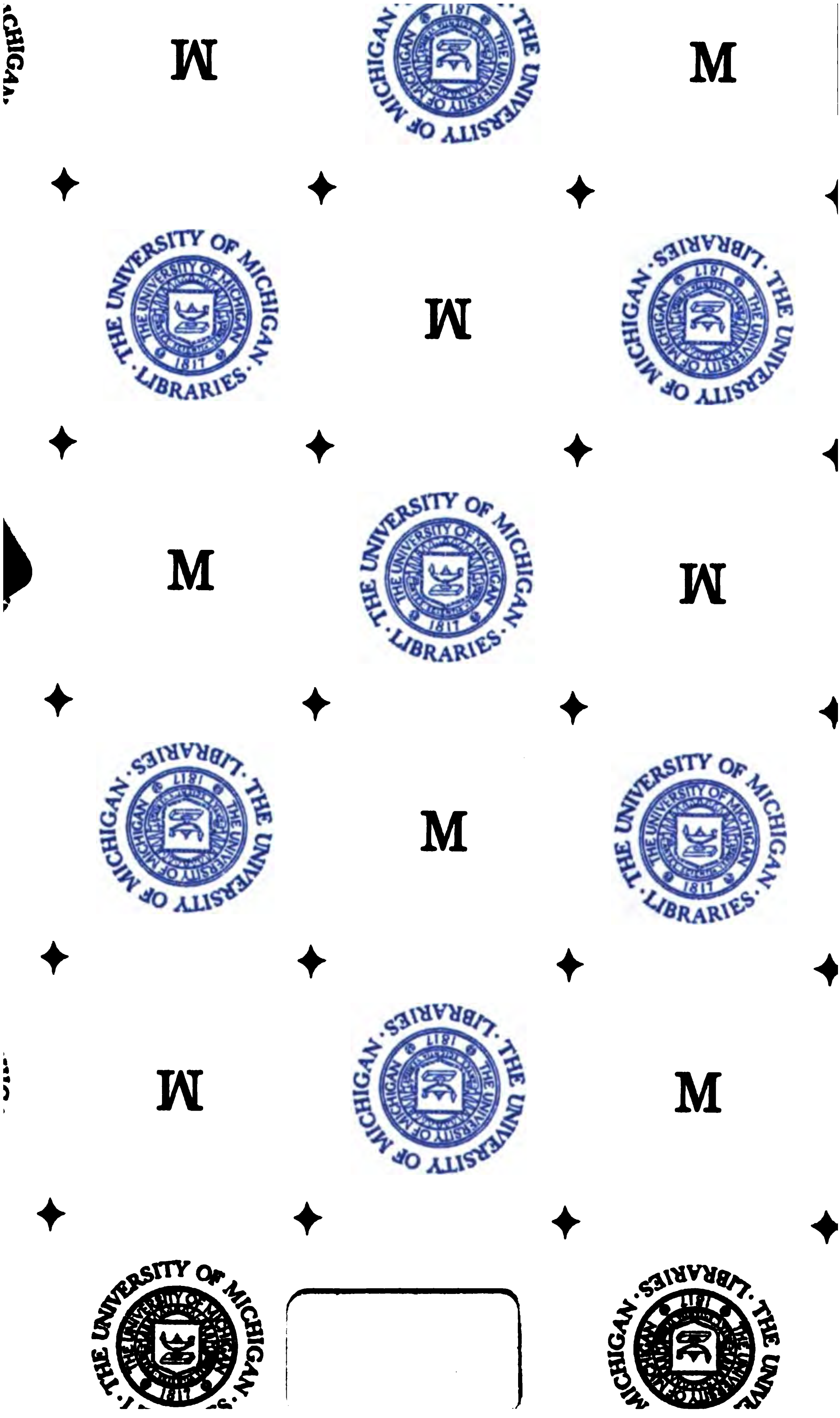
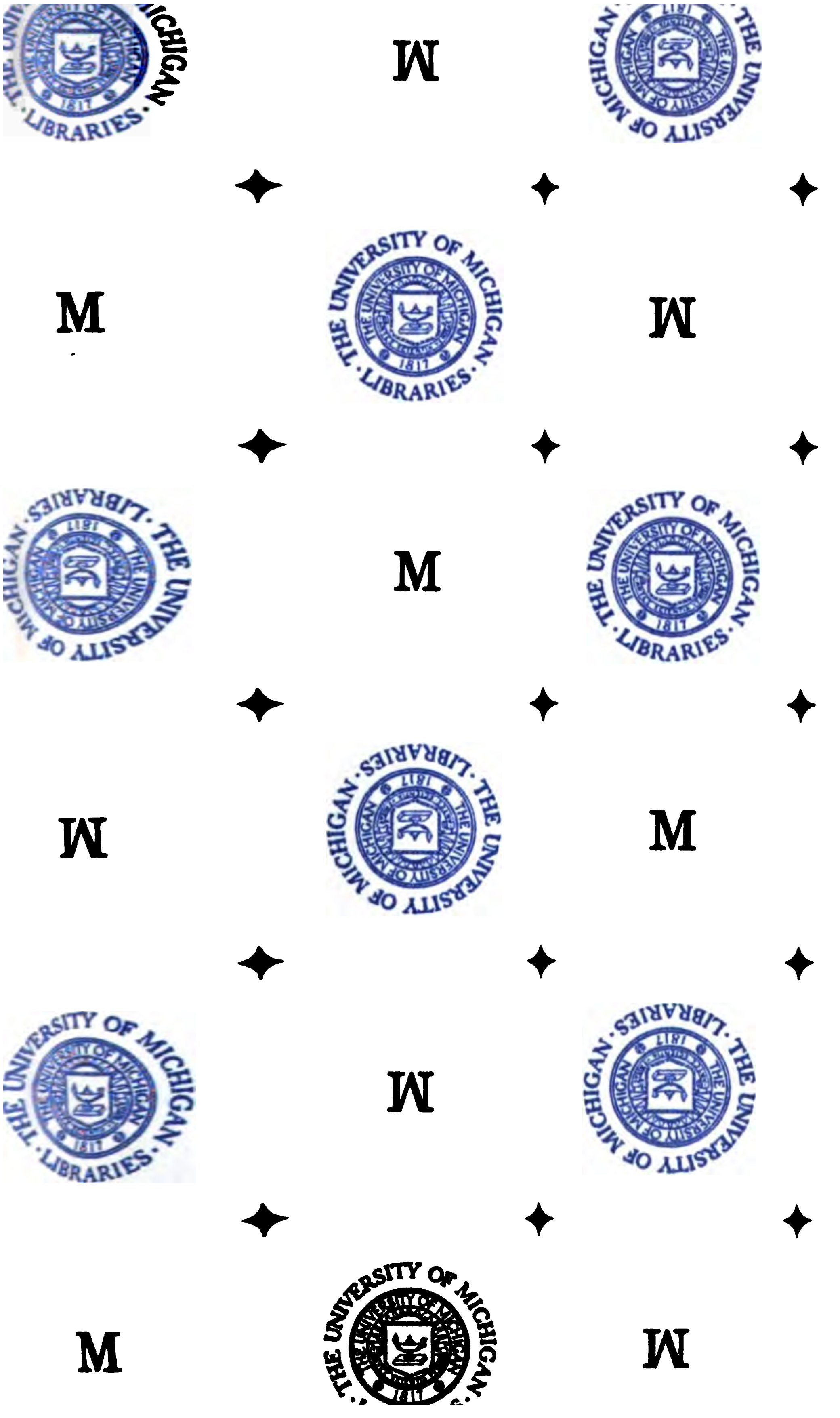
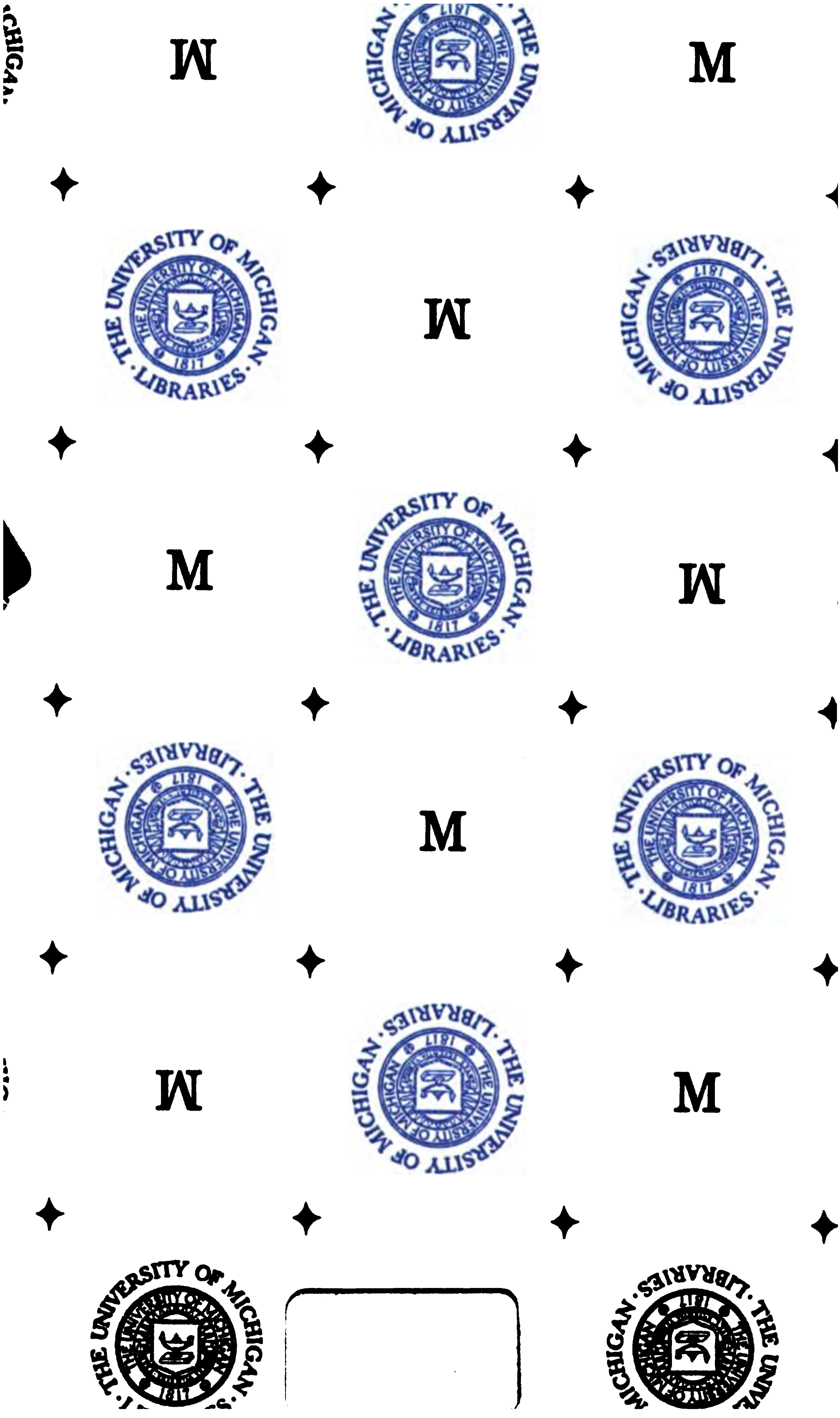
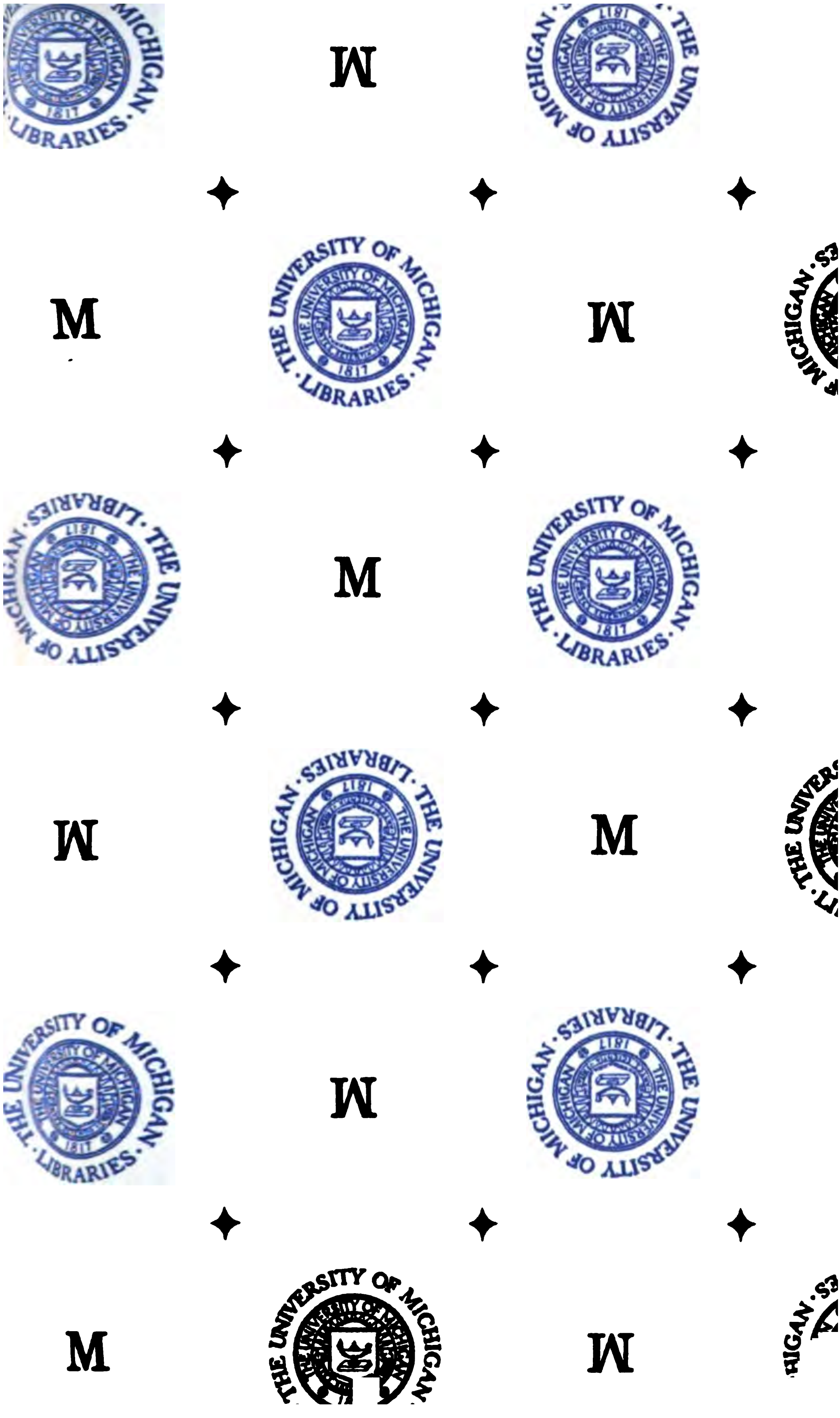



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817
M

CORRESPONDANCE SECRÈTE

DE

L'ABBÉ DE SALAMON

CHARGÉ DES AFFAIRES DU SAINT-SIÈGE

PENDANT LA RÉVOLUTION

AVEC

LE CARDINAL DE ZELADA

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2255.



Héliog Fillon & Heuse — E. Plon Nourrit & Cie Edit.

Louis-Siffrein-Joseph de Salamon
Conseiller-Clerc au Parlement de Paris
(Musée Calvet, Avignon)

Imp. A. Maire

CORRESPONDANCE [illegible]

L'ABBÉ DE [illegible]AMON

[illegible]

[illegible]NDANT [illegible] RÉVOLUTIO[illegible]

LE CAR[illegible]

PUBLI[illegible] PAR

LE V[te] DE RI[illegible]EMO[illegible]T



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDI[illegible]URS
RUE GARANCIÈRE, 10
—
1898



CORRESPONDANCE SECRÈTE

DE

L'ABBÉ DE SALAMON

CHARGÉ DES AFFAIRES DU SAINT-SIÈGE

PENDANT LA RÉVOLUTION

AVEC

LE CARDINAL DE ZELADA

(1791-1792)

PUBLIÉE PAR

LE V^TE DE RICHEMONT



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

—

1898

INTRODUCTION

La correspondance qu'on va lire est celle qu'échangea, en 1791 et 1792, avec le cardinal secrétaire d'État du pape Pie VI, l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège en France après le départ du nonce. Les circonstances qui amenèrent cette rupture sont en partie connues; peut-être sait-on moins celles qui la suivirent. Des documents inédits retrouvés aux archives secrètes du Vatican me permettent de combler la lacune : c'est à tout prendre d'ailleurs une histoire brève autant que poignante.

En effet, les rapports diplomatiques de la France de la Révolution avec le Saint-Siège ne furent guère, dans leur courte durée, qu'une suite d'usurpations et de violences. Dès le mois d'août 1789, les dîmes, bénéfices et annates étaient supprimés et, le 20 décembre, tous les biens du clergé mis à la disposition de la nation; puis les ordres religieux sont abolis; quelques semaines plus tard, les troupes françaises envahissent Avignon et le comtat Venaissin; enfin, le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé, ce « renversement de la discipline et de l'organisation générale de l'Église catholique », comme l'écrit Bernis, est audacieusement décrétée. C'étaient là autant de coups successifs portés aux prérogatives et aux principes mêmes de l'Église, sans que rien d'ailleurs justifiât l'attaque, sans qu'aucune mesure en adoucît la rudesse. Bien au contraire, c'était quelquefois dans les seules gazettes que le Pape lisait les décrets; quand le nonce protestait au sujet d'Avignon,

il n'obtenait pas de réponse, et lorsque le Roi s'adressait au Souverain Pontife pour solliciter des lumières ou des concessions sur la question de la Constitution civile, la violence des passions ne lui laissait pas le temps de les recevoir.

Ainsi, insulté comme Souverain et outragé comme Pontife, Pie VI n'avait, on le voit, que trop de motifs de répondre aux attaques, et le Sacré Collège l'en pressait vivement. A tout le moins les convenances diplomatiques semblaient-elles exiger qu'il ne maintînt pas à Paris un témoin officiel et impuissant de ces injures. Mais il résistait à toutes ces considérations. Le Saint-Siège, qui, quelques années plus tard, devait se refuser à courber le front devant les insolences du triomphateur, dédaignait alors de relever les défis de la Révolution. Supérieur aux offenses, il attendait que la France revînt de son égarement : il menaçait à la vérité, mais hésitait encore à frapper.

Les faits ne répondirent qu'avec une trop brusque rapidité à de si généreuses illusions, et le rejet du serment prescrit par la Constitution devint bientôt le signal de la persécution. Ce fut à l'ouverture de la nouvelle année, le 4 janvier 1791, que les députés du clergé furent invités à le prêter en pleine Assemblée. Dans une séance mémorable qui rappelle les scènes des premiers siècles, au milieu des passions frémissantes, devant les tribunes qui hurlaient comme les fauves dans l'amphithéâtre, évêques et prêtres, nobles et manants, vinrent à haute voix confesser leur foi et jeter leur refus à la face de ceux qui allaient être leurs bourreaux. La guillotine devait tarder encore quelque peu à faire des victimes, mais déjà la guerre était dans toutes les provinces et des intrus usurpaient les sièges des évêques obligés de prendre le chemin de l'exil. La rupture avec le Saint-Siège devenait imminente.

Bientôt elle se consommait à Rome. En effet, requis à son tour de jurer fidélité à la Constitution, le cardinal de Bernis, ambassadeur du Roi, s'y refusa nettement, et, le 22 mars 1791, il reçut ses lettres de rappel. Pour le remplacer, M. de Montmorin proposa à la nomination du Roi le comte de Ségur, l'ancien et brillant envoyé à Saint-Pétersbourg, qui se hâta de

prêter le serment et d'expédier ses gens à Rome; mais à peine le Saint-Père fut-il informé qu'il notifia au Roi son désir formel de ne recevoir « qu'une personne n'ayant pas fait sans réserve le serment exigé par l'Assemblée nationale (1) ». Cette décision touchait trop vivement au point sensible pour ne pas provoquer une réplique immédiate. Le ministre fit savoir au nonce que si tel était et tel demeurait le bon plaisir de son souverain, « la dignité de la nation et celle de Sa Majesté ne « lui permettraient plus de conserver un nonce à Paris ». Au même moment, et comme si la clameur populaire eût voulu faire écho à cette menace, un spectacle d'une rare impudence s'étalait aux yeux des Parisiens. En plein centre de la capitale, au Palais-Royal, on dressait un gigantesque mannequin figurant Pie VI, « l'ogre du Tibre décoré de tous ses ornements : rochet, croix, anneau, calotte, hermine... (2) ». Sur son front un bandeau porte en lettres de sang le mot *fanatisme,* sur la poitrine *guerre civile;* un poignard est dans une des mains, dans l'autre le bref du 10 mars qui condamne la Constitution civile. A cette vue, la foule hurle avec fureur, vomit des injures et commet des outrages que la plume se refuse à écrire; puis un bûcher s'allume, et l'on y précipite l'image du Souverain Pontife, pendant que la populace danse autour des flammes une ronde infernale.

Le bruit de cette scène odieuse parvint au nonce, Mgr Dugnani, en même temps (2 mai) que la dépêche de Montmorin. Il protesta aussitôt avec indignation contre l'une et l'autre, et exigea une réparation immédiate. On ne lui répondit pas. Après trois semaines d'attente (26 mai), il insista de nouveau, et le ministre se borna à promettre de ne pas perdre de vue l'affaire (29 mai). La mesure était comble; aussi, lorsque, traversant les rues de Paris, le nonce reçut dans son carrosse la tête d'un garde du corps (3), jugea-t-il que l'heure était

(1) V. THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France.* — V. aussi le *Mémoire officiel au sujet de Ségur*, t. I, p. 345.
(2) V. GORSAS, *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, 4 mai 1791.
(3) V. *Mémoires de l'Internonce*, p. 3.

venue de renoncer aux tempéraments. Il demanda ses passeports, afin, disait-il, d'aller prendre les eaux d'Aix, et, le 31 mai, partit pour la Savoie. Sa mission était terminée, et les documents officiels français sont muets désormais en ce qui touche la nonciature; mais diverses pièces conservées à Rome, et encore inconnues, permettent de comprendre mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici sous quelle forme les rapports nécessaires de l'Église de France et du Saint-Siège allaient se poursuivre.

Quarantotti, auditeur de la nonciature, était, en effet, demeuré à Paris. Il n'avait ni caractère reconnu ni mission spéciale, mais doué d'un rare optimisme, ou croyant répondre aux intentions de sa cour, il s'efforça encore d'entretenir les relations. Ses démarches semblent même avoir parfois dépassé les limites de la prudence. Il se rendait « chez M. de Mont-« morin ou il n'avait jamais été auparavant, et encore plus « chez M. Hennin, premier commis. Là il manifestait la peine « qu'il avait de s'en aller et qu'il redoutait une rupture; il « faisait les mêmes plaintes à d'autres. (1) » S'étant « mis dans la tête que Rome ne devait point rompre avec la France », il trouvait des prétextes pour retarder ou même omettre l'exécution des ordres reçus du cardinal secrétaire d'État. D'autres fois il y suppléait de sa propre autorité. Lors du départ du Roi, le 20 juin 1791, le ministre avait adressé une note à tous les ambassadeurs pour leur témoigner le désir de l'Assemblée de maintenir les bons rapports avec leurs souverains respectifs. Cette note n'avait pas été remise à la nonciature dont le titulaire était, à tout le moins, absent. Quarantotti aussitôt s'inquiète, écrit à M. Hennin pour se plaindre, et fait si bien qu'il reçoit enfin la pièce réclamée (2).

Cette attitude manquait, quelque peu, de dignité, et la

(1) L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada, III, p. 18.

(2) « L'Assemblée nationale, y disait le ministre, vient de m'autoriser à vous mander que la volonté de la nation française est de continuer avec le Pape la correspondance d'amitié et de bonne intelligence qui a existé jusqu'à présent. Je ne doute pas, Monsieur, de votre empressement à transmettre cette détermination amicale à la cour de Rome. » (Archives secrètes du Saint-Siège, *Nonciature de France*, 22 juin 1791.)

situation à tous égards ne devenait pas meilleure; aussi l'auditeur reçut-il par deux fois l'ordre de quitter Paris (1). Il obéit, et le 1er août 1791 prit ses passeports, se rendant à Milan pour y rejoindre Mgr Dugnani (2).

Mais la conduite que Quarantotti avait cru devoir adopter jusque-là avait fait naître l'idée qu'il pourrait demeurer chargé d'une mission, et l'on conçoit sans peine que le gouvernement désirât sincèrement conserver, pour ainsi parler, sous sa main un envoyé animé d'aussi complaisantes dispositions. Son départ fut donc le signal d'un vif mécontentement. Oubliant qu'il avait lui-même menacé de renvoyer le nonce, si le Pape ne recevait pas M. de Ségur, Montmorin se plaignit cette fois que le Pape, qui pourtant persistait à refuser cet ambassadeur, eût rappelé un modeste auditeur. Celui-ci, à tout prendre, n'était ni chef de mission, ni chargé d'affaires, mais bien un simple « particulier à la suite du nonce », n'ayant pas été présenté à la cour, « et qui, par conséquent, après le départ du « nonce n'était plus rien ». Il fallait donc beaucoup de bonne volonté, ou tout juste l'inverse, pour voir dans le rappel de ce « particulier » une « rupture diplomatique ouverte », et pour interpréter comme « dépit » du Saint-Père, à la suite des événements de Varenne survenus le 20 juin, l'absence du nonce qui datait déjà du 31 mai. Enfin, que penser du reproche adressé à la cour romaine de s'inspirer « de vues « cachées », parce qu'elle ne conservait pas à Paris un témoin oculaire d'outrages, hélas! trop publics? Des injures sans nombre et pas la moindre réparation, ce n'était pas ce qui pouvait déterminer le Saint-Père, soit comme Souverain, soit comme Pontife, à reconnaître le premier une Assemblée qu'aucune autre puissance n'avait encore reconnue.

Tel fut le sens de la réponse que le cardinal de Zelada

(1) 13 juillet 1791. Archives secrètes du Saint-Siège. *Parigi; dispacci a Monsignor nunzio, dal* 1785 *a tutto* 1790 *e parte del* 1791 *in cui terminò la nunziatura.*

(2) Archives secrètes du Saint-Siège. *Parigi; dispacci di Monsignor nunzio,* 1790 *e parte del* 1791. — La dernière dépêche du nonce, de Paris, est du 30 mai 1791 ; la dernière de l'auditeur porte la date du 1er août 1791.

chargea Bernis de faire indirectement parvenir au ministre(1).

Quoi qu'il en soit, depuis ce moment le nonce qui demeurait accrédité à Paris en droit, en fait se trouvait éloigné, et ni en fait, ni en droit, M. de Ségur ne représentait le Roi à Rome. Toutes communications officielles entre le Saint-Siège et la France se trouvaient donc interrompues, à une époque où la diplomatie aurait précisément eu fort à faire pour adoucir les contacts.

Au point de vue religieux, cette situation présentait des inconvénients plus graves encore. La lutte engagée sur ce terrain allait prendre de jour en jour un caractère plus violent; la Constitution civile du clergé désorganisait de fond en comble l'Église de France, et déjà le schisme s'y installait en maître. Quelques défections dans le haut clergé, l'immense majorité des évêques et des prêtres, fidèles, mais déportés ou réduits à se cacher, leurs églises veuves et leurs troupeaux abandonnés, un arsenal de lois contre la religion violant les droits et troublant les âmes, tout exigeait de la part de l'autorité suprême direction et appui. Les appels se multipliaient avec les difficultés; il fallait soutenir les combattants et éclairer leurs consciences; il ne fallait pas moins avertir les pouvoirs et condamner les erreurs. Jamais Église ne réclama une plus constante sollicitude, et rarement celle-ci fut aussi périlleuse à exercer.

Elle s'exerça toutefois : une direction générale inspira la résistance à la persécution, les brefs du Pape pénétrèrent à Paris, parvinrent aux mains des évêques, furent répandus à des milliers d'exemplaires, et cela malgré les défenses et les menaces de l'Assemblée. Ces faits sont connus pour la plupart et commandent l'admiration; ils n'en piquent pas moins la curiosité, car l'on a ignoré presque complètement jusqu'ici par quelles voies secrètes et quels courageux concours le Saint-

(1) La note de Montmorin avait été remise par Bernard, ancien secrétaire de Bernis, mais que Rome ne reconnaissait pas comme chargé d'affaires. (V. Lettres du cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 17 août 1791, et à l'abbé Maury, même date.)

Père parvint à déjouer la surveillance révolutionnaire. La publication récente des *Mémoires* de M. de Salamon (1) parut d'abord jeter quelque lumière sur la question. L'auteur affirmait, en effet, avoir été nommé internonce du Pape à Paris après le départ du nonce et s'être, pendant toute la durée de la Révolution, acquitté des fonctions que cette dignité lui imposait. Mais aucun des historiens de l'époque ne semblait même connaître l'existence de ce représentant secret du Pape ; aussi son apparition subite sur la scène de l'histoire ne laissa-t-elle pas de rencontrer plusieurs incrédules. L'origine du manuscrit mis au jour n'était pas, il faut l'avouer, de nature à vaincre les doutes. Trois petits volumes écrits en italien, sans autre garantie d'authenticité que la signature de celui qui s'en disait l'auteur, conservés à Rome dans une famille qui n'en expliquait pas la provenance et cachait même son nom, ce n'étaient pas là assurément des titres devant lesquels la critique dût aussitôt s'incliner. Le ton de l'écrit et le caractère de l'écrivain, plein d'entrain et de bonne humeur, n'avaient non plus rien de spécialement ecclésiastique, et dans ce personnage qui, vêtu d'une carmagnole, tenait son conseil au milieu des fourrés du bois de Boulogne et passait la nuit caché dans le kiosque de la danse, à Auteuil, on n'était pas porté à reconnaître aussitôt un internonce.

Il assurait pourtant avoir entretenu avec le cardinal secrétaire d'État une correspondance diplomatique suivie, et le diligent éditeur des *Mémoires* multiplia les démarches pour retrouver ces dépêches qu'il pensait, avec raison, devoir être le « joyau » de son volume. Mais les recherches faites au Vatican demeurèrent vaines, et de ce côté encore tout semblait refuser même un commencement de preuve à la grave affirmation de l'abbé de Salamon. Elle fut bientôt traitée de légende, voire même d'*imposture*.

Un examen attentif des documents de cette époque aux Archives du Saint-Siège me permet aujourd'hui d'éclairer ce

(1) *Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution*, publiés par l'abbé Bridier. Paris, Plon, 1892.

point d'histoire. J'ai été assez heureux, en effet, pour y découvrir une importante liasse de ces fameuses lettres de M. de Salamon (1), et, peu après, les minutes des réponses du cardinal secrétaire d'État (2). Les dépêches de l'abbé, écrites sur des feuilles de papier de grand format (20cm × 27cm), d'une large et belle écriture, ne sont que rarement signées, d'après la coutume qu'il avait adoptée (3), mais toujours datées au haut de la page (4) et régulièrement numérotées; avec une ponctualité égale le cardinal répondait chaque semaine, dépêche pour dépêche. Cette correspondance, qui est sans lacunes pour la période qu'elle embrasse, se trouve ainsi bilatérale, et sa publication met fin à toute contestation sur l'identité du personnage et sur l'importance de ses fonctions.



Louis-Siffrein Salamon de Foncrose était né, le 22 octobre 1759, à Carpentras, de François Salamon, premier consul de la ville, et d'Anne Eysseri sa femme. Destiné à l'Église en qualité de cadet (5), il étudia le droit, reçut à vingt ans le bonnet de docteur et fut nommé par le Pape auditeur de la rote d'Avignon, quoique l'âge de quarante ans fût exigé pour cette fonction; puis, peu après, une nouvelle faveur réservée d'ordinaire aux « princes et aux nonces (6) » lui permettait d'être ordonné à vingt-deux ans et de devenir doyen du cha-

(1) Archives secrètes du Saint-Siège. *Francia*, 582. *Lettere dell'ab. Salamon all'Emo card. de Zelada, segretario di stato, dal* 29 *agosto* 1791 *al* 21 *maggio* 1792 (nos 61-100).

(2) Archives secrètes du Saint-Siège. *Francia*, 583. *Minute di lettere scritte dalla Segreteria di stato all'ab. Salamon, dal* 5 *gen.* 1791 *al* 5 *giug.* 1793. Ce même dossier renferme encore les minutes des lettres du cardinal secrétaire d'État à l'abbé Maury (2 mars-12 novembre 1791) et à M. de Cressac (9 mars-12 octobre 1791).

(3) V. *Mémoires*, p. 331.

(4) V. *Mémoires*, p. 255.

(5) Son frère aîné, Antoine-Laurent Salamon, plus tard baron de Salamon, fut vice-sénéchal de Montélimart, et, lors de la Révolution, embrassa quelque peu les idées nouvelles.

(6) V. *Mémoires*, p. 5.

pitre de Saint-Pierre d'Avignon. Ces honneurs ne le retinrent d'ailleurs pas longtemps dans le comtat Venaissin, car il acheta une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris et en prit possession le 30 août 1785.

Le procès du collier venait de commencer; l'abbé de Salamon, naturellement préoccupé des questions intéressant la cour de Rome, débuta en s'efforçant d'assurer à M. de Rohan les égards dus au moins à la pourpre dont il était revêtu. Bientôt son importance grandissait avec les événements. Nommé, lors de la suppression des Parlements, membre de la Chambre des vacations, il y déploya, selon son témoignage, un très grand zèle, et en dix-huit mois rapporta trois mille quatre cents procès sur les vingt-trois mille que la Chambre dut liquider. « Son abord facile et prompt à expédier les affaires (1) », son caractère entreprenant, ses relations étendues dans les divers milieux parlementaires ou politiques, dans les salons, à la cour, son dévouement enfin au Pape, dont il était par naissance le sujet, le désignaient à l'attention du cardinal secrétaire d'État et expliquent comment celui-ci voulut s'assurer ses services. Dès 1786, en effet, on voit l'abbé de Salamon ouvrir avec le cardinal de Zelada une correspondance d'abord espacée (2), puis bientôt fréquente. Au début de 1791 déjà elle est hebdomadaire, et le prélat ne se fait pas faute de lui marquer combien elle est goûtée. « Je reçois, Monsieur, dans ce moment « le courrier de France, écrit-il le 9 février 1791 (3). La pre« mière lettre que je recherche à son arrivée, c'est la vôtre... « c'est la seule dont je me suis occupé à l'instant... Je la pas« serai incessamment au Saint-Père. » Puis, les dépêches suivantes insistent sur la satisfaction croissante du Pape, « qui ne manque jamais de lire ses lettres tout entières », et se les

(1) V. *Mémoires*, p. 1, 3, 9.

(2) V. diverses lettres publiées par M. l'abbé BRIDIER, *Mémoires*, p. 326 et suiv. — V. aussi aux Archives du Vatican : *Avignone. Dispacci di Mgr vice-legato.* 1787. — Le volume : *Avignone. Affare del l'ab. Salamon,* malgré son titre, ne renferme rien sur ce personnage.

(3) Les lettres du cardinal de Zelada sont écrites en français, bien qu'il ne possède pas parfaitement cette langue; de là les fréquentes imperfections de style qu'on y rencontre.

fait même transmettre aux Marais Pontins quand il s'y rend.

Ces préludes étaient trop encourageants pour que la pensée ne vînt pas, lorsque la marche des événements fit présager une rupture, de donner à un aussi précieux concours une forme plus déterminée. En effet, à peine la révoltante scène du mannequin est-elle connue à Rome, que le cardinal secrétaire d'État écrit à l'abbé de Salamon la dépêche suivante, elle inaugure et détermine, pour ainsi parler, ses nouvelles fonctions :

« Rome, 25 mai 1791.

« Je reçois, Monsieur, votre numéro 42. Il est inutile de vous dire combien il a été agréé et plus encore de vous en remercier : ce serait répéter toujours la même chose... Vous voyez que nous sommes bien proches à n'avoir plus ici aucune personne avouée, et, par conséquent, dans ce cas vous nous allez devenir toujours plus utile et plus nécessaire. Le Pape est persuadé que vous ne manquerez pas dans une telle hypothèse de redoubler de zèle et d'activité pour nous tenir exactement au courant des affaires, et pour ne pas nous laisser ignorer (surtout avec précision et exactitude) ce qu'il peut nous être essentiel pour éclairer nos démarches en des tems si malheureux. C'est par ordre exprès du Saint-Père que je vous fais part de ses souhaits, et je suis intimement persuadé que cela vous suffira pour voir sa confiance pleinement justifiée.

« En attendant, Monsieur, agréez... (1). »

Par le courrier suivant c'est le Pape lui-même qui adresse à « son cher abbé » une longue lettre de six pages, « des plus émouvantes », joignant aux éloges sur les services passés des instructions pour la conduite à tenir dans les circonstances du moment (2).

(1) Arch. Vat. *Francia*, 583.

(2) V. *Mémoires*, p. 4. J'ai inutilement cherché le texte de cette lettre, confirmée, du reste, par certains passages de la correspondance du cardinal de Zelada. C'est alors sans doute que l'abbé de Salamon fut investi des pouvoirs auxquels le chancelier Pasquier fait allusion dans ses *Mémoires :* « La bénédiction nuptiale nous fut donnée par l'abbé de Salamon, conseiller-clerc au parlement de Paris. Il était

« Je baisai avec respect la lettre du Grand Pontife », écrit avec quelque solennité l'ancien conseiller-clerc (1), « et me consacrai sans réserve à son service, bien résolu à souffrir la mort plutôt que de l'abandonner. » Enfin, quelques jours après, Quarantotti recevait (2), en même temps que son rappel de Paris, l'ordre de déposer les archives de la nonciature qu'il n'emporterait pas chez l'abbé de Salamon, et celui-ci était prié de continuer l'envoi de toutes les feuilles périodiques que le nonce avait coutume d'adresser à Rome, ainsi que « toutes « les brochures du jour les plus piquantes, les plus intéres- « santes, et de toutes deux exemplaires (3) », l'un pour le Pape, l'autre pour son secrétaire d'État. Un compte spécial lui était ouvert pour le couvrir de ces dépenses.

Grâce à ces dispositions, à peine les relations officielles se trouvaient-elles interrompues, que le Saint-Siège, dans sa prudence, y suppléait en quelque manière, et le départ de l'auditeur marque vraiment les débuts du *chargé des affaires*.

Ce titre, (4) qu'il m'a semblé devoir adopter, en précise du reste le caractère. Le terme d'Internonce employé dans les *Mémoires* n'est sans doute qu'indicatif des fonctions, car la nonciature de Paris occupait dans la hiérarchie diplomatique un rang qui ne comportait pas d'Internonce, et encore moins alors que Mgr Dugnani, absent, mais non rappelé de son poste, en demeurait officiellement titulaire. L'abbé de Salamon ne

originaire du Comtat d'Avignon et avait reçu secrètement de la cour de Rome les pouvoirs de la nonciature. Il nous donna les dispenses dont nous avions besoin, attendu le degré de parenté qui nous unissait déjà. » Et un peu plus loin : « Cet acte de dévouement (les démarches de l'abbé de Salamon pour sauver plusieurs de ses collègues recherchés par le comité de sûreté générale) était d'autant plus méritoire que personne ne courait plus de dangers que lui, attendu les fonctions religieuses qu'il remplissait secrètement depuis plusieurs mois... » (*Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER. Paris, 1893, t. I, p. 90 et 92.)

(1) *Mémoires*, p. 6.

(2) Le cardinal de Zelada à Quarantotti, 13 juillet 1791; Quarantotti au cardinal de Zelada, 1er août 1791.

(3) Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 17 et 24 août 1791.

(4) C'est celui-là même par lequel M. de Salamon désigne ses fonctions dans une lettre au cardinal Joseph Doria du 30 frimaire an VI (20 décembre 1797). On trouvera cette lettre au M S : *Francia,* 582. (Arch. Vat.)

pouvait non plus être « chargé d'affaires », car il n'appartenait pas à la carrière. Sa commission fut essentiellement secrète. La cour romaine estimait avec raison que le rôle de l'informateur serait d'autant plus libre qu'il serait moins avoué, et que les messages dont ce simple prêtre devait être chargé en de délicates occurrences, soit pour le Roi, soit pour les évêques, leur parviendraient ainsi sans offenser les règles, ni blesser les susceptibilités. Cette action mystérieuse était insolite sans doute, mais « tant mieux... si on l'ignore, ou l'on fait semblant « de l'ignorer en France », répondait (1) le cardinal à une observation de son correspondant. La discrétion que de justes ménagements avaient tout d'abord inspirée, était d'ailleurs impérieusement commandée par la situation, et le représentant de celui que la populace venait de brûler en effigie au Palais-Royal devait s'envelopper d'ombre, sous peine de graves dangers.

Prenant à cœur dès le premier jour le succès de sa mission, M. de Salamon estima qu'il convenait d'abord de répondre à la note désobligeante du ministre sur le rappel de l'auditeur, et il rédigea « un petit article simple et naïf... qu'une personne très prudente se chargea de distribuer à d'autres, lesquelles l'envoyèrent à leurs journaux respectifs, de telle façon qu'il fût impossible d'en connaître la source... »

Mais ce qui importait surtout, c'était d'arriver jusqu'au Roi. M. de Salamon lui fit parvenir par l'entremise d'une des dames de la Reine, la princesse de Berghes, une note secrète pour l'instruire avec plus de détail des vexations exercées contre le Saint-Père à Rome (2); enfin il sollicita l'honneur d'être reçu de lui, car c'est à cette époque sans doute que doit se placer l'audience royale dont les *Mémoires* nous ont conservé le récit.

Le duc de Brissac, après avoir pris les ordres du Roi, l'introduisit dans son cabinet, où il était seul.

« — Je vous connaissais de nom, car vous êtes venu une

(1) *Correspondance*, p. 162, 170.
(2) *Correspondance*, p. 21, 37. (V la note secrète, *Appendice*, p. 479.)

fois à Versailles, lui dit le Roi... Que puis-je donc faire pour le Pape ?

« — Sire, répondit-il, je n'ai présentement d'autres ordres de Sa Sainteté que de témoigner à Votre Majesté tout l'intérêt qu'elle prend à sa situation, et de lui dire qu'elle conserve un tendre attachement pour sa personne sacrée, qu'elle compte encore, pour ce qui regarde la religion, sur sa puissante protection, et que, dans les circonstances actuelles, elle ne pouvait lui donner une plus grande preuve de sa confiance qu'en nommant un membre de son Parlement pour résider auprès d'elle... Et Votre Majesté peut être assurée que la fidélité que je dois au Pape comme son sujet n'altérera en rien celle que je lui dois à elle-même, et que j'ai jurée comme membre de son Parlement.

« Le Roi daigna me répondre, ajoute le narrateur, qu'il était reconnaissant au Pape de lui avoir donné cette preuve de confiance et de m'avoir choisi (1). »

Cette démarche officieuse, en rapport avec le caractère de sa situation, mettait M. de Salamon en mesure de poursuivre avec fruit sa mission ; et c'est précisément à ce début que se rapporte la liasse des lettres aujourd'hui restituées à l'histoire.

La première est en date du 29 avril 1791, et les suivantes se succèdent de semaine en semaine. Chacune d'elles était accompagnée d'un important supplément de journaux, de brochures, parfois même de dessins et de caricatures de l'époque, en sorte que le courrier de l'abbé de Salamon emportait chaque fois à Rome un véritable journal politique. Les affaires spéciales de la nonciature y tenaient leur place, mais la politique générale, qui absorbait alors l'attention de tous les esprits, remplissait le plus grand nombre des pages de cette

(1) *Mémoires*, p. 8, 9. Cette audience certainement antérieure aux lettres qu'on va lire, puisqu'elle n'y figure pas, ne semble cependant pas devoir être fixée à l'époque où la chambre des vacations siégeait encore (fin de 1790), comme le texte pourrait l'indiquer, car le nonce officiel du Pape était alors à Paris ; mais M. de Salamon se considérait toujours sans doute comme faisant partie virtuellement du Parlement. De là le titre qu'il prend en parlant au Roi. D'ailleurs, si sa bonne foi ne saurait être mise en doute, ses souvenirs le trahissent quelquefois, quant aux détails, dans les *Mémoires* écrits vingt ans après les événements.

correspondance. Par là même elle acquiert une valeur qui dépasse singulièrement la portée d'incidents particuliers, et nous rend témoins d'une des époques les plus tristement curieuses de la Révolution.

Les dernières séances de la Constituante et la plus grande partie de la durée de l'Assemblée législative, tel est en effet le cadre que remplissent ces dépêches. Or, si la période qui sépare les travaux de la première assemblée de l'avènement de la Convention s'est trouvée en quelque sorte mise dans l'ombre par ce double voisinage, si des grandes scènes du début aux États généraux et à l'Assemblée constituante, l'imagination se porte vivement vers les horreurs de la Terreur, en franchissant sans s'y arrêter l'époque intermédiaire, celle-ci n'en offre pas moins un intérêt puissant, car elle fut comme l' « essai loyal » du nouveau régime. Là est, si je puis ainsi parler, le pivot de la Révolution, le point critique où l'esprit réformateur dévia dans l'esprit révolutionnaire, où le mouvement d'ascension rencontra la pierre d'achoppement sur laquelle il devait culbuter. La chute entraîna la monarchie d'Europe la plus glorieuse dans un chaos tel qu'aucun autre peuple n'en connut d'aussi effroyable, et c'est à ce spectacle intéressant la philosophie de l'histoire autant que l'histoire nationale, que la correspondance de l'abbé de Salamon va nous faire assister. On nous permettra de rappeler par quelques traits le milieu sur lequel allaient porter ses observations.



La scène s'ouvrit par une idylle. Élaborée au milieu d'un entraînement général, la Constitution semblait répondre à tous les vœux, réformer tous les abus et nouer entre le Roi et le peuple un lien fort comme un pacte et doux comme une réconciliation. « La Constitution a tiré Louis XVI de la populace des rois pour en faire le plus grand potentat de l'univers (1) »,

(1) Mandement de Diot, évêque constitutionnel de la Marne. (*Correspondance*, p. 121.)

écrivait un enthousiaste. On imprimait en petit format le précieux document afin que chacun le pût porter dans sa poche ; une ère nouvelle semblait poindre pour la France et bientôt pour le monde. Dès la première réunion de l'Assemblée législative, l'emphase est à l'ordre du jour. Douze vieillards vont en procession chercher l'acte constitutionnel. « M. Camus, archiviste, l'air recueilli, les yeux baissés, arrive à pas lents », portant de ses deux mains et appuyé contre sa poitrine le livre sacré, devant lequel tous les députés se lèvent et se découvrent. « Peuple français, s'écrie un orateur, citoyens de Paris, Français généreux, et vous citoyennes vertueuses et savantes, qui apportez dans le sanctuaire des lois la plus douce influence, voici le gage de paix que la Législature vous présente ! »

Lyrisme qui prête au sourire, et aussi peu justifié, l'avenir l'a trop prouvé, qu'il était sincère, devant une Constitution prétendant organiser la monarchie tempérée et qu'on eût dit créée pour la rendre impossible ! Un souverain inviolable en face d'une Assemblée toute-puissante, et, entre ces deux pouvoirs, des ministres suspects parce qu'ils sont nommés par le Roi et impuissants sur le Corps législatif dont ils ne doivent pas être membres ; des motifs de conflits sans nombre et sans issues, parce qu'aucune voie n'est ouverte à la consultation nationale en cas de crise, telle est la Constitution bizarre dont, par une inconséquence nouvelle, on charge d'être le modérateur le prince même qu'elle a pour but de dépouiller. Tout est ainsi préparé à plaisir pour la discorde, et ces deux puissances, dont la première possède le pouvoir et la seconde l'exerce, doivent fatalement marcher à l'encontre l'une de l'autre, usant leur énergie dans une lutte qui appellera un coup de force.

Cherchera-t-on du moins à prévenir les abus en remettant à des mains expérimentées le maniement de ce délicat instrument ? Nullement. La Constituante, avant de se séparer, a décidé qu'aucun de ses membres ne pourra faire partie de l'Assemblée à élire, ni appliquer la constitution qu'elle vient de décréter. C'est donc un personnel tout nouveau qui sera

appelé à entrer en scène; c'est le règne des « Jeunes » qui va s'ouvrir. Ils n'auront assurément pas grande expérience, mais seront aussi, dit-on, innocents des fautes du passé : partant, observait finement Malouet (1), « prêts à les recommencer ». L'ingénuité de cette jeunesse, pensait-on sans doute, lui tiendrait lieu de mérite, et des novices conviendraient mieux à une situation nouvelle que des législateurs blanchis sous le harnais. Ce vœu fut largement exaucé, et les sept cent quarante-cinq députés, qui, le 1er octobre 1791, se réunissaient dans la salle du Manège présentaient un ensemble varié à souhait. Un paysan, un cordonnier, un cocher, — fonctions qui, alors du moins, ne préparaient pas à la carrière législative — un ancien repris de justice qui avait été fouetté et marqué, se rencontraient avec une vingtaine de prêtres constitutionnels et autant de poètes et de littérateurs de fort méchante renommée. De plus, quatre cents hommes de loi, choisis pour la plupart dans les derniers rangs du barreau, semblaient faire de l'Assemblée nouvelle « le conseil des avocats de toutes les villes de France (2) ». Le plus grand nombre avait moins de trente ans, soixante moins de vingt-six. Aucun noble ou prélat de l'ancien régime, aucun grand propriétaire, aucun homme éminent et spécial en fait de diplomatie, de finance, d'administration ou d'art militaire (3), ne faisait partie de cette réunion de législateurs parfois si inconnus que, au début, des discours entiers étaient publiés anonymes, les rédacteurs des journaux ne parvenant pas à découvrir le nom de l'orateur. « La majorité de nos représentants est sans science « ni habit, disait-on, mais laissez-les faire... vous les verrez « bientôt aussi beaux que leurs prédécesseurs qui nous ont rui- « nés. Avez-vous oublié que les trois quarts sont arrivés à pied et « que presque tous sont partis en poste, et après avoir acheté « de superbes terres? Donnez à ceux-ci le temps de décréter quel-

(1) « Nos députés patriotes avaient en grande partie les convictions de leurs fautes; ceux-ci ne l'avaient pas; ils étaient prêts à les recommencer. » (MALOUET, II, p. 115.)

(2) Correspondance du baron de Staël avec sa cour, 6 octobre 1791.

(3) V. TAINE, *Les origines de la France contemporaine*, t. II, p. 95.

« ques centaines de millions d'assignats, et vous les verrez avec « de riches habits et de belles voitures (1). » Ils n'avaient d'autre équipage que « des galoches et des parapluies (2) », mais on leur prêtait déjà, semble-t-il, quelque expérience de la vie parlementaire sous les gouvernements démocratiques. Volontiers aurait-on pris pour un cri du cœur l'erreur de langue échappé à l'un d'entre ces nouveaux rois. « Tout fraîchement débarqué, il se présente pour prêter le serment requis : *Je jure*, s'écrie-t-il, *de vivre et de mourir ici* (oubliant le mot *libre*). On s'est mis beaucoup à rire, ajoute l'abbé de Salamon (3), en disant : Monsieur ne faussera pas son serment. »

Aussitôt arrivés, les députés se divisent en trois partis dont la composition est intéressante à observer, parce qu'elle fait d'avance entrevoir ce qu'on pourrait appeler la balance parlementaire. Au côté droit siègent les *constitutionnels*, ainsi nommés parce qu'il sont partisans de la Constitution loyalement appliquée dans le maintien de la monarchie héréditaire. Ce groupe, fort de cent soixante membres, compte des orateurs de talent et de courage, tels que Jaucourt, Vaublanc, Hua, Beugnot. Les *jacobins*, au nombre de trois cent trente environ, occupent la partie gauche de la salle. Entre ces deux extrêmes, le centre est composé des *indépendants* ou *impartiaux*. Ceux-ci, d'après le nom qu'ils se donnent, prétendent n'être d'aucun parti, mais en fait ils seront l'enjeu de chacun d'entre eux. « Phalange immobile pour le bien, écrit un « contemporain (4), et qui ne se remue que par la peur, c'est « elle qui donnera la majorité ; et elle la donnera constam« ment, non au côté droit qu'elle estime, mais au côté gauche « qu'elle craint. » Cette fraction comprend environ deux cent cinquante membres (5). Or, pour réunir la majorité,

(1) *Correspondance*, p. 133.
(2) *Correspondance de Mirabeau et du comte de La Marck*, t. III, p. 246.
(3) *Correspondance*, p. 94.
(4) *Mémoires d'un avocat au Parlement de Paris*, député à l'Assemblée législative (Hua), publiés par François SAINT-MAUR, 1872, p. 74. — V. aussi sur cette époque : BIRÉ, *La légende des Girondins*, Paris, Perrin, 1896.
(5) V. *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II.

il faudra que le côté droit s'assure l'appoint de deux cents d'entre eux, tandis que les jacobins peuvent n'en détacher que quarante-trois. C'est cette dernière hypothèse qui se présentera à peu près toujours.

Le groupe jacobin lui-même renferme des éléments divers : d'une part, les exaltés tels que Merlin de Thionville, Chabot, Cambon, Couthon, Hérault de Séchelles ; de l'autre, la fraction plus importante en nombre des girondins (1), alors confondus avec les autres jacobins, dont ils fréquentent le club et partagent les votes, et appelés, du nom de leur chef, jacobins brissotins. Brissot, Condorcet, Vergniaud, Siéyès et leurs amis, peu violents dans le fond et sincères dans leurs intentions, mais philosophes et néophytes, personnifient assez bien alors les aspirations d'un grand nombre. Il leur manquera la persévérance des desseins et la ténacité des résolutions ; non contents de se rallier sans arrière-pensée aux réformes, ils croiront devoir, comme gage de leur sincérité, honnir le passé ; mais à cela se bornera leur énergie, et si plus tard leur mort éveillera les sympathies, elle donnera en même temps la mesure définitive de leur esprit politique.

Quoi qu'il en soit, les girondins qui constituaient alors la fraction la plus considérable du parti jacobin, étaient par leurs défauts, autant au moins que par leurs mérites, appelés à exercer sur le parti flottant une influence déterminante. Là ils rencontraient des éléments qui, sans être opposés en principe à la monarchie, étaient hostiles à la Cour, à l'aristocratie, au clergé, qui soupçonnaient partout des conspirations et pensaient que l'attaque était la meilleure des défenses. Comment n'auraient-ils pas cherché à les entraîner à leur suite dans leur marche en avant?

Et comment aussi ne pas se laisser prendre à l'appât offert? La Révolution était présentée, non comme un bouleversement illégal, mais tout au contraire comme une transformation légitime et nécessaire de la vie nationale. Des docteurs

(1) Ils ne portaient pas encore ce nom célèbre, qui paraît seulement après le 10 août 1792.

élèvent la voix et proclament un dogme nouveau : celui de la souveraineté du peuple. L'échelle sociale, disent-ils, doit être renversée et replantée de bas en haut, et le pouvoir exercé par celui qui jusque-là le subissait. Ce n'est pas là, assure-t-on, le rêve d'un illusionné, ou la trame d'un conspirateur, mais bien un devoir nouveau dont dépend le bonheur de la nation. Peut-on résister aux conseils d'une philosophie aussi facile? A tout le moins n'y résiste-t-on pas longtemps; comme « un pâtre qui tout d'un coup, dans un recoin de sa « chaumière, découvrirait des parchemins qui l'appellent à la « couronne... », le jacobin « embrasse avec amour un dogme « qui le relève si haut à ses propres yeux ! Il lit et relit assidû- « ment la déclaration des droits, la constitution, tous les « papiers officiels qui lui confèrent ses glorieuses prérogatives; « il s'en remplit l'imagination, et tout de suite il prend le ton « qui convient à sa nouvelle dignité (1). — Sachez que vous « êtes rois et plus que rois, va-t-on bientôt lui dire (2). Ne « sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans vos veines?»

Il semble qu'on la sentit, en effet, car on adhérait sans grand effort à l'Évangile nouveau et on appuyait ses apôtres.

Ainsi s'affermit peu à peu, la correspondance nous en donne des preuves nouvelles, la conquête jacobine. Une constitution mal née et qui appelle les conflits, un corps législatif novice qui ne saura pas les écarter, un parti puissant qui les provoque, recrutant son armée par la peur et la poussant par l'orgueil, tel est l'aspect qu'offre la scène politique au début de la Législative. En face de la faction menaçante se présentera un roi faible, que la Constitution a, de plus, désarmé, que soutiennent des partisans impuissants et que compromettent d'imprudents amis. Entre ces deux pouvoirs la lutte va s'engager, se lier, se serrer; chacune des victoires des jacobins consacrera une défaite de la puissance royale, jusqu'à ce qu'enfin, brisant l'appareil légal, et sacrée par la passion populaire, l'émeute devienne reine à son tour. Peu d'époques dans

(1) TAINE, *Les origines de la France contemporaine*, t. II, p. 28.
(2) Discours de Chalier au Club central de Lyon, 21 mars 1793.

l'histoire présentent un intérêt plus profond et plus amer que cette session de onze mois, pendant laquelle une poignée de factieux monte à l'assaut d'une monarchie vieille de quatorze siècles et la culbute dans le sang. « Je ne connais point d'as- « pect plus désespérant que l'intervalle du départ de l'As- « semblée nationale à la journée du 10 août consommée par « celle du 2 septembre », a écrit un historien (1).

*
* *

Tel est le drame dont les dépêches de M. de Salamon déroulaient les diverses phases sous les yeux de ses augustes correspondants. L'abbé avait soin de joindre à chacun de ses courriers les pamphlets, gravures, voire même les caricatures du moment, de raconter les anecdotes « pour faire un peu rire « Sa Sainteté », de répéter les mots même un peu gaillards, le tout avec cette vivacité et cet enjouement que lui avait départis une nature heureuse. Aussi ses missives n'avaient-elles pas tardé à être hautement appréciées. Le Pape ne pouvait se lasser de faire son éloge, ni le cardinal de « renchérir » (2). « Un Maury à la tribune et un homme tel que vous dans la « ville », c'est notre plus grande ressource, lui écrivait-on (3). Parfois même le ton s'élevait encore davantage, et le cardinal débutait ainsi : « Il faut convenir que vous êtes, Monsieur, un « admirable correspondant : variété, multiplicité, authenti- « cité des détails, réflexions judicieuses, conséquentes, justes, « tout vous mérite la satisfaction la plus accomplie, et les « éloges les plus marqués du Saint-Père. Vous en serez convaincu « par la réponse que le Pape fera lui-même et probablement « aujourd'hui à la lettre que vous lui avez écrite (4). » La gravité des événements donnait chaque jour plus de prix à ces

(1) LACRETELLE, *Dix ans d'épreuves.*
(2) Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 17 août 1791.
(3) *Correspondance*, p. 42.
(4) Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 3 août 1791.

messages: « Je ne les lis pas, mais je les dévore », s'écriait enfin Zelada.

Le lecteur contemporain trouvera aussi, j'en ai la confiance, quelque curiosité à les parcourir. Si, en effet, l'on a pu dire que toute correspondance vraie et sincère offre par l'échange même des idées un réel intérêt, combien plus ce jugement doit-il se vérifier dans la circonstance présente! Il nous est donné ici de voir l'histoire, pour ainsi dire, se former sous nos yeux, et d'en suivre le développement, non dans un tableau d'ensemble, ni dans des éphémérides rédigées après coup, mais bien dans des feuillets écrits et envoyés sur l'heure. L'incertitude de l'avenir laisse plus d'imprévu au récit, tandis que la connaissance des suites éclaire d'un nouveau jour les causes qui les ont provoquées. Les erreurs elles-mêmes, assez nombreuses, les illusions, espérances chimériques, ou découragements outrés, tout contribue à présenter l'image de la vie et de ses fluctuations. Joignez à cette mobilité d'impressions la variété des milieux où elles sont puisées. M. de Salamon pénètre au Château, auprès du Roi et de Madame Élisabeth, et de là se rend chez Barnave — « Moi chez Barnave! » s'écrie-t-il tout surpris. Il est assidu à l'Assemblée ainsi qu'aux Jacobins, visite les chefs des groupes, descend dans la rue et se promène aux entours des cafés. Tantôt, pour voir la fête donnée aux galériens du régiment de Châteauvieux, il s'affuble d'une mauvaise redingote bleue et roule ses cheveux sous un grand chapeau; tantôt, « passant le soir en habit de campagne « sous les arcades du Palais-Royal », et apercevant le prince de Hesse qui cause avec Chapelier, il se glisse derrière lui, enfonce son chapeau et le suit, « puisqu'il est reçu à présent « de prêter l'oreille à ce que les gens disent en groupe (1) ». Aussitôt rentré, il note les faits et les impressions recueillies, n'achève quelquefois ses lettres qu'à deux heures après minuit, s'interrompant pour écouter la générale qui bat et l'émeute qui gronde. D'autres fois, c'est dans l'hôtel même où il

(1) *Correspondance*, p. 219.

demeure, dans la cour du Palais, que l'on vient saisir le fameux juge Larivière pour le conduire à Orléans, où il sera massacré. Il écrit en hâte, dans l'émotion des événements, puis, quand il a couvert de son écriture douze et parfois seize grandes pages, il sort au milieu de la nuit et épie le moment où la sentinelle a le dos tourné pour jeter dans la boîte de la poste le pli qui va porter à Rome les nouvelles de la dernière heure. On dirait en style moderne qu'il pratiquait à merveille l'art de l'information.

A l'intérêt qu'offrent ces récits, la personnalité même de l'écrivain ajoute un caractère qu'il est utile de préciser. Au milieu de la diversité des opinions et des partis, l'abbé de Salamon représente assez exactement les idées de ce que l'on pourrait appeler l'extrême droite. Fréquentant les salons du duc de Brissac, de la princesse de Berghes, des Ségur, où il rencontre les membres de l'ancien Parlement de Paris, il en rapporte les théories, souvent les préventions; et, comme il arrive parfois, les nuances le blessent autant au moins que les couleurs. Ce sont les monarchiens qui portent le poids de ses indignations : « Nos monarchiens, nos constituants sont le plus « grand fléau de la terre; ils veulent toujours un accommode- « ment qui devient de plus en plus impossible (1). » L'accommodement eût été la substitution, au régime établi par l'Assemblée constituante, d'une nouvelle constitution et de deux Chambres. Ce projet, qui ne manquait pas de valeur politique, ne trouve pas grâce devant notre auteur. « Lorsque le système « des deux Chambres parut, tous les courtisans, les intrigants, « les faux braves, les gens à petits moyens, les fripons ambi- « tieux s'y rallièrent aux dépens de la liberté constituée. Ce « fut le plan favori et hypocrite du despotisme de cour qui, « se voyant par trop anéanti, cherchait à renaître de ses « cendres (2). » Dans cette accumulation assez divertissante d'épithètes, il confond Necker, La Fayette, Montmorin, Lessart, Mme de Staël, Breteuil et bien d'autres. Ce qu'il redoute,

(1) *Correspondance*, p. 206.
(2) *Ibid.*, p. 314.

c'est le changement en lui-même, une modification qui, dit-il, deviendra un bouleversement, car la Cour qui voudra être maitresse de la Chambre haute créera une nouvelle noblesse, de nouveaux pairs, et laissera le clergé dépouillé de ses biens; que restera-t-il alors de l'ancien ordre de choses? « Les deux « Chambres seraient le tombeau de notre antique et superbe « monarchie (1) », déclare-t-il à l'archevêque d'Aix, et il résume ses désirs dans cette formule : « remettre en entier les « choses comme elles étaient avant 1789, sauf à corriger les « abus. »

Sans doute l'attachement aux souvenirs du passé lui fait quelque peu illusion sur les possibilités de l'avenir, et plusieurs penseront qu'il eût été imprudent d'adopter ce système, bien qu'à tout prendre on ne se soit pas beaucoup mieux trouvé d'un autre. Mais si l'abbé de Salamon ne saurait passer pour un docteur en politique, s'il montre plus de bon sens que de vues profondes, moins de calcul que de dévouement, il se distingue en toute circonstance par une qualité essentielle, je veux dire par son entière sincérité. Dans sa nature simple et droite, il reconnaît spontanément ses mérites (2); il avouera tout aussi bien ses faiblesses; « tous les palliatifs l'épouvan- « tent », et il ne fait pas mystère de sa fidélité envers un monarque déchu, au risque de passer, alors déjà, pour arriéré. Cette franchise d'allure donne plus de charme à sa parole et d'intérêt à ses appréciations. Les Jacobins jugés par un « mem- « bre de l'antique Cour des pairs du Royaume » demeuré intransigeant et immuable, alors que tout se transforme autour de lui — voilà certes matière à contrastes, et sujet à surprises; cela même fait entrevoir les difficultés d'une situation qui mettait aux prises des caractères aussi tranchés.

Le rôle d'informateur que l'abbé de Salamon remplissait

(1) *Correspondance*, p. 34.

(2) « N'ayant pas le rare talent de notre célèbre compatriote (l'abbé Maury), j'ai un courage que rien ne peut épouvanter. Que peut-on craindre quand on a toujours marché dans le droit chemin et qu'on n'a rien à se reprocher? Une bonne réputation en impose toujours aux méchants, et le calme de la bonne conscience donne de la confiance. » (*Correspondance*, p. 70.)

avec tant de zèle ne représentait, d'ailleurs, qu'une part de son activité, car les questions religieuses qui traversaient toutes les discussions du jour et passionnaient l'opinion étaient le plus sérieux objet de sa mission. Au moment où s'ouvre la correspondance, la situation d'Avignon inspirait à Rome de vives appréhensions. A la suite de troubles provoqués à dessein, l'Assemblée avait envoyé des *médiateurs* qui, sous prétexte d'apaiser les passions, les dirigeaient dans le sens d'une réunion du pays à la France. Le chargé des affaires du Saint-Siège s'employa, de concert avec l'abbé Maury, à lutter contre leur influence — on lira les détails qu'il donne sur ses entretiens avec le cardinal de La Rochefoucauld et avec M. de Clermont-Tonnerre, sur ses visites aux hommes puissants du jour — et lorsque l'Assemblée eut, comme on le sait, décrété l'annexion, ce fut lui qui reçut l'ordre de faire tenir à Leurs Majestés la protestation du Pape (1).

A lui aussi incomba (2) le devoir de faire parvenir à Loménie de Brienne l'acte par lequel le Saint-Père informait officiellement ce prélat qu'il était déchu de sa dignité de cardinal et suspendu à cause de son adhésion au schisme. M. de Salamon, à qui le secrétaire d'État recommandait de faire « le possible et l'impossible même » pour obtenir une preuve authentique que la pièce était bien aux mains du destinataire, déploya en cette occasion toutes les ressources de son esprit inventif. Aussi raconte-t-il avec une certaine complaisance les stratagèmes dont il se servit et leur plein succès. Grâce à son habileté, en effet, les lettres des directeurs de la poste de Paris et de Mantes certifièrent la remise du pli et, expédiées à Rome, eurent l'honneur inattendu d'être déposées dans les archives du Chiffre, comme pièces à conviction.

Mais des intérêts d'un ordre plus général appelaient surtout l'attention de l'abbé de Salamon. Pour ne pas s'en tenir à ses propres lumières, tantôt il convoquait chez lui une sorte de petit conseil, composé à l'origine de l'abbé Bonnaud, grand

(1) *Correspondance*, p. 41, 151, 160.
(2) *Ibid.*, p. 44, 103, 210, 246.

vicaire de l'archevêque de Lyon, et de l'abbé de Montmignon, grand vicaire de l'évêque de Soissons, avec lesquels il étudiait les diverses matières qui prêtaient à discussion; tantôt il allait voir des évêques influents ou invitait des théologiens renommés à « prendre le chocolat » afin de conférer avec eux. C'est ainsi que lorsque l'Assemblée législative eut repris la persécution contre le clergé inaugurée par la Constituante, frappé du danger que présentait la forme nouvelle et déguisée du serment civique, il s'employa à faire remettre une adresse au Roi et contribua à la condamnation du serment par le comité des évêques. La Sorbonne, secrètement réunie, fit de même, et l'on prit des mesures pour avertir les évêques absents du Royaume (1). Informé de ces résultats, le cardinal de Zelada en marqua sa vive satisfaction à son correspondant (2), ce qu'il s'empressait de faire, du reste, dès que l'occasion s'en présentait. D'autre part, lorsqu'il semblait utile de répandre une nouvelle, ou de démentir un faux bruit, l'abbé de Salamon, qui avait « divers journaux même démocrates » à son service, leur faisait passer des notes, et il arrivait parfois, — détail piquant, — que le *Spectateur et Modérateur* insérait des lettres entières du cardinal secrétaire d'État, dont les lecteurs étaient certes loin de soupçonner l'origine.

Les qualités diplomatiques de l'agent pontifical eurent d'ailleurs bientôt à s'exercer sur un terrain singulièrement difficile. En effet, si la grande majorité du clergé était unie dans la résistance à la persécution, des divergences sensibles se manifestaient parmi ses membres sur la forme à donner à la défense. Le comité composé d'évêques députés à la Constituante s'était dissous avec cette assemblée, mais afin de maintenir à Paris un centre de correspondance et d'union, il fut reconstitué : MM. de Boisgelin, Dulau, de Talleyrand-Périgord, de Béthizy de Mézières, de Bonal et de Lastic en furent les membres. Ces prélats n'avaient aucune mission officielle, et leurs avis étaient souvent contestés. On leur reprochait, principalement à l'ar-

(1) *Correspondance*, p. 163.
(2) *Ibid.*, p. 170.

chevêque d'Aix qui en était la tête, de se laisser gagner, sans s'en apercevoir, par l'esprit du siècle, d'accepter « un petit vernis philosophique », et de ne désirer partout « que le con-« cours de la puissance civile, ce talisman qui depuis cinquante « ans a causé tant de prestiges, et tant de maux à la religion « en France ». Tel l'évêque de Langres qui voulait « faire invo-« quer par les catholiques pour leur état civil auprès des muni-« cipalités le bénéfice de l'édit des *non-catholiques* », ce dont d'autres s'indignaient, car « par cette démarche ils consenti-« raient à n'être que *tolérés* en France » ... où « la religion « catholique est la religion de l'État depuis Clovis », disait-on avec fierté. Quand l'abbé Bonnaud publie une *Réclamation pour l'Église gallicane contre l'invasion des biens ecclésiastiques et l'abolition de la dîme,* ce même comité s'agite, interdit la vente, puis achète toute l'édition. Sans doute, les évêques approuvent l'ouvrage, mais ils en blâment le titre; ils disent qu' « il « donnera une grande défaveur aux assignats et que cela sou-« lèvera contre le clergé, puisqu'on n'osera plus acheter des « biens ecclésiastiques ». « Est-ce bien là le langage que « doivent tenir des évêques? » s'écrie l'abbé de Salamon (1), assez justement surpris d'une telle sollicitude envers les « envahisseurs » des biens de l'Église (2).

Semblables divergences de vues entre hommes de caractère également respectable se rencontrent à toutes les époques ; elles ne contribuent d'ailleurs qu'à faire ressortir la hauteur d'un principe supérieur à ces contingences ; mais qui ne connaît, d'autre part, la délicatesse des situations et l'âpreté des controverses qui naissent de ces dissentiments? L'abbé de Salamon, lui aussi, en fit l'expérience, et si j'ai cru devoir présenter quelques traits inédits de ce tableau rétrospectif, c'est afin de permettre au lecteur d'apprécier combien son rôle dut être parfois malaisé.

(1) *Correspondance*, p. 456, 458, 469.

(2) Le cardinal de Zelada ne blâma pas moins la « conduite répréhensible » et la « pusillanimité » de ces prélats. — L'abbé de Salamon parvint enfin à obtenir leur consentement à la publication. (Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 13 juin-25 juillet 1792. — *Francia*, 583.)

Soucieux de ménager la puissance civile, les mêmes évêques demeuraient davantage encore les gardiens jaloux des libertés de l'Église gallicane. Aussi les brefs du Pape provoquaient-ils souvent leurs réserves ; ils en retardaient la publication, discutaient la traduction qui en était donnée, ou ne les acceptaient qu'avec des clauses restrictives, « toujours ombrageux « sur *nos libertés,* disait l'abbé Bonnaud (1), comme si dans ce « moment où l'Église de France est dans l'abîme, il était « question d'aller pointiller sur nos libertés ! » L'abbé de Salamon, que déjà au Parlement de Paris on appelait le « petit « ultramontain », ne dissimulait pas sa désapprobation de « ces « temporisations, ces palliatifs, ces faiblesses qui ont tout « perdu ». Il en écrivait longuement au cardinal, qui lui transmettait en retour les félicitations du Pape sur la justesse et la fermeté de ses observations.

On trouvera dans la correspondance les détails fort peu connus de ces discussions intérieures, dont la plus grave eut pour objet la bulle d'excommunication des Intrus. Les deux systèmes que représentaient alors à Rome l'abbé Maury, partisan d'actes immédiats, et le cardinal de Bernis, préoccupé surtout des tempéraments à prendre, avaient à Paris des soutiens d'autant plus ardents qu'ils étaient dans le feu de l'action. Le comité des évêques croyait nécessaire de rompre le silence en prenant des mesures contre les prélats jureurs, mais estimait en même temps que, si les conjonctures où se trouvait l'Église de France ne permettaient pas de les renvoyer devant le concile de la province, du moins leurs personnes ne devaient pas être jugées « sans quelques mesures conservatrices des « formes établies pour ces sortes de procédures par le droit « canonique du Royaume (2) ». Certaine gazette assurait même que le Pape se décidait à appeler de France à Rome douze évêques pour déposer canoniquement ceux de Sens, Orléans, Viviers et Autun, coupables de schisme. Pour qui connaît tant soit peu les traditions romaines, il est aisé de deviner l'accueil

(1) L'abbé Bounaud à l'abbé de Salamon. (*Correspondance*, p. 483.)
(2) *Ibid.*, p. 82.

que devait rencontrer ce réveil de gallicanisme. Ce serait « rom-« pre en visière avec le Saint-Siége », écrivit Zelada, « de « répandre... que le Pape a besoin de la coopération d'un corps « d'évêques nationaux pour déposer ceux qui sont malheureu-« sement devenus schismatiques ». Dans un langage ferme et prudent, sans heurter les « prétendues libertés » de l'Église gallicane, mais sans laisser atteindre les prérogatives du Siége apostolique, le cardinal fit à l'abbé de Salamon une réponse dont on ne saura trop remarquer la mesure et l'habileté (1); le Saint-Père lui-même parlait par la bouche de son ministre, afin de rétablir au moyen d'une entremise discrète, et sans la violence d'un ordre, l'unité dans le corps épiscopal.

Aussitôt qu'il reçut ce précieux document, l'abbé l'étudia, en retint « l'élixir dans sa tête » et se rendit chez plusieurs évêques, entre autres chez l'archevêque d'Aix. Le prélat était avec deux dames, et la visite paraissait intempestive; mais, « comme des affaires d'une aussi grande importance passent « avant les dames », Salamon n'en tint pas compte. « Il faut « un peu de vivacité avec ces Français », disait le sujet du Pape; « il faut un peu les presser, et on obtient ce qu'on « veut. » — Il obtint en effet, à force d'insistance, que le mémoire adressé par les évêques au Pape ne fît pas mention de la clause gallicane qui inquiétait Rome.

Quant à son opinion personnelle dans la circonstance, le caractère ardent que nous lui connaissons la fait pressentir; elle était tout en faveur de l'excommunication frappant ceux-là même qui s'étaient rétractés. Enfin, considérant que le peuple qui « avait été égaré par des sensations physiques » devait être ramené de même, il ne craignait pas de proposer que, lors du retour de la paix, la dégradation épiscopale fût rétablie et pratiquée selon les règles de l'ancien pontifical romain.

Entre ces deux opinions extrêmes le Pape, suivant les traditions du Saint-Siége, prit une décision qui ne devait, il est vrai, pleinement satisfaire ni les uns ni les autres, mais était seule

(1) *Correspondance*, p. 91, 128.

de nature à concilier le devoir de la justice avec les droits de la miséricorde. Par le bref du 19 mars 1792, il n'excommuniait point immédiatement les constitutionnels, mais leur accordait deux délais, de soixante jours chacun, pour se rétracter. Cet avertissement était le dernier. Il importait donc qu'il fût introduit sûrement, et rapidement répandu en France. La chose toutefois présentait des difficultés, car les postes étaient étroitement surveillées, et l'Assemblée nationale avait décrété la peine du carcan contre tous imprimeurs, colporteurs ou distributeurs des brefs de Rome. Ce fut encore l'abbé de Salamon qui parvint à déjouer ces menaces.

Le vendredi saint, 6 avril 1792, l'Assemblée tint une séance de scandale : à l'heure où, au château des Tuileries, la famille royale se prosternait devant le crucifix, sur la proposition d'un évêque intrus elle abolit les costumes des ordres religieux, dépouillant ainsi les moines au jour anniversaire de celui où le Christ avait été étendu nu sur la Croix. Ce jour-là même, pendant que les théâtres, sans respecter la solennité de la date, ouvraient leurs portes pour la première fois « depuis le commencement de la Monarchie », comme une réponse du Ciel, arrivait à Paris le bref solennel qui suspendait sur la tête des coupables les foudres de l'excommunication. En vingt-quatre heures deux impressions en furent faites, et bientôt vingt mille exemplaires en étaient répandus dans la capitale (1).

L'abbé de Salamon s'était hâté en effet, et — les plus graves affaires présentant parfois un côté plaisant — ce fut sous un déguisement bien inattendu qu'entrèrent à Paris les expéditions officielles du bref. Un gros paquet d'aspect ordinaire, semblant renfermer des marchandises, et adressé par M. Girard, de Lyon, à MM. les députés des Ardennes, chez le chevalier de Blignières (2), tel est le pli pontifical qui contient les

(1) *Correspondance*, p. 382. Quelques historiens ont mis en doute que ce bref eût reçu dès l'origine une grande publicité ; les détails que nous donne l'abbé de Salamon ont donc une particulière importance.

(2) L'abbé de Salamon recevait encore ses dépêches sous le couvert de Mme Leblanc, directrice de poste, de Mme Pasquier, la mère du chancelier, et de M. Gautier, frère de cette dernière.

six brefs en parchemin destinés aux archevêques de Bourges, Toulouse, Arles, Cambrai, Albi et Rouen (1). L'abbé de Salamon s'empresse à l'hôtel des Diligences, déjà encombré de caisses et de monde. Il porte le costume ecclésiastique, mais fait bonne contenance, et élevant la voix : « Je viens, dit-il, « prendre un paquet à l'adresse des députés des Ardennes... « A ce mot, on m'ouvre le passage, le directeur vient, le « chapeau à la main, demander mes ordres; on écarte tout le « monde, on bouleverse tous les paquets pour avoir le mien, « on le trouve à l'instant. Je mis un nom sur le registre et « m'en allai bien vite monter en voiture avec mon paquet sous « le bras (2). » Deux heures après, tous les envois aux archevêques étaient en sûreté. « On rirait bien dans l'Europe, « conclut le narrateur, si on savait que les brefs du Pape sont « venus en France, et même à Paris, par le canal de l'Assem- « blée nationale, et sous l'adresse de ses membres (3). »

Le cardinal, comme bien l'on pense, félicita son correspondant de ce trait d'habileté : « Il me serait impossible de vous « exprimer le ravissement du Saint-Père à la lecture de « la première feuille de votre n° 94 (celui où l'abbé rendait « compte de sa mission)... C'est par son ordre exprès, et en son « propre nom, que je vous remercie et vous donne les plus « grands éloges (4). »

Cet aperçu rapide fait pressentir les relations pleines d'intérêt qu'on lira plus loin. L'abbé de Salamon fut encore chargé de diverses missions, notamment de la remise du bref du 13 juin 1792 (5); mais le lecteur n'en trouvera pas les détails dans ces pages, car la liasse de dépêches qui seule jusqu'ici est revenue au jour s'arrête par malheur au numéro 100, daté du 21 mai de la même année. Bientôt, d'ailleurs, tout échange de lettres allait cesser.

Le 10 août avait donné le signal des violences. Après le

(1) *Correspondance*, p. 332.
(2) *Ibid.*, p. 383.
(3) *Ibid.*, p. 384. — V. le *fac-simile* d'écriture reproduit en tête de ce volume.
(4) *Correspondance*, p. 392.
(5) Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon. (Arch. Vat. *Francia*, 583.)

massacre des Suisses, les arrestations de prêtres et de nobles s'étaient multipliées : on choisissait les victimes pour les nouveaux massacres. Sur la demande de Salamon qui prévoyait ces extrémités, le cardinal de Zelada avait prié la République de Venise de le prendre comme sujet du Pape sous sa protection (1). Il l'avait également autorisé à venir à Rome, s'il le croyait préférable (2), après avoir toutefois confié à une personne absolument sûre le soin de poursuivre la correspondance; mais l'abbé n'avait encore pris aucun parti et s'était borné à un déguisement. Troquant le costume ecclésiastique qu'il n'avait jamais quitté, excepté le jour du départ du Roi, contre un justaucorps rouge, un habit gris et des bas de soie blancs (3), il espérait tromper la surveillance et persévérait dans sa tâche. Dix-sept jours s'écoulèrent sans alerte, et, le 27 août, il expédia encore son courrier accoutumé, avec une lettre des prêtres prisonniers aux Carmes qui le consultaient sur le nouveau serment de liberté-égalité (4). Le soir, il rentra chez lui, et, après quelques recommandations de prudence à sa fidèle servante, se mit au lit.

Soudain, vers les deux heures du matin, des coups violents ébranlent sa porte. Mme Blanchet se hâte vers l'entrée qui livre passage à cinq hommes portant l'écharpe tricolore; c'étaient les commissaires de la section, accompagnés de vingt hommes armés.

L'abbé, souffrant depuis quelques jours d'un accès de

(1) *Correspondance*, p. 450, 459. On lui offrit également de se cacher dans l'hôtel du nonce Dugnani. (Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 5 septembre 1792.)

(2) « Vous pouvez compter d'être bien accueilli, et je peux vous assurer des sentiments paternels dont il (le Pape) est animé, qui sont ceux de la reconnaissance que vous méritez. » (Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 5 septembre 1792.)

(3) *Mémoires*, p. 125, 177.

(4) Dans ses *Mémoires* (p. 29-31), il croit se souvenir que cette consultation ne lui fut remise que lorsqu'il était lui-même en prison (1er ou 2 septembre). A moins qu'il ne soit question d'une seconde démarche, il faut relever ici une de ces erreurs que j'ai déjà fait observer et qui portent sur les dates, non sur les faits. Les minutes du cardinal de Zelada, en date des 5 et 12 septembre, en sont la preuve, car elles répondent déjà, par la négative d'ailleurs, à la demande posée.

fièvre, était à ce moment-là même accoudé sur son oreiller pour prendre un verre de limonade.

— Que me voulez-vous? demande-t-il aux étrangers.

— Oh ! rassurez-vous, lui répond-on, nous ne voulons pas vous déranger; nous savons que vous êtes le ministre du Pape, donnez-nous votre correspondance.

— Eh bien, répliqua le malade, si vous savez que je suis le ministre du Pape, vous devez savoir aussi que ma personne est sacrée, et cependant vous venez violer mon domicile à main armée... Quant à ma correspondance, j'y attache si peu d'importance que je m'en sers pour chauffer mes chemises avant de les mettre, et vous pourrez en apercevoir des bribes traînant dans quelque méchante enveloppe, sur le sol de mon cabinet... Au reste, cherchez vous-mêmes (1) ».

Et il reposa la tête sur son oreiller.

Mais la plaisanterie ne dérida pas les commissaires, et s'ils ne parvinrent pas à trouver la correspondance que Mme Blanchet avait eu la prudence de cacher sous les pigeonniers, ils s'emparèrent de la caisse contenant les archives de la nonciature, et l'emportèrent en triomphe. Arraché de son lit, M. de Salamon lui-même fut entraîné au comité de la section, puis au comité de surveillance de la Commune, par des gardes qui criaient : « Voilà le calotin! voilà le ministre du Pape! » enfin écroué au dépôt de la mairie. Là il prit aussitôt des mesures pour informer le cardinal secrétaire d'État de sa situation. A Rome, du reste, l'inquiétude n'avait pas tardé à naître dès la nouvelle des événements du 10 août : Zelada indiquait pour sa correspondance une adresse détournée ; il ne signait plus ses lettres, bientôt il ne les écrivait qu'en italien. La dernière pièce de la série est une note anonyme, en date du 26 septembre (2), qui, répondant au message du captif, suspendait toutes les communications et se résumait ainsi : « Mettez tous vos soins à vous conserver, et pour vous-« même et pour nous. »

(1) *Mémoires*, p. 9 et suiv.
(2) *Correspondance*, p. 474.

On connaît les aventures de l'abbé de Salamon dans sa prison et le bonheur avec lequel il parvint à en sortir. Le Saint-Père lui écrivit à cette occasion une lettre pleine de bonté et d'affection, et lui accorda les pouvoirs spirituels les plus étendus pour tout le royaume et pour le Brabant (1). Dès lors, il entretint des rapports suivis avec les nonces de Bruxelles et de Lucerne, sans préjudice de la correspondance de Rome qui fut toujours l'objet principal de ses soins. De nouvelles précautions s'imposaient. Aussi était-ce sous le couvert de l'abbé François Evangilisti (2) qu'il écrivait au cardinal, et celui-ci répondait au citoyen « Blanchet » ou « Eysseri », se servant ainsi tour à tour du nom de sa servante ou de sa mère. Le contenu des lettres devait, autant que leur enveloppe, dérouter les indiscrétions, car le correspondant du Pape s'adressait parfois à lui en style jacobin : « *Per* « *Baccho*, s'écriait-il, vive la République! Il y a eu un grand « combat, et ces scélérats d'Autrichiens ont fait mordre la « poussière à un grand nombre de nos braves patriotes ; mais « nous allons bientôt prendre notre revanche sur ces vils « soldats de la tyrannie. » Et le cardinal, amusé sans doute du déguisement, mais quelque peu effrayé de l'audace, répondait en recommandant la prudence : « Sa Sainteté craint toujours que son *petit jacobin*... ne vienne à tomber entre les mains des buveurs de sang. »

Peu s'en fallut que cette inquiétude ne se réalisât, car, impliqué dans le procès des membres du Parlement de Paris, l'ancien conseiller-clerc fut condamné à mort par contumace avec quarante-neuf de ses confrères, qui, à la suite du président Bochard de Saron et du président de Rosambo, portèrent leur tête sur l'échafaud, le jour de Pâques 1794. M. de Salamon n'échappa à pareil sort qu'en se cachant, et en errant pendant

(1) Je rapporte, d'après les *Mémoires*, ce fait au sujet duquel je n'ai encore rien trouvé aux Archives du Vatican.

(2) Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 29 août 1792. Les *Mémoires* (p. 217) confirment le fait, mais avec une erreur sur le prénom d'Evangilisti. Ce personnage devait, peu après, jouer lui-même un rôle dans les événements, car il accompagna Pieracchi à Paris, lors des négociations de 1796.

neuf mois dans les bois autour de Paris. Vêtu d'une carmagnole, il sortait de la ville en même temps que les laveuses dont il semblait être un des servants, et, à l'abri d'un fourré, assemblait son conseil, composé alors de MM. Lemoyne, grand vicaire de Châlons, et Girard. On y conférait sur les difficultés urgentes, et M. de Salamon accordait les dispenses, très nombreuses, qu'on sollicitait de lui.

La correspondance avec Rome ne fut point interrompue par ces incidents; mais, expédiée par la voie de Saint-Maurice en Valais, elle prit l'apparence d'échanges commerciaux. L'abbé se disait commissionnaire en livres et gravures; — par le fait, il en envoyait un grand nombre au Pape, ainsi qu'en témoignent ses relevés de comptes — et en retour il recevait de l'étranger du chocolat (1), voire même du fromage de Gruyère (2). Répondant sur le même ton, le nouveau secrétaire d'État, Busca, l'invitait à ne pas ralentir ses informations : « Le patron continue à vous aimer et à vous « porter de l'affection, et il vous mande de continuer votre « besogne (3). »

Il en fut ainsi pendant toute la durée de la Terreur, et jusqu'en 1796, époque des premières négociations entre le Pape et la République. M. de Salamon y prit probablement quelque part (4); il affirme même qu'il fut alors involontairement trahi par le courrier de cabinet de Pieracchi, l'envoyé du Saint-Siège, et que son propre courrier, chargé d'un pli important pour Rome, fut saisi près de la frontière. Ses dépêches au Pape, au cardinal Antonelli, doyen du Sacré Collège, et au cardinal Flangini, patriarche de Venise, tom-

(1) Ceux qui ont lu les *Mémoires* se rappelleront le goût prononcé de l'auteur pour cet aliment. Sur l'acte d'acquittement, qu'on trouvera plus loin, on remarquera que l'abbé de Salamon avait, en effet, déclaré au tribunal qu'il s'occupait du commerce de « livres *et de chocolat* »; mais avant de l'envoyer à Rome, ainsi que je l'ai constaté sur la pièce originale, il ratura fortement ces derniers mots.

(2) *Mémoires*, p. 242.

(3) *Ibid.*, p. 254.

(4) Sur le rôle qu'il dut y jouer, je me permets de renvoyer le lecteur à l'étude que j'en ai faite dans le *Correspondant* (10 septembre 1897) : « La première rencontre du Pape et de la République française. »

bèrent ainsi entre les mains du Directoire, qui décida aussitôt de le traduire en justice. Un jour donc, la police fit brusquement irruption dans la chambre qu'il habitait alors rue Saint-Florentin, et réclama Eysseri Blanchet.

— Je ne connais pas cet individu, leur dit Salamon.

— En ce cas, nous avons ordre de visiter vos papiers.

— A votre aise... voici mon cabinet et mon secrétaire.

Il s'entend qu'ils ne renfermaient rien qui pût compromettre l'abbé, et celui-ci, d'un air tranquille :

— Moi, je m'en vais continuer mon travail, car je suis en train de soutirer une barrique de vin, et je ne puis la laisser ainsi.

Mais l'excuse ne fut pas jugée valable, et bientôt l'abbé et sa fidèle Blanchet étaient emmenés entre quatre hommes à la police.

M. de Salamon allait traverser une des phases les plus critiques de son existence, car l'accusation de correspondance avec l'ennemi était un crime puni de la peine capitale, dont l'application fut à son endroit réclamée avec un rare acharnement. L'auteur des *Mémoires* raconte en détail cet épisode, les mauvais traitements qu'il subit à la Grande Force, et le bon accueil reçu à la Conciergerie, où Richard, le geôlier, qui l'avait autrefois vu faire, en qualité de commissaire de la cour, la visite de la prison, l'héberge de son mieux, le fait coucher sur les matelas qui avaient servi à la reine Marie-Antoinette et qu'il conservait comme une relique, enfin lui permet de tenir le soir, de sept à dix heures, un salon où même quelques dames sont admises. Les juges furent moins affables; ils voulaient tout d'abord le renvoyer devant une commission militaire comme espion du Pape, et ce ne fut qu'après deux procédures successives, quatre plaidoiries, dont celle du fond de la cause dura onze heures, quatre-vingt-quatorze jours de prison et de gros frais, que le prisonnier recouvra enfin la liberté (1). Il en profita aussitôt pour reprendre et poursuivre

(1) V. son acte d'acquittement publié à la suite des pièces annexées.

CORRESPONDANCE

DE

L'ABBÉ DE SALAMON

AVEC LE CARDINAL DE ZELADA

I

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 61.] Paris, 29 août 1791.

MONSEIGNEUR,

La séance de mercredi 24 de ce mois est trop remarquable pour ne pas s'y arrêter un moment : c'était la continuation de la revision de l'acte constitutionnel. Il s'agissait d'abord de la garde qu'aura le Roi *des Français*. L'avis du comité était une garde d'honneur des gardes nationales du lieu de la résidence des rois, et une garde payée sur la liste civile du Roi, de 1,200 hommes à pied et 600 à cheval, qui ne pourront être choisis que dans les troupes de ligne qui auront prêté le serment civique, et qui sont maintenant résidents dans le royaume. Ces deux dernières dispositions excluent à jamais les gardes du corps de la garde du Roi et même la garde suisse qui certainement va demander à se retirer du royaume, ayant été spécialement appelée pour cette garde. Il y a eu un grand débat sur ce projet au comité. Un certain Vadier a parlé avec le ton de la passion antiroyale et ne voulait point de garde particulière. Robespierre a montré le danger qu'il y aurait de

donner au Roi une garde de son choix. M. Fréteau voulait au contraire une garde plus nombreuse, pour le mettre à l'abri des émotions populaires causées par des factieux; il a fait le tableau chronologique de tous les rois, et particulièrement des plus chéris du peuple, qui ont été victimes de leurs propres vertus; il a cité les assassinats [attentats] de Louis XV, Henri IV, Louis IX, Charles VII, l'empereur Philippe, Marc-Aurèle, et il concluait à ce que cette garde fût portée à 3,000 hommes; ceux qui seront dans la garde du Roi ne pourront rentrer dans l'armée. Il y a eu une infinité d'opinions, mais point intéressantes. Cependant il n'y a pas eu de décret définitif sur cet article.

La discussion s'est ensuite ouverte sur la question des droits politiques des *parents* du Roi (car il n'y a plus de princes). L'article du comité portait que les membres de la famille du Roi, étant seuls appelés à une dignité héréditaire, formaient une classe distinguée et que cette qualité les privait du droit de citoyen actif.

M. Thouret a voulu faire des observations savantes sur cet article : il a pensé que les droits politiques devaient être suspendus dans la famille du Roi, parce que le pouvoir exécutif était pour elle un patrimoine assez étendu; il a avancé que l'Assemblée nationale ayant eu le droit de placer dans la famille royale une substitution héréditaire au trône, elle pouvait lui enlever une faculté qui pourrait devenir dangereuse aux peuples et renverser la base de la Constitution. Le législateur Thouret a avoué que, quant aux titres dont il faudra décorer les parents du Roi, après y avoir beaucoup réfléchi, il avait été dans le plus grand embarras pour exprimer ceux qui paraissaient le mieux convenir, qu'il n'ose en désigner aucun et laisse à l'Assemblée le soin de le décerner.

Après Thouret, on a vu arriver à la tribune Philippe d'Orléans, un papier à la main, c'est-à-dire sa leçon faite sans doute par Sillery, car il était vis-à-vis, au bas du fauteuil du président, pour encourager son élève; en effet, il avait toujours les yeux sur lui. Votre Éminence sent bien qu'un grand silence s'est fait pour entendre ce grand orateur. Il a demandé

à l'Assemblée si elle entendait faire un avantage aux parents du Roi en les privant du droit de citoyens actifs, ou si elle voulait leur interdire l'exercice des droits accordés à tous les citoyens français. « Vous avez décrété, a ajouté M. Philippe, « que l'on ne pourrait être privé de ce titre qu'après un juge- « ment; on ne pourrait donc m'en priver que de mon libre « arbitre, car je ne crois pas que votre puissance aille à m'en « priver sans crime. Vous n'adopterez pas sans doute le projet « qu'on vous propose et je demande qu'il soit rejeté; mais si « vous l'adoptiez, je vous déclare que je mettrais sur le bureau « ma renonciation à tous les droits que me donne ma qualité « de membre de la dynastie royale, pour m'en tenir à l'hono- « rable qualité de simple citoyen français. »

Des applaudissements des sans-culottes de la tribune et d'une partie de la gauche ont fait retentir la salle, et le reste a haussé les épaules de pitié, rempli de mépris pour ce ci-devant prince.

M. Dupont a pris la parole et a demandé l'ordre du jour, disant que la renonciation de M. d'Orléans ne devait en rien influer sur la délibération actuelle. Un autre membre a voulu persifler le ci-devant duc en voulant rehausser un civisme dont l'histoire offrait peu d'exemples, mais on a réclamé l'ordre du jour. D'André a dit : « Je le réclame avec d'autant plus de « force que M. d'Orléans n'a pas le droit de faire une sem- « blable renonciation pour lui, ni pour ses enfants, ni pour ses « créanciers » ; oh! les applaudissements ont retenti de partout et M. d'Orléans est resté tout confus à sa place, fort embarrassé de sa contenance. Cependant M. de Sillery, son mentor, a pris sa défense. Il a débuté par se plaindre de l'abus que font quelques orateurs de leur talent pour faire regarder comme l'effet d'une coalition coupable, comme une faction, l'attachement d'excellents citoyens à la Constitution. « Je ne « m'attendais pas, a-t-il dit, que votre comité de Consti- « tution, qui tant de fois nous a dit qu'il n'y avait rien au- « dessus du titre de citoyen français, viendrait nous proposer « aujourd'hui de le troquer contre celui de prince! » L'orateur

a soutenu que le projet du comité était injuste et impolitique; il a fait remarquer qu'il serait cruel de dépouiller de la plus honorable qualité ceux des parents du Roi qui se sont entièrement dévoués à la Constitution; ensuite, avec beaucoup de verbiage il s'est écrié, voulant parler du fils du duc d'Orléans qui, dit-on, a empêché quelques jeunes gens de se noyer : « Et vous qui, si jeune encore, avez eu le bonheur de sauver « la vie à trois de vos semblables, vous allez donc être privé « du titre de citoyen après en avoir si glorieusement rempli « les devoirs! »

Un si beau discours n'a rien produit, mais on en a ordonné l'impression. On ne finit pas ce jour-là, mais le lendemain jeudi on discuta encore la matière; on agita beaucoup si on laisserait aux parents du Roi la qualité de prince, s'ils seraient citoyens actifs et éligibles aux fonctions résultant des élections populaires. Beaucoup rejetaient la première proposition et la troisième, mais voulaient accorder la qualité de citoyens actifs. M. Goupil de Préfelne a plaisanté fort à propos. Il a été d'avis qu'on accordât aux princes la qualité de citoyens actifs. « Eh! « pourquoi, messieurs, s'est-il écrié, ne verrions-nous pas « de nouveau M. d'Orléans à la tête de nos flottes? » De grandes risées l'ont interrompu. « Eh! pourquoi », a-t-il ajouté, « ne pourrait-on plus employer ce prince dans les « négociations, dans celles d'Angleterre, par exemple, comme « il y a tout à l'heure deux ans? » Les uns ont beaucoup ri, les autres ont murmuré de cette très piquante plaisanterie, et le pauvre duc présent a été obligé de l'essuyer. M. Robespierre s'est fort opposé à ce qu'on donnât le nom de prince. On se sépara encore, le jeudi, sans rien conclure sur cette qualité, mais après avoir décrété que les parents du Roi seraient citoyens actifs, mais ne seraient pas susceptibles des places nommées par le peuple. Les voilà donc exclus des législatures.

Dans la séance du vendredi on a commencé par décréter que la vente des biens nationaux ne serait plus faite sous la direction d'un comité de l'Assemblée, mais sous celle du com-

missaire du Roi, administrateur de la caisse de l'extraordinaire, agent du pouvoir exécutif. On a continué ensuite la discussion relative aux fonctions dont pourraient être susceptibles les parents du Roi :

Seront-ils éligibles aux places qui sont à la nomination du pouvoir exécutif?

Auront-ils une dénomination particulière, et quelle sera cette dénomination?

La première question a excité les plus grands débats. Desmeuniers, rapporteur, était pour l'affirmative, et il s'est étayé de l'exemple de l'Angleterre, où les membres de la famille royale siègent tous en qualité de pairs sous le nom de barons au Parlement. Un M. Babey a voulu qu'on mît en question si les membres de la dynastie royale pourraient être ministres ou ambassadeurs, ou être à la tête des armées. M. Rewbell s'est écrié : « Alors il faut que votre comité de Constitution et de « revision ait trouvé la liberté de la nation bien robuste pour « proposer de placer les parents du Roi à la tête de nos « armées! » Il a conclu à ce qu'ils pussent entrer au conseil à l'âge de vingt-cinq ans, mais ne pussent être élevés aux places à la nomination du pouvoir exécutif. M. Goupil voulait, au contraire, qu'ils pussent commander les armées, mais par l'autorisation du pouvoir législatif. Le fameux Pétion a trouvé que cette différence était séduisante au premier coup d'œil; mais il a pensé qu'il y avait le plus grand danger à leur donner les emplois à la nomination du pouvoir exécutif et il a conclu à ce qu'ils en fussent exclus. Après beaucoup de débats et de grand tumulte dans le côté gauche, la discussion a été fermée, et il a été décrété qu'à l'exception du ministère les parents du Roi seraient susceptibles de tous les emplois à la nomination du pouvoir exécutif, avec la clause qu'ils ne pourraient être promus au commandement des armées et aux ambassades qu'après l'autorisation du Corps législatif.

La discussion s'est engagée ensuite sur la deuxième question. Le comité proposait qu'ils conservassent la dénomination de prince. Robespierre a vigoureusement combattu cet avis;

il a prétendu qu'on voulait faire revivre des distinctions abolies par la Constitution et que, si le projet du comité passait, il demandait qu'il fût permis de dire : M. le *comte* de Lameth, le *prince* de Poix, le *prince* de Broglie.

M. Babey voulait qu'on ajoutât au mot prince, *aristocrate*. Enfin, après beaucoup de puérilités, d'André, qui est en profession de concilier les différentes opinions de l'Assemblée, a proposé, pour éviter tous les inconvénients que l'on paraît craindre de la dénomination de prince, n'y ayant plus ni fiefs ni baronnies, le système féodal étant anéanti, les pays d'Artois et de Berry n'appartenant plus à ceux qui en portent le nom : « Je demande, a-t-il dit, que les membres de la famille royale « soient désignés par leur nom de baptême et que l'on dise « maintenant : Louis ou Xavier, prince français. » Cette proposition a été fort applaudie, elle a concilié tous les esprits ; aussi a-t-elle été décrétée.

On a ensuite fort discuté la sanction du Roi en matière d'impôt ; elle ne sera point nécessaire.

Dans la séance du samedi, on a admis un décret sur l'état des citoyens qui annonce toujours plus l'intention d'éloigner la religion de tous les actes essentiels des citoyens. C'est un article constitutionnel : *la loi ne reconnaît le mariage que comme contrat civil*. Le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, mariages et décès seront constatés, et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes. Un seul ecclésiastique du côté gauche voulait qu'on renvoyât l'article à la nouvelle législature, mais il n'a pas été entendu.

On a passé ensuite à la discussion sur la suppression du marc d'argent, qui avait été renvoyée après la discussion totale de l'acte constitutionnel. Elle a essuyé peu de débats, et la suppression du marc d'argent a été décrétée en ces termes : « La condition du marc d'argent qui avait été exigée pour être député à l'Assemblée nationale est supprimée, sans que néanmoins cette suppression puisse s'appliquer aux élections qui vont être faites. Tous les citoyens actifs, quels que soient leur

état, profession ou contribution, pourront être choisis pour représentants de la nation. »

On a ensuite adopté plusieurs articles additionnels concernant la régence élective, en cas qu'il n'y ait aucun prince capable d'être régent. Voilà donc le complément de la discussion de la Constitution.

Victor de Broglie, ci-devant prince, c'est-à-dire enragé, a cédé le fauteuil à un sieur Vernier, du comité des finances.

L'ordre du jour du dimanche a amené la discussion sur les insurrections effrayantes et sans cesse renaissantes de l'armée. Trois régiments sont dans la plus terrible insubordination. On n'a pas cependant osé sévir contre ces trois corps, car l'Assemblée est prudente avec les forts et audacieuse avec les faibles. Voilà les principes de l'Assemblée; c'est sans doute de ces *principes* que M. de Montmorin a voulu parler à Votre Éminence dans son admirable note sur le décret de l'inviolabilité du Roi. Une loi générale a été décrétée contre l'armée insubordonnée. Cette loi est marquée au coin de la ridiculité : quand l'insubordination commencera, on tirera un coup de canon et on répétera de quart d'heure en quart d'heure ce coup de canon tant que l'insurrection durera; on proclamera ensuite que la force publique va être déployée, et après trois proclamations, on invitera les citoyens à se retirer et on fera feu sur les régiments insubordonnés.

La discussion de cette loi, dont j'abrège beaucoup de détails inutiles, a donné lieu à une dispute vive entre les Lameth frères et Robespierre. Alexandre a dit hardiment que ce sont les opinions de MM. Pétion et Robespierre qui ont fait le plus grand mal dans l'armée. Robespierre s'est vivement plaint des apostrophes de M. Lameth qu'il a invité de préférer l'arme de la raison à celle de la calomnie. Il a soutenu que, dans le fait de l'insubordination des régiments, il y avait beaucoup d'exagération. Charles Lameth l'a interrompu et l'a formellement démenti; mais cela n'a pas eu de suite. Ainsi Votre Éminence voit que ces chefs de parti, autrefois tous d'accord, sont aujourd'hui tous divisés parce qu'ils ont des intérêts

différents, et voilà comment la France a été anéantie par des sujets aussi méprisables. Le ministre ne laisse point ignorer qu'il n'y a plus de force publique en France; aussi nos législateurs sont-ils fort embarrassés pour l'exécution de leur belle machine.

Encore des honneurs pour les grands hommes! Jean-Jacques Rousseau en aura sa part, c'est décrété d'hier.

La *Grande Dame* (1), voyant que ses projets n'allaient au gré de ses désirs et ayant appris par la duchesse d'Ossuna, son amie, les bruits qui commençaient à s'accréditer sur son compte : « Ah! les malheureux! s'est-elle écriée, ce n'était « donc pas assez de m'avoir rendue odieuse au peuple, ils « veulent me ravir encore l'estime et l'affection de ceux qui « me sont restés fidèles? C'est donc pour mieux accréditer ces « bruits étranges, et pour faire croire qu'ils ont de longs « entretiens avec moi à ce sujet qu'ils remplissent ma cour « (du pavillon de Flore) de leurs voitures, qu'ils y laissent une « partie de la nuit! » Cependant, malgré ces belles paroles, je ne puis assurer Votre Éminence qu'elle soit de bonne foi, car voici des détails très secrets, mais très authentiques, qui me viennent d'un endroit qui a des correspondances à Rome avec le ministre d'Espagne, et il ne serait pas surprenant que Votre Éminence en fût instruite.

Le comte de Fersen, instrument de la Grande Dame à Bruxelles, a fait partir de sa part, le 15 août, des courriers pour Madrid et Vienne, pour se concorder avec les princes, mais pour les modérer. Elle se dit autorisée du maître pour demander le secours des rois, mais seulement pour entourer et jamais pour entrer dans le royaume, la vie du Roi et de toute sa famille étant en péril; que l'ancienne constitution est impossible, qu'il faut se borner à les mettre en liberté pour les faire négocier avec l'Assemblée, et qu'elle désire que le baron de Breteuil soit du conseil des princes. (Votre Éminence avait su que ce baron n'a jamais pu y entrer, à Coblentz.)

(1) C'est ainsi que l'abbé de Salamon désigne souvent la Reine.

Voilà l'esprit des dépêches que portent ces deux courriers.

D'un autre côté, j'apprends que le même baron de Breteuil forme une espèce de conseil à Aix-la-Chapelle avec Fersen pour forcer les princes à adopter ces mesures. Leur projet est de faire une Chambre des pairs. On sait que Mounier, le premier auteur de la Révolution, mais dans le sens anglais, est parti sur leur invitation de Genève pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Tollendal a eu le même avis à Florence; ils veulent anéantir les parlements pour tirer ce qu'ils pourront de l'Assemblée, à qui on offrira amnistie pleine, absolue, sans exception ni réserve. C'est la vicomtesse de Laval et la duchesse de Luynes, d'abord chassée, ensuite rappelée par la Grande Dame, qui sont les correspondantes.

D'autre part, on sait le plan plein de franchise des princes *rédigé* par Calonne. On y propose la paix, on y garantit la dette, on confirme la validité des assignats. La convocation des États généraux sera faite comme anciennement par bailliages et par ordres; ils seront permanents jusqu'à la parfaite consolidation des affaires. Le clergé sera réintégré dans tous ses biens, à la charge de rembourser dans dix ans les assignats. Il aura la faculté d'annuler les ventes, en en remboursant le prix, ce qui ne sera pas exorbitant. Les bénéfices vacants réduits à une juste mesure, grande réduction des maisons d'ordres religieux, la noblesse rétablie dans tous ses droits et titres honorifiques, mais soumise à une contribution égale pour l'impôt, le peuple et les campagnes désarmés, faculté de pouvoir parvenir à toutes les places sans distinction, les municipalités garantes et responsables des excès, la plus grande sévérité envers les rebelles, le Roi rétabli dans toute son autorité.

M. le comte d'Artois, en allant trouver l'Empereur, avait à sa suite le comte Esterhazy, François d'Escars et M. de Calonne. M. le comte d'Artois voulait que ce fût Monsieur, son frère, qui allât trouver l'Empereur. Il y eut un combat de politesse entre les deux frères; enfin, *Monsieur,* dit le comte d'Artois, *allez-y : vous avez toujours été pur, et j'ai bien de petites choses à me reprocher.*

J'ai rencontré par hasard M. Goupil de Préfelne. Je lui fis mon compliment des jolies choses qu'il avait dites à M. d'Orléans. Il me répondit sans s'arrêter : *Je devais cette offrande à la patrie.*

On avait mis la plus grande activité à poursuivre la procédure sur les troubles du Champ de Mars. Comme on a vu que plusieurs honorables membres y étaient compromis, on fait courir à présent le bruit qu'on ne trouve rien de concluant, qu'il n'y a dans l'audition des témoins que des *ouï-dire,* ce qui fait dire qu'on va l'abandonner; et voilà comme il arrive toujours que dans les grandes occasions on ne veut jamais être éclairé! Cependant la fermentation continue, et à chaque instant il y a de petits mouvements tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les groupes se renouvellent au Palais-Royal, quel en est le véritable objet? C'est ce qu'on ne peut que soupçonner. Il est certain qu'on y déclame beaucoup contre l'Assemblée; c'est certainement le parti républicain qui veut se renforcer, auquel se joignent secrètement des amis de l'autorité du Roi pur et simple.

Les assemblées pour élire les députés pour la nouvelle législature sont assemblées depuis le 25; aucun choix n'a été encore fixé, on croit qu'on fera de mauvais députés.

M. de La Gravière, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, a eu ordre de ne plus paraître à la cour de la gouvernante des Pays-Bas(1). On lui a même dit qu'il pouvait aller à la campagne ou même se retirer. Huguet de Sémonville, mon confrère au Parlement, révolutionnaire à l'excès, envoyé de France à Gênes, n'a pas osé mettre la cocarde nationale.

C'est le sieur Deleutre, Avignonnais, concierge de la loge rouge, qui a mis l'article me concernant dans la *Gazette universelle.* Il avait l'honneur, au grand étonnement des honnêtes gens, d'être admis à la table du seigneur (2) qui est en Lom-

(1) L'archiduchesse Marie-Christine, sœur de l'empereur Léopold II. Elle avait épousé le duc de Saxe-Teschen.

(2) Mgr Dugnani, le nonce du Pape, qui, en quittant Paris, s'était rendu à Aix, puis retiré à Milan.

bardie. J'avais pris la liberté de lui faire apercevoir l'inconvénient de recevoir un tel homme. Sans doute il aura eu la faiblesse de le lui dire, ou quelqu'un de sa maison, et il aura voulu se venger; c'est bien une petite vengeance, car personne n'y a fait attention. Ce Deleutre est frère du ci-devant receveur du grenier à sel à Avignon et de la loterie de France. Ils ont toujours été espions français; celui d'Avignon était cependant bien reçu au palais apostolique.

Les nouvelles d'Avignon ont été fort mauvaises par ce courrier; d'un autre côté, celles de Carpentras sont plus consolantes, les Escoffier sont en fuite. Votre Éminence trouvera une lettre que j'ai écrite à Fréteau (1), qui, m'a-t-on dit, a fait quelque impression au comité. Je ne suis pas fâché que les *brigands* (2) aient eu le dessus sur la municipalité infiniment faible et méprisable; nous viendrons à bout d'abattre les brigands, il ne faut pas en être en peine. Ce n'est pas un grand mal qu'Avignon souffre un peu d'avoir voulu être à la France et déserter un souverain qui l'a toujours traité en père. Je désire bien que Carpentras se décide franchement pour nous.

On assure que M. le duc de Bourbon quitte l'Allemagne, on veut qu'il aille en Espagne, d'autres à Turin.

J'ai expédié un petit ballot contenant les cinq grands volumes de procès-verbaux et rapports, de l'Assemblée du clergé, par la diligence ordinaire, adressés à M. Girard à Lyon, qui pourra s'accorder avec le courrier de Rome qui part de cette ville, ou peut-être trouvera-t-il d'autres commodités aussi promptes. Votre Éminence ne m'en demandera pas le prix, car on n'a pas voulu me le dire. Je désire qu'ils arrivent à bon port et promptement à Votre Éminence. Elle trouvera dans le rapport de 1780 un mémoire de M. l'évêque d'Autun, alors agent général du clergé, sur les principes de la juridic-

(1) Cette lettre pressait M. Fréteau de se charger du rapport sur les affaires d'Avignon.

(2) Les *braves brigands* est le nom que se donnèrent cent soldats français du régiment de Soissonnais et vingt-cinq dragons de Penthièvre qui abandonnèrent leurs régiments envoyés pour rétablir l'ordre, et se joignirent à la faction des Patriotes.

tion ecclésiastique, les droits divins de l'épiscopat et la distinction entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction, très orthodoxe, parfaitement développé, et puisé dans les meilleures sources. *Quantum mutatus ab illo!*

On ne s'est point occupé aujourd'hui, comme on l'avait dit, du mode de présentation de l'acte constitutionnel. Je n'entrerai point dans le détail de cette séance, ayant été aujourd'hui considérablement détourné par les Avignonnais qui sont venus me déposer leurs alarmes sur la situation de la ville d'Avignon; mais je joins ici la séance du jour. Votre Éminence sera surprise d'y trouver un nouveau plan de constitution de M. Malouet, qu'on lui a laissé lire d'un bout à l'autre.

Pour revenir à Avignon, j'ai dépêché le comte de Capellis chez le garde du sceau. Ne l'ayant pas trouvé chez lui, il a été le chercher à l'Assemblée, où il l'a trouvé par bonheur avec Menou et Rabaut de Saint-Étienne. Il leur a parlé avec la dernière force sur la conduite des médiateurs (1) et des brigands et sur les excès auxquels ceux-ci se portaient. Menou a voulu dire que cela ne serait pas arrivé si on avait réuni; Capellis lui a répondu : *De quel droit, d'ailleurs, avez-vous parlé de ce pays-là comme si vous parliez de la Cochinchine?* (c'est-à-dire comme ne le connaissant pas.) Rabaut a pris la parole et a vanté la conduite des gardes nationales de Nîmes. Capellis lui a avoué que, dans cette occasion, elles s'étaient bien comportées et qu'on leur était reconnaissant. Rabaut a fini par dire qu'il n'était plus de l'avis de la réunion. Après bien des paroles assez vives, car Capellis est un capitaine de vaisseau qui n'est pas flegmatique, on a dit que le garde du sceau ferait demain son rapport à l'Assemblée, qu'on rappellerait les médiateurs et qu'on enverrait à Avignon un membre de l'Assemblée, accompagné du fameux Duverrier.

Cependant j'ai voulu par moi-même savoir la dernière détermination du garde du sceau, et j'arrive à ce moment

(1) L'abbé Mulot, Verninac Saint-Maur et Lescène des Maisons, envoyés dans le Comtat, en qualité de *médiateurs*, sous le prétexte de pacifier le pays, mais dans le but unique et caché de préparer son annexion.

(10 heures du soir) de chez ce ministre. Je l'ai trouvé très embarrassé sur le parti à prendre : il m'a dit qu'il n'était pas bien sûr s'il ferait le rapport demain. Je l'ai sondé, s'il rappellerait les médiateurs; il m'a répondu franchement qu'ils n'avaient plus aucune considération et qu'il fallait les rappeler; mais il m'a dit qu'il ne savait pas s'il ne vaudrait pas mieux s'emparer d'Avignon ou l'abandonner à lui-même. Cette alternative m'a paru singulière, et je lui ai dit brusquement : « Eh bien! abandonnez-le; nous n'avons pas besoin de « médiateurs; mais cependant ayez l'humanité de chasser les « brigands du palais et de les désarmer — il n'y en a guère « que 200, — et nous nous chargeons du reste. » Je lui ai bien dit : « Je ne viens point plaider pour la municipalité; elle est « dans les mêmes cachots où elle a mis les d'Aulan et Offrai; « le doigt de Dieu les punit; mais je parle pour les honnêtes « citoyens d'Avignon qui sont à la merci des bourreaux. » Là-dessus il est arrivé un courrier extraordinaire de Toulon qui a vite fait galoper le garde du sceau chez le ministre de Lessart, et nous nous sommes quittés tout de suite, de sorte qu'il est possible qu'on ne traite pas l'affaire demain ; mais Votre Éminence voit que les ministres sont encore indécis sur le parti à proposer à l'Assemblée. J'ai cependant fait avertir M. l'abbé Maury, MM. de Clermont-Tonnerre et Malouet, pour qu'ils soient prêts demain; ils sont instruits des derniers événements.

Votre Éminence trouvera ci-jointes plusieurs petites pièces curieuses (1). L'archevêque d'Aix (2), prélat philosophe, a un peu mendié cette lettre de Burke, mais elle est flatteuse de la part d'un protestant aussi célèbre que lui.

Votre Éminence m'a ordonné de lui parler des choses et des personnes sans crainte; je crois donc [devoir] lui faire une petite confidence : Elle doit savoir si elle a quelque fondement, car je n'ai pas vu depuis quelque temps notre compatriote (3).

(1) Voir la table des pièces annexes. La lettre de Burke manque malheureusement.
(2) J. de Dieu Raymond de Boisgelin, plus tard cardinal.
(3) L'abbé Maury, originaire comme l'abbé de Salamon du Comtat Venaissin.

Votre Éminence, dans sa lettre du 3 de ce mois, me fait part en toute confiance d'une note qui lui a été remise de la part de M. de Montmorin (1); d'après cela, j'ai gardé un secret profond, car je connais trop la discrétion dont on doit user quand on a l'honneur d'être en correspondance avec un ministre. Cependant j'apprends que notre compatriote, dans un dîner où je n'étais pas, a fait voir copie de cette note et de la lettre qu'il a dit lui avoir été envoyée et écrite par Votre Éminence. C'est au Palais-Royal que j'ai appris cette anecdote. J'en ai été surpris, car, comme Votre Éminence m'en a écrit en confiance, j'ai pensé que si Elle venait à savoir qu'on en a été instruit à Paris, Elle pût croire que j'eusse manqué au secret que je dois inviolablement garder. J'aime mieux moi-même instruire du fait Votre Éminence qui saura si réellement Elle a envoyé cette note et écrit à notre compatriote, et me rendra [la] justice de croire que ce n'est pas moi qui ai manqué au secret. Au reste, comme je me crois obligé de dire à Votre Éminence tout ce qui peut l'éclairer dans ses démarches dans un pays si lointain, j'aurai l'honneur de lui marquer qu'on donne le défaut à notre digne compatriote d'être un peu parleur, de tirer gloire de ce qui certainement l'honore beaucoup, de la correspondance de Votre Éminence, mais je ne voudrais pas qu'elle pût être compromise. Certainement notre cher abbé a le plus rare talent et est le plus grand

(1) Voici le passage de la lettre du cardinal secrétaire d'État auquel M. de Salamon fait allusion :

« Je vous dirai en toute confiance que M. Bernard, qui se donne ici pour chargé des affaires, quoique nullement avoué de notre part, m'a fait parvenir, par ordre exprès de M. le comte de Montmorin, une note bien singulière. L'on y assure qu'une fermentation des plus dangereuses régnait à Paris, et que l'Assemblée ne pouvait se conduire avec trop de circonspection et de mesure, afin de prévenir une explosion dont les effets auraient été incalculables; que la fermeté et la prudence en ont imposé aux factieux, et qu'elle vient d'établir que le Roi est inviolable; que ce premier pas assure la monarchie en dépit des partis égarés, et ne tardera *probablement* pas à être suivi de dispositions ultérieures qui rétabliront les choses dans leur état naturel et ramèneront l'ordre et la tranquillité; qu'il est essentiel de rectifier les faux avis répandus par les folliculaires, et de distinguer les principes de l'Assemblée des délires de quelques écrivains incendiaires. Nous verrons l'impression que cet imposant appareil de mots va faire dans les différents cabinets. »

homme à la tribune, mais dans la société il se ressent un peu de sa naissance et du défaut d'éducation : il manifeste souvent de petites glorioles et qui devraient être au-dessous d'une personne de son mérite ; mais ce n'est pas à quarante-sept ans qu'on change d'habitudes. Ce petit défaut de jactance lui attire quelquefois des plaisanteries.

La Grande Dame est dans ce moment en opposition avec Montmorin. Elle voudrait faire reculer la présentation de la Charte constitutionnelle au Roi, craignant que ses plans ne soient pas encore en mesure. Montmorin, au contraire, veut l'accélérer, et comme on assure que le Roi est décidé à refuser, à moins qu'on n'use de violence, ce ministre fait faire un discours d'acceptation par un nommé Pellenc, secrétaire de feu Mirabeau. Cette nouvelle s'accorderait fort avec le silence qu'on a gardé aujourd'hui à l'Assemblée sur la présentation, quoique ce fût à l'ordre du jour.

Votre Éminence excusera les inexactitudes de ma lettre, qui a été plusieurs fois interrompue, mais tout y est vrai. J'en assure Votre Éminence, ainsi que de mon profond respect.

30 août au matin.

La contre-révolution est pleinement achevée à Saint-Domingue : on a chassé les régiments révolutionnaires ; on a mis un *embargo* sur toutes les marchandises de Bordeaux qui voulait aller faire exécuter le décret des gens de couleur. Cette ville distinguée, indécemment révolutionnaire, est ruinée si Saint-Domingue se soutient dans ces dispositions. Au départ de ma lettre, en date du 13 juin, on y était dans les fêtes, les bals et les festins, et le calme le plus profond y était rétabli. Quand pourrons-nous en dire autant de France?

II

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 61.] 14 septembre 1791.

Le Saint-Père est bien rétabli. Il aurait déjà recommencé son système ordinaire s'il n'avait jugé convenable d'achever un important travail auquel il s'occupe lui-même. Le très grand intérêt que vous prenez à sa précieuse santé doit vous faire bien agréer cette nouvelle, et je suis bien content de pouvoir vous la donner aujourd'hui en revanche de votre N° 61 qu'on a lu avec un véritable plaisir, de même que les pièces que vous y avez jointes.

On sent tout le prix des efforts continuels que vous faites dans l'affaire d'Avignon et, s'il était permis d'espérer en quelque bon effet, vous en auriez certainement le plus grand mérite. Par tout ce que vous me dites, je vois que l'on est bien proche à pouvoir se décider sur le sort à venir de ce royaume. La mésintelligence qui règne entre les personnes qui sont le plus intéressées au retour de l'ordre pourrait pourtant bien retarder l'effet des mesures les plus salutaires. Que Dieu daigne les éclairer sur leurs véritables intérêts, pour le bien de l'humanité!

Le Pape a été bien content de voir que vous avez déjà expédié à M. Girard les cinq volumes de procès-verbaux de l'Assemblée du clergé, mais il a été fâché d'en ignorer le prix; il s'imagine que ce soit une galanterie de votre part, ce que vous me marquez là-dessus. Si vous avez dépensé pour les avoir, je vous prie de me le dire.

On est bien persuadé de votre discrétion; de sorte que vous n'avez rien à craindre là-dessus. Pour vous en convaincre, je m'en vais vous faire part de ce qui se passe ici avec la famille (1)

(1) Le mot *famille* est ici pris dans le sens italien, et désigne le personnel subalterne et la maison de l'ambassadeur.

du comte de Ségur. Je vous ai marqué dans mon N° 58 que l'on avait fait sentir à ces messieurs de s'en aller. Ils s'y opposèrent d'abord; mais comme on leur parla avec fermeté, ils pensèrent à gagner du temps. A cet effet, M. Desaugiers, qui se dit le secrétaire du comte, se porta chez moi pour me prier de lui obtenir du Saint-Père quelques jours de délai pour mettre ordre à ses affaires. J'en dis un mot au Pape, et le Pape lui fit dire par le prélat gouverneur de Rome, c'est-à-dire par celui qui est chargé de la police et qui avait entamé cette affaire, qu'il pouvait rester jusqu'à la moitié de septembre. Le secrétaire remercia et promit que tout son monde, le 14, serait déjà hors de Rome. Tout semblait donc arrangé.

Avant-hier pourtant, on m'apporte une lettre de la part de Mesdames les tantes de Sa Majesté, et l'on me dit que le porteur s'en était allé. J'ouvre la lettre et je vois que c'est M. Desaugiers qui demande un ordre par écrit pour quitter Rome. Vous sentez bien que si j'avais montré au Pape la lettre, ou si je l'avais simplement envoyée au gouverneur de Rome, le secrétaire aurait été convaincu qu'on ne se moque impunément de sa parole, et qu'un particulier n'a pas le droit de contrecarrer les ordres et les intentions du gouvernement dans lequel il se trouve, d'autant plus qu'il nous forçait d'abandonner le système de douceur et de politesse que l'on avait suivi jusqu'alors. Mais comme, par tempérament, je ne m'échauffe facilement, je pris le parti de n'en parler aucunement au Saint-Père. Je fis chercher donc un familier de M. le cardinal de Bernis, et je lui donnai la commission de faire sentir au secrétaire l'impolitesse d'un tel procédé, et de le prier en même temps de n'obliger point le gouvernement à lui faire tenir sa parole. Je sais que l'on s'est acquitté d'une telle commission, qu'on a fatigué beaucoup à lui faire entendre raison, et qu'en dernier lieu il a souhaité une déclaration de M. Bernard qui se dit ici chargé d'affaires (1), chose que Bernard n'a point voulu

(1) Secrétaire de l'ambassade de France à Rome, Bernard, après la démission du cardinal de Bernis, remplit, en effet, les fonctions de chargé d'affaires, mais sans mission officielle.

faire. Dans l'ordinaire prochain, je vous marquerai si ces messieurs s'en sont allés. Dites-moi si vous connaissez ce Desaugiers. Ici il s'est conduit assez bien, quoiqu'il ait fréquenté toujours des personnes assez suspectes au gouvernement.

Je vous réitère, en attendant, les assurances de mon sincère attachement.

III

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 62.] Paris, 5 septembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Je vois avec peine que Votre Éminence n'avait pas reçu mon N° 55 par la voie de Turin, lorsqu'Elle a reçu le 56; je me flatte qu'Elle l'aura reçu le lendemain, car il était assez intéressant.

Je suis fâché, mais point surpris, de la note ministérielle que vous a valu le départ de l'auditeur de M. le nonce (1). Je voyais avec peine que cet abbé, depuis le départ de son prélat, allât quelquefois chez M. de Montmorin, où il n'avait jamais été auparavant, et encore plus chez M. Hennin, premier commis. Là, il manifestait la peine qu'il avait de s'en aller et qu'il redoutait une rupture; il faisait les mêmes plaintes à d'autres. Votre Éminence a vu la lenteur qu'il a mise à exécuter ses ordres. Il prétendait devoir en attendre de son prélat; mais on devait croire naturellement que ceux du ministre étaient bien plus suprêmes. Il s'était mis dans la tête que Rome ne devait point rompre avec la France, et c'est pourquoi il se permit

(1) « Le ministre se plaint de l'ordre qu'on a envoyé à l'abbé Quarantotti de suivre le nonce; il appelle cette démarche une rupture ouverte de notre part, et il voudrait nous rendre garants des suites..... Il en conclut que c'est par dépit après la mauvaise issue du départ du Roi que l'on ne veut tenir aucun ministre en France ou tout au plus par des vues cachées. » (Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 17 août 1791.)

de ne point présenter le mémoire qui certainement aurait épargné la note déplacée de M. de Montmorin. Cette note a été suggérée, et Votre Éminence peut croire avec certitude que M. de Montmorin n'est qu'un instrument passif. C'est le comité diplomatique qui lui donne les lettres qu'il *faut* écrire, et le ministre ne fait qu'y apposer sa signature; car enfin ce ministre se rappelle bien sa lettre écrite au nonce, dans làquelle il disait formellement que si le Pape ne recevait pas M. de Ségur (1) qui avait prêté le serment, il ne pourrait pas même garder un chargé d'affaires. Le nonce n'ayant point fait de réponse à cette lettre ridicule et indécente, il devait bien se tenir pour dit qu'on ne voulait pas M. de Ségur, et que, d'après les termes de sa propre lettre, il ne fallait pas même de chargé d'affaires.

Il est vrai que M. Quarantotti, depuis, a presque fait concevoir l'idée qu'il pouvait être chargé d'une mission, car au moment du départ du Roi, Votre Éminence se rappelle que l'Assemblée rendit un décret par lequel il était dit que M. de Montmorin écrirait une note aux ambassadeurs, dans laquelle on manifesterait l'envie que l'Assemblée avait de vivre en bonne intelligence avec les autres cours de l'Europe. M. l'abbé Quarantotti fut oublié; il écrivit alors à M. Hennin pour se plaindre qu'on l'avait oublié dans cet envoi. M. Hennin, sans doute après les ordres de M. de Montmorin, lui fit passer une note semblable à celle des ministres étrangers. Il est très possible que celui qui a fait mettre la note me concernant dans la *Gazette universelle* aura excité le comité diplomatique, dont il connaît plusieurs membres des plus chauds, à écrire cette note qui paraît n'avoir d'autre but que de fâcher ou d'engager le Pape à faire quelques pas vers cette Assemblée dont aucun souverain, si ce n'est le ministre d'Espagne, Nuñez, n'a encore prononcé le nom; pas même M. l'évêque de Bâle

(1) Le comte de Ségur avait été nommé ambassadeur du Roi à Rome, à la suite de la démission du cardinal de Bernis; mais le Pape refusait de le recevoir, parce qu'il avait prêté le serment civique, demandé par l'Assemblée à tous les fonctionnaires publics.

qui, au sujet d'un décret rendu à son sujet, a écrit une lettre très adroite à Montmorin sans faire la plus petite mention de l'Assemblée.

Je puis attester à Votre Éminence que le Roi conserve un grand attachement pour le Saint-Siège et de l'amitié pour le Souverain Pontife en particulier; qu'il est charmé intérieurement de la fermeté qu'il a montrée à ne pas vouloir ni un jacobin ni un jureur. L'aversion que le Roi a pour les intrus prouve la vérité de mon assertion, et cette aversion est certaine; — je n'ose confier sur le papier de qui je le tiens. Ainsi, Monseigneur, que M. Bernard vous présente des notes tant qu'il voudra. Le Roi n'y a ni aura aucune part, ni même Montmorin, tant que le comité diplomatique subsistera.

Je suis ici à la source et je sais parfaitement ce qui se passe; que Votre Éminence rassure Sa Sainteté sur les prétendues suites dont on la menace. Qu'on appelle rupture le départ de M. Quarantotti, qu'on ne l'appelle pas, ce doit être parfaitement égal à Sa Sainteté; le terme de *dépit* et les mots de *vues cachées* dont on se sert fort indécemment sont bien dignes du comité qui a fait la note et du ministre qui l'a signée. Le Souverain Pontife, depuis la Révolution, a eu cent et une raisons de rappeler son nonce et cependant, par un excès de modération, il ne l'a pas fait: on comble la mesure et le Père commun des fidèles donne l'exemple, rare dans un souverain, de la patience et de la charité la plus entière, sans en demander vengeance! Je remplirai sur cet article les intentions de Sa Sainteté et celles de Votre Éminence.

M. Quarantotti ne m'a point parlé des journaux que recevait Votre Éminence; je remplirai exactement ses commissions. Je reçois la lettre de Votre Éminence en date du 20, par la voie de Turin. Elle est arrivée à Paris il y a deux jours, ce qui prouve la rapidité avec laquelle le courrier vient de ce côté-là, je ne l'ai reçue qu'aujourd'hui pour la raison toute naturelle que, ne l'attendant pas, je n'avais pas été la chercher. La personne elle-même me l'a portée à ce moment. J'exécuterai ponctuellement, dans l'occasion, les ordres de Votre Éminence

et j'adresserai mes lettres à la personne désignée. J'avais déjà su que mon N° 55 avait fait un petit circuit dans l'Italie.

Après avoir bien réfléchi sur la note dont il est question ci-dessus, j'ai vu qu'il n'y avait d'autre moyen d'effacer la défaveur qu'on voudrait jeter sur la cour de Rome, au sujet du départ de l'abbé, que d'insérer un petit article simple et naïf dans différents journaux, et avec d'autant plus de raison qu'on s'est servi de cette voie pour divulguer le départ et en induire une défaveur. En conséquence, j'ai chargé de l'article une personne très prudente, presque inconnue, qui l'a distribué à plusieurs abonnés qui l'ont envoyé à leurs journaux respectifs, de telle façon qu'il sera impossible d'en connaître la source. D'ailleurs, il arrive tous les jours qu'on contredit un fait répandu dans les journaux. Quoi qu'il en soit, c'est un *simple* avertissement et explication qui ne compromet personne.

Mais ce n'est pas tout : après avoir bien lu et relu la lettre de Votre Éminence, j'ai pensé qu'il était bon et utile que le Roi eût secrètement connaissance des vexations qu'on veut exercer à son insu contre le Saint-Siège et le Très Saint Père, dont la conduite mesurée, discrète, réglée par une haute sagesse, est toute en faveur de son autorité royale. Pour cela le hasard m'a parfaitement favorisé. J'ai l'honneur d'être très lié avec la princesse de Berghes qui a pour moi des bontés de mère. C'est une dame fort prudente, au service de Sa Majesté, et des plus estimées de la Reine. Je lui ai remis la note ci-jointe (1), calquée sur la lettre de Votre Éminence; je l'ai priée de la remettre secrètement à Sa Majesté en lui faisant dire que je n'en avais aucune commission, mais qu'ayant quelque correspondance à Rome, cette note m'était parvenue, et que, par zèle pour le Souverain Pontife, dont j'avais l'honneur d'être sujet, je prenais la liberté de la faire passer à Sa Majesté, afin qu'elle pût connaître pour sa propre satisfaction les sentiments intimes de Sa Sainteté et de M. le cardinal de Zelada, son

(1) Voir aux *Pièces annexes*, IV.

ministre. Par le courrier prochain, Votre Éminence saura l'effet qu'aura produit la note, car la princesse de Berghes m'a assuré qu'elle serait bien reçue et a fort approuvé ma détermination. Heureux si Votre Éminence l'approuve! elle ne peut produire qu'un bon effet. J'aurais eu mille moyens d'en faire dire un mot à l'oreille de Montmorin, mais j'ai dédaigné ce moyen, car ce ministre sait parfaitement les bonnes intentions de la cour de Rome; mais rien ne ferait changer le système qu'il a adopté depuis la Révolution et qui est vraiment incompréhensible dans un ministre du Roi, comblé de ses faveurs, et qui est avec lui presque dès sa naissance.

J'ai cru qu'il était également avantageux de publier par la voie des journaux la note du Sénat de Lucerne (1), afin qu'on voie qu'en Suisse, qui n'est pas un pays suspect, on révère et on chérit comme on le doit l'auguste chef de l'Église. Les cantons suisses viennent de faire une autre démarche. M. de Vérac, ambassadeur du Roi à Soleure, a donné sa démission, parce qu'on assure avec quelque fondement que les Cantons lui ont signifié de se retirer. Pour cacher son jeu il a fait semblant de donner sa démission, et, de fait, on ne doit nommer personne pour le remplacer.

Au reste, Votre Éminence doit faire peu de cas des nouvelles qui viendront de Gênes, car Sémonville, mon confrère, qui y est l'envoyé de France, est un propagandiste outré, et il donne souvent les nouvelles peu exactement et comme le comité diplomatique lui indique de les donner. Je pense bien, comme Votre Éminence, qu'il ne faut pas trop se glorifier des nouvelles qui viennent de l'étranger; mais j'en ai de si directes

(1) « Le Sénat de Lucerne a représenté à M. le comte de Montmorin qu'il ne pouvait aucunement permettre qu'on fît servir des détachements de Suisses aux vues qu'on pouvait avoir sur nos provinces, cela étant contre l'esprit et la lettre de tous les traités stipulés avec la France, la Cour de Rome et les autres puissances; qu'une telle infraction, qui pouvait compromettre sa tranquillité et déranger sa politique, lui était d'autant plus sensible qu'elle blessait directement le Pape qu'il chérissait comme allié et qu'il respectait toujours comme Souverain Pontife. En conséquence, il a prié le ministre de vouloir bien retirer à l'instant lesdits détachements pour les faire servir dans la France. » (Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 17 août 1791.)

qu'à moins que nos princes soient trompés, je dois penser que quelque chose de sérieux se prépare. L'ambassadeur d'Espagne part décidément du 9 au 10 pour Nice.

C'est à Pillnitz, et non à Vilnis, comme je l'avais marqué par inadvertance, qu'a dû avoir lieu l'entrevue de l'Empereur et du roi de Prusse.

Jeudi au soir, le capitaine de la garde intérieure de la chambre du Roi lui demanda l'ordre. Sa Majesté parut surprise de cette demande qu'on ne lui a jamais faite depuis sa captivité, et lui dit : « Pour votre propre décharge, vous « auriez dû demander à M. de La Fayette l'ordre signé de « lui : allez-y. » Le général n'a pas osé signer l'ordre, et la garde a resté, car le but était de la lever ce soir-là.

Toutes les séances de cette semaine n'ont été que des rapsodies sur les conventions nationales, sur le droit qu'a la nation de réformer ou de changer la Constitution. Cependant on a prétendu l'inviter, pour son propre intérêt, à ne se servir de ce droit que dans trente ans. Enfin mille puérilités dont il est inutile d'ennuyer Votre Éminence. Tout ce qu'on peut apercevoir de plus intéressant dans tous ces débats, quelquefois très orageux, d'autres fois très piquants, c'est une grande division dans le côté gauche. Ils s'abhorrent mutuellement et cherchent à se dépriser les uns les autres; ils y réussissent parfaitement, car leur crédit baisse considérablement.

Aussi ils désirent fort être remplacés par la nouvelle législature, dont on nomme partout les membres. Si on juge de ce qu'elle sera par ceux qui sont déjà nommés à Paris, Sens et Versailles, elle sera pire que la première : Lecointre, qui était à la tête des attentats des 5 et 6 octobre, l'évêque constitutionnel Avoine, Garran de Coulon, républicain, Lacépède, enragé, Pastoret, procureur-syndic du département de Paris, enragé, Cerutti, dévoué à Philippe, ex-Jésuite très connu et très dangereux, Théodore Lameth, plus enragé que ses frères.

Enfin, on décréta subitement, dans la séance de samedi, qu'une députation de soixante membres porteraient dans le jour l'acte constitutionnel au Roi. Un seul du côté droit,

M. Malouet, fut du nombre de ceux qui furent choisis. Ils arrivèrent au château, sur les neuf heures du soir, avec une escorte d'honneur formée par de nombreux détachements de la garde nationale tant à pied qu'à cheval. Il y avait un grand concours de monde dans la place du château dite du *Carrousel.* Votre Éminence conçoit que l'Assemblée n'avait pas manqué d'aposter sur le passage bien des gens sans-culottes pour applaudir aux honorables membres de la députation. Elle fut reçue dans la chambre du conseil, où était le Roi, avec les ministres et quelques autres personnes. M. Thouret fut l'orateur de l'Assemblée; en présentant au Roi la Constitution il lui dit :

« Sire, les représentants de la nation viennent offrir à « l'acceptation de Votre Majesté l'acte constitutionnel qui « consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui « maintient la vraie dignité du trône, et qui régénère le gou- « vernement de l'empire. »

Sa Majesté a reçu l'acte constitutionnel des mains de M. Thouret et lui a dit : « Je vais examiner la Constitution « que l'Assemblée nationale vous a chargé de me présenter; « je lui ferai connaître ma résolution dans le délai le plus « court qu'exige l'examen d'un objet si important. Je me suis « décidé à rester à Paris, et je vais donner au commandant « général de la garde nationale parisienne les ordres que je « croirai convenables pour le service de ma garde. »

Cette réponse du Roi a produit divers sentiments. Les uns l'ont approuvée, d'autres ont vu un projet d'examen de la part de Sa Majesté qui pourra lui être opposé par les patriotes si le Roi n'observe pas ce qu'il aura accepté. Cet examen suppose une liberté qu'il n'a pas; on aurait donc voulu qu'il refusât ou acceptât tout de suite sans examen.

Il n'y a pas de doute qu'il y a parmi ceux qui sont contre l'Assemblée deux partis puissants, mais dont la division peut prolonger nos troubles et ralentir même jusqu'à un certain point les opérations des souverains : le premier, et le plus nombreux, c'est sans contredit celui des princes qui veulent

une monarchie pure et simple; — l'autre, moins nombreux, mais fort puissant, est appuyé par Breteuil, Malouet, Clermont-Tonnerre, Tollendal, Mounier, les archevêques de Sens et d'Aix (1), plusieurs évêques, notamment celui de Langres (2), et par d'autres très hauts personnages : c'est une monarchie tempérée, deux Chambres et le pouvoir exécutif. Voilà ce qui désole ceux qui ont des vues droites et aiment sincèrement leur Roi et leur pays, car ceux qui veulent les deux Chambres n'ont absolument que leur ambition pour vue et leur intérêt personnel; ils savent bien que, dans ce système, il y aura trois cents pairs à nommer et ils pensent être les premiers. Clermont-Tonnerre m'a dit très souvent autrefois qu'il était très fâché de n'être pas de la branche de sa famille qui avait l'honneur de siéger au parlement de Paris. Toute son ambition est donc d'avoir l'espoir de devenir membre d'une Assemblée législative délibérante et perpétuelle. D'après ces vues ambitieuses, que peut-on augurer des gens de ce parti?

J'ai passé à l'hôtel de M. le nonce, pour savoir ce que devenaient les feuilles périodiques dont l'abonnement était commencé, et qu'on avait coutume d'envoyer à Rome. Un petit abbé, secrétaire français que le suisse de l'hôtel appelle lui-même démocrate, m'a dit qu'il avait gardé toutes ces gazettes. Je l'ai prié alors de vouloir me les remettre, parce que certainement elles étaient destinées pour Rome. Cet abbé m'a dit ne pouvoir le faire sans ordre de M. le nonce; d'après cela je n'ai pas insisté, mais je me suis déterminé à abonner tout de suite Votre Éminence, sous mon nom, au *Moniteur universel*, dont j'ai appris que l'abonnement était fini. Je vais faire le même abonnement pour le *Journal ecclésiastique* de Barruel. Comme on m'a dit que depuis six mois Votre Éminence ne recevait pas la *Gazette de Paris*, je suspends pour savoir si ce n'est pas plutôt la *Gazette de France* qu'Elle a voulu dire; on m'a assuré que le *Mercure de France* avait encore quatre mois à courir l'abonnement. J'attends donc encore les

(1) Le cardinal de Loménie de Brienne et M. de Boisgelin.
(2) César Guill. de la Luzerne, plus tard cardinal.

derniers ordres de Votre Éminence pour savoir si Elle veut ainsi doubler l'abonnement ou attendre les intentions de M. le nonce. Ce petit abbé aurait bien pu se dessaisir de ces journaux, qui sont livrés aux gens; je n'ai pas osé insister.

Le jardin et le château des Tuileries sont ouverts depuis samedi au soir. Hier dimanche, il y a eu un grand concours de monde; on a fort applaudi le Roi allant à la messe, mais on a remarqué qu'il avait un extérieur fort triste. On n'a vu d'autre ambassadeur à la cour que celui d'Espagne, pas même M. de Staël, après la belle lettre que lui a écrite son maître.

Je ne m'étendrai pas sur la séance de ce jour dont je joins ici la feuille, mais je dirai à Votre Éminence que les ordres sont donnés pour aller dénaturer la célèbre église de Saint-Denis et la dépouiller de tout ce qu'elle a de rare et de précieux. On a également rendu un décret très immoral sur les testaments ou donations. Votre Éminence trouvera ci-joint un ouvrage de M. l'archevêque d'Aix (vous y découvrirez le génie de ce prélat et son penchant pour l'anglomanie), et plusieurs autres brochures essentielles pour le moment.

Le maire Richard, Descours et Bernard, officiers municipaux d'Avignon, sont arrivés jeudi avec Lescène des Maisons, médiateur; de l'autre côté Duprat, Minvielle et Sonvielle, brigands, sont venus en compagnie de Verninac Saint-Maur. Voilà donc deux médiateurs dans deux partis bien opposés en apparence, mais je pense qu'ils sont secrètement d'intelligence, car on les a laissés sortir de prison et on a gardé les autres; nous allons voir comment ils vont opérer. Ce que nous avons fait jusqu'ici n'a été que pour éviter de plus grands malheurs et déconcerter les rebelles dans leurs projets, car il ne faut que gagner du temps. Il n'y a donc plus que Mulot à l'Isle; je me flatte que les autres deux n'y retourneront plus.

On assure avec quelque fondement que ce qui a fait hâter la présentation de la Constitution au Roi, c'est un courrier extraordinaire de Vienne portant des dépêches de l'Empereur, dont le comité diplomatique n'a pas été content; et ce qui peut confirmer la réalité de cette dépêche (je n'ai pu encore avoir

aucune notion de ce qu'elle contenait), c'est le rapport précipité du vicomte de Noailles sur le plan d'attaque des puissances étrangères. Votre Éminence trouvera la feuille du soir ci-jointe, qui contient le détail de cette séance. On ignore encore le moment auquel Sa Majesté donnera sa réponse. Qu'on ne croie pas dans l'étranger, comme il paraît par la lettre de Gênes dont me parle Votre Éminence, que le Roi est libre; il est dans ce moment comme il était avant son départ; mais on ne peut pas appeler cela *liberté*, puisqu'il n'a point de garde de sa nomination, et qu'il ne peut pas aller où il veut, et que toutes ses actions et démarches, ainsi que celles de la Reine, sont épiées sans cesse.

Je prends la liberté de faire passer à Votre Éminence deux mémoires que je n'ai pu refuser. Elle voudra bien me faire là-dessus la réponse qu'Elle jugera à propos. Bien des remerciements de la copie du bref du 6 juillet (1), c'est le même qu'on a imprimé ici, il était venu par la voie de Turin.

Votre Éminence est bien persuadée de mon inaltérable attachement pour Elle, ainsi que de mon profond respect.

Du 6 septembre. Rien de nouveau. — Un paquet du supérieur des Missions étrangères.

(1) Lors de l'évasion de Varennes, Pie VI, trompé par le bruit public, avait adressé à Louis XVI un bref (6 juillet 1791) pour le féliciter d'avoir échappé à ses ennemis (V. THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, t. I, p. 100.) Le nonce de Cologne devait le remettre au Roi.

Le passage suivant d'une lettre du cardinal secrétaire d'État prouve combien le succès de cette tentative était accrédité en Europe : « Rien ne paraissait ici plus authentique que l'heureuse sortie du Roi des frontières. C'était une voix unanime dans l'Italie portée à un tel point de certitude que l'Empereur, qui se trouvait dans les États de Venise, donna ordre à son ministre d'en passer connaissance ministérielle au Sénat. » (Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon, 10 août 1791.)

IV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 62.] 21 septembre 1791.

Si l'on n'avait depuis longtemps les preuves de votre zèle, de votre intelligence, de votre activité, votre seul N° 62 aurait suffi, Monsieur, pour faire prendre de vous une idée aussi favorable que celle que nous en avons. Ce que vous me dites et ce que vous avez fait nous a été parfaitement agréable, et m'oblige à vous en exprimer ici ma plus vive sensibilité.

Après cela, je ne m'étendrai beaucoup sur vos affaires, car ce serait à pure perte. Il est constant que la division parmi ceux qui voudraient arranger les choses est l'ennemi le plus cruel de notre repos. Pour ce qui regarde les autres puissances, il me paraît toujours que tout au plus peut-il y avoir quelque chose d'arrêté, mais rien qui me porte à croire une invasion avant le printemps. Comme j'ai reçu l'acte que l'on dit signé à Pillnitz le 27 août, entre l'Empereur et le roi de Prusse, je vous le remets; vous verrez que ma façon de croire n'est pas sans fondement. Il est donc bien probable que la nouvelle législature aura lieu, et Dieu sait où elle poussera les choses. Les nouveaux chefs que vous me marquez sont la fine fleur des enragés, et ils doivent faire regretter la législature actuelle.

Vous saurez à quel point sont maintenant les affaires d'Avignon, et vous conviendrez que je ne m'étais nullement trompé, quand je vous écrivais qu'il n'y avait presque rien à espérer. Je reçois dans le moment la réponse du Sénat de Lucerne au bref par lequel le Pape lui témoigna sa sensibilité pour la démarche faite auprès de M. le comte de Montmorin, touchant les détachements suisses envoyés dans le Comtat. Vous la trouverez ci-jointe. Vous connaissez assez bien l'italien pour me dispenser de la faire traduire en français.

Par le courrier d'aujourd'hui, j'écris au nonce de Paris de donner incessamment ordre à son abbé de vous remettre toutes les gazettes auxquelles il était abonné pour mon compte. Vous pourrez donc les retirer, me les envoyer et suivre les mêmes abonnements quand ils seront finis. Je vous remercie, en attendant, pour les peines que vous vous êtes données, et bien plus, pour les brochures que vous m'avez remises.

Dans l'ordinaire prochain, je vous donnerai la réponse sur le mémoire du chevalier Aleaume. Pour l'autre, je n'y comprends rien, et il est impossible de connaître s'il y a lieu à réclamation. Le duché de Castro n'appartient point à des particuliers, mais bien au Saint-Siège. Faites donc en sorte que M. Étienne articule bien ses griefs pour pouvoir connaître de quoi il est question.

Les sentiments les plus tendres m'unissent à vous. Agréez-en donc les plus formelles assurances.

P. S. Obligez-moi de faire parvenir la lettre ci-insérée à M. le comte de Cambis. Je ne vous ai point parlé de la famille de M. de Ségur. Vous concevez donc qu'elle ne me donne plus aucun embarras et qu'elle s'en est allée heureusement le jour marqué.

V

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

N° 63.] Paris, 12 septembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Si la Grande D. a eu sa politique à part et cru pouvoir conduire les choses à son but, elle s'est lourdement trompée. Elle aurait dû prévoir qu'on ne gouverne pas l'opinion de vingt-quatre millions d'hommes excités, depuis près de trois ans (même par le gouvernement dans le commencement), au plus haut point

de délire, comme on gouvernerait une petite province. Elle a déjà l'expérience devant les yeux. Quand elle a adopté les maximes de M. Necker pour la composition des États généraux et surtout le doublement du tiers état, le contraire est arrivé. Bien plus, elle est bien cruellement victime de sa mauvaise politique : Necker lui-même, l'idole du peuple et l'homme des premiers factieux, des Mounier, Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre, a-t-il pu gouverner ou régler les opérations d'une Assemblée qu'il avait créée à son gré? Elle a bien attiré à elle dans ce moment les Lameth qu'elle devrait abhorrer, les Barnave, etc., mais ceux-là ont perdu tout crédit dans le peuple. Les tribunes sont toujours pour les Robespierre et les Pétion; à la vérité les opinions n'influent pas sur les décrets de l'Assemblée, mais comme ils sont rendus au milieu des hurlements des tribunes, il faut trouver le moyen de les faire exécuter. Or, il n'y a dans ce moment qu'une force majeure qui puisse épouvanter le peuple de France et lui faire changer de système. Nous sommes malheureusement parvenus à un tel point d'anarchie, que la raison ne pourra rien opérer, à moins que d'attendre un demi-siècle, et c'est ce que la Grande D. ne veut pas voir, mais que Votre Éminence sentira bien : la séance de mardi au soir vient à l'appui de mon raisonnement.

Cette séance a été vraiment extraordinaire dans toute l'exactitude du terme; jamais l'Assemblée dite nationale n'a été plus avilie et plus indignement profanée par des injures et de basses manœuvres. Toute cette intrigue, ourdie par les Jacobins redevenus puissants par le nombre, avait pour objet de faire entrer de force dans la législature prochaine le sieur Brissot de Warville. Les principes connus de cet enthousiaste républicain attestent comment il importe au salut de la monarchie que le sieur Brissot ne siège pas parmi les législateurs de la nation. Jusqu'ici heureusement le scrutin n'a pas été favorable à ce grand homme, quoiqu'il ait un parti puissant dans le corps électoral. Ce parti ne s'est pas trouvé assez nombreux, il a besoin de renfort; quelques citoyens très actifs, décrétés

pour l'affaire du Champ de Mars, n'ont pu remplir les fonctions d'électeurs que la faveur populaire avait confiées à leur prudence. On conçoit combien des électeurs de ce caractère pouvaient être utiles au sieur Brissot et quel tort lui ont fait des décrets lancés contre Santerre et Camille Desmoulins. On les avait déjà repoussés de l'assemblée électorale, comme suspendus de toute fonction civile et politique, par un décret d'ajournement personnel.

Dans cette extrémité, les Jacobins ont imaginé de produire ces disgraciés à la barre de l'Assemblée. Ils ont tout préparé; ils avaient suffisamment garni les tribunes de sans-culottes; enfin on a vu paraître Santerre, illustre par son procès contre La Fayette, et Desmoulins, surnommé « procureur de la lanterne ». Le sieur Santerre a porté la parole, mais malgré son éloquence, malgré les applaudissements bruyants des sans-culottes, malgré les hurlements affreux des tribunes, les Jacobins ont succombé; vainement leurs cris ont fait retentir la voûte : on a passé à l'ordre du jour.

Mais ce n'était là que le prélude d'une scène plus sérieuse et plus importante. Un nouvel acteur s'est présenté sur ce théâtre de la nation. C'était un soi-disant député extraordinaire de Brest qui est à Paris depuis six mois, qui est venu réclamer d'une manière indécente l'exécution du décret du 15 mai qui cause tant de troubles à Saint-Domingue. Si l'on veut connaître la liaison de ce second acte de la force jacobite avec le premier, et le rapport que peut avoir avec l'élection du sieur Brissot de Warville le décret sur les gens de couleur, il faut se rappeler que ce Brissot était président de la *Société des amis des noirs*, que la liberté des nègres et la parfaite égalité des habitants est l'objet le plus fréquent de ses déclamations. Alexandre Lameth n'a pu supporter les impostures et les calomnies de l'envoyé du club de Brest; il a pulvérisé cet imposteur. « Si le décret n'est pas exécuté, a-t-il dit, c'est la faute de « M. Dupont et de M. l'abbé Grégoire chargés de rédiger les « instructions, les lettres apostoliques. » A ces mots, M. Robespierre a dit : « Voilà des traits de génie de M. Alexandre! »

Celui-ci a aussitôt répliqué. Ce jeune avocat, si connu par ses emportements et son enthousiasme républicain, bien loin de s'éclairer par l'expérience, s'opiniâtre et s'endurcit de plus en plus dans ses erreurs, ce qui est la marque d'un génie étroit et d'un esprit borné. La fatale catastrophe de ces systèmes, que les lois commencent à poursuivre, n'a servi qu'à le rendre plus furieux; il ne garde plus aujourd'hui aucune mesure. Comme un lion blessé par les chasseurs, il s'élance à travers les dards et les piques; dépourvu de raisons et de preuves, il se bat avec des injures et des calomnies, il déchire, il mord ceux qu'il ne peut persuader; les représentants de la nation qui ne pensent pas comme lui sont des traîtres à la patrie, il accuse et dénonce formellement MM. Barnave et Lameth.

Cette diatribe a occasionné un combat sanglant entre Robespierre, Barnave et les Lameth. On voulait conduire Robespierre à l'Abbaye, d'autres le rappelaient à l'ordre; il défie tour à tour Lameth et Barnave. Celui-ci s'élance à la tribune et accepte le défi; il dévoile l'artifice de la pétition de l'envoyé de Brest, qu'il appelle le double de celle de Santerre. « Il ne « faut pas, a-t-il dit, que les honnêtes gens soient dupes d'une « cabale... » — « Et des *traîtres !* » a répliqué vivement Robespierre. — « M. Barnave n'a plus besoin de la tribune », disait M. Rœderer, « pour rendre à M. Brissot de Warville les « flagellations et les stigmates qu'il lui donne dans la journée. » (Il y a sans cesse des placards de Brissot contre Barnave.) Mais, laissant aboyer autour de lui tous les enragés, l'intrépide Barnave les a forcés d'entendre la vérité et est parvenu à faire rejeter la pétition. Ainsi a fini cette scène scandaleuse et vraiment unique, où l'on a vu des patriotes, aux prises les uns contre les autres, s'attaquer avec plus d'acharnement que les démagogues n'en montraient autrefois contre les aristocrates. Je me suis un peu étendu sur cette fameuse séance pour faire voir à Votre Éminence que le corps, commençant à se diviser, ne pourra subsister longtemps; c'est tous les jours plus sensible. Par la plus étrange des vicissitudes humaines, les protégés, les héros des tribunes, ont été à leur tour victimes des

murmures et des huées qu'ils dirigeaient autrefois contre leurs adversaires.

J'ai lu attentivement l'endroit de la lettre de Votre Éminence où Elle parle de l'affluence de Français à Rome; elle n'est point sans mystère et elle doit attirer l'attention la plus scrupuleuse de la police. Il ne faut pas se le dissimuler : c'est surtout une guerre déclarée contre la religion et par conséquent contre le Saint-Siège, de la part des athées, du protestantisme et des agioteurs qui veulent envahir tous les biens de l'*Église*; par le moyen de la franc-maçonnerie, ils veulent en venir à bout. Le rang, la naissance, tout doit être suspect dans ce moment ici. Il serait donc à désirer que Votre Éminence m'envoyât le nom de ceux qui ne seront pas parfaitement avoués de M. le cardinal de Bernis; je lui donnerais des notions certaines sur chaque individu. Il faut surtout avoir l'*œil* attentif sur les domestiques français, car ils sont détestables et nos pires ennemis. Le roi de Sardaigne les a obligés de sortir de Chambéry. Quant à la famille (1) du comte de Ségur, j'aurai l'honneur de répondre à Votre Éminence qu'elle n'y reste certainement pas sans objet : ce sont de véritables espions que vous avez à Rome; mais je ne serais cependant pas d'avis de les congédier d'une manière éclatante dans ce moment ici, à moins qu'on ne pût les convaincre de vouloir propager le *mal français*, et il faut en cela les regards les plus sévères de la police. On pourrait là-dessus prendre pour modèles quelques cours étrangères : la cour de Turin a éloigné Choiseul, mais elle le laisse dans la ville ou à la campagne; l'Empereur tient la même conduite à l'égard de Noailles; la gouvernante des Pays-Bas, à l'égard de La Gravière; Durfort est traité de même à Dresde; ainsi, si la famille de Ségur est à Rome, il faut éclairer ses démarches et fermer les yeux sur son séjour; il est des occasions où il faut encore malheureusement quelque ménagement.

A ce propos, j'aurai l'honneur de faire part à Votre Émi-

(1) V. la note de la page 16.

nence d'une conversation que j'ai eue avec l'archevêque d'Aix. Il avait montré beaucoup d'envie de me voir; il me fit dire qu'il viendrait me voir; je ne voulus pas le permettre, mais j'allai moi-même hier chez lui. Après les premiers compliments, il me dit qu'il était bien fâché qu'on fît courir le bruit à Rome, à Turin et ailleurs qu'il proposait des accommodements, surtout pour les affaires de l'Église. Ce prélat me dit qu'il était fort affecté de ce bruit et qu'il ne consentirait à aucun accommodement. Je lui répondis avec beaucoup de franchise que je n'en étais point surpris, que je l'ignorais cependant; mais que, comme on n'ignorait point qu'il eût manifesté son inclination pour les deux Chambres, on avait certainement pris occasion de dire qu'il était disposé à un accommodement, et que, si réellement il avait le projet de soutenir les deux Chambres, je ne pouvais lui dissimuler ma douleur de voir qu'un prélat d'un mérite aussi distingué que le sien fût dans cette erreur, car les deux Chambres seraient le tombeau du clergé, de la noblesse et de la magistrature, enfin de notre antique et superbe monarchie. Il ne me répondit rien.

Je ne fus pas peu surpris lorsque ce prélat me parla de la famille de M. de Ségur qui était à Rome, et [me dit] qu'il avait appris qu'on lui avait signifié l'ordre de se retirer. Je ne fis pas semblant d'être instruit de cette anecdote, mais je pris occasion de lui dire que je ne croyais pas qu'on eût donné l'ordre à ces gens de sortir de Rome, mais qu'il était possible que la police de cette capitale, les voyant continuer un séjour inutile dans son sein puisqu'il était bien certain que M. de Ségur n'irait pas dans son ambassade, il est possible, vraisemblable même, qu'on ait demandé à ces gens le motif de leur séjour et que, sur l'allégation de l'attente de leur maître, on leur ait dit qu'on ne pourrait croire qu'il fût destiné à remplir à Rome la qualité d'ambassadeur, et qu'ils feraient fort bien de prendre un parti quelconque.

L'archevêque d'Aix me parla aussi de l'abbé de Cambis qui, à ce qu'il paraît, est son correspondant. Je lui dis à ce sujet que je voyais dans plusieurs journaux qu'il était chargé d'une

commission auprès du Pape, et que je ne voyais pas en quoi on s'empressait tant de publier une pareille mission, si elle existait. Le prélat me fit entendre que cet abbé avait réellement quelque espèce de mission. Comme j'étais fort pressé, je le quittai en lui recommandant d'aller à la séance où l'on devait traiter l'affaire d'Avignon, et lui laissai en conséquence un exemplaire de notre mémoire.

Je passai de là chez M. le cardinal de La Rochefoucauld (1), où je trouvai un grand nombre d'évêques, qui me reçurent tous avec bonté et empressement. Son Éminence, dont le bel aspect est vraiment surprenant à son âge, me conduisit tout de suite dans son cabinet avec M. l'évêque de Couserans (2). Nous nous entretînmes d'abord d'Avignon; je l'engageai à aller à la séance et je lui fis part ensuite d'une partie de ma conversation avec M. l'archevêque d'Aix et surtout au sujet de la mission de l'abbé de Cambis dont la *Gazette de France* faisait mention (3), sans doute à l'impulsion de Montmorin. L'évêque de Couserans me protesta que l'abbé de Cambis n'avait aucune mission du clergé; il me parut même qu'on n'avait pas une parfaite confiance en cet abbé. Après quelques propos, M. le cardinal me fit part que les évêques qui se trouvaient chez lui étaient venus pour se concerter au sujet d'une déclaration projetée. J'en étais déjà instruit, mais je remerciai Son Éminence de sa confidence. Vous vous rappelez, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur de parler à Votre Éminence, il y a quelque temps, d'une protestation de la part du côté droit. Plusieurs, en effet, en ont présenté des modèles. M. de Bouville en fit une; l'archevêque d'Aix s'est opposé vigoureusement à ce que le clergé y adhérât, prétendant qu'elle était trop forte. Cela

(1) Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

(2) Dominique de Lastic, dernier évêque de Couserans.

(3) « Rome, le 12 août 1791.

« L'abbé de Cambis, vicaire général du diocèse de Chartres, est arrivé ici depuis quelques jours. Il est envoyé par les évêques et les curés qui ont refusé le serment prescrit par l'Assemblée nationale de France; il vient consulter Sa Sainteté sur des difficultés importantes. Le Pape a renvoyé cette discussion à la congrégation des cardinaux nommés à cet effet. » (*Gazette de France* du 9 septembre 1791.)

a occasionné une très grande division dans le côté droit. M. d'Espréménil, mon confrère, en a proposé une autre qui a été adoptée par tous quant aux bases et aux principes; cependant il a été déterminé que la noblesse en ferait une à part, de même le clergé. Celle-ci sera rédigée par l'archevêque d'Aix. Elle devait être examinée hier dans cette assemblée d'évêques. On me l'a dite un peu volumineuse et je n'en suis pas surpris, car ce prélat est diffus ordinairement et obscur; ainsi, demain ou après, nous verrons paraître ces déclarations essentielles. J'ai bien recommandé à d'Espréménil de m'en envoyer à l'instant, ainsi qu'à l'archevêque d'Aix.

On avait craint d'abord que le Roi n'allât à l'Assemblée demain, mais il paraît décidé que Sa Majesté n'enverra qu'une lettre. On en ignore le contenu; on croit cependant qu'il acceptera avec modification, ce qui aura un grand inconvénient.

J'ai appris avec plaisir que les membres du second ordre du clergé avaient fait passer à Sa Sainteté leur lettre par M. l'abbé Maury; il était bien naturel que le chef de cet ordre eût cet avantage.

Malgré le décret de prise de corps lancé contre l'abbé Fauchet (1) par le tribunal de Bayeux, ce monstre constitutionnel vient d'être nommé à la prochaine législature. Sa secte, aussi coupable et criminelle que lui, a été le chercher en triomphe et comme processionnellement, pour lui faire souiller le fauteuil de l'assemblée électorale; il a poussé lui-même l'esprit de révolte contre la loi jusqu'à se prêter à accepter un mandat qu'on saura bien l'empêcher de remplir. Votre Éminence trouvera ci-joint un numéro du *Journal de Paris,* dans lequel je trouve une lettre de cet énergumène dont chaque ligne, chaque expression, est marquée au cachet de la scélératesse.

Il y a toujours de grandes craintes d'une disette. Le peuple est fort inquiet; on a augmenté le pain; des attroupements se succèdent. Bailly a risqué beaucoup la lanterne. On commence

(1) Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados.

à crier assez haut contre l'Assemblée; on demande ses comptes. Montesquiou en a présenté, pleins de mensonges; mais c'est plutôt l'histoire de la Révolution qu'une reddition de comptes.

Votre Éminence trouvera ci-jointe une petite brochure qui a été reçue avec empressement par le peuple; on l'a même affichée avec assez de profusion au Palais-Royal. Ce soir, les quarante-huit sections de Paris ont dû s'assembler pour s'occuper du blé et des comptes à rendre par l'Assemblée; voilà ce qui paraît certain. Les nouvelles de M. le comte d'Artois arrivées au bailly de Crussol paraissent très satisfaisantes; il faut en attendre l'effet.

Je n'ai pas à me repentir d'avoir envoyé la note en question (1). La princesse à qui je l'avais confiée, ne me voyant pas venir chez elle, écrivit un petit mot à une vieille marquise de ses amies, où je vais souper souvent, pour me le communiquer (je l'ai pris pour l'envoyer à Votre Éminence, il est ci-joint). Mais aujourd'hui j'ai pris un moment pour aller voir la princesse. Elle m'a confirmé que la Grande Dame avait reçu avec intérêt ladite note et marqué les meilleurs sentiments pour le Pape, de même que le Roi, qui a paru fâché qu'on voulût l'inquiéter; que d'ailleurs on pouvait être tranquille.

Je ne parle point à Votre Éminence des différentes séances de cette semaine. Elle les verra toutes en détail dans le *Moniteur*, auquel il ne faut pas toujours ajouter foi. L'évêque d'Autun, déjà chargé de la direction du salon, où on doit exposer cette année les tableaux de tous ceux qui voudront en apporter, a fait un rapport sur l'éducation publique; il faut le lire pour le juger, il sera dans le *Moniteur*.

M. l'évêque de Châlons, Clermont-Tonnerre, est venu me faire part qu'il avait envoyé ses ordonnances au Saint-Père, et qu'il n'en avait reçu aucune nouvelle. Je prie Votre Éminence de m'en dire un mot.

Affaire d'Avignon. — J'avais annoncé à Votre Éminence

(1) La note secrète pour le Roi et la Reine. (Voir aux *Pièces annexes*.)

que nous faisions travailler à un mémoire sur la conduite des médiateurs. Deux Avignonnais s'étaient chargés de le faire rédiger par Mallet du Pan. Celui-ci ne l'ayant pu, ils s'adressèrent, sans me le communiquer, à un autre qui leur fit le mémoire. Quand on me l'apporta, je trouvai qu'il était si mal fait que je dis que je ne consentirais jamais qu'un pareil mémoire parût, d'autant que le vice-légat y était maltraité. On me disait cependant que M. l'abbé Maury l'avait approuvé. Je répondis brusquement : « Cela n'est pas possible, il ne l'a « sûrement pas lu ! retournez-y, avec prière de ma part de le « lire. » Ils y furent, et, au premier aspect, M. l'abbé Maury fut de mon avis. Cependant nous apprenions dans ce moment-là que les malheurs d'Avignon étaient à leur comble par la coupable partialité de ces mêmes médiateurs qui, ayant laissé prendre trop d'empire aux factieux, avaient perdu leur crédit et n'avaient plus de force pour le bien. Déjà la municipalité, fort coupable pourtant, était la première victime de la faveur des chefs. Une grande explosion s'est manifestée ; déjà deux des médiateurs étaient à Paris, accompagnés ou suivis de quelques factieux, Fontvielle, Duprat, et d'un débris de la municipalité. Cette arrivée soudaine devait nécessairement attiser l'Assemblée nationale. J'ai pensé que les médiateurs et les députés diraient beaucoup de mensonges à la barre de l'Assemblée. Ce que j'avais prévu est arrivé ; aussi je vis tout de suite qu'il fallait nécessairement faire à l'instant un exposé fidèle, simple, mais un peu piquant, de la conduite des médiateurs et des événements dont ils ont été les premières causes. J'assemblai tout de suite quelques bons fidèles sujets du Pape, je leur communiquai mes idées et tout de suite le mémoire fut résolu. Je fis rédiger à l'instant cet exposé sous mes yeux et presque dans mon appartement. MM. Pomme, Avignonnais, et Clément, de Valréas, m'ont vivement secondé et, malgré le peu de temps, nous avons eu le bonheur, dans l'espace de six jours, de le parfaire et d'en avoir trois mille exemplaires d'imprimés, ce qui nous doit faire pardonner quelques petites fautes. En effet, les députés, les médiateurs, se

présentèrent le vendredi au soir à la barre, avec une audace insultante. Votre Éminence jugera de leurs discours, ils sont dans le *Moniteur*.

Je voulais à l'instant voir les chefs de l'Assemblée et porter un mémoire, et j'y fus, avec grande répugnance, je l'avoue à Votre Éminence, mais l'amour de mon pays, l'attachement à mon souverain l'emportèrent, et je volai chez Barnave — moi chez Barnave! — Il connaissait mon nom; je fus bien reçu de lui, je le priai de bien se prémunir contre toute surprise, qu'il ne devait pas se tromper sur le but des factieux d'Avignon, que la réunion n'était qu'un prétexte, mais que le vrai motif de tant de troubles, de tant de crimes, c'était l'espoir de fonder une république, que le foyer de ces machinations était à Paris, aux Jacobins, que, s'il voulait faire attention, il verrait que, depuis les commencements, ce sont toujours les mêmes moteurs, les mêmes acteurs. Prenant adroitement l'occasion de le bien disposer en parlant contre ses ennemis cruels, je lui dis : « C'est Robespierre, Pétion, Bouche, Menou, à Paris; « à Avignon, c'est Coupe-tête dont on ignore la patrie, c'est « Lécuyer, ancien petit huissier de Picardie, sans propriété, « c'est un journal gazettier, vil et stipendié, Tissot, de la « principauté d'Orange, Raphel, mauvais avocat chassé de « Paris » — je vis que mon discours, dit avec un peu de vivacité qui m'est naturelle, lui fit impression. — « Je n'ignore point que « le garde du sceau dit toujours : Nous avons à nous plaindre « du Pape. Pour moi, lui dis-je, c'est bien plutôt le Pape qui « a cruellement à se plaindre de vous. Eh bien! que fait-il? « va-t-il crier vengeance auprès des souverains de l'Europe? « Non, il se distingue par une modération sans bornes et « digne de notre admiration. » Je le quittai, le laissant avec mon mémoire qu'il avait déjà commencé de lire.

Je fus de là chez [Le] Chapelier, Lameth et Fréteau; celui-ci, mon ancien confrère; je lui parlai avec encore plus de liberté et de force, je lui fis une instruction particulière, je lui fis des notes de ma main sur les pièces mêmes, et il me promit ou qu'il ne parlerait pas, ou qu'il parlerait en faveur. Je le

priai de parler, et même de s'aboucher avec M. l'abbé Maury qui, en deux paroles, le convaincrait de tout ce que j'avais dit. Il y consentit. Je courus tout de suite chez notre ami, l'abbé Maury, que j'avais déjà vu deux fois de la semaine, et nous avions convenu ensemble de la défense. L'abbé Maury consentit volontiers à voir Fréteau. Je fus aussi chez d'Espréménil, je lui dis de demander du temps, au moins quinze jours, que c'est gagner que d'avoir du temps, parce que je ne lui cachai point que j'avais trouvé partout une grande prévention contre nous et presque l'envie de nous réunir. Je dis qu'il me fallait douze jours pour avoir toutes mes preuves, car je ne puis cacher à Votre Éminence que nous sommes très mal servis du Comtat, et surtout de Carpentras qu'on dit revenu de son erreur. Je m'en suis un peu plaint à l'évêque de Carpentras, en lui envoyant un mémoire. Nous ne savons pas où peuvent aller les choses, et Votre Éminence pourrait avoir la bonté d'écrire à ce prélat de me faire passer les pièces les plus probantes dans la suite, et de m'instruire des événements, car tout le monde dit : Voilà Carpentras qui est contre le Pape (cette ville est devenue fameuse par son siège) (1). J'ai beau dire : Ce n'est pas vrai, on me demande des preuves, je n'ai pas même une seule lettre datée de Carpentras. Quoi qu'il en soit, j'ai fait de mon mieux.

La discussion n'eut plus lieu le samedi, mais le lundi. Notre cher compatriote a parlé avec force, Malouet avec plus de précision. L'abbé Maury doit dresser sa plainte aujourd'hui contre les médiateurs, et veut les envoyer à la haute cour nationale. Votre Éminence sent bien que cet incident peut faire changer de face notre affaire. Mais ce qui m'affligeait plus, c'était de savoir que Clermont-Tonnerre ne voulait pas parler. Je dis : Il faut faire un dernier effort. Je ramassai une douzaine d'Avignonnais, et nous allâmes l'en prier. Nous en revenons (c'est onze heures du soir), notre visite a eu tout le succès possible. M. de Clermont-Tonnerre parlera, il a même

(1) Le siège de Carpentras par les brigands et les patriotes.

tracé tout de suite son plan de défense. Nous lui avons fait observer que, quoiqu'il parût que nous n'eussions pas la majorité des communautés pour nous, nous en avions assez pour faire voir que celles qui, par leur localité dans la France, étaient à l'abri des incursions et des menaces des factieux, avaient toutes voté pour le Pape, tout le haut Comtat enclavé dans le Dauphiné, le Luberon dans la Provence. Cette observation l'a fort frappé, et il la fera sentir. Il interpellera le garde du sceau de faire lui-même un rapport, ce ministre ayant toujours blâmé la conduite des médiateurs dans les conférences que nous avons eues avec lui; il est d'avis, comme l'abbé Maury, de les envoyer à Orléans. Je fais beaucoup de fonds sur Clermont-Tonnerre, qui a un grand talent et beaucoup de sang-froid et de flegme, ce qui manque un peu à notre digne compatriote, dont je suis cependant très content. Voilà où nous en sommes, Monseigneur. La bonne cause m'a donné des forces, car je suis surpris d'être venu à bout de ce que j'ai entrepris dans cette semaine.

Au reste, je ne sais comment le Roi a pu savoir que je faisais faire un mémoire. Sa Majesté m'en a fait demander. J'en ai commandé tout de suite en papier vélin et je lui en ai fait passer pour lui et son auguste famille, tels que ceux que Votre Éminence trouvera ci-joints pour Sa Sainteté et pour Elle. Je sais que Pomme en envoie un à Votre Éminence; il mérite quelque mot de sa part, et il ne faudrait pas oublier de lui dire un mot d'une adresse datée de Villeneuve, du 6 novembre 1790. Ils ont été sensibles à votre silence, surtout ayant appris que Votre Éminence avait écrit à Audiffret le jeune, qui avait été un révolutionnaire.

Excusez-moi, Monseigneur, si j'oublie quelque chose et si je suis si mal en ordre. Le temps physique me manque, n'ayant pu commencer mes dépêches qu'à onze heures du soir.

Votre Éminence trouvera ci-joint le *Journal des débats* et des pièces assez intéressantes.

Du 13 *septembre, matin.* — D'Espréménil m'envoie à ce

moment un exemplaire de la déclaration, j'en enverrai d'autres à l'ordinaire prochain.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

VI

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 63.] 28 septembre 1791.

Votre N° 63, Monsieur, contient des matières si importantes, est rempli d'un bout à l'autre de tant de marques les plus convaincantes de votre ardeur pour nos affaires, que je ne finirais jamais si je voulais vous montrer toute ma sensibilité et relever tout votre mérite. Moins je parlerai donc, plus le sentiment sera profond, comme plus constatés vos droits à notre reconnaissance.

Je ne manquerai pourtant pas de vous dire que le Pape est resté presque étonné de l'activité, de l'intelligence que vous avez mises dans la malheureuse affaire d'Avignon. Certes, si l'Assemblée décrète la réunion, l'on pourra convenir que cela n'a nullement été faute de personne qui travaillât pour nous à Paris. Vous seul vous avez fait tout ce qu'il était possible de faire. Votre zèle vous a donné des forces pour savoir tout, pour parer à tout, pour arriver à tout. Le Saint-Père est rempli de cette idée. Il ne la partage qu'avec la paternelle affection qui est à son comble à votre égard. Ne pouvant employer les armes, nos plus grandes ressources étaient d'avoir un Maury à la tribune et un homme tel que vous dans la ville. Si, par malheur, elles sont insuffisantes, nous n'avons rien à nous reprocher, et il faudra se soumettre aux décrets de la Providence.

Je vous remercie vivement pour les remarques que vous faites sur la famille de M. de Ségur. Elles sont sages et décèlent combien vous nous êtes attaché. Je puis vous dire que

dans la marche de notre gouvernement à leur égard, l'on a cherché à les concilier autant qu'il était possible avec la nature de l'affaire et avec notre position qui, à plusieurs égards, est bien différente de celle des autres puissances. Ces messieurs ont quitté Rome et personne ne l'a su, comme tout le monde ignore aussi ce que je vous ai marqué précédemment. Ils ont reçu les égards, les ménagements qu'ils pouvaient souhaiter. Pendant quelques mois on a feint d'ignorer que la soi-disant famille du nouvel ambassadeur de France était ici. A Rome, à Paris, dans les autres cours, on savait que le Saint-Père avait formellement refusé un ministre jureur. De quel droit donc cet être de raison (car l'on peut qualifier ainsi un ambassadeur qui n'a jamais existé) entretient-il sa famille à Rome? De quel droit ces messieurs pouvaient-ils être tolérés ici sous une telle dénomination? Ne voyez-vous point que cela était en contradiction avec notre contenance vis-à-vis de l'Assemblée? C'était mettre en doute ce que l'on veut donner pour certain. Durant leur long séjour, ils ne nous ont fourni aucun sujet de plainte décidé; mais ils ne cessaient d'être le rendez-vous des personnes suspectes au gouvernement. Cela fatiguait la police, mais, ce qui est pire encore, ralentissait, empêchait même les démarches que l'on pourra juger convenable de faire envers les autres. L'on a donc été obligé de souhaiter leur départ. On le leur a fait sentir, mais inutilement. Cela nous a menés à prendre les mesures que vous savez et que vous-même devez avouer les plus modérées, les plus remplies d'égards, et telles qu'eux-mêmes ne peuvent s'en plaindre à bonne raison. En effet, ils ont été obligés d'avouer, après le délai qu'ils avaient demandé et qu'ils obtinrent, que le gouvernement, pour obtenir son objet, s'y était pris de la manière la plus honnête. Obligez-moi de réfléchir un instant sur ce que je viens de vous exposer, et vous serez certainement d'accord avec moi.

L'espèce de mission (si vous voulez l'appeler ainsi) de l'abbé de Cambis était auprès de M. le cardinal de Bernis, et point du tout auprès du Saint-Père. C'est après son arrivée que ledit cardinal a été en état de faire connaître au Pape les besoins et

les véritables souhaits de vos dignes prélats, et le Pape d'y satisfaire, comme je me flatte, entièrement. C'est par le courrier de ce soir que l'on expédie en France les oracles du Saint-Siège. Ils sont consignés en deux pièces. La première contient une instruction, la seconde des facultés extraordinaires (1). Il est inutile de vous en remettre une copie, car vous pourrez les avoir sans délai. Je dois vous assurer, en attendant, que l'abbé de Cambis a recueilli ici les suffrages de tout le monde. Sa douceur, sa politesse, ses lumières, sa piété, son attachement pour la religion, tout l'a rendu bien estimable. C'est une justice que je lui dois et que je me plais infiniment à lui rendre.

Me voilà à un autre objet, mais de la dernière importance. Le Saint-Père, dans le consistoire du lundi 26, a accepté la démission du cardinalat de l'archevêque de Sens. Je n'entrerai en de plus grands détails là-dessus, puisque je vous remets deux exemplaires de l'allocution (2) du Saint-Père, et cela dans un paquet à part, sous l'adresse : *A Madame Pasquier de Coulans* (3), sur laquelle, dans une seconde enveloppe : *A Monsieur Gauthier, administrateur général des postes, rue Bourg-l'Abbé, à Paris*. Ne manquez donc pas d'envoyer chercher un tel paquet, cela vous mettra bien au fait de ce qui s'est passé dans le Consistoire. Mais j'ai recours à votre activité ordinaire pour pouvoir remplir les vues du Saint-Père dans un incident bien intéressant. Pour que l'archevêque de Sens ne puisse jamais faire paraître d'avoir ignoré l'acceptation de sa démission, le Pape

(1) Ces instructions, en date du 13 avril 1791, adressées aux évêques de France, concernaient le serment et les élections et consécrations des pseudo-évêques. (V. THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, t. I, p. 75.) Le bref relatif aux facultés extraordinaires porte la date du 4 mai 1791. (V. THEINER, *ibid.*, t. I, p. 97.)

(2) Acta in consistorio secreto... (habito die XXVI mensis septembris MDCCXCI in palatio apostolico Quirinali), super admissione abdicationis cardinalatus factae a Stephano Carolo de Lomenie de Brienne. (Voir THEINER, *op. cit.*, t. I, p. 105.)

(3) L'abbé de Salamon entretenait des rapports suivis avec M. Pasquier dont il avait été le collègue au Parlement, et avec sa femme, laquelle était sœur de M. Gauthier, administrateur général des postes. Il parle à plusieurs reprises des services que lui rendait Mme Pasquier et raconte comment, aux jours de la Terreur, il maria, dans sa retraite de Passy, son fils aîné, celui qui devait être un jour le célèbre chancelier. (*Mémoires de l'internonce*, p. 174.) M. Pasquier lui-même confirme le fait. (*Mémoires*, t. I, p. 90.)

m'a commandé de la lui écrire directement. Vous trouverez donc insérée la lettre pour lui. Il faut absolument la faire parvenir dans ses propres mains; il faudrait aussi avoir un document authentique de la réception. Voyez donc si cela se peut; tâchez d'en imaginer le moyen et soyez bien sûr de ma plus vive reconnaissance. Au pis aller, ne manquez de vous assurer vous-même de la réception d'une telle lettre.

Encore une commission : l'évêque du Maroc, vicaire apostolique d'Écosse, doit se rendre à Paris pour pourvoir aux collèges de sa nation qui se trouvent en France. Il tâchera de vous voir. Je vous prie donc de vouloir bien l'aider, le diriger et ménager une issue favorable à ses souhaits. Tout ce que vous ferez pour lui, je le prendrai sur mon compte et je vous en serai également redevable.

Je reçois dans ce moment un imprimé qui contient une *lettre* de Monsieur et de M. le comte d'Artois au Roi leur frère, avec la déclaration signée à Pillnitz que je vous ai déjà envoyée, plus, une autre lettre au Roi par le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien. L'on y lit tout ce qui est capable de relever le courage de Sa Majesté pour l'empêcher de sanctionner la charte. Il serait à souhaiter que cela fût arrivé à Paris avant la sanction. En tout cas, elle est de nature à embarrasser bien vos législateurs.

Je vous dois de l'estime, de l'attachement, à tant de titres, qu'il est parfaitement superflu de vous en assurer. Je le fais cependant avec le plus grand plaisir.

P. S. — Vous trouverez encore quatre lettres que je vous prie de remettre aux personnes à qui elles sont adressées. Celle pour l'abbé de Cressac m'importe le plus.

VII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 64.] Paris, 19 septembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Le courrier de Rome qui m'a apporté la lettre de Votre Éminence en date du 31 août, est arrivé cette semaine quarante-huit heures plus tôt qu'à l'ordinaire, car je l'ai reçu le mardi à midi au lieu du jeudi à deux heures. J'ai été infiniment affligé de la fâcheuse nouvelle de l'indisposition de Sa Sainteté, mais en même temps rassuré par la certitude que m'a donnée Votre Éminence de la disparition de la fièvre. Je lui dois des remerciements de m'avoir donné ces détails, car nos feuilles en parlaient d'une manière plus effrayante. Je me flatte que le courrier prochain me tirera entièrement d'inquiétude. Sa Sainteté devrait bien sentir qu'Elle doit ménager sa santé, si précieuse à la religion, surtout dans ces temps de trouble. Elle devrait un peu se reposer sur les coopérateurs qu'Elle choisit pour le bien de l'Église. Je conçois aussi combien le Saint-Père, ainsi que Votre Éminence, doit être tracassé des affaires temporelles dont il est souvent obligé de s'occuper. Quant aux matières ecclésiastiques, je connais ici particulièrement les gens les plus savants dans ces objets qui m'ont offert amicalement de tenir des conférences chez moi. Si Votre Éminence avait des points à faire traiter, j'y ferais travailler d'une manière à la satisfaire.

Mais il faut que cette semaine soit pour moi remplie d'amertumes et d'angoisses, et que je n'aie que des choses tristes et accablantes pour entretenir Votre Éminence! J'avais eu l'honneur de lui annoncer que le Roi devait écrire, ce jour 13 du courant, pour annoncer qu'il accepterait la Constitution; mais que j'étais loin de croire que cette lettre vraiment incom-

préhensible serait un coup de foudre pour les bons Français et un jour de deuil pour l'Église! Pendant qu'on attendait cette lettre tant redoutée des uns, si désirée des autres, notre affaire d'Avignon était à l'ordre du jour. Déjà notre digne compatriote foudroyait nos adversaires. Il avait mis sur le bureau les chefs d'accusation contre les médiateurs, que nous lui avions fournis et dont j'avais la preuve dans mon cabinet. Si la justice eût régné, il y en avait bien au delà pour faire le procès à ces prévaricateurs. Mais notre sacrifice était résolu; on permit à ces médiateurs de se défendre, ou plutôt de faire une diatribe indécente, car ils n'ont pas répondu un seul mot à nos chefs d'accusation.

Pendant cette espèce de défense, — il semble que tout était préparé exprès contre nous, — le ministre de la justice, ou plutôt de l'*injustice,* arrive, porteur de la lettre du Roi; cette arrivée combinée interrompt notre affaire. On s'amuse à la lecture de cette épître royale; tout se passe en applaudissements. On nomme aussitôt une députation de soixante membres pour aller montrer leurs transports au Roi; d'autres veulent que toute l'Assemblée y aille; le côté droit, indigné de se voir ainsi immolé, sort de la salle pour n'y plus revenir. La députation part. Le Roi vient au-devant, ainsi que la Reine et ses augustes enfants : elle vient professer ses bons sentiments pour la Constitution et pour cés détracteurs du genre humain et de la religion! M. de La Fayette propose un pardon pour ceux qui sont en prison... et notre affaire d'Avignon est renvoyée.

Il était même à présumer qu'elle n'aurait pas lieu le lendemain : d'abord l'arrivée du Roi à l'Assemblée, et ensuite la motion de M. de La Fayette sur l'anéantissement des procédures commencées, qui devait être l'ordre du jour, paraissait devoir l'éloigner. Point du tout! Le mercredi au matin, de dix à onze heures, sans vouloir entendre M. Malouet, en l'absence de M. de Clermont-Tonnerre dont la défense devait emporter notre cause, en l'absence de l'abbé Maury et du côté droit, par assis et levé, on nous vole notre pays! Jugez de l'indigna-

tion qu'a excitée ce brigandage, et même à un tel point que les crieurs publics, accoutumés à hurler contre nous, n'ont pas osé annoncer cette invasion. Votre Éminence trouvera le décret dans le *Journal des débats et décrets*, n° 846, page 2. Je ne doute point que les troubles ne continuent dans notre province, beaucoup de communautés du Comtat voulant absolument rester fidèles au Pape.

Sur ces entrefaites, le Roi arriva pour prêter son serment. La Reine, avec M. le Dauphin et Madame Royale, était derrière le fauteuil du Roi, dans la loge du journaliste logographe. Au moment où l'Assemblée vit que le Roi commençait son serment, elle s'assit. Cette indécence surprit un peu Sa Majesté, qui, en s'interrompant, jeta un coup d'œil de tous côtés et s'assit aussi. C'est alors qu'on vit l'insolent Thouret, président, s'asseoir à son côté; et, croisant les jambes, il fit une réponse à Sa Majesté analogue à sa posture. Votre Éminence la trouvera dans le *Journal des débats*, n° 846.

Le peuple de Paris et même l'Assemblée qui, le premier jour, étaient dans l'enthousiasme, commencent de n'être pas si contents de cette acceptation pure et simple. Il aurait fallu, disent-ils, que le Roi y changeât quelque article; ne l'ayant pas fait, cela annonce quelque projet secret; aussi la joie n'est pas générale. D'un autre côté, les gens de bien disent : Le Roi pouvait accepter purement et simplement, mais ne pas envoyer une lettre si perfide. J'avoue que je suis de cet avis. Ce qui peut nous donner quelque espoir, c'est qu'il est de notoriété publique que c'est Thouret, d'accord avec Beaumetz, qui a donné au Roi le modèle de la lettre. On va même jusqu'à dire qu'ils ont demandé l'original à Sa Majesté et qu'Elle leur a répondu : « Je l'ai égaré. »

En vérité, il faut l'avouer, ce monarque est d'un caractère incompréhensible : ceux qui l'approchent depuis son avènement au trône ne le comprennent pas davantage. On l'a vu, le soir du jour de sa venue à l'Assemblée nationale, descendre au rez-de-chaussée du château, se montrer à la fenêtre, parlant à ce peuple, ainsi que la Reine qui montrait le prince

royal dans ses bras. Des gens vous assurent qu'ils ont entendu le Roi crier : *Vive la nation!* Que dire? que penser? l'esprit se perd. La vertueuse princesse Élisabeth s'est toujours tenue dans son appartement. Cependant il est impossible de croire que la façon de penser de Sa Majesté soit conforme à sa conduite. La réponse qu'il me fit faire, l'avant-veille de sa lettre, à la note que je lui avais fait passer, est bien une preuve du contraire. La manière sèche dont il a rejeté le décret de l'Assemblée qui permettait à lui seul et au Dauphin de porter le cordon bleu, fait bien entrevoir que son premier mouvement est contre ce que fait cette maudite Assemblée. Aussi on assure que, son acceptation étant d'accord avec les princes, sa démarche ne dérangera en rien les projets des souverains, s'il faut en croire des politiques éclairés; mais la lettre du Roi ainsi conçue me fait la plus grande peine, et elle laissera à jamais, de quelque manière que les affaires tournent, une tache à sa franchise et à sa probité, car, quand on est réellement dans les fers, il ne faut pas chercher des circonlocutions qui peuvent faire présumer une liberté entière.

Rien n'a transpiré de l'entrevue de Pillnitz. Cependant on voit dans les papiers publics, même démocrates, la déclaration des deux souverains : elle est dans le *Moniteur,* n° 261.

Sa Sainteté a dû être contente de la déclaration rédigée par M. d'Espréménil et adoptée par un très grand nombre de membres de tous les ordres; elle n'est publique que d'aujourd'hui, et Votre Éminence trouvera l'exemplaire pour Elle ci-joint. Le jour de l'arrivée du Roi, ce même d'Espréménil eut le courage de monter à la tribune et d'annoncer cette déclaration, qu'il déposa sur le bureau, malgré les clameurs de la multitude. Celle du clergé, rédigée par l'archevêque d'Aix, ne paraît point encore. Je sais qu'il y a un obstacle qui n'est sans doute pas encore levé. Dans le clergé du deuxième ordre, il y a des sujets du plus grand mérite; ils se méfient des productions de ce prélat; ils ne veulent pas signer la déclaration sans qu'on la leur ait confiée en particulier pour la méditer. L'archevêque d'Aix et quelques prélats voudraient seulement

leur en faire une simple lecture rapide, et voilà ce qui retarde sans doute sa publication.

Votre Éminence peut être certaine que je ne perdrai jamais un instant pour qu'Elle ait aussitôt les pièces intéressantes. Si j'avais pu prévoir qu'on n'eût pas fait passer à Sa Sainteté l'excellent ouvrage du Père Lambert contre le *Préservatif* du sieur Larrière, il y a longtemps que je l'aurais fait passer à Votre Éminence. L'édition en est épuisée; cependant j'ai été moi-même chez la veuve Deffaint et, après quelques recherches, j'en ai trouvé un seul exemplaire. Si on en fait une seconde édition, comme on me l'a promis, j'en aurai un pour Votre Éminence. Elle trouvera les deux ouvrages désirés dans ce paquet, ainsi qu'un excellent ouvrage qui paraît depuis deux jours : c'est le fruit des veilles d'un sieur Vauvillier, ancien lieutenant du maire de Paris, qui quitta hardiment sa place pour n'avoir pas voulu prêter son ministère à la prestation du serment des prêtres. Quoique je le connaisse beaucoup, comme je sais qu'il est pauvre, je n'ai pas voulu le lui demander, mais je m'en suis procuré chez mon libraire, bon catholique, et qui a tous les bons ouvrages en ce genre.

Notre mémoire contre les médiateurs a été fort recherché et fort applaudi. J'en avais fait passer, sans aucun avis, à tous les ambassadeurs et aux gens de marque qui sont à Paris. Il y a surtout un conseiller intime de l'Électeur de Saxe, de grande considération, qui m'en a fait compliment, chez le duc de Brissac où nous étions à dîner. Ce duc, qui quitte peu le Roi, m'a dit que Sa Majesté en avait été contente. Comme il ne faut pas cependant jeter le manche après la cognée, je travaille à faire en sorte qu'on ne nous envoie pas les mêmes médiateurs. Le Roi, à ce moment, n'a pas encore sanctionné le décret qui vole à Sa Sainteté son antique souveraineté, mais j'aime croire que ce sera pour peu de temps, et qu'il viendra un jour où les voleurs seront punis comme des voleurs de grand chemin, c'est-à-dire par la roue.

On a célébré hier avec la plus insultante pompe l'acceptation du Roi. On en a fait la proclamation solennelle; depuis le

grand matin jusqu'après minuit, nous avons vécu au milieu du bruit des canons, des tambours et des pétards et artifices de toute espèce. Votre Éminence en trouvera le ridicule cortège dans la feuille du jour, n° 261. J'avoue que tout le fracas, joint aux fatigues des dernières semaines, m'a rendu un peu malade; j'ai été obligé de faire des remèdes qui ont produit le meilleur effet, il me reste cependant un peu de faiblesse. Il faut ajouter aussi que la chaleur qui règne à Paris, et dont on n'a pas d'idée, a sans doute contribué à mon indisposition.

J'oubliais de dire à Votre Éminence que j'ai vu avec grande peine M. l'évêque de Vaison (1) jouer un rôle dans la défense de Lescène des Maisons; ce jeune prélat a la démangeaison d'écrire. Elle se rappelle la lettre qu'il écrivit au président de l'Assemblée, lors de l'affaire de Vaison où La Villasse fut tué (2). Ici, il s'empresse de reconnaître les médiateurs. Il écrit une lettre à un des médiateurs, qui est lue dans l'Assemblée, précisément dans l'intention de contredire M. l'abbé Maury. Il implore leur protection pour avoir ses revenus. Mais nous pourrions tous en dire autant, car aucun bénéficier n'est payé; d'ailleurs, une personne en place doit écrire le moins qu'il est possible, surtout quand on peut tirer parti de ses lettres.

Votre Éminence trouvera dans la feuille du jour une proclamation du conseil de Berne contre les papiers français, c'est le n° 262. Lisez tout ledit numéro. La suite, par le courrier de France.

Paris, 19 septembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Je veux faire un essai qui pourra nous être utile pour une occasion importante; je partage mon courrier et j'en fais passer

(1) Étienne-André de Fallot-Beaumont, dernier évêque de Vaison, plus tard Premier Aumônier de Napoléon.

(2) La Villasse, un des chefs de la faction avignonnaise, maire de Vaison. Ses actes arbitraires et tyranniques provoquèrent contre lui une réaction dans le parti des patriotes, et le 14 avril 1791, il fut assassiné dans sa maison. (V. *Histoire de la Révolution d'Avignon et du centre de Venaissin*, par Ch. SOULLIER.)

une partie par Turin. Le pouvant faire sans frais par le canal des enfants de M. le comte d'Artois, j'adresse le paquet sous ce couvert à M. Ziucci à Turin, d'après les ordres de Votre Éminence. On m'a assuré que les lettres de même date passant par Turin arrivent à Rome deux jours avant celui de France qui vient en droiture. Si je me trompe, il n'y aura pas grand mal, parce qu'il arrivera au moins en même temps. Votre Éminence excusera cette petite digression nécessaire (1).

Je voulais avoir le plaisir d'envoyer à Votre Éminence la gravure de M. l'abbé Maury qui est assez bonne; mais j'ai appris que les artistes s'étaient empressés de lui en envoyer six, dont deux pour Sa Sainteté, deux pour Votre Éminence et deux pour M. le cardinal de Bernis. Quelque plaisir que j'eusse à vous les envoyer moi-même, j'applaudis à leur empressement.

Tout Paris est imbu [de l'idée] que le manifeste des princes est entre les mains du Roi. Une personne ordinairement très instruite me l'a confirmé ce matin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a vu, mardi 13 du courant, un courrier arriver au Château directement, envoyé par l'Empereur, en même temps qu'un second du roi de Naples. L'importance de ces deux courriers était telle que le Roi ne craignit pas d'interrompre le dîner du comte de Montmorin, en lui ordonnant de se rendre sur-le-champ auprès de sa personne. Après un entretien assez long, ce ministre se retira, et on a su par des personnes intimes, qu'il s'était tenu le soir un conseil où Montmorin n'a pas été admis. Rien n'a transpiré. On présume que c'est l'examen dudit manifeste et qu'on est fort embarrassé sur le mode de publication.

On est assuré, autant qu'il est possible de l'être quand on n'est pas du conseil du Roi, que son acceptation ainsi conçue a été forcée. On lui a fait voir les plus grands malheurs s'il n'acceptait pas ainsi, à cause des menaces de guerre dont on nous épouvantait. La Fayette, à son ordinaire a dit au Roi

(1) Mon essai ne pourra avoir lieu pour cet ordinaire, le paquet de Turin étant déjà fait. (*Note de l'abbé de S.*)

qu'il ne pouvait répondre de la garde nationale, et qu'il fallait se hâter de recevoir la Constitution. Il a dit : « Les Jacobins « sont venus à bout de m'en ôter le commandement; doré- « navant je ne pourrai plus rien pour la sûreté de Votre « Majesté. La Reine et la famille royale peuvent d'un jour à « l'autre être exposées aux plus grands dangers. La fermenta- « tion du peuple augmente journellement de voir retarder « l'acceptation de la Constitution. Pour le tranquilliser, il faut « l'accepter d'après la formule qui a servi de base à la lettre. » D'après cela il est visible que c'est le comité de Constitution, d'accord avec La Fayette, qui a fabriqué cette fameuse lettre.

Voilà donc tout le synchronisme de la démarche qu'a faite le monarque. Malgré l'invitation du corps municipal, il n'a pas voulu [assister] au *Te Deum* à la métropole, qui, à cause de ce contretemps, n'a pas eu lieu. On assure que le Roi a répondu : « J'ai accepté la Constitution; elle me laisse au moins la « liberté de penser et d'exercer le culte qui me convient. » Aussi la municipalité, craignant que ce manque du *Te Deum* ne causât quelque rumeur dans le peuple, a fait afficher que M. l'évêque constitutionnel allait ordonner des prières à l'*Éternel*, pour lui rendre grâce d'une si belle Constitution. Tout est changé dans ce moment : on ne connaît plus le nom de Dieu, le nom de Roi, ni le nom de prêtre. D'un autre côté, on a vu, hier au soir, Leurs Majestés se promener aux Champs-Élysées.

Votre Éminence voudra bien lire le détail des extravagances qui ont eu lieu au Champ de la Fédération. Elles sont consignées dans une petite feuille extraite du *Courrier français*, page 277, et qui est dans le paquet qui a passé par Turin. Il paraît certain que M. de Choiseul quitte Turin.

Le républicain Brissot de Warville est parvenu à se faire nommer député, l'abbé Mulot a été nommé hier, le fameux Antonelle (1) d'Arles est aussi député. Quel présage sinistre en voyant de tels législateurs!

(1) Antonelle (marquis d'), maire d'Arles, juré du tribunal révolutionnaire de Paris.

J'avais prévenu les désirs de Votre Éminence, et il y a déjà trois semaines que j'ai fait passer à M. Girard la petite caisse des procès-verbaux demandés; je lui ai bien recommandé qu'il la fît parvenir sûrement et par la voie la plus courte.

Il y a eu un grand désordre dans la ville d'Arles. Tous les magistrats nouveaux ont été mis en prison. Les gardes nationales du dehors sont venues assiéger la ville.

Les nouvelles de Saint-Domingue ne sont pas meilleures.

Au dedans, la gendarmerie nouvelle veut une plus forte paye, et, en attendant, les impôts ne se payent pas et la dépense s'augmente.

On parle sérieusement à Paris de faire rendre les comptes à l'Assemblée. La petite brochure que j'ai eu l'honneur d'envoyer par le dernier courrier à Votre Éminence a fait le meilleur effet. Plusieurs districts ont délibéré de les y obliger. Les deux cents et plus de députés de la nouvelle législature se sont assemblés à Paris, aux Cordeliers, pour cet objet; ils prétendent ne pouvoir se mettre en place que ces comptes ne soient rendus. Nous avons vu hier, affiché dans toutes les rues et carrefours de Paris, même au Palais-Royal, un placard sur ce sujet, dirigé contre l'enragé Montesquiou, qui a répondu une lettre si impertinente à Monsieur au sujet de la démission de premier écuyer. Ce placard est dans le numéro de l'*Ami du Roi* de ce jour. Votre Éminence voudra bien lire tout ledit numéro.

M. le supérieur du Séminaire m'a apporté deux paquets ci-joints. Comme j'avais une médecine dans le corps, je n'ai pu avoir l'honneur de le recevoir. M. Gauthier, administrateur général des postes, étant passé à l'étranger, il ne faut plus penser à cette adresse; ainsi il faut l'effacer sur la liste.

On m'apporte dans cet instant un avis qu'on me donne comme très sûr : hier soir, le Roi a reçu de Coblentz un ouvrage contre son acceptation appréhendée, lequel ouvrage est de Calonne et doit analyser l'état des choses et des engagements politiques sur la France. On l'aura imprimé sous peu de jours

Léopold tortille toujours, et est un peu flottant dans sa

décision. Il dit qu'il attend celle de l'Angleterre. Pitt a toujours l'air de vouloir discréditer le chef de l'Empire et l'Autriche, pour faire valoir la Prusse qui va tellement bien qu'elle se chargera de tout si l'Autriche ne finit ses longueurs. La princesse d'Orange est de cet avis. On attend sur cela un courrier envoyé à Londres. On assure que c'est Kaunitz, d'accord avec la Grande Dame qui craint toujours pour la vie, qui font cela. Elle assure sans le savoir sa perte, et on craint qu'en désespoir elle ne décide encore quelque évasion.

Je supplie Votre Éminence de me donner des nouvelles de la santé de Sa Sainteté, je la prie de me mettre à ses pieds et de lui dire combien les bons Français étaient inquiets de sa maladie, qu'on avait fort augmentée dans les papiers publics, sans doute à dessein. Pour moi, j'en ai été vivement affecté. Votre Éminence voudra m'en donner de la sienne propre, à laquelle je prends aussi le plus vif intérêt.

Voilà de la nouvelle monnaie des cloches, pour deux sols.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

P. S. — Enfin, l'époque de la dispersion de nos législateurs est fixée au 30 de ce mois; c'est le décret d'hier lundi.

VIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[Nº 64.] 5 octobre 1791.

Vous êtes, Monsieur, un correspondant infatigable, attentif, soigneux, digne enfin des plus grands éloges, et tel précisément qu'il nous le fallait dans ces circonstances. Votre Nº 64, partagé en deux feuillets, en est une preuve si éclatante, que tout ce que je pourrais dire pour relever votre mérite serait au-dessous de lui. Pour vous rassurer sur le total rétablissement du Saint-Père, il me suffira de vous marquer que, hier,

à l'occasion de la fête de Saint François, le Pape se transporta aux Récollets, pour y célébrer en privé le Saint Sacrifice. Cela doit bien vous consoler avec tous les bons Français, que je sais vivement affectés par l'indisposition du Pape. Mais nous sommes maintenant bien peinés pour votre santé, que vous nous marquez chancelante. Le Pape en a été vivement affecté. Ménagez-la, Monsieur, elle nous est utile, nécessaire, précieuse; mais, notre intérêt à part, un homme tel que vous est fait pour nous inspirer le plus vif désir de le savoir bien portant. C'est par ordre exprès du Saint-Père que je vous prie de prendre de vous le plus grand soin, et c'est pour satisfaire à mon propre attachement que j'y ajoute mes instances les plus énergiques.

Vous avez raison, l'acceptation du Roi, telle qu'elle a été énoncée, est faite pour décourager tous ceux qui s'intéressent à son sort et à l'honneur de sa couronne. Si le parti des puissances n'est pas bien pris, elle serait peut-être capable de déconcerter leurs mesures. Mais seront-elles aveugles sur le danger qui les menace toutes? Là-dessus je n'ai reçu que ce qu'on appelle le manifeste, c'est-à-dire la lettre des dignes frères, à Sa Majesté, que vous devez connaître maintenant. Le principe (pour me servir d'une tirade de votre compatriote) en vertu duquel la confiscation d'Avignon a été décrétée, ne doit-il jeter l'épouvante dans tous les cabinets de l'Europe? Quel souverain pourra compter désormais sur la conservation de ses États, s'il suffit d'y exciter une insurrection, d'y fomenter des troubles, de promettre l'impunité aux chefs des factieux, et d'extorquer aux peuples un vœu de réunion à une domination étrangère, pour légitimer de pareilles conquêtes?

Puisque je suis maintenant sur l'article d'Avignon, dont il m'est si pénible de parler, je dois vous marquer trois choses. La première, c'est que, dans le temps, je fis savoir à l'évêque de Vaison qu'il pouvait s'épargner la peine d'écrire aux médiateurs, que c'était les reconnaître en quelque façon et qu'il pouvait s'attendre à la réponse qu'il en reçut. La seconde, que l'on travaille ici à un mémoire pour réclamer hautement

contre le décret de réunion. L'on fera parvenir ce mémoire à tous les souverains, et vous le recevrez d'abord. En troisième lieu, je dois vous faire sentir combien l'on vous doit pour les efforts incroyables que vous avez faits dans cette malheureuse affaire. Le temps ne sera point capable de diminuer notre reconnaissance.

Vous n'avez qu'à essayer de faire passer une partie de vos lettres par la voie de Turin, je vous marquerai le moment de la réception. En attendant, j'ai été bien fâché d'apprendre que M. Gauthier, administrateur général des postes, avait quitté Paris. C'est précisément par le dernier courrier que je vous ai envoyé à son adresse (car elle était la première et la plus sûre que vous m'aviez marquée) deux exemplaires des actes du Consistoire (1). Heureusement j'ai pris la précaution de n'y ajouter pas même une ligne. Vous aurez peut-être été à même de les retirer, cependant vous en trouverez ici encore deux exemplaires. Je m'empresse de vous remettre en même temps le Bref que vous avez demandé pour François Aleaume. Votre recommandation a valu pour le Pape tous les certificats qu'il aurait pu souhaiter.

Tout cela, c'est pour vous; maintenant voilà quelque chose pour moi. Vous savez que Godefroy, graveur, a envoyé au Saint-Père le portrait de notre vaillant abbé Maury. Le Pape, vivement touché d'une telle attention, daigne le marquer à l'imprimeur par la lettre ci-jointe. Obligez-moi de la lui remettre. Obligez-moi aussi de faire passer au comte de Cambis la lettre que vous trouverez à son adresse.

Je brûle de savoir que vous soyez parfaitement rétabli, j'attends cette nouvelle avec une impatience égale à l'attachement que j'ai pour vous et dont je me plais à vous réitérer ici les plus formelles assurances.

P. S. — Il me revient à l'instant qu'un courrier de Paris, qui se rend à Naples, est chargé d'une lettre circulaire à tous les

(1) Les actes du Consistoire du 26 septembre 1791, dans lequel fut acceptée la démission du cardinal de Loménie de Brienne

ambassadeurs et ministres de France, touchant l'acceptation du Roi. Notre cour seule a été exceptée d'une communication ministérielle. En revanche, l'on charge Bernard de nous la faire connaître par voie tierce, dans le cas qu'il s'aperçoive de notre désir d'en avoir connaissance. Rien n'est plus singulier et plus révoltant que le dernier article de la circulaire. On insiste sur la renonciation de la nation française à toute espèce de conquête. Le décret d'Avignon est bien fait pour expliquer cette renonciation. Selon un tel commentaire, cela veut dire qu'on restera tranquille tant qu'on s'apercevra ne pouvoir cesser de l'être impunément. Les souverains seront-ils les dupes d'une pareille déclaration? Leur conduite éclairera la nôtre. Mille choses encore une fois.

IX

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 65.] Paris, 26 septembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Il n'y a jamais, dit-on en termes vulgaires, de fumée sans feu. Quand on était venu m'apprendre qu'un courrier était arrivé mardi au Château et avait apporté au Roi le manifeste, on ne se trompait que de mot, car ce courrier réellement arrivé avait apporté la lettre, vraiment un chef-d'œuvre en ce genre, des frères du Roi, et celle des princes de la branche de Bourbon-Condé, à laquelle était jointe la déclaration de l'Empereur et du roi de Prusse, signée à Pillnitz. Ces différentes pièces ont produit une grande sensation dans Paris. On a été infiniment content de la lettre des frères du Roi, et plus de cent mille exemplaires ont été vendus sur-le-champ. Des politiques ont regardé cette lettre [comme] trop tardive, et je suis de cet avis; d'autres regardent la déclaration des deux monarques [comme] insignifiante : des espérances, mais point de réalités.

Pour moi, j'en vois une, la certitude de la coalition des puissances, mais est-ce en notre faveur, ou pour se garder elles-mêmes? C'est là le secret de la pièce. Il est cependant très à présumer qu'on s'occupera de nous. Le roi de Prusse surtout, qui, dit-on, est plein d'ardeur, y est vivement intéressé. Il sent bien qu'il n'a pas les moyens du grand Frédéric, il jalouse la maison d'Autriche et il redoute sa puissance; il est de son intérêt le plus cher que l'équilibre de la balance de l'Europe ne change pas. Si la Révolution française se consolidait, de longtemps la France ne serait plus une puissance formidable qui oserait lui disputer [la prépondérance]. Le roi de Prusse, serait nécessairement obligé de plier sous le joug du chef de l'Empire, au lieu que, si la maison de France continue de tenir en respect celle d'Autriche, la Prusse se maintiendra dans son état de puissance et sera toujours alliée de l'une ou de l'autre. Voilà le grand intérêt du neveu de Frédéric. Aussi on ne doute point de ses bonnes intentions à l'égard de la malheureuse France. D'ailleurs l'excellent prince d'Artois l'a vivement intéressé, et il a été enchanté de lui et de son courage dans le malheur.

Nous avons reçu également la protestation (1) de la noblesse française émigrée, contre l'acceptation du Roi. Votre Éminence trouvera ci-jointes toutes ces différentes pièces. On remarque que, depuis l'acceptation du Roi, les émigrations sont très considérables, les provinces se dépeuplent, la bonne bourgeoisie s'éloigne aussi et arrive en foule chez l'étranger.

L'ambassadeur limitrophe (2) est enfin parti, mais il n'a pas été à Nice, comme il avait annoncé, mais à Bruxelles, où sans doute des ordres de sa cour l'ont appelé. M. le comte d'Artois est parvenu à écarter toutes les intrigues qu'on faisait jouer auprès de Sa Majesté Catholique pour la neutraliser. Le monarque est dans les meilleures dispositions à présent. Les menées de Lavauguyon et de Blanciforte (3) n'ont abouti à rien.

(1) Elle n'est point légale ni authentique. (*Note de l'abbé de S.*)

(2) Le comte de Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne. Il se rendit à Louvain.

(3) Faut-il reconnaître ici le nom renversé de Florida Blanca qui joua à

Le bruit était assez accrédité, avant-hier, qu'on pensait au Château à une nouvelle évasion. On assure qu'il y a un emprunt ouvert en Hollande sur la liste civile. Je ne puis croire à cette nouvelle évasion; elle me paraît devenue impossible, ou tout au moins infiniment dangereuse pour le Roi et son auguste famille, si elle avait une mauvaise issue, ce qui est fort à présumer.

Cependant il est impossible de croire que le Roi soit de bonne foi dans tout ce qu'il fait, car on sait d'une manière certaine que lorsque son conseil intime d'à présent, Beaumetz, [Le] Chapelier, Lameth, Duport et La Fayette, lui propose quelque chose à faire, son premier mot est toujours de dire non, ou tout ou moins de faire des observations peu satisfaisantes, par exemple pour l'acceptation de la Constitution. Ensuite on a voulu l'engager à un acte de popularité, on a voulu l'engager à aller au spectacle et au *Te Deum*. Il a d'abord dit : « Non, je ne veux pas y aller, d'autant que depuis « Henri IV aucun roi de France n'a été aux spectacles « publics. » Les perfides conseillers lui ont fait voir que par ce refus le peuple, qui croyait déjà que son acceptation n'était pas sincère, serait dans la rumeur de voir Sa Majesté s'éloigner de lui. Alors le Roi a composé et a dit : « J'irai « aux spectacles, mais je ne veux point aller au *Te Deum*. » En effet, il a été mardi passé à l'Opéra, avec la Reine et son auguste famille. On y a mené la vertueuse princesse Élisabeth; mais on a remarqué qu'elle y était comme en pénitence, car elle a toujours tourné le dos au théâtre, le côté à Bailly, et tenait ses bras croisés, ayant l'air de l'indignation et d'une modeste fierté. Le Roi a lu tout le temps *Castor et Pollux*, et la Reine s'est amusée à parler avec le petit Dauphin. Demain, ils iront aux Français et ainsi de suite aux Italiens; ils sont partout beaucoup applaudis.

Quand on sut dans la ville que le Roi n'irait point au *Te*

cette époque un rôle important dans les affaires mêmes dont parle M. de Salamon? Voir Geoffroy de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, p. 62 et suiv.

Deum, qui a eu lieu hier, on ordonna tout de suite d'abattre les échafaudages qui servaient aux illuminations dans les places publiques. Cependant Gobel, désespéré de perdre l'occasion de recevoir une lettre du Roi pour lui annoncer qu'il irait au *Te Deum* et où, suivant l'usage pour les archevêques, Sa Majesté l'appellerait : *Mon cousin,* a voulu employer une dernière ressource. Frappé des réjouissances ordonnées par l'Assemblée nationale pour se préparer au bienfait de la Constitution, il a élevé sa voix et a dit que, comme évêque de Paris, il demandait qu'on chantât un *Te Deum,* et qu'il invitait l'Assemblée à cette réjouissante cérémonie. Il croyait par là exciter l'enthousiasme et faire en sorte qu'on obligeât le Roi à y venir avec le Corps législatif, mais une simple députation de vingt-quatre membres y a assisté. Ce Gobel ignore, ou fait semblant d'ignorer, que Sa Majesté n'aime pas les intrus et ne veut pas communiquer avec eux.

On a vu dans les *Petites Affiches de Paris,* dans le numéro de mardi passé, tous les châteaux, maisons et terres de M. Philippe en vente. Quel en est le vrai motif? On l'imagine, mais on ne peut le savoir au vrai.

Nous voyons chaque jour de nouveaux placards très forts pour demander les comptes à l'Assemblée. Votre Éminence trouvera ci-joint l'arrêt définitif. M. Malouet a demandé à la tribune cette reddition de comptes. M. d'André a prétendu au contraire que la proposition était insidieuse et qu'on ne devait point en rendre, ce qui a produit un placard dans toute la ville, et affiché à tous les coins, sur lequel on voit ces deux questions :

« M. Malouet a-t-il eu le droit de demander les comptes? »

« M. d'André a-t-il eu celui de rejeter cette demande? »

La conclusion de l'affiche est en faveur de Malouet. Quoi qu'il en soit, nos législateurs perdent tous les jours de leur importance, et ils ne peuvent rester plus longtemps que le 30 de ce mois, si toutefois on leur permet de s'en aller, car les successeurs ont l'air de vouloir les inquiéter. Ils veulent surtout s'établir en Assemblée constituante.

On parle beaucoup de la retraite de Montmorin et Duportail.

Il paraît que le sieur Lehoc, attaché au service de Philippe, succède à M. Thévenard dans le ministère de la marine.

On s'est occupé dans la séance du vendredi de l'organisation provisoire d'Avignon et du Comtat. Cela s'est fait sans discussion. On y partage ce pays en deux districts : Avignon et Carpentras, indépendants l'un de l'autre et même des départements voisins; on supprime l'assemblée électorale. Ce ne sera que la prochaine législature qui pourra statuer définitivement sur ce pays. Comme je savais cette dernière disposition, j'ai travaillé auprès de MM. Fréteau et d'André pour qu'on ne touchât pas aux biens ecclésiastiques jusqu'à l'organisation définitive de ce pays par les législateurs futurs, car je prévoyais les plus grands malheurs et la plus grande persécution, surtout contre les religieuses et les évêques qu'on aurait voulu certainement obliger à prêter le serment civique du clergé, ce qui les aurait chassés de leurs sièges et de leurs palais. Le clergé reste même administrateur de ses biens, et les municipalités et corps administratifs seront responsables de ce qui se pourrait faire de contraire au décret. Votre Éminence trouvera ledit décret en entier dans le n° 855 du *Journal des débats et décrets*.

Je ne crois pas que les commissaires soient les mêmes.

Le décret de réunion n'était pas porté jeudi 22 septembre à la sanction du Roi, il ne l'a été que le soir. On m'a assuré qu'il souffrait des difficultés dans le conseil de Sa Majesté.

Avignon et le Comtat enverront trois députés à la nouvelle législature.

Sans doute Votre Éminence aura reçu à ce moment la note qu'on a fait envoyer par le Roi à toutes les puissances, à l'occasion de son acceptation de la Constitution. On la dit tout aussi perfide que sa lettre à l'Assemblée. Ce sont les mêmes auteurs qui l'ont composée. Je pense que vous allez être délivrés du comte de Ségur, car on assure qu'il remplace à Londres M. de La Luzerne, qui vient d'y mourir. On m'a dit qu'il

ne tenait ses gens à Rome que pour pouvoir toucher ses appointements d'ambassadeur.

Gobel a fait l'ordination samedi; il a eu vingt-deux ordinands.

Il nous est venu encore de nouvelles horreurs de Sorgues, dans le Comtat. Les troubles ne seront pas si tôt finis dans cette province.

Votre Éminence trouvera ci-joint le mandement de Gobel; il est abominable; il attaque la noblesse, le clergé, les émigrants et le Roi lui-même, qu'il appelle toujours : Roi constitutionnel.

Conformément au décret de l'Assemblée nationale, qui ne reconnait plus dans le mariage qu'un contrat civil, deux prêtres ont fait signifier à la municipalité de Paris les contrats revêtus des formes légales qu'ils viennent de passer et qui constatent civilement leur mariage.

Les curés intrus de Paris se sont présentés en corps pour présenter leurs respects au Roi. Sa Majesté à peine les a regardés et a tourné le dos aussitôt. On a remarqué aussi que Gobel avait invité tous les curés de Paris à venir assister au *Te Deum* avec leurs étoles et qu'il n'y avait eu que les intrus, les simples jureurs n'ayant voulu se rendre à l'invitation du soi-disant évêque métropolitain.

Dans le séminaire des Irlandais, on faisait l'office tous les dimanches avec beaucoup d'exactitude; il y avait même les vêpres et le sermon et une grande foule de fidèles. Ils ont été grièvement insultés, hier dimanche, quoique grand jour de réjouissance pour la nation.

Le Roi a eu encore la complaisance d'aller aujourd'hui à la Comédié-Française. On continue tous les jours d'épouvanter ce prince, et il aggrave tous les jours ses malheurs et ceux de ses bons et fidèles sujets. Tout le monde tremble de la venue des nouveaux législateurs; ils ont les intentions les plus désastreuses.

Votre Éminence trouvera ci-joints plusieurs exemplaires du compte rendu du clergé à ses commettants; c'est M. l'arche-

vêque d'Aix qui en est le rédacteur. Il me les a envoyés avec un billet fort honnête et me fait beaucoup l'éloge de notre mémoire contre les médiateurs.

J'ai rencontré, il y a deux jours, notre digne compatriote. Je l'ai confirmé dans le dessein où il était d'aller à Coblentz; car je pense que dans les premiers moments il pourrait être insulté, ne tenant plus à rien. Son ami Cazalès n'a cependant pas été bien reçu des princes; mais je me flatte que l'abbé Maury le sera comme il doit l'être.

Du 27 *septembre*. — On se flattait de ne pas vouloir à la nouvelle législature le républicain Condorcet, car il y avait déjà vingt et un députés de Paris nommés sur vingt-quatre, et cependant hier il est sorti du scrutin.

On assure que M. Acton (1) a fort mal reçu la note de M. de Montmorin, par laquelle il rendait compte au nom du Roi des motifs de conduite de l'Assemblée nationale.

Dans la séance d'hier, ils ont donné une dernière preuve de leur haine pour tout ce qui tient à la religion romaine : ils ont aboli le serment de catholicité qu'un chevalier de Saint-Louis était obligé de faire pour recevoir sa croix, et il n'y aura plus dans ladite croix de distinction pour les catholiques et les protestants.

Il y a eu aussi un décret qui déclare que les biens ecclésiastiques grevés de fondations pieuses seront nonobstant vendus, et qu'il sera renvoyé à la nouvelle législature pour le remplacement et l'exécution desdites fondations.

Pour faciliter à Votre Éminence de trouver tout de suite dans les feuilles, je puis lui indiquer celles qu'on lira de préférence : le n° 269 de la feuille du jour, les n°s du 25 et 26 septembre de l'*Ami du Roi*.

Il ne devait point y avoir dimanche, jour du *Te Deum*, d'illuminations; tous les échafaudages avaient été détruits, lorsque, samedi matin, on a fait écrire par le Roi au maire pour ordonner une illumination encore plus belle que la pré-

(1) Joseph Acton (1737-1811), premier ministre du roi de Naples, adversaire déclaré de la politique française.

cédente. En effet, elle a été superbe, et on évalue celle du jardin et des Champs-Élysées à cinquante mille livres, que Sa Majesté doit payer sur sa liste civile. Cette action du Roi est vraiment forcée, car il avait dit dans la semaine, et toute la ville le savait, qu'il n'y aurait plus d'illuminations, mais qu'on donnerait l'argent aux pauvres. Le Roi a encore honoré cette promenade de sa présence.

Je me réjouis beaucoup du rétablissement de Sa Sainteté ; je me flatte que sa santé n'en deviendra que plus brillante.

Je renouvelle à Votre Éminence mon inviolable attachement et mon respect pour Elle.

X

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 65.] 12 octobre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 65 lundi 10, vers le midi, et mardi 11, presque au lever du soleil, le paquet que vous avez fait passer par Turin.

Lorsque je lisais, dans votre précédent numéro, qu'un courrier était arrivé au Château, j'ai imaginé d'abord qu'il avait apporté la lettre des frères du Roi, et je ne me suis point trompé. Je ne me suis trompé non plus sur l'effet qu'une telle pièce pouvait produire. Elle devait être infiniment satisfaisante pour les gens de bien, et elle ne devait point ébranler la hardiesse du peuple ni de vos législateurs. Les formules diplomatiques de la déclaration de Pillnitz, annonçant pour le moins des mesures dilatoires, ne pouvaient absolument frapper un grand coup. Votre façon juste de voir en politique me dispense d'entrer en de plus grands détails là-dessus, et je suis parfaitement d'accord avec vous que, quoique l'on ait de bien vives espérances, l'on est forcé cependant de les mêler à de plus grandes frayeurs.

La position de Sa Majesté est vraiment pitoyable. Mais lorsqu'on voit la toute-puissance qu'il lui reste encore quand il sait vouloir, l'on est forcé de gémir profondément sur les actes de faiblesse par lesquels il ne manque de se dégrader. Après cela je ne m'imposerai point la tâche de répondre article par article à votre lettre du 26; je ne finirais certainement jamais. Vous êtes infatigable, vous êtes supérieurement bien instruit, vous me mandez tant de choses, vous y ajoutez des pièces si intéressantes, si souhaitées, qu'il m'est [plus] aisé de vous marquer la plus positive et la plus parfaite satisfaction du Saint-Père et la mienne, que de vous suivre et de vous faire en revanche une lettre aussi accomplie, aussi intéressante que la vôtre. Permettez-moi donc de me borner à l'expression la plus sincère de notre reconnaissance, que vous nous forcez à réitérer sans cesse.

Le mémoire sur le sacre des évêques en France m'a causé un plaisir égal au besoin que j'en avais pour vos affaires et pour les affaires d'Allemagne. Je vous en suis donc infiniment redevable.

Il m'est impossible de vous parler aujourd'hui de l'autre mémoire des Carmélites, mais vous pouvez compter d'en recevoir la réponse par le courrier prochain.

Comptez aussi toujours sur l'affection la plus marquée du Saint-Père, et sur l'attachement sans bornes que je vous ai voué pour la vie.

XI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 66.] Paris, 3 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

Par l'article de sa lettre où Votre Éminence me parle de la famille du comte de Ségur, je vois que les moyens de douceur

que j'insinuais dans ma dernière lettre ne peuvent plus avoir lieu. Je pense au contraire que le gouvernement, quand il s'est un peu avancé, ne doit pas fléchir. Il faut donc qu'ils exécutent les volontés qu'on leur a manifestées. La conduite du secrétaire est indécente et ne mérite aucun ménagement; tout ce que je puis savoir de plus certain sur cet individu, c'est qu'il était du club des Jacobins, et que vraisemblablement il est propagandiste.

J'ai su que le comte de Ségur est infiniment mortifié de ne pouvoir remplir son ambassade de Rome; aussi, dans un moment d'humeur, il s'est plaint à une personne qui me l'a redit tout de suite, qu'on avait chassé ses gens de Rome et que c'était à cause de cela que l'Assemblée, furieuse de cet affront, avait pris Avignon et le Comtat. J'ai dit à la personne qu'il serait à souhaiter que ce ne fût que par vengeance que l'Assemblée eût volé Avignon, mais qu'on ne pouvait supposer ce motif à cette Assemblée qui certainement ignorait à cette époque, non pas qu'on eût chassé les gens de M. de Ségur, mais qu'on leur eût fait apercevoir que leur séjour étant sans motif comme sans objet, ils étaient libres de venir rejoindre leur maître, qui certainement n'avait plus de destination pour Rome; [j'ajoutai] que, bien loin de voir une insulte dans cette conduite de la part de la cour de Rome, j'y voyais, au contraire, des égards pour les intérêts pécuniaires de M. de Ségur, et que je le priais même de redresser les faits comme de lui dans les sociétés où on pourrait en parler, et de certifier à M. de Ségur lui-même que ses gens ne l'avaient pas bien instruit; qu'au reste tous les souverains de l'Europe ne voyant pas avec indifférence des gens de cette classe rester dans leurs États sans mission, il devait s'empresser de rappeler les siens de Rome.

M. Lehoc n'est point ministre de la marine, comme on l'a dit pendant vingt-quatre heures. Le Roi ne l'a point agréé. Il est très certain que M. de Montmorin quitte les affaires étrangères; il a dit hier très positivement à un de mes amis qui lui demandait une ambassade qui lui est promise depuis long-

temps, qu'il ne ferait aucun travail avant sa retraite prochaine. On ignore encore sa destination; on croit que c'est pour être gouverneur de M. le Dauphin, ou peut-être ambassadeur à Londres; ce serait un moyen assez ingénieux pour se tirer du mauvais pas où il se trouve. M. de Ségur est toujours sur les rangs pour cette seconde place, et les affaires étrangères sont, dit-on, réservées à M. de Lessart, ministre de l'intérieur, petit ancien maître des requêtes, bas valet de Necker, qui n'est jamais sorti de Paris; ce serait un beau ministre des affaires étrangères! D'autres assurent, peut-être avec plus de fondement, que ce sera M. de Moustier, ministre plénipotentiaire près les États-Unis d'Amérique. On vient de m'assurer avec certitude que Sa Majesté avait écrit à M. de Bertrand-Moleville, ancien intendant de Bretagne, pour le prier d'accepter le ministère de la marine. On ignore encore s'il acceptera; car à présent ceux qu'on appelle à ces sortes de places craignent la responsabilité et la férule de l'Assemblée.

Les séances de la semaine n'ont rien eu de bien saillant. Elles se sont passées en inutiles discussions sur des projets qui ont été ajournés à la législature présente, tels que celui de l'évêque d'Autun que M. l'abbé Maury a envoyé à Votre Éminence sur l'éducation nationale, et celui de Liancourt sur la mendicité. [Le] Chapelier a voulu tenter d'anéantir les clubs, qui, a-t-il dit, ont rendu de grands services à la Révolution, mais qui peuvent devenir très dangereux. Cette discussion n'a servi qu'à les rendre plus solides et même nationaux, puisque par un décret l'Assemblée en a reconnu et approuvé l'existence, pourvu qu'ils ne fissent aucune pétition en commun et qu'ils ne se permissent pas d'inquiéter les corps administratifs.

Votre Éminence trouvera, dans les n[os] de l'*Ami du Roi* de cette semaine, le détail de ces inepties, tracé avec le pinceau charmant de ce digne journaliste (1). Elle y verra surtout, dans la feuille du vendredi 30 septembre, un dernier effort du côté droit pour parvenir à faire rendre les comptes. Ç'a été une des

(1) L'abbé Royou, fondateur du journal *l'Ami du Roi*.

séances les plus orageuses et les plus indécentes qu'il y ait eu depuis l'ouverture des États généraux. Notre cher abbé Maury s'est élancé le premier à la tribune. A son aspect redoutable, un bruit épouvantable s'est fait entendre dans l'Assemblée; il est cependant parvenu à se faire écouter un instant. Il a rappelé le décret par lequel l'Assemblée s'est obligée à rendre ses comptes en finances avant sa séparation; il a annoncé qu'il était en état de prouver qu'elle devait un compte, et que celui rendu par Montesquiou était rempli de faussetés et ressemblait à un roman. A ce mot, des cris de toutes parts se sont fait entendre; on redoutait la lumière. Duport, mon très honoré confrère, mais que nous renions, a demandé que la parole fût ôtée au terrible athlète qui se présentait pour combattre son ami Montesquiou. M. de Foucauld, dont la voix forte prime toujours les plus grands tumultes, appuyait M. l'abbé Maury. Cependant un décret a ôté la parole à M. l'abbé pour la donner à Duport. Celui-ci a prétendu que la publicité que l'Assemblée a donnée à ses séances était une garantie assez suffisante contre toute espèce de dépravation, et qu'on ne devait aucun compte. « Le peuple, a-t-il dit, a tout vu, tout entendu, et il « est à portée de reconnaître ses défenseurs et ses ennemis. »

M. Malouet a pris la parole, mais toujours flottant entre deux *eaux*, comme c'est assez sa coutume; il a cependant été d'avis que l'Assemblée était responsable. D'André, sans répondre à ce qu'on avait dit, a parlé d'après les principes de Duport et a conclu de passer à l'ordre du jour; ce qui a été exécuté au milieu des injures qu'on se disait de part et d'autre, car Lavie a menacé le côté droit *de le recommander aux provinces*, c'est-à-dire, en termes de la Révolution, les faire piller, incendier. D'Espréménil a demandé justice de ces propos incendiaires qu'il a qualifiés d'*infâmes;* mais on n'en a tenu nul compte et on a passé effectivement à l'ordre du jour.

Cependant, le vendredi 30, après avoir répandu d'abondantes largesses en faveur de ceux qui avaient bien servi la Révolution, une lettre a annoncé que Sa Majesté allait venir à trois heures faire la clôture de l'Assemblée constituante. Tout de

suite M. d'André, se rappelant sans doute la manière très indécente avec laquelle on reçut Sa Majesté lors de son acceptation, fit la motion de décréter tout de suite le cérémonial à observer avec le Roi. En effet, il fut résolu que le corps constituant prendrait toutes les postures du pouvoir exécutif : si le Roi reste debout et découvert, l'Assemblée restera debout et découverte; ce qui a été observé.

Le Roi vint à trois heures et demie et fit un discours analogue à celui de son acceptation : — il est du même auteur, et on y reconnaît la même touche. Thouret, président, y répondit d'une manière à faire connaître qu'il en avait déjà une parfaite connaissance. Il fut singulièrement applaudi, ainsi que le Roi, qui fut plusieurs fois interrompu par des cris *Vive le Roi!* Il a annoncé d'une manière précise qu'il avait notifié aux puissances étrangères son acceptation de la Constitution... Il reste à savoir si ces puissances regarderont cette démarche de Sa Majesté assez libre pour que son cœur soit vraiment disposé à vouloir ce qui ne peut jamais rendre ses peuples heureux.

Cette venue inattendue du Roi pour congédier l'Assemblée a beaucoup inturbidé [troublé] le côté droit, qui pensait à un ralliement des trois ordres sur les bords du Rhin, où ils auraient pu se déclarer États généraux, et certainement ils auraient été reconnus par les parlements, dont un grand nombre de membres sont dans la Flandre, les Pays-Bas et l'Allemagne. M. l'abbé Maury me l'avait confié; mais à présent que le côté droit, fidèle aux principes monarchiques, reconnaît dans le Roi le droit de dissoudre et de renvoyer les États généraux, peut-il continuer à se croire ayant toujours des pouvoirs, et se constituer États généraux? c'est une chose délicate à décider. Il est vrai qu'on peut dire que cette démarche du Roi est une suite de l'autre; que celle-ci ayant été forcée, celle-là n'a pas été libre, et partant [est] comme non avenue. Voilà l'état des choses. Cependant un grand nombre de membres vont au delà du Rhin. Depuis quelques jours, plusieurs membres du Parlement s'y rendent de telle façon que, pour qu'on ne suspectât pas mes principes en me voyant en apparence si inactif à Paris et si

peu zélé à joindre mes confrères, j'ai fait part à mes chefs et à nos anciens de la commission secrète que j'avais, et ils m'ont autorisé très volontiers à rester à Paris, d'autant que ma présence peut être utile au bien de la chose. D'après cela, je suis parfaitement tranquille, et Votre Éminence approuvera sans doute ma disposition. Si la Cour est réintégrée, comme il est à présumer, mon premier soin sera de faire rendre arrêt pour la restitution d'Avignon et du Comtat, d'autant plus que je pourrai par là anéantir l'arrêt que Monclar fit rendre au Parlement de Provence fort mal à propos, et qui laisse du louche sur les droits du Saint-Siège. Et certainement, un arrêt du premier Parlement du royaume, Cour des pairs, fera infiniment plus d'effet que celui d'un parlement de province.

Nous en sommes ainsi convenus avec M. l'abbé Maury, qui part jeudi pour Bruxelles et Coblentz. Il était indécis s'il irait en Italie, mais je lui ai dit encore avant-hier, dans un entretien de plus d'une heure que nous avons eu ensemble, qu'il servirait infiniment mieux la bonne cause et le Saint-Siège en Allemagne qu'en Italie. D'après cela, je l'ai fort confirmé dans le projet d'aller se lier au char de M. le comte d'Artois. Je crois en cela lui avoir donné un conseil d'ami et avoir servi la cause de la religion. Si la paix revient, comme je l'espère, il pourra alors, fier de ses succès, parcourir l'Italie avec tranquillité et aller recevoir de Sa Sainteté même le tribut de louanges dues à ses talents oratoires et à son courage. Il m'a demandé d'être son correspondant, ce que j'ai fort agréé.

Votre Éminence trouvera le discours du Roi et la réponse du Président dans le *Moniteur* de samedi 1er octobre, et même dans la *Feuille du jour*, et généralement dans tous les journaux ci-joints; il est plus exact dans celui des *Débats et décrets*.

La nouvelle législature a pris séance le samedi à dix heures. Ils ne sont encore que quatre cent trente-quatre membres; il en arrive sans doute journellement d'autres. J'aurai l'honneur d'en envoyer la liste à Votre Éminence quand ils seront complets. Dans les nos du *Moniteur* 275, 276, Elle trouvera exactement ce qui s'est passé depuis l'ouverture. Il n'y a d'intéres-

sant que la discussion sur la validité de l'élection de Fauchet, décrété de prise de corps. Cerutti, qui est peut-être pour le talent la tête la mieux organisée de cette assemblée, tout en faisant l'éloge de Fauchet, a fort combattu cette élection et était d'avis de l'exclure. Cependant l'élection a été trouvée bonne, le décret de prise de corps ayant été anéanti par l'amnistie.

Ce matin, Pastoret, procureur syndic du département de Paris, a été nommé président par la voix du scrutin. C'est un Marseillais qui, après avoir été un suppôt, comme maître des requêtes, de l'ancien régime, a donné dans la Révolution et est parvenu à toutes les places. Il a du talent, mais la tête infiniment chaude. J'avais des relations d'affaires avec lui quand il était à sa place.

On a préparé dans la salle une place séparée du public pour ceux des anciens législateurs qui voudront assister aux séances. Cependant beaucoup, même du côté gauche, s'en vont. Ce coquin de Camus a joué encore un rôle comme archiviste de l'Assemblée; il est venu, le premier jour, faire l'appel nominal. On m'a confié qu'il y avait déjà une cabale pour lui ôter sa place. Elle est fort agréable; il a de bons appointements, plusieurs places à donner et la disposition de l'immense local des Capucins de la rue Saint-Honoré, où il s'est fait faire un appartement superbe.

La Fayette part incessamment; sa femme, que j'ai rencontrée chez M. le premier président du Parlement, m'a dit qu'elle allait dans ses terres en Auvergne. M. de Maillebois passe en Espagne.

Votre Éminence a sans doute su par la voie d'Allemagne que le baron de Bombelles, frère de celui qui était à Venise (1), est arrivé à Coblentz, de Pétersbourg, avec une lettre familière et infiniment charmante de la part de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, avec deux millions en espèces et un crédit plus considérable. Cette magnanime souveraine montre le plus grand intérêt

(1) Le marquis de Bombelles, représentant du Roi à Venise et plus tard évêque d'Amiens.

pour la cause du roi de France, pour les princes, et assure M. le comte d'Artois qu'elle lui envoie tout ce que la pénurie de ses finances lui a permis, et que, pour soutenir la bonne cause, elle vendra jusqu'à son *cotillon*. Cette lettre est un peu chevaleresque, mais elle est sûre et on la croit sincère.

Le comte de Romanzoff est venu aussi à Coblentz, ayant des lettres de créance auprès des princes. Il y avait dans ces lettres un article infiniment honorable pour la noblesse française. Aussi, tout de suite, M. le maréchal de Broglie, à la tête de la noblesse, a été présenter ses hommages à cet illustre envoyé, et je sais aussi que la noblesse française a déjà fait une lettre d'hommages, signée de tous, pour l'Impératrice de Russie.

Il paraît qu'un des résultats de l'entrevue de Pillnitz a été d'établir un congrès à Aix-la-Chapelle. Il a d'abord donné de l'ombrage aux Français émigrés; on le croyait le fruit de l'intrigue continue de la Grande Dame; mais on se trompait, et une lettre dont je parlerai tout à l'heure à Votre Éminence le prouve. Ce congrès est un masque nécessaire, c'est un point de réunion pour l'action, pour diriger les opérations et s'occuper d'un manifeste; il paraîtra de là comme sortant d'un corps constitué et ayant pouvoir. Voilà ce qui paraît vraisemblable et dont les lettres peu connues font mention; mais M. le comte d'Artois a écrit, en date du 24, à peu près en ces termes à Paris :

« Vieil incrédule, ouvre les yeux et lis. Apprends que l'Empereur a notifié l'adhésion des puissances à Pillnitz, que trente mille Prussiens sont prêts à marcher; mais il va y avoir un congrès. A ces mots, tu pousses les hauts cris : eh bien! sois certain que ce n'est pas un congrès temporisant, projetant, mais un congrès *battant*, et tu peux en convaincre les mécontents. Certifie, de ma part, à toutes les figures diplomanes que tu rencontreras, que cinq d'entre elles ont leur rappel dans leurs poches. » Cette lettre est très secrète.

Bien que nous ne voyions pas encore un grand mouvement dans les troupes, d'après tout ce qui est ci-dessus et dont je puis certifier [la vérité à] Votre Éminence, on peut conclure

qu'on s'occupe de nous et que nous devons ne pas perdre espérance. Le comité de Breteuil, de Walkiers, Crumpipen et de Mercy continue dans les Pays-Bas; on assure qu'ils veulent chasser Metternich, successeur de Mercy à Bruxelles. Ce Metternich passe pour un très loyal ministre ; il a écrit à l'Empereur : « Votre pays est perdu par la faute de Mercy ; je le lui ai « dit, je n'ai pas été secondé par l'archiduchesse. Si Votre « Majesté ne me donne d'autres ordres, je serai obligé de me « retirer. » Depuis, on a appris que l'archiduc François devait venir à Bruxelles, ce qui fait croire que la lettre de Metternich a eu quelque effet.

Quant au Château des Tuileries, c'est toujours le même ; les quatre conseillers intimes y sont encore. Le Roi, qui n'a jamais servi, a pris le cordon rouge et est venu ainsi à l'Assemblée, l'ayant sur l'habit.

Votre Éminence, suivant ses ordres, trouvera ci-jointes les brochures du moment. M. le Nonce s'est empressé de donner ordre de m'envoyer les feuilles périodiques, depuis le départ de M. l'auditeur. L'abonnement du *Moniteur* était fini; il y aura les feuilles jusqu'au 1er septembre; ainsi ce journal ne sera point interrompu. On m'a aussi envoyé le *Mercure,* que je n'avais point encore abonné. Les abonnements des autres étaient finis et je les ai renouvelés, comme il paraît que Votre Éminence le désirait.

Les religieuses du Port-Royal m'ont chargé de faire parvenir une lettre ci-jointe à Sa Sainteté. Votre Éminence voudra bien s'en charger.

M. l'abbé de Floirac, vicaire général de Paris, me charge de rappeler à Votre Éminence une demande qui a été faite au Pape par les évêques, de pouvoir absoudre les intrus qui reviennent à résipiscence et les jureurs qui ont encouru la suspense et sont tombés dans l'irrégularité. Quoique le Pape, ajoute-t-il, ne se soit pas réservé l'absolution de la suspense des simples jureurs, l'irrégularité qu'ils encourent en continuant d'exercer leurs fonctions lui est réservée de droit. Il est nécessaire d'observer que la concession que le Saint-Père accorderait aux

évêques serait nulle par le fait, s'ils ne pouvaient pas commettre, eux et leurs grands vicaires, tout autre prêtre pour en absoudre. Il y a toujours quelques rétractations, mais le respect humain en retient un grand nombre.

Les évêques qui étaient députés à l'Assemblée vont se disperser; cependant, pour qu'il y ait toujours ici un centre de correspondance et d'union, le comité des évêques qui existait pendant l'Assemblée et qui était composé de six évêques subsistera toujours, et on y en a ajouté deux autres. Un des membres est venu me l'apprendre cet après-dîner, et je suis autorisé à l'apprendre à Votre Éminence. Ce sont : les archevêques d'Aix, d'Arles, de Reims, d'Uzès, de Clermont, de Couserans (1), M. le cardinal de La Rochefoucauld.

On lit ces quatre lignes dans une lettre de Rome, du 14 septembre : « Il doit y avoir, le 26, un consistoire. Probablement « il sera question de Brienne. Quelques personnes pensent « que cet ex-cardinal trouvera de l'appui, même à Rome, parmi « ses confrères, qui ne veulent pas reconnaître dans le Pape le « droit de décardinaliser ainsi les gens. »

Le comte Louis de Narbonne, qui était à Rome, s'est fait faire maréchal de camp de la nouvelle fabrique. Je ne puis comprendre comment Mesdames avaient pu mener un pareil homme à Rome.

Du 4 octobre. — Ce que j'avais prévu pour Avignon et dit aux ministres arrive. La réunion ne devait point être le terme des déprédations, du carnage et des troubles; ils agitent considérablement ce pays, et la guerre civile est prête à se renouveler ou plutôt à recommencer entre le Jourdan Coupe-Tête et l'armée (2) de l'abbé Mulot. Cependant il paraît que les ministres prennent ces événements avec indifférence, car les commissaires ne sont point encore nommés.

Il est à désirer que le Comtat, qui a reçu la nouvelle de sa réunion sans aucune marque de joie, proteste avec force contre

(1) MM. de Boisgelin, Dulau, de Talleyrand-Périgord, de Béthisy de Mézières, de Bonald, de Lastic.

(2) Le parti de la réunion à la France.

ladite réunion. Je l'ai fortement écrit dans le haut Comtat et à Villeneuve-lez-Avignon où sont une grande partie des émigrés. C'est l'avis de M. l'abbé Maury, qui avait dit qu'il en fallait nécessairement une [protestation]. Dans une conversation que nous eûmes ensemble, nous résolûmes que, le côté droit ayant été absent, il conviendrait qu'il fît une protestation ou une déclaration sur l'invasion de notre pays. Il travailla, en effet, à obtenir cette pièce du côté droit, mais quelle fut ma douleur quand mon compatriote me dit qu'il trouverait beaucoup d'obstacles, et surtout dans M. l'archevêque d'Aix! J'en fus affligé, mais point découragé, et je priai M. l'abbé Maury de revenir à la charge. De mon côté, sans rien dire, j'allai chez l'archevêque d'Aix qui paraît avoir quelque confiance en moi et, sans lui dire qu'il était opposant, je lui marquai le désir de M. l'abbé Maury et de moi pour que le côté droit fît une démarche publique en faveur du Saint-Siège. Il ne me fit que quelques observations vagues. J'insistai et je m'en allai. Quelle fut mon agréable surprise quand M. l'abbé Maury me dit, samedi, chez le marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris : « Nous tenons la pièce que nous désirons du côté droit! »

Nous nous séparâmes, et j'oubliai de lui demander quel en était l'imprimeur. Je passai moi-même chez notre cher abbé, qui loge cependant bien loin de chez moi, et le portier eut la cruauté de me dire qu'il n'y avait personne. Je revins fort affligé du peu de succès de ma course; mais hier lundi, j'allai dîner chez M. l'évêque d'Uzès, mon ami, pour savoir le nom de cet imprimeur. Je n'eus rien de plus pressé que de m'y rendre; je lui demandai la pièce; il me dit : « Elle s'imprime, mais vous ne l'aurez pas. » Heureusement, il se trouva chez l'imprimeur M. l'abbé de Cartela, doyen comte de Lyon, et un grand vicaire de l'archevêque d'Aix qui me reconnurent et dirent qu'on pouvait m'en donner, et que même M. l'archevêque d'Aix m'avait mis sur la liste pour en avoir des premiers. Je remerciai infiniment le grand vicaire, et il fut convenu que, l'impression n'étant pas achevée, j'en enverrais chercher aujourd'hui à huit heures avec un billet de ma main. Je n'ai pas manqué de faire ce dont

nous étions convenus : j'essuie encore un contretemps et je mets ici la réponse que l'imprimeur a mise derrière mon billet (1). Il est donc possible que Votre Éminence n'ait pas cette pièce intéressante par cet ordinaire, car le paquet pour Rome n'est plus reçu après onze heures et, pour n'être pas en retard, j'envoie toujours le mien avant dix heures.

Je joins ici un second exemplaire des observations de Bergasse contre Montesquiou, dont je ne mets pas un double parce que Votre Éminence le trouvera en entier dans le *Moniteur*. Dans la séance d'hier, on a proclamé Pastoret président, et Ducastel, de Rouen, pays de Thouret, qui a, dit-on, une facilité surprenante à parler, a réuni les suffrages pour la vice-présidence.

On a nommé pour les six secrétaires les plus fameux connus de l'Assemblée : MM. de Neufchâteau, Garran de Coulon, Cerutti, Lacépède, du jardin du Roi, Condorcet et Guyton.

Aujourd'hui on doit commencer par la prestation du serment; il se fait tard, et je n'ai que le temps de marquer à Votre Éminence mon grand contentement du rétablissement de Sa Sainteté et mon profond respect pour Elle.

XII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 66.] 19 octobre 1791.

Je suis d'autant plus charmé, Monsieur, de pouvoir vous remettre le rescrit favorable à la demande de l'ancien visiteur des Carmélites, que le retard du courrier de France, non encore arrivé à Rome, m'empêche de pouvoir vous entretenir sur la

(1) A cette lettre est joint un billet de l'abbé de Salamon : A Monsieur Guerbard, libraire, rue Dauphine, hôtel Genlis, n° 92, pour lui demander « ce dont ils sont convenus ». Sur la même feuille, et entourée du même mystère, est la réponse du libraire : Il a reçu l'ordre de tout suspendre.

lettre que vous devez bien m'avoir écrite le 4 du mois courant.

Agréez donc la grâce que le Saint-Père a bien voulu accorder à votre recommandation, et recevez en même temps les assurances de mon plus sincère attachement.

XIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[Nº 67.] 26 octobre 1791.

Quoiqu'il me revienne que le courrier de France de cette semaine est bien proche de Rome, nous ne le voyons pas encore arriver. Je réponds donc, Monsieur, à votre Nº 66 du 3 et 4 octobre, parvenu ici trois jours après le départ du dernier courrier.

Mais, avant tout, permettez-moi d'exercer votre activité en vous donnant quelques commissions. Ce matin, j'ai fait la communication ministérielle à tout le corps diplomatique d'une note contre le décret d'Avignon. Par les courriers qui partent ce soir, je la fais passer à tous nos nonces. Pour que nos réclamations retentissent dans toute l'Europe d'une manière univoque (*sic*), j'ai pris le parti de la faire traduire en français. Je vous en remets donc deux exemplaires, français l'un, l'autre italien. Vous pourrez en faire l'usage que vous jugerez le plus à propos; mais le Saint-Père souhaite vivement que le Roi lui-même et la Reine puissent le lire. Tâchez donc de le leur faire parvenir d'une manière ou d'autre (1). Je me flatte que par les relations que vous avez ce ne vous sera point difficile, et j'en suis bien aise, car à peu de frais vous pouvez vous faire un grand mérite auprès du Saint-Père.

On écrit de Paris qu'un frère laïc capucin profès a reçu la bénédiction nuptiale et qu'il ne s'est pas contenté, comme l'ex-oratorien Cournand, d'un mariage purement civil. Avec

(1) V. *Let. XXIV* et *XXVI.*

une prétendue dispense à la main de l'évêque de Lydda, intrus de Paris, qui porte formellement : *non obstante impedimento voti religionis,* il s'est adressé au curé de Saint-Merry, de Paris, qui s'est prêté à cette profanation. Je souhaiterais donc d'avoir une expédition authentique de cette dispense, et je vous prie de vous la procurer et de me la remettre. A cet effet, vous pouvez vous adresser en votre propre nom, si vous le connaissez, ou de la part de l'abbé Maury, à M. l'abbé de Malaret, archidiacre et chanoine de l'Église métropolitaine de Paris.

Je suis maintenant à votre lettre. Je ne puis vous exprimer combien le Pape est satisfait de votre zèle et de votre activité infatigable. Je ne finirais jamais si je voulais vous rendre tous les propos bien flatteurs pour vous que le Saint-Père me tient sur votre compte, et tout ce qu'il a dit en dernier lieu, lorsqu'il avait en main et votre lettre et tous les papiers que vous y avez insérés. Bien sûr de toute l'affection la plus paternelle du Saint-Père, de sa positive approbation, agréez les remerciements que je vous fais en son nom pour toutes les peines que vous vous donnez.

Je pourrais également parler avec vous politique à perte d'haleine; mais ce serait sans fruit [et en] pure perte. En dernière analyse, il faut convenir qu'on peut disserter tant qu'on veut avec les raisons les plus plausibles, avec les apparences les plus séduisantes, pour le terme prochain du système actuel; mais l'on serait bien embarrassé de produire des faits assez imposants pour détruire ceux que l'on a jusqu'à présent pour soutenir la durée de tant de malheurs. Attendons donc avec résignation le développement des décrets de la Providence.

La tournure non moins vraie que vous avez donnée à l'incident sur la famille de M. de Ségur fait l'éloge de votre attachement et de vos talents pour les affaires. Je vous ai déjà marqué comment la chose est finie. Vous avez de même très bien fait de déclarer la raison qui vous retient à Paris. Nous aurions été au désespoir de vous y perdre. Lorsqu'on suit toujours les bons principes, lorsqu'on ne dément point les sentiments de l'honneur, il ne faut pas s'embarrasser de la

place à laquelle les circonstances nous attachent. En vous conduisant à Paris comme vous avez toujours fait, vous aurez à l'estime et à la reconnaissance des princes les mêmes droits que ceux qui se rapprochent de leur personne.

Vous pouvez assurer les religieuses du Port-Royal que le Saint-Père a sous ses yeux leur lettre et que je l'ai vu la lire avec une sensibilité et une commotion infinies. Je juge presque inutile de vous parler de la commission que vous avait donnée l'abbé de Floirac, vicaire général de Paris, car il doit maintenant connaître, et vous aussi, les facultés envoyées aux évêques. Je vous observerai simplement que l'on s'est conduit sur les demandes des évêques mêmes, et par conséquent le Pape est bien sûr d'avoir prévenu tous leurs souhaits.

Je vous ai déjà marqué ce qui s'est passé dans le dernier consistoire, je me dispense donc d'y revenir; l'on pourrait ajouter seulement que l'on a beau calomnier notre cour, mais qu'il est bien difficile de produire un seul fait de nos jours où elle ne se soit point réglée sur les traces que son devoir lui impose. Je sais qu'un des miens est celui d'estimer et d'aimer les personnes qui la servent avec zèle et avec intelligence. Vous êtes certainement dans ce nombre. Vous ne devez donc douter nullement de mon véritable attachement.

P. S. — Dans ce moment qui presse l'envoi de cette lettre à la poste, je reçois votre N° 67. Je vous en remercie et je me réserve de vous en parler dans l'ordinaire prochain.

XIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 67.] Paris, 10 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

Je venais d'envoyer mon paquet pour Votre Éminence à la poste, lorsque je reçus le billet ci-joint de M. l'archevêque

d'Aix (1). Il m'expliquait le motif qui empêchait la publication de la déclaration dont j'avais l'honneur de parler à Votre Éminence dans ma lettre. Ce prélat me marquait le regret de ne m'avoir pas reçu et l'envie qu'il avait de me voir.

A mon premier moment de libre, j'y suis allé. Il m'apprit que c'était lui qui était le rédacteur de la déclaration, et que c'étaient les membres de la noblesse qui avaient élevé des difficultés au moment de son apparition, ce qui l'avait décidé au moment du départ du courrier d'en faire changer le titre et que, n'ayant pas eu le temps de m'en envoyer, il en avait mis six exemplaires dans le paquet de M. le cardinal de Bernis. Il m'a dit que notre mémoire contre les médiateurs lui avait bien servi, et il m'a paru content de son ouvrage. L'impression en ayant été interrompue, il n'a pu encore m'en donner pour moi aucun exemplaire, de sorte que je ne puis en juger. C'est un prélat en état de bien faire s'il veut; il a du talent et il paraît être le meneur du comité des évêques qui restent à Paris. Je profiterai de la liaison qu'il a voulu faire avec moi plus particulièrement pour en savoir les opérations.

Il m'a confié qu'il savait qu'on avait écrit à Rome par le dernier courrier, pour presser Sa Sainteté de lancer sa bulle d'excommunication. Il ne m'a point caché qu'il n'était point de cet avis; mais aussi a convenu avec moi qu'il y avait un grand danger à garder le silence dans un moment où la constitution civile du clergé semblait prendre de la consistance. Il ne s'agit donc que du mode de rompre ce silence. J'ai cru entrevoir, dans cette conversation, que ce mode était de faire commencer ici quelques procédures contre les intrus, et c'était même là le sujet de la discussion qu'il devait y avoir cette semaine au comité, mais dont je n'ai pas encore su le résultat, quoique l'archevêque m'eût promis de m'en instruire. Je pris la liberté de lui faire observer et les inconvénients et la difficulté d'exécuter le plan de procédure qu'il paraissait avoir en vue. Votre Éminence voit que ce plan est une

(1) V. *Pièces annexes*, p. 480.

suite de la clause de l'acceptation des évêques qui étaient à l'Assemblée, conduits par les archevêques d'Aix et d'Arles. Ces prélats n'étaient guère que vingt-cinq, et je sais que près de cent ont accepté les brefs du Pape purement et simplement. Cette clause, je dois la rappeler à Votre Éminence. La voici :

« Et quant au très petit nombre d'anciens et légitimes évê-
« ques dont la chute nous afflige profondément, si les conjonc-
« tures où se trouve l'Église de France ne permettent pas de
« les renvoyer devant le concile de la province, leurs personnes
« ne doivent pas être jugées sans quelques mesures conserva-
« trices des formes établies pour ces sortes de procédures, par
« le droit canonique du Royaume. »

Or, je pense que *ces formes établies pour ces sortes de procédures* doivent être, suivant ce petit nombre d'évêques, cette procédure qu'on aurait envie de commencer ici et dont il devait être question dans le comité de cette semaine.

Comme je ne partage pas tout à fait la façon de penser de ces prélats qui ne sont pas la totalité de l'Église de France, et que je ne veux jamais m'écarter des bornes de la prudence que je me suis prescrite et qui me convient, je désirerais que Votre Éminence m'autorisât à discuter avec ces messieurs; que je susse par devers moi la façon de penser et de voir de Votre Éminence, et sur quelles bases je puis raisonner, surtout si ce projet qu'on m'a fait entrevoir ne remplissait pas les vues de la cour de Rome, comme il est très possible de le penser. Quand Votre Éminence aura bien voulu régler ma boussole, je pourrai peut-être empêcher des déterminations qui pourraient n'être pas en tout conformes aux grands desseins de Sa Sainteté et aux vues de sagesse de Votre Éminence; car il faut bien prendre garde que, sous prétexte de tempérament, de détours, il ne se glisse un peu de philosophie, même parmi quelques évêques. Cependant nous avons besoin d'une grande union et [de] bien observer qu'il faut éviter que Rome puisse se compromettre, si ses décisions souffraient ici la moindre opposition de quelques prélats. Nous pouvons certai-

nement le prévenir en détournant adroitement les déterminations que pourrait prendre ici ce comité des évêques, dont les pouvoirs ne sont cependant point légaux, mais tolérés pour le bien de la chose par les évêques mêmes qui n'ont pas la même façon de penser.

J'ai cru [devoir] m'étendre un peu sur cet article infiniment important, car j'avoue que je suis effrayé de la sécurité qu'il y a parmi les gens qu'on nomme ordinairement *honnêtes gens*. Les églises sont fréquentées, les intrus sont paisibles possesseurs, et les prêtres fidèles sont toujours persécutés. Faut-il laisser aggraver le joug; faut-il attendre pour rendre le retour plus difficile? tout cela m'inquiète et m'embarrasse. La tranquillité de la capitale, dans ce moment où règne la plus profonde misère, où nous sommes menacés de la disette, où toutes les démarches du Roi semblent affermir nos malheurs, tout cela ajoute à mes inquiétudes pour la religion. Je pense bien comme Votre Éminence, malgré les relations directes que j'ai, que les secours étrangers sont encore éloignés; mais au milieu de tant d'inquiétudes faut-il garder le silence encore une fois, et laisser élever et affermir le monstrueux édifice qui cause nos terreurs? Grande tranquillité dans la capitale; grand découragement parmi les honnêtes gens; grand fonds d'irréligion; véritable conspiration contre la religion aspostolique et romaine; force et audace des intrus; misère et impuissance des prêtres fidèles; l'opinion publique contre la religion surtout; impuissance du monarque en notre faveur; insouciance du plus grand nombre : voilà, Monseigneur, le véritable état des choses. J'exécuterai ponctuellement les ordres de Votre Éminence. Elle trouvera toujours en moi beaucoup de zèle et beaucoup de courage, car j'ai peut-être été trop sévère pour ceux qui n'en ont pas assez montré.

Je me réjouis que Votre Éminence soit enfin délivrée des gens du comte qui ne prolongeaient sans doute leur séjour à Rome que par des vues secrètes. Il sollicite toujours avec force l'ambassade de la Grande-Bretagne.

Décidément M. Bertrand est ministre de la marine. C'est

une personne de l'ancien régime, du choix du Roi, et qui a une assez bonne façon de penser. Il est à souhaiter qu'il puisse donner de bons conseils au monarque. M. de Moustier, ci-devant aux États-Unis d'Amérique, actuellement à la cour de Berlin, est attendu pour remplacer M. de Montmorin, si toutefois il accepte ce ministère.

Une partie de nos Constituants est déjà par les chemins, Biron dans le Comtat et environs, Montesquiou au midi, Menou au nord et Le Chapelier en Bretagne. Le reste demeure auprès du Roi, derrière les nouveaux venus, qu'ils craignent et qu'ils comptent bien traiter comme eux ont traité le Roi jusqu'à leur cessation.

Ainsi mercredi les Jacobites, après une séance des plus orageuses et des plus indécentes, avaient fait décréter que le Roi, qui devait aller le vendredi à l'Assemblée, ne serait plus appelé *Sire* ni *Majesté*, et qu'il n'aurait qu'un simple fauteuil comme le président dont il aurait la gauche. Aussitôt les anciens Constituants, indignés qu'on touchât au cérémonial qu'ils avaient eux-mêmes fixé avant de se séparer, excitèrent tout de suite contre les nouveaux venus les halles, cafés, marchés et corps de garde. Le mot était donné : ce n'étaient que clameurs, menaces, au Palais-Royal et partout, contre ces nouveaux législateurs va-nu-pieds impudents. Tout de suite le Roi constitutionnel, qui devait aller aux Italiens le jeudi, annonça qu'il n'irait point. Tout fut contremandé pour l'arrivée du Roi à l'Assemblée nationale le vendredi, et toujours par les impulsions des conseillers intimes constituants, Beaumetz, Duport, Lameth, La Fayette; on ne parlait dans les groupes que d'assommer ces nouveaux parvenus. L'argent avait haussé de trois pour cent de plus. Alors la nouvelle Assemblée, intimidée d'un tel orage, pensa à corriger sa faute. Il y eut grand conflit entre les Jacobites, qui sont à présent la gauche de l'Assemblée, et les purs Constitutionnels joints aux anciens Constituants qui sont placés derrière eux, qui font la droite.

On remit, le jeudi, la question sur le bureau à l'occasion de

la lecture du procès-verbal de la séance de la veille; on demanda le rapport du décret. La discussion fut longue et horrible; on y dit des choses indécentes sur le Roi et des horreurs les uns aux autres. Votre Éminence verra le détail de la discussion dans le *Journal des Débats* du vendredi 7. Enfin la gauche plie et se replie, en se réduisant à ajourner la question quant au fond, et à décréter provisoirement que le Roi serait reçu comme le 14 et le 30 septembre.

Ainsi, le principe posé, la conséquence est sursise (*sic*).

En attendant, la Grande Dame paraît se prévaloir d'une si grande et si prompte victoire, car on lui fait croire qu'elle a reconquis un grand pouvoir, que cette variation est son œuvre, qu'elle verra ainsi de jour en jour affermir son autorité et qu'on les obligera à revenir sur bien d'autres choses plus importantes. En effet, comme le Roi avait annoncé qu'il ne viendrait pas le vendredi, une petite députation de cinq de ces fiers législateurs vint le jeudi, à neuf heures du soir, supplier humblement le Roi de venir le vendredi. Le complaisant monarque, toujours guidé par des conseillers intimes, y consentit, d'autant que cette démarche du Roi était nécessaire à leurs desseins et était plus propre à affermir leur ouvrage, dont ils jouissent avec impunité, remplis de faveurs et comblés de richesses. A une heure du matin, de nouveaux ordres furent donnés, et nous avons vu le Roi, acceptant le provisoire, venir au milieu de ces soi-disant représentants de la nation, prononcer un discours qui aggrave toujours plus ses fers et les nôtres, et qui est fait au même moule que les autres. Il est dans le *Moniteur*.

On a vu paraître ici le petit duc de Choiseul, impliqué dans le départ du Roi, et M. de Goguelat, aide de camp, qui fut blessé devant le Roi à Varennes, ainsi qu'un baron d'Autichamp. On craint, et on est à la poursuite de ces messieurs pour savoir quel est le motif de leur retour ici, tandis que tout le monde s'en va. M. de Bouillé est à Mayence, fort inquiet; il semble qu'il roule encore quelque projet; mais au moins qu'il soit mieux médité que le premier! On assure le baron de Choiseul,

ambassadeur à Turin, de retour à Paris depuis trois jours.

Louis de Narbonne, maréchal de camp de nouvelle fabrique, vient d'être nommé commandant des trois régiments soldés de la garde de Paris. On parle de dénoncer Duportail, sur son rapport sur l'état des frontières qui n'est pas exact.

M. de Clermont-Tonnerre, monarchien, est parti pour l'étranger; il s'est cependant concerté avec les noirs, dont une partie va s'y rendre, dans l'espoir de pouvoir se faire un noyau d'États généraux; mais toutes ces dispositions sont bien tardives. En attendant, le Roi et la Reine sont très contents en apparence; ils parcourent les théâtres de cette capitale, où ils traînent leur royale famille, ce qu'on n'avait jamais vu en France. Il est vrai qu'on les applaudit beaucoup, et notamment samedi, aux Italiens, on cria : « Vive le Roi! vivent Leurs « Majestés! vive toute la famille royale! » Mais tous ces cris sont tous dans le sens de la Constitution et n'ont rien de bien consolant pour les paisibles citoyens ruinés. La Reine va seule, avec la princesse de Tarente son amie, promener à cheval, et le Roi, de son côté, va à la chasse. Quelle sécurité! Quelle tranquillité, quand tout le royaume est dans l'anarchie et la désolation! Cependant on aperçoit dans Madame Royale, fille du Roi, qui est encore dans l'ingénuité de l'enfance, un air triste et presque toujours rêveur.

M. l'archevêque d'Aix me dit que, profitant du ton de philosophie qui régnait et en vertu de la loi existante, on travaillait à faire ouvrir les églises qui sont fermées, et, en effet, on m'a assuré qu'il y en avait une ou deux d'ouvertes; mais ce qui paraît bon au premier coup d'œil est affligeant quand on y a réfléchi, car cette ouverture d'églises constate davantage le schisme. Ce sera élever autel contre autel, et certainement, malgré la grande liberté dont on nous berce, les schismatiques chercheront toujours à inquiéter le clergé fidèle, car la persécution continue. Ces nouveaux législateurs ont voulu déjà rendre un décret contre les soi-disant réfractaires; quelque événement en éloigna la discussion, mais elle doit revenir au premier moment.

On regarde comme certain que MM. de Goltz (1), de Staël (2), Souza (3) et Simolin (4) ont leur rappel dans la poche. On craint même que ce dernier ne soit révoqué par sa souveraine, qui n'ignorait point ses liaisons intimes avec M. Nuñez (5); on lui reproche tout au moins de la lenteur et de la paresse à instruire sa cour. Cependant je dois dire que M. Simolin a assuré un de ses amis qui me l'a dit, qu'il n'avait encore aucun ordre de l'Impératrice.

J'ai su très positivement que c'est Bernard qui, d'accord avec Ségur, vous attire les petites tracasseries ministérielles qui vous viennent d'ici. On dit ce Bernard un homme assez dangereux pour les circonstances (6); on fait mettre dans une infinité de papiers démocrates des articles ridicules comme venant de Rome. Ils ne valent cependant pas la peine de les relever.

M. le notaire Dosne a enfin consenti que mon secrétaire allât prendre copie du procès-verbal de ce qui se passe chez M. le Nonce, lors de la nomination d'un évêque. On ne fait pas seulement mention de la profession de foi; ainsi j'ai marqué à Votre Éminence tout ce qui pouvait l'instruire sur cette matière infiniment simple.

Votre Éminence verra, dans l'*Ami du Roi* du lundi 10, la description de la venue de tous les ministres à l'Assemblée nationale législative. Elle était déjà impatiente d'exercer son empire sur ces agents du pouvoir exécutif. Ainsi elle les a fatigués d'une foule de demandes auxquelles ils n'ont voulu

(1) Le baron de Goltz, envoyé extraordinaire du roi de Prusse en France. Ce fut lui qui fit connaître à Berlin les instructions données à M. de Ségur, et par là prépara un fâcheux accueil à cet ambassadeur.

(2) Le baron de Staël, ambassadeur de Suède.

(3) Le comte de Souza de Coutinho, ambassadeur de Portugal.

(4) Le baron de Simolin, ministre plénipotentiaire de Russie.

(5) Le comte de Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne.

(6) Cette appréciation paraît un peu sévère. En effet, quel qu'ait pu être le rôle joué à Rome par Bernard, il renonça volontairement à ses fonctions au lendemain des massacres du 10 août. « Je crois, écrivait-il à cette occasion au cardinal de Bernis (Rome, 27 août 1792), ne devoir pas hésiter un instant à donner ma démission. Demander l'aumône vaut mille fois mieux que d'être aux ordres d'un repaire de scélérats. » (Archives secrètes du Vatican, *Nonciature de France*.)

répondre que par un décret. On a remarqué en général que ces ministres ont montré un peu plus de hardiesse et de fermeté à cette Assemblée qu'ils n'en avaient jamais montré à la Constituante. M. de Montmorin ne lui a pas laissé ignorer que la Russie et la Suède restaient armées, quoique la paix soit faite. Du reste, il a dit qu'il ne pouvait rendre aucun compte [avant] que les puissances étrangères eussent répondu à la notification que leur avait faite le Roi de son acceptation.

A l'occasion de l'organisation de la garde du Roi et de la garde nationale de Paris, beaucoup de soldats des ci-devant gardes françaises seront obligés de s'incorporer en régiment et d'aller sur les frontières. Cet événement occasionne beaucoup de rumeur dans ce régiment révolté contre son Roi, en 1789. Ils ont fait afficher dans tous les coins une pétition ferme par laquelle ils disent qu'ils ne veulent point aller sur la frontière et qu'ils veulent que la municipalité leur rende compte de leur caisse.

La Fayette a reçu hier les derniers adieux de ses officiers, et il part.

Les Jacobites se mêlent déjà de vouloir influer sur la nouvelle Assemblée. Une députation est venue à la barre pour demander qu'on détruisît les places distinctives qu'on avait accordées aux anciens Constituants. Cette pétition a été favorablement accueillie, et le décret qui supprime ces places a été rendu.

L'infâme Chabroud est parti. Rabaut Saint-Étienne se fixe à Paris pour être le rédacteur de la *Feuille villageoise,* méchante feuille qui fait souvent le panégyrique de la constitution civile du clergé.

Du 11 *octobre*. — La séance d'hier n'a eu rien d'intéressant, Votre Éminence en sera convaincue dans les feuilles ci-jointes.

Votre Éminence trouvera les productions [les] plus intéressantes de cette semaine; Elle y trouvera une brochure de Gobel et Expilly qui paraît d'hier dans le public (1). Il paraît qu'elle

(1) *L'accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé de France, par les évêques des départements, membres de l'Assemblée nationale constituante.* — A Paris, 1791.

a été envoyée à Sa Sainteté par ces intrus; je n'en envoie donc qu'un seul exemplaire à Votre Éminence. Je n'ai pas eu le temps de la lire; dans le courrier prochain, j'aurai l'honneur d'en faire mes réflexions à Votre Éminence. Je pense que Sa Sainteté doit saisir cette occasion d'éclairer ces aveugles et de les confondre; au reste, Elle consultera là-dessus sa haute sagesse et l'opinion de Votre Éminence.

Je joins ici une pétition des plus fortes contre les anciens Constituants et affichée avec profusion partout.

On lit dans une gazette que le Pape s'est décidé de faire venir douze évêques de France pour déposer canoniquement les évêques de Sens, Orléans, Viviers, Autun (1).

Il y a eu le sieur Couthon, enragé de l'Assemblée, qui a dénoncé les prêtres d'Auvergne qui ont osé faire de l'eau *bénite* dans leurs chambres. On a ajourné, mais il est certain qu'on médite quelque chose de sinistre contre les soi-disant réfractaires. On ne parle rien moins que de les chasser du royaume.

Les Jacobins ont nommé Brissot de Warville pour président et Robespierre pour vice-président. Grégoire a prononcé un discours en forme d'adresse aux nouveaux députés; elle est dans le paquet, ainsi que le discours du moine Hervier qui est un second *Fauchet*.

La noblesse de France qui se trouve dans les Pays-Bas et en Allemagne a écrit à l'impératrice de Russie d'une manière fort noble et fort touchante.

On a nommé Champion Billy et Lescène des Maisons commissaires pour Avignon (2). (Il n'y a rien de bon à en dire.)

Gobel a donné dispense à un Frère Capucin, qui avait fait des grands vœux, pour se marier.

Votre Éminence peut compter toujours sur mon exactitude et sur ma véracité, et Elle éprouvera dans la suite, comme dans

(1) Les quatre évêques, membres de l'Assemblée, qui avaient prêté le serment.

(2) Les documents officiels nomment comme commissaires envoyés à Avignon : Lescène des Maisons, Champion, officier municipal de Paris, et d'Albignac, maréchal de camp.

le passé, que je ne serai jamais du nombre de ceux qui font leur cour aux dépens de la vérité et d'après des vues de politique.

Je suis avec un profond respect, etc.

P. S. — Je recevrai toujours très volontiers les ordres de Votre Éminence pour tous les paquets qui seront renfermés dans le sien. Celui de M. le comte de Cambis, avec qui je suis fort lié d'amitié, a été rendu, et la réponse est déjà dans le paquet, quoique la lettre soit allée trouver M. de Cambis à Chartres, c'est-à-dire à trente lieues de Paris.

Comme les anciennes adresses ne peuvent servir, parce que les Constituants n'ont plus aucun privilège, Votre Éminence mettra les paquets un peu gros sous l'adresse de :

Messieurs les députés des Ardennes à l'Assemblée nationale ; chez M. de Blignières, chevalier de Saint-Louis, rue de la Perle, n° 8, au Marais, à Paris.

Ce Blignières est un gentilhomme sur qui je puis compter, et c'est lui-même qui les recevra.

Quant aux lettres de Votre Éminence, quoique contenant plusieurs feuilles, il faut toujours conserver l'adresse de Mme Leblanc.

XV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 68.] 2 novembre 1791.

Avant de vous entretenir, Monsieur, sur votre N° 68 que j'ai reçu et qui met parfaitement au courant notre correspondance, je dois répondre au N° 67 dont je vous ai seulement marqué la réception. Je m'arrêterai sur son premier article qui est de la plus grande importance. Pour le reste, je n'ai que des remerciements très vifs à faire de la part du Saint-Père qui ne fait

qu'applaudir à vos talents, à votre activité et surtout à votre dévouement aux bons principes.

Quoique plusieurs évêques de France demandent la Bulle d'excommunication contre les évêques intrus et les assermentés, le plus grand nombre cependant n'est point d'avis de venir à cette démarche extrême; le Pape est bien d'accord avec ces derniers, car il serait impossible d'épargner la personne du Roi, après qu'il a sanctionné la fatale constitution.

En attendant, les évêques font ressortir la nécessité de rompre le silence par quelques procédures, pour ne pas paraître acquiescer à la constitution civile du clergé et pour ne point laisser paisibles les intrus. Si l'on veut entamer la procédure contre le petit nombre d'évêques légitimes qui sont tombés à prêter serment civique, avec la clause : *avec quelques mesures conservatrices des formes établies pour ces sortes de procédures par le droit canonique du royaume*, il est de la dernière évidence que rien ne serait plus contradictoire et plus déplacé que d'insérer une telle clause dans le plan de procédure pour le seul objet de conserver un article des libertés prétendues de l'Église gallicane. Les évêques doivent se rappeler qu'ils sont obligés d'avoir recours au Saint-Siège, que tout ce qui a été fait par le Pape l'a été sur leur réquisition la plus formelle, de sorte que la procédure qu'ils ont en vue ne peut avoir d'autre fondement et d'autre base que le bref du Pape. Or, ladite clause ne ferait que les mettre dans une contradiction manifeste avec eux-mêmes, car ils renonceraient ouvertement au bref, faisant semblant de tout faire d'eux-mêmes dans le moment qu'ils sont forcés d'avouer être empêchés par les circonstances de se réunir dans un concile.

L'on est bien loin ici de prétendre que les évêques se portent à renoncer formellement à leurs prétendues libertés; mais le bon sens, mais le danger imminent de la religion exigent qu'on les passe maintenant sous silence, pour ne point opposer au Saint-Siège une autorité, une puissance, qu'il a été impossible d'admettre et d'approuver, par la raison invincible que personne ne peut être destitué par celui qui ne lui a point donné l'institution.

Vous me dites, Monsieur, que l'on a poussé la chose jusqu'à répandre dans une gazette que le Pape s'est décidé à faire venir douze évêques de France pour déposer canoniquement les évêques de Sens, d'Orléans, de Viviers et d'Autun. C'est rompre en visière avec le Saint-Siège, dans le moment où le Saint-Père fait tout pour eux, que de s'efforcer de répandre et de mettre au grand jour que le Pape a besoin de la coopération d'un corps d'évêques nationaux pour déposer ceux qui sont malheureusement devenus schismatiques. Cela est presque inconcevable et certainement inouï jusqu'à présent. Je vous préviens donc que, si l'on veut insérer la clause : *avec quelques mesures conservatrices des formes*, etc., le Pape se verra forcé à la réprouver hautement et par un acte solennel.

Par ce que je viens de vous dire, vous avez, Monsieur, devant vous la façon de penser du Saint-Père, uniquement occupé du bien de l'Église (1). Vous devez donc y conformer votre conduite.

Me voilà à votre N° 68, et j'y répondrai en très peu de mots. Vous avez raison : les choses sont poussées à un tel point qu'il est impossible d'asseoir un jugement. Quant à moi, je ne perds pourtant pas tout espoir lorsque je réfléchis que les choses ne peuvent certainement aller longtemps sur le pied actuel; mais ma confiance entière se repose dans le Tout-Puissant qui daignera enfin mettre un terme à tant de malheurs. Pour vous, Monsieur, vous n'avez qu'à continuer comme vous faites, car il n'y a rien dont le Pape ne soit infiniment satisfait. Recevez-en ici les formelles assurances comme les expressions de mon invariable attachement.

(1) On sait avec quelle ardeur et même quelle animosité la question était discutée. L'importance de cette réponse ne saurait donc échapper à personne. Elle était dictée par le Pape lui-même, ainsi que le cardinal le répétera plus tard à l'abbé de Salamon. Or, dans le registre des minutes du secrétaire d'État, toutes écrites en français, se trouve précisément, sur une feuille séparée, le texte de cette note, rédigé en italien. Il est permis de voir dans ce document la formule même qui fut soumise au Saint-Père.

XVI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 68.] Paris, 17 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

Les lettres dont on a fait lecture à l'Assemblée, dans cette semaine, n'ont rien eu d'agréable pour elle. Elle aura beau multiplier ses ressorts et s'agiter en mille manières pour soutenir à la même hauteur le zèle chancelant de ses partisans, on verra arriver de temps en temps des nouvelles capables d'affaiblir ses espérances et de déconcerter ses mesures. Malgré les belles promesses que le ministre de la guerre est venu faire à l'Assemblée, le véritable amour de la Constitution est bien loin encore de l'armée; un nombre innombrable d'officiers et de bas officiers quittent leurs drapeaux pour aller à l'étranger. Cette désertion considérable laisse nos troupes indisciplinées à des chefs et des officiers dénués d'expérience et des avantages qui attirent seuls la confiance du soldat, et effraye depuis quelque temps ceux des révolutionnaires qui sont capables d'en calculer toutes les suites. Aussi M. Vaupré (?), membre de l'Assemblée, a avoué que la Constitution, toute forte qu'elle est, ne peut se soutenir d'elle-même et par le seul empire de la raison; il a donc indiqué des moyens de rigueur qui deviendraient une inquisition fort dure et inconstitutionnelle. On a passé à l'ordre du jour sans pouvoir encore déterminer les moyens d'arrêter une si effrayante émigration.

Au milieu de tant d'objets d'une si haute importance, nos représentants du peuple français ne gardent pas toujours cette dignité qui environne ordinairement les potentats. Ces nouvelles majestés vues de près font rire quelquefois. Un de ces nouveaux rois, tout fraîchement débarqué, s'est présenté pour

faire le serment requis : « *Je jure*, s'est-il écrié, *de vivre et de mourir ici* » (oubliant le mot *libre*). On s'est mis beaucoup à rire en disant : « Monsieur ne faussera pas son serment. » A cette scène en a succédé une autre d'un comique plus renforcé : on discutait le règlement qui doit fixer l'ordre de la parole; un député bas breton ou basque, dans le costume de son pays, s'est écrié : « Il faut bien y mettre ordre, à cette parole : *jà* « *vu* tous ces jours-ci que les uns prennent la motion d'un bout « et l'autre la prend d'un autre bout, et l'autre encore d'un « autre bout. Oh! il faut *pus* d'ordre que ça! » Votre Éminence conçoit avec quels éclats de rire on a entendu un pareil discours, et Elle jugera en même temps des nouveaux législateurs qu'on nous a envoyés et auxquels notre destinée est confiée.

Le ministre de la guerre est venu interrompre une si intéressante discussion. S'il faut l'en croire, 127,000 hommes de troupes de ligne, 42 bataillons de gardes nationaux bordent nos frontières, sans parler de celles qui sont dans les villes. De telles forces doivent parfaitement, selon lui, nous tranquilliser entièrement sur les préparatifs de nos ennemis. Il a ajouté que 45 places de guerre sur cette frontière sont en état de les occuper s'ils viennent; que 27 bataillons nous défendent du côté des Suisses; que la frontière de la Sardaigne, qui va être fermée par les neiges, est couverte de soldats français, plus que le roi de Sardaigne ne peut en avoir à son service; que les côtes maritimes et les Pyrénées sont également en défense; enfin, ce ministre, vil adulateur de l'Assemblée, a ajouté : « Quoi qu'il en soit, nous n'en « repousserons pas moins les vils esclaves soudoyés qui « oseront menacer notre sainte liberté. »

Je n'entrerai point dans un détail fastidieux de ce qui s'est fait dans cette Assemblée, vraiment méprisable à tous égards et méprisée; mais je ne puis m'empêcher de fixer l'attention de Votre Éminence sur une motion aussi importante qu'inattendue, qui a attiré celle de nos législateurs et qui a été décrétée malgré beaucoup d'opposants; c'est celle qui a

demandé la formation d'un comité pour procéder à la vérification des comptes qui ont été rendus en 1789, 1790 et 1791. L'ex-Capucin Chabot, digne vicaire de Grégoire, voulait y mettre des modifications. M. Basire, un des plus parleurs de l'Assemblée, a pensé que la nomination des vérificateurs pourrait, comme les affiches d'un citoyen qui avait demandé avec tant de persévérance des comptes à l'Assemblée constituante, faire naître des inquiétudes sur l'état de la fortune publique, et il a conclu qu'on devait recevoir les comptes qui avaient été présentés jusqu'à ce jour par les ministres ou les Constituants. Plusieurs membres, entre autres le philosophe Condorcet, ont été d'un avis tout opposé, et, après beaucoup de débats, l'avis de Condorcet a prévalu et la vérification a été ordonnée. Si ce décret est scrupuleusement exécuté, il sera à jamais mémorable.

Parmi un grand nombre d'adresses à l'Assemblée, on a remarqué celle des rédacteurs et traducteurs des séances et décrets de l'Assemblée en langues étrangères, par laquelle ils demandent un emplacement dans la salle, à l'effet de pouvoir saisir avec plus d'exactitude les discussions; ils se fondent surtout sur l'utilité de cette entreprise qui, si elle est protégée, répandra la doctrine constituante dans toute l'Europe et finira par associer l'univers aux bienfaits de la Révolution française. On a accueilli avec enthousiasme cette pétition, et la place a été accordée. Cela annonce toujours bien le même esprit et le même système, qui doit vraiment alarmer les souverains et les mettre en garde contre tout ce qui vient de France.

On a vu venir à la barre de l'Assemblée l'évêque Gobel, suivi d'un grand nombre de prêtres, pour présenter ses hommages et ceux de sa bande à nos législateurs; il a surtout promis de défendre en tout temps et en tout lieu les principes de la nouvelle Constitution « *à laquelle,* a-t-il ajouté, *moi et mon conseil* « *devons l'existence* ». Le vice-président, Ducastel, a répondu à cet éloquent discours d'une manière digne d'un tel prélat, et a accordé les honneurs de la séance aux ministres de la nouvelle Église. M. Gobel a été dignement remplacé à la barre par M. de

Lessart, ministre de l'intérieur, qui, à propos des contributions publiques, a dit avec emphase : « Dans l'administration importante qui m'est confiée, je n'oublierai point *la nation qui voit, l'Europe qui écoute et la postérité qui juge.* » Aussi, en récompense d'aussi grands mots vides de sens, on a ordonné l'impression de son discours.

Mais sur la fin de la séance, un grand orage s'est élevé; un membre de l'Assemblée voulait qu'on réduisît l'honoraire des députés à douze livres au lieu de dix-huit dont ils jouissent; une telle proposition a effarouché nos cupides législateurs, on a tout de suite invoqué l'ordre du jour, ce moyen si infaillible de repousser loin de soi les demandes qu'on ne veut pas accueillir, mais dont on n'ose méconnaître la justice. On craint que cette Assemblée, qui n'a cependant point encore fixé l'opinion sur elle, aille plus loin que l'autre. Un jeune orateur s'est présenté à la tribune : la suppression totale des droits féodaux, sans aucune espèce d'indemnité, a été l'objet de sa motion; on n'y a pas encore fait droit.

Les circonstances politiques sont devenues telles pour la France, à force de passions ou de gaucheries, qu'il est tout aussi embarrassant de se former une juste idée de ce qui existe réellement que de trouver le remède à tant de maux. Il ne faut certainement pas se décourager, ni jeter le découragement parmi les gens de bien; mais on ne peut se dispenser de parler avec franchise quand il faut, et il est important de ne pas donner de fausses idées de ce qui existe, quand on est sur le point d'éprouver les plus grands maux et qu'aucune démarche ne peut être indifférente. Beaucoup de gens croient à la renaissance de l'ordre intérieur et ne croient pas aux attaques du dehors; beaucoup d'autres s'affligent de plus en plus de l'état intérieur de la France et croient fermement à la guerre extérieure. On ne peut être entièrement de l'avis ni des uns ni des autres, mais il y a des motifs plausibles pour croire à tout, comme il y en a aussi pour ne croire à rien, suivant les circonstances.

Il est certain que le Roi, en acceptant la Constitution, libre

ou non, a repris une force qu'il n'avait pas depuis longtemps, et il est également certain que, profitant à propos de ce moment de faveur populaire, avec un peu d'énergie, il pourrait amener nécessairement et assez promptement un meilleur ordre de choses, si cependant il n'était pas contrarié par l'état intérieur du royaume et les mesures vraies ou apparentes de l'extérieur; car il n'a point d'armée, puisqu'il n'y a plus ni officiers, ni discipline et point d'argent ni aucun moyen d'en avoir. Serait-ce par les impôts? Mais les nouveaux ne sont nulle part payés, et les anciens ne l'ont pas été avec exactitude. Fussent-ils payés, seraient-ils suffisants pour les dépenses? Les contraintes qu'il faudra exercer pour les percevoir seront-elles bien propres à calmer les têtes et consolider la Constitution? Le déficit a augmenté considérablement, comme l'émigration.

Quoique l'acceptation de l'acte constitutionnel soit connue des émigrés, ils ne continuent pas moins à chercher les moyens de se rétablir convenablement dans leur patrie. A Coblentz, M. de Romanzoff n'est pas le seul ministre étranger accrédité auprès des princes français; il y a déjà en cette ville un envoyé de Saxe-Gotha et un ministre de l'électeur de Hanovre. On y attend de jour en jour celui de Prusse; le baron d'Erlach, envoyé des Cantons suisses, est en chemin, à ce que l'on assure. Les dernières lettres portent que les logements des ministres d'Espagne et de Sardaigne sont déjà préparés; tout cela n'est-il rien?

D'un autre côté, les factieux ont-ils perdu toute espérance? N'existe-t-il pas encore dans le royaume un parti puissant protestant, dont on n'a pas dans les commencements assez éclairé les démarches, qui au premier moment pourra secouer la torche incendiaire de la guerre civile? Que ne signifie-t-elle pas, cette ardeur incroyable de quelques citoyens couverts du masque du patriotisme à s'emparer de notre malheureux pays d'Avignon et du Comtat, dans un moment où les Français peuvent avoir beaucoup de peine à garder ce qu'ils ont? Que veut dire ce bruit qui s'accrédite dans Paris, que M. Joseph-

Philippe, prince français, qui a l'air de vendre ses propriétés de Paris et du nord de la France pour arranger ses affaires, est en marché du duché d'Aiguillon, situé dans le midi de ce royaume? Que veut dire le commandement de deux départements méridionaux, auxquels on a joint celui du Comtat, donné à Biron, qui passe pour l'un de ses plus intimes amis? Que deviendront ces troupes de brigands qui se sont formées dans plusieurs parties de l'empire? Quel est l'homme d'État le plus consommé qui puisse résoudre toutes ces questions d'une manière consolante?

Mais, mettant à part l'affaire de nos réfugiés, pouvons-nous être plus tranquilles sur ce qui se passe à l'extérieur relativement à l'Alsace? Pouvons-nous supposer que les princes souverains de l'Europe laisseront agir encore longtemps et tranquillement la propagande dans leurs États, quand ils ont des moyens efficaces de s'opposer à ses progrès? On a beau dire : Nous n'avons rien à redouter; il ne faut pas se faire illusion là-dessus, malgré les beaux discours de M. le ministre de la guerre : nous sommes sans discipline, sans ordre et sans argent, et nous avons tort. Peut-on donc supposer qu'enfin les souverains qui ont de l'argent, des troupes disciplinées, se laisseront par nous offenser gratuitement? Ils ne doivent pas se mêler, dit-on, de nos affaires intérieures; mais avons-nous plus de droit qu'eux d'envoyer des émissaires de nos clubs porter le trouble et l'esprit de rébellion dans leurs États? Tramer de pareils complots contre des alliés est un crime infâme; les tramer contre des souverains indépendants est un attentat digne des plus insignes scélérats. Aussi Votre Éminence a vu les mesures rigoureuses qu'on commence à prendre. M. de Trenck n'est-il pas arrêté à Vienne? N'assure-t-on pas qu'un sieur de Vivaldi a été condamné à mort à Venise? Faujas de Saint-Fond, ce Français connu par des ouvrages sur les volcans et propagandiste, ne gémit-il pas dans les cachots de Tortone? Plusieurs particuliers n'ont-ils pas été arrêtés à Chambéry? N'a-t-on pas fait quelque exécution en Suisse? Ne commence-t-on des procédures à Madrid? Il n'y a donc qu'une

grande énergie imprimée au gouvernement intérieur, une punition sévère de tous ceux qui essayeront de troubler l'ordre, la majesté du trône rétablie dans tout son état et la médiation puissante des souverains armés qui peuvent remédier à tous nos maux.

On vient de répandre avec profusion dans le Brabant, d'où il est venu à Paris, le discours suivant; il est court, et on n'est pas peu scandalisé de le voir signé par M. de Rochambeau, fils d'un général de ce nom qui commande. Le voici :

« MESSIEURS LES PATRIOTES,

« Vous saviez apprécier la liberté, vous la désiriez, et des « événements malheureux vous ont privés de sa conquête. « Les amis de la Constitution française embrassent le monde « entier dans leur système de philanthropie; c'est à ce titre, « Messieurs, qu'ils espèrent que, en retournant dans votre « pays, vous y jetterez le germe de nos projets bienfaisants « pour qu'ils y produisent une récolte abondante. » *Signé :* ROCHAMBEAU, président; MOREL, ALEXANDRE, PHILIPPE, secrétaires.

Il est bien étonnant qu'après de telles pièces, ceux qui tiennent les rênes du gouvernement n'ouvrent pas les yeux sur les dangers qui les environnent.

Les émigrations de gens de tous états, de tous rangs, continuent toujours. Mille deux cents personnes sont sorties depuis peu de jours du Poitou. L'Auvergne, le Limousin sont dépeuplés de leurs propriétaires. La noblesse de Bretagne est entièrement sortie, ils sont rassasiés d'outrages, et le désespoir les anime. La marine perd chaque jour un grand nombre de ses officiers; aussi le Roi, poussé sans doute par ses conseillers intimes, n'a pas craint d'écrire une lettre à ces officiers pour leur reprocher leur désertion et leur dire de se montrer meilleurs citoyens. Les choses sont poussées à un tel point que d'après les lettres qui nous viennent chaque jour, que d'après les mouvements qui se font parmi nos émigrés, il ne serait pas étonnant que les princes absents conçussent un plan peut-être funeste pour eux

et méditassent des moyens d'entreprise prochaine, même sans le secours des forces combinées de l'Europe; mais il est bien difficile de pouvoir prévoir la nature et l'exécution de ces projets, tels qu'ils peuvent paraître à nos yeux. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les lenteurs affectées du chef de l'Empire annoncent une mauvaise volonté de sa part et sans doute [sont] combinées avec notre Grande Dame, dont les impulsions conduisent également l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas qui, au moment où la nouvelle de l'acceptation du Roi lui a été signifiée officiellement, a écrit au magistrat d'Anvers, au nom de l'Empereur, une lettre à l'effet de faire reconnaître le pavillon national français.

Il paraît qu'on jette du doute sur la tenue du Congrès qu'on avait indiqué du 10 au 14 de ce mois. M. de Calonne a fait paraître là-dessus une lettre assez piquante pour en démontrer l'inutilité et même l'incompétence. Votre Éminence en trouvera ci-joints deux exemplaires.

Des lettres de Berlin annoncent que M. de Moustier refuse le ministère des affaires étrangères; il était en effet vraisemblable qu'un galant homme garderait une place honorable, pour refuser un emploi infiniment difficile à remplir dans ces circonstances et fort subalterne dans la nouvelle Constitution.

Il paraît qu'à Naples et à Pétersbourg les envoyés de France ne sont pas vus de bon œil, car M. Genet, chargé des affaires et frère de Mme Campan, première femme de la Reine, et démocrate outré, a eu signification de ne point paraître à la cour de l'impératrice de Russie (1). Le comte de Ségur ayant pressé vivement M. de Montmorin de le nommer à l'ambassade d'Angleterre, celui-ci a fait la même réponse qu'il avait faite à un de mes amis, il y a quelques jours, qu'il ne ferait aucun travail avant sa retraite. Le voilà donc encore arrêté dans sa marche ambitieuse.

Je puis certifier à Votre Éminence qu'une personne digne de foi m'a assuré que l'archevêque de Sens portait dernièrement

(1) Il ne quitta toutefois Pétersbourg qu'en juillet 1792

à Auxerre, où il était comme électeur pour les députés de la législature, la soutane noire, boutonnières et boutons rouges et bas rouges; il n'a pas pu se rappeler s'il lui avait vu la calotte. Ce prélat a eu le désagrément de n'avoir pas même paru dans les scrutins pour être député. Voici un pamphlet qui le concerne.

La supplique à Notre Saint Père ci-jointe (1) m'a été fortement recommandée par un de nos présidents au Parlement, mais mon impartialité ne me permet pas de dire ce que je pense sur une matière si délicate. Votre Éminence aura donc la bonté de me répondre ce qu'Elle voudra et croira bon dans sa haute sagesse.

J'ai reçu le très intéressant paquet de Votre Éminence et celui de Mme Pasquier avant celui de Mme Leblanc, car celle-ci avait été trois jours en campagne, ce qui ne lui arrive jamais; quoique M. Gauthier fût absent, nous avions pouvoir de décacheter ses paquets. Les lettres y jointes et surtout celles de M. l'abbé de Cressac seront rendues exactement. Tous les papiers sont déjà imbus de la grande nouvelle arrivée de Rome et surtout des pièces adressées aux évêques; elles seront incessamment connues par la voie de la traduction et de l'impression.

On vient de m'assurer que la Hollande vient de reconnaître notre nouvelle Constitution. On mande de Tournay qu'on commence à inquiéter les Français pour qu'ils s'en aillent, afin de laisser de la place pour loger les troupes. Il est très certain que du côté de Luxembourg il y a des approvisionnements pour cent mille hommes. Une lettre que j'ai lue est positive.

Dans la séance du 12, une ordonnance de l'Empereur, en date du 14 septembre, qui porte le séquestre de tous les biens nationaux ou ecclésiastiques de France situés dans l'étendue de ses États, a un peu inturbidé (*sic*) notre honorable Assemblée. Ce procédé de Sa Majesté l'Empereur annonce-t-il ou non des projets hostiles? Un membre de ladite Assemblée, incer-

(1) La supplique et le pamphlet sur l'archevêque de Sens manquent dans la correspondance.

tain dans son opinion, s'est plu cependant à croire qu'on ne doit rien conclure de cette démarche, que Léopold n'aurait pas pris de mesures aussi sévères si M. de Montmorin avait, dès le principe, entamé des négociations avec ce prince. Cette affaire n'a pas eu de suite, et on l'a renvoyée au comité auquel en appartiendra la compétence, car ils ne sont pas encore formés.

Je vais m'occuper à l'instant des moyens sûrs pour que M. de Loménie ne puisse jamais prétexter de n'avoir pas reçu la lettre dont Votre Éminence m'a chargé.

Si la sortie forcée des gens de M. de Ségur a été sue, c'est lui-même qui l'a divulguée, et ceux qui l'ont apprise dans la ville étaient d'avis que Rome n'usât pas de tant de ménagements à leur égard, et j'aurai l'honneur de dire à Votre Éminence que le seul motif de recevoir chez eux des personnes suspectes au gouvernement était assez puissant pour les obliger de sortir de la ville, puisqu'il était bien certain que leur maître ne viendrait jamais.

Votre Éminence trouvera ci-jointe une adresse de catholiques de Paris au Roi, très sûre. Elle n'a point eu encore d'effet (1).

On parle plus que jamais de voir nos législateurs décréter une défense absolue de sortir du royaume ni hommes ni chevaux.

La lettre pour M. de Cambis, mon ami, est partie pour Beauvais; je connais tout le mérite de M. l'abbé, son frère, que je connais moins parce qu'il était longtemps à Chartres, et dont je n'ai eu l'honneur de parler à Votre Éminence que par une suite de l'exactitude que je dois mettre à l'instruire de ce qui peut être de quelque intérêt ou utile, d'autant que je ne parlais que d'après ce que m'avait appris le cardinal de La Rochefoucauld et M. l'évêque de Couserans, et Votre Éminence ne doit pas toujours juger de ma façon de penser par les notions que la confiance dont Elle m'honore m'oblige de lui donner.

(1) Cette adresse, publiée par Theiner (*op. cit.*, t. I, p. 330), demandait au Roi de mettre dans chaque paroisse de Paris des temples à la disposition des catholiques « non conformistes ».

Votre Éminence voudra bien lire surtout le n° 289 du *Journal du jour*, du dimanche ; Elle y trouvera la lettre inconcevable du Roi aux officiers de la marine. Elle verra aussi dans celui d'auparavant que M. l'abbé Maury a été très bien reçu à Tournay.

Je verrai avec plaisir M. l'évêque [du Maroc, vicaire apostolique] d'Écosse, et lui rendrai tous les services qui dépendront de moi. Je renouvelle avec bien de l'empressement à Votre Éminence mon respect et mon inviolable attachement.

P. S. — Le roi d'Angleterre a répondu par un compliment quand l'abbé Barthélemy (1) lui a annoncé l'acceptation du Roi.

XVII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 69.] Paris, 24 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

Votre Éminence aura reçu sans doute, par le dernier courrier et dans un second paquet, quatre exemplaires de l'allocution sublime du Très Saint Père, traduite en français. Elle jugera de la promptitude que j'ai mise à faire imprimer et traduire cette précieuse pièce, par la célérité que j'ai mise à la lui faire parvenir. Elle a été recherchée avec empressement, et chacun a voulu en avoir. Cet éloquent discours m'a paru un chef-d'œuvre en ce genre; on y découvre les grandes connaissances du Souverain Pontife. Il est frappant par la justesse des raisonnements et la solidité des preuves. Le rapprochement que le Très Saint Père fait de ce qu'a été et de ce qu'est l'ex-cardinal est très adroit et plein de finesse; il sera bien propre à

(1) M. de Salamon fait une confusion; ce n'est pas l'abbé Barthélemy, mais son neveu, le futur directeur, qui remplit la mission dont il est ici question.

atterrer les nouveaux philosophes qu'il combat dans la personne de M. de Loménie; il me faudrait un long article si je voulais parcourir toutes les beautés de cet immortel discours.

Mais venons à la commission importante que Votre Éminence m'a donnée et qui paraît lui être à cœur; je veux dire la lettre de M. de Loménie, archevêque de Sens. J'avoue que, ce prélat étant à quarante lieues de Paris, j'ai tout de suite été un peu embarrassé sur le moyen à prendre, car j'ai dit : Si on lui remet en mains propres, il répondra à moi ou au porteur de vive voix : *Cela suffit,* et refusera même un reçu si on le lui demande. J'ai imaginé alors de lui envoyer directement par la poste, mais avec des précautions qui assureront à jamais la réception de la lettre. Comme il est très possible que ce prélat reçoive à chaque courrier plusieurs paquets de Paris, j'ai pris le parti, pour qu'il n'y eût point d'équivoque, d'aller dans une petite ville nommée Mantes, à quinze lieues de Paris, dans le Vexin français. J'ai été moi-même au bureau de la poste; j'ai constaté qu'il n'y avait par cet ordinaire aucun paquet pour l'archevêque de Sens, et alors j'ai remis le paquet qui contenait la lettre de Votre Éminence et une que j'y ai ajoutée au maître des postes. Je l'ai fait charger sur le registre, et j'ai même exigé du directeur qu'il m'en certifiât le chargement. Ce paquet arrivé à Sens, d'après l'usage invariable, le prélat sera averti qu'il y a à la poste un paquet chargé pour lui venant de Mantes, et, pour l'avoir, il sera obligé de mettre sa signature sur le registre de Sens. Si l'archevêque de Sens ne répond pas à ma lettre, j'aurai un procès-verbal ou certificat du directeur de la poste de Sens qui, joint à celui de Mantes, fera une véritable preuve légale. C'était là le seul moyen d'avoir de ce prélat très rusé une preuve de la réception et de la notification de l'admission de sa démission de cardinal; dans un ou deux courriers, j'aurai en main toutes les pièces et les enverrai à Votre Éminence.

Le courrier de Rome n'est arrivé qu'hier, dimanche, fort tard. Tout de suite j'ai remis à M. Godefroy la lettre de Sa Sainteté,

qu'il a reçue avec le respect et la reconnaissance qu'il devait (1). Le paquet pour M. de Cambis est parti pour Chartres, le comte n'étant pas à Paris. J'ai été fort sensible à l'envoi du bref du chevalier Aleaume; c'est un excellent homme et bien pensant. Cependant je supplie très instamment Votre Éminence de me nommer une personne qui puisse paraître, en pareil cas, pour les frais faits et à faire. C'est un préalable nécessaire, car je puis être dans le cas de faire bien des demandes à Votre Éminence pour des gens dont je pourrais connaître la bonne réputation, mais avec qui je ne serais point lié. M. le nonce étant absent, on m'envoie ici bien des gens de son hôtel; il doit y avoir des frais nécessairement pour le parchemin et le sceau; que Votre Éminence daigne donc nommer quelqu'un de sa famille, si Elle le juge à propos.

Il y a douze jours que l'instruction de Sa Sainteté (2) est arrivée à Paris, et elle n'est pas même connue des personnes intéressées, car M. l'abbé de Floirac, grand vicaire de Paris, travaillant beaucoup en l'absence de l'archevéque, n'en savait pas un mot ce matin. Je le lui ai appris chez moi, où il est venu passer quelques instants. C'est le propre de quelques prélats de vouloir tout faire dans le mystère et seuls. Ils n'ont pas toujours une parfaite confiance en ce qui vient de Rome, et ils commencent toujours par l'examiner scrupuleusement dans leurs petits conciliabules, et même, n'ayant pas les lumières suffisantes, ils s'en rapportent à la censure de quelques théologiens canonistes en qui ils ont confiance, mais qui n'ont pas la confiance générale. Je sais que cette instruction, que je brûle infiniment de voir, est entre les mains, dans ce moment, de l'abbé Béchet, un des directeurs de Saint-Sulpice; c'est le même que l'archevêque d'Avignon obligea de partir de cette ville, il y a une douzaine d'années. Je sais encore que les meneurs du comité des évêques ne se proposent d'en faire

(1) Le Saint-Père remerciait Godefroy qui lui avait envoyé un portrait de l'abbé Maury, gravé par lui.

(2) Le bref du 4 mai 1791 aux évêques, leur accordant des facultés extraordinaires.

imprimer que le nombre suffisant pour pouvoir en donner un exemplaire à chaque évêque. Il me semble que cette disposition n'est pas suffisante. Il est très nécessaire qu'elle soit entre les mains de tous ceux qui travaillent dans le ministère; mais j'ai l'espérance que quelque imprimeur qui pourra s'en procurer un exemplaire, quand ce ne serait qu'une spéculation pécuniaire, en fera une contrefaçon plus nombreuse.

Votre Éminence ne saurait être trop en garde contre toute surprise. Il se glisse beaucoup de philosophie dans tous les États, et il y en a malheureusement beaucoup trop dans quelques évêques qui sont ici les meneurs du très petit nombre qui se trouvent à Paris, mais dont une foule des plus respectables, des plus importants par leurs sièges, qui sont absents, n'épousent pas toutes les idées. Il serait fâcheux que, sous des prétextes spécieux en apparence, on induisît la cour de Rome en erreur et qu'on lui fît voir quelquefois comme le résultat de la volonté générale des évêques ce qui ne serait que celle de quelques individus qui sont à Paris. M. le cardinal de Bernis lui-même peut être aussi induit en erreur parce que, ne voyant que par un seul canal, il ne voit que d'une seule manière. Après plus de vingt-cinq ans d'absence, cette illustre Éminence peut avoir perdu de vue le véritable état des choses. Plus d'un tiers des prélats sont renouvelés depuis qu'il est à Rome. Il faut donc prendre garde de ne pas adopter tout ce qui vient du comité. Je suis sur les lieux, infiniment répandu; je vois les prélats et les ecclésiastiques du premier mérite, et je trouve beaucoup de contradictions dans la façon de penser des uns et des autres. Je crois être obligé de parler avec sincérité à Votre Éminence.

Le faubourg Saint-Marceau, faubourg très dangereux, était fort agité de ce qu'il n'avait plus qu'une église pour aller à la messe. Les têtes commençaient de s'échauffer de cette gène ; les habitants dirent avec vigueur qu'ils en voulaient davantage. Le curé constitutionnel, épouvanté pour sa vie, fut le premier à demander à la municipalité qu'on ouvrît les églises des religieux et religieuses de ce faubourg. La municipalité, cédant

toujours au plus fort, l'accorda sur-le-champ par un arrêté; mais à l'instigation du curé elle y ajouta les mots : « sous la surveillance des curés. » Cette glose épouvanta avec raison les gens de bien; il y eut des réclamations, et le département, non par les principes d'amour du bien, mais par l'esprit de la tolérance la plus parfaite pour toutes les religions, a pris un arrêté en date du 19 octobre, par lequel il est permis d'ouvrir toutes les églises de la ville, sous l'inspection seulement des officiers de police. Votre Éminence trouvera le tout dans le n° 296 du *Moniteur*. Toutes ces marques de tolérance ne me plaisent pas; elles ne serviront qu'à augmenter l'insouciance pour notre sainte religion et à l'assimiler à toutes les autres sectes. Nous sommes en temps de persécution; il faut la souffrir avec patience, modération, mais fermeté et constance. Tous les palliatifs m'épouvantent; notre religion est une; elle doit être immuable comme son auteur.

Je viens d'interrompre ma lettre pour recevoir M. l'archevêque d'Aix, qui entrait chez moi. Il y a passé trois quarts d'heure; il m'a paru très content de l'instruction que Sa Sainteté a envoyée aux évêques et m'a chargé de bien assurer Votre Éminence qu'il n'oubliera rien pour que le clergé corresponde toujours aux vues du Très Saint Père. Je l'ai confirmé dans cette idée, et je lui ai bien certifié que Sa Sainteté sera toujours disposée à venir au secours du clergé et à lui marquer sa satisfaction de sa bonne contenance.

J'ai oublié, dans ma dernière lettre que j'ai finie dans la petite ville où j'avais été, de marquer à Votre Éminence que l'évêque Gobel, Expilly et deux autres s'étaient présentés chez le Roi pour lui offrir l'*Accord des vrais principes*, et qu'ils ont eu l'impudence de prier Sa Majesté de l'envoyer à Sa Sainteté avec la lettre qui y est jointe. On m'assure que le Roi l'a prise sans dire mot et l'a remise tout de suite à quelqu'un qui était à ses côtés. J'ai lu rapidement en voyage ce prétendu accord des vrais principes; le style en est bon et attrayant pour un pays où l'opinion publique est gâtée, où le cœur ne se nourrit que du poison de la médisance et de la calomnie.

Cet écrit est la première profession de foi, le symbole de l'Église constitutionnelle. Par là, nous savons à quoi nous en tenir sur la doctrine et particulièrement sur la méthode des faux évêques. Les voilà solidaires entre eux, et on pourra les attaquer à coup sûr. Des omissions essentielles, des réticences affectées, une dissimulation perpétuelle dans les principes et dans la manière de les exposer, voilà le caractère de l'ouvrage. La doctrine est l'extrait de tout ce qui a paru de mauvais principes en faveur de la nouvelle Constitution; c'est le *Richerisme* (1) et le *Dominicisme* (2) renouvelés.

L'ouvrage va être réfuté par beaucoup de monde et surtout par un de mes amis intimes, grand vicaire de Soissons, et il y a l'apparence que la réfutation paraîtra sous le nom de cet excellent prélat. Le but de ce méchant ouvrage est de justifier la Constitution, et il lui nuit plus qu'il ne lui sera avantageux. On pourrait diviser la réfutation en disant : 1° Les constitutionnels ne disent rien qui tende directement à la justification de l'Église constitutionnelle; 2° ce qu'ils disent prouve évidemment que la Constitution est hérétique et schismatique. L'accusation la plus grave contre cet écrit est qu'il dénature et corrompt la règle de la foi, qu'il couvre de nuages le tribunal de l'Église et que, dans son système, il n'y a plus de juge de controverse. C'est donc un ouvrage qui vise autant à l'impiété qu'à l'hérésie. La lettre pastorale qui se prépare sous le nom de M. de Soissons (3) exposera les principes de la communion catholique et contiendra un éloge justement mérité de Pie VI.

L'Assemblée nationale est dans un tel discrédit qu'on ne se donne pas la peine, quand on se rencontre, de se demander comme autrefois : Qu'a-t-elle fait aujourd'hui? Dans cette semaine, elle s'est occupée des comités des prêtres soi-disant *réfractaires*. A ce mot, on s'est fort élevé; on ne veut plus qu'on

(1) Richer (1560-1631), auteur d'un traité : *De ecclesiastica et politica potestate,* où il attaque l'infaillibilité du Pape, et d'une apologie des doctrines gallicanes.

(2) Dominis (1556-1624), archevêque de Spalato, embrassa les réformes et écrivit contre le Pape le traité : *De Republica christiana*

(3) Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles

les nomme de ce nom, parce que cela supposerait qu'il y a une religion dominante en France. On les nommera donc à l'avenir prêtres non assermentés. On n'a cependant encore rendu aucun décret contre eux.

La motion contre les émigrants a attiré davantage l'attention du public. Brissot de Warville, dans la séance de jeudi, a débité à la tribune le discours le plus outrageant et le plus audacieux, et déployé ce fanatisme absurde de la démagogie. Brissot a traité les frères du Roi non seulement de rebelles, indignes de lui appartenir, mais de grands scélérats environnés de petits. Il n'a pas ménagé davantage tous les souverains, qu'il a presque traités d'insolents et dont plusieurs ont voulu mander les ambassadeurs pour leur enjoindre de chasser tous les Français de leurs États. Si les rois de l'Europe n'avaient pas une politique, j'ose dire au-dessus de l'intelligence humaine, il n'en faudrait davantage pour nous faire déclarer la guerre par tout l'univers. Votre Éminence trouvera ci-joints deux exemplaires de ce discours infernal. Ce discours n'a cependant produit aucun décret. Dans les séances des Jacobins, on est toujours agité du même délire. Un membre a demandé que, de concert avec le pouvoir exécutif, on mandât tous les ambassadeurs à la barre pour leur signifier que la nation regarderait comme ennemis ceux qui donneraient asile aux émigrants. Il aurait été fort plaisant de voir arriver à la barre du Manège toutes les puissances de l'Europe! C'est ainsi que raisonnent ces Jacobins qui, par leurs coupables manœuvres, ont réduit la monarchie dans un état d'autant plus déchirant que les citoyens ne connaissent pas encore leurs maux et la douloureuse situation du commerce et de l'industrie. Les ressources numéraires sont anéanties; les payements ne se font qu'avec du papier qui perd tous les jours de son crédit factice et que bientôt les campagnes refuseront pour des denrées de première nécessité. A Paris même, dans l'espace d'un mois, et malgré l'abolition des entrées, le pain est à trois sols la livre, la viande va à douze sols et le vin potable de douze à quinze sols le pot. La moitié des Parisiens vivent d'aumônes. Voilà les richesses d'aujour-

d'hui et la situation de la capitale qu'on s'efforce de dire heureuse.

Après bien des recherches, j'ai découvert que M. l'abbé de Cressac est à Poitiers, je lui ai tout de suite envoyé la lettre de Votre Éminence.

Je suis bien charmé d'apprendre que le Très Saint Père va faire des réclamations vives auprès des puissances; c'est une horreur que l'envahissement de notre pays, et on ne saurait crier trop haut. Votre Éminence voudra bien mettre sur la copie qu'Elle m'en enverra une croix pour me désigner qu'on peut la rendre publique. Votre Éminence a su les nouvelles horreurs qui ont eu lieu à Avignon, le 16 et jours suivants. Par un coup de la permission divine, Lécuyer est tombé sous les coups du peuple qui l'avait tant exalté; un courrier en est venu porter la nouvelle à l'Assemblée nationale, qui a renvoyé au pouvoir exécutif. La ville de Carpentras a dans ce moment-ci trois députés, tous trois prêtres, Ducros, Vitalis et Bouchony. Ils sont chargés surtout de dire qu'ils ne veulent pas absolument être réunis à Avignon; ils ne se sont pas encore présentés. D'ailleurs, ce sont des individus peu capables.

Onze heures du soir. — On vient encore m'interrompre à ce moment pour m'apporter une lettre de l'abbé Bonnaud. Elle me paraît si importante que, quoiqu'il m'écrive en confiance, je ne dois pas manquer de l'envoyer à Votre Éminence (1). Elle mérite d'autant plus d'attention qu'elle vient d'un homme infiniment éclairé, grand vicaire de Lyon, de confiance de l'archevêque, et qui gouverne le diocèse. Je puis même dire à Votre Éminence que c'est lui qui a fait tous les ouvrages qui ont paru de l'archevêque de Lyon. Elle verra que bien des gens redoutent les principes de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Langres. Je prie cependant Votre Éminence de ne pas parler de cette lettre, que ce grand vicaire m'a écrite amicalement pour me donner des lumières et pour le bien de l'Église. Je puis certifier qu'une foule d'excellents grands vicaires pensent

(1) *Pièces annexes*, XXI.

comme cela, ainsi que le plus grand nombre des évêques.

Ci-joint deux caricatures assez piquantes; je n'ai pu en avoir davantage.

Il ne paraît point encore l'annonce que l'acceptation du Roi ait produit un grand effet dans les cours étrangères. Nous ne savons pas précisément les réponses qu'on y aura faites; mais il paraît certain qu'aucune n'a encore reconnu l'Assemblée nationale, pas même l'Angleterre ni la Hollande. Georges a fait à la vérité un compliment de deux mots, mais qui ne signifie rien. La reconnaissance du pavillon national par Léopold ne dit pas davantage, et la lettre de la Hollande n'est qu'une lettre d'amitié, de démonstration pour le Roi, mais ne dit pas un mot de l'Assemblée ni de la nation. On présume avec quelque fondement que les autres ont donné des marques d'improbation. On ne peut rien encore inférer de cet envoi dans les cours de l'Europe. Le compte à rendre sur cet article par le ministre des affaires étrangères est fixé au 1er novembre prochain.

M. de Moustier a refusé décidément le ministère. L'archevêque d'Aix vient de m'assurer que ce sera le comte de Ségur. Ce prélat peut le savoir, car il est lié avec ce seigneur. M. de Montmorin restera à Paris et rentrera au Conseil.

M. Gauthier a ordonné qu'on décachetât les paquets venant de Rome. Ainsi Votre Éminence pourra se servir de cette adresse quand Elle voudra qu'un paquet important me parvienne sûrement; car personne n'oserait arrêter un paquet à l'adresse d'un administrateur général des postes. Mme Pasquier est sa sœur, femme d'un conseiller de grand'chambre, mon confrère et mon ami. Cette dame est très pieuse et abhorre les intrus, car elle a donné, malgré quelque danger, asile chez elle à des Sœurs de la Charité maltraitées, et accueilli et procuré des places à plusieurs pauvres ecclésiastiques. Je n'oserais demander à Votre Éminence une petite relique ou chapelet indifféremment, bien simple, où fussent appliquées des indulgences; ce serait un présent très agréable pour cette dame, fort attachée au Saint-Siège.

Je suis sensible autant que je le dois à la très grande bonté

de Sa Sainteté et de Votre Éminence. Ma santé est infiniment plus raffermie. Je ne la désire que pour la consacrer tout entière au service du Très Saint Père, que je regarderai toujours comme mon unique souverain, et je ne manquerai jamais de courage pour soutenir ses intérêts; je m'estimerais heureux si je pouvais, par mes veilles, préparer les travaux de Votre Éminence, dont le mérite bien connu est aussi éminent que ses vertus. Elle ne doute point de mon inviolable et profond respect pour Elle.

Du 25 *octobre*. — Rien de plus vrai qu'il y ait tout nouvellement un projet de faire évader le Roi, conseillé par des émissaires secrets des monarchiens et des républicains. Les premiers se flattent d'établir la Constitution actuelle, mais beaucoup modifiée, par une proclamation du Roi, sur la frontière, soutenu alors par l'Empereur seul et une grande partie des troupes de ligne et de la garde nationale, dont les chefs sont presque tous monarchiens, à la tête desquels sont la Grande Dame, l'archiduchesse gouvernante, Breteuil, Mercy et autres. Les républicains, sachant ces mesures par leur correspondance très active, se sont vus perdus. Ils ont donc, de leur côté, trouvé des gens adroits qui, sous le masque de monarchiens, ont aussi conseillé au Roi de s'en aller, dans l'espoir d'avoir l'occasion de susciter à ce départ un grand trouble, de déclarer le Roi déchu de la couronne, et de renforcer leur parti qui est en très grande partie [formé] de la législature présente et de tous les protestants du royaume, surtout du Languedoc. Heureusement, de bons citoyens, de véritables monarchistes, qui veillent beaucoup ici au bonheur de la France, ont eu connaissance de ce complot; ils l'ont fait imprimer tout de suite. Cette publication inattendue a d'autant plus déconcerté le projet qu'on a parfaitement vu qu'il était connu, et qu'on prendrait de moyens d'un côté ou de l'autre pour le faire avorter. Votre Éminence en trouvera ci-joints deux exemplaires, plus un exemplaire seulement de *Point d'accommodement,* réimprimé avec le plan que l'abbé Louis avait porté à Bruxelles, — je n'en envoie qu'un,

parce qu'on m'a assuré que Votre Éminence l'avait déjà du côté de la Suisse — plus l'excellente réplique de Bergasse, plus deux petites caricatures charmantes.

J'ai vu, les larmes aux yeux, dresser les échafauds pour détruire la superbe église neuve de Sainte-Geneviève, un des monuments de l'univers, toutes les sculptures, les bas-reliefs qui ont rapport à la religion, même la croix. Le tout pour y déposer les prétendus philosophes. Votre Éminence lira tout de suite la *Feuille du jour*, n° 298.

XVIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 69.] 9 novembre 1791.

J'étais sur le point, Monsieur, de vous marquer le retard du courrier de France, lorsqu'on m'apporte votre N° 69. Étant obligé de garder le lit, par un accès de goutte, je prends le parti d'envoyer au Saint-Père votre paquet pour le lui faire examiner à son aise, de vous en marquer la simple réception et d'y répondre à l'ordinaire prochain. Ainsi je serai en état de vous faire connaître les sentiments du Pape, qui ne manquera pas de m'en parler à la première visite dont il sera pour m'honorer, comme il est si souvent accoutumé de faire.

Agréez, en attendant, l'empressement que j'ai à vous donner de mes nouvelles et de votre commerce épistolaire, suite incontestable de la véritable estime et de l'attachement que j'ai pour vous, etc.

XIX

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 70.] Paris, 31 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

Par la lettre dont Votre Éminence m'a honoré, en date du 12 octobre, je vois que mes paquets par Turin, soit qu'ils partent le mardi, soit que je les envoie le samedi, n'arrivent à Rome que le lendemain de l'arrivée du courrier de France qui va en droiture. Ainsi il n'y faut plus penser que pour envoyer des *duplicata* dans des circonstances extraordinaires et imprévues.

Accoutumé aux extrêmes bontés de Votre Éminence, je ne répondrai point aux choses trop flatteuses pour moi qui sont renfermées dans ses dépêches; j'avouerai seulement une seule chose, c'est que n'ayant pas le rare talent de notre célèbre compatriote, j'ai un courage que rien ne peut épouvanter. En effet, j'ai été peut-être le seul, avec l'abbé Maury, qui n'ait pas quitté le costume ecclésiastique, à l'exception du seul jour du départ du Roi, hélas! Que peut-on craindre quand on a toujours marché dans le droit chemin et qu'on n'a rien à se reprocher? Une bonne réputation en impose toujours aux méchants, et le calme de la bonne conscience donne de la confiance. On m'a tout ôté, même le modique bénéfice d'Avignon; mais je n'en ai jamais paru abattu, et je conserve toujours la dignité et la modeste fierté qui convient à un membre de l'antique Cour des pairs du royaume.

Nos nouveaux législateurs, parmi lesquels on en trouve un qui a été autrefois repris de justice, fouetté et marqué, se sont encore beaucoup occupés des prêtres fidèles, et, tout en prêchant une tolérance ridicule pour tous les cultes, on ne cesse de nous persécuter. Fauchet a prononcé un discours conforme

à son génie infernal; il a été réfuté par Torné, évêque métropolitain du département du Cher (Bourges). Le nom de cet évêque constitutionnel ne doit pas être inconnu à Votre Éminence. C'est un homme d'un esprit distingué, mais sans mœurs et sans religion. Il a prêché un carême devant Louis XV. Ses discours, dans un style original, sont imprimés en trois volumes; il était fort protégé du feu de Jarente, évêque d'Orléans, dont il était le complaisant, et le confident de ses plaisirs. Il avait 14,000 livres de rente de bénéfices; il possédait en outre le prieuré de Saint-Romain en Viennois, dans le Comtat, auquel il s'était fait nommer par le Roi comme dépendant de l'abbaye de l'Ile-Barbe, de Lyon. Le Pape, à qui la vraie collation de ce bénéfice appartient, n'a jamais voulu lui donner l'institution canonique; néanmoins il jouit des revenus depuis que nous sommes au Roi. Je ne sais comment Rome y a consenti ensuite par l'entremise du cardinal de Bernis. Quoi qu'il en soit, son discours a été fort applaudi; il est fort tolérant et quelquefois plaisant; il est à peu près dans le *Moniteur;* dès qu'il sera imprimé en entier, j'aurai l'honneur de le faire passer à Votre Éminence. Je l'ai connu autrefois dans le Comtat; je l'avais même engagé à un accommodement avec le titulaire ancien de son prieuré, mais sa qualité d'intrus ne me permet aucune communication avec lui. Cependant, comme c'est un homme très capable, s'il y avait encore quelque chose à faire pour Avignon, pourrai-je me mettre secrètement en avant pour le faire agir? Je voudrais que Votre Éminence me dît un mot là-dessus, oui ou non (1). Je ne l'ai point voulu voir, et je sais qu'il a parlé de moi à plusieurs personnes, mais auxquelles il a avoué qu'il n'osait m'adresser la parole. Je n'ai répondu à cette ouverture. Malgré tous ces beaux discours pour et contre, on n'a rendu aucun décret.

(1) Le cardinal secrétaire d'État répondit, courrier par courrier, d'éviter tous rapports avec M. Torné. (V. *Lettre XX.*) Il n'est pas certain, toutefois, que M. de Salamon suivit ce conseil, et bien lui en prit peut-être, car ce fut précisément l'évêque intrus du Cher qui le sauva des massacres de septembre en le recueillant dans sa maison. (V. *Mémoires de l'internonce,* p. 42, 120, 121.)

L'Assemblée, effrayée des émigrations innombrables qui se continuent, mais n'osant pas porter une loi qui donnerait un grand échec à la liberté proclamée, a voulu jeter un épouvantail en décrétant que Monsieur, frère du Roi, appelé par la Constitution à la régence et ne pouvant être absent pendant la minorité du prince royal, serait obligé de rentrer dans le royaume dans l'espace de deux mois, sinon déchu de son droit à la régence. La manière de promulguer ce décret a causé beaucoup de débats et de tumulte à l'Assemblée; Votre Éminence en trouvera le détail assez exact dans le *Journal des Débats* du dimanche 30 octobre. Mais un objet bien important est venu jeter l'alarme dans l'Assemblée et dans le cœur de tous les Français qui en ont eu connaissance; c'est une lettre de Londres, en date du 26 octobre, qui annonce la ruine entière de Saint-Domingue : deux cent dix-huit plantations ont été brûlées, cinq cents nègres sont armés, dit-on, par le secours des Hollandais et des Espagnols; trois cents blancs sont tués et tous sont en fuite. Deux lettres, un jour auparavant, avaient fait présager ces malheurs. Dans le même numéro des *Débats,* Votre Éminence trouvera les détails des débats qui ont eu lieu à cette occasion. Brissot, ami des noirs, a été le principal orateur; il a voulu pallier des malheurs qui ne sont peut-être que trop réels. La lettre en entier, apportée par la frégate anglaise *la Daphné,* est dans le numéro 304 du *Moniteur.*

Il y a des gens qui donnent un sens mystique au décret qui oblige Monsieur, frère du Roi, à revenir dans le royaume. Les uns veulent que ce décret ait été suscité par les habitants du Château, qui voudraient d'autant diminuer la force du parti des princes et les diviser, et ce bruit a tant de consistance que d'autres ont fait des paris assez considérables que Monsieur serait de retour à Paris avant le mois de janvier. Mais comment accorder tout cela avec des chariots chargés pour Monsieur, couverts de tapis au chiffre du Roi, qui ont été arrêtés sur la frontière et qui passeront néanmoins, car un décret renvoie cette arrestation au pouvoir exécutif?

Le foyer de Bruxelles semble déconcerté par la découverte du complot de fuite, dont les agents paraissaient tout disposer. Breteuil écrit avec désespoir; il a essayé de mille faussetés pour dégoûter, inventé mille moyens pour empêcher l'émigration toujours plus forte; mais tout en vain. Aussi la contenance de la grande dame de Bruxelles (1) a changé tout à coup. On a remarqué qu'elle a changé de ton à l'égard des Français; l'accueil a été moins froid, et ils ont été invités à la cour.

Au passage de M. l'abbé Maury, nouvel essai pour le rendre instrument auprès des princes. En effet, on a vu ce célèbre abbé passer deux heures par jour pendant son séjour, chez Breteuil, ce qui avait causé même quelque scandale parmi les gentilshommes attachés au parti des princes. Je n'ai pu savoir le vrai motif de ces entrevues; je sais qu'on a écrit au cardinal de Bernis; même c'est un homme important qui a écrit et qui est sur les lieux. D'ailleurs, j'aime à croire que notre cher compatriote se sera empressé de rendre compte à Votre Éminence de son voyage (2) et des anecdotes auxquelles il peut avoir donné lieu. Accoutumé à ne dire à Votre Éminence que la vérité, je ne puis lui faire part que de ce que je sais certainement; c'est ainsi que je puis lui avancer que Breteuil avait persuadé l'abbé Maury de la nécessité d'un congrès, qu'on voit clairement devoir être funeste pour le clergé et pour la noblesse, car l'un et l'autre seraient sacrifiés pour la paix de la France et de l'Europe même, dirait-on. On l'a cru propre à méditer un accommodement, et, plein de ces idées, notre cher abbé est parti pour Coblentz, où des gens toujours rigoristes l'ont prévenu; mais je me flatte qu'il sera reçu à bras ouverts, et qu'il n'aura pas donné dans le piège de Breteuil.

On a eu des nouvelles du duc d'Havré, qui est allé en [Espagne] de la part des princes. Il est infiniment content de

(1) Lisez : *La gouvernante des Pays-Bas.*

(2) J'ai sous les yeux, aux archives du Vatican, l'original de la lettre que l'abbé Maury écrivit, en effet, de Coblentz au cardinal secrétaire d'État. Cette pièce intéressante complète les récits de M. de Salamon. Le lecteur la trouvera aux *Pièces annexes.*

cette cour, et nos idées se confirment sur Pitt, dont la cour a manifesté hautement l'intention de secourir les colons contre les nègres. Personne n'ignore que l'infernal écrit de Grégoire est répandu avec profusion dans tous ces pays-là (1).

Un courrier de l'Empereur est arrivé au Château, le 27; c'est une réponse insignifiante. Définitivement on croit, et on a raison de croire, que soit par sentiment, soit par impulsion violente, il marchera, et que ces variantes ne sont que les anciennes tournures de Liège; il a au moins fait cette confidence. On assure que M. le comte d'Artois est parti pour Vienne, tandis que Monsieur vient à Bruxelles.

Mademoiselle d'Orléans est partie en compagnie de Mme de Sillery (2), de Paméla (3), fille naturelle du duc, de Pétion, Voidel et leurs femmes, pour Londres. Le duc est violemment persécuté par ses créanciers, qui se sont assemblés chez Du Fouleur, notaire. On a fait des saisies réellement et on n'a pas voulu un accommodement par lequel il ne se réservait que 40,000 écus de rente; on trouve parmi les créanciers Mirabeau, pour 4 millions.

Ségur est décidément nommé ministre des affaires étrangères, il avait accepté avant-hier; mais on croit que sa famille travaillera à le faire rétracter. On l'aimerait mieux ambassadeur à Londres et on a bien raison; je l'ai même dit moi-même au premier président du Parlement (4), son oncle, mais avec qui il ne vit pas.

Le ministre de la guerre, Duportail, malgré son grand patriotisme, déplaît fort à nos législateurs. On le vexe considérablement; on le mande sans cesse, on parle déjà de son successeur, l'envoyé en Pologne, M. de Sainte-Croix.

La Fayette s'est rendu en Auvergne, dans sa province; il a été bien reçu par le maire et les sans-culottes, mais aucun

(1) Il s'agit probablement du *Mémoire en faveur du sang mêlé de Saint-Domingue et des autres îles françaises de l'Amérique.* — Grégoire fut un des membres les plus actifs et le président de la société des *Amis des noirs.*

(2) La comtesse de Genlis.

(3) Plus tard lady Fitz-Gerald.

(4) M. Bocard de Saron.

honnête homme ne l'a vu, et il va, dit-on, répandre ses lumières à Montauban avec Montesquiou, de là en Languedoc et même à Marseille.

Votre Éminence a vu dans la *Feuille du jour* de mardi passé que le Roi avait nommé les chefs de sa maison militaire. Il y avait une trame pour faire nommer La Fayette commandant en chef de cette maison, et Louis, comte de Narbonne, chef de l'infanterie, qui aurait été d'accord avec Ségur ministre, sur la garde politique et postiche qui ne va devenir sûreté que pour le cas échéant. La Grande Dame paraît se réduire enfin à ces mesures. Elle travaille directement avec M. d'Affry, colonel de la garde suisse, qu'on croit devoir rester, malgré le décret qui les exclut [les Suisses] de la garde du Roi.

Coblentz va à merveille, malgré les cabales contre Calonne, qu'on avait voulu brouiller avec le maréchal de Broglie, mais le premier s'en moque. M. de Maillebois pourrait concourir, sur le vœu public, avec le second, pour le commandement.

Nuñez est réélu à Louvain, espérant jusqu'ici figurer au congrès, et d'où il vient furtivement dîner à Bruxelles, chez le duc de Beaufort, car il serait insulté par les émigrants.

On assure que Laborde de Méréville, le plus riche particulier de France et républicain, accapare les piastres à Bordeaux et ailleurs.

Le Roi, apprenant les désastres de Saint-Domingue, dit : « *Voilà pourtant les effets de la parole de l'abbé Grégoire et autres prétendus amis des noirs.* » C'est au duc de Cereste Brancas que Sa Majesté adressa ces paroles.

M. Vernety, d'Avignon, qui se trouve à Paris, a appris que Votre Éminence avait été un peu surprise de ce qu'il n'était point venu avec nous instruire les ministres. Il est venu m'en marquer sa peine et m'a certifié que, quoique ce ne fût point son avis d'y aller, il s'y serait cependant rendu s'il en avait été requis; il me charge d'en marquer tous ses regrets à Votre Éminence.

J'ai eu l'occasion de voir le supérieur du collège des Irlandais, dit des Lombards; il s'est comporté avec la plus grande

fermeté à l'occasion du scandale qui eut lieu à son église, le 23 septembre. C'est lui à qui on doit en grande partie la soustraction de la clause qu'on avait mise : qu'on permettait d'ouvrir les églises *sous la surveillance des curés*. Ce supérieur poussa les hauts cris au département contre cette clause, menaça de l'ambassadeur d'Angleterre, qui avait hautement promis qu'il se montrerait si on ne l'écoutait pas. Ce fut alors que Montmorin fit peur des canons d'Angleterre, et le département s'empressa d'ôter la clause pour tout le monde. Au reste, ce supérieur me paraît un digne homme. Je lui ai demandé s'il savait qu'il dût venir à Paris le vicaire apostolique d'Écosse ; il m'a dit qu'il en savait quelque chose, qu'il savait aussi qu'il serait fort contrarié par les gens de sa nation, mais qu'il me donnerait les moyens pour lui faire remplir sa mission avec succès et éluder les contrariétés des Écossais qui sont ici. Cet abbé Walsh est en correspondance d'affaires avec M. le cardinal Antonelli ; il demande surtout l'appui de Votre Éminence auprès de cet éminent préfet pour le faire payer de trois années de pension que lui doit l'agent de la nation irlandaise à Rome. Il me paraît aussi prendre le plus vif intérêt à ce que M. l'abbé Cook, qui est un élève de cette maison de Paris fortement recommandé par M. l'archevêque de Paris, qui a les voix canoniques de sa nation, soit nommé à l'évêché de Kerry, au cas que cet évêque soit transféré à l'archevêché de Cashel. Votre Éminence fera ce qu'Elle jugera bon auprès de M. le cardinal Antonelli. Tout ce que je puis dire, c'est que ce supérieur me paraît mériter quelque considération.

Le peuple du faubourg Saint-Marceau ne veut pas absolument que l'on fasse déménager la patronne de Paris. « Pourquoi donc, dit-il, l'évêque de Paris veut-il que notre sainte Geneviève aille demeurer à Notre-Dame? Nous voulons qu'elle reste où elle est ; nous avons plus de confiance en cette bonne sainte qu'en Mirabeau et Voltaire, par qui on veut la faire remplacer. » La fermentation est si grande à ce sujet que, avant-hier, la section de Sainte-Geneviève s'est assemblée sur

cet objet et pour voir le parti à prendre. En effet, on vient de discontinuer de détruire les beaux trophées saints et la superbe sculpture qu'on commençait à démolir. Les ouvriers eux-mêmes en pleuraient de chagrin.

Nos intrus tombent tous les jours dans le plus grand mépris. Gobel a déjà menacé de donner sa démission, parce qu'on n'avait aucun égard pour lui. Il a surtout été effarouché quand on a dit à la tribune qu'il fallait payer tous les cultes ou n'en payer aucun. Il s'est plaint de l'ouverture des églises. Demain Fauchet fait l'ouverture de l'Avent à Notre-Dame, on va entendre de beaux sermons!

Un bon curé a été chassé de sa paroisse, près d'Auxerre, par une jacobinière; ses paroissiens le forcèrent à se déguiser et à prendre un habit de vigneron : il y consentit, mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il fut chez un de ses amis, de trouver dans son habit un rouleau de cinquante louis avec un billet de ses paroissiens qui le prient de recevoir ce témoignage de leur attachement! C'est attendrissant.

Marolles (1) a eu, le 22 septembre, à son ordination vingt-trois moines jureurs, parmi lesquels un M. Petit, sous-sacristain de la paroisse de Saint-Roch de Paris : il était ci-devant Frère lai Augustin. Marolles l'a fait sous-diacre le mercredi, diacre le vendredi et prêtre le samedi; il est revenu se montrer ainsi à Saint-Roch. A Agen, Constant (2) fit battre la caisse pour annoncer son ordination. A Reims, le sieur Diot (3), fils d'un vendeur de vinaigre, avait fait un mandement pour chanter le *Te Deum* et s'exprimait ainsi : *La Constitution a tiré Louis XVI de la populace des rois pour en faire le plus grand potentat de l'univers*. Le département, indigné et peu satisfait de cette tournure oratoire, a suspendu la publication du mandement. L'évêque d'Orléans a fait aussi l'ordination en trois jours et a donné dispense de deux ans pour la messe. Un garçon épicier de Paris, qui avait fait quelque étude, a pris la

(1) Évêque constitutionnel de l'Aisne.
(2) Évêque constitutionnel de Lot-et-Garonne.
(3) Évêque constitutionnel de la Marne.

soutane, il a été ordonné tout de suite et il est curé dans le diocèse de Soissons. Son maître épicier, honnête homme, est devenu presque fou en apprenant cette nouvelle.

Indépendamment du grand intérêt que je prends à la santé de Notre Très Saint Père, je désire savoir de ses nouvelles souvent, car nos papiers publics se plaisent à répandre de temps en temps que le Pape est malade et qu'il est rechuté.

M. l'archevêque de Lyon doit écrire à Sa Sainteté. Voilà le billet que m'écrit son grand vicaire; je lui ai répondu qu'il était d'usage qu'on mît le paquet, à cachet volant, sous l'adresse de M. le cardinal secrétaire d'État, avec une lettre d'envoi. Votre Éminence trouvera ci-joint un mémoire (1) dont Elle sera contente, je la supplie d'engager Sa Sainteté à le lire, c'est le prélude d'un plus long ouvrage sur l'accord des vrais principes. J'ai fait faire cette esquisse à un de mes amis, l'abbé de Montmignon, grand vicaire de Soissons, exprès pour Sa Sainteté. J'y ai donné quelques idées. Nous l'avons faite très rapidement. Ces deux grands vicaires sont des gens éclairés et d'une orthodoxie très pure; ils sont tous les deux à ma disposition, et nous pourrions les employer en cas de besoin. Ils sont en état de débrouiller les matières les plus difficiles.

J'ai eu une seconde conférence avec l'archevêque d'Aix. Je lui ai fait voir la nécessité de publier au plus tôt et avec éclat l'instruction de Sa Sainteté, car le sublime discours de Sa Sainteté sur M. de Loménie a fait impression. J'attribue à ce discours plusieurs rétractations que nous avons eues ici et ailleurs depuis quinze jours, surtout de trois vicaires de Saint-Étienne du Mont, du curé de Saint-Jacques-les-Boucheries, et nous en aurons beaucoup d'autres. Il est bon qu'on voie que le Saint-Père ne s'endort pas, qu'il veille toujours au contraire, et que nous voyions de temps en temps quelques-unes de ses productions. J'ai toujours bien soin de dire que c'est le Très Saint Père qui, après s'être entouré des lumières

(1) Cette pièce manque dans la correspondance.

divines et humaines, travaille tout seul aux différents discours qui nous viennent de Lui. C'est d'autant plus nécessaire à dire qu'on sait que presque tous nos évêques font faire leurs mandements. J'ai obtenu que l'instruction serait imprimée et publiée dans cette semaine. Votre Éminence en aura donc mardi prochain pour Sa Sainteté et pour Elle. Il faut un peu de vivacité avec ces Français; il faut un peu les presser, et on obtient ce qu'on veut.

Le Roi va à la chasse et à la promenade. On a remarqué, il y a trois jours, que se promenant à Saint-Ouen, qui appartient au duc de Nivernais, ce seigneur vint au-devant de Sa Majesté qui lui dit aussitôt, quoique entouré de garde nationale : « Bonjour, monsieur le duc, comment vous portez-vous? » et il répéta trois fois ce mot inconstitutionnel, ce qui surprit beaucoup les assistants. Montmorin, le colonel qui accompagnait le Roi, me l'a dit. Dans ce moment-ci, on fait attention à tout.

On mande de Potsdam que les propos qu'on y a entendu tenir relativement aux affaires de France et à la conduite des puissances étrangères envers ce royaume, ont paru annoncer beaucoup de vacillation. Louis XVI, en acceptant la Constitution, a trompé bien des gens. Cet événement inattendu dérange toutes les combinaisons auxquelles le contraire servait de base. Cependant on ne parle pas du tout de la réduction que devait éprouver l'armée; au contraire, huit régiments nouveaux, sept d'infanterie, un de cavalerie, vont être créés.

La cour de Suède vient de faire démentir, dans la *Gazette de Stockholm,* ce qui a été avancé dans divers papiers, que plusieurs régiments suédois avaient déclaré ne vouloir point servir dans une guerre qui serait dirigée contre la France. Outre, dit-on, qu'on n'a eu nulle connaissance d'une insurrection dans le militaire suédois, on se trompe grossièrement sur les motifs par lesquels on prétend la justifier. L'acte de garantie de 1789 laisse au Roi la liberté d'entreprendre et de conduire telle guerre offensive et défensive qu'il jugera à propos, sans le consentement de la nation, et on ne doit pas ignorer qu'il n'existe point en Suède d'Assemblée nationale permanente,

mais seulement des États composés de plusieurs ordres et une Diète que le Roi convoque quand il lui plaît.

Je dois cependant dire un mot à Votre Éminence d'Avignon. Elle est dans la plus effroyable désolation; depuis plus de huit jours je n'ai point de nouvelles des personnes qui m'écrivaient. Seront-elles mortes? c'est ce que j'ignore. Les brigands se sont ralliés pour venger la mort du scélérat Lécuyer, l'arc-boutant de la révolte, par un massacre étonnant et qui n'a point d'exemple (1). Tous les municipaux sont égorgés; quarante-cinq prisonniers ont été massacrés, et dans ce nombre on compte des hommes, des femmes, des enfants et ce célèbre oratorien Mouvans, qui s'était d'abord mis à la tête de cette bande de scélérats. Ce qu'on ne peut concevoir aisément, c'est que ces hommes féroces aient massacré dans le même moment la même troupe de paysans et de femmes qu'ils avaient eux-même attroupés dans l'église des Cordeliers, pour y faire égorger le scélérat qu'ils vengent aujourd'hui. Plusieurs Cordeliers, ainsi qu'un de leurs Frères lais, ont été immolés sans raison, comme sans pitié. Les brigands se sont portés dans les maisons et ont massacré des familles entières. On ne sait pas au juste le nombre des morts et des blessés, on les croit très nombreux. Cependant, il paraît que, quoique plusieurs braves gens aient péri, le doigt de Dieu s'est montré plus visiblement appesanti sur les membres de la municipalité qui ont provoqué tous ces malheurs; parmi les personnes qui ont péri, on distingue toutes celles qui ont fomenté la Révolution, tous les apôtres des crimes qui se commirent dans les journées des 10 et 11 juin 1790. Le scélérat qui arracha M. de Rochegude a été un des premiers sabrés; la dame Niel, qui avait osé avancer qu'on ne pendait pas assez, a été coupée en quatre quartiers; une autre femme appelée *la Ratapiole,* l'héroïne du 11 juin, a été assommée sans égard pour sa grossesse, en courant les rues avec un fusil sur son cou; un scélérat, qui avait été aussi aux galères pour avoir insulté les consuls, a été également massacré.

(1) C'est le trop fameux massacre de la Glacière.

Le folliculaire et révolutionnaire journal présente ces massacres comme étant les effets des menées des aristocrates, tandis qu'il n'ignore pas qu'il est notoire que c'est l'effet du ressentiment des camarades brigands contre la municipalité, qui les avait décrétés [d'accusation] pour les horreurs commises dans le Comtat. Au reste, nous ne recevons aucune particularité; toutes les postes sont fermées. On est venu ici dénoncer Mulot et Lescène des Maisons et demander Verninac pour commissaire; ils ne l'auront pas. Que Votre Éminence se donne la peine de lire Mallet du Pan dans le *Mercure* de ce jour; le garde des sceaux n'y est pas bien traité. Et moi, sous des noms empruntés, j'ai fait jeter dans le public et dans les journaux qui se répandront dans toutes les provinces et même chez l'étranger, une dénonciation dont Votre Éminence trouvera ci-joint quelques exemplaires, car il faut fatiguer l'univers du récit de tant d'horreurs et de tant d'iniquités de la part des ministres et de l'Assemblée nationale.

Votre Éminence trouvera ci-joints plusieurs ouvrages. Je ne lui en envoie qu'un exemplaire parce qu'ils sont volumineux; Elle voudra bien me les demander si Elle les désire. Celui de Volney (1) est impie et veut l'anéantissement de toutes les religions. Je n'avais pas tort, lorsqu'en 1788 je l'avais fait décréter de prise de corps pour un autre de ses ouvrages, mais Necker le sauva et le fit nommer député aux États généraux pour le tiers état. M. de Moracé, de Vauréas, m'a fait écrire pour demander s'il devait accepter d'être député à l'Assemblée nationale et des places d'administration, qu'il avait la confiance de son canton, et que, s'il refusait, ce ne seraient que des coquins qui auraient les places et qui feraient encore beaucoup de mal. J'ai répondu que, pour la place de député à l'Assemblée, je ne balançais pas un moment à dire qu'il fallait refuser, car ce serait reconnaître la réunion; que je pensais, au contraire, que M. de Moracé, dans l'assemblée des électeurs, devait se servir de son crédit, non pas pour faire nommer des

(1) Il s'agit sans doute des *Ruines*, parues en 1791.

députés à l'Assemblée, mais pour faire une bonne protestation contre la réunion; que, quant aux places administratives, je serais peut-être moins sévère, pour éviter de grands maux, mais que malgré cette considération je ne donnerais point le conseil d'accepter et que, dans tous les cas, je recommandais le plus grand respect, la plus grande protection soit pour les propriétés ecclésiastiques, soit pour les personnes, à qui on devait toute liberté dans leur administration ecclésiastique, spirituelle et temporelle. Je prie Votre Éminence de me marquer si je me suis égaré, pour que je puisse tout de suite réparer mes torts.

En me mettant aux pieds de Sa Sainteté, Votre Éminence voudra bien La conjurer en mon nom de ménager une santé qui nous est bien précieuse.

Je n'ai point eu de nouvelles de l'archevêque de Sens. J'ai seulement su qu'il avait été fort accablé de la nouvelle. Je remplirai les préalables, pour avoir la certitude qu'il a reçu mon paquet. Si Sa Sainteté l'ordonne, je lui ferai notifier également un des discours latins que Votre Éminence m'a envoyés; aucune considération ne m'arrêtera.

Je suis avec autant de respect que d'attachement le très humble serviteur de Votre Éminence.

P. S. — Je viens de chez mon libraire; j'ai appris qu'il imprimait une lettre pastorale fort volumineuse de M. de Thémines, évêque de Blois, qui se trouve en Espagne. Après avoir tracé un historique de tout ce qu'on lui avait fait dans son diocèse, il lance l'excommunication contre Grégoire et ses adhérents. Sans doute elle fera beaucoup de bruit. C'est un prélat qui a de l'énergie et du mérite; il est dans le goût du feu évêque de Nevers. On m'a promis d'en avoir [des exemplaires de la lettre] pour mardi prochain, et je l'enverrai aussitôt à Votre Éminence. Je crains à présent que plusieurs prélats ne suivent cet exemple, car je sais que l'archevêque de Lyon ne s'est retenu jusqu'à ce moment que par respect pour Sa Sainteté. Cela doit bien faire voir que les prélats les plus éclairés et qui ne sont point courtisans désirent que Rome

prononce ses oracles. On me porte toujours des lettres pour P...; en a-t-il la permission de Votre Éminence? Pour La mettre plus à son aise, j'aurai l'honneur de lui dire de mettre les paquets étrangers, quoique un peu gros, des personnes qu'Elle voudra obliger, sous le couvert que j'ai déjà annoncé : *A messieurs les députés des Ardennes à l'Assemblée nationale, chez M. de Blignières, chevalier de Saint-Louis, rue de la Perle, n° 8, au Marais, à Paris*. Quant à ceux de Votre Éminence pour moi, ou pour d'autres, Elle peut continuer sous l'adresse accoutumée qui, comme Elle voit, est très sûre et prompte.

Les églises sont jusqu'à ce moment ouvertes sans troubles.

Du 1er novembre. — Votre Éminence verra dans la *Feuille du jour* et *Journal des Débats* les différentes réponses des souverains à la notification de l'acceptation du Roi; elles sont conformes à ce que j'ai eu l'honneur de marquer à Votre Éminence par le dernier courrier. Le roi de Suède a refusé de lire la notification.

XX

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 70.] 16 novembre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 70; mais, avant d'y répondre, je dois m'arrêter sur le N° 69, dont je vous ai seulement marqué la réception.

Le Saint-Père a agréé la traduction française de son allocution, et votre activité infatigable, dont le Pape a été d'abord frappé, lui a fait relever en même temps les autres qualités qui vous font tant d'honneur et qui nous sont aussi utiles.

Le moyen que vous avez imaginé pour faire tenir directement à l'archevêque de Sens ma lettre a été fort applaudi. Lorsque j'aurai entre les mains les pièces que vous voulez bien me promettre, vous aurez parfaitement rempli votre commission. Comme l'allocution est extrêmement répandue, il

est inutile de la faire notifier légalement à l'archevêque.

Je suis infiniment sensible à la peine que vous vous donnez de vous charger de tous les objets dont j'ai besoin. Ce serait donc bien honteux pour moi de ne point me prêter directement à remplir vos souhaits et ceux des personnes qui ont recours à vous. Soyez bien persuadé, au contraire, que c'est avec un plaisir extrême que je m'occupe des demandes que vous m'envoyez. Cela soulage ma reconnaissance. Continuez donc. Vous voyez que lorsque je suis à même de vous satisfaire, je le fais sur-le-champ; quand la chose ne sera point faisable, je vous le dirai de même. De ce nombre est précisément le dernier mémoire de Jean-Pierre-Marie Dufort, qui demande d'être délié des vœux solennels qu'il a faits en prenant le sous-diaconat. Le Saint-Père constamment se refuse, comme il doit se refuser toujours, à de pareilles instances. Je n'entrerai point dans le doctrinal d'un tel objet, qui me mènerait trop loin et que d'ailleurs vous devez avoir bien approfondi. Je vous marquerai seulement que le vicaire de Jésus-Christ, pour le bien de l'Église et pour le salut des fidèles, est obligé d'être bien souvent l'interprète des engagements contractés avec le Très-Haut; mais lorsque le contrat a été solennellement reçu par l'Église, il se garde bien de le casser. Il y faudrait un de ces motifs supérieurs, comme par exemple le bien d'un royaume entier lorsqu'il est question de la succession de la couronne, pour amener le Pontife à prendre en considération et quelquefois à se prêter à de pareils souhaits.

Le Pape a lu avec la dernière attention tout ce que vous marquez au sujet des évêques et de la commission qui s'est établie à Paris, et il a réfléchi de même sur la lettre de l'abbé Bonnaud. Le Saint-Père a été et sera toujours infiniment sur ses gardes contre la surprise, et l'on est fondé à croire qu'il y a très bien réussi dans toutes les démarches faites jusqu'à présent. Vous serez en état de le juger de vous-même en parcourant les pièces que vous trouverez ci-jointes. Je les confie à votre discrétion, bien persuadé que vous entrerez à merveille dans les vues de sagesse du Saint-Père qui se garde bien, par

des démarches précipitées, de diviser le corps des évêques qu'il est si essentiel de conserver à l'unisson.

Quant à la Bulle d'excommunication, vous devez vous pénétrer des sentiments que je vous ai marqués à ce sujet dans mon N° 67 (1). C'est le Pape lui-même qui vous parle dans cet article. Au reste, soyez bien persuadé qu'avant de faire une démarche quelconque, le Pape pèse mûrement d'abord les objets en eux-mêmes pour voir ce qui convient au bien de la religion et de l'Église. Ensuite il balance les instances qu'il reçoit des différents côtés pour voir quelle serait la volonté générale, qui est toujours subordonnée aux devoirs que son ministère suprême lui impose. Voilà le secret de notre conduite. C'est tout ce que la prudence humaine permet à de faibles mortels qui se reposent pour le surplus dans la bonté divine, pour qu'Elle daigne bénir des intentions aussi pures. Vous êtes maintenant en état de répondre à l'abbé Bonnaud et à tous ceux qui vous tiendraient le même langage.

L'*Exposition des principes* (2) n'a point encore été envoyée au Saint-Père. Si l'on ose la lui remettre, il avisera dans sa sagesse à ce qu'il doit faire.

Samedi prochain, j'enverrai à l'abbé Ziucci, pour qu'il puisse vous le remettre, l'objet de dévotion que vous souhaitez pour Mme Pasquier. Je vous en préviens pour vous faire voir que le Saint-Père saisit avec empressement les occasions de vous obliger.

Je suis maintenant à votre N° 70. Non, Monsieur, je vous dis au nom du Saint-Père, vous ne devez vous servir nullement de l'évêque constitutionnel Torné. Toute liaison avec lui vous déshonorerait devant Dieu, devant l'Église et devant tous les bons, et vous devez continuer vis-à-vis de lui comme vous avez si bien commencé.

Vous avez de même très bien répondu à M. de Moracé, de Vauréas. En effet, pour être député à l'Assemblée, il faut absolument prêter le serment. Cela seul suffit pour que l'on soit

(1) V. la *Lettre XV*.
(2) Lisez : *L'accord des vrais principes*.

obligé de blâmer les efforts qu'il ferait pour se faire nommer. En second lieu, comment un sujet attaché et dévoué à son souverain légitime pourrait-il se charger du rôle méprisable et déshonorant de représenter à l'Assemblée les provinces qui se sont soustraites honteusement à sa légitime domination? Pour ne point se tromper dans sa propre conduite, il faut toujours être attaché aux bons principes et ne point se laisser éblouir par les fausses apparences.

N'en doutez point, Monsieur, je passerai à M. le cardinal Antonelli l'article qui le regarde, et, comme je lui ai parlé nombre de fois du cas que le Pape et moi nous faisons de vous, je suis bien persuadé qu'il fera tout ce qu'il lui sera permis de faire. J'engagerai le Pape à lire le *Triomphe de la vérité*. Il m'a été impossible de le faire jusqu'à présent, car le courrier est arrivé à Rome seulement hier, à midi.

Rassurez M. de Vernety, car je ne me rappelle point avoir été fâché de sa conduite.

Lorsqu'on veut écrire au Pape, il faut envoyer la lettre au cardinal secrétaire d'État. Si la lettre est cachetée, il faut y joindre le double; si elle est décachetée, cela est inutile.

Je devrais maintenant vous remercier pour les nouvelles et bien plus pour les pièces et les livres que vous m'avez envoyés. Mais le temps me manque, comme les mots, pour vous exprimer combien le Pape, qui se porte à merveille, et moi, délivré presque entièrement de la goutte, nous sommes enchantés de vous. Je vous remets une lettre arrivée par le dernier courrier. Le Pape, qui est le modèle du bon Pasteur, serait touché jusqu'aux larmes du sincère repentir du prêtre; mais il souhaite d'en être assuré, car il pourrait bien se faire qu'on cherchât, sous les apparences les plus humbles, à extorquer une réponse à Sa Sainteté. Obligez-moi donc de vérifier avec exactitude un tel exposé et de me remettre ensuite la lettre, avec les observations que vous jugerez à propos d'y faire.

En voilà assez pour aujourd'hui, car il est inutile de vous parler des sentiments que j'ai pour vous. Ils sont gravés dans mon cœur et pour jamais.

XXI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 71.] Paris, 1er novembre 1791.

Monseigneur,

Depuis le commencement de la Révolution, spectateur tranquille des excès auxquels le peuple s'est livré, je conçois facilement ceux auxquels il peut se livrer encore, accablé de misère et de désespoir. Il est plus que probable que nous touchons à quelque explosion désastreuse. Fatigués de leurs malheurs, aigris par le tableau d'un hiver qui s'annonce déjà avec les signes les plus rigoureux, désespérés par le défaut de numéraire, par le manque de travail et la cherté exorbitante de toutes les denrées de la vie, les citoyens de Paris, de toutes les classes, murmurent hautement contre l'état de choses actuel et blâment sans ménagement les administrateurs de la commune. Déjà la section des Quinze-Vingts, quartier Saint-Antoine, composée de plus de vingt mille citoyens, a menacé la municipalité d'une insurrection prochaine; elle vient de prendre un arrêté vigoureux au sujet du refus fait par les municipaux de rendre compte de l'état des subsistances. Votre Éminence le trouvera ci-joint. La municipalité, irritée de cet arrêté, l'a dénoncé comme séditieux au département, et a déclaré nulles et illégales les délibérations des autres sections sur cet objet, ajoutant qu'il n'y a pas lieu de délibérer quant à présent sur leur réclamation. Cette déclaration n'a fait qu'irriter davantage les esprits. On inculpe vivement la conduite *incivique* et *inconstitutionnelle* des municipaux à l'égard des subsistances; on prétend avoir des preuves légales. Aussi plusieurs, effrayés sans doute, ont donné leur démission. On n'épargne pas même l'ex-constituant d'André, qui veut être maire de Paris; on l'accuse d'avoir accaparé plus de cent cinquante milliers pesant de sucre,

des eaux-de-vie et de l'huile; que cet immense accaparement, distribué dans divers magasins, venait d'être également expédié chez l'étranger.

Les maisons de jeu, infiniment multipliées, font beaucoup murmurer. Ce sont autant de coupe-gorge où l'on commet des assassinats du plus grand sang-froid. Cette semaine, deux infortunés ont été massacrés pour n'avoir pas voulu jouer; ils n'étaient pas tout à fait morts, et ils ont trouvé qu'on leur avait volé leur bourse et leur tabatière d'or. La municipalité, sans doute payée, ne dit mot. Aussi le nombre des brigands augmente tous les jours. Les vols et les assassinats sont plus familiers (*sic*) que jamais. Il ne se passe pas de nuit où on ne dévalise quelqu'un, quelque boutique ou quelque maison, et presque tous les jours on trouve les cadavres de quelques personnes égorgées par les scélérats qui infestent Paris. La justice est inactive et la police muette. Voilà l'effrayant tableau de cette brillante capitale qui attirait, il y a peu de temps, les regards et l'envie de toute l'Europe, par l'activité de sa police, par le riche commerce de ses habitants et par le luxe étonnant qu'ils étalaient aux yeux de tous les étrangers que les plaisirs, les arts et les sciences attiraient dans son sein. On ne voit plus que quelques Anglais, qui n'ont pour nous que du mépris et de la pitié.

Tous les honnêtes gens gémissent à Paris des massacres qui ont eu lieu dernièrement à Avignon. On crie contre le garde des sceaux d'avoir tant tardé à y envoyer les commissaires. Cela décèle parfaitement le complot d'abîmer entièrement cette ville pour en faire une place d'armes, le foyer de la guerre civile pour les protestants du Languedoc qui, sous le frivole prétexte de défendre la Constitution, font un accaparement d'armes et de munitions effrayant, afin de détruire tous les catholiques dans ces cantons et même dans le royaume. Il est visible que les brigands qui désolent ce malheureux pays ont ordre de s'exercer à l'exécution des projets médités, par le pillage, tantôt comme à la maison de Saint-Lazare à Paris, tantôt comme chez Réveillon au faubourg Saint-Antoine. On sait d'une manière certaine que, pour renforcer l'armée de ces

brigands, on leur envoie presque tous les trois jours des recrues que l'on fait sortir de Bicêtre! On ne doit pas sans doute en accuser les municipaux de Paris, mais une chose étonne étrangement, c'est qu'ils n'aient fait aucune réclamation contre ce bruit, qui s'accrédite depuis quelques jours dans Paris et que j'ai fait mettre, par des personnes peu connues, mais dont je suis sûr, dans plusieurs papiers publics. Je suis même à chercher des preuves; j'en ai une que je vais tâcher de pouvoir constater. Votre Éminence la trouvera ci-jointe dans une feuille à part.

Les groupes du Palais-Royal se sont portés sur la terrasse des Feuillants, à côté de nos modernes souverains; ils paraissent très mécontents. A les entendre, il faut que les choses changent, car, disent-ils, le peuple ne peut plus résister à la misère qui l'accable. Malheureusement, notre nouvelle Assemblée ne va pas vite; il semble même qu'elle prend une route contraire. Aussi la multitude, qui la suit pas à pas depuis le premier moment de son intronisation, murmure et crie hautement contre l'inutilité de son règne. Elle les accuse de n'entendre rien aux affaires, et on ne craint pas de faire l'aveu hautement que, si cela continue, on les chassera du trône dont ils ne sont pas dignes.

En effet, il faut avoir été soi-même à cette Assemblée pour se convaincre, pour se faire une idée de son impéritie, et Votre Éminence n'aura pas de peine à se le persuader. Quelle connaissance peut avoir un paysan, un cordonnier, un cocher, un échappé des galères, car tout cela se trouve parmi ceux qui nous donnent les lois? J'ai entendu en passant, vers l'approche de la nuit, un grand chapeau sur la tête, un motionneur dire sur la terrasse : « Laissez-les faire; la « majorité de nos représentants est sans science ni habit, mais « vous les verrez bientôt aussi beaux que leurs prédécesseurs « qui nous ont ruinés. Avez-vous oublié que les trois quarts « sont arrivés à pied et que presque tous sont partis en « poste et après avoir acheté de superbes terres? Donnez à « ceux-ci le temps de décréter quelques centaines de millions

« d'assignats, et vous les verrez avec de riches habits et de « belles voitures. » Personne n'a eu rien à répondre à cet orateur, mais presque tous se sont écriés en même temps : « Eh bien! qu'ils tremblent, ces nouveaux prévaricateurs; « ils nous feront justice de toutes les malversations de leurs « devanciers! »

Ces imprécations ont été interrompues par un autre orateur qui a pris la parole en disant : « Rien n'est plus vrai que la « perte de nos colonies. Le ministre de la marine vient de la « certifier, et tous les gens de bien sont consternés. Tous les « blancs sont massacrés, tout y est brûlé. Couronnez mainte- « nant les monstres qui ont porté dans tous les pays du « monde le foyer de tous les crimes, avec leur sublime Décla- « ration des droits de l'homme; interrogez tous vos prétendus « philanthropes, ces monstres, ces bourreaux de leurs frères; « demandez à cet infâme prêtre Grégoire, au républicain « Condorcet, au féroce Fauchet, au fanatique Brissot, à « l'hypocrite La Fayette, enfin à tous les coquins Jacobins « qui infectent la France de leur morale de sang et de « crimes... » Ce discours a été infiniment plus long et très chaud. Tout le monde se regardait sans proférer une parole, un silence profond a régné quelques minutes, lorsque tout à coup le groupe a paru devenir furieux. Il voulait aller massacrer tous les auteurs de tant de désastres; il voulait tomber sur les Jacobins. C'est alors que j'ai continué tout doucement mon chemin, fort étonné qu'on se permît un pareil discours sous les fenêtres de l'Assemblée tenante. J'ai compris combien la fermentation était grande et combien peu il faudrait pour allumer l'incendie!

En effet, cette funeste nouvelle de Saint-Domingue, jointe aux massacres d'Avignon, a fait la plus grande impression dans Paris. On voit réellement qu'il y a une conspiration secrète de tout détruire, d'allumer la guerre civile et de perpétuer l'anarchie, et surtout de détruire la religion romaine.

Sa Sainteté a dû recevoir, à ce moment, le désistement de l'abbé Charrier de La Roche, de l'évêché du département de

Rouen; on assure que cet abbé l'a envoyé lui-même au Saint-Père. Pour que le Pape ne soit pas surpris par de pareils désistements, qui pourraient se multiplier, j'ai l'honneur de joindre ici pour Votre Éminence une note très essentielle sur cet intrus. Elle est très vraie et elle peut servir de guide, ou tout au moins donner à Sa Sainteté un aperçu qui empêche que sa religion ne soit surprise dans des circonstances si délicates. Elle jugera, ainsi que Votre Éminence, d'après ce tableau, ce que l'on peut penser du moral de ce personnage et de la sincérité de sa résipiscence. Tous les gens sensés, à Paris, qui le connaissent, sont persuadés que l'unique motif du rôle qu'il joue dans ce moment, est la persuasion où il est que la constitution civile du clergé éprouve aujourd'hui un discrédit considérable, et qu'en rétractant ses sentiments il fera valoir ce sacrifice pour obtenir de Rome d'être coadjuteur ou suffragant d'un évêque légitime, ou au moins évêque *in partibus*. On débite avec quelque fondement que, dans un voyage qu'il vient de faire à Lyon, son frère et toute la famille l'ont forcé à se rétracter. On annonce d'une manière assez constante que quatorze ou quinze évêques constitutionnels, effrayés de voir le peuple se montrer contre eux, accablés du mépris général dans leur ville épiscopale, persuadés que l'Assemblée ne veut plus les payer, vont abdiquer l'épiscopat.

Sa Sainteté aura donc un parti à prendre sur cela. Tous les bons catholiques que j'ai entendus parler et quelques excellents théologiens qui sont venus me voir sont persuadés que, dans les circonstances actuelles, ce prétendu retour des constitutionnels n'en imposera pas à la haute sagesse et à la religion de Notre Saint-Père. La gloire et l'honneur de l'Église semblent exiger peut-être que le chef auguste de la religion ne se relâche point de la sévérité des saints canons sur la peine à infliger à ces évêques intrus, même après leur désistement; car si on les recevait sans exiger d'eux aucune épreuve, ou sans leur infliger aucune pénitence, le peuple s'imaginerait qu'on peut disposer des sièges épiscopaux comme d'un gouvernement de province ou de toute autre

place dans l'ordre civil. Ce peuple a été égaré de l'Église par des sensations physiques (1); il faut frapper ses organes en sens contraire pour le ramener à la foi. On pense donc qu'on ne doit pas suspendre l'excommunication, quand le Très Saint Père trouvera bon de fulminer sa bulle, même contre les intrus qui se seront désistés, attendu que cette démarche ne les rend pas moins coupables d'avoir affronté les peines infligées par le bref, d'avoir profané l'ordination et d'avoir causé des maux infinis par l'exercice d'une juridiction usurpée, surtout sur l'article des absolutions, des mariages et des ordinations, et, de plus, d'avoir débité les impostures les plus avérées sur les brefs du Pape. Il paraît donc nécessaire, dans la bulle d'excommunication, de faire mention qu'elle tombe sur les intrus mêmes qui, à l'époque de la publication, auraient fait une rétractation quelconque; car elle ne peut pas les justifier. Elle n'est que la première peine qu'ils s'infligent à eux-mêmes, comme un pécheur scandaleux est éloigné des sacrements pendant même qu'il s'acquitte de la pénitence qu'on lui a imposée.

Le second moyen qui se présente serait de ne point agréer leur rétractation qu'ils n'aient subi une épreuve, et que cette rétractation porte sur les propositions directement contradictoires aux différents articles de la constitution civile du clergé et nommément à tous les points des brefs. J'aurai l'honneur d'observer en passant à Votre Éminence qu'il ne peut pas être question ici d'une démission par rapport à eux, mais d'une simple rétractation, puisque, n'ayant point été institués, le Pape n'a point de démission à accepter de leur part. Je prendrai la liberté d'observer encore qu'il serait souverainement dangereux de donner des évêchés *in partibus* à tous ces intrus après leur désistement. Ce serait vraiment assigner une espèce de récompense à leurs forfaits, ce qui ferait en France la plus vive sensation dans toute la partie saine du clergé. D'ailleurs, leur qualité d'évêques *in partibus*

(1) Impressions extérieures.

les mettrait à même de faire dans la suite des fonctions épiscopales. Il faut se pénétrer de cette vérité qu'il est nécessaire de faire, dans la circonstance où les constitutionnels sont renversés même par l'opinion publique, des exemples si frappants que, dans la suite, l'événement d'aujourd'hui ne puisse se renouveler. On ne pense pas qu'il puisse y avoir un moyen de conciliation sur cet objet.

Quant au choix des peines à infliger aux évêques schismatiques, on peut les puiser dans les saints canons. Elles paraissent sévères, mais elles sont proportionnées au crime : *detrudantur in monasteriis*. Pour frapper d'une manière plus efficace la tête du peuple, le Très Saint Père pourrait rétablir la dégradation qui n'a simplement été interrompue que par désuétude; cette cérémonie imposante affecterait le peuple. Il faudrait qu'elle se fît seulement quand l'ordre serait rétabli en France, par chaque évêque légitime, devant lequel serait amené l'intrus qui aurait usurpé son siège. Comme on ne pourrait faire aucun acte extérieur qui montre au peuple qu'on les destitue, puisqu'ils n'ont point été institués, la dégradation suppléerait (*sic*) pour opérer cette sensation physique nécessaire dans le peuple. Le Saint-Père pourrait ordonner qu'elle se pratiquât selon qu'elle est réglée dans le pontifical romain. Elle y est d'une manière à faire la plus heureuse et salutaire impression. Par ce moyen, justice exemplaire sera faite. La multitude même de ces intrus en fait une loi, car quatre-vingt-trois évêques intrus, répandus dans la société, pourraient bien dans la suite profiter des ténèbres pour exercer des fonctions épiscopales et répandre leur doctrine. Voilà, Monseigneur, les réflexions que j'ai cru nécessaire de faire à Votre Éminence. Elle voudra bien les méditer profondément. Éloignée de trois cents lieues, Elle ne peut être aussi frappée que nous le sommes de l'état des choses, de la disposition des esprits. Je sais qu'il est très possible, vraisemblable même, que quelques personnes, des prélats même distingués de France, feront parvenir à Sa Sainteté des réflexions moins dures, proposeront des tempo-

risations, peut-être des adoucissements, à l'égard même des intrus persévérants; mais je dois lui observer que j'ai pour moi des théologiens éclairés et beaucoup de prélats non moins recommandables. C'est donc à Votre Éminence, c'est à Sa Sainteté à peser les réflexions des uns et des autres et ensuite à se déterminer hardiment pour ce qu'Elle croira utile à l'Église. Je dois rendre témoignage solennel aux deux partis qu'ils sont tous déterminés, — et ils me l'ont assuré, — à recevoir avec respect les oracles de Sa Sainteté, quels qu'ils soient.

Lamourette (1), député à cette Assemblée, a fait plusieurs ordinations *extra tempora;* il a donné des dispenses d'âge pour les ordres sacrés, entre autres il a ordonné deux prêtres avant l'âge compétent. Votre Éminence a vu qu'il a eu l'impudente et la sacrilège audace d'insérer dans son instruction pastorale que le Pape était hérétique, assertion formellement prononcée, page 9.

Gobel et plusieurs intrus sont allés au département de Paris pour se plaindre de la permission illimitée d'ouvrir les églises sans aucune surveillance de leur part; qu'ils n'ignoraient pas qee les églises des religieuses surtout étaient pleines et qu'on y confessait beaucoup; que si cela durait longtemps, ils n'auraient plus rien à faire et qu'ils seraient obligés de se retirer. Les administrateurs du département leur répondirent brusquement : « Vous êtes les maîtres de le faire et au plus « tôt. » Nos pauvres constitutionnels tout confus se retirèrent. La femme du suisse de Gobel a dit à mon domestique qu'il était, surtout depuis quelque temps, de fort mauvaise humeur dans le coin de son palais qu'on lui a laissé pour logement, car on ne lui a pas laissé l'archevêché en entier.

On a prêché dimanche fort tranquillement, aux Carmes de la rue des Billettes. Les bonnes religieuses de Paris accueillent avec le plus grand empressement tous les non-jureurs qui

(1) L'abbé Lamourette, évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire. C'est lui qui voulut un jour persuader aux membres de l'Assemblée législative de se réconcilier en s'embrassant, ce qui fut appelé le baiser Lamourette.

veulent dire la messe, quoique ce soit un surcroît de dépense et qu'elles soient réduites à une modique pension mal payée.

Votre Éminence a vu, dans les papiers publics, que Bailly et douze municipaux sont allés, en écharpe aux trois couleurs, assister au *Te Deum* des protestants et luthériens, qu'on a chanté en français avec la plus grande pompe, dans l'église de Saint-Thomas du Louvre. On n'a pas encore touché en rien au magnifique mausolée du cardinal de Fleury qui repose dans cette église.

Ce sont toujours des démonstrations sans nombre à l'Assemblée nationale contre les prêtres fidèles. Les séances se passent toujours en discussions les plus indécentes sur leur compte. Cependant un M. Gensonné a eu le courage de parler le langage de la raison et de la justice; il ne veut plus d'autre serment que le serment civique, le seul qui soit dans la Constitution. L'Assemblée n'a point encore adopté ses principes; cependant elle a ordonné l'impression du discours de Gensonné. Nous avons entendu publier la ridicule proclamation de l'Assemblée qui somme Monsieur de se rendre dans deux mois en France; mais elle est embarrassée encore de quelle manière on la fera signifier personnellement à cet auguste prince.

Votre Éminence a déjà su que le petit dey d'Alger avait déclaré la guerre à la France. Les petites particularités qui nous sont parvenues depuis à ce sujet nous font voir quelle idée, même dans l'Afrique, on a à présent de la puissance de la France. On la traite comme elle le mérite. Le dey a menacé le consul de cette nation des galères, s'il ne lui faisait pas rendre un Arabe prisonnier à Naples. Le consul l'ayant invité d'écrire au ministre ou au Roi, il a répondu : « Je ne « suis pas fait pour écrire à un ministre, et les Français n'ont « plus de Roi. » M. de Montmorin, toujours humble serviteur de l'Assemblée, même en se retirant, a annoncé qu'il allait employer des moyens de conciliation (1).

(1) Le dey d'Alger, Sidi-Hassan, demandait des réparations au sujet d'un enlèvement de corsaires par des Napolitains dans le port de Toulon. Il ne déclara pas

Votre Éminence trouvera, dans le *Moniteur*, le compte rendu en détail de M. de Montmorin sur la réponse des princes souverains à la notification de l'acceptation du Roi. Elle verra avec satisfaction que nos patriotes n'ont pas tant à se glorifier de ces réponses; elles décèlent toutes une dissimulation qui doit les effrayer. Le roi d'Angleterre, dont on a tant exalté la réponse, n'y parle que du Roi, de sa maison et de ses sujets; on ne voit nulle part qu'il nomme la nation française, encore moins qu'il la reconnaisse comme une puissance. Le jour même de son arrivée de Weymouth, Sa Majesté Britannique donna une audience particulière à M. de Cazalès (1), et on aperçut qu'elle parlait avec quelque émotion sur la Révolution française.

Il paraît certain que l'héroïne du Nord est devenue l'âme de la coalition. Votre Éminence trouvera ci-joint une copie authentique du modèle de déclaration que son ministre a remis, le 13 septembre, à la cour de Copenhague, comme devant être remise à Paris par le ministre de l'Impératrice et ceux des puissances. Des raisons majeures, indépendantes de l'acceptation du Roi, ont sans doute empêché la signification que les ministres respectifs devaient faire de cette déclaration; il paraît que la marche des puissances a changé, mais leurs principes restent immuables. On ne peut s'empêcher d'apercevoir que la politique de l'Europe a, depuis un an déjà, varié de caractère plusieurs fois; mais, s'il faut en croire les dernières lettres écrites par des personnes instruites et point enthousiastes, un dénouement va au plus tôt se manifester. Le secret est parfaitement observé, on assure que le plan d'exécution, admirable dans toutes ses combinaisons, surprendra l'Europe; ce qu'il y a de certain, c'est que des

la guerre à la France, mais, comme l'affaire traînait en longueur, il menaça le consul, M. Vallière, de le mettre à la chaîne, et plus tard l'invita à quitter la Régence. Un arrangement intervint qui rétablit les bons rapports. (V. *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France*, publiée par PLANTET, t. II, p. 477 et suiv.)

(1) M. de Cazalès avait donné sa démission de député après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, et avait émigré en Angleterre.

colonies de bourgeois vont joindre les princes qui ont tous les secours pécuniaires possibles. Il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les gazettes. Le parti monarchien, qui voit qu'il ne pourra parvenir à l'exécution de son plan de deux Chambres, fait beaucoup courir des bruits défavorables aux royalistes; mais ils viendront à bout de tout, quoique Breteuil ne cesse de conduire avec empire notre *grande dame*.

Une nouvelle qui nous est parvenue de Coblentz nous a fait grand plaisir; c'est l'éloignement de trois femmes qui mettaient le mécontentement parmi nos Français émigrés. Mme de Balbi conduisait Monsieur, la comtesse de Polastron avait beaucoup d'influence sur M. le comte d'Artois, et la princesse de Monaco régnait souverainement auprès du prince de Condé. Parmi les émigrants, qui augmentent d'une manière effrayante pour les patriotes, on en compte beaucoup de l'ordre du tiers état, et on vient de m'assurer qu'on en forme une garde nationale royale. Et tout cela se fait malgré l'opinion générale, même dans les bonnes compagnies, que nous n'avons aucun secours à espérer des souverains, que les Allemands surtout ne se mêleront jamais de nos affaires. Cela prouve à Votre Éminence combien le parti monarchien est puissant à Paris. Tous leurs discours ne tendent qu'à neutraliser et à décourager tout le monde.

Les mauvaises nouvelles des colonies sont confirmées par des lettres de Bordeaux. Le gouverneur de la Jamaïque a donné avis à sa Cour de l'état déchirant de Saint-Domingue; il annonce avoir donné du secours à cette malheureuse province. L'Assemblée nationale, à qui le ministre de la marine a fait passer la lettre du ministre anglais, a voté tout de suite des remerciements pour lord Effingham et pour la nation anglaise. Imprudente Assemblée, elle ne voit pas qu'il va arriver des Anglais, ainsi qu'il arriva des Français en Amérique, pour protéger son indépendance!

Les nouvelles de l'île de Bourbon ne sont pas meilleures. Les troupes y sont dans la plus grande insurrection; elles demandent une double paye; elles veulent partager le [pou-

voir] souverain et faire arbitrairement la police de l'île. Un exemplaire des *Droits de l'homme*, dans cette contrée éloignée, a enfanté cette merveilleuse idée. Les riches colons qui sont en très grand nombre à Paris, tout éperdus, sont allés chercher des consolations auprès du Roi et de la famille royale. Votre Éminence trouvera ci-joint deux exemplaires des discours touchants qu'ils ont prononcés, avec la réponse de Leurs Majestés. Ils ont dénoncé à l'accusateur public, qu'on nommait autrefois procureur général, Brissot, l'abbé Grégoire, Condorcet, Garran de Coulon, Robespierre, comme les auteurs de tous les malheurs des colonies.

On se plaît toujours à ne vouloir entretenir l'Assemblée que de faussetés concernant Avignon, au sujet d'un détail mensonger fait par Rovère Fontvielle, le seul député d'Avignon dans ce moment à Paris. Un membre de l'Assemblée est venu faire un rapport sur les derniers troubles de cette malheureuse, mais trop coupable ville, qui est un ramassis de mensonges, d'absurdités et de contradictions. Votre Éminence en trouvera le détail, en raccourci cependant, dans le n° 309. Voilà donc Mulot inculpé, Lescène des Maisons récusé, et Verminal demandé par les brigands! A coup sûr Mulot, nouveau législateur, se défendra bien; car il a le talent de la parole, et de plus il n'a pas tort dans ce moment. Sans doute les brigands auront un ennemi juré en la personne de Lescène des Maisons, et qui certainement ne sera pas rappelé, car il est l'ami intime de l'avocat Duport, garde du sceau. Je suis ici en observation. Ce serait un grand point si je pouvais faire rapporter le décret de réunion; je n'en ai pas perdu l'espoir. Une personne fort répandue dans l'Assemblée m'a assuré que beaucoup de députés blâmaient cette réunion; mais je ne suis pas secondé; je n'ai que très peu de délibérations du Comtat. Je voudrais au moins pouvoir constater que nous avions la majorité pour le Pape quand on nous a réunis, et ce ne serait pas impossible. Je n'ai plus de point d'appui dans le Comtat; ne serait-il pas possible que chaque évêque dans son diocèse me fît parvenir les différentes délibérations des communautés

dont ils pourraient avoir connaissance? Votre Éminence, si Elle le pensait comme moi, pourrait prendre la peine d'en écrire un mot aux trois évêques du Comtat. Il faudrait alors leur donner mon adresse, sous le couvert des députés des Ardennes à l'Assemblée nationale, pour éviter les grands frais de poste; d'autant que nos chers compatriotes ne sont pas fort généreux, car ils me laissent ici à découvert de mille deux cents francs pour les frais du dernier mémoire, en ayant fait imprimer plus de trois mille.

L'instruction de Sa Sainteté aux évêques est sous presse, mais ne paraît pas encore. Votre Éminence aurait peine à concevoir quelle patience il faut avoir avec ce comité (1), qui veut tout faire et qui ne contente que peu de monde. J'ai eu deux fois la parole que l'instruction paraîtrait dans cette semaine, deux fois il y a eu contre-ordre. D'un autre côté, je suis assailli par beaucoup de grands vicaires qui me disent : « Mais nous n'avons pas encore cette instruction; quand « paraîtra-t-elle? » On imprime également pour ces jours-ci la protestation en dix lignes du côté droit, dont on avait la signature, contre la réunion d'Avignon; mais voilà comme ce côté droit a toujours été gauche; il n'a jamais rien fait d'à propos. Cette protestation aura infiniment moins d'effet que dans le premier moment.

Voici, Monseigneur, deux exemplaires de la lettre pastorale de M. de Thémines, évêque de Blois. Elle ne sera publique à Paris que dans trois ou quatre jours. Elle n'excommunie point, comme on l'avait d'abord dit; mais le prélat déclare les intrus dignes des peines dont le Pape les a menacés et déclare en outre qu'il se sépare de communion avec eux. Il faudrait connaître le moral et le physique de ce prélat pour bien goûter sa lettre pastorale qui n'en a que le nom, car le style en est tout à fait original, quelquefois même pittoresque, et je suis persuadé que Sa Sainteté rira en lisant surtout le jugement. Il n'épargne pas l'archevêque de Bordeaux, il ne

(1) Le comité des évêques réunis à Paris.

dit mot de celui de Vienne parce qu'il est mort; il s'élève assez hautement contre l'assertion de presque tous les évêques qui ont dit qu'on pouvait s'adresser aux intrus *in articulo mortis;* il est d'un avis contraire et s'appuie sur l'oracle de Pie VI qui ne l'a point dit. Il paraît blâmer la clause que plusieurs évêques ont adoptée, dans l'adhésion au bref du 13, quand ils ont dit qu'il faudrait avoir recours à quelque forme conservatoire quand il s'agirait de condamner le petit nombre d'évêques légitimes qui se sont égarés. Il n'épargne personne, pas même le coadjuteur de Sens, pas même l'évêque de Viviers, qui n'est point de sa métropole. Je sais que le comité des évêques de Paris voulait empêcher l'impression; mais l'homme qui en est chargé a tenu bon.

Voilà le discours de Fauchet; je n'ai pu avoir celui de Torné, qui n'est pas encore imprimé.

M. l'abbé de Floirac m'envoie une lettre pour M. le cardinal Pénitencier; il s'agit de lever l'irrégularité qu'a encourue un prêtre — qui a rétracté son serment après les cinquante jours, — pour avoir exercé des fonctions (1).

Les bonnes Carmélites ont reçu avec respect et grande reconnaissance le rescrit de Sa Sainteté, signé de Votre Éminence. Elles m'ont bien dit qu'elles ne vous oublient pas dans leurs tendres prières, ainsi que leur supérieur.

Voilà, Monseigneur, une copie d'une dispense qu'a donnée l'archevêque de Sens, dont j'ai l'original que je garde parce que nous en aurons besoin ici; on voit par là que ce prélat ne s'est fait aucun scrupule d'exercer sa juridiction sur un diocèse étranger (2). Au reste, d'après une lettre que j'ai reçue cette semaine de Sens, je puis assurer Votre Éminence que M. de Loménie persiste dans ses erreurs; il vient de chasser avec cruauté deux professeurs de son petit séminaire qui n'ont pas voulu faire le serment. Il se retranche aujourd'hui à dire

(1) Le bref du 13 avril 1791 accordait aux ecclésiastiques qui avaient prêté le serment quarante jours pour le rétracter.

(2) La nouvelle délimitation civile des diocèses, que Rome n'avait pas reconnue, exposait, en effet, les évêques à exercer leurs pouvoirs sur des territoires pour lesquels ils n'avaient pas de juridiction.

qu'il n'a eu aucune connaissance des brefs que par les journaux, que rien n'est moins authentique que cette voie, et que si le Pape les lui eût fait parvenir dans une forme authentique, il aurait obéi et se serait soumis. Il fait semblant aussi de n'avoir pas connaissance du résultat du consistoire du 26, et quand il l'aurait eue, dit-il, ce ne pourrait être légalement, vu le défaut d'enregistrement aux cours souveraines. Ce prétexte ne peut en imposer, [car] le Parlement n'est point en exercice, mais il est d'une mauvaise foi insigne. Je crois qu'il faudrait que Votre Éminence m'envoyât l'acceptation de la démission sur parchemin, en forme légale, contresignée du secrétaire du consistoire. Je trouverais bien le moyen de la lui faire donner en présence de deux témoins qui dresseraient, tout de suite après, procès-verbal de la remise; j'irais moi-même s'il le fallait, quoique à quarante lieues de Sens. Nous aurons, un de ces jours, le relevé du registre de la poste.

Le comte de Ségur qui avait décidément accepté le ministère des affaires étrangères, choqué ou plutôt effrayé de la manière dont l'Assemblée a traité dernièrement le ministre de la guerre, a donné tout de suite sa démission. Tous reculent pour ce ministère ; à présent on nomme cependant M. de Sainte-Croix, envoyé en Pologne, mais un de ses parents m'a assuré qu'il n'acceptait pas. Louis de Narbonne est aussi sur les rangs; on assure qu'il s'est offert lui-même au Roi, qui disait qu'il était fort embarrassé pour trouver un ministre. On pourrait bien jeter les yeux sur Béranger ou l'abbé Barthélemy (1), premiers commis; ce dernier est en ce moment à Londres. De Lessart a le portefeuille en attendant. J'avais eu l'honneur d'écrire à Votre Éminence, il y a quelque temps, que ce ministre de l'intérieur visait aux affaires étrangères; il ne serait pas surprenant, dans l'embarras où est le Roi, qu'il y passât. Ce n'est pas qu'il ait du talent pour cette partie, mais la place a cinquante mille écus d'appointements.

(1) V. la note, p. 103.

Du 8 novembre. — La séance d'hier s'est passée à entendre des pétitions; c'est là le genre le plus habituel de l'occupation de nos nouveaux législateurs, depuis leur installation. Ce qui nous console, c'est qu'on attend à présent l'issue de leurs séances journalières avec une indifférence qui doit les effrayer.

D'ailleurs, rien de plus nouveau. Votre Éminence est bien persuadée de mon inviolable attachement et de mon respect profond pour sa personne.

P. S. — On m'apporte à ce moment la déclaration du côté droit sur la réunion d'Avignon.

XXII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 71.] 23 novembre 1791.

Le courrier de France n'est point encore arrivé à Rome. C'est donc pour me rappeler à votre souvenir et pour ne pas interrompre notre correspondance que je vous écris. C'est ce qui va arriver bien souvent dans l'hiver, et c'est une des choses qui ne me le font [pas] beaucoup aimer.

Je vous prie en attendant de vouloir m'abonner au journal *le Logographe,* dont j'ai entendu parler avec beaucoup d'avantage. Pour le faire d'abord, vous serez probablement obligé de prendre tous les numéros de la livraison actuelle; mais cela ne me fait point de peine, au contraire, me fait du plaisir. Vous pourrez les prendre et me les envoyer pour me mettre au courant des numéros qui vont sortir. Marquez-moi le montant des dépenses que vous faites et le moyen plus sûr de vous en rembourser, comme il est bien juste. Le Pape se porte très bien, moi aussi, Dieu merci, et un usage excellent que je fais

de ma bonne santé, c'est de vous marquer l'affection et l'attachement que je ne cesse de vous porter.

P. S. — Pour vous mettre au fait de toutes les démarches que le Saint-Père a jugé convenable de faire contre le décret sur Avignon, je vous remets deux exemplaires du chirographe que le Saint-Père vient de rendre public à ce sujet (1). Sa simple lecture vous en dira bien plus que tout ce que je pourrais faire là-dessus. Je me borne donc à vous réitérer les assurances de toute mon estime.

XXIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 72.] 30 novembre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 71, et à chaque instant je puis recevoir votre N° 72 que le dernier courrier de France doit m'apporter, et que l'on attend depuis lundi. Il formera probablement le sujet de ma lettre dans l'ordinaire prochain, comme aujourd'hui je m'arrête sur celui du 1er et 8 novembre. Je dois cependant glaner auparavant sur la lettre précédente du 31 octobre, quoique j'y aie déjà répondu fort au long.

J'ai engagé le Pape à trouver un moment de loisir pour lire le mémoire : *Triomphe de la vérité,* de l'abbé de Montmignon, et j'ai le plaisir de vous assurer qu'Il en a été bien content. Il convient de la nécessité qu'il y a de relever et de faire connaître le venin, les contradictions, les absurdités dont fourmille l'*Accord des vrais principes*. Un tel écrit, ni la lettre

(1) *Chirographe de N. S. P. le Pape Pie VI, par lequel S. S. ratifie, approuve et confirme les protestations du commissaire de la Chambre contre toute usurpation de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin, et annule et déclare comme non avenu le décret du* 15 *septembre* 1791 *de l'Assemblée nationale qui prononce l'incorporation de ces États à la France. — Du Quirinal,* 5 *novembre* 1791.

dont vous avez connaissance n'ont point encore été envoyés au Saint-Père. Cependant il fait déjà mûrement examiner tout cela pour voir ce qu'il convient de faire pour le bien de l'Église. Je reviendrai donc sur cet article lorsqu'il en sera temps. J'y ai remarqué, en attendant, que l'on se pavane de la conduite du Saint-Siège vis-à-vis de la Russie. J'ai imaginé donc de faire retracer un tableau fidèle de cette conduite, et je suis presque déterminé à vous l'envoyer lorsqu'il sera achevé, pour que vous soyez en état d'en faire usage si l'occasion s'en présente.

Comme je vous avais promis, j'ai fort recommandé au cardinal Antonelli, très digne préfet de la Congrégation *de Propaganda,* votre abbé Walsh, et je lui ai montré son désir que l'abbé Cook soit nommé à l'évêché de Kerry. Je dois donc vous dire que la Congrégation a déjà élevé l'évêque de Kerry au siège métropolitain de Cashel; mais elle ignore encore s'il l'acceptera. En général, la Congrégation a toujours le plus grand égard aux recommandations des évêques de la province. Pour ce qui regarde les trois années de pension que l'agent de la nation irlandaise doit à l'abbé Walsh, vous devez savoir que la Congrégation a, dans son temps, exactement payé les termes de ladite pension. Si le correspondant de l'abbé en a fait tout autre usage, la Congrégation n'y entre pour rien. Elle a au contraire, à différentes reprises, sommé l'agent de payer l'argent à son propriétaire; mais, sous différents prétextes, il a éludé le payement. A ma réquisition, il sera appelé derechef, et on tâchera de l'obliger à s'acquitter de son devoir. Vous voilà de quoi parler à l'abbé Walsh lorsque vous le verrez.

Je m'aperçois avoir rempli presque trois pages sans avoir encore entamé votre N° 71. Je me bornerai donc à répondre à tout ce qu'il y a de plus essentiel, car cela me mènerait trop loin de vous faire une réponse aussi détaillée que votre excellente missive. Le Saint-Père a vivement applaudi à votre zèle infatigable, et, deux fois de suite, a lu de lui-même, d'un bout à l'autre, la lettre et les insertions. Les nouvelles que vous

donnez de Paris, de l'Assemblée, de l'étranger, des colonies, tout est capable de donner une idée de votre position actuelle. Il faut avoir une activité bien surprenante pour embrasser tant d'objets, comme vous faites parfaitement bien. J'en suis très content pour moi, pour le service du Saint-Siège, et pour vous-même qui savez à merveille remplir les vues du Saint-Père et mériter sa plus particulière bienveillance.

Sa Sainteté n'a point reçu le désistement de l'abbé Charrier. En attendant, on a beaucoup agréé l'aperçu que vous avez envoyé sur sa personne. Les réflexions très sages que vous ajoutez sur les abdications que les intrus paraissent disposés à faire, ont mérité l'attention la plus sérieuse du Saint-Père, qui se propose d'y avoir égard dans ses démarches. Si la hardiesse de Lamourette et de ses semblables doit bien profondément attrister les bons catholiques, elle ne doit étonner personne. Lorsque l'on a franchi le premier pas dans le crime, l'on se précipite aisément d'abîme en abîme, et rien n'arrête dans le chemin de l'iniquité.

J'écrirai aux évêques du Comtat de vous fournir les pièces essentielles que vous souhaitez.

La lettre pastorale de l'évêque de Blois est maintenant sur l'écritoire du Saint-Père. Il s'en occupera. Mais il est impossible de suffire au travail que les malheurs du temps nous donnent, d'autant plus que l'aide des autres ne peut nous servir qu'à demi, étant indispensable de tout revoir de soi-même, car la délicatesse des objets nous impose la réserve et la vigilance la plus scrupuleuse.

J'ai lu (car je suis le cardinal pénitencier) la lettre que vous avez reçue de l'abbé de Floirac pour absoudre de l'irrégularité le prêtre qui a rétracté le serment. Je ne juge point à propos de répondre au prêtre, mais, pour toute réponse, vous recevrez ci-jointe l'absolution qui lui est nécessaire. Vous vous chargerez donc de lui donner cours.

Il est bon d'avoir la copie de la prétendue dispense accordée par l'archevêque de Sens. Au reste, il peut tant qu'il lui plaît se retrancher dans l'ignorance des Brefs et de l'acceptation du

Saint-Père (1); il n'en imposera à personne. Lui-même doit connaître combien une telle défaite est pitoyable. L'acceptation du Pape dans un Consistoire est l'acte le plus solennel possible et de la dernière authenticité. L'Europe entière en a connaissance. Coucher sur parchemin l'acceptation de la démission en forme légale, contresignée du secrétaire du Consistoire, pour la lui présenter, ce serait renverser le système qu'on a suivi jusqu'à présent; ce serait admettre que son consentement est essentiel; ce serait s'exposer (comme vous le dites très bien) à des chicanes inutiles, et compromettre par conséquent la dignité du Saint-Siège et du Souverain Pontife, car enfin, lorsqu'on veut abuser même de la mauvaise foi, l'on trouve toujours à quoi s'accrocher.

Vous me faites espérer le relevé du registre de la poste. Eh bien! lorsqu'il lui sera impossible de nier la réception de ma lettre, tout le reste ne doit point nous intéresser. Nous avons remarqué cependant votre dévouement, et l'on vous en fait le mérite proportionné. Mais ce n'est point la première assurance que nous en avons, et l'on se fatiguerait à les relever toutes. Vous avez affaire à des personnes sensibles, de sorte qu'elles sont bien gravées dans nos cœurs. L'estime, l'attachement que vous méritez y est aussi; il suffit donc de vous en fournir ici les nouvelles et tendres assurances.

XXIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 72.] Paris, 14 novembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Le courrier de Rome n'étant arrivé que le samedi au soir, au lieu du jeudi à midi, comme à l'ordinaire, je ne pourrai,

(1) L'acceptation par le Saint-Père de la démission du cardinal de Brienne.

par le défaut de temps, rendre le résultat de tous les objets renfermés dans la dépêche de Votre Éminence du 26 octobre.

J'ai lu avec grand plaisir l'excellent mémoire contre le décret du 14; j'ai pris tout de suite les mesures pour le faire parvenir à Leurs Majestés. Comme dans l'original français il y avait quelques mots qui n'étaient pas ceux qu'il était dans l'intention de Sa Sainteté de mettre, et qui d'ailleurs ne correspondaient pas aux mots italiens, j'en ai fait faire, sous mes yeux, deux copies et ensuite deux autres en italien, car le Roi et surtout la Reine le savent bien. M. le duc de Brissac, chef de la maison du Roi, et que j'avais beaucoup connu au Parlement, remettra demain celles du Roi, et la princesse de service chez la Reine lui remettra celles qui lui sont destinées. Ces deux personnages m'ont assuré que ce mémoire sera bien reçu. Quand Leurs Majestés l'auront, je le donnerai à l'impression, et dimanche, en allant faire ma cour à Madame Élisabeth pendant son dîner, j'aurai l'honneur de lui en présenter un exemplaire. Cela fera plaisir à cette vertueuse princesse, qui aime qu'on fasse attention à elle.

M. l'abbé de Malaret n'a pu encore me procurer la dispense de l'évêque de Lydda donnée au Frère Capucin, et dont j'ai déjà eu occasion de parler à Votre Éminence; ce sera donc pour le courrier prochain. L'évêque constitutionnel de Beauvais (1) en a donné une bien aussi extraordinaire; c'est un beau-père qui a épousé sa belle-fille. On vient de m'assurer aussi que l'évêque de Lydda a accordé des dispenses de bans pour le mariage de l'abbé de Cournand. Un curé intrus de ce diocèse s'est marié en face de l'église, avec les cérémonies accoutumées; l'intrus voisin a béni le mariage.

D'un autre côté, nous avons la consolation d'apprendre chaque jour de nouvelles rétractations de serment. Un député de la nouvelle législature m'a avoué, d'une manière fort larmoyante, que presque tous les jureurs se rétractaient dans le département de la Vendée, autrement, si je ne me trompe,

(1) M. Massieu, évêque constitutionnel de l'Oise.

pays d'Aunis, car je n'entends encore rien à notre nouvelle géographie.

Cette semaine passée a été un orage continuel contre les émigrants et contre les prêtres fidèles. Notre infernale Assemblée consume toutes ses séances, qui sont toujours fort tumultueuses, à chercher les moyens d'inquiéter de la manière la plus cruelle ces deux classes d'honnêtes gens. Il en est résulté, le 8 du courant, un décret contre ces premiers, le plus féroce qu'il soit possible. Je ne chercherai point à l'analyser à Votre Éminence; Elle le verra en entier, et dans le détail de ses discussions, dans plusieurs de ses feuilles. Le peu de réflexions que je me permettrai sera de dire à Votre Éminence que c'est dans l'appât des revenus des émigrants qu'il faut chercher la raison qui a fait faire le décret, comme c'est la peur qui l'a fait adopter; la révolution, en gros et en détail, n'est ni plus ni moins qu'une spéculation de voleurs. Les municipalités ne demanderaient pas mieux que de pouvoir gaspiller les biens des plus riches particuliers, surtout dans un moment où les biens de l'Église ont déjà disparu entre leurs mains; mais la partie la plus comique du décret, c'est l'article 14. On s'y donne le ton de parler de mesures à prendre à l'égard des puissances étrangères qui souffrent sur leur territoire les rassemblements des Français fugitifs. On nomma aussitôt des commissaires pour porter cet admirable décret à la sanction. Le monarque a fait attendre trois jours sa détermination. Enfin, samedi, tous les ministres sont venus à l'Assemblée en cérémonie, le garde du sceau en simarre, pour rendre compte du résultat de cette détermination. A peine l'avocat Duport, garde du sceau, a annoncé que Sa Majesté *examinera*, terme de refus consacré par l'admirable Constitution, qu'un murmure l'a interrompu. En vain le ministre de l'intérieur a voulu prendre la parole pour rendre compte des mesures que Sa Majesté avait prises relativement aux émigrants, qu'un grand tumulte s'est fait entendre; on a demandé l'ordre du jour. Le garde du sceau a voulu insister; mais un décret a ordonné qu'il ne parlerait pas. C'est ainsi qu'on traite les

ministres du Roi; c'est ainsi que ce monarque avili est continuellement abreuvé d'amertumes.

La fin de cette journée s'est montrée avec des signes alarmants pour les honnêtes gens. Louis XVI a cru de sa justice et de sa sagesse de ne pas sanctionner un décret aussi absurde qu'impolitique. Il n'en a pas fallu davantage à la horde jacobite pour mettre en campagne les brigands qui sont restés à leur solde. On les a lancés dans le jardin des Tuileries, où les propos les plus sacrilèges se sont fait entendre contre le monarque, et ont été prodigués avec une audace digne des scélérats qui les payaient. Mais on ne se contenta pas de cela. Toute la jacobinerie, dont les séances sont maintenant publiques, s'assembla aussitôt. Là, des blasphèmes atroces ont été prodigués au milieu des plus vifs applaudissements; on ne parlait que d'ôter à l'instant la liste civile au Roi. Il y en a qui disaient que c'était la moindre peine qu'on pût lui infliger. Ils n'ignorent point qu'on ne peut plus compter sur les excès du peuple, qui heureusement est dégoûté des révoltes. La misère l'abat, et ces coquins n'ont plus assez de moyens pour la lui faire oublier.

Si le Roi avait refusé sa sanction sans mot dire à un décret aussi atroce, qui prononçait la peine de mort contre ses frères et contre tant de braves gens, on aurait pu se réjouir; mais le conseil privé de ce prince, toujours composé des mêmes personnes, Barnave, Beaumetz, d'André et autres de cette trempe, lui fait toujours adopter des mesures qui désespèrent les gens de bien. Je n'ai pas le courage d'analyser la proclamation que le Roi a faite à ce sujet, ainsi que la lettre qu'il a écrite à ses frères. Votre Éminence trouvera l'une et l'autre ci-jointes, elle y reconnaîtra sans peine toujours la même touche et le même style et par conséquent les mêmes auteurs; mais le Roi adopte-t-il intérieurement tout cela? Voilà ce qu'on ne peut penser, et ce qu'une infinité de petits propos dans son intérieur confirme.

Les électeurs ont nommé, ces jours passés, le républicain Rœderer, ex-constituant, à l'importante place de procureur

général syndic du département de Paris. Voilà ce que c'est que la cabale infernale qui règne ici; on ne trouve pas de citoyens, dans une ville de huit cent mille âmes, capables d'occuper cette première placė; on va chercher un habitant du pays messin, c'est-à-dire à cent lieues de cette capitale.

La nomination d'un maire de Paris n'occupe pas moins les esprits; on s'agite en mille manières pour porter des sujets qui aient l'opinion publique dans différents sens au trône municipal. Aujourd'hui quatre individus sont seuls ballottés : La Fayette, Pétion, Robespierre, d'André. Déjà leurs prôneurs respectifs se glissent dans les groupes et dans les sections de la capitale, pour insinuer dans l'esprit crédule de la multitude que c'en est fait de la Constitution, si un tel ou un tel n'est pas choisi. Ceux qui vantent La Fayette déprisent les autres trois; ceux qui veulent Pétion — et il y en a beaucoup — disent que La Fayette est pétri d'ambition et qu'il n'a jamais rien fait que pour servir l'orgueil qui le dévore.

Gobel lui-même intrigue pour Pétion. Il est allé hier à la section de Notre-Dame, où on l'a fait président; il n'a pas rougi de dire : « Vous savez, messieurs, qu'il est notoire « que la grande majorité des sections de la capitale veulent « M. Pétion pour maire. C'est un sujet qui a infiniment « mérité de la patrie. » Un des auditeurs, scandalisé d'un tel propos, l'a interrompu et l'a apostrophé en lui disant : « Comment se peut-il que M. l'évêque de Paris vienne insinuer « ici de nommer pour maire un homme tel que Pétion, qui, « au moment que le Roi acceptait sa constitution, a fait mettre « une affiche dans toutes les rues de Paris, où il s'élevait « contre la Constitution et voulait le républicisme (*sic*)? « Comment voulez-vous élever à une dignité un tel homme « dont les principes républicains sont connus et qui sera très « souvent, par sa place, dans le cas de parler et de se trouver « à côté du monarque? La monarchie et son Roi seront alors « en grand danger. » Notre prélat confus n'a plus rien dit et a voulu cacher sa honte dans son fauteuil. Cette anecdote est très sûre.

On n'a encore rien prononcé contre les prêtres fidèles. Nous devons nous attendre à un décret très fort. On a lu une adresse du département de Mayenne-et-Loire, où l'on dit que les non-jureurs ont persuadé au peuple que les jureurs étaient des ennemis de Dieu et de la religion, dont il faut se débarrasser. Cette adresse, vraie ou fausse, a donné lieu aux plus terribles motions contre les prêtres fidèles; c'était à qui dénoncerait de nouveaux faits, tous plus graves les uns que les autres. On a dénoncé l'assassinat du curé d'Angers. « Voilà », s'est écrié le terrible M. Isnard, Provençal, « le plan tramé « entre nos ennemis du dedans et du dehors, et nous reste- « rions tranquilles spectateurs! Il est temps que la loi s'appe- « santisse sur les coupables. »

On a dénoncé également une lettre du ministre de l'intérieur qui représentait au département que c'était une injustice atroce de persécuter les prêtres non jureurs. L'infâme Fauchet s'est mis à beugler comme un bœuf; il a dit que cette lettre avait mis tout en combustion dans le Calvados. Son discours n'a pas fait impression; mais, d'un autre côté, on est venu faire part d'un événement tragique arrivé à Caen. Le département y est fort inculpé parce qu'il s'est bien conduit. On n'en sait pas encore le véritable détail; mais je crois que c'est un ancien curé que le peuple a voulu remettre en place, qui y a donné lieu. Il y a eu plusieurs gentilshommes tués; il y a quatre-vingt-deux honnêtes gens en prison. La municipalité de Caen s'est très mal comportée, et après ces désordres qui se renouvellent chaque jour, après la persécution la plus vive qui se renouvelle plus que jamais contre les nobles et les prêtres, comment le Roi a-t-il la barbarie d'écrire à ses frères, aux émigrés français : Venez jouir ici du calme et des droits que la Constitution vous donne! Il ne faut que ce trait pour faire voir que le Roi ne pense pas ce qu'on lui fait écrire; autrement ce serait le frère le plus dénaturé, ce serait le prince le plus atroce envers ses sujets.

Cependant nous sommes encore dans l'attente du décret dont on nous menace. Peut-être la crainte d'une non-sanction

le rendra moins sévère; mais on ne parlait rien moins que d'un bannissement du royaume ou l'obligation de prêter indistinctement le serment. J'oubliais de marquer à Votre Éminence que les municipaux de Caen avaient, de leur autorité, interdit aux prêtres fidèles de dire la messe.

Les désastres de Saint-Domingue se sont confirmés. Les colons qui sont ici en grand nombre craignent que la colonie ne se soit déclarée indépendante ou donnée aux Anglais, car on n'a reçu aucune nouvelle directement. Toutes sont venues par le canal des Anglais, et l'assemblée coloniale séante au Cap qui, naturellement, aurait dû faire part de ce terrible événement, soit pour demander du secours, soit pour avertir ses compatriotes, n'a pas donné le moindre signe de vie. Elle aurait pu prendre une délibération pour se rendre indépendante. On a remarqué que les lettres de M. de Blanchelande, gouverneur, qui sont venues sur la *Daphné,* ne sont arrivées au ministre que trois jours après les lettres du Havre.

On vend au Palais-Royal une gravure représentant Montesquiou occupé à remplir un coffre de sacs d'argent et d'assignats. La France paraît derrière lui et lui dit : « Que « fais-tu, coquin? » Il répond : « Je n'ai point de comptes à « rendre. »

M. Bailly, donnant à dîner ces jours-ci, disait : « Je vous « régale bien mal, mais c'est tout ce que je puis faire; on me « rogne tout et on voudrait, par-dessus le marché, que je « donnasse encore des comptes, comme si un maire était « comptable. J'espère que les électeurs me rendront justice. » En effet, ils l'ont nommé membre du département, mais on a retardé de le proclamer jusqu'à ce que l'Assemblée ait décidé s'il y avait des comptes à rendre; on a passé à l'ordre du jour; on croit qu'il ne le sera pas. Gobel est membre aussi du département de Paris; il profite du moment.

Noailles, Lameth, Menou et d'Aiguillon sont partis il y a quelques jours pour se rendre dans un château à deux lieues d'Arras; ils doivent y rester deux mois. Les personnes avec lesquelles ils sont en correspondance adressent leurs lettres à

Arras, poste restante. Ces faits, qui seraient peu intéressants dans toute autre circonstance, le deviennent beaucoup dans ce moment où il faut éclairer la conduite de certains personnages pour la tranquillité des honnêtes gens. Arras est près de la frontière.

Trente ex-constituants ont voulu établir un club à l'hôtel de Richelieu avec les membres de la nouvelle législature; mais il n'a pu se soutenir. Quatre cent trente-sept sont reçus aux Jacobins, qui, quoique fort méprisés, ont beaucoup encore de consistance; ils ont la majorité de l'Assemblée. Il se forme déjà un côté droit et un côté gauche; je crois que c'est le droit qui est le plus mauvais.

Voilà bien des brochures assez curieuses de cette semaine. Il y en a une avec estampe où le Roi, assis au milieu de tous les corps éteints, est prêt lui-même à s'éteindre, car on voit un homme avec un éteignoir qui est suspendu sur sa tête. Mais Votre Éminence trouvera entre autres une petite brochure intitulée *Rapprochement*. Elle est excellente et délicieuse contre les évêques constitutionnels. C'est un plagiat de leur lettre au Pape, à la suite de l'ouvrage : *Accord des vrais principes*. Ils ont pillé cette lettre presque mot à mot de la lettre de Luther à Léon X. Que Votre Éminence daigne la lire, et Elle en sera convaincue. On les a mises en parallèle sur les pages correspondantes. C'est une pièce curieuse.

Je n'ai pas assez de temps, et Votre Éminence peut le concevoir, de lire en entier et à tête réfléchie tous les ouvrages que j'ai l'honneur de lui envoyer; mais ordinairement ce qui est piquant ou nécessaire ne m'échappe pas; comme dans les feuilles périodiques ou gazettes, Elle voudra bien lire de préférence celles que je marque sur la marge d'une barre noire.

Les troupes françaises sont entrées à Avignon le 7; on assure que les brigands se sont sauvés et ont abandonné le palais. Mulot a paru à la commune de Paris pour déposer son écharpe tricolore de municipal. Il n'a pas manqué de faire son propre éloge.

Notre célèbre compatriote a été très bien reçu à Coblentz,

comme dans toute l'Allemagne. On le dit parti le 11 pour Rome, où il aura le bonheur de voir Votre Éminence et de jouir de la douce présence de notre souverain. C'est la seule chose que j'envie à un compatriote que j'aime et à qui je souhaite toutes sortes de prospérités.

Nous avons ici depuis quelques jours la princesse de Lamballe; elle fait son service auprès de la Reine.

Je suis, avec le plus profond respect, le plus sincère comme le plus dévoué de ses serviteurs.

Du 15 *novembre.* — Rien de nouveau depuis hier au soir. On craint que Pétion ne soit maire de Paris. Je ne parle pas de la séance d'hier. Votre Éminence verra dans les feuilles qui m'arrivent à ce moment, et que je lui envoie avec indignation, que, sur une lettre du Roi qui demande du secours pour Saint-Domingue, on a eu l'atrocité de réclamer l'ordre du jour.

Quant à l'étranger, les nouvelles sont les mêmes, c'est-à-dire qu'elles ne disent rien; mais un fait certain, c'est que le nombre des émigrants est, sans exagération, au delà de cent mille, et tous gens propres à porter les armes. Il est donc à craindre, si on les abandonne, qu'ils ne se portent à quelque extrémité violente.

Au milieu de ce tourbillon d'affaires et de troubles, que Sa Sainteté, aux pieds de laquelle je vous prie de me mettre, conserve bien sa précieuse santé, ainsi que Votre Éminence, à laquelle je me plais à dire sans compliment qu'Elle jouit de la plus haute réputation.

J'envoie à Votre Éminence deux exemplaires de cette petite Constitution dont le libraire Agarnesi a fait hommage à l'Assemblée, en lui disant : « Le premier exemplaire est pour le souverain, le second sera pour le Roi. » « Je l'ai faite, dit-il, en petit format, afin qu'on la puisse porter et répandre aisément dans toute la terre. » Quelle frénésie! Les patriotes la portent sans cesse dans leurs poches.

XXV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 73.] 7 décembre 1791.

Après neuf jours de retard, hier est arrivé, Monsieur, le courrier de France avec votre N° 72 du 14 et du 15 novembre. Je me bornerai à vous en marquer la réception, n'ayant point le courage de m'entretenir sur tout ce qui se passe chez vous. Les choses empirent de plus en plus, et sans un véritable miracle de la Providence, je ne vois aucunement le remède à tant de malheurs.

J'apprendrai avec plaisir l'impression que notre Mémoire sur l'occupation d'Avignon fera sur l'esprit de Leurs Majestés. Quant à la vertueuse et très digne Madame Élisabeth, je suis bien sûr qu'elle partagera nos sentiments.

Les pièces que vous m'avez envoyées m'ont fait bien du plaisir, et je dois avouer qu'il est impossible d'avoir un correspondant plus exact et plus infatigable. Pour prévenir les faux bruits, je dois vous informer, quoique avec beaucoup de regrets, que le Saint-Père ne se porte pas tout à fait bien. Dimanche, l'on s'est aperçu que sa joue gauche était tant soit peu enflée. Avec deux saignées, on a cherché de remettre les humeurs en équilibre. Dieu merci! son indisposition n'est point du tout augmentée, de sorte qu'il n'a pas même été obligé de garder le lit, ni d'interrompre ses audiences régulières. Je me flatte de pouvoir vous marquer au plus tôt son parfait rétablissement.

Hier, deux heures après midi, l'abbé Maury est arrivé heureusement à Rome. Vous pouvez vous imaginer très aisément quelle a été ma satisfaction de pouvoir embrasser cet homme célèbre à qui nous avons les obligations les plus décidées. Il est logé dans mon propre palais, et l'on tâchera de lui montrer notre sensibilité.

Quant à vous, vous possédez mon estime et mon affection, et dans ce moment je ne puis que vous en réitérer ici les assurances.

XXVI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 73.] Paris, 21 novembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Mon premier devoir est de rendre compte à Votre Éminence de l'exécution de ses ordres et des intentions de Sa Sainteté. Le Roi et la Reine ont reçu, deux copies manuscrites, dans les deux langues, de la réclamation du Souverain Pontife aux puissances de l'Europe (1). J'ai été fort content de M. le duc de Brissac. Ce chef de la maison du Roi voulait absolument que je présentasse moi-même lesdites copies, m'assurant que je serais bien reçu; mais je n'ai pas cru [devoir] céder à ses instances, n'ayant point d'ordre de la part de Votre Éminence. Sa Majesté a dit qu'il prendrait ce mémoire en très grande considération, et que je pouvais en assurer Sa Sainteté; la Reine a répondu que ce qui lui venait de la part du Souverain Pontife lui inspirait beaucoup d'intérêt.

J'ai été hier chez Madame Élisabeth, après la messe du Roi. Cette princesse m'a fait introduire à l'instant; il n'y avait pas encore beaucoup de monde. J'ai eu l'honneur de lui dire que Sa Sainteté ayant jugé à propos de faire une réclamation à toutes les puissances de l'Europe, j'avais eu celui de remplir les intentions du Souverain Pontife en la faisant parvenir à Leurs Majestés, et que, croyant faire une démarche infiniment agréable au Pape, je venais de moi-même lui en présenter un exemplaire (je lui en ai donné deux en papier vélin). Cette vertueuse princesse m'a répondu avec sa douceur ordinaire : *Je*

(1) Les protestations du Saint-Père contre l'occupation d'Avignon et du comtat Venaissin.

suis bien sensible aux bontés que le Pape a pour moi, et, quant à vous, je vous remercie bien sincèrement.

J'ai cru aussi devoir en faire passer un exemplaire à chacun des princes à Coblentz, dans l'incertitude où j'ai été que Votre Éminence en ait donné l'ordre à M. le nonce de Cologne. J'ai marqué à Leurs Altesses Royales, dont j'ai eu l'honneur d'être personnellement connu, ayant eu celui de les voir et de siéger avec Elles au Parlement pendant plus de trois mois de suite, je leur ai dit que, soutiens du trône, ils le seraient de la religion et des droits du Souverain Pontife, et, quoique je n'eusse pas une mission expresse de sa part pour leur envoyer sa juste réclamation, je pensais que Sa Sainteté me saurait gré de ma démarche. Voilà, Monseigneur, le détail circonstancié que je dois à Votre Éminence sur l'objet de la réclamation sur Avignon; je désire qu'Elle approuve ce que j'ai fait, qui ne peut être que pour le bien du Saint-Siège.

Comme j'avais appris que le comité des évêques travaillait à un mémoire pour le faire passer au Pape, j'ai voulu en savoir le motif. J'ai pour cela, dans la semaine passée, visité l'archevêque d'Aix, l'évêque de Senlis et celui d'Uzès. On m'en faisait quelque mystère. M. l'archevêque d'Aix, qui redoute un peu mes petites réflexions qui ne sont pas toujours conformes aux siennes, ne me parlait que de choses vagues. Je lui dis avec un peu de vivacité, dans un moment où il me faisait part qu'il avait quelque notion que Rome n'approuvait pas en entier sa façon de penser : « Je ne puis répondre franchement à ce « que vous me faites l'honneur de me dire, si vous ne me faites « pas part de ce que vous faites, de ce que vous dites. » Il entra alors avec vivacité dans son cabinet et m'apporta précisément le mémoire que je désirais en moi-même de voir. Il m'en fit une lecture rapide. Il y avait certain passage qui ne me plaisait pas trop; il consentit à en corriger quelques termes.

Nous en étions là lorsque j'ai reçu votre dépêche du 2 novembre (1). Je l'ai lue plusieurs fois, j'en ai retenu l'élixir dans ma

(1) Au sujet des formes à observer pour la condamnation des intrus.

tête. J'ai vu avec grande satisfaction que mes principes s'accordaient parfaitement avec ceux de Sa Sainteté et de Votre Éminence, et je n'ai jamais varié, car, au Parlement même, on m'appelait le *petit Ultramontain;* mais cela ne diminuait pas l'attachement et la considération de ma compagnie, car j'ai été toujours employé dans les circonstances difficiles. J'ai été choisi pour être de la chambre des vacations, au retour de l'exil de Troyes, et ensuite à la longue chambre des vacations de seize mois, 1789 et 1790.

Fort de la lettre de Votre Éminence, que j'avais dans ma tête, je retournai chez l'archevêque d'Aix, le rédacteur du mémoire, et pris occasion de lui donner un exemplaire de la réclamation du Pape. Je parus désirer revoir le mémoire; il voulait que je renvoyasse au lendemain et que je lui donnasse un rendez-vous chez moi. Je lui dis que j'avais trop d'occupations le lundi, et que je ne pouvais lui accorder aucun moment ce jour-là. Il était alors avec deux dames, et je sentais que ma visite pouvait être importune; cependant, comme des affaires d'une aussi grande importance passent avant les dames, je persistai à demander à revoir le mémoire. Il se rendit. Je vis, en effet, qu'il avait corrigé quelque chose. Je lui fis sentir combien il était convenable de ne rien entreprendre qui pût déplaire au Pape, qui s'était prêté avec empressement aux instances du clergé. De notre conférence, il résulta donc qu'on abandonnait le plan du projet de procédure et que le mémoire, qui contient un exposé de la conduite des évêques, de leurs sentiments et de leur soumission pour le Pape, partirait demain, adressé à M. le cardinal de Bernis. Ce mémoire se rapproche autant qu'il est possible de nos principes.

Il serait peut-être nécessaire, pour donner plus de consistance à mes petites observations auprès des évêques ou archevêques, tous plus âgés que moi de beaucoup, et accoutumés à ne trouver presque jamais de résistance de la part du second ordre (car ce qui me donne un peu plus de force et de poids auprès de ces prélats, c'est ma qualité de conseiller au Parlement), il serait, dis-je, nécessaire que Votre Éminence dît

au cardinal de Bernis qu'en écrivant à l'archevêque d'Aix, son correspondant le plus ordinaire, il lui dise comme de lui-même, qu'il est bon et nécessaire quelquefois de peser mes observations. Je suis bien venu à bout souvent de déconcerter leurs idées ou leurs projets, quand j'ai pu les découvrir; mais aussi quelquefois je parle sans succès.

Quoi qu'il en soit, M. l'archevêque d'Aix m'a fait les plus grandes protestations de son attachement au Pape, et m'a chargé de le supplier de bien lire ses différents ouvrages. Au reste, ce prélat m'a grandement surpris, scandalisé même, quand il m'a dit que la réclamation du Pape aux puissances de l'Europe avait été rédigée à Paris. Je n'ai pas hésité à lui répondre brusquement : « C'est faux, j'en ai l'original italien. » Il a promptement changé de discours, et je m'en suis allé.

Mais voici un autre article bien important et qui m'a bien fait courir. C'est l'inique décret que Votre Éminence trouvera dans les feuilles contre les prêtres fidèles, qui ordonne indistinctement de prêter le serment civique. Ce terme *civique* est infiniment perfide (1), car il entraînera beaucoup de chanoines surtout, attendu que beaucoup disent : Ce n'est pas le même [que celui] du 27 novembre dernier. J'entendais déjà faire ce raisonnement et j'en étais atterré. L'abbé Royou lui-même qui, dans son journal du vendredi 18, avait parlé des véritables principes, fit dans son numéro du samedi l'apologie du serment, et fit entendre qu'on pouvait le prêter. L'opinion de l'abbé Royou, qui est un oracle pour le second ordre surtout, fut un coup de foudre pour les gens de bien. J'ai su que sa sœur, Mme Fréron, avait fait l'impossible pour l'empêcher, et qu'un ecclésiastique,

(1) Le serment civique (art. 5, tit. II de la *Constitution générale*) n'imposait, en apparence, que l'obligation de respecter l'ordre établi par la loi pour « la sûreté publique ». Mais la constitution civile et ses dispositions schismatiques étaient comprises dans cet ordre établi par la loi. Les non-jureurs devaient être déchus de toute pension ou traitement, « réputés suspects de révolte », et pouvaient être aussitôt internés par les administrations. La modération trompeuse du serment, et les rigueurs excessives qu'entraînait son refus, étaient donc habilement combinées pour faire naître le doute et l'hésitation. La ferme attitude du clergé ne tarda pas d'ailleurs à déjouer ces habiletés.

dont on n'a pas pu me dire le nom, était venu dans la soirée du vendredi l'obliger à cette incartade.

Je fus voir plusieurs prélats, j'invitai à prendre le chocolat plusieurs théologiens, je fis tout de suite rédiger une adresse au Roi (elle est ci-jointe), qui lui a été remise à l'instant, ainsi qu'à la famille royale. Le comité des évêques s'assembla. J'insinuai à un de mes confrères du Parlement, membre de la Sorbonne, de la faire s'expliquer; il en est résulté que mes démarches n'ont pas été vaines. Le comité des évêques a décidé unanimement qu'on ne pouvait le prêter [le serment], et que les évêques ne le prêteraient pas. La Sorbonne s'est assemblée secrètement et, sans aucun acte cependant apparent, a décidé qu'on ne pouvait le prêter. Je dois dire à la louange de M. l'archevêque d'Aix qu'il n'a pas balancé un moment. J'ai fait plus. J'ai fait écrire par plusieurs grands vicaires des circulaires dans leurs diocèses pour empêcher la prestation de ce serment, qui ne servirait qu'à diviser les prêtres fidèles pour un modique salaire qu'on ne leur payera pas davantage. Je sais même qu'on a écrit à l'archevêque de Lyon et à l'évêque de Soissons pour avoir permission de lancer un mandement défendant ce serment qui ferait le malheur de la religion, s'il était prêté. Je vais travailler à présent pour en éloigner la sanction du Roi ou, au moins, pour que Sa Majesté emploie le délai de deux mois que lui donne la Constitution. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai pu faire dans un espace si court et dans un cas si urgent.

Les jours de la persécution s'amoncellent plus que jamais sur la tête des prêtres fidèles et timorés. Le ministre Rabaut, assisté de quelques-uns de ses confrères nouvellement arrivés de Hollande et d'Angleterre, dissémine avec toute l'impudence possible les maximes les plus atroces contre l'Église et ses vrais ministres. On sait d'une manière certaine qu'il mène la nouvelle faction ennemie de Dieu et du trône, et qu'il tient avec sa clique des conférences nocturnes, pour élever, à quelque prix que ce soit, la morale diabolique de Calvin sur les maximes divines de l'Évangile.

Un fait bien positif, c'est qu'on commence à distribuer de l'argent aux sans-culottes pour insulter les véritables pasteurs. Les motions, les invectives contre les prêtres se renouvellent. Hier on a entendu, au bas du pont Neuf, un homme en redingote nationale crier devant la sentinelle, qui ne disait mot : « C'est en vain que les ministres de l'Église s'appuient de « l'autorité du Pape : la morale de celui-ci, c'est l'ouvrage de « l'ange des ténèbres. Vive l'Évangile de la liberté, c'est le « seul qui convient à tous les hommes et qu'on doit inoculer « à tous les peuples de la terre! » Ces maximes ne font pas fortune auprès des gens de bien, mais elles trouvent toujours des admirateurs dans cette classe stupide du peuple qui croit tout ce qu'il entend.

Un nouveau sujet d'alarmes pour les honnêtes gens, c'est la quantité des brigands dont Paris regorge et qui ont tous des figures qu'on n'avait jamais vues. Des Jacobins les enrôlent, et les protestants les payent. Ils n'attendent sans doute que le signal pour faire voir ce qu'ils savent faire.

En attendant, le bon peuple de Paris crie toujours contre sa misère. Les motions étaient terribles, hier, à la porte de l'Assemblée et sur la terrasse des Feuillants. On ne veut plus croire aux bienfaits de la Constitution, depuis que le pain et toutes les denrées augmentent chaque jour de prix; et, si l'opinion publique était moins versatile, on pourrait craindre à chaque instant de voir arriver une contre-révolution, dans la capitale même. Les marchands des Halles font surtout éclater leur mécontentement; ils parlent de se révolter si on veut leur ôter leurs places. Il faut savoir que, à Paris, sur les quais, sur les ponts et dans les grandes rues, une grande quantité de petits marchands ont coutume d'y dresser des boutiques portatives.

Quoi qu'il en arrive, il ne faut qu'un peu de patience et de courage. Le nouvel ordre de choses ne peut durer longtemps. Tout le monde s'en plaint généralement, excepté l'Assemblée nationale et les brigands.

Les dernières nouvelles des colonies sont toujours plus

alarmantes. On mande que toutes les îles françaises sont en insurrection.

L'Assemblée nationale a chargé son comité de faire un rapport sur ce que les Espagnols ont refusé des secours aux colons français contre les nègres. En effet, les Espagnols n'ont accueilli que les femmes et les enfants et ont rejeté les hommes. Mais à quoi aboutira le rapport? L'Espagne est ennemie des excès des Français; elle se soucie fort peu qu'ils soient à l'extrémité.

Votre Éminence peut se rappeler que j'avais eu l'honneur de lui marquer, il y a près de deux mois, que Lessart, ministre de l'intérieur, visait au ministère des affaires étrangères. Il vient d'accomplir ses souhaits. Le Roi, sur le refus de tout le monde, lui a donné ce département. On voulait donner celui de Lessart à un sieur Garnier, procureur au Châtelet, ancien tribunal de première instance; il a eu le bon esprit de refuser, en disant qu'un procureur n'était pas fait pour être ministre.

Le Roi et la famille royale sont fort affectés du choix de Pétion pour maire, de Rœderer pour procureur syndic du département, d'un Prieur pour accusateur public et d'un Robespierre pour vice-président du tribunal criminel. Les voilà précisément dans les mains de leurs ennemis.

On a vu, la semaine passée, un caporal, nommé Le Breton, avoir l'audace de mettre la consigne à la porte du Roi, pour qu'il ne sortît pas après neuf heures du soir. Cette consigne a duré depuis le samedi jusqu'au lundi, où on s'en est aperçu. On l'a mis en prison, mais on ne lui a encore rien fait, parce qu'il a dit que c'était un excès de patriotisme.

Je crois que la *grande dame*, voyant que tout est inutile, n'intrigue plus. Des personnes de son intérieur m'ont assuré que, dès qu'elle était seule, elle pleurait; le Roi est aussi un autre homme dans son intérieur, ce qui nous donne toujours des espérances.

Tous les écrits du Roi ne font pas une grande impression dans l'étranger. Les princes vont toujours leur chemin; il nous vient des écrits de leur part qui font plaisir, et Votre

Éminence trouvera ci-joint le règlement qu'ils ont adopté.

M. l'abbé de Malaret n'a pu encore me donner la dispense en question. J'avais déjà eu l'honneur d'en parler à Votre Éminence et [de lui dire] que je ne la lui avais pas envoyée parce qu'il m'avait été imposible de l'avoir. Je n'ai jamais envoyé les caricatures contre le clergé ni la noblesse, parce qu'elles n'étaient que méchantes et point de finesse. Il en paraît à présent de très piquantes sur les ex-constituants; je prie Votre Éminence de me marquer si Elle les désirerait et s'il en faut deux exemplaires. En attendant ses ordres, je lui en envoie deux fort piquantes et assez bien gravées; les figures surtout y sont fort vraies. Votre Éminence apercevra dans un coin le Capucin Chabot, législateur actuel, et Brissot en bas qui *brissote* (1); Mulot y est parlant.

A propos de Mulot, il a fait son rapport; il appelle le *respectable* la Villasse, le *malheureux* Anselme (2). Les nouvelles d'Avignon sont que les brigands sont en prison; mais ce qui m'épouvante, c'est l'arrivée de Montesquiou qui, quoique lieutenant général, vient servir sous les ordres de M. de Choisy. Cela décèle quelque chose de sinistre. On crie déjà dans les rues de Paris qu'il faut faire venir ici Jourdan. Le rapport qu'a fait M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, sur les différentes réponses des souverains qui n'étaient pas encore arrivées, n'est pas plus satisfaisant que celui de Montmorin. La lettre de l'Empereur qu'on avait fort applaudie, il y a quelques jours, a causé beaucoup de murmures. Il n'y a eu que le roi de Pologne et la ville de Dantzig qui aient répondu d'une manière précise. Toutes ces lettres sont dans le *Moniteur*.

Les nouvelles de Coblentz sont bonnes; quoique les opérations aillent lentement, il n'y a rien de désespéré. L'impéra-

(1) *Brissoter* était devenu, dans le langage des feuilles royalistes, synonyme de *voler*, du nom de Brissot qui déclarait le vol une « action vertueuse, commandée par la nature même ». (*Recherches philosophiques sur le droit de propriété et sur le vol*, par Brissot de Warville.)

(2) Anselme, notaire de Vaison et l'un des chefs de la faction avignonnaise, assassiné le même jour (14 avril 1791) et dans les mêmes circonstances que La Villasse.

trice de Russie a écrit une lettre assez pressante au roi de Prusse; mais il paraît qu'on n'est pas content du roi de Sardaigne; il est vrai que le mal français couve beaucoup dans ses États.

Plusieurs ambassadeurs français demandent leur rappel. C'est sans doute parce qu'on ne les veut plus; celui de Naples surtout (1).

Votre Éminence trouvera ci-jointe la copie en entier [de la lettre] de Charrier que j'ai déjà annoncée dans mon dernier courrier.

Elle trouvera les détails des différentes séances contre le clergé et sur Avignon dans le *Moniteur*. Quand la défense de Mulot paraîtra imprimée.....

Du 22. — Je m'empresse d'attirer l'attention de Votre Éminence sur le numéro de ce jour de l'abbé Royou. Il développe ses idées, et, s'il ne tranche pas entièrement la difficulté, il en dit assez pour éclairer les faibles. Je suis content que mes démarches auprès de lui n'aient pas été infructueuses. Son opinion a déjà fait le plus grand ravage.

Le *Moniteur* que je reçois à l'instant paraît contenir le discours de M. Mulot.

On ne veut pas absolument dans le département de la Vendée les curés sermentés et les intrus. La municipalité a donné sa démission, et c'est ce qui a fait la matière de la séance bruyante d'hier.

Je ne saurais trop réveiller l'attention de Votre Éminence contre les soi-disant philanthropes; sous prétexte d'humanité, d'égalité, ils veulent bouleverser l'univers. Ils en veulent surtout à Rome. Point de ménagements; il faut que le gouvernement de Rome soit d'une rigueur sévère à faire sortir des États du Pape les gens suspects, de quelque état et condition qu'ils puissent être. Je suis bien fâché que Cagliostro n'ait pas été pendu.

D'ailleurs, rien de nouveau depuis hier.

(1) M. de Talleyrand, alors ambassadeur extraordinaire près le roi de Naples.

Votre Éminence trouvera ci-jointes quelques brochures.

Je suis, avec un véritable respect et avec un inaltérable attachement pour Votre Éminence, etc.

P. S. — Je supplie Votre Éminence de faire passer l'inclus à Mme de Roquefeuille; c'est la présidente de Rosambo qui lui écrit.

Les deux pour notre illustre compatriote l'attendront.

L'abbé de Cressac m'a répondu qu'il aurait l'honneur d'écrire à Votre Éminence, à son retour à Paris.

J'ai fait passer la sienne à l'abbé de Chamel franc port, quoique à 150 lieues de Paris.

Je ne connais pas *Le piège découvert;* on me le porte à l'instant où je cachette mon paquet. — Caricature du ministre Rabaut très ressemblante.

XXVII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 74.] 14 décembre 1791.

J'ai entre mes mains, Monsieur, votre N° 73 du 21 novembre, c'est-à-dire une marque bien éclatante de votre zèle et de votre activité infatigable. Pour que notre correspondance soit pleinement en règle, il ne manque que votre N° 74 que j'attends à chaque moment par le courrier de cette semaine, dont on ne sait point encore de nouvelles.

Mais commençons par ce qui m'intéresse davantage et vous aussi, je veux dire par la santé du Pape. La marche de son indisposition, quoique lentement, nous annonce pourtant son prochain et parfait rétablissement. Ce qui me fait plus de peine, c'est qu'il m'est impossible de déterminer le Saint-Père à modérer tant soit peu son ardeur extrême pour le travail, auquel il se livre sans réserve comme sans ménage-

ment. Il faut espérer que le bon Dieu, qui lui en donne les forces, daignera combler bientôt nos vœux pour notre bonheur et pour le bien de l'Église.

L'usage que vous avez fait de notre Mémoire sur Avignon a été vivement applaudi par le Pape, et, moi, je vous en ai fait tout le mérite, qui vous est bien dû. Je n'avais nullement manqué de faire parvenir ledit Mémoire aux dignes princes à Coblentz; cependant votre prévoyance là-dessus nous a été bien agréable.

Le Saint-Père a réellement reçu le mémoire dont vous me parlez de la part du comité des évêques. Il forme maintenant le sujet de nos plus mûres considérations, et vous serez instruit du résultat qui pourra en être le fruit. A ce sujet, je dois vous observer que lorsque votre avis et vos considérations sont agréés, sont pesés par le Saint-Père et par ses coopérateurs, et que, par conséquent, ils ont du prix dans l'endroit et pour ceux à qui vous les destinez et qui en ressentent du profit, tant mieux (au moins pour la chose) si l'on ignore ou l'on fait semblant de l'ignorer en France! Vous êtes, dans ce cas, plus en état d'agir librement et de nous marquer votre façon de penser, sans qu'elle soit gênée par des considérations quelconques et par les entraves que l'on s'efforcerait d'y mettre. Soyez donc tranquille et satisfait de l'approbation du Saint-Père, que vous vous faites gloire de servir.

Le décret qui ordonne indistinctement le serment purement civique est un nouveau piège, et des plus dangereux, que l'on tend contre la religion et ses ministres. Les efforts prodigieux que vous avez faits pour le démasquer vous comblent de la plus grande gloire, et Dieu soit loué pour les avoir bénis et les avoir fait abondamment fructifier! Il est bien difficile de ne point admirer votre zèle et de ne vous aimer toujours davantage. Je vous remercie pour les nouvelles de Paris, de l'Assemblée, du royaume, de Coblentz, du Comtat. Les choses empirent, et pas une faible lueur ne vient flatter notre espoir! La lettre de l'intrus Charrier, que vous m'avez envoyée, me persuade que, s'il se soucie fort peu de la religion, il fait pro-

fession de n'avoir point le sens commun; elle fait vraiment pitié à tous les égards.

Les caricatures que vous vous êtes donné la peine de me remettre ont égayé mes amis. Elles ont amusé même les tantes de Sa Majesté à qui il m'a fallu les envoyer. Lorsqu'elles sont fines et avec de l'esprit, vous pourrez me les remettre. Agréez mes remerciements pour les imprimés de la dernière semaine, et pour les autres précédents, car ce serait bien ennuyeux que de vous remercier chaque fois.

Je ne suis pourtant nullement fâché de vous réitérer chaque semaine les assurances de mon attachement, c'est un sentiment dont mon cœur est rempli et qu'il faut épancher. Recevez-les donc avec votre bonté ordinaire.

XXVIII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 74.] Paris, 28 novembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Nos législateurs n'ont point encore porté à la sanction du Roi l'infâme décret sur les prêtres fidèles, parce que plusieurs membres veulent y ajouter plusieurs articles additionnels, ce qui a causé beaucoup de débats dans la séance du samedi; on croit que ce travail sera entièrement achevé dans les premiers jours de cette semaine. Quoi qu'il en soit, il fait le sujet de toutes les conversations de Paris. Les uns prétendent que le nouveau serment requis par l'Assemblée est purement civique, et qu'il ne touche point à la religion; les autres soutiennent, avec plus de vérité, qu'un prêtre ne pourrait le prononcer sans trahir les premiers vœux de sa consécration. Ceux qui pensent ainsi paraissent être le plus grand nombre, et c'est la réflexion qui en a gagné plusieurs, car du premier coup d'œil on ne voyait pas que dans la Constitution sont ren-

fermées les bases de la nouvelle secte ecclésiastique. Je dois rendre justice au clergé de Paris; il montre la meilleure contenance. Les évêques se sont hâtés de manifester leur opinion depuis ma dernière lettre; les professeurs de Sorbonne et de Navarre ont adressé courageusement leur façon de penser contre le serment au département de Paris. Le comité des évêques a rédigé une adresse au Roi, que Votre Éminence recevra par M. le cardinal de Bernis; elle n'est pas encore publique. D'après toutes ces dispositions consolantes, nous attendrons la détermination du conseil du Roi; je sais qu'on s'en est déjà occupé, quoique le décret n'ait pas encore été porté à la sanction. Les avis sont partagés. Les ministres de la marine et de la guerre sont contre la sanction. L'hypocrite Lessart, grand ami de Necker, et l'avocat Duport, garde du sceau, sont pour qu'on le sanctionne. De tout cela on peut conclure que le Roi ne sanctionnera pas, car ses conseillers intimes, Barnave, [Le] Chapelier, Lameth, etc., sont contre la sanction. Quoi qu'il en soit, la persécution se prépare plus forte que jamais contre les prêtres fidèles. Le projet formé depuis longtemps par le protestantisme, caché sous le nom de jacobins, d'anéantir la religion romaine, se poursuit avec un acharnement qui tient de la rage. Comme on voit que l'opinion du peuple de Paris est changée et qu'on ne peut compter sur lui, on fait arriver des étrangers de toutes parts, dont les figures qu'on n'a jamais vues épouvantent.

Il n'est pas moins certain que les brigands d'Avignon qui ont échappé à la recherche de M. de Choisy, sont appelés à Paris, où sont leurs protecteurs. On a déjà parlé aux Jacobins d'une amnistie, et de demander de nouveaux commissaires pour inspecter ceux qui sont à Avignon et qui paraissent raisonnables. Le décret rendu samedi sur le tribunal à établir pour punir les coupables, annnonce l'intention secrète de faciliter à ces brigands des moyens d'éluder le jugement qui sera rendu contre eux, car cinq juges étrangers viendront juger seulement en première instance à Avignon, et les criminels auront pouvoir d'en appeler à un tribunal voisin. Quelle lon-

gueur cette façon de procéder ne va-t-elle pas entraîner! D'ailleurs, pourquoi créer une commission dans un régime où on crie tant contre celles qu'on créait autrefois dans l'ancien régime? Au reste, les habitants qui sont dans ce moment à Avignon ne paraissent pas mériter grands égards, car je vois que le même esprit les anime. Bien loin de s'élever contre un vœu de réunion qu'on leur avait extorqué, ils persistent dans leur erreur, malgré qu'avec le général qu'ils ont ils puissent dire, sans rien craindre, leurs véritables sentiments; et c'est ce qui m'afflige. Un courrier extraordinaire a porté à l'Assemblée et ensuite au Roi des remerciements, dans lesquels sont consignés les mêmes sentiments de révolte contre le légitime souverain, et où je vois le même style que dans tout ce que nous voyons venir de ce pays-là depuis deux ans. « Vous apprendrez avec plaisir, disent-ils à l'Assemblée, « que l'acte constitutionnel a été formellement proclamé au « milieu de l'allégresse publique; *nous l'aimons, nous l'observerons, nous le maintiendrons jusqu'à la mort.* » Est-ce là le langage de sujets fidèles? N'y a-t-il pas toujours une faction qui couve sous la cendre et entretient ses funestes projets? Quand finiront donc nos malheurs?

Ici, nous sommes continuellement contrariés par ce parti qu'on nomme monarchien, mêlé avec les chefs des anciens constituants; il est d'autant plus à craindre qu'il se masque toujours des dehors de la vertu. Ils veulent conserver la monarchie, mais veulent le maintien de la Constitution qu'ils ont fabriquée, avec quelques légères modifications, l'anéantissement du clergé, de la noblesse, l'envahissement des biens du clergé; [ils témoignent un] grand respect extérieur pour le Roi, mais [se montrent] ennemis des magnanimes princes qui seuls peuvent sauver la religion et nous tirer de l'anarchie où nous nous trouvons. Je sais bien que l'opinion change, que les créanciers de l'État, que la gent financière, effrayés de la perte énorme des assignats qui va toujours croissant, craignant la banqueroute qui est inévitable, changent aussi d'opinion; mais leur intérêt est que le clergé soit sacrifié, mais leur haine

contre les nobles est toujours la même. Ceux-là donc sont plutôt pour les monarchiens qui inventent tous les moyens de perdre les Jacobins; car, en faisant sanctionner la Constitution, ils avaient bien promis au Roi que la tranquillité serait rétablie à l'instant et que toutes les jacobinières seraient détruites. Le monarque crédule l'avait cru, et rien n'est arrivé. Au contraire, les Jacobins sont plus puissants que jamais, ils gouvernent l'Assemblée; les inquisitions renaissent avec plus de force. Deux honnêtes citoyens, dont un fort avancé en âge, ont été jetés dans le cachot de la Bastille constitutionnelle (l'Abbaye) pour deux lettres qu'on leur a interceptées et qui ne disaient rien. Un comité de recherches, sous le nom modeste de surveillance, vient d'être créé. Fauchet, Chabot, Isnard, Merlin, Garrau en sont les principaux membres. D'après cela, qui est-ce qui ne doit pas trembler à chaque instant d'être emprisonné?

Cependant cette Assemblée tremble sans cesse elle-même; elle ne peut se dissimuler la bonne posture de nos augustes princes; elle n'ignore point les rassemblements qui se font sur la frontière. Aussi on a voulu commencer le procès contre le prince de Condé. Les généraux ne leur laissent pas ignorer qu'avec leur garde nationale ils ne sauraient se défendre. Dans leur impétuosité aveugle, ils ont proposé, avant-hier, de déclarer la guerre à toutes les puissances. Les électeurs de Mayence, de Trèves, l'évêque de Strasbourg ont attiré surtout leur attention, et ils n'ont pas épargné dans leurs propos le roi de Prusse, ni l'Empereur. Cependant on a renvoyé la question à demain mardi. Il serait tout à fait charmant de voir cette redoutable puissance déclarer la guerre à tous les souverains d'Europe.

Votre Éminence trouvera ci-joint une affiche portée contre les Jacobins; mais elle ne doit pas nous réjouir; elle part des monarchiens, elle n'est [faite] que pour égarer l'opinion qui change et la diriger de leur côté.

Malgré la persécution qu'on nous fait éprouver, les intrus n'en ont pas plus de considération. Un de ceux de Paris a eu

l'imbécillité d'aller se plaindre aux Jacobins que, dans une quête qu'il avait faite dans son église, il n'avait recueilli que 2 sols. Un honorable membre, en observant que cette plainte était impolitique, s'est écrié que c'était montrer la *corde* (c'est-à-dire montrer sa misère ou son discrédit). Cette expression indigna et troubla tous les vénérables frères jacobites.

J'ai eu occasion de voir, dans la semaine, la princesse dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Éminence dans ma dernière lettre (1). Elle sera très charmée de savoir l'intéressant propos qu'elle m'a tenu. « Connaissez-vous, me dit-elle, l'infâme « décret contre les prêtres? » Je répondis que oui; mais que je n'étais surpris d'aucune démarche de cette Assemblée, puisqu'elle a eu l'audace de proposer au Roi de signer l'arrêt de mort de ses augustes frères. La princesse me répondit brusquement : « Mais je suis plus fâchée de celui-ci, parce qu'il « attaque la religion. » Peut-on voir une plus solide piété?

M. Cahier de Gerville, ancien secrétaire d'un conseiller au Parlement, ballotté pour être procureur de la commune de Paris, est nommé ministre de l'intérieur (2). Le *neckriste* Lessart est décidément ministre des affaires étrangères. Il se voit bien que nous avons renoncé à toutes liaisons avec les puissances, car ce ministre ne serait pas propre à inspirer la confiance. On parle beaucoup de la retraite prochaine de M. Duportail (3). Louis de Narbonne veut lui succéder; d'autres disent M. de Noailles, ambassadeur à Vienne, ne pouvant plus y rester à cause du peu d'agrément qu'il y a.

Il paraît constant que M. Genet, chargé d'affaires de France à Pétersbourg, a été obligé d'en sortir. On va incessamment nommer le ministre de France à Soleure; ce doit être le premier travail de Lessart. Il est question de renouveler les traités avec les Suisses, et c'est contre ce projet qu'est dirigé l'avis aux Suisses que j'ai l'honneur de vous envoyer (4).

(1) Madame Élisabeth.

(2) Cahier de Gerville (B. Claude), procureur syndic adjoint de la commune de Paris, ministre de l'intérieur du 27 novembre 1791 au 15 mars 1792.

(3) Duportail, ministre de la guerre, donna sa démission le 3 décembre 1791.

(4) Cette pièce manque dans la correspondance.

On vient de nommer les officiers de la maison du Roi. Votre Éminence en trouvera les noms dans la *Feuille du jour*. Le choix est assez bon. La *grande dame* a voulu présider à tout le travail; elle n'a voulu sortir de l'appartement du Roi qu'après que toutes les nominations furent faites et signées, ce qui prouve toujours plus qu'elle veut gouverner seule. Il n'est pas moins certain qu'on la soupçonne, avec quelque fondement, d'avoir des intelligences avec l'ex-cardinal. Le coadjuteur, son neveu, est à Paris, et on a vu descendre, à dix heures du matin, du côté de la Reine, Mme de Canisy, nièce de ce personnage, et qui ordinairement demeure avec lui. Il court un bruit déjà, mais auquel je n'ajoute point de foi, qu'on veut le rappeler encore au ministère.

Il y a depuis deux jours une si grande fermentation sourde, qu'on a trouvé à propos de doubler les gardes au Château; on croit que c'est pour forcer le Roi à sanctionner le décret contre les prêtres. On tient encore aux Jacobins et dans certains groupes des propos terribles sur ce malheureux monarque; on a assuré qu'on a entendu le maire de Paris dire aux Jacobins ou à la municipalité : « Vous croyez que la Révolu- « tion est faite; vous vous trompez : elle ne le sera que lorsque « tous les prêtres et les nobles seront égorgés » ; on a déjà parlé d'amnistie pour les *braves brigands* de Monteux (1) et d'Avignon.

On n'a pas eu honte de lire une adresse d'un vicaire épiscopal à l'Assemblée nationale, qui proposait, pour subvenir à la pénurie de sujets pour le ministère, de choisir toute personne qui aurait trente ans, avec ordre à l'évêque de le faire prêtre à l'instant de sa nomination à une cure ou vicairerie. On n'a pas rejeté la pétition, on l'a renvoyée à un comité.

On lit dans un journal intitulé *le Thermomètre :* « L'arche- « vêque de Sens est à la veille de rentrer dans le ministère; « on sait que ce prélat agit de concert avec M. de Breteuil, « l'archevêque d'Aix, d'André et Barnave, etc., pour déjouer « les projets des princes émigrés. »

(1) Les *brigands*, lors du siège de Carpentras, avaient établi leur camp à Monteux.

Puisque je suis à parler journaux à Votre Éminence, j'aurai l'honneur de lui marquer que ce Ségur cherche toujours à réveiller l'attention sur Rome, dont il enrage de n'être plus l'ambassadeur. Je lui envoie l'article et le *Journal de Paris* lui-même ; mais comme il est reçu à présent de donner des éclaircissements dans les journaux — l'ambassadeur d'Espagne, de Russie, de Suède, etc., nous en ont donné l'exemple — j'ai fait mettre tout de suite une réplique dans plusieurs journaux. Votre Éminence trouvera ci-joint le numéro du *Journal général;* j'ai fait un article rapidement, d'après les lettres de Votre Éminence.

Du 29. — C'est deux heures après minuit, et le courrier de Rome n'est pas arrivé. Je viens à ce moment de chez une dame importante de cette capitale, où j'avais été souper pour y trouver M. le coadjuteur d'Albi (1) et savoir si réellement il n'avait reçu aucun paquet. Je l'ai trouvé, en effet, et il n'avait encore rien reçu. Nous avons dans ce moment beaucoup de pluie et un grand vent chaud. Je trouve en arrivant plusieurs suppliques, pour M. le cardinal pénitencier, de prêtres qui se sont rétractés bien publiquement, et qui veulent se réconcilier avec Dieu.

Sa Sainteté apprendra avec grande satisfaction, et Votre Éminence aussi, qu'au milieu du danger que nous courons, il y a eu des retraites spirituelles de plusieurs ecclésiastiques qui sont venus à bout de se réunir sans bruit. Ces retraites ont été très suivies. Malgré mes occupations, j'y ai paru deux fois avec la plus grande satisfaction. L'abbé de Floirac, grand vicaire, y a assisté et a fait l'ouverture de la seconde. J'ai été vraiment édifié de cette ferveur ; je puis assurer à Votre Éminence qu'on y a renouvelé d'une manière particulière les serments de fidélité et d'obéissance au Saint-Siège. Le Très Saint Père sera sans doute ému d'une si consolante nouvelle, comme je l'ai été moi-même de la ferveur de ces bons prêtres. J'ai été attendri de voir que ma présence leur faisait grand plaisir.

(1) F. de Pierre de Bernis, neveu et coadjuteur du cardinal.

Ni l'abbé de Malaret, ni l'abbé de Floirac n'ont pu avoir la copie de la dispense que Votre Éminence désire; je savais bien qu'il était impossible de l'avoir.

L'émigration des personnes du tiers état est très considérable. Les princes les reçoivent avec empressement, et on vient de former des compagnies pour eux.

Suivant une lettre de Bruxelles que j'ai lue, en date du 22 de ce mois, un officier a rencontré entre Bruxelles et Liège une quantité considérable de soldats allemands de tous uniformes, comme de soldats allant en semestre; de plus, en trois divisions, soixante-treize chariots chargés de deux ou trois soldats chacun. Quelques Autrichiens ont dit à la personne qui l'a vu, qu'il est sûr qu'ils étaient d'un corps faisant partie de soixante mille hommes en marche pour la frontière.

Les chefs des boulangeries sont appointés à 100 livres par mois, à compter du 15 novembre.

Les troubles du Languedoc sont toujours les mêmes. Les plus grandes cruautés sont exercées contre les honnêtes gens à Montpellier, Lunel et autres lieux; plusieurs sont restés morts sur la place et beaucoup de blessés.

On vient de m'assurer que le club des Cordeliers, séant à présent au Gros-Caillou, quartier éloigné de la ville, était de nouveau présidé par le fameux Peyre.

Dans la séance d'hier, rien de nouveau. Il y a eu, dit-on, une motion sur le mariage des prêtres, mais aucun journal n'en parle, car je joins ici ceux de ce jour qui m'arrivent à ce moment.

Il faut lire Mallet du Pan, dans son numéro de samedi (1), sur les troubles contre le clergé. Il paraît déjà des écrits contre l'abbé Royou; c'est peut-être un mal, car il ne faut pas décourager un bon sujet qui s'est égaré une minute. Voilà une lettre pour M. l'évêque d'Évreux; le marquis de Boulainvilliers, un de mes amis, me l'a remise. Je vais fermer mon paquet; le courrier de Rome n'est pas encore arrivé, et le temps presse

(1) Mallet du Pan publia de 1788 à 1792 le *Mercure historique et politique*.

pour celui de France. Mille tendres respects à Votre Éminence.

XXIX

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 75.] 21 décembre 1791.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 74 du 23 et 24 (1) novembre. Pour que notre correspondance soit au pair, il ne me manque que le N° 75 que j'attends à chaque instant par le courrier de cette semaine, que l'on ne voit encore paraître.

Je vous répondrai, Monsieur, en très peu de mots, car vous sentez bien que si l'on peut disserter sans fin sur tous les détails bien intéressants que vous me mandez, ce serait à pure perte. Vos affaires du dedans empirent de plus en plus, et celles du dehors ne sont nullement capables de rehausser nos espérances. Il faut donc attendre avec résignation le moment fixé par l'Être suprême pour essuyer nos larmes. Le parti dominant encore viendra enfin à bout de faire sanctionner les derniers décrets contre le clergé, et voilà une nouvelle et la plus affreuse persécution. Je ne puis m'arrêter un instant sur une idée pareille, sans fondre en larmes.

Le propos de la très digne princesse sur un tel déplorable objet décèle sa grande religion et sa piété solide. Pourquoi un exemple si frappant doit-il avoir aussi peu d'imitateurs? Lorsque vous en aurez l'occasion, ne manquez point de lui faire connaître combien je suis rempli d'admiration pour ses vertus. Le Pape n'a pu lire sans attendrissement qu'au milieu des plus grands dangers il y a eu des retraites spirituelles de plusieurs ecclésiastiques, et qu'elles ont été très suivies. C'est vraiment un exemple digne des premiers temps

(1) Il faut lire 28 et 29 novembre.

de l'Église. Je m'occuperai des suppliques que vous m'avez envoyées, et je vous en marquerai le résultat.

Le Pape est presque parfaitement rétabli, et, sans le peu de ménagements qu'il a pour sa précieuse santé, l'on pourrait être tranquille.

Vendredi dernier, notre abbé Maury a eu l'honneur d'être admis à une audience particulière de Sa Sainteté qui l'entretint plus de trois heures, et dont le digne abbé fut très satisfait. Le Pape est de même infiniment satisfait de vous, et moi au dernier point, pour vos lettres et pour les brochures que vous ne cessez de m'envoyer. Là-dessus je ne puis me refuser au souhait qu'a le cardinal Antonelli, mon véritable ami, comme le véritable honneur du Sacré Collège, d'être abonné à l'*Ami du Roi*. Faites-moi donc le plaisir de faire cet abonnement en son nom, ou au vôtre propre, si vous le jugez plus sûr et plus convenable, et envoyez-moi un double exemplaire de cette feuille pour lui dans mon paquet, mais sous une enveloppe particulière adressée à cette Éminence. Pour le prix, vous pouvez le mettre avec les dépenses que vous faites journellement pour le Saint-Siège et pour moi, car je m'arrangerai là-dessus avec le cardinal Antonelli.

Agréez, en attendant, les assurances du véritable attachement que je vous ai voué pour jamais.

XXX

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 75.] Paris, 5 décembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Le bruit d'une nouvelle évasion du Roi est sans doute parvenu à Rome par la voie de Bruxelles et de Coblentz ; car des lettres de cette dernière ville, du 27 novembre, nous apprennent que toute l'Allemagne en a retenti, qu'on l'a cru pendant trois jours

et qu'on l'a même célébré avec pompe, surtout à Bruxelles et à Coblentz. C'est M. de Vergennes qui reçut cette fausse nouvelle, par un courrier de cette capitale des Pays-Bas, le 23, jour de la fête de l'Électeur; on y disait que Sa Majesté était arrivée à Condé, où elle était gardée par 12,000 Autrichiens. Cette nouvelle fut reçue partout, avec transport, et toutes les lettres nous font la peinture ravissante du tableau qu'elle avait produit. La joie était si grande à Coblentz, où venaient d'arriver les princes de la branche de Condé, pour y célébrer la fête de l'oncle de Sa Majesté, que toute étiquette fut oubliée au château, et chacun s'y rendait sans faire attention au costume dans lequel il se trouvait habillé. L'Électeur lui-même, les larmes aux yeux, venait avec ses deux neveux manifester sa joie aux différents corps qui venaient le complimenter pour sa fête. Les ambassadeurs de Russie et de Suède s'empressèrent de se rendre auprès des augustes frères du Roi. Cependant, au milieu de cette joie, une chose les inquiétait : c'était de ne point voir arriver un courrier du Roi aux princes. En effet, l'illusion fut bientôt évanouie, car les lettres du surlendemain, de Bruxelles, démentirent complètement cette nouvelle.

Chacun raisonne sur l'invention de cette prétendue fuite. Il est difficile de deviner avec certitude le foyer d'où cette nouvelle est partie et l'intention qu'on avait en la faisant courir. Les uns l'ont regardée comme un stratagème des généraux Luckner et Kellermann qui commandent sur les frontières; on leur suppose d'avoir pensé que les émigrants, apprenant que le Roi se trouvait à Condé, se seraient empressés de rentrer pour venir se rallier auprès de Sa Majesté, et qu'alors on aurait pu les entourer pour s'en emparer. D'autres personnes y ont vu une spéculation de banquiers, pour faire baisser tous les papiers et les accaparer pour les revendre l'instant d'après à plus haut prix. D'autres enfin l'attribuent aux Jacobites, pour avoir une occasion d'électriser les têtes contre le Roi, ou enfin au parti monarchien qui a concerté le dernier départ de Sa Majesté. Ce qu'on peut avouer de bonne foi, c'est qu'on ne peut comprendre le véritable but d'un pareil bruit.

Une chose malheureusement certaine, c'est que parmi les défenseurs de la monarchie rassemblés au delà des frontières, il s'est glissé un grand nombre d'émissaires de la propagande et des Jacobins. On a chassé même, le 23 novembre, un officier de Coblentz, et, le 24, on a mis en prison un garde du corps, nommé Robert de Corbeil, de la compagnie de Noailles, qui avait laissé tomber une lettre de sa poche que d'autres avaient ramassée, et qui était adressée à un secrétaire de la même assemblée. La lettre fut ouverte; elle contenait des nouvelles à la démocratie et finissait par ces mots : *Vive la nation !*

Il paraît toujours plus certain que l'impératrice de Russie a ordonné au prince de Nassau de lever six mille hommes de troupes. Votre Éminence trouvera dans la *Feuille du jour* la lettre que cette grande souveraine a écrite à M. le maréchal de Broglie.

Nous sommes toujours sous le couteau de la horde jacobite ; déjà des secousses violentes de révolte se font sentir d'une manière alarmante. Le peuple des faubourgs, que les factieux travaillent sans cesse, ne répond pas encore à l'appel du crime; mais il est bien à craindre que sa grande misère ne le fasse enfin succomber. Nous avons presque touché à ce moment terrible, mais heureusement le Roi, informé à temps des nouveaux malheurs qui menaçaient la ville de Paris, s'est presque oublié lui-même pour ne s'occuper que du salut du peuple, et, de grand matin, il a fait prévenir, par une affiche, tous les bons citoyens de se tenir en garde contre les nouvelles calomnies que les factieux voulaient accréditer dans cette journée, pour entraîner la multitude à tous les désordres. Des courriers supposés devaient entrer dans Paris, de plusieurs côtés, et y publier que les émigrants étaient entrés en France les armes à la main; on devait en même temps annoncer que le Roi avait quitté Paris. Certainement tant de calomnies atroces auraient été accueillies avec ardeur et auraient été le signal du plus grand carnage, car on insinue toujours qu'il faut faire ce que l'on a fait à Avignon. Le Roi lui-même, par la bouche de

son ministre, a dénoncé ces coupables manœuvres au républicain Pétion, maire de Paris. Votre Éminence trouvera cette lettre dans tous les journaux, et Elle y verra que Sa Majesté y dénonce aussi les outrages que les factieux osent [commettre] contre sa personne inviolable et sacrée.

Cette mesure inattendue du Roi, si elle n'a pas déconcerté ces brigands, a au moins sauvé cette journée des horreurs préméditées; mais, pour se venger de leur mauvais succès, ils se sont occupés, en attendant mieux, à faire harceler, par leurs sans-culottes soldés, tous les cafés. Ils se sont surtout portés au fameux café de Foy du Palais-Royal, appartenant à un sieur Josserand, ancien jacobite outré, qui s'est un peu converti. Là, en tumulte et sous le manteau de la Constitution et de la liberté, ils ont opprimé tous les honnêtes gens qui se trouvaient rassemblés. C'en était fait du pauvre cafetier, apostat jacobite, s'il n'avait pris promptement la fuite. Après un torrent de menaces vomies contre tous les assistants, ils ont arboré un pavillon tricolore, avec ordre à tout le monde de le respecter, sous peine d'être massacré. Heureusement la garde, qui est venue au secours du café, a dissipé la meute jacobite. Hier, ce café était encore fermé. Celui qui est à la tête de ces républicains, c'est le fameux Saint-Huruge; il profère toujours les blasphèmes les plus atroces contre Dieu, le Roi, les prêtres et les nobles. Selon lui, il faut tout massacrer pour servir la sainte liberté dont il se déclare l'apôtre. Il a dénoncé, au milieu de sa horde de brigands, la captivité de Jourdan Coupe-tête comme un attentat fait à la liberté, comme un crime contre les droits de l'homme, contre un des plus dignes défenseurs de la patrie. Un brave militaire, qui a voulu s'élever contre tant d'audace et de scélératesse, a failli devenir la proie de cet énergumène; mais son courage et quelques honnêtes gens qui se sont ralliés à lui, l'ont sauvé du danger. On est venu cependant à bout de mettre en prison quatre subalternes de ce scélérat; mais les chefs marchent la tête levée. Quelle sûreté peut-il y avoir dans une ville où la police souffre de pareils monstres? et quelle idée doit-on avoir en

Europe des chefs de cette même police, et surtout du palais de Philippe qui a engendré tous ces tigres et leur sert de repaire?

Les feuillantistes, constituants anciens, à la tête desquels se trouvent à présent Chapelier et Barnave (le premier en est président), ont tenu une séance nocturne, ces jours passés. Elle a un peu intrigué les citoyens honnêtes qui connaissent l'esprit et l'ambition de cette secte moyenniste (*sic*). Leur but, dit-on, était de déterminer les moyens d'engager le Roi à sanctionner le décret contre les prêtres; nous ignorons encore s'ils réussiront dans leurs manœuvres. Quels que soient leurs succès, on croit pouvoir assurer que ce décret ne sera pas sanctionné. Il est vrai qu'une grande partie de son conseil est pour, mais le ministre de la marine, Bertrand, a fortement parlé contre, et a fait valoir que ce décret était inconstitutionnel. Le Roi, à qui il faut rendre justice de dire qu'il s'est toujours montré contraire à ce qui se fait contre la religion de ses pères, est déterminé à ne point sanctionner, à moins qu'il n'y ait une violence marquée.

Les deux paquets de Votre Éminence, du 9 et du 16 novembre, sont presque arrivés en même temps. Le premier qui m'annonçait la nouvelle qu'Elle était détenue dans son lit par la goutte ne m'effraya pas, — on dit ici communément que la goutte est un principe de longue vie — mais me fit ressentir une grande peine de la savoir souffrante, car les douleurs de cette maladie sont fort aiguës. Mais Votre Éminence a daigné me rassurer par sa dernière dépêche; c'est sans doute un effet de son grand travail et du temps humide qui paraît régner sur tout l'hémisphère.

J'ai pensé déjà tout ce qu'Elle me fait l'honneur de me marquer (1) sur mon N° 70, mais il convient d'écouter tous ceux qui ont quelque confiance en moi, qui d'ailleurs n'ont pour but que le bien de la religion et l'attachement au Saint-Siège. Il y en a qu'il faut modérer, d'autres à qui il faut inspi-

(1) Cf. lettre XX.

rer de la confiance; il y a tant d'objets de persécution et de découragement dans ce moment, qu'il faut donner du courage à plusieurs, que la misère et le long mauvais état des choses pourraient peut-être écarter du bon chemin. Je ne dois pas surtout dédaigner les éclaircissements des personnes sages, respectables par leur âge et par leur savoir; mais je suis bien loin d'épouser toujours leurs idées, et ce n'est que pour ne rien laisser ignorer à Votre Éminence que j'ai l'honneur de l'entretenir quelquefois de ces objets. Je suis le premier à admirer la haute sagesse de Sa Sainteté dans la conduite qu'Elle tient dans des circonstances si difficiles, et ceux qui ont une saine raison partagent mon admiration qui rejaillit toujours sur Votre Éminence.

Quant au mémoire de Dufort, j'avoue que je ne l'avais mis dans mon paquet que par un excès de complaisance et d'égards pour un de nos présidents, mon supérieur et mon ami. Je lui avais dit d'avance la réponse de Rome; je sais que cette indulgence insigne de l'Église n'a lieu que pour les princes du sang royal susceptibles d'une souveraineté, et pour le plus grand bien d'un État. Je remercie infiniment Votre Éminence des pièces qui étaient jointes dans mon paquet; j'ai été bien charmé de les recevoir en original, parce que je suis alors plus en état de répondre aux personnes qui m'en parlent et qui quelquefois, faute de les bien connaître, se permettent des critiques. Cette instruction paraît dans le public depuis quelques jours seulement; elle est bien conforme à mes principes; je pense qu'on ne saurait être trop réservé pour la communication avec les intrus.

Sous quelques jours, j'aurai des notions sûres sur l'abbé Noguez, et je tâcherai de répondre aux intentions de Votre Éminence. Qu'Elle ne soit pas impatiente sur les pièces à venir pour compléter la commission à l'égard de l'archevêque de Sens. Il y a quelques [formalités] préalables à remplir, pour rendre plus certaine la réception de notre paquet. J'ai pris la liberté d'écrire à M. l'abbé Ziucci, pour qu'il ait la bonté d'envoyer tout uniment par la poste l'objet de dévotion pour la

pieuse Mme Pasquier, à l'adresse de M. Gauthier, administrateur général des postes, qui est revenu; et Votre Éminence pourra, sans hésiter, se servir de ce couvert pour les paquets un peu gros qu'Elle serait dans le cas d'envoyer, ou qui seraient importants; car, indépendamment de la franchise de la poste, ce qui est un objet important, c'est la voie la plus sûre pour être certain de l'arrivée d'un paquet. Il ne me reste donc qu'à supplier Votre Éminence de recevoir mes remerciements.

Votre Éminence n'a pas besoin de me recommander la fuite du constitutionnel Torné. Je le méprisais avant comme un homme sans principes, et à présent comme un schismatique; j'avais voulu rendre, dans le temps, service à l'abbé Brémont, capiscol de Vaison, son adversaire.

Votre Éminence trouvera ci-jointes plusieurs petites brochures importantes pour la circonstance, entre autres deux exemplaires de celle intitulée : *Plaintes à M. Burke*. C'est l'auteur lui-même qui me les a remis pour les envoyer à Votre Éminence. Il a composé plusieurs autres petits ouvrages que M. le nonce vous aura sans doute envoyés dans le temps. Ce nouvel ouvrage contient de grandes vérités, mais trop durement dites. Il aurait peut-être été plus à propos d'en retarder la publication, car ce n'est pas le moment de jeter de la défaveur sur les évêques. J'en ai fait mes réflexions à ce sévère écrivain; mais l'abbé Rougane, d'une grande piété et irréprochable dans sa vie, est fort sévère dans ses principes et ne souffre pas de tempérament. On a beau le raisonner, il ne sort pas de la ligne de démarcation qu'il s'est tracée; d'ailleurs, son âge assez avancé et son savoir en imposent. J'ai voulu au moins lui faire bâtonner quelques articles contre l'archevêque d'Aix; il ne l'a pas voulu, il est comme Boileau dans ses *Satires*, il appelle tout par son nom — il nomme un chat un chat et Rollet un fripon. — Il n'épargne personne. Les évêques surtout qui étaient dans l'Assemblée sont 'objet de sa colère; il ne respecte pas davantage notre célèbre compatriote; mais Votre Éminence voudra bien ne pas lui en parler quand il sera à Rome, encore moins lui dire que c'est

moi qui ai eu l'honneur de les lui envoyer. Je ne veux pas l'affliger, et il pourrait peut-être me supposer des idées que je n'ai certainement pas; mais je n'ai pu refuser cet abbé Rougane qui aurait envoyé son ouvrage par une autre voie et avec plus d'éclat.

Le ministre de la guerre est décidément retiré; l'Assemblée l'a indignement maltraité. Louis de Narbonne ne le remplacera pas, comme on l'avait dit; on nomme avec plus de fondement Dumouriez, commandant de Cherbourg, homme très exalté et qui a été ci-devant à la Bastille. Un sieur de Chambonas, commandant de la garde de Sens, est aussi sur les rangs, ce qui a fait renouveler le bruit que l'archevêque de Sens est toujours derrière les rideaux.

Il est certain que les factions qui agitent en ce moment cruellement la France s'étudient en mille manières pour venir à bout de leurs projets : les monarchiens, les constituants, les républicains et les francs royalistes. Je dois revenir un moment sur cette fausse nouvelle de la fuite du Roi, arrivée de Bruxelles à Coblentz. Depuis que j'ai commencé ma lettre, une personne fort insinuée dans tous les mystères m'a fait entendre que cette intrigue partait du Château, car il est presque notoire que c'est Mme de Matignon, fille du baron de Breteuil, Augeard, secrétaire des commandements de la Grande Dame, et les frères Limon, qui ont donné cours à cette nouvelle à Bruxelles. Le but était que, l'empressement des frères (1) les ayant fait courir au-devant du Roi qu'on disait s'être arrêté à Raismes, chez M. de La Marck, près Valenciennes, ils auraient pu être investis et obligés de rester en France; alors ce parti, qu'on redoute, aurait été d'un seul coup abattu, et cela aurait pu d'autant mieux arriver qu'au moment de cette nouvelle à Coblentz Monsieur dit : « C'est sûr, il faut partir. » On lui avait donc donné quelque faux avis secret. Dans le même instant on arrêta un garde du corps qui avait laissé tomber une lettre dans laquelle on lisait : *Tout va bien,*

(1) Les frères du Roi.

vive la nation! et, au moment où cet officier a été mis en prison, on a remarqué que vingt et un gardes du corps ont disparu de Coblentz, et aussitôt, soupçon fondé d'un enlèvement.

D'un autre côté, il paraît qu'on avait semé le bruit que réellement on devait partir, puisque les constituants qui ne veulent point de départ, mais seulement l'expulsion des Jacobins et même de cette Assemblée, firent donner la consigne du caporal dont j'ai déjà parlé à Votre Éminence; et, de l'autre côté, les Jacobins qui voudraient, au contraire, avoir une occasion favorable de se nommer république, comptaient, dans sa fuite, enlever le Roi et le faire passer du côté de Nismes. Et cela est si vrai que je puis certifier à Votre Éminence qu'une lettre, venue ces jours-ci de Lyon et remise au Roi avant-hier, annonçait que les protestants de Nismes s'attendaient à voir Sa Majesté; d'après cela, comment peut-on se flatter de voir renaître sitôt le calme en France, si l'Empereur ne se mêle de nos affaires?

Vendredi, la Reine, M. le Dauphin et Madame Royale furent au Théâtre-Français. Elle fut fort applaudie; elle était accompagnée de Mme de Lamballe; on a remarqué que Madame Élisabeth n'y était pas.

Du 6 décembre. — Il y a eu encore hier, au Palais-Royal, nouveau tapage au café de Foy; il y a eu un patriote qui a eu l'oreille emportée d'un coup de sabre et cinq ou six en prison.

La princesse de Lamballe donne des thés ou rafraîchissements trois fois la semaine, le soir. La Reine y a paru. On a remarqué déjà quelques bourgeois; on y joue seulement aux cartes, à 15 sols la fiche.

Isnard a prononcé jeudi passé un discours infernal aux Jacobins, contre l'impératrice de Russie. On assure que M. de Simolin s'est un peu tiré de sa tranquillité ordinaire et a envoyé un courrier extraordinaire à sa souveraine.

Montesquiou, qu'on surnomme le *Compte,* est de retour à Paris. Il dit qu'il est content de son voyage à Montpellier, d'où il est cependant revenu après qu'on lui a crié : « *Rendez donc vos comptes!* » Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'avant la Révo-

lution il était criblé de dettes, puisqu'au commencement de 1790 je l'ai condamné par arrêt à mon rapport à payer deux lettres de change de 17,000 livres, et à présent il possède d'immenses domaines!

On assure que la cour de Londres se donne sous main les plus grandes peines pour empêcher celles de Vienne et de Berlin d'intervenir dans les affaires de France, parce qu'elle croit de son intérêt de prolonger le plus possible l'anarchie de ce royaume.

On écrit de Rome que le Très Saint Père, monté dans une voiture bourgeoise, est allé dîner chez le général des Jacobins, au grand étonnement des gens de Monte-Cavallo. Comme on a parlé de cela dans une compagnie, j'ai marqué ma surprise de ce qu'on faisait une nouvelle de cela; qu'il arrivait quelquefois que le Très Saint Père allait voir les généraux des Ordres, surtout des Jacobins dont plusieurs étaient souvent cardinaux, et, quant à la surprise des gens de Monte-Cavallo, j'ai dit que c'était certainement une broderie de celui qui avait écrit la lettre.

Voilà une lettre d'une supérieure de Saint-Charles de Nantes, que l'abbé Choppi, dont le nom est connu sans doute de Votre Éminence, m'a remise. La religieuse est d'une famille distinguée de France.

Je ne parle pas à Votre Éminence des séances de cette semaine; elles se sont passées en invectives ou en dénonciations contre les ministres. Ils ne sont pas à plaindre. Pourquoi sont-ils de bas valets de cette Assemblée? Fauchet, Isnard et Brissot se sont surtout fort distingués.

On lit dans une feuille que Mesdames, tantes du Roi, ont fait prier M. Louis de Narbonne de leur envoyer sa démission de sa place de chevalier d'honneur, et le journal ajoute : ce qu'il s'est hâté de faire, Mme de Staël (fille de Necker), ambassadrice de Suède, y ayant consenti.

Voilà un paquet pour M. le cardinal Antonelli; je suis bien touché que Votre Éminence ait daigné lui recommander l'affaire dont j'avais eu l'honneur de lui écrire. — Le sévère auteur

des *Plaintes à Burke* me charge du paquet ci-joint pour le confesseur de Mesdames. Votre Éminence permettra cette liberté. — On vient de m'assurer que M. l'archevêque d'Aix était parti subitement pour Rome; je n'ai pu encore envoyer chez lui pour vérifier le fait.

Je supplie Votre Éminence de conserver sa santé qui m'est bien précieuse et de ne douter jamais de mon inviolable attachement et de mon tendre respect.

XXXI

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 76.] 23 décembre 1791.

Toujours en retard d'un courrier de France, je puis seulement vous marquer, Monsieur, la réception de votre numéro 75, des 5 et 6 décembre.

Le bruit d'une nouvelle évasion du Roi était arrivé à Rome avec une célérité étonnante, avec les détails les plus minutieux, avec les noms des personnes qui étaient de la partie, le tout accompagné par des lettres auxquelles il aurait été raisonnable d'ajouter une entière foi. Il est cependant bien sûr que personne, absolument personne depuis le Saint-Père jusqu'à l'artisan le moins instruit, n'y a prêté ici la plus légère croyance, et la nouvelle était absolument oubliée avant même de recevoir les assurances qu'elle était controuvée. Voilà pourquoi, Monsieur, je ne vous en ai point parlé dans le temps, car il me paraissait bien ridicule d'entretenir mon correspondant à Paris d'une fable grossière qu'on avait méprisée, même dans nos cafés. Je ne m'arrêterai non plus sur les effets que l'on pouvait se promettre de l'invention de cette prétendue fuite, car dans les temps de trouble et d'anarchie, ce serait vouloir perdre la tête que de retrouver le foyer de toutes les machines auxquelles travaillent les têtes les plus exaltées, et auxquelles

l'incertitude et la méfiance universelles et, bien plus, l'esprit de parti donnent de la consistance.

Si les dangers dont le Roi est toujours entouré lui faisaient enfin envisager la nécessité de travailler à la destruction des Jacobins, et déployer par conséquent le peu de moyens qui sont en son pouvoir, dans toute leur latitude, il pourrait à la fin regagner quelque ascendant qui pourrait tourner au profit de la nation. Mais quelle énergie de caractère exigerait un tel projet! Quel courage pour ne point décliner au moment de la marche ferme et réfléchie qu'il faudrait suivre! Quelle loyauté, quelle étendue de lumières, quelle bonne foi ne lui faudrait-il dans ses coopérateurs! Plus un ensemble aussi difficile et aussi nécessaire serait à souhaiter, plus on est loin de le voir réaliser, et vos affaires, par conséquent, empirent toujours davantage. Je m'attends donc à chaque instant à voir paraître la sanction du décret contre les ecclésiastiques, que je vois d'ailleurs toujours en proie à la plus cruelle des persécutions, tant qu'il n'y aura point une autorité qui balance celle de leurs oppresseurs.

Quant à notre conduite, je puis vous assurer que le Saint-Père ne démordra point du système réfléchi que ses devoirs lui imposent, et dans lequel il travaille maintenant, pour opposer les remèdes qui sont en son pouvoir à l'état actuel du malheur. Il se porte maintenant assez bien, ce bon Pontife, et il a été en état de faire les augustes fonctions de la solennité actuelle. En vérité, ce n'est point l'âge son plus grand ennemi, mais bien l'ardeur extrême qu'il a pour s'acquitter des soins immenses de son ministère apostolique. Pour moi, je tâche d'aider le pilote de toutes mes faibles forces, et je le ferai tant que je pourrai. Il faut plier même, si le devoir l'exige, sous le fardeau plutôt que d'abandonner lâchement son poste et se montrer inférieur à la dureté des circonstances. Je me repose entièrement sur votre activité à l'égard de la commission relative à l'archevêque de Sens.

Lorsque j'aurai de gros paquets à vous remettre, je les mettrai sous le couvert de M. Gauthier. — J'ai reçu toutes les bro-

chures et les lettres. Je m'occuperai des premières à mesure de leur importance, et je vous en remercie; j'ai remis les autres à leur adresse. Une fois pour toutes, je vous prie de faire autant de celles que je suis obligé d'insérer dans les miennes.

Il est vrai que le Saint-Père, dans le mois d'octobre, fit une agréable surprise au général des Dominicains; vous avez très bien saisi, et répondu à merveille à ceux qui en parlaient. — Si l'archevêque d'Aix vient à Rome, vous en serez instruit.

En attendant, ne doutez un instant de la bienveillance la plus décidée du Saint-Père et de la tendresse de mes sentiments à votre égard. Agréez-en ici, Monsieur, les assurances que je vous en donne toujours avec le plus grand plaisir.

P. S. — J'ai commencé déjà à lire les *Plaintes à M. Burke.* Je ne sais pas encore si, lorsque je l'aurai achevé, je jugerai convenable d'en parler le premier à votre compatriote. En tout cas, vous pouvez être bien sûr qu'il ignorera que c'est de vous que je tiens cet écrit.

XXXII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 76.] Paris, 12 décembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Le courrier de Rome qui m'a apporté, avec le chirographe de Sa Sainteté (1), la lettre de Votre Éminence, est arrivé à son ordinaire. Je l'ai donné tout de suite à l'impression, parce que j'ai cru la publication de cette pièce nécessaire pour l'authenticité de la réclamation de Sa Sainteté, dont nos ennemis affectaient de suspecter la vérité. Ils s'appuient toujours, dans ce pays-ci, sur ce que ce qui sort du cabinet de la Cour de

(1) V. note, p. 147.

Rome n'est pas signé, car un acte vrai, disent-ils, est toujours muni de quelque signature. Je me réjouis toujours plus de voir raffermir la très précieuse santé du Saint-Père et que Votre Éminence soit débarrassée de sa goutte.

Enfin cependant M. de Narbonne, malgré la répugnance du Roi, est devenu ministre de la guerre. Il s'est empressé de venir à l'Assemblée faire un discours patriotique, où il a eu la hardiesse de faire parade de son extrême attachement pour Sa Majesté, comme si on pouvait être attaché au Roi quand on embrasse une constitution qui détruit la religion et anéantit le trône. Cependant son patriotisme ne l'a pas empêché d'être gourmandé par l'Assemblée, au sujet des troubles qui sont arrivés à Besançon. A peine quelqu'un est-il en place, que l'Assemblée s'élève contre lui ; aussi Cahier de Gerville, ministre patriote, a dit : « *On en veut à nos têtes ; quant à moi, je défendrai la mienne de mon mieux.* » « Au reste, a-t-il ajouté, ils me laisseront peut-être tranquille parce qu'ils savent bien que, quoique *ministre,* je ne suis point *ministériel* », et certes il le prouve bien par sa conduite, car dès qu'il eut reçu le décret que l'Assemblée nationale venait de rendre contre trois personnes, dont une était un militaire distingué, [accusées] d'avoir recruté à Toul pour les princes émigrés, il sonna, fit venir des chevaux de poste et expédia en courrier son propre cocher, qui partit sur-le-champ avec la dépêche dont il ignorait lui-même l'objet. Ensuite, il fut chez le Roi, et sur la surprise que Sa Majesté lui témoigna de ce qu'il n'avait pas attendu ses ordres : « Oh! je savais, Sire, que vous l'approuveriez », répondit-il.

A la première visite que lui firent les commis des bureaux de son département, il leur dit : « Je connais vos talents, vos « vertus, mais il vous en manque une essentielle, c'est le patrio- « tisme. » Ces commis, craignant de perdre leurs places, lui dirent : « Nous sommes patriotes. »

Le Roi disait, ces jours derniers, à ce ministre ci-devant homme de loi : « *Ils prétendent que je veux m'en aller ; quelle extravagance ! et où irais-je pour être mieux ?* » Ce monarque a

constamment la Constitution sous ses yeux. Il l'a tellement étudiée qu'il la sait par cœur, et, lorsque dans son conseil ses ministres font quelques propositions contraires aux décrets, il s'écrie : « Oh ! ceci ne peut pas passer, *c'est anticonstitutionnel.* » Votre Éminence peut compter sur l'authenticité de tous ces faits. On ne peut savoir dans quel esprit Sa Majesté tient un pareil langage, car, d'un autre côté, il a mieux aimé n'avoir point d'Avent cette année que d'avoir un prédicateur jureur.

Le calme depuis deux ou trois jours est apparent; les émissaires des Jacobins n'ont paru que faiblement au café de Foy. Cependant le propriétaire est toujours l'objet chéri de leur vengeance, et ils n'attendent que le moment favorable pour l'assouvir. Ils se contentent de répéter tout bas que le patriotisme se refroidit dans la capitale; ils désireraient voir se renouveler ces beaux jours de la liberté, où, au premier signal de la faction, tous les citoyens se livraient aveuglément à l'exécution des volontés des Jacobins. Depuis que les actions de Philippe ont baissé sur la place, les exploits des sans-culottes ont diminué en proportion. On a beau leur promettre le pillage, ils veulent être payés d'avance, avant d'aller à l'assaut, et malheureusement les Jacobins sont forcés, faute de moyens, de suspendre les payements.

Les protestants viennent encore d'ouvrir une nouvelle banque. L'arrêté du directoire du département, quoique dans l'esprit des honnêtes gens rempli d'insolences contre le Roi, change furieusement la face des affaires de leur secte. Ils sont perdus si le décret contre les prêtres fidèles n'est pas exécuté; aussi le ministre Rabaud redouble-t-il d'activité pour qu'il ait sa pleine et entière exécution. Il tient à ce sujet des conférences nocturnes dans la rue Saint-Thomas du Louvre, où tous les chefs de parti se réunissent pour combiner les nouveaux moyens de triompher de l'orage imprévu qui les menace. Ils ont fait afficher plusieurs placards dans les faubourgs, qu'ils ont eu la disgrâce de voir déchirer par ceux mêmes qu'ils voulaient corrompre. Ils ont cherché, conjointement avec les Jacobins, à faire déclarer criminelle l'opposition du directoire

du département. Le premier cri a été celui de la vengeance, et pour cela ils ont combiné tous les moyens nécessaires en pareil cas. L'idée de soulever les sections ou districts de la capitale leur a paru la plus propre à servir leur ressentiment; aussitôt leurs missionnaires ont été distribués dans les quarante-huit sections de la capitale, et ils sont venus à bout de leurs desseins, car nous avons vu hier venir à la barre de l'Assemblée des députations des différentes sections, de plusieurs rassemblements de citoyens, pour présenter des pétitions contre le département qu'ils ont voulu faire déclarer traître à la patrie, susceptible d'accusation et renvoyé par devant la haute Cour. Ces pétitionnaires ont été accueillis avec transport par les législateurs; ils ont obtenu les honneurs de la séance, la mention honorable dans le procès-verbal, l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements pour avoir de nouvelles réclamations. Voilà ce qui se trame aujourd'hui et qui peut produire une explosion funeste contre nous. D'un autre côté, le club des Feuillants continue ses séances; il fait recruter secrètement, pour avoir une force imposante à opposer à leurs adversaires. Les vues de ces Feuillants, sans être aussi atroces, n'en sont pas pour cela plus pures; leurs projets sont connus : le maintien de la constitution, l'intrigue et l'ambition, voilà leur base et leur but.

Le bruit se renouvelle et se confirme que La Fayette est à Marseille; on n'augure rien de bon de ce voyage. D'après le récit de différents voyageurs dans l'intérieur du royaume, l'amour pour la Révolution est fort faible. En delà de dix lieues de Paris, l'admiration pour nos Solons modernes se change en mépris; deux raisons paraissent surtout devoir déterminer l'animadversion du peuple français contre le nouveau régime : la chute du commerce et l'augmentation immense des impositions, car les villages qui payaient 8,000 livres en payent 30,000 sans exagération. On mande, de presque tous les ports de mer, que l'affaire des colonies et sa réaction sur le commerce *aristocratisent* furieusement les négociants et les armateurs. Si vous ajoutez à cela la disparition totale du

numéraire et l'immense émission des papiers-monnaie (ils perdent 40 pour 100 ; aujourd'hui le louis d'or se vendait 12 liv. 5 s.), on concevra aisément que le commerce doit être paralysé dans toutes ses ramifications. En attendant, les impôts ne se payent presque pas, et ce qui se paye est absorbé par les frais des administrations qui gouvernent les quatre-vingt-quatre lambeaux de République.

Votre Éminence trouvera dans les feuilles le discours du ministre de Suède accrédité auprès des princes. Les affaires à Coblentz paraissent prendre la meilleure tournure; l'influence de l'héroïne du Nord ne servira pas peu à déterminer ceux qui sont encore indécis. Il paraît très constant que l'électeur de Trèves a notifié à la diète de l'Empire qu'il a réclamé l'intervention de l'Impératrice pour les affaires des princes allemands. Ce souverain a répondu au ministre de France, qui l'engageait au nom du Roi de ne pas permettre des rassemblements de Français chez lui, *qu'il verrait ce qu'il aurait à faire au printemps.*

Les dispositions de Léopold paraissent bien changées. Il paraît, au contraire, qu'il jouera le premier rôle dans les événements qui se préparent; on assure que ce monarque a été singulièrement frappé d'une caricature qui paraît à Vienne, dans laquelle Joseph II est représenté dans une bière, et dans le lointain Léopold en robe de chambre et en bonnet de nuit. Le génie de l'Autriche y est planant et s'écriant : *Joseph, réveille-toi! Léopold, va te coucher!* Sensible à ce persiflage, ce prince s'est réveillé, à ce qu'on assure, un peu de son assoupissement. Il est certain, et Votre Éminence doit le savoir mieux que moi, qu'après l'arrivée d'un courrier à Coblentz, il y a eu un entretien assez long chez le prince de Kaunitz avec les ministres d'Espagne, Russie, Naples et Sardaigne, et qu'ensuite des courriers ont été expédiés à Madrid, à Pétersbourg et à Berlin. Des politiques supposent que la Reine, cédant aux conseils de personnes sages, a écrit à l'Empereur qu'elle ne s'opposait plus aux moyens qui pourraient rendre le calme à la France.

Quoi qu'il en soit, nous avons connaissance d'une déclaration de l'Empereur, où il annonce qu'il se met à la tête de la coalition des puissances contre la France; mais ce qui est encore plus certain, c'est que M. de Metternich a fait passer à M. de Lessart une note que l'Empereur a notifiée aux puissances de l'Europe, dans laquelle il déclare qu'à présent on doit regarder le roi de France comme libre, et par conséquent son acceptation, et tout ce qui s'en est suivi, comme valide. Sa Majesté Impériale espère que [le résultat de] ladite acceptation sera de ramener le bon ordre en France et d'y faire prévaloir le parti des personnes modérées, selon le vœu de Sa Majesté Très Catholique. Mais, comme les espérances du Roi pourraient être trompées, et que tous les désordres de la licence et les excès de la violence à l'égard du Roi pourraient se renouveler, Léopold engage les puissances à ne pas se désister des mesures concertées entre elles, à se tenir en observation et à faire déclarer par leurs ministres respectifs à Paris que leur coalition subsiste, et [qu'elles] sont prêtes à soutenir de concert, en toute occurrence, les droits du Roi et de la monarchie française.

Il y avait hier un grand monde au Château. Pendant la messe du Roi, on vola dans la chapelle une bourse et un portefeuille. Le bruit était public dans les appartements, même en présence du corps diplomatique, que M. de Staël avait son rappel.

Le Roi et la Reine se promènent souvent dans les faubourgs de cette capitale; ils paraissent à l'extérieur fort contents. Le Roi a été fort applaudi dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, où il est allé à cheval.

Le premier vicaire de Saint-Merry a rétracté son serment. Le tribunal de justice du troisième arrondissement vient de recevoir les promesses respectives de mariage du sieur Giroux et de Mlle Geofroy, et a déclaré par M. Target(1), juge (la mère

(1) Target (Guy-J.-B.), député du Tiers aux États généraux et membre du comité de Constitution, aux discussions duquel il prit une part importante. Aussi publia-t-on à cette époque un *Bulletin des couches de M. Target, père et mère de la Constitution des ci-devant Français.*

de la constitution), qu'ils étaient unis en légitime et indissoluble mariage. Les deux conjoints avaient fait publier un ban dans l'église de Notre-Dame, leur paroisse, et avaient obtenu de l'évêque Gobel une dispense des deux autres.

L'archevêque d'Aix est allé à Bruxelles et de là à Mayence; il m'a fait passer ses observations sur le serment. Votre Éminence en trouvera ici deux exemplaires, ainsi que deux de l'archevêque d'Arles, premier ouvrage de ce prélat; c'est un autre style et une autre marche.

M. l'abbé Ziucci, ayant sans doute mal compris la lettre de Votre Éminence, m'a fait passer directement par la poste la boîte. C'est un bonheur comme elle m'est parvenue, car il n'y avait ni nom d'hôtel, ni de rue, et dans une ville si immense et si peuplée que Paris, il faut être bien connu pour recevoir une lettre sans titre, ni sans indication. Quoi qu'il en soit, j'y ai trouvé le très magnifique chapelet que Sa Sainteté a daigné destiner à la très vertueuse dame Pasquier. Elle l'a reçu avec grand respect et la plus vive reconnaissance. Pour moi, Monseigneur, je sens tout le prix de cette faveur, mais j'aurais désiré que Votre Éminence n'eût pas mis une si grande valeur à une demande que je ne faisais que pour contenter une bonne dévote, mère des pauvres et surtout des prêtres et des religieuses persécutées. D'après cela, Votre Éminence voudra bien ne faire aucune difficulté de se servir du couvert de M. Gauthier, administrateur général des postes, pour les gros paquets et les essentiels.

Si Votre Éminence en a le courage, elle lira le n° 126 des *Révolutions de Paris,* de l'infernal *Prudhomme* qu'on laisse vivre tranquille. Elle examinera surtout l'annonce qui est sur le frontispice (1). Déjà les *Crimes des Rois de France et des Reines paraissent.* Les voulez-vous? Ce sont des atrocités. Le *Logographe* est un courrier plus parfait que le *Moniteur,* en ce qu'il met du soir au lendemain tout ce qui s'est dit et fait à la séance du jour; mais il est très méchant pour les nouvelles

(1) L'épigraphe des *Révolutions de Paris* était la suivante : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous !... »

politiques. Cependant il vaut mieux que le *Moniteur*. Je ne pourrais abonner qu'au 1er janvier. Faut-il toute la collection? Ce journal paraît depuis dix-huit mois. Faudra-t-il cesser le *Moniteur* après le présent abonnement, qui finira le 1er février? car j'ai renouvelé le trimestre depuis le 1er novembre, ainsi que des autres.

Le premier visiteur des Carmélites m'a envoyé, de la part de Mme la prieure, la lettre ci-jointe pour Sa Sainteté.

Le bruit court, depuis quelques jours, que M. de Mercy, ministre de l'Empereur, est ici *incognito;* mais rien, jusqu'à ce moment, ne justifie ce bruit.

Du 13. — Il y a eu hier le plus grand tumulte dans l'Assemblée, au sujet de la rédaction du procès-verbal de la veille. Fauchet y avait inséré une mention honorable pour Camille Desmoulins, qui avait présenté une motion insolente contre le pouvoir exécutif. Votre Éminence trouvera tous ces détails dans les nos 12 et 13 du *Journal des Débats* qui m'arrivent à ce moment. Le ministre de la justice est venu faire trois rapports au sujet de plusieurs réclamations de princes étrangers. Le renvoi au comité diplomatique est tout ce qu'il a obtenu. Encore cent millions de petits assignats décrétés.

Le jour éclairait à peine hier le Palais-Royal qu'un Jacobin, assisté de quelques-uns de ses semblables, prêchait au café de Foy *le plus saint des devoirs*. Il déclarait, son déjeuner à la main, la guerre à toutes les puissances de l'Europe; il fallait, disait-il, que tous les patriotes se liguassent pour exterminer les princes, les nobles et les émigrants qui ne raffolent pas de notre superbe Constitution, et punir en même temps tous les souverains de la terre qui voudraient leur prêter assistance. Rien n'est plus aisé, selon l'orateur, qu'un de mes amis a entendu par hasard. Voici son plan : révolter la Porte contre la Russie, le Brabant contre l'Autriche, la Sibérie contre la Prusse, les patriotes de Hollande contre le Stathouder, le tiers état de Suède contre le brave petit-fils de Gustave-Adolphe; enfin mettre toute l'Europe en état de guerre et de révolte. Tel était le secret du motionneur, qui ne demande

que cent missionnaires de sa religion pour opérer de si grandes choses. Jamais tant d'absurdités n'étaient entrées dans une tête humaine; aussi cet acte de folie, approuvé par quelques acolytes de sa secte, a inspiré plus de pitié que de ressentiment.

On vient de m'assurer d'une manière positive que le nouveau ministre de la guerre est parti hier pour Strasbourg. Ce départ subit a un peu alimenté les chroniqueurs de la journée. Chacun veut en deviner le vrai motif, mais personne ne peut le savoir. Il est possible qu'il soit allé lui-même examiner l'état des frontières, ou donner ses ordres aux généraux Luckner et Rochambeau. L'argent était, hier au soir, à 42 et demi pour 100. Si cela continue encore deux jours, nous pouvons assurer que le secours des puissances sera inutile. L'excès du mal en sera le remède le plus efficace. On assure que le Roi ira aujourd'hui à l'Assemblée. Ce bruit court depuis deux jours, mais on ne sait pas encore le vrai motif.

Voici, Monseigneur, le renouvellement de l'année. C'est bien moins pour me conformer à l'usage que pour suivre l'impulsion de mon cœur, dont le vœu est le même tous les jours de ma vie : pour Votre Éminence, santé et longue vie, voilà tous mes souhaits pour Elle et pour notre auguste et très saint souverain. Il n'a besoin d'aucun genre de gloire, puisque la sienne est à son comble, et la grande réputation dont jouit Votre Éminence ne laisse rien à désirer pour Elle que de lui en voir jouir le plus longtemps possible. Pour moi, je serai au comble de mes vœux si Votre Éminence daigne m'assurer que mes faibles services lui sont agréables et si Elle me conserve ses bontés et sa protection.

Je salue avec le plus tendre respect Votre Éminence et je me mets aux pieds de Sa Sainteté.

XXXIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 77.] 4 janvier 1792.

Étant toujours en arrière d'un courrier de France, votre N° 76 est celui dont je puis vous marquer la réception. Je dois cependant vous en faire des remerciements bien vifs, [car il a] été vivement agréé du Saint-Père.

Les nouvelles que vous me mandez de la position affreuse de votre pays glacent d'effroi et menacent de jours toujours plus funestes. Le masque est tombé. La guerre à la religion, la plus cruelle, la plus opiniâtre, est hautement déclarée par le parti dominant, et, tant qu'il aura le dessus, l'Église ne pourra que fondre en larmes. Quant à l'étranger, il faut laisser mûrir les projets qui couvent sous la cendre et sur lesquels il serait imprudent d'anticiper. Il me paraît cependant qu'à Paris l'on a une bien mince et bien fausse idée du caractère ferme et réfléchi de Léopold, lorsqu'on s'imagine qu'il est capable d'être ébranlé par un misérable persiflage. Je suis bien persuadé, au contraire, qu'il ne démordra point du plan qu'il s'est tracé et que je n'oserais deviner pourtant.

Je mettrai dorénavant les gros paquets et les importants sous l'adresse de M. Gauthier. Si je ne l'ai point fait jusqu'à présent, c'est que vous-même, après me l'avoir mandé pour le plus sûr, avez refroidi ma confiance en me marquant qu'il s'était absenté de Paris. Au reste, toute la chaleur que j'ai mise pour satisfaire le pieux souhait de Mme Pasquier a été de lire au Saint-Père l'article de votre lettre et de le lui rappeler, selon ses ordres. Mais le Pape, pour donner un relief à votre recommandation, a suivi les impulsions de son grand cœur, et j'en suis bien aise, car quels droits ne donne à ladite dame

l'éloge que vous en faites d'être la mère des pauvres et surtout des prêtres et des religieuses persécutés!

Je suis bien persuadé que *Les crimes* sont le travail d'un énergumène; ce seul titre effronté en est une preuve. Cependant, comme il est presque essentiel, lorsqu'on s'occupe de certains maux, d'avoir des monuments même des plus grands délires, je souhaite de l'avoir. Vous m'obligerez en m'abonnant au *Logographe*, au 1er janvier. Cela ne doit cependant pas faire cesser le *Moniteur* comme d'ordinaire. L'on prendra en considération la lettre pour Sa Sainteté que la prieure des Carmélites vous avait envoyée, et je vous en parlerai une autre fois. Je ne m'étonne point de l'excès de folie auquel est arrivé le prêcheur des trottoirs dont vous me tracez le plan du discours. Je m'étonne seulement que, par pitié de l'espèce humaine, personne ne se soit avisé de renfermer un fou aussi dangereux aux Petites-Maisons.

Le Pape est bien persuadé, et moi aussi, que les vœux que vous m'exprimez au renouvellement de l'année sont ceux que vous formez tous les jours. Il y a donc été bien plus sensible, et je vous assure de sa part que, comme il vous chérit toujours tendrement, à la même occasion il a redoublé d'ardeur pour vous combler des célestes bénédictions. Moi, je vous ai classé parmi mes plus chers amis et je vous ai mis avec eux dans le Saint Sacrifice. Je me borne donc ici à vous réitérer les assurances de mon plus tendre attachement.

XXXIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 77.] Paris, 19 décembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Le courrier de Rome, qui est arrivé fort en retard comme à son ordinaire dans l'hiver, m'a apporté le paquet de Votre

Éminence. Je suis toujours plus touché des marques constantes de bonté dont Elle ne cesse de m'honorer; je suis bien flatté que Sa Sainteté daigne lire Elle-même mes dépêches. Cette lecture doit bien fatiguer sa vue, car je n'ai pas un caractère bien lisible, ni bien correct; mais deux choses s'y opposent : d'abord ma vivacité naturelle qui me fait écrire malgré moi bien vite, et ensuite souvent le temps physique me manque, car les circonstances varient tant et en si peu de temps que je ne puis commencer mon courrier que fort tard, pour que Votre Éminence soit parfaitement certaine de l'état des choses au moment du départ de la poste.

Les événements de cette semaine ont été importants en eux-mêmes et pour les suites qu'ils peuvent avoir. D'abord on a vu l'Assemblée tenir une séance de nuit, du mardi au mercredi,[1] où elle s'est transformée tout à coup en tribunal de justice, sous le prétexte d'un complot découvert par Claude Fauchet, car, du comité de surveillance, on a mandé à la barre successivement un tambour-major d'un bataillon national, trois autres particuliers et une femme. Ils ont subi un interrogatoire qui a duré jusqu'à sept heures du matin; un enrôlement pour les princes en était le prétexte. C'était le coup d'essai de ce nouveau comité de recherches qui n'a pas été heureux, car ces pauvres accusés en ont été quittes pour la peur et pour avoir passé une nuit sans dormir. L'Assemblée, malgré son envie de trouver des coupables, n'a pu apercevoir dans le tambour qu'un ivrogne, et ils ont tous été renvoyés le lendemain.

Cette séance nocturne a un peu dérangé les projets ministériels, car le Roi, comme je l'ai déjà fait pressentir à Votre Éminence, devait aller ce jour-là au Manège; mais il fallait bien que le Roi constitutionnel attendît le moment des rois législateurs, et Sa Majesté ne put aller jouer son rôle que le mercredi à huit heures du soir. Il arriva, en effet, en cortège par la grande rue Saint-Honoré, accompagné de tous les ministres, M. de Narbonne à la tête. Votre Éminence sait que, depuis quelques jours, les Jacobins disaient sans cesse qu'il allait faire la guerre aux princes allemands. Plusieurs membres

de l'Assemblée en avaient dit un mot à la tribune, et un message (nouveau terme constitutionnel) avait été envoyé au Roi pour qu'il prît les mesures les plus efficaces et contre les émigrants et contre les Électeurs qui les protègent.

Les constituants, ne sachant de quel moyen se servir pour écraser les Jacobins et pour faire aller la Constitution, ont pensé qu'il fallait prendre lesdits Jacobins au mot et déclarer la guerre, parce qu'il en arriverait une explosion quelconque qui pourrait amener le but désiré, c'est-à-dire la Constitution un peu mitigée. Louis de Narbonne, vif, ayant de l'esprit et de l'ambition, voulant se soutenir dans une place hérissée des écueils les plus scabreux, persuadé qu'un ministre de la guerre ne peut être vraiment en activité que pendant la guerre, non seulement a goûté ce projet des constituants ses amis; mais on assure que c'est lui qui l'a proposé dans le conseil et l'a fait voir au Roi comme le seul moyen de déjouer l'Assemblée et les Jacobins, et l'a fait adopter. C'est d'après cette résolution que nous avons vu sortir de la presse le pitoyable discours qu'on a mis dans la bouche du Roi, et que Votre Éminence trouvera tout au long dans les journaux; je le joins cependant ici de l'Imprimerie royale. Comme tout est intéressant dans les entrevues du pouvoir exécutif et du Corps législatif, qui ne cherche que les occasions de l'humilier, je dois marquer à Votre Éminence toutes les particularités de cette entrevue qui a vraiment surpris bien du monde.

D'abord, à la réception d'une lettre du Roi, qui prévenait l'Assemblée qu'il devait se rendre au sein du Corps législatif, nos Augustes modernes se sont vivement occupés de savoir si le président aurait toute mission pour répondre au Roi sans consulter l'Assemblée. La majorité se décida pour que le président lui dît que l'Assemblée lui notifierait, par un message, le résultat de sa délibération. Au bruit des tambours qui ont annoncé l'arrivée de Sa Majesté, on a vite apporté deux fauteuils parfaitement égaux, de velours violet fleurdelisé d'or, et on a vu entrer le Roi, précédé de douze membres qui ont été au-devant de lui. Il a pris un fauteuil à la gauche du

président; debout et découvert, il a lu le discours qu'on lui avait préparé. Le discours fini, le sieur Lemontey, président, a eu l'audace de répondre à son Roi : « *L'Assemblée nationale,* « *après avoir délibéré sur les propositions que vous lui faites, vous* « *notifiera, par un message, le résultat de sa délibération.* » Cette réponse impertinente a indigné tous les assistants, même les tribunes, et ils l'ont si bien senti que le lendemain, dans le procès-verbal, on y a ajouté le mot de : *Sire.* Le Roi s'est retiré, fort courroucé d'une pareille impertinence, à ce que m'a dit une personne de sa suite. Cela n'a pas empêché que Sa Majesté n'ait fait une réponse honnête au message qu'on lui a ensuite envoyé.

Dès que le Roi fut sorti, on a vu l'ami de cœur de la fameuse ambassadrice de Suède, Louis de Narbonne, prendre la parole et faire un discours très applaudi pour la circonstance. Nous l'avons vu, de sa baguette magique, créer tout à coup trois armées sur nos frontières, pour pulvériser les pauvres Électeurs ecclésiastiques. Son ami La Fayette n'a pas été oublié, et nous allons le voir commander une de nos trois armées; un courrier extraordinaire a été lui en porter la nouvelle, et, sous trois jours, on l'attend à Paris. Le ministre de la guerre est seulement parti ce matin pour Metz, pour aller se concerter avec Luckner et Rochambeau. Certainement nous voici peut-être à la veille de grands événements. Un combat à mort entre la royauté et la démocratie est devenu inévitable. Le résultat de ce combat sera un repos universel ou un bouleversement général. Les moyens de la royauté sont simples, ils sont connus : des armées disciplinées; réunion des souverains; unité de l'exécution. Mais que peut attendre la démocratie, n'ayant dans sa rage délirante qu'une seule arme : le soulèvement des peuples? Ne rencontrera-t-elle pas une barrière insurmontable pour parvenir à son but, la différence des langues et des mœurs, celle de leurs préjugés, de leurs lumières, de leur civilisation? Et ne doit-on pas compter aussi celle que les peuples occupent chacun sur l'échelle de la corruption?

Cependant les Jacobins, ravisés par Robespierre, et craignant quelques trahisons du pouvoir exécutif, disent partout qu'il ne faut plus de guerre. En effet, l'incorruptible Robespierre leur a dit à la tribune que la guerre les anéantirait; malgré cela, on voit des affiches partout : *Guerre aux émigrants !* Nos monarchiens, nos constituants sont le plus grand fléau de la terre; ils veulent toujours un accommodement qui devient de plus en plus impossible; et malheureusement ils entourent le monarque, ils le dirigent à leur gré. Montmorin les soutient de toutes ses forces; il est toujours dans le conseil du Roi et il est leur partisan. Cela désole tant les francs royalistes vraiment amis de la monarchie, qu'il est à craindre que, dans un moment de crise, fâchés de voir que le Roi les abandonne toujours, ils ne se liguent avec les républicains. Et ce n'est point une chimère. J'ai entendu plusieurs fois discuter sur cet article et j'ai été effrayé.

On tient aujourd'hui à Coblentz le fil de l'intrigue qu'on a cru nécessaire pour l'exécution des plans : de faire courir le bruit d'une seconde évasion du Roi et de son auguste famille et de leur arrivée à Condé. Une foule de fausses lettres, dans lesquelles on avait contrefait la signature même du Roi et de M. le comte de Metternich, ont servi à donner un air d'authenticité à cette nouvelle. Mlle de Bourbon-Condé reçut aussi une lettre ainsi fabriquée, signée du nom de Madame Élisabeth. On avait espéré, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer à Votre Éminence, par cette nouvelle, faire faire aux princes et aux émigrés un mouvement vers les frontières, et on s'était promis, comme une suite de ce mouvement, une alarme générale, un soulèvement universel, que la faction n'aurait pas manqué de diriger à son gré. La prudence des princes a déjoué cette entreprise combinée par la scélératesse la plus raffinée. L'amour des défenseurs de la monarchie pour le monarque a éclaté dans son plus beau jour; mais il ne les a point poussés à commettre une étourderie. Quand on combine la date de ces faux avis sur l'évasion du Roi, répandus avec tant d'art en cent lieux différents, avec celle de la lettre de

M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, au maire de Paris, et avec son contenu, il faut convenir que ce que je viens de dire paraît évident.

M. de Bombelles est arrivé à Coblentz, le 8 décembre, de Saint-Pétersbourg, avec une forte somme d'argent et les meilleures assurances de protection de la part de l'Impératrice, qui est, dit-on, parfaitement d'accord avec l'Espagne. Votre Éminence doit savoir à ce moment que le ministre d'Espagne, accrédité auprès des princes, a dû partir de Madrid les premiers jours de ce mois; ceux de Portugal et de Naples suivront bientôt. — Le secrétaire d'ambassade d'Espagne, M. Yriarte, est fort lié avec Philippe et plusieurs de ses amis; il a tenu à table les propos les plus patriotes. Peut-être est-ce une ruse diplomatique? On croit avec quelque fondement que l'Empereur revient sur ses pas.

Il est constant que le chargé d'affaires à Stockholm et Genet en Russie ont quitté leur poste pour revenir en France. Il est aussi très certain que M. Barthélemy, chargé des affaires à Londres, est ambassadeur auprès des Cantons suisses. Cependant, s'il faut en croire des nouvelles qui paraissent authentiques, elles annoncent que la majorité des cantons se refusera à renouveler les capitulations qui les liaient à l'ancienne France, et il ne serait pas surprenant de les voir rappeler les régiments qu'ils ont encore en France, en les destinant au service d'une autre puissance. L'Espagne les demande. Des lettres positives, de la plus fraîche date, de ce royaume nous apprennent l'arrivée de munitions de guerre en tout genre dans les différents ports de la Catalogne. Le cordon des troupes augmente tous les jours, ainsi que l'émigration qui se fait de ce côté-là.

La cour de Madrid a cru, dans sa sagesse, devoir purger le royaume des gens suspects qui n'ont point voulu s'assujettir aux dispositions de la cédule royale (1). Tous les gouvernements de l'Europe doivent partager la vigilance espagnole;

(1) La *cédule* du 20 juillet 1791 limitant le droit de séjour des étrangers en Espagne.

aussi nous savons que la Prusse a renouvelé les ordonnances concernant les censures; dans les Pays-Bas même, dans l'Empire et à Naples, on a arrêté quelques propagandistes. Je me flatte que le gouverneur de Rome est rempli d'une vigilance aussi nécessaire, car je ne saurais trop répéter à Votre Éminence que tous les coups se dirigent en vue d'attaquer Rome et la religion avec plus d'avantages. On sait qu'ils n'en font pas mystère, car Vaublanc, ex-président de l'Assemblée, a dit à la tribune qu'ils voulaient porter dans toute l'Europe *non pas le fer et la flamme, mais la liberté française!*

On se plaint toujours des lenteurs de l'Empereur; mais peut-être n'appartient-il pas à tout le monde d'apprécier. La politique lente de ce prince (il calcule sans date tous les événements possibles), toujours enveloppée d'un profond mystère, ne se développera qu'au moment où elle aura atteint son but. Il paraît certain que le cabinet de Vienne ne fera qu'accéder à des déclarations d'autres puissances. L'événement qui pourrait nous arriver de plus heureux pour la cause de la monarchie française, et qui pourra porter un changement dans la conduite du cabinet autrichien, c'est celle [la conduite] que la législature présente vient de tenir, en faisant proposer par le Roi lui-même la guerre aux princes de l'Empire.

Il est certain que M. de Mercy-Argenteau est parti de Bruxelles; mais on ignore au juste où il a été.

L'argent est baissé à 30 pour 100 de perte; on a su la raison de cette hausse si prompte de 42 pour 100, c'est que les gardes nationaux qui sont sur la frontière ont menacé de se joindre aux émigrés, si on ne leur donnait de l'argent. Le trésor national a donc été obligé de s'en procurer à quel prix que ce fût. On remarque avec assez de raison que les bruits de guerre, au lieu de faire baisser les effets publics sur la place, comme c'est l'ordinaire, les ont fait hausser au contraire. C'est que les deux, ou trois, ou quatre partis se flattent que cette guerre leur sera utile pour leurs projets.

On a remarqué que le jour que le Roi fut proposer à l'Assemblée ces mesures de rigueur, il descendit de voiture aux Feuil-

lants, où il trouva une députation de vingt-quatre membres de ce club, dit des Feuillants, ou monarchien et constituant, et il y a à ce sujet une anecdote piquante. Marchant au milieu d'eux, le Roi se trouvait presque au milieu du ruisseau. Un des députés feuillantistes lui dit : « *Sire, vous ne vous apercevez pas que vous êtes dans la boue?* » Votre Éminence sait bien qu'à Paris, où on aime les bons mots, celui-là ne fut pas perdu ; on assure que Sa Majesté se contenta de sourire.

Dans cet instant, les Jacobins font les plus grands progrès dans la Savoïe, et la preuve en est que dans la dernière séance jacobite on a lu, aux grands applaudissements de cette horde de brigands, on a lu une adresse des amis de la constitution de Chambéry au *Club-père*, dans laquelle ils marquent leur étonnement que les Jacobins de Paris ne se soient pas encore avisés de décréter qu'il était urgent de donner un nouveau colonel général aux Suisses qui sont à la solde de la France. « M. Artois, « disent-ils, ne mérite plus cet honneur ; c'est un traître que la « nation doit proscrire. » La joie du crime a éclaté sur tous les visages ; mais elle a été extrême quand on a entendu que les pétitionnaires, après avoir fait l'éloge de M. d'Orléans, exprimaient leur vœu pour que cet illustre révolutionnaire fût porté à la place de M. Artois, tout en rougissant de n'avoir pas enfanté le projet. Un message honorable a été envoyé à l'instant au Palais-Royal, pour lui faire part de la pétition, et le prier de se rendre au milieu d'eux. Il est arrivé à l'instant, au milieu de ses deux enfants, comme porté en triomphe ; une nuée d'applaudissements l'a couvert de tous côtés, et il a humé à longs traits l'encens des sans-culottes qu'on avait eu soin de rassembler, pour rendre le triomphe plus complet ; mais cette mascarade n'a pas eu de suite.

Beaucoup d'adresses et de pétitions ont fait la matière de la plupart des séances de cette semaine. Elles ont été un peu interrompues par M. Amelot, chef de la Trésorerie, qui a donné un certificat bien authentique de la détresse affligeante du trésor national. Il demandait les plus prompts secours ; il n'a pas craint d'avouer à nos législateurs que sa position devenait

de jour en jour plus embarrassante. On avait agité si on créerait des assignats au-dessous de cent sols; un décret en a ordonné l'émission de deux cents millions. Cela va immanquablement occasionner la banqueroute des entrepreneurs de petits billets de petite somme, que des compagnies avaient lancés dans le public sous le nom de *patriotiques*. Nous avons entendu, dans la séance de samedi, une dénonciation importante à l'Assemblée nationale contre Brissot et par suite contre Condorcet et Grégoire. Elle a fait grande sensation; j'ai l'honneur de l'envoyer à Votre Éminence, ainsi qu'une autre brochure contre l'*Accord des vrais principes*. Elle ne paraît que de ce jour très tard; je ne la connais pas encore; au premier courrier, je pourrai lui en dire un mot.

Que Votre Éminence soit tranquille sur le relevé du registre de la poste de Sens. Ce directeur, par la crainte de cet archevêque, n'avait pas voulu me satisfaire, mais l'administration générale des postes à Paris me fera avoir la pièce la plus authentique de la réception. Ainsi, un petit moment de patience!

Par le courrier de ce jour, Sa Sainteté recevra, par le canal de M. le cardinal de Bernis, une supplique très respectueuse et fort soumise, signée de tous les évêques qui se trouvent à Paris. Ils demandent collectivement de plus amples pouvoirs; ils trouvent des inconvénients à les demander *singulatim*, comme paraît le désirer le Souverain Pontife. La raison qu'on m'a dite verbalement paraît tout au moins spécieuse; c'est qu'il arrivera que plusieurs évêques se croiront suffisamment autorisés et ne demanderont aucun pouvoir, mais l'exerceront sans le demander. Comme ce serait très mal, il serait peut-être plus convenable de leur adresser généralement à tous les pouvoirs qu'ils pourraient demander *singulatim*, mais avec toutes les restrictions possibles et avec les délais les plus courts, un an au plus. Voilà ma petite façon de voir. Il est possible que Votre Éminence, que Sa Sainteté, aient des raisons particulières pour accorder le contraire. Je m'en réfère sans peine à tout ce qu'Elle pourra ordonner, et je le ferai valoir en tout temps.

Votre Éminence peut m'envoyer le petit aperçu qu'Elle m'annonce sur la conduite tenue à l'égard de la Russie; je trouverai bien moyen d'en tirer parti avantageusement. J'ai porté, hier dimanche, à M. le cardinal de la Rochefoucauld un exemplaire du chirographe. Il a voulu absolument que j'entendisse sa messe, quoique je fusse en déshabillé de matin; il y avait cinq évêques. M. le coadjuteur d'Albi, avec qui j'ai eu l'honneur de dîner aujourd'hui, m'ayant dit qu'il n'avait nulle connaissance de ce chirographe, je lui en ai donné un. Je lui ai mis un titre pour exciter davantage la curiosité du public. J'en ai fait passer, sans affectation, trois exemplaires au Château.

Du 20 *décembre.* — Enfin le Roi a manifesté hier son *veto* contre le décret du serment.

Votre Éminence n'avait pas besoin d'écrire au prêtre en question; j'ai fait passer son absolution.

Voilà une lettre du marquis de Lauris, au sujet du Pape; d'ailleurs rien de nouveau. Les Duprat et Mendès sont ici.

Je dois apprendre à Votre Éminence, mais avec beaucoup de douleur, que mon frère, sénéchal de Montélimart, où il a pris femme depuis treize ans, est nommé un des juges du tribunal français séant à Avignon. Il n'a pas osé me l'écrire, mais il me l'a fait savoir par mon correspondant d'affaires. J'ai répondu que j'étais très affligé de cette acceptation; que, quoiqu'il fût depuis treize ans au service de France, je ne pouvais tolérer qu'il acceptât une commission pour exercer une juridiction dans un pays où il n'en avait aucune comme juge; qu'il devait se rappeler qu'il était sujet du Pape, et qu'il y avait ses propriétés; que, dès ce jour, je rompais toute communication avec lui, quoique cela puisse m'être désavantageux par les secours pécuniaires qu'il me donnait dans certaines détresses. Je ne puis savoir l'effet qu'auront mes observations; je sais que le pays en est infiniment content, parce que c'est un excellent juge; mais cela ne me contente pas. Je suis sévère dans mes principes et je ne m'en écarte pas, même à l'égard de mes frères.

C'est un peu tard, mais je pense que j'ai assez ennuyé Votre Éminence. Je me contente donc de lui renouveler l'hommage de mon profond respect.

P. S. — Voilà un paquet pour l'abbé Georgi qu'on a apporté par vos ordres, pour lui être remis ; c'est un paquet extrêmement mal fait et qui n'aurait pas pu aller dans le mien ; il m'a fallu le mettre dans une forme plus opportune. — On m'apporte à l'instant une brochure qui n'est pas même cousue ; je la trouve très curieuse. Je m'empresse de vous l'envoyer ; elle ne sera publique dans Paris que vendredi prochain.

XXXV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 78.] 11 janvier 1792.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 77, des 19 et 20 décembre, de sorte que je suis toujours en arrière d'une de vos lettres. Je ne répondrai point à la partie qui contient les nouvelles tant du dedans que du dehors, et je me bornerai à vous remercier pour l'importance et la multiplicité des détails. Ils formeraient le sujet d'un très long raisonnement, comme ils le sont de nos plus sérieuses réflexions ; mais comme l'un et les autres ne peuvent rouler que sur des conjectures plus ou moins probables, je m'en dispense très volontiers pour économiser mon temps et le vôtre. Je m'arrêterai donc sur ce qui nous regarde de plus près et plus directement.

Le mémoire dont vous me parlez, des évêques qui se trouvent à Paris, est réellement parvenu au Saint-Père. Il ne manque pas de s'en occuper très sérieusement, et vous pouvez être bien sûr que vos remarques très judicieuses là-dessus entreront pour quelque chose dans ses suprêmes délibérations. En attendant, vous trouverez ci-joints les rescrits favorables aux

suppliques que vous m'avez envoyées dans votre N° 75, et vous pouvez en déduire l'empressement que je mets à donner du poids à votre interposition.

Il me serait impossible de vous rendre maintenant l'impression qu'a faite sur le Pape et sur moi votre dévouement à la bonne cause, qui a éclaté prodigieusement dans la réponse que vous avez donnée à votre frère, sénéchal de Montélimart, qui a été malheureusement nommé un des juges du tribunal séant à Avignon. Votre fermeté héroïque, qui ne se laisse point ébranler par aucun intérêt particulier ni par les liens les plus étroits du sang, a tendrement ému le cœur paternel du Saint-Père, et l'a toujours plus affermi dans l'affection vraiment particulière dont il vous honore, et a fait sur moi l'impression la plus profonde. Je dois vous prévenir, pour soulager votre douleur, que votre frère lui-même n'a pas manqué de me participer directement sa nomination, en y ajoutant les expressions de la plus soumise obéissance aux ordres du Saint-Père, qui pourront uniquement le déterminer à accepter la place qu'on vient de lui offrir. Je lui ferai donc connaître, en réponse, la volonté du Saint-Père, et je me flatte qu'il ne balancera pas à soutenir l'honneur que vous faites à votre famille.

Recevez, en attendant, les éloges que vous savez si bien mériter à tous les égards; agréez les remerciements que je vous fais pour les pièces insérées dans votre lettre, et ne doutez un instant de mon inviolable attachement.

XXXVI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 78.] Paris, 26 décembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Je suis, depuis mardi au soir, dans l'inquiétude la plus cruelle sur la santé de notre auguste et bon souverain. La

Gazette universelle s'était empressée d'annoncer qu'il avait été frappé d'apoplexie. Je fus à la recherche du fait. J'appris que le lord Gower (1) avait dit au bailli de Virieu, chargé des affaires de Malte, qu'un courrier extraordinaire avait apporté cette fâcheuse nouvelle. A qui donc, disais-je en moi-même, ce courrier a-t-il été adressé? N'y aurait-il pas eu une petite lettre pour moi? Je vis le bailli de Virieu qui m'affirma la nouvelle, et d'autant plus que cet ambassadeur d'Angleterre ne dit pas deux paroles par semaine, tellement il est réservé. J'allai chez le coadjuteur d'Albi; il n'en savait pas plus que moi. Dans cet intervalle, je reçus une lettre de M. l'abbé Ziucci, de Turin, en date du 14, qui ne me disait rien. D'après cela, malgré toute la croyance due au lord Gower, nous crûmes la nouvelle fausse et nous nous empressâmes d'en donner l'assurance. Cependant j'étais entre la crainte et l'espérance lorsque, à mon retour chez moi, je trouvai une lettre d'un seigneur de la cour de Turin, qui me marquait qu'un courrier extraordinaire, dépêché de Rome à M. Trevor, ministre d'Angleterre, avait apporté la triste nouvelle que, le 6, Sa Sainteté avait été frappée d'un accident d'apoplexie, que deux promptes saignées l'avaient rappelée à la vie et que la paralysie s'était ensuivie. Cette lettre ne me laissa pas de doute sur la réalité d'un si terrible événement et si inattendu; cependant j'avais encore une lueur d'espérance dans l'arrivée des dépêches de Votre Éminence. Par surcroît de malheur, le courrier de Rome n'est point encore arrivé, et c'est lundi au soir!

Si ce terrible accident, dont la seule pensée m'effraye, est vrai, je supplie Votre Éminence de me faire parvenir toutes les semaines un bulletin de la santé du Pape, par Turin, afin que j'en reçoive des nouvelles deux fois par semaine, pour ma propre satisfaction et pour celle des gens qui s'intéressent vivement à la santé de Sa Sainteté, car je dois dire à Votre Éminence que des personnes de tout rang et de tout sexe sont venues m'en demander des nouvelles. D'ailleurs, il faut s'attendre à

(1) Georges Granville-Leveson Gower, duc de Sutherland, ambassadeur d'Anleterre en France.

voir les journaux mettre des faussetés sur cet article; il est nécessaire dans ces circonstances de les redresser, et je le puis, car j'ai des journalistes, même démocrates, à mes ordres. Il est bien surprenant que ce soit un prince protestant à qui on apprend cette nouvelle par un courrier extraordinaire. Dans cet état de choses, tout doit exciter notre attention, et Votre Éminence saura sans doute le vrai motif de l'envoi de ce courrier. Elle doit sentir combien je suis attristé d'un tel événement; et certainement mes dépêches se ressentiront de mon trouble, quoique je redouble d'efforts dans ce moment urgent où nous allons voir éclore de nouveaux événements.

Enfin le voile commence à se soulever. Un courrier extraordinaire a apporté au Roi la réponse de l'Empereur, en date du 3. Votre Éminence la trouvera en entier dans le numéro de l'*Ami du Roi* de ce jour; elle est telle qu'on pouvait la désirer. Il ne peut se dispenser, dit-il, de soutenir de tout son pouvoir les justes réclamations de tous les fidèles de l'empire, tant pour le spirituel que pour le temporel, et demande l'état comme il était en 1789, suivant les traités. Cette lettre authentique a déjà été adressée par la chancellerie impériale à tous les princes allemands, comme j'eus l'honneur de le marquer dans mes dernières dépêches. Il n'est pas moins certain que le commissaire directorial du Palatin a dit avoir reçu la lettre officielle qui lui annonce que les cercles de l'empire ont ordre de s'assembler, celui de Westphalie à Cologne, pour aviser à ce que les milices soient incessamment sur le meilleur pied, chacun pour leur contingent. Je sais à n'en pouvoir douter que cette lettre a été l'objet d'un conseil très long qui s'est tenu samedi au Château. Ladite lettre, ainsi que le résultat dudit conseil, doivent être soumis à une délibération de l'aréopage.

Quelque content qu'on puisse être de voir enfin l'Empereur prendre un parti, on ne peut s'empêcher d'être affligé de voir que Sa Majesté Impériale ne fait aucune mention de la convention de Pillnitz et ne s'occupe uniquement que de ce qui regarde les princes possessionnés en Alsace et en Lorraine.

C'est une manière d'écarter l'effet de la coalition des princes, de fermer le passage à tout et de s'établir médiateur au gré de la Grande Dame; car si on résiste, sans contredit ce monarque s'emparera de nos deux provinces limitrophes, unique passage des puissances, de la Prusse, de la Suède et de nos princes. Alors il fera la loi, soit que la Grande Dame vienne à lui ou reste où elle est; mais il faut espérer que les puissances ne seront pas dupes, car le roi de Prusse, lié avec l'héroïne du Nord, se jouera de cette politique machiavélique. On assure qu'il fournira cinquante mille hommes et que Catherine sera prête à faire entrer ses troupes sur le territoire de Léopold pour le contenir; on est avisé à Coblentz sur sa façon d'agir. Les maîtres du Château ont écrit dans cette dernière ville pour leur proposer de ne faire rien que d'accord avec l'Empereur. D'ailleurs, dans l'intérieur de leurs appartements, ils paraissent dans ce moment fort gais, ne parlant que de la médiation de l'Empereur, mais dans le sens des monarchiens, qui dans ce même sens servent le Château, et au vrai pour le perdre, en établissant le despotisme sur les ruines des parlements, du clergé et de la noblesse. C'est là le vrai système depuis l'archevêque de Sens; et en Brabant de même, c'était aussi le système de Joseph II.

Votre Éminence a sans doute connaissance d'une pièce importante; c'est la déclaration officielle que le ministre de l'auguste roi de Suède fait, au nom de son maître, au ministre impérial. Elle se trouve en entier dans l'*Ami du Roi* ou la *Feuille du jour* (dans le *Mercure*, p. 267). Cette notification annonce toujours plus le parfait concert qui règne entre l'Impératrice et le magnanime prince, et même avec la cour de Madrid, dont les troupes commencent à s'augmenter dans la Catalogne.

M. de Lessart a voulu signaler le commencement de son ministère dans les affaires étrangères par le renouvellement presque total du corps diplomatique. Votre Éminence en trouvera la longue liste, toute dans ce sens, dans tous les journaux. Elle y verra figurer un de mes anciens confrères au

Parlement, car je ne puis plus le regarder comme tel : c'est l'abbé Louis, qui n'a d'autre mérite qu'une grande fatuité et qu'une docilité rampante pour Mme de Staël et une grande liaison avec Ségur et Louis de Narbonne. C'est une chose vraiment plaisante et même ridicule d'envoyer, dans ce moment, un prêtre ministre plénipotentiaire auprès d'un prince luthérien ; mais il est possible que cet élégant abbé n'ait pas le temps de se rendre à son poste et de remplir ses hautes destinées (1).

M. de Ségur, qui a affecté de conserver son titre, assurément très flatteur pour lui, d'ambassadeur à Rome, est parti subitement pour Berlin, chargé d'une mission secrète que je sais cependant. Il va tâcher de gagner le cabinet prussien à la nation ; mais on peut assurer d'avance que ce ministre, expert et actif en cette partie, arrivera trop tard pour parer le coup qui menace de si près la Constitution nouvelle des Français. On a pris les devants pour faire connaître les principes de cet agent, et son voyage sera inutile. Votre Éminence doit se rappeler que j'ai souvent eu l'honneur de lui annoncer d'avance le peu de succès de pareils envoyés.

Le *grand Mons...* (2) devait aller faire un voyage ces jours-ci à cheval, accompagné seulement de douze personnes ; mais la *grande d...*, qui ne devait pas en être, a rompu la partie.

Victor de Broglie, révolutionnaire, ci-devant prince, arrivant de Strasbourg, a rapporté que les carabiniers, régiment de Monsieur, frère du Roi, avaient notifié que, du moment qu'il y aurait un mouvement, ils arboreraient la cocarde blanche, tomberaient dessus le maire Dietrich et ses adhérents, et ouvriraient les portes. Le Roi, voyant que rien ne lui réussit, a agité dans un petit comité ce qu'il devait faire. Des gens bien intentionnés lui proposèrent de se joindre aux princes et de faire campagne avec eux. *Belle campagne pour le Roi!* s'est écriée la Grande Dame, *de la faire avec les émigrés!*

(1) L'abbé Louis fut nommé ministre en Suède, mais effectivement ne se rendit pas à son poste.

(2) Le Roi.

M. de Maillebois est mort; grande perte! M. Yriarte vient d'expédier pour l'Espagne des ballots de brochures prises chez les libraires Desenne et autres incendiaires, à l'adresse de Don Carlos de Guisia.

Le nouveau ministre de la guerre est parti pour Metz, pour *tâter*, a-t-il dit, l'armée, après avoir bu chez la Contat, célèbre actrice, treize bouteilles de champagne, lui cinquième. Il est accompagné de plusieurs de ses semblables, entre autres du sieur Desmottes, aide de camp de La Fayette, qui alla porter le décret d'arrestation du Roi à Varennes. Aussi Sa Majesté, l'apprenant, a dit : *Voilà une bonne carrossée!* M. de Narbonne va vraisemblablement voir s'il y a moyen de rompre les mesures et les rapports des princes dans la partie fidèle de l'armée, afin que, si l'Empereur entrait seul en Alsace, le Roi et la Reine y pussent venir figurer à leur gré comme gens libres.

Le jour de Noël, à cinq heures et demie du matin, on entendit battre la générale, ce qui effraya beaucoup les Parisiens, car on croyait que le Roi était parti. Point du tout : c'était pour aller faire visite à M. de La Fayette, qui était arrivé l'avant-veille. En effet, on a vu hier, à onze heures du matin, ce nouveau général, dans une voiture à six chevaux de poste, venir faire ses adieux au Roi. Douze cents hommes l'ont ainsi escorté au Château, et, quand on l'a vu, tout le monde s'est mis sous les armes et on a battu aux champs, comme quand Sa Majesté sort. C'est ainsi qu'un sujet rebelle vient rivaliser avec son maître, sous ses yeux, et dans son palais. Il est parti aussi pour Metz; on croit qu'il sera incessamment maréchal de France, ainsi que les patriotes Luckner et Rochambeau. De tous les maréchaux de France actuels, il n'y a eu que le maréchal de Ségur qui ait prêté le serment.

Il y a eu une trame à Worms, du 18 au 20, pour assassiner le prince de Condé; on en a arrêté un des chefs : c'est un chevalier de Malte, nommé Busselot, Lorrain. Du premier abord, il a presque tout avoué. Ce qu'il a dit étonne. Ils étaient cinq chefs, lui compris, et quarante complices pour protéger l'éva-

sion, le coup fait; on en a arrêté quelques-uns. On devait commencer par exciter une émeute; l'assassin aurait eu dix mille livres, tant en argent qu'en assignats; il a subi, le 20, un interrogatoire de près de trois heures. L'Électeur de Mayence l'a fait remettre entre les mains de son bailli. Le prince de Condé lui a envoyé les dépositions, par un président de parlement de Besançon, ainsi que la confession du prisonnier. On a averti à Coblentz, pour qu'ils se tiennent sur leurs gardes.

Les nouvelles du Midi ne sont pas fort agréables pour nous; on le présume par le grand contentement qu'a fait paraître Rabaut, à la réception d'une lettre. Il y a eu conseil nocturne; on parle de massacrer, au premier signal, en Languedoc, et on n'attendait que le général qui devait y commander. On y a divinisé La Fayette. Serait-ce lui qui aurait le commandement de l'armée du Midi? c'est ce que nous ne savons pas encore.

La nouvelle de la guerre occupe en ce moment toutes les têtes; on parle, on affiche pour ou contre. Il y a un mois que les Jacobins la désiraient; ils ne la veulent plus, ils vomissent mille atrocités contre les prêtres et les bons Français. Cependant le peuple n'est plus si docile à les entendre; le salut de l'Empire tient au triomphe du jacobinisme. Les protestants les soutiennent avec une activité et un zèle dignes des enfants de Calvin; ils sont trop étroitement liés à cette cause pour l'abandonner, dans un moment où leur existence dépend d'elle. Aussi argent prodigué, conférences nocturnes, relations au dehors, séductions au dedans, voilà la règle et la mesure de leur conduite dans la circonstance présente.

Quelques murmures relativement à la cherté des subsistances en tout genre se sont fait sentir d'une manière assez grave pour donner de l'inquiétude depuis la Révolution. Les fêtes de Noël ont été désignées par les factieux, pour être le signal de quelque nouvelle atrocité. Tout, surtout cette année, semblait le faire craindre. Les brigands de tous les pays, de toutes les sectes, dont abonde la capitale, paraissaient confirmer les alarmes des honnêtes gens; cependant la nuit a été assez tranquille et n'a été troublée, le matin, que par la générale, battue

en faveur de La Fayette, qui s'est érigé en apologiste de nos souverains modernes. Il leur a prodigué, à la barre, un encens qu'ils ont dévoré avec sensualité; aussi il a été vivement applaudi, et le président lui a répondu que *si les ennemis osent nous attaquer, nous leur opposerons la Constitution et La Fayette.* Y a-t-il jamais eu rien de plus risible que cette pasquinade? Aussi elle a excité à l'instant des rires. En effet, la Constitution et La Fayette, voilà des remparts inexpugnables!

Cependant les Jacobins ne sont pas assez assurés ni par la Constitution, ni par cet habile général; ils redoutent les événements; une guerre civile ferait mieux leur affaire. En attendant, ils en ont déclaré une aux Feuillantistes. Trois fois, les sans-culottes envoyés à leurs séances, qu'ils ont eu la bonhomie de rendre publiques, les ont déconcertés; ils ont ridiculisé Chapelier, Barnave et d'André; trois fois, la séance a été obligée de se séparer. Ils ont juré leur perte, et les Jacobins en viendront à bout, car personne honnête ne s'intéresse aux Feuillants; en effet, ils sont très dangeureux.

Votre Éminence trouvera ci-joint un second exemplaire de l'ouvrage de d'Antraigues (1); il est corrigé. Je n'avais envoyé l'autre, plein de fautes, que pour lui marquer mon empressement, et vraisemblablement le Pape sera le premier souverain à le recevoir, car il n'est public que d'aujourd'hui. Il est plein de feu. Elle trouvera de même la suite du *Préservatif*, par Larrière. J'y joins également une brochure que j'ai hésité longtemps d'envoyer; cependant j'ai pensé qu'il fallait tout avoir. Votre Éminence voudra bien m'avertir si Elle en veut un second exemplaire. Plus, deux almanachs historiques des députés et deux caricatures, dont une représente notre ministre de la guerre avec une tête d'oiseau et en costume comme il va chez le Roi. C'est le nouveau costume adopté par les constitutionnels. Votre Éminence me permettra de lui offrir, pour ma part, un petit almanach portatif.

(1) Probablement la *Dénonciation aux Français catholiques des moyens employés par l'Assemblée nationale pour détruire en France la religion catholique.* Cet ouvrage parut, en 1791, sous le pseudonyme de Henri-Alexandre Audainel.

Le bruit d'un congrès se renouvelle à Aix-la-Chapelle; je suis loin de croire un pareil bruit fondé, et, en effet, on ne peut en comprendre ni le but ni l'utilité. Il paraît que toute délibération, tout ce qui peut avoir seulement l'air d'une négociation, devient dangereux dans le moment actuel. Les francs royalistes et les véritables démocrates détestent également toute idée de congrès, pas même en y ajoutant la certitude d'un bruit, qui se trouve consigné dans plusieurs journaux, que M. l'abbé Maury y figurerait en qualité de nonce apostolique. Il paraît que le traité défensif projeté entre l'Empereur et les Provinces-Unies, et dont les bases sont déjà posées, va être suivi avec activité; il ôtera les derniers espoirs aux factieux des deux pays.

Notre législature va toujours de mal en pis, c'est-à-dire sans mesure et sans base. Elle n'a pas osé murmurer du *veto* contre le décret de son serment; mais elle a beaucoup fait venir d'adresses de différents départements qui le blâmaient avec peu de ménagements. Le Roi ayant désiré acheter l'École militaire destinée ci-devant à la jeune noblesse pour y caserner sa maison militaire, nos législateurs ont décidé provisoirement que le pouvoir exécutif ne l'achèterait pas.

Du 27. — Les créanciers de l'État commencent à trembler, malgré la loyauté tant vantée de la nation française. Il est impossible que les grandes déprédations en tout genre et les décrets désastreux n'achèvent incessamment la banqueroute, n'ayant plus d'assignats; et, pour gagner du temps, ils viennent de décréter qu'un chacun sera obligé de porter ses titres avant le mois de mars, sous peine d'être déchu de tout remboursement, afin de les convertir en contrats sur l'État. Cette dernière proposition n'est pas encore décrétée; mais elle est ajournée définitivement à aujourd'hui. Cette opération du comité de l'extraordinaire n'est qu'une charlatanerie, car ce n'est pas rembourser que de changer un titre en un autre; mais ce qui est décrété, c'est que sur les rentes et intérêts on retiendra le quart pour les impositions. Il y a eu quelques honorables membres qui ont pensé que cette retenue n'était pas bien loyale.

Mais des affaires plus importantes ont été soumises à l'attention de l'Assemblée. M. de Lessart est venu lire les réponses de plusieurs puissances à la notification de l'acceptation du Roi (1); celle [du roi] de Sardaigne a révolté l'Assemblée, car il faisait des vœux pour le Roi et pour ses *sujets :* le Roi ignore apparemment qu'il n'y a plus que des *souverains* en France. Celle des trois républiques est tout à fait insignifiante, comme les premières; mais une notification plus importante est celle que fait le roi d'Espagne de l'envoi de l'ambassadeur auprès des cantons. helvétiques, et de troupes dans ses colonies de Saint-Domingue; et comme dans toute pièce comique ou tragique il faut qu'il y ait un intérêt qui aille toujours croissant, le digne ministre des affaires étrangères a lu la lettre de l'Empereur au Roi qui équivaut, pour l'Alsace, à une déclaration de guerre. Mais, pour effacer toutes ces idées sombres, M. de Lessart a dit que la réquisition du Roi à l'Électeur de Trèves, pour chasser d'ici au 15 janvier les émigrés sous peine de guerre, était partie. L'Assemblée, avec son calme ordinaire, mais l'oreille un peu basse, a renvoyé toute ces pièces au comité diplomatique.

La solennité du jour a suspendu une partie des fonctions de nos Augustes. Ils n'ont pas tenu séance le matin; il est vrai qu'ils ont essayé de réparer le temps perdu en indiquant une séance pour le soir. Elle a été consacrée entièrement à lire des extraits d'adresses mendiées ou payées. Une bande de Jacobins, cordelistes et fraternels, déguisés en citoyens de Paris, sont venus solliciter impérieusement un décret d'accusation contre les princes émigrés. M. Isnard, pour qui cette proposition n'est pas étrangère, a paru aussitôt à la tribune pour changer en motion la pétition de la horde jacobite. Heureusement, elle n'a pas été appuyée. Mais on a vu avec non moins d'indignation paraître à la barre le brigand Duprat; il a eu l'audace de faire un discours plein d'impostures. L'apparition d'un monstre, qui devrait être dans un noir cachot, a excité

(1) L'acceptation de la Constitution.

l'indignation non pas de l'Assemblée, mais des gens de bien. Son discours a été renvoyé au comité, et on n'a pas osé lui accorder les honneurs de la séance. Les détails de ce discours sont dans le *Journal des Débats*, n° 86, p. 13.

Ne serait-il pas utile de prévenir le ministre d'Espagne qu'on cherche à remuer d'ici, par la propagande, un projet pour forcer, par l'opinion de tous les commerçants du monde, à exécuter le passage du Nicaragua, dont M. Florida Blanca doit avoir le plan et les dessins imprimés? On n'en est qu'aux premiers éléments de cette tentative. On sera instruit du progrès.

Je prie Votre Éminence de présenter à Sa Sainteté le petit almanach ci-joint; je désire qu'Elle daigne le porter toute cette année. Il en contient trois; il aurait pu être plus joli; mais comme j'y en ai voulu réunir plusieurs, j'ai fort pressé pour la reliure qui n'était pas faite, et on y a mis moins d'élégance et de propreté; mais ce sera mieux l'an prochain. Je me flatte que le Très Saint Père excusera la liberté que je prends de lui offrir une si petite minutie. — J'attends avec une grande impatience les dépêches de Votre Éminence; cependant il faut que je ferme mon paquet. Qu'Elle veuille bien me mettre aux pieds de Sa Sainteté; qu'Elle abandonne pour quelque temps toute occupation, se reposant sur Votre Éminence et sur les personnes qui sont sous ses ordres et sur qui on peut compter.

Je lui renouvelle tous les sentiments de mon inviolable attachement et de mon profond respect.

XXXVII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 79.] 18 janvier 1792.

Votre N° 78, du 26 et du 27 décembre, est seulement arrivé à Rome. Dans le courant de la semaine, je me flatte de recevoir

le N° 79, et je vous en parlerai dans mon courrier prochain, car le courrier de France, qui dans la bonne saison arrive le lundi, depuis longtemps retarde au moins jusqu'au vendredi.

Je pourrais me dispenser, Monsieur, de répondre à l'article qui concerne la santé du Saint-Père, car vous aurez pu connaître que je n'ai point manqué de vous marquer la dernière indisposition du Saint-Père, dont on a fait tant de bruit. Je vous marquerai cependant que le Pape jouit toujours d'une très bonne santé, et que ce matin il a assisté à la fonction que, pour la Chaire de Saint-Pierre, on célèbre dans son temple. S'il m'avait été possible de prévoir l'expédition d'un courrier pour répandre la nouvelle de sa dernière indisposition, je me serais fait un devoir de la redresser, en vous écrivant par le même courrier le véritable état des choses, pour calmer vos inquiétudes et l'alarme qu'une nouvelle aussi chargée ne pouvait manquer de répandre parmi les bons catholiques. Mais l'expédition, si pourtant elle eut lieu de Rome, fut à mon insu, de sorte que seulement par le courrier ordinaire je fus en état de vous en parler. De tout cela, ce qui s'en est suivi a tourné à votre avantage; car le Pape, qui s'occupe à la lecture de vos lettres, n'a pu lire l'émotion que vous faites paraître dans votre N° 78, à ce sujet, sans la partager vivement et sans vous accorder les témoignages les plus expressifs de sa bienveillance. Il a agréé même les nouvelles que vous donnez, et surtout le cadeau que vous Lui avez fait parvenir à l'occasion de la nouvelle année. Il vous en remercie et pour l'objet, fort commode en lui-même, et pour l'asssurance que cela Lui rappelle sans cesse de votre dévouement.

Quant à moi, Monsieur, je vous dirai que j'ai été vraiment satisfait de voir votre N° 78, rempli d'une quantité prodigieuse de détails et de brochures, livres, estampes, capables d'attirer toute l'attention du Saint-Père. Cela a été bien à propos, car, sachant le Pape extrêmement impatient de recevoir la preuve authentique que l'archevêque de Sens a reçu ma dernière lettre, j'étais dans la crainte que votre lettre, sans cette pièce essentielle, ne parût incomplète au Saint-Père. Vous

avez su trouver le moyen de ne le faire point apercevoir de ce manque. Je vous prie cependant de faire le possible et l'impossible même pour me faire tenir ce document. Il vous fera bien honneur, et je vous en ferai un très grand mérite auprès du Saint-Père.

Dans une telle attente, je vous témoigne toute ma sensibilité pour les marques de bonté dont vous vous plaisez à m'obliger toujours. Je vous assure que tout cela est bien gravé dans mon cœur, et que je me porterai toujours au-devant des occasions pour vous en convaincre.

A la fin de l'année, je suis accoutumé de mettre en règle la dépense de mon bureau. Vous devez avoir beaucoup dépensé pour mon compte. Obligez-moi donc de m'envoyer une note exacte de tout ce que vous avez dépensé jusqu'au 1er janvier, pour mes lettres, pour les abonnements, pour les livres, brochures, estampes, etc. Ensuite vous devez me marquer le moyen que vous jugez le plus convenable pour en recevoir le montant. Pour ne vous point départir de notre système dans les dépenses des affaires étrangères, je vous prie instamment de me faire parvenir une note pareille tous les six mois. Avant de vous marquer cela, connaissant votre délicatesse, j'en ai dit un mot au Saint-Père. Je l'ai trouvé parfaitement de mon avis; je dois vous déclarer seulement de sa part que cela ne diminuera point le poids de tout ce que nous vous devons. Lorsqu'on est enchanté de vos services, l'on ne doit, par-dessus le marché, abuser de votre finance. Envoyez-moi donc au plus tôt ce résumé, bien persuadé que votre réserve aussi ne sortira point de l'esprit du Saint-Père et du mien.

Je vous renouvelle tous les sentiments de ma reconnaissance et de mon véritable attachement.

XXXVIII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 79.] Paris, 2 de l'an 1792 (1).

MONSEIGNEUR,

Je venais d'envoyer mon paquet à la poste, lorsque j'ai reçu la lettre que j'attendais avec tant d'impatience de Votre Éminence, au sujet de la santé du Pape; elle m'a beaucoup rassuré. Cependant je ne suis pas sans inquiétude sur une santé si chère. Le courrier de cette semaine n'est pas encore arrivé; je me flatte qu'il m'apportera des nouvelles consolantes. Je suis bien charmé de savoir M. l'abbé Maury arrivé à Rome; il jouit d'un bonheur que j'ambitionnerais beaucoup, celui de faire sa cour en personne à Votre Éminence et de pouvoir jouir de l'auguste présence de Notre Très Saint Père.

La lettre que l'Empereur a écrite au roi de France, relativement aux princes de l'Empire, ne laisse plus ici aucun doute sur l'existence prochaine de la guerre. A peine cette nouvelle a-t-elle été confirmée, que la valeur des assignats est tombée de 36 pour 100; on s'attend tous les jours à voir l'argent gagner de cinquante et peut-être davantage. Une petite persécution s'est déclarée, il y a deux jours, contre les vendeurs de cette précieuse monnaie. Que ce soit une ruse des capitalistes qui l'ait provoquée pour en faire hausser le prix, ou bien que les malheureux, entraînés par leur désespoir, se soient portés d'eux-mêmes à tomber sur ces sangsues publiques, qui s'engraissent journellement de leurs misères, peu s'en est fallu qu'un grand désordre n'éclatât dans cette journée. Heureusement, la garde nationale a dissipé ces groupes.

La nouvelle de la désertion d'une brigade de cavalerie, avec

(1) En marge, sur le manuscrit : *R. le 23 janvier 1792.*

armes et bagages, de la garnison de Strasbourg, pour se rendre au camp des princes, a un peu étonné nos législateurs; mais ce qui les étonne bien davantage, malgré leur extrême envie de faire la guerre, c'est l'ennemi qu'ils auront à combattre et le déplorable état de nos frontières, — car M. Basire en a marqué ses regrets — surtout depuis Bitche jusqu'à Sarrelouis. Il regrette surtout que nos places soient gardées par des régiments étrangers. M. Basire tremblerait bien davantage, s'il savait qu'au dire de militaires expérimentés l'armée ennemie peut pénétrer du côté des Deux-Ponts, sans avoir besoin de faire le siège d'une seule ville.

On est fort en peine, dans les départements du Haut Rhin, pour le remplacement des fonctionnaires ecclésiastiques. Cet objet fait la matière d'un rapport, dans la séance du 31. L'Assemblée, ne sachant trop que faire, en a ordonné l'impression et le rapport à trois jours. Comme elle invente tous les moyens de se signaler, sur la motion de Pastoret, elle vient d'abolir l'usage de recevoir aucun compliment de bonne année, et, sur la proposition de Fauchet, on a décrété que l'Assemblée n'en ferait à personne. C'est une manière de supprimer cette dernière marque de respect au monarque. « Ils n'ont pas voulu », a dit un républicain, « aller encore s'agenouiller devant *M. Veto.* »

Cependant, au milieu de ces puérilités, les ministres ont paru devant leurs maîtres et ont annoncé un message du Roi. L'objet en était sérieux. L'Empereur, ayant appris que les Français menaçaient l'Électeur de Trèves, a donné ordre à ses troupes des Pays-Bas, sous les ordres du général Bender, de se porter au secours de l'Électeur. Cette signification a été remise officiellement par le prince de Kaunitz à l'ambassadeur de France. Le Roi, dont la triste position veut qu'il fasse tout ce qu'on veut, a fait dire à l'Assemblée qu'il ne conçoit plus rien à la façon d'agir de Léopold; qu'il prendra toutes les précautions nécessaires pour soutenir la dignité de la nation, et qu'il est déterminé à déployer la force des armes. C'est donc au nom de Louis XVI que va commencer la guerre. — S'il faut

en croire le ministre des affaires étrangères, l'Électeur de Trèves, à la simple lecture des journaux français, a prié M. de Vergennes de faire connaître au roi de France, officiellement, qu'il ne favorise point le rassemblement des émigrés et qu'on ne fait aucun exercice militaire, ni à Coblentz, ni à Worms, ni à Trèves. Ainsi : office de l'Électeur de Trèves le 28, office de l'Empereur du 31 confirmant la partie du dire de l'Électeur et annonçant l'ordre au général Bender, si l'on viole le territoire; tout de suite, lettre de Louis XVI à l'Assemblée, foudroyante contre Léopold : ce ne peut être qu'une rodomontade ou un concert. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée a décrété vingt millions d'extraordinaire pour la guerre, et l'ordre a été expédié d'attaquer, du 15 au 20 janvier, dans le Palatinat et par Offenbourg. Invariablement, Victor Broglie est parti brusquement avec un paquet qu'il ne peut ouvrir qu'à Strasbourg. De tout cela, on peut conclure, ou que l'Empereur ne peut plus résister et qu'il est dans le sens des princes émigrés, ou qu'il est d'accord avec la *grande dame* pour un projet quelconque, et que les princes sont joués.

Il part d'ici une horde nombreuse de sans-culottes pour les frontières, avec de faux décrets et des libelles en différentes langues pour les étrangers, outre une horde secrète partie de la Bourgogne pour l'outre-Rhin. Il paraît sûr qu'il y a eu, le 22, une petite émeute à Worms, par la peur de l'invasion, soufflée par le parti protestant lié avec celui du Languedoc. Le 23, il y en a eu une autre à Mayence, au point que bien des Français furent obligés de se retirer à Francfort. Le 24, il y a eu calme; cependant le prince d'Amstad (?) a fait marcher des troupes. Breteuil paraît, à Bruxelles, être dans un grand contentement; il paraît avoir l'air de se rapprocher de tous les partis. Le projet d'assassinat contre le prince de Condé est très certain, et la procédure contre les coupables se poursuit.

Toujours quelques dénonciations contre les ministres; celui de la marine est surtout l'objet de leur animadversion dans ce moment. Il y a eu un grand tumulte à ce sujet; on voulait que le Roi déclarât qu'il avait perdu la confiance de la nation.

M. Bertrand, plein de confiance en sa bonne conduite, a demandé à se défendre, et il le fera victorieusement.

Comme ce n'est pas assez de poursuivre les émigrants dans leur bourse, ils veulent encore les poursuivre dans leur personne; après un grand débat, on a décrété qu'il y avait lieu à accusation contre les frères du Roi, le prince de Condé, MM. de Calonne, Mirabeau et Laqueuille. Voilà un beau titre pour ces trois personnages d'être accolés avec de si augustes princes. Ils sont prévenus d'attentat et de conjuration contre l'État et la Constitution. Cette seconde législature se distingue particulièrement par les séances du soir; il n'y en a pas une qui ne soit consacrée à des délations. On parle hautement, dans ces séances, de saisir les biens des émigrés, dont beaucoup ont mis leur vie à couvert par leur fuite, et toujours de nouvelles adresses contre le *veto* que le Roi a mis aux deux derniers infâmes décrets. Ainsi, quelle conduite que tienne le Roi, il est évident que cette assemblée veut le perdre, parce qu'elle a conjuré la perte de la monarchie. Le département de Paris est venu demander la suppression de l'Université et des congrégations ecclésiastiques; c'est ajourné.

Aujourd'hui les Jacobins changent encore de langage. Ils ont provoqué la guerre et ensuite ils se sont emportés contre; Robespierre s'est déclaré à la tribune formellement contre ce projet, et il a été fortement applaudi. Les Feuillants, de leur côté, jouent le même rôle, mais dans un sens contraire en apparence, car ils redoutent la guerre et même ils n'y croient pas encore. Passant, le soir, en habit de campagne, sous les arcades du Palais-Royal, j'ai aperçu le prince de Hesse, Chapelier et un autre en tiers qui parlaient. Comme il est reçu à présent de prêter l'oreille à ce que disent les gens en groupe, je me glissai derrière le prince de Hesse qui est grand; j'enfonçai mon chapeau et j'entendis bien clairement Chapelier qui dit : « Nous n'aurons pas la guerre; c'est un jeu de l'Empereur; « d'ailleurs, nous serions tous perdus... » Je n'en entendis pas davantage, car je craignais d'être reconnu.

La séance des Jacobins d'hier au soir a été fort piquante.

Carra a dit : « Nous sommes trompés, ce n'est point au pouvoir « exécutif qu'il faut nous en prendre, ni aux ministres, — ils « ne savent pas ce qu'ils font et ne sont point dans les secrets ; « — mais c'est au comité intérieur qu'il faut porter tous nos « coups. » Ce sont de Moustier, ministre à Berlin, l'abbé de Montesquiou, d'André, Lameth, Barnave, qu'on a nommé par son nom, etc. On a parlé le plus ouvertement possible contre tous ces personnages, en les nommant tous par leurs noms.

Des lettres arrivées de Metz annoncent que La Fayette était si fort partisan du patriotisme, qu'il avait déclaré qu'il ne voulait pas un soldat de ligne dans son armée. Un courrier extraordinaire, expédié par Luckner hier, a annoncé que l'ardeur des gardes nationales était telle qu'il ne se croyait pas assez fort pour les contenir et qu'il craignait qu'ils ne se portassent sur le territoire étranger. D'un autre côté, il est aussi certain que le ministre de la guerre a écrit au comité militaire que les troupes de ligne étaient fort indisciplinées, et qu'on ne pouvait trop compter sur elles, parce que la plupart des soldats n'étaient pas amis de la Constitution ; qu'il n'était pas plus content des gardes nationales qui étaient indomptables, qu'on n'osait pas les armer parce qu'ils vendaient aussitôt leurs fusils. Voilà donc une belle armée qui se prépare !

Il y a un grand mouvement, car on voit l'arrivée de courriers à chaque instant. Samedi soir, il en est arrivé un de l'Empereur, pendant que la Reine recevait, pour le jour de l'an, ce qui se manifesta par un petit mouvement dans la salle ; mais on n'a pu savoir le contenu de ses dépêches. Il en est arrivé hier deux autres. La faction jacobite croit avoir remporté une grande victoire en venant à bout, par la demande du Roi, de faire éloigner de Worms, Spire et autres lieux, les princes et les Français ; il faut espérer qu'elle ne sera pas de bien longue durée. Il paraît certain qu'avant que l'Empereur eût donné des ordres à ses troupes de se mouvoir du côté de Trèves, trente mille Prussiens étaient en marche le long du Weser, pour venir les remplacer et contenir les factieux qui seraient dans le Brabant.

Les Feuillants ont changé de place. Les jacobites de l'Assemblée ont fait rendre un décret pour les éloigner du lieu de ses séances. Ils ont obéi à la loi; ils ont choisi pour local l'hôtel de Richelieu. Je ne sais s'ils ne succomberont pas enfin, la jacobinière a juré leur perte; jusqu'à ce moment, cette guerre ouverte n'a été que le prélude d'une tragédie qui peut devenir sanglante. On travaille beaucoup les faubourgs; on cherche à les électriser pour un grand coup. Hier, les commissaires de la faction y sonnaient le tocsin de l'alarme relativement à la guerre prochaine. Ils ne se donnent plus la peine de cacher leurs moyens. Au premier coup de canon tiré sur la frontière, il faut, disent-ils, assassiner impitoyablement tous les amis de l'autel et du trône. Le Roi n'est pas plus épargné. Les chefs de l'administration n'ignorent pas ces propos, ces projets; ils ne font rien pour prévenir pareil malheur. M. d'Affry a donné sa démission du commandement de l'île de France, c'est M. de Wittinghof qui lui succède.

M. d'Orléans a essuyé hier au Château une avanie bien humiliante. Il était venu pour présenter ses hommages au Roi pour le jour de l'an. Le Roi était à la messe. Il était dans le salon avec tout le monde, chacun s'éloignait de lui. Un, plus hardi, lui dit : « Venez-vous assassiner le Roi? » Un autre ajouta : « C'est pour jeter du poison dans les plats au dîner? » Il ne pouvait plus tenir à ces propos; mais il n'osait rien dire, et il vint se mettre dans l'embrasure de la fenêtre. Un page l'y suivit et le fixa d'une manière si fière et si dédaigneuse que M. d'Orléans sortit sans attendre le Roi et s'en alla plein de rage et de dépit. Cette anecdote est certaine.

L'évêque constitutionnel de Nancy, oratorien, a donné sa démission; celui de Laval est en fuite.

Encore un mémoire du comité des évêques à Sa Sainteté. Je ne sais qui leur a mis en tête que le Très Saint Père voulait user d'indulgence à l'égard des intrus; ils ne veulent pas que le Pape leur donne le pouvoir de les réhabiliter après leur repentir, mais qu'il se réserve lui seul de les absoudre. Voilà une autre supplique, envoyée par l'abbé de Floirac. Je joins ici

une petite note pour le curé de Saint-Martory. L'abbé Cook est à Paris pour demander ses revenus; il est venu me voir, il me paraît un digne ecclésiastique; je remercie Votre Éminence de l'intérêt qu'Elle a mis à son égard auprès de M. le cardinal Antonelli.

Votre Éminence trouvera ci-joints deux numéros du *Logographe*. Je la prie de me donner ses ordres précis pour savoir si Elle en veut la collection entière depuis son institution, et s'il ne faudra plus renouveler l'abonnement du *Moniteur* qui lui deviendra alors parfaitement inutile. Puisque Votre Éminence l'exige, je mets en compte tout ce que je suis obligé de payer pour me le procurer. Voilà une caricature sur le capucin Chabot. Il y en a une autre sur La Fayette, à son départ pour l'armée; il s'en va jouant l'émigrant; c'est une espèce de roue pendue à un petit cordon qui le fait monter en tous sens; presque tous les Parisiens en ont, et il est aussi commun que peuvent l'être les éventails dans l'été. Il est suivi dans sa marche par Royal-pituite et Royal-bonbon; ce sont deux compagnies de gardes nationales qui existent à Paris, la compagnie des vieillards et celle des enfants (1). Une seconde, où les Français sont transformés en grenouilles et en coqs qui demandent un Roi; on y trouve Bailly, La Fayette et le roi Soliveau.

J'ai fait une connaissance particulière avec le comte de Paroy, qui a été à Rome et que certainement Votre Éminence a vu. Il s'amuse à faire des médaillons, qu'il donne au Roi et à la Reine; il m'en a donné quelques-uns, et je les offre bien volontiers à Votre Éminence. Il y en a un surtout, qui n'a point été encore présenté à Leurs Majestés, parce qu'à peine il était fini : un dauphin qui porte toute la famille royale. Il y a, par La Soye, le médaillon de Madame Royale et de M. le Dauphin. Si Sa Sainteté les désire, j'aurai l'honneur d'en envoyer à Votre Éminence au premier jour, parce que je m'en ferai donner par le comte de Paroy.

(1) Cette caricature a été publiée, d'après une pièce du musée Carnavalet, par Grand-Carteret (*les Mœurs et la Caricature en France*. Paris, 1888).

Pétion a refusé de donner l'étrenne aux poissardes. Voilà une caricature où elles sont représentées filant une corde, et le nouveau maire sous le réverbère sous lequel est pendue une épée. Je crois devoir envoyer à Votre Éminence l'*Almanach royal* de cette année; il sera très curieux dans la suite, par les noms qui y sont renfermés et qui sont en place.

La Reine a été à l'Opéra jeudi; elle y a été fort applaudie. Cependant il y avait une quarantaine de chapeaux qu'on ne pouvait faire ôter; on y est parvenu sans troubles.

Du 3. — On a rendu hier un décret qui rend la liberté aux quarante galériens du régiment de Châteauvieux, suisse, malgré le refus de leur canton. On doit s'attendre à chaque instant à voir ces braves militaires suisses s'éloigner de la France. On n'a pas plus d'égards pour eux que pour les autres.

Dans les cafés du Palais-Royal, surtout au Caveau, la guerre était à l'ordre du jour; on y soutenait qu'il était urgent de prévenir l'attaque des puissances étrangères. Rien n'est plus aisé, disait-on, que d'entrer sur le territoire des ennemis et leur donner une grande leçon de notre *sainte liberté*. L'étendard de la Constitution, suivant eux, doit être l'épouvantail du despotisme. Les politiques du café de Foy ne raisonnent pas de même; ils pensaient, avec les fins jacobites, qu'il est très impolitique de commencer les hostilités. Ils blâmaient hautement l'avis de nos Rois de manège qui avaient demandé la guerre; la conduite du ministre Narbonne ne leur paraissait pas orthodoxe, et on citait à ce sujet la réception que nos généraux avaient reçue à Metz par les troupes de ligne comme un présage fatal de l'opération qu'on allait exécuter. En effet, on assure qu'à peine eut-on signifié aux soldats de la garnison qu'il fallait se disposer à entrer en campagne contre nos princes émigrés, que toute la troupe, morne et consternée de prendre les armes contre les frères de l'infortuné monarque, baissèrent la tête avec les signes de la tristesse la plus profonde et se retirèrent dans leurs casernes sans dire une seule parole. Cela s'accorde parfaitement avec ce qu'a écrit le ministre et dont j'ai parlé plus haut.

Une lettre de Coblentz m'apprend que le prince de Condé y est depuis trois jours. Il s'y est tenu un grand conseil d'État où M. de Calonne a été appelé. On ne sait pas encore quelle en a été l'issue, mais on présume qu'on y a pris une résolution finale. Aussitôt après le conseil, quatre courriers ont été expédiés à Vienne, à Berlin, Stockholm et Pétersbourg.

Voilà le mandement de Lamourette qui me vient enfin de Lyon. Le courrier n'est pas encore arrivé. Mille tendres respects à Votre Éminence.

XXXIX

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 80.] 25 janvier 1792.

Toujours en arrière d'un courrier de France, votre numéro 79 est celui que j'ai pu mettre sous les yeux du Saint-Père et dont je dois vous marquer la réception. Les détails innombrables dont il est composé font toujours l'éloge de votre activité, mais ils ne me fournissent point un sujet positif de réponse, ne voulant pas me livrer à des conjectures vagues et toujours incertaines, ou à des déclamations bien plus inutiles encore. Permettez-moi donc de me borner à vous remercier pour le très grand travail auquel vous vous livrez à notre égard, et à vous assurer, en même temps, du mérite que cela vous fait. Le Saint-Père, dont la santé est très bonne, s'occupe maintenant de vos affaires, et, lorsqu'il fera connaître ses déterminations, vous serez un des premiers à en être instruit.

Je vous ai déjà marqué que, nonobstant l'abonnement que vous devez faire pour moi du *Logographe,* vous ne devez point cesser l'abonnement du *Moniteur*. Je persiste dans cette idée, ne fût-ce que pour satisfaire la curiosité de mes amis. Le Pape a bien agréé les médaillons du comte de Paroy qui sont d'un très joli effet; je vous remercie donc de me les avoir envoyés.

L'*Almanach royal* de cette année est non seulement utile, mais presque nécessaire à différents égards. Vous m'obligerez donc infiniment en m'en envoyant un double exemplaire. Pour les dépenses, je ne dois que vous renvoyer à ce que je vous ai dit là-dessus, l'ordinaire passé, et je me flatte que vous aurez la bonté de me satisfaire.

Dans l'ordinaire prochain, je vous enverrai l'absolution pour l'abbé Noguez et pour l'autre ecclésiastique dont vous me parlez. Maintenant, je vous prie d'être bien convaincu qu'on ne peut rien ajouter à l'attachement que j'ai pour vous.

P. S. — Comme il m'est absolument essentiel [d'avoir] le cerficat de la réception de ma lettre à l'archevêque de Sens, je ne puis me dispenser d'exciter très instamment votre activité pour me le faire tenir au plus tôt possible. Je vous prie aussi de me marquer avec précision et avec le moindre délai si les évêques de Viviers, d'Orléans et de Sens se mêlent aucunement de l'administration de quelques parties de diocèse non soumises, avant les troubles présents, à leur juridiction. Le plus de renseignements possible là-dessus feront éclater votre zèle et votre exactitude.

XL

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 80.] Paris, 9 janvier 1792.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu enfin les deux derniers numéros de Votre Éminence, du 14 et du 21. J'apprends avec une vive satisfaction que la santé du Très Saint Père se rétablit, mais en même temps je regrette que Sa Sainteté ne veuille pas faire diversion un moment à ses infinies occupations. Elle n'est donc pas persuadée qu'Elle nous est fort chère et précieuse dans ces

circonstances difficiles. Qu'Elle se figure la joie de nos philosophes et de nos constitutionnels, quand ils apprennent que le Pape est malade! Ils se plaisent à enfler la maladie, cela prouve bien qu'ils ont des desseins cachés. Que Votre Éminence daigne donc lui répéter que le sort de la religion, dans ce royaume, dépend peut-être de sa vie, et qu'Elle doit croire ses bons et loyaux sujets, ses amis, si j'ose me servir de ces termes. Il serait peut-être bon et utile que Votre Éminence me fît passer un bulletin, séparé de sa lettre, ou priât M. le cardinal Flangini de le faire, de la santé du Pape et des nouvelles de Rome, car toutes les gazettes se plaisent à mettre des faussetés sans nombre, et on les croit, parce qu'elles n'ont guère de contradicteurs. Il serait bon de déconcerter par des notions simples, exactes, les nouvelles fausses ou exagérées que nous donnent les Carra, Marat, Garat, Condorcet, Boyer et autres chiens enragés.

La garde nouvelle du Roi touche au moment d'être complète. Elle doit entrer en exercice le 15 de ce mois, s'il n'y a pas d'obstacle; car il y a une grande fermentation dans les ci-devant gardes françaises qui sont jaloux de se voir frustrés pour toujours de l'honneur qu'ils avaient eu jusqu'ici de garder le Roi. Cependant on a cherché un moyen fort onéreux de les apaiser, car on leur offre leur congé absolu et trois cents livres de gratification; on croit que d'ici au 15 on s'en sera débarrassé de mille huit cents. D'un autre côté, il y a une difficulté assez grande. Les gardes nationales prétendent avoir un poste d'honneur chez le Roi. Sa Majesté, qui craint toujours ces messieurs, veut bien les conserver; mais ce poste sera-t-il intérieur, sera-t-il extérieur? [C'est] ce qui n'est pas encore résolu. L'avis du duc de Brissac, commandant en chef, est qu'il soit extérieur.

Dans cette semaine, on s'est occupé à entendre des pétitions, des députations et des dénonciations. Trente officiers du 20e régiment, en garnison à Perpignan, sur le frivole prétexte qu'ils voulaient livrer la citadelle aux Espagnols, ont été mis en état d'arrestation. On va leur faire traverser le royaume

pour les traduire à la haute cour d'Orléans. Parmi ces officiers, il y a un lieutenant général des armées du Roi. Ils [les membres de l'Assemblée] se sont beaucoup occupés de l'organisation de cette cour nationale. On craint fort que le Roi n'oppose son *veto* au décret qui ordonne que les princes seront mis en état d'accusation. Ils se débattent depuis trois jours pour prouver que tout ce qui regarde cette terrible cour n'a pas besoin de sanction. On a dit à ce sujet mille extravagances, et il est évident que le décret qui doit sortir de cette ridicule discussion sera contre la sanction. Cependant nous avons vu le ministre des affaires étrangères venir réjouir l'Assemblée par deux offices subséquents de l'Électeur de Trèves. Votre Éminence les trouvera dans tous les journaux. L'Électeur assure le Roi de l'intention où il est de vivre en bonne intelligence avec la France, et quoique l'Empereur, dit-il, doive protéger mes États, je vais prendre les mesures demandées par le roi de France, etc., etc. Mais que conclure de la réponse et de la conduite de l'Électeur? C'est qu'il a craint, dit-il, de compromettre l'Empereur avec le Roi.

L'émigration n'est point arrêtée par toutes ces mesures; elle continue à un tel point que les nombreuses messageries de Paris ne suffisent pas; on est obligé de chercher des voitures particulières. Ainsi la Belgique et l'Allemagne continuent de se remplir de Français. Dans ce mouvement des esprits sur les frontières, les constituants qui dirigent le Roi, et qui ne voudraient pas la guerre, ont pensé de faire faire à ce monarque une proclamation, en date du 4, qui défend de provoquer des hostilités par aucune invasion. Ce bon roi, qui ne veut que la paix et le bonheur de tous, saisit tout ce qui peut lui faire penser qu'il pourrait éviter la guerre et faire tomber, s'il était possible, des mains les armes de tant d'individus blessés par les décrets, et des rois qui ne veulent les prendre que pour réparer l'honneur du trône outragé dans sa personne.

Mais que peut-on conclure de ce nouvel acte de Louis XVI? Peut-on le supposer aujourd'hui plus libre qu'auparavant? C'est ce qu'un être raisonnable ne pourra jamais croire. Il

faudrait n'avoir aucune notion en politique pour reposer quelques espérances ou asseoir quelques craintes sur de pareilles combinaisons. Des forces formidables se préparent de la part de l'Empereur et des princes allemands. Le ministre d'Espagne à la cour de Vienne presse vivement l'Empereur de se tenir à sa déclaration de Pillnitz; on ignore sa réponse; mais quelle qu'elle soit, on doit s'attendre à voir en France, au printemps prochain, avec l'armée de l'Empire, celles de l'Autriche et de la Prusse. On croyait à Coblentz à une explosion prochaine. Cependant, d'après une lettre que l'Empereur a écrite à Monsieur, il paraît qu'elle sera reculée. En attendant, malgré tous les offices de l'Électeur de Trèves, de Spire et d'autres, les armements des émigrés se continuent chez eux avec la même vigueur, et c'est partout de même. Les défenses de s'assembler ne sont faites que pour alimenter les gazettes ou pour amuser l'Assemblée; il est donc très certain que nous ne pouvons éviter la guerre. L'Empereur a sans doute un motif caché de la faire et un motif apparent; il saisit celui-ci : c'est l'infraction au traité de Westphalie, au sujet des provinces d'Alsace et de Lorraine dont il prétend à présent, ce qu'il n'avait jamais dit, avoir l'arrière-suzeraineté. Le motif caché est la réintégration de son beau-frère sur le trône, et alors la ligue générale aura son effet. Voilà, si je ne me trompe pas, ce qu'on peut voir à travers les voiles qui cachent la politique des cabinets.

On peut aussi penser que dans les conférences de Pillnitz, le roi de Prusse et l'Électeur de Saxe ont eu à traiter des affaires de Pologne. Léopold avait bien des ménagements à garder. La Russie désapprouvait la nouvelle constitution de Pologne; elle ne voudra surtout jamais reconnaître l'hérédité de cette couronne dans la maison de Saxe, puisque, par un traité, elle l'avait promise au duc de Sudermanie (1). Le roi de Prusse, de son côté, voulait qu'un prince de sa maison épousât la princesse infante de Pologne. C'est même ce point qui a

(1) Plus tard roi de Suède, sous le nom de Charles XIII.

augmenté l'irrésolution de l'Électeur. Il a fallu que l'Empereur trouvât dans sa politique ordinaire des moyens de conciliation. On sait que le roi de Prusse a envoyé auprès de la Czarine le plus habile de ses ministres, Bischoffwerder. L'intérêt de la Russie veut bien un roi en Pologne, mais elle n'a pas plus raison d'y placer un prince de Suède que de Brandebourg. L'Empereur, au contraire, a des intérêts bien positifs, soit du côté de la Turquie, soit du côté de ses Pays-Bas, pour que l'Impératrice ne s'agrandisse pas et que le roi de Prusse ne devienne pas trop puissant. D'autres raisons puissantes ont servi à retarder l'effet de la grande ligue : l'intention de Léopold, dit-on, de faire couronner, en 1792, l'archiduc François roi des Romains. Il faut donc ménager les Électeurs, le roi de Prusse d'une part, les Électeurs de Trèves et de Mayence de l'autre, et même la cour des Tuileries, qui jusqu'à ce jour n'a point voulu la guerre, qui n'en veut même point encore.

Ce n'était pas sans fondement qu'on avait annoncé le départ de M. de Gaussin, chargé des affaires de France, de Stockholm. Il était prêt à partir lorsqu'il fut informé que le Roi s'était enfin décidé à accepter la notification de Sa Majesté Très Chrétienne sur son acceptation de la Constitution; on ignore les motifs qui ont porté le Roi à changer son plan de conduite, si ce n'est qu'on assure que l'impératrice de Russie s'est enfin décidée à la recevoir aussi; mais on ne connaît pas encore leur réponse. Il est très certain — et je le tiens de Mme de Ségur — qu'un courrier extraordinaire a suivi le comte allant à Berlin. Cette dame, effrayée, courut chez le ministre qui lui avoua la vérité du départ du courrier, mais qu'il ne pouvait lui en dire le motif. On croit que c'est à cause de la détermination de l'Empereur, qui est certainement concertée avec le roi de Prusse qui a aussi, dit-on, écrit une lettre au Roi, mais qu'on tient cachée.

Une lettre de Bruxelles nous apprend, en date du 4, que l'Archiduchesse s'est opposée au départ du général Bender. Elle a craint que cette démarche n'entraînât une rupture

ouverte avec la France, et que les factieux qui dominent dans ce ci-devant royaume ne prissent occasion de cette rupture pour faire éprouver de nouveaux désagréments à la Reine, sa sœur. Cependant il est sûr que l'Archiduchesse, poussée sans doute par le même motif, non seulement a fait renouveler les défenses déjà publiées contre les émigrants, mais s'est opposée à l'ordre que M. de Metternich avait donné au maréchal Bender. Voilà donc M. de Metternich entre deux; aussi il a expédié un courrier à l'Empereur pour l'instruire de sa position. Le prince de Condé a quitté Worms, le 2, et vient chez le cardinal (1), à Ettenheim, avec tout son cantonnement; on fait toujours le plus grand éloge de ce prince.

Le jour de Sainte-Geneviève, Gobel devait officier dans le temple de la patronne de Paris. Il a été un peu contrarié dans ses affections religieuses. Une indisposition qu'on nomme *accident* l'a privé d'être le héros de la cérémonie, mais il s'est fait remplacer par l'évêque du Calvados, Fauchet. Il est arrivé, à ce sujet, une chose qui aurait été fort plaisante, si ce n'avait pas été dans le lieu saint. Il a monté en chaire pour prêcher. Aussitôt les uns crient : *A bas Fauchet!* les autres disaient : *Bravo! il faut qu'il prêche!* Il a, en effet, fait un discours sur la charité chrétienne, qui n'a persuadé personne.

Les créanciers du duc d'Orléans se sont de nouveau assemblés, et, après un contrat d'union daté de samedi, on a fait saisir ce matin ses meubles. On le croit réellement insolvable.

Une lettre de Bath, en Angleterre, m'annonce que Mademoiselle d'Orléans en est partie subitement. On a été assez content d'elle, mais elle n'a été ... ni reçu aucune femme. Mlle Pamela a été fort goûtée et Mme la gouvernante fort mal; elles sont venues à Londres, à l'hôtel d'Orléans.

Avez-vous remarqué, Monseigneur, que l'archevêque de Sens n'est point dans l'*Almanach royal* au nombre des cardinaux? Votre Éminence n'a pas sans doute manqué de lire, dans l'ouvrage du comte d'Antraigues, la page 43, où sont les

(1) Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, dont le diocèse s'étendait au delà du Rhin.

lettres du feu comte de Mirabeau contre l'évêque d'Autun. J'ai envoyé, par le dernier courrier, un journal ecclésiastique dirigé contre les intrus; j'ai pensé qu'il convenait que Votre Éminence le reçût pour encourager l'auteur; il ne paraît qu'une fois par semaine.

J'ai vu hier, chez le Roi, M. le ministre de la guerre qui est arrivé de son voyage. Il était arrivé la veille, à dix heures du soir. Le duc de Gontaut, avec qui j'ai dîné aujourd'hui, m'a dit l'avoir ramassé sur le chemin, à huit heures du soir, car ses deux voitures se cassèrent presque en même temps. Le duc ne voulait pas le recevoir; mais comme il vint supplier à la portière, on le reçut, ce qui lui fit grand plaisir, car il voulait arriver au moment auquel il l'avait annoncé. Il était chez le Roi en bottes et en uniforme, comme Votre Éminence l'a vu dans sa caricature. L'abbé Dillon, neveu de l'archevêque de Narbonne, jeune homme plein d'esprit, a fait une facétie charmante sur le voyage de notre nouveau ministre; j'ai envoyé deux exemplaires à Votre Éminence, avec des notes pour l'intelligence.

M. de Narbonne n'a pas été fort content de son voyage; cependant il a déjà écrit à l'Assemblée, pour la supplier de vouloir bien le recevoir mercredi pour son rapport, et [ajouté] qu'il avait fait un voyage fort heureux. Il n'a pas dit que lorsqu'il a voulu faire une plate plaisanterie aux soldats à Metz, ils ont gardé un morne silence de mépris; il leur a dit : « *Mes amis,* « *il fait bien froid; je vous mènerai bientôt au feu.* » D'un autre côté, La Fayette n'a pas mieux réussi, car, ayant fait un beau discours aux gardes nationaux sur la discipline et la subordination, un soldat citoyen s'est écrié : « *L'insurrection est le plus saint des devoirs* », ce qui a beaucoup déconcerté notre général patriote.

Il faut pourtant faire un peu rire Sa Sainteté et Votre Éminence; cela accélérera sa guérison. M. de Narbonne est descendu à la poste, dans un petit pays, près Mézières. Il s'est aperçu que l'hôtesse était jeune et fort jolie; il s'est empressé de venir lui dire des douceurs. Cette aimable hôtesse ne faisait

pas beaucoup d'attention à M. de Narbonne et pensait à voir le ministre — elle ne se figurait pas que ce fût lui — et disait toujours : « Où est le ministre de la guerre? » Alors, il lui dit : « C'est moi. — Oh! dit-elle, ce n'est pas possible; vous êtes « trop jeune. » Sur l'assurance qu'il lui donna qu'il était vraiment M. de Narbonne, elle lui demanda s'il était aristocrate. Il répondit qu'il était venu pour le bonheur du peuple et qu'il ne travaillait que pour lui. — « Ah! vous êtes démocrate, mon« sieur, lui dit-elle, fi donc! allez-vous-en, car nous ne voulons « pas de vous ici. » Elle entra dans sa maison et lui ferma la porte, et laissa le ministre tout confus de son aventure dont bien des circonstances m'ont échappé.

J'ai eu l'occasion de voir l'archevêque d'Arles, et nous avons beaucoup parlé des affaires ecclésiastiques. Je n'ai pas été parfaitement content de lui, c'est un scolastique de la première classe qui ne parle que par sophismes. Il ne me paraît pas ami de la cour de Rome; il est sans cesse occupé des formes et entiché de ses libertés de l'Église gallicane. Il est fâcheux que ce prélat ait, à présent, une grande influence dans le comité des évêques; j'en ai parlé au coadjuteur d'Albi, que j'ai occasion de voir très souvent et qui pense assez bien; mais il n'est pas de force ni n'a assez de capacité pour soutenir une opinion dans le comité (cette remarque est entre nous seuls).

Je n'ai jamais cru devoir parler à Votre Éminence d'une demoiselle Labrousse, de Bordeaux, qui se mêle de prophétiser; mais, comme dans ce moment elle fait bruit à Paris, qu'elle est logée chez la duchesse de Bourbon, qu'elle est conduite par Pontard, intrus de Périgueux, qu'elle affecte de vouloir toujours mêler les anciens évêques avec les intrus, qu'elle pense à faire tenir un concile national et même ensuite aller à Rome (1),

(1) Clotilde Labrousse se rendit, en effet, à Rome, « partant, ainsi qu'elle le disait, du plus petit village de France (Vauxain, en Périgord, où elle était née, en 1741) pour la plus grande ville du monde », afin de défendre la constitution civile du clergé auprès du Saint-Père et lui persuader de renoncer à son pouvoir temporel; mais, arrêtée à Viterbe, elle fut internée au château Saint-Ange. En 1796, le Directoire lui fit rendre la liberté; elle la refusa et ne revint à Paris qu'en 1798.

je dois nécessairement avertir Votre Éminence que j'ai envoyé une personne instruite pour voir, comme par curiosité, cette fille. Il l'a vue, en effet, il l'a trouvée fort ignorante, parlant cependant assez bien, mais vomissant une hérésie à chaque mot. Voici les remarques que nous avons rédigées d'après cette entrevue : cette fille tient un peu des illuminés, dont la secte augmente beaucoup, dans tout le pays, et se mêle de mesmérisme.

C'est avec empressement que j'ai fait l'abonnement pour M. le cardinal Antonelli, dont je connais depuis longtemps le haut mérite; je remercie Votre Éminence de m'avoir fourni cette occasion que je désirais depuis longtemps, et je prends la liberté de lui offrir un exemplaire de l'ouvrage de M. d'Antraigues.

10 *janvier*. — Je dois avoir aujourd'hui, à midi, audience de Madame, pour lui porter une lettre de Mme la comtesse d'Artois qu'on m'a adressée; je saisirai cette occasion pour lui parler de Votre Éminence, et je suis très persuadé d'avance que cette digne princesse recevra avec plaisir des marques de votre souvenir.

Les nouvelles d'Amérique sont toujours bien mauvaises. L'insurrection et la révolte se propagent dans les endroits où elle n'avait point été. Un capucin, curé de Philémon, est à la tête des révoltés. — Nos nouvelles des pays méridionaux de la France sont bien tristes. Les éléments s'élèvent contre nous, tout est inondé, et il y a eu les plus grands ravages dans la maudite ville de Bordeaux; dix navires ont été emportés.

On a découvert encore, à Coblentz, une nouvelle conspiration contre les princes. Un des chefs, habillé en capucin, devait poignarder M. le comte d'Artois; il y avait deux Italiens qu'on a surpris avec du poison.

Je suis bien fâché que les deux manuscrits qui sont ci-joints soient si mal écrits, mais je n'ai pas eu le temps physique de les faire transcrire, et je suis dans ce moment très pressé pour m'habiller et aller chez Madame Élisabeth.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

XLI

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 81.] 1er février 1792.

C'est à votre N° 80, des 9 et 10 janvier, Monsieur, que j'ai le plaisir de répondre. Le Saint-Père, parfaitement rétabli, se livre tout entier aux soins immenses de son universel ministère, et particulièrement à ceux de France. Je ne manquerai point de vous marquer avec la dernière exactitude tout ce qui aura rapport à sa personne sacrée, et si jamais les circonstances peuvent l'exiger, je le ferai par un bulletin séparé.

Je ne vois pas aussi facilement comment pouvoir vous mettre à même de redresser les articles qu'on débite pour mettre toujours notre ville et notre gouvernement dans le jour le plus défavorable. Comment pouvoir, en effet, se prémunir contre, je ne dis point les exagérations, mais les inventions malignes de la rage des têtes les plus exaltées? Comment prévoir quel sera le sujet où leur bile acariâtre cherchera à s'exhaler? S'occuper de pareilles absurdités ne serait-il point leur donner un plus grand aliment? Je ne cesserai cependant d'y réfléchir encore, pour voir s'il y a un [moyen] à prendre. En général, je puis vous dire que c'est fable, tout objet intéressant dont je ne vous aurai point dit un mot.

Je vous remercie pour les inductions que vous tirez de la conduite notoire des différents cabinets de l'Europe. Il faut avouer pourtant qu'il est bien difficile d'asseoir un jugement positif. Tous les télescopes politiques de l'Europe sont certainement tournés sur la France. Mais l'orbite irrégulière que décrit cette comète ne peut concentrer toute seule leur attention. Le dérèglement qu'elle fait prévoir ou craindre doit entrer absolument dans les calculs respectifs, et, suivant les différentes impulsions, chacun tâche de former un résultat

analogue à ses vues, à ses circonstances. Vous voyez bien souvent se rendre celui qu'on s'attendait à voir faire bonne contenance, et cela en proportion des forces combinées qui obligent à sortir de la ligne qu'on s'était tracée. Sans connaître donc les éléments d'un tel calcul, il est inutile de se perdre dans de vaines spéculations. Le temps seul pourra nous éclairer.

Mon premier coup d'œil à l'*Almanach royal* est tombé sur les noms des cardinaux, et je n'y ai point vu celui de l'archevêque de Sens. Cela m'a fait plaisir, mais il m'a fait de la peine de ne point trouver dans votre numéro un autre papier touchant la même personne. Tâchez de me l'envoyer, je vous en prie. Tout ce que vous me marquez de l'archevêque avec lequel vous avez beaucoup parlé des affaires ecclésiastiques peut servir pour avoir une idée bien juste de son caractère et de sa façon de voir. En d'autres circonstances, cela servirait infiniment, mais les malheurs des temps nous obligent maintenant d'être moins rigides; lorsque la conduite des prêtres est plausible et vraiment catholique, en général il faut négliger les systèmes particuliers dont ils sont imbus. — Vous m'avez obligé infiniment en me rappelant au précieux souvenir de Madame Élisabeth. — Les manuscrits que vous m'avez envoyés m'ont été bien agréables. Je vous en fais mes plus vifs remerciements, et je vous prie d'agréer en même temps l'assurance de tous les sentiments favorables que j'ai pour vous.

P. S. — Vous trouverez ci-jointe l'absolution pour le prêtre Noguez, que je vous ai promise, l'ordinaire passé. Vous verrez qu'elle est conçue dans les termes qu'on avait souhaités.

XLII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 81.] Paris, 16 janvier 1792.

MONSEIGNEUR,

Je reçois exactement le N° 75 de Votre Éminence. Pour l'édifier entièrement sur les démarches que j'ai faites à l'égard de ce qui concerne l'archevêque de Sens, j'ai l'honneur de lui envoyer, avec la lettre du directeur de la poste de Mantes qui a chargé le paquet, celle de l'administration générale du grand bureau de Paris qui, après les informations prises, me mande que M. de Brienne a reçu son paquet, le 20 octobre, et que ce prélat a donné reçu (1); cependant je ne suis pas encore parfaitement content et je désire la copie certifiée du reçu; c'est ce que je demande et c'est ce que j'espère obtenir.

J'ai été exact à me rendre mardi, à midi, chez Madame Élisabeth. Arrivé chez elle, cette auguste princesse m'a fait prier de vouloir bien attendre un moment, parce qu'elle n'était pas entièrement habillée. Après un bon quart d'heure d'attente, elle vint elle-même m'appeler dans son premier salon où j'étais; je la suivis dans son cabinet où nous fûmes seuls pendant près d'un quart d'heure. Elle commença d'abord par me faire des excuses de m'avoir fait attendre; je ne répondis que par une inclination et je lui remis la lettre de sa sœur (2); je pris occasion de lui parler de Votre Éminence et des sentiments dont Elle était animée pour ses hautes vertus. Madame Élisabeth me dit qu'elle était bien touchée et reconnaissante de tout ce que je lui disais de la part de Votre Éminence; je lui ajoutai que Sa Sainteté, ainsi que Votre

(1) On lit en marge cette annotation de la Secrétairerie d'État : *Le accennate carte sono passate alla Cifra per conservarsi.*

(2) Sa belle-sœur, Mme la comtesse d'Artois.

Éminence, avaient appris avec attendrissement sa vive sollicitude au sujet du serment ordonné à tous les prêtres fidèles. Je pris occasion de lui demander la continuation de ses bons offices auprès du Roi pour le soutien de notre sainte religion. Elle leva les yeux au ciel et me dit d'un air pénétré : « On « doit bien être persuadé de mes sentiments. » Elle me demanda beaucoup de nouvelles de la santé du Pape; je crois qu'elle me dit que ses augustes tantes lui avaient écrit que Sa Sainteté devait officier le jour de Noël. Je la rassurai sur la santé du Très Saint Père, qui serait parfaitement rétabli s'il pouvait faire trêve un moment à ses grandes occupations. Je lui demandai ses ordres pour Rome ou pour Turin, et je me retirai, pénétré des grands sentiments de respect qu'inspire sa présence. J'appris qu'elle avait fait ses dévotions le matin; en effet, il semblait qu'un ange parlait par sa bouche. Je pense que ces détails ne déplairont pas à Votre Éminence.

Le Roi n'a pas la force ni la puissance d'anéantir les Jacobins; je vois même depuis quelque temps que leurs adversaires ne parlent plus de leur destruction. Bien plus, on assure qu'un très grand nombre de feuillantistes vont se ranger parmi eux. Nous vivons toujours au milieu des intrigues les plus inexplicables, et la plus grande finesse des politiques vient se briser contre elles, tellement elles varient et changent de marche à chaque instant. En voici une de ces intrigues, à laquelle certainement on ne s'attendait pas, et qui a eu lieu dans le boudoir de Mme de Staël, ambassadrice de Suède, fille de M. Necker. Le petit comité qui s'assemble chez elle, et qui sont les principaux chefs des constituants, a décidé qu'il fallait tirer parti de l'Angleterre et l'éloigner autant qu'il sera possible des autres puissances, pour qu'elle ne puisse être contre. On veut même s'en servir pour rompre le pacte de famille. En conséquence, il a été proposé, d'après le résultat de ce comité femelle, au conseil du Roi, d'envoyer des ministres accrédités auprès du roi de la Grande-Bretagne, pour travailler d'abord à la prorogation de quatre ans du fatal traité de commerce que M. de Vergennes avait fait impolitiquement avec les

Anglais, et ensuite au traité d'alliance contre l'Espagne, et y associer, si c'était possible, la Hollande. Quoique cela paraisse une chimère, puisque cette république est déjà liée ou sur le point de l'être avec l'Empereur, il est très certain que ce plan, tout au moins apparent, a été adopté dans le conseil, puisqu'on a nommé l'évêque d'Autun, Périgord, Rabaut Saint-Étienne, ministre protestant, et Bonnecarrère, que l'évêque de Liège n'a pas voulu auprès de lui, pour envoyés de France. Cependant ce dernier a été rayé, à la demande du Roi; néanmoins, si Bonnecarrère n'y va pas comme espèce d'ambassadeur, il y va comme agent de France à Londres. Mais le motif de l'envoi de ces trois patriotes n'est qu'apparent, et le choix des personnages annonce qu'il y a un motif secret : il y a un projet réel de soulever les communes d'Angleterre, d'exciter les protestants de ce royaume contre les catholiques, auxquels on voulait accorder une tolérance plus qu'ordinaire, et de faire une ligue avec ceux de France. Voilà le vrai but de cette mission soudaine, mais M. Pitt sera éclairé sur ses vrais intérêts. Votre Éminence n'aura pas de peine à penser que Necker est toujours derrière les rideaux; de Lessart, ministre des affaires étrangères, est la créature de Necker, il a adopté le projet, et Rabaut, ministre protestant, est son protégé, le directeur de Mme Necker et le très humble serviteur de l'intrigante ambassadrice, fille de ce monstre que l'enfer a vomi des marais de Genève pour le malheur de la France, et qui est l'âme de ce nouveau système de révolte qu'on voudrait essayer en Angleterre, sous le masque de la philanthropie et de la liberté. Leurs moyens ont été heureusement connus : armer les calvinistes contre les catholiques et les luthériens, voilà leurs espérances. Malheureusement pour eux, ce forfait constitutionnel a éclaté avant le temps. Votre Éminence sait sans doute que les catholiques d'Irlande ont fait des pétitions au gouvernement pour prévenir les maux qu'on suscitait sourdement contre eux; les luthériens ont pris les mêmes précautions, et voilà ce qui enflamme le provocateur de tous les crimes de Montauban, de Nîmes, de Lunel et d'Avignon,

l'infâme Rabaut; il voit bien que, si la Constitution nouvelle est détruite, il tombera lui-même et toute sa secte, ensevelis sous les décombres.

Le rapport du ministre de la guerre à son retour des frontières est, comme nous l'avions prévu, rempli de mensonges; cependant il n'a pu s'empêcher d'avouer qu'il ne manquait que cinquante et un mille hommes pour compléter l'armée de ligne. Bagatelle! c'est un tiers de l'armée. Nous savons de science certaine que celui (le rapport) qu'il a fait au conseil du Roi et au comité militaire est tout différent et contient la vérité. L'armée de ligne, très incomplète, est sans discipline, sans officiers pour commander, et les gardes nationales sont indisciplinables. Voilà les véritables termes de M. Louis de Narbonne. Votre Éminence trouvera dans le *Logographe* le discours entier.

Malgré ce beau rapport, le bruit a couru, au Château même, que ce ministre, sans qu'on puisse en savoir le vrai motif, a proposé au Roi la démission de sa place. Cette nouvelle a effrayé le parti révolutionnaire; on a pensé aussitôt que la situation politique de nos places et de nos forces n'était pas aussi flatteuse qu'il avait paru l'annoncer. Les Jacobins, toujours industrieux à créer des crimes, ont vu le ministre coupable. Ils ont voulu commenter les intentions secrètes de M. de Narbonne; à les entendre, il n'avait accepté sa place que pour payer ses dettes, et son voyage de frontière n'avait pour but que de se procurer de l'argent pour cela. Le Roi, dit-on, a refusé de reprendre le portefeuille, et, malgré qu'on assurât dans le public que M. de Chambonas succédait à M. de Narbonne, il est de fait que celui-ci est encore à sa place.

Robespierre a montré à la tribune des Jacobins quelques alarmes. Il ne voit plus, d'après les différentes périodes des événements, que la destruction prochaine et totale des amis de la Constitution. « *Le peuple,* a-t-il dit, *commence à nous voir* « *avec horreur;* on est parvenu à nous montrer à ses yeux « comme des monstres, et il l'a cru; mais s'ils sont destinés à « périr, ajoute-t-il, il faut que leur chute entraîne celle de la

« monarchie et entraîne tous les trônes, et qu'il n'en reste pas « de vestiges. »

Rien de plus sûr que l'arrivée du brave Condé dans les États du cardinal de Rohan (1), avec son illustre famille et son cantonnement, qui grossit tellement qu'on craint n'avoir pas assez de place dans ce petit État. La position audacieuse et ferme de ce prince, soit en politique, soit en militaire, met l'Assemblée nationale dans l'alternative nécessaire de déclarer la guerre aussitôt ou de se montrer en ridicule à toute l'Europe, par la menace qu'elle en a déjà faite, et dont l'effet devait avoir lieu aujourd'hui. D'un autre côté, cette position heureuse du prince de Condé croise les plans étendus et puissants de contre-révolution à la monarchienne; aussi il paraît qu'on veut absolument commencer à déclarer la guerre, sauf à retarder l'exécution, mais à s'appuyer de prodigieuses négociations soit à Berlin, soit à Londres, tandis que les ministres autrichiens, vendus à la grande XX, se chargent de neutraliser le Nord, *même* (propos tenu dans le conseil de l'Empereur) *le Danemark, procédé qui, d'ailleurs, convient à la politique héréditaire de la maison d'Autriche pour l'abaissement de la maison de Bourbon*. Cependant, on attend à Bruxelles l'arrivée du courrier que M. de Metternich a expédié à l'Empereur, au sujet des ordres donnés au général Bender.

Celui expédié à la cour de France par M. de Noailles fait présumer qu'il a fait quelque découverte essentielle, dans le parti que veut prendre Léopold en faveur des princes et du Roi; l'arrivée d'un courrier de Berlin, peu de jours auparavant, a contribué à donner des soupçons qu'enfin on se déciderait à agir promptement. Toutes ces dépêches ont causé beaucoup d'agitation dans la chancellerie. On n'ignore point que le prince de Kaunitz désire que le chef de l'Empire ne prenne point part aux affaires de France. Cependant, en sa qualité de chef du corps germanique, peut-il ne pas remplir les devoirs qui l'attachent à la cause des princes? Cela supposé, malgré le

(1) V. note, p. 240.

désir de M. de Kaunitz, il est impossible que Léopold, au mépris des engagements les plus sacrés, reste spectateur tranquille de la conduite des princes allemands et des princes français; cela ne pourrait être qu'autant que le roi de Prusse abandonnerait les projets arrêtés à Pillnitz, ce qui n'est pas vraisemblable. Aussi l'Assemblée l'a tellement senti que, dans la séance de samedi, la plus extravagante, la plus extraordinaire qu'il y ait eu depuis celle du Jeu de paume, à Versailles, en 1789, il a été décrété qu'on applaudirait à la fermeté avec laquelle le Roi a répondu à l'office de l'Empereur du 21 septembre; qu'un message serait envoyé au Roi pour l'inviter à demander, au nom de la nation française, à l'Empereur, des explications claires et précises sur ses dispositions à l'égard de la France, et notamment de s'engager à ne rien entreprendre contre la nation française, sa Constitution, etc.; que ces explications seront arrivées le 20 février, à défaut de quoi le traité de 1756 sera rompu *ipso facto* et la guerre sera regardée comme commencée, etc., etc. Le message, composé de vingt-quatre membres, est allé aussitôt chez le Roi, qui a répondu sur-le-champ : « Vous connaissez mon attachement « à la Constitution; assurez l'Assemblée que je ne négligerai « rien de ce qui pourra concourir à son affermissement. » Le ministre de la justice est venu annoncer que le Roi avait sanctionné plusieurs décrets, notamment celui qui met en état d'accusation ses augustes frères et les princes de son sang. Voilà donc les rejetons de tant de rois renvoyés par-devant la soi-disant haute cour d'Orléans.

Dans la même séance, un sieur Guadet a pris la parole : « On nous menace, a-t-il dit, de la formation d'un congrès dans « lequel on proposerait des modifications à la Constitution fran- « çaise. » Ce projet effraye notre législateur, il semble qu'il craint déjà de se voir chassé de sa place; il s'écrie : « Il ne peut y « avoir d'autre congrès que celui que formeraient les députés « de toutes les nations pour donner la liberté à toute l'Europe. « Voilà le seul possible. Jurons, a-t-il ajouté, de maintenir la « Constitution tout entière, mourons tous ici plutôt. » A ces

mots, toute l'Assemblée s'est levée, même les deux bas valets, Duport et de Lessart, qui s'y trouvaient, et tous ont prononcé ce serment, aussi imprudent que les autres. « Marquez une « place, a continué notre ex-président Guadet, aux ennemis « de la Constitution; que cette place soit l'échafaud; déclarez « coupable, traître à la nation, infâme, tout agent du pouvoir « exécutif, tout Français même, qui prendrait part au congrès « ou à une composition quelconque. » Des élans patriotiques ont sans cesse interrompu l'orateur. Le décret unanime s'en est suivi, même un message au Roi avec ordre de communiquer cette résolution redoutable à tous les rois de l'Europe.

Cette intention de l'Assemblée a tellement été remplie, que le ministre de la justice est venu le soir même, samedi, à la séance, annoncer que le Roi avait sanctionné le décret. Ainsi, il faut dire comme Ardanet : « Point d'accommodements, « c'est ce que nous voulons. » Quand on les aurait payés, ils n'auraient pu mieux servir la bonne cause. Je ne parle pas à Votre Éminence des autres séances; elles sont toutes consacrées à des pétitions ou adresses mendiées, toutes plus absurdes que les autres; parmi les pétitionnaires, on a vu encore paraître des députés, des brigands et des prisonniers d'Avignon. Le rapport sera fait demain mardi, et on peut s'attendre à voir transférer les prisonniers à Orange ou ailleurs. Je ne suis point content des Avignonnais; ils sont tous doués d'une lâcheté vraiment déplorable. J'ai écrit pour que mon chapitre demandât et se réintégrât même de lui-même dans nos biens, dans nos maisons et dans le chœur pour y faire l'office; j'attends l'effet de ma lettre. Je reçois à ce moment la protestation secrète que la métropole d'Avignon fit à sa cessation de son service; mais comme elle n'est point encore accompagnée de lettres, j'ignore quel est leur motif en me l'envoyant. Votre Éminence peut être persuadée que je ne leur donnerai que des conseils salutaires et fermes; il y a eu encore du trouble, et ils n'en seront pas encore quittes.

J'ai reçu une lettre de M. le vice-légat d'Avignon, de Nice, auquel j'ai eu l'honneur de répondre; elle était relative à

l'envoi des délibérations des communautés du Comtat fidèles. Il ne les avait pas; mais peu à peu nous les aurons; ainsi ce prélat a été très exact à suivre les intentions de Votre Éminence.

Très affirmativement, Lalande, évêque constitutionnel de Nancy, vilipendé de tous dans cette ville, s'est sauvé à la hâte; il a écrit au département pour lui dire qu'il fuyait pour toujours une ville entièrement devenue aristocrate. Cette fuite a fort déconcerté les intrus subalternes. Les évêques constitutionnels travaillent avec une activité indicible à étayer l'ouvrage sacrilège dont ils sont les pivots; ils viennent de faire circuler dans Paris qu'ils ont adressé au Pape une grande lettre, dans laquelle ils cherchent à prouver au vicaire de Jésus-Christ la vérité et la légalité de leur mission; ils s'assemblent souvent dans la nuit pour tâcher de lier (1) l'édifice monstrueux qui est peut-être sur le point de se briser. Leur conduite scandaleuse sera toujours pour tous les peuples le préservatif le plus assuré contre leur doctrine; c'est en vain qu'ils font parler la prophétesse Labrousse; le caquet de la pythonisse n'étonne personne, et il est bien surprenant que la duchesse de Bourbon, sœur du duc d'Orléans à la vérité, lui ait fait les honneurs de son hôtel. Il y a ici la veuve Helvétius, démagogue par folie après avoir été aristocrate par vanité, qui suit les mêmes principes; elle s'enorgueillit de rassembler chez elle tous les bourreaux de la monarchie; c'est dans sa petite maison d'Auteuil, près Paris, que s'enfantent toutes les motions contre le trône et l'autel; elle tient boutique ouverte à tous les révoltés.

On vient d'établir un club à Lyon sous le titre d'*Institution des citoyens dévoués à la patrie*. C'est une émanation de la jacobinière. Ils ont arboré un drapeau dont l'emblème est une lionne allaitant ses petits et portant dans ses serres (*sic*) un cœur enflammé; c'est Lamourette qui doit le consacrer. On le plantera dans l'église métropolitaine d'où il ne sortira que

(1) Consolider.

dans le cas d'une allégresse publique ou d'une calamité générale, et alors il sera couvert d'un crêpe. Toutes ces extravagances font rire le peuple, mais ne soulagent pas sa misère qui produira tout à coup une explosion funeste.

Ci-joint une supplique d'un jureur et un renouvellement d'indulgences demandé par l'abbé de Floirac. — Simolin et le baron de Staël partent, sous prétexte de congé.

Du 14 *janvier.* — Le Roi a fait avertir hier l'Assemblée qu'il avait donné des ordres pour qu'on fît les équipages de l'armée du Centre, commandée par M. de La Fayette. — Dans la séance d'hier, il y a eu une longue et bruyante discussion pour savoir si Monsieur serait déchu de la régence. L'issue de cette discussion a été un décret qui prononce la déchéance.

Les nouvelles de Saint-Domingue sont toujours plus effrayantes. Les dernières lettres portent que les deux cinquièmes de la ville du Port-au-Prince sont réduites en cendres. — Voilà quelques caricatures assez piquantes : un monarchien et un jacobin à la potence et la Constitution malade, et Fauchet qui coupe la tête au clergé. Rien de nouveau d'ailleurs, sinon qu'on m'apporte dans le moment un billet pour me faire monter la garde, et je viens de le renvoyer dans l'instant, très déterminé à ne pas la monter, n'étant pas citoyen français.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

XLIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 82.] 8 février 1792.

Je vous ai peint, Monsieur, dans mes précédents numéros, l'impatience dans laquelle était le Saint-Père de recevoir le certificat relatif à l'archevêque de Sens. Vous pouvez donc concevoir aisément combien il a été enchanté lorsque je lui ai

montré (avant même de lui faire lire votre N° 81) la lettre du directeur de la poste de Mantes et celle de l'administration générale du grand bureau de Paris, qui concernent cet argument. Il a d'autant plus applaudi à votre activité que vous nous faites espérer une copie certifiée du reçu qui nous serait si essentiel. Soyez bien persuadé que vous achèverez de vous faire le plus grand mérite lorsque vous serez à même de me faire tenir une telle pièce.

Les sentiments nobles et pieux de Madame Élisabeth n'ont fait qu'augmenter le très grand cas que le Saint-Père fait de ses éclatantes vertus, et le vif intérêt qu'elle fait connaître pour sa précieuse santé qui est, Dieu merci, des meilleures, a réveillé sa plus grande sensibilité. Si l'occasion s'en présente d'elle-même, tout ce que vous pourrez lui dire de plus flatteur de la considération paternelle du Saint-Père ne sera jamais au-dessus de la vérité. Quant à moi, rien n'égale l'admiration et le respect que j'ai pour toutes ses éminentes qualités.

Je ne m'étonne point de la férocité des intrigues du parti dominant, que vous marquez être presque impossible de faire tomber. Il faut bien qu'il se soutienne par les mêmes moyens qui lui ont donné l'existence, et je ne connais un seul de ses rapports qui soit marqué au coin de la candeur et de la franchise. Il est d'ailleurs bien naturel que lorsqu'on défie en apparence des forces cent fois plus grandes, on calcule sur les moyens cachés qui peuvent en ralentir et en amortir l'action. Nous allons voir bientôt ce qui va s'ensuivre d'une fermentation aussi forcée, et l'on sera en état de fixer ses idées, lors méme que l'on verrait les négociations continuer à tenir la place des actions vigoureuses et décisives.

Ceux qui, aux yeux de la multitude, jouent le premier rôle maintenant ont trop peu de données pour croire qu'ils ne suivent que leurs propres impulsions. Il est donc tout simple de concevoir que le gouvernail est confié à des mains plus habiles et plus exercées, d'autant plus en état d'agir qu'elles sont moins exposées à la fureur des vents et des flots. Il y a longtemps que j'avais prévu les démarches effrénées auxquelles

vient de se porter l'Assemblée. Il y a longtemps aussi qu'elle se conduisait de manière à ne pouvoir faire autrement. Je suis cependant bien incertain sur l'issue d'une telle conduite. A Londres, où il y a la démangeaison des paris, cela pourrait être un sujet des plus propres à l'alimenter. Je me repose tout entier dans la Providence et je fatigue le ciel par mes prières. Les abdications des intrus sont un objet de la dernière importance pour nous. Tâchez donc de m'en informer, mais il faut bien prendre garde de ne rien hasarder.

Je vous assure que l'ardeur avec laquelle le Saint-Père se livre aux travaux relatifs à vos affaires ecclésiastiques, est bien proportionnée à l'activité frénétique des intrus constitutionnels qui, par conséquence, n'arriveront jamais à faire valoir les forces de Satan contre l'Église.

Vous trouverez ci-jointes deux absolutions pour les jureurs dont vous m'avez parlé, et peut-être aussi le renouvellement d'indulgence demandé par l'abbé de Floirac; en tout cas, vous pouvez compter de recevoir ledit bref par le courrier prochain.

Le dernier article de votre lettre a fait rire le Pape et moi aussi. C'est une drôle d'idée que de vous inviter à monter la garde. Bon Dieu! à quelles espèces de jours nous avez-vous réservés!

Je suis parfaitement à vous et pour toujours.

XLIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 82.] Paris, 23 janvier 1792.

MONSEIGNEUR,

Les grandes variations qui arrivent dans le ministère français dégoûtent les gens qui pourraient y faire quelque bien. M. de Rayneval, premier commis des affaires étrangères, vient

de demander et d'obtenir sa retraite; il est remplacé par le sieur Gaillard, secrétaire de l'ambassade de France à la Haye. Ce premier commis ne se retire que parce que le sieur de Lessart, qui n'entend rien à ce département, lui jetait toutes les affaires sur le corps. On assure que son successeur a quelque goût pour les belles-lettres et un talent particulier pour l'étude du grec; cette passion pour les sciences l'a rendu peu utile à l'ambassade de Hollande dans les temps difficiles de la malheureuse révolution. Il faut espérer que ses connaissances diplomatiques se développeront dans son nouveau poste; mais il est à craindre que son caractère peu liant, comme presque celui de tous les gens de lettres, ne s'accorde pas longtemps avec le patriote de Lessart.

La ligue *moyenniste constituante* ou *monarchienne* tourne plus que jamais autour du cabinet des Tuileries pour faire adopter ses palliatifs désastreux. La Constitution modifiée, voilà la grande charte avec laquelle les coryphées de la secte impartiale cherchent à séduire l'infortuné monarque et tout ce qui l'entoure. Il devrait bien se rappeler que ce sont les mêmes hommes qui sont venus avec la nouvelle Constitution dans la poche, qu'ils sont les auteurs de toutes les humiliations qu'un peuple égaré lui a fait dévorer. Cependant il est à craindre qu'ils ne viennent à bout de leurs desseins, car les princes d'Allemagne, notamment le chef de l'Empire et sa digne sœur, la gouvernante des Pays-Bas, paraissent avoir adopté ce système, puisque le système des deux chambres se propage et s'affermit dans Bruxelles et dans le Brabant. L'Empereur y donne d'autant plus volontiers les mains qu'il voit secrètement qu'en rendant service en apparence à son beau-frère, c'est le seul moyen de diminuer la puissance du roi de France. Breteuil est toujours à la tête de ce parti; aussi les véritables amis du Roi et de la monarchie en ont tellement peur que je puis presque assurer à Votre Éminence que ce sont les royalistes qui, sous le masque de jacobins, ont fait adopter dans ce club la fameuse motion qui a été ensuite changée en décret, le samedi 14, à l'Assemblée nationale, qui porte la mort

plutôt que la Constitution mitigée. Il est surtout dirigé contre Breteuil, et il ne serait pas surprenant qu'on en vînt à aller dévaster son hôtel où il y a un mobilier de près d'un million cinq cent mille livres. On le dépeint comme un homme qui veut toujours modifier la Constitution, et, il faut l'avouer, les royalistes y sont pour beaucoup, car : *point d'accommodement*, voilà leur devise. Et en effet, il faut être de bonne foi : tout est bouleversé s'il y a quelque modification : clergé, noblesse, religion; car la cour, qui voudra être maîtresse de la Chambre haute, créera une nouvelle noblesse, de nouveaux pairs, et on ne sera pas tenté de restituer le clergé (1), ses biens étant déjà tout dilapidés : les monastères, les églises, les maisons canoniales, les cloches, tout est abattu, tout est fondu. Aussi, je le répète à Votre Éminence, si ce système prévaut, Elle verra malheureusement les royalistes se réunir aux républicains, parce que cette dernière forme sera moins durable que la première; cependant nous avons encore quelque espoir en l'impératrice russe et le roi d'Espagne, que leur inclination ou leur intérêt porte à conserver la monarchie française proprement dite. Nous sommes donc encore loin du bonheur.

L'Électeur de Trèves a vraiment peur, car nous voyons arriver presque à chaque jour des notes officielles de sa part à l'Assemblée nationale, pour la rassurer et dire qu'il s'est empressé à éconduire tous les Français. Le prince de Condé n'est plus à Ettenheim, on le croit à Rastadt. On tâche aussi d'épouvanter le cardinal de Rohan, car les Français ont vidé Ettenheim. Ils n'auront bientôt plus où poser leurs pieds. Ajoutez à cela beaucoup de détresse; néanmoins la guerre paraît inévitable et prochaine. Le ministre de la guerre est sans cesse à l'Assemblée nationale, pour accélérer ses travaux sur le militaire et trouver un moyen prompt pour remplir le *déficit* de cinquante et un mille hommes qui manquent pour compléter l'armée de ligne; ce ministre reçoit bien de temps en temps quelques amertumes, mais il fait mine de n'y prendre garde.

(1) Faire au clergé des restitutions.

Enfin le ministre de l'intérieur est venu faire part à l'Assemblée d'une lettre qu'il a reçue des commissaires d'Avignon. On entrevoit bien aisément qu'ils ont besoin de tout leur appareil militaire pour empêcher les fidèles communautés du Comtat de se déclarer pour leur légitime souverain : elles ont besoin, disent-ils, d'une surveillance exacte. Ils attaquent les prêtres soi-disant réfractaires. Lescène des Maisons est surtout l'ennemi déclaré du clergé ; il veut empêcher l'exécution de l'article 23 ; il a mandé l'abbé André et un imprimeur pour avoir imprimé une protestation ancienne de la métropole. Ils m'en ont écrit pour que je fasse des démarches auprès des ministres, pour demander l'exécution de l'article 23 qui porte qu'il ne sera rien innové dans le clergé. J'ai répondu que, ne pouvant en aucune manière reconnaître le décret de réunion, je ne pouvais faire aucune démarche pour son exécution, mais qu'il fallait, sans consulter personne, ouvrir l'église et chanter l'office ; en cas de trouble, requérir la municipalité à l'effet d'être soutenu par la force, sinon, lui déclarer qu'on la rend responsable de la non-ouverture des églises. Pour moi, j'ai écrit directement à l'administrateur de mon chapitre ; je lui ai ordonné, en qualité de doyen, d'ouvrir les portes de Saint-Pierre, de sommer les chanoines de venir chanter l'office et de leur donner leur revenu. J'attends l'effet de ma lettre. Cependant un officier municipal m'écrit que si j'écrivais à la municipalité, ma lettre pourrait faire un grand effet. J'ai répondu que, quoique j'eusse de la considération pour le chef de la municipalité et pour plusieurs de ses membres, n'ayant jamais été requis de donner mon vœu pour la réunion, pensant même que je n'avais pas le droit de le donner, je ne pouvais reconnaître ladite réunion, ni aucune autorité qui en émanait, mais que je croyais pouvoir lui dire que dans ce moment d'anarchie, puisqu'ils avaient la confiance de leurs concitoyens, ils devaient les protéger tous et surtout faire ouvrir toutes les églises, qu'ils ne devaient avoir aucune considération pour les commissaires qui n'avaient d'autre autorité que celle d'orga-

niser provisoirement, mais qu'ils n'avaient et ne devaient avoir aucune influence, encore moins autorité sur l'administration. Ils seraient donc coupables si, par crainte du sieur Lescène, ils ne faisaient pas ouvrir sans délai les églises et en chasser tous les intrus. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru devoir écrire; je pense que Votre Éminence approuvera ma conduite ou me donnera ses ordres sur cet objet.

Le parti protestant, réuni à la faction républicaine, fait les derniers efforts pour étayer sa chute. Les disciples de Rabaut ont de fréquentes conférences avec les intrus, et c'est chez Gobel que se font ces rassemblements. Il y est question, dit-on aujourd'hui, d'un coup qui étonnera tout le monde; c'est une Saint-Barthélemy de nobles et de prêtres. En attendant, les brigands reparaissent dans la capitale, tous ceux qui ont évité les prisons d'Avignon sont reçus en triomphe aux Jacobins; on avait annoncé un grand soulèvement le 15, mais il était passé, et rien n'était arrivé.

La formation de la nouvelle garde du Roi alarme vivement les Jacobins; ils tiennent conciliabule sur conciliabule, pour chercher un moyen efficace de la rendre suspecte au peuple. Le sieur Saint-Huruge avance qu'au lieu de mille huit cents hommes que la Constitution a fixés, il y en a déjà six mille; cependant ces discours n'ont pas encore fructifié quant à cela. Mais à l'occasion de la cherté excessive du sucre, occasionnée trop subitement par les derniers désastres du Port-au-Prince, les faubourgs Saint-Marceau [et Saint-Denis] se sont soulevés vendredi et se sont portés chez plusieurs épiciers; ils ont enfoncé plusieurs magasins et forcé les accapareurs à vendre le sucre à vingt-deux sols la livre, quoiqu'on le vende dans ce moment un petit écu. On a nommé plusieurs accapareurs de cette denrée, devenue de première nécessité à Paris, car il n'y a pas un cordonnier, une lavandière, une poissarde, qui ne prenne chaque matin une grande écuelle de café au lait. D'André, mon ci-devant ami Le Riche, Laborde, Le Couteulx sur tous les autres, étaient frappés de proscription, et peut-être, sans le secours des troupes nationales, auraient-ils été

victimes, sans que leur ancienne popularité pût les sauver. Le calme revint un peu en apparence; mais il ne fut pas de longue durée, car, au milieu de la nuit, l'alarme s'est manifestée d'une manière effrayante. La générale a battu à une heure et demie du matin; le feu, mis aux prisons de la Force, menaçait d'embraser tout le quartier; les flammes ont éclaté au même moment à quatre endroits différents; il n'y a eu heureusement que les combles des prisons qui aient été consumés.

Le cri public veut que ce soit le complot qui n'avait pas eu lieu le 15, car à cette époque on assurait que toutes les prisons devaient être forcées, et les prisonniers, qui sont au nombre de plus de huit mille, joints aux autres brigands, devaient faire le pillage; mais on eut tant de secours et si à propos, qu'aucun prisonnier n'a échappé, mais, par une suite de la haine qu'on a contre les prêtres, on ne manqua pas de dire que l'abbé de Bardy, le seul prêtre détenu prisonnier pour crime atroce, avait mis le feu; cependant j'ai vérifié qu'il était aux prisons du Palais, c'est-à-dire à un quart de lieue de la Force. Depuis ce jour, nous sommes dans une fermentation effrayante, toujours pour le sucre; dans ce moment (dix heures du soir), la générale bat; le faubourg Saint-Denis veut enfoncer tous les magasins de sucre; la garde nationale est sans cesse sous les armes. Le faubourg Saint-Marceau est venu à l'Assemblée nationale. La municipalité est mandée pour demain, pour rendre compte des différents magasins de sucre qui sont dans Paris.

On fait courir le bruit dans ce moment que le Roi va partir cette nuit pour Metz, et ce bruit s'est tellement accrédité que les troupes marchent autour du palais des Tuileries; mais, de fait, c'est pour inturbider (*sic*) l'installation de la nouvelle garde du Roi, qui devait avoir lieu du 20 au 23 de ce mois, et voilà quel est le but de tous ces grands mouvements. On attaque de nouveau la royauté, on est surtout furieux contre *Monsieur Veto* — c'est le terme d'un législateur à la tribune. Le patriote Condorcet, tout en disant dans son infernale

chronique que nous ne sommes pas encore mûrs pour la République, ne perd pas une occasion pour nous amener à cette espèce de gouvernement. Le *Courrier des quatre-vingt-trois départements* apostrophe le Roi et lui dit : « O Louis XVI, « tu n'avais qu'un seul moyen de rappeler les peuples à la « confiance et d'être enfin un roi estimable ; tu as laissé « échapper ce moyen précieux. Il n'est plus temps de le « ressaisir; fuis ou demeure, appose des *veto* ou laisse libre « cours aux lois, tu ne seras plus aux yeux des nations qu'un « soliveau, qu'un vain simulacre, jouet de tous les partis... « Qu'on ne s'imagine pas, lorsque nous disons ces vérités, que « nous souhaitons le moindre mal à Louis XVI. Nous sommes « même fâchés lorsqu'on nous apprend que ses lourdes diges- « tions ont été troublées; qu'il boive, qu'il mange, qu'il « végète encore de nombreuses années. Surtout qu'on ne « nous dise pas qu'il est bon, qu'on le trompe, qu'il est facile; « mieux vaudrait cent fois un prince scélérat. »

Le patriote *Courrier* est parfaitement secondé par les *Annales patriotiques :* « Tout le complot est connu et « démontré : c'est à Metz que *Louis de Varennes* doit fuir « cette fois-ci, en consommant son troisième parjure; *prima* « *gratis, secunda debet, tertia solvet...* Une grande partie des « émigrés entrera subitement pour venir se joindre à Louis XVI « qu'on nommera alors *Royal parjure...* Peuple français, « redouble la fabrication de tes piques révolutionnaires! Les « tyrans de la terre ont comblé la mesure de leurs crimes; la « foudre des nations va les écraser. » Voilà les écrits que nous voyons journellement circuler dans Paris, pour exciter le peuple et le porter à quelque extrémité contre le Roi.

La haute cour nationale va commencer ses fonctions nationales à Orléans. Les grands procurateurs, Garran de Coulon et Pellicot, deux terribles républicains, ont écrit à l'Assemblée de leur envoyer des matériaux pour opérer contre les princes accusés. Dans ce moment, trente-sept officiers, dont un lieutenant général, traversent le royaume comme prisonniers, escortés de cinquante hommes, et viennent de Perpignan à

Orléans pour un délit imaginaire (1). Quelle circonspection ne doit-on pas avoir dans sa conduite!

L'opinion publique varie beaucoup sur le départ des princes de Coblentz et sur le lieu où ils doivent se rendre. Il y a peu de jours qu'ils y étaient encore; mais Monsieur, déchu de la régence, proscrit en France, M. le comte d'Artois, régent éventuel du royaume de France, quoique l'Assemblée, dans son insolence à proscrire Monsieur, n'ait pas eu la prudence de le nommer à sa place, sont, devant l'Assemblée nationale, déchus de droit et de fait. Où peuvent-ils aller? Ils n'ignorent point qu'à Vienne, à Bruxelles et au Château des Tuileries, on a des projets différents du leur.

Duport du Tertre a fait [faire] un habit de grenadier. Il prend tous les matins une leçon d'escrime et de maniement des armes.

Gobel a donné ces jours-ci une dispense pour un mariage entre beau-frère et belle-sœur. L'évêque d'Orléans en a fait autant. L'évêque de Clermont, qui connaît une dame liée avec ce prélat, m'a promis de m'en avoir une copie.

Le fameux Lamotte, impliqué, comme toute l'Europe sait, dans l'affaire du trop fameux collier, vient de se constituer prisonnier aux prisons de la Conciergerie du Palais. Il a paru hier au troisième tribunal pénal; il demande la revision de son procès contre M. le cardinal de Rohan. Ceux qui calculent un peu les événements tremblent que le sacrifice que le sieur Lamotte vient de faire de sa liberté ne soit l'œuvre de quelque nouvelle atrocité. Votre Éminence se rappelle que le duc d'Orléans, au commencement de la révolte, avait attisé Jeanne de Lamotte, sa femme, pour demander justice contre la justice.

Du 24 janvier. — J'ai l'honneur d'envoyer à Sa Sainteté la lettre des pieux ecclésiastiques qui ont fait une dernière retraite et dont on m'a chargé; il y en a une copie pour Votre Éminence.

(1) V. *Lettre XL*, p. 236.

Il y a eu encore les plus grands mouvements cette nuit. La ville a été éclairée; on vient de m'assurer que plusieurs soldats de cavalerie ont été blessés et plusieurs désarmés. Dans ce moment, la générale bat encore; c'est toujours pour le sucre. On a pris un accapareur; on ne sait encore ce qu'il est devenu.

Hier, un prêtre, suivi d'une femme et trois enfants, qu'il a dit être siens... L'Assemblée a eu l'impudence non seulement de le recevoir, mais de lui accorder les honneurs de la séance, ainsi qu'à sa prétendue femme.

L'attroupement continue avec force dans ce moment, dans la rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards. Ils veulent absolument forcer les portes des épiciers; les femmes, les ouvriers, les enfants, crient comme des énergumènes et parlent déjà d'immoler des victimes; il est à craindre que cette journée ne se termine par quelque grande atrocité. Ce qui le prouve, c'est que le peuple met un acharnement extraordinaire pour un objet dont il peut se passer; il n'a jamais fait un pareil vacarme pour le pain, mais rien n'égale sa fureur depuis trois jours.

La garde nationale vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition à l'effet de dissoudre tous les clubs; mais il est à craindre, il est même sûr, qu'elle sera sans effet. Comme aucun des journaux de Votre Éminence ne parle de la séance d'hier, je joins ici la feuille d'hier au soir. Je n'ai point encore reçu le *Mercure* de cette semaine; il serait plus naturel et plus commode pour le service de Votre Éminence qu'il me fût adressé directement à moi. Il en arrive de même pour M. le cardinal Antonelli, pour son journal de Fontenay; je prie Votre Éminence de lui dire que ce n'est pas ma faute s'il n'a pas les numéros de cette semaine.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

P. S. — Le courrier de Rome n'est pas encore arrivé. — Caricature d'Aiguillon comme duc et comme poissarde, au 6 octobre.

XLV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 83.] 15 février 1792.

Toujours en retard d'un courrier de France. Votre N° 82 est celui, Monsieur, qui me fournit dans cette semaine une nouvelle assurance de votre infatigable activité. Je vous en fais mes remerciements ordinaires, sans entrer nullement dans les détails que vous me mandez. Je vous observerai cependant en général, et en tant qu'ecclésiastique, que l'on peut avoir une bien faible confiance dans les efforts que l'on pourrait faire pour redresser les choses, d'abord que l'on néglige le plus essentiel, c'est-à-dire de se ménager, par de ferventes prières et par l'exactitude et l'exemplarité des mœurs, la protection du Très-Haut.

Les insinuations que vous avez fait parvenir à Avignon décèlent votre fermeté et la pureté de vos principes. Quant à nous, il nous faut suivre le système que nous nous sommes proposé, de la plus grande réserve, pour ne point provoquer une persécution encore plus ouverte contre les ecclésiastiques, chose qui ne pourra manquer à la première démarche inconsidérée, tant que nos malheureuses provinces seront à la merci de l'Assemblée.

Le Pape a bien agréé la lettre des pieux ecclésiastiques qui ont fait une dernière retraite. Vous pouvez les en assurer en attendant. Avisez au moyen de vous faire adresser directement le *Mercure* et les autres gazettes, si vous le jugez plus commode, et ne doutez un instant des sentiments que je vous ai déjà voués.

P. S. — Comme je ne puis me dispenser de vous remettre un paquet un peu gros qui m'a été recommandé, vous le trou-

verez à l'adresse de M. Gauthier; je vous en préviens pour que vous puissiez le retirer.

XLVI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 83.] Paris, 30 janvier 1792.

MONSEIGNEUR,

La journée de mardi 24 a été fort orageuse; les attroupements se multipliaient d'une manière effrayante dans le faubourg Saint-Denis, dans la grande rue Saint-Martin et même dans le faubourg Saint-Antoine, où l'on ne demandait plus de sucre, mais du pain, de la viande et du vin à huit *sols*, ce qui en coûte douze. Les alarmes ont été générales. On tremblait beaucoup pour le Château, car les séditieux ne cessaient de crier dans les groupes que le Roi allait abandonner Paris; enfin, on imaginait cent chimères pour entretenir l'exaltation dans les têtes du peuple, qui est fort ennuyé de sa misère et ne s'émeut à présent que difficilement et d'une manière peu satisfaisante pour les factieux. Dans cette journée, on a traîné dans la rue Saint-Martin un commandant de bataillon; on l'a meurtri et on lui a arraché ses épaulettes. Une femme a été percée d'un coup de baïonnette, et quinze coups de fusil ont été tirés dans cette même rue, mais sans grands accidents heureusement. Je fus obligé de voir la fin de ce désastre, en me retirant le soir chez moi, et, comme j'hésitais de passer, un de ces coquins me dit : « Passez, « monsieur, on n'en veut pas à vous. » En effet, je passai tranquillement sans aucun trouble.

Cependant la garde nationale fait son devoir, et nous sommes assez calmes depuis; mais le maire Pétion ne le fait pas trop, car dans les cinq jours d'émeute dont Paris vient d'être le théâtre, il reste dans l'inaction, et lui, qui a la force et l'auto-

rité en main, qui pouvait disperser le premier jour, en un clin d'œil, cette troupe turbulente, vient enfin dans l'Assemblée lui demander un remède et un expédient pour faire cesser le trouble. L'Assemblée, qui craint toujours de compromettre sa popularité, a gardé un profond silence. Ce n'est que lorsqu'elle voit sa sûreté compromise et qu'elle craint les suites d'une insurrection qui pourrait tomber sur elle, qu'elle cherche à les écarter en flattant ce peuple crédule. C'est dans ces circonstances tumultueuses qu'on aperçoit bien évidemment combien la nouvelle Constitution est radicalement vicieuse. Si le Roi avait l'autorité qui lui appartient, si les tribunaux avaient la force qui leur convient, tout serait bientôt apaisé; mais ils sont si peu considérés, ils sont si faibles, qu'ils seraient bientôt dispersés et peut-être à la lanterne. Cependant Pétion, pressé par les officiers municipaux, épouvanté d'un peuple immense qui remplissait la place de l'Hôtel de ville et demandait à grands cris la diminution de tous les comestibles de première nécessité, fit avancer du canon et hérisser la place de baïonnettes. Le conseil municipal demanda au peuple souverain huit jours de délai, qu'il voulut bien accorder. C'est après-demain qu'expirent les huit jours, et déjà on annonce un grand événement pour ce jour-là. Quoi qu'il en soit, nous sommes fort tranquilles dans ce moment. La garde du Château est cependant doublée; on craint toujours de la part des gardes françaises qu'on licencie à prix d'argent, ne pouvant plus les contenir dans la subordination. Fauchet a pris hautement leur parti à l'Assemblée nationale; il a voulu mander à la barre Bailly, qui avait signé quelques cartouches. On n'a encore rien décidé quant à cette motion.

Mais un objet important qui occupe et qui embarrasse fort nos législateurs, c'est le mode de recruter promptement cinquante et un mille hommes qui manquent pour compléter l'armée. C'est un nœud gordien difficile à dénouer. Aussi nous voyons souvent venir à l'Assemblée notre léger ministre de la guerre; malgré le beau compte qu'il avait rendu à son

retour des frontières, il n'a pas rassuré sur les événements futurs. On l'a vu venir, dans une des séances de cette semaine, après la députation des *Amis de la Constitution* d'Arles, et il a commencé ainsi son discours : « Et moi aussi, a-t-il dit, je « suis ami de la Constitution, et c'est pour cela que je demande « mes cinquante et un mille hommes de troupes de ligne, et, « si je ne les obtiens pas, je fuirai la honte du ministère et « j'irai chercher la mort comme soldat de la patrie. » Cette fanfaronnade n'a pas été applaudie, car on a entendu une voix qui a dit : « Un ministre inspire rarement la confiance, « parce qu'il est rare qu'il soit l'ami de la Constitution, « comme les amis de la ville d'Arles. » Le ministre n'a pas dissimulé qu'on ne pouvait employer dans les troupes de ligne des gardes nationales, quoiqu'il rendît grand hommage à leur patriotisme; mais aujourd'hui on ne peut espérer du succès qu'en opposant une armée de ligne à des soldats disciplinés. Cette grande vérité n'a pas flatté l'Assemblée; on le prévoyait, car on ne voulait pas accorder la parole à ce ministre qui parle si bien. Un sieur Rouyer trouvait un expédient merveilleux : c'est de rappeler tous les mauvais sujets qui ont été chassés du régiment; cependant il n'a pas été accueilli. On n'a encore rien décidé, et M. de Narbonne est encore à solliciter ses cinquante et un mille hommes qui lui tiennent tant à cœur.

En attendant, on a vigoureusement déclamé contre l'Empereur et sur l'office qu'il avait fait présenter au Roi. Isnard, Condorcet et Hérault de Séchelles sont venus faire des discours, tous plus extravagants les uns que les autres. De tout cela, il est sorti un décret en cinq articles, qu'on a porté sur-le-champ au Roi par un message. Il s'agissait de faire encore avaler à cet infortuné monarque une couleuvre; il fallait qu'il déclarât à l'Empereur que désormais il n'aurait plus à traiter qu'avec la nation française, dont il devait reconnaître l'indépendance et la souveraineté. Sa Majesté, après deux jours de réflexions, a fait une réponse au Corps législatif, qui est une espèce de *veto* à ce prétendu décret. Le commencement de la réponse du Roi est bon. Votre Éminence trouvera

toutes ces différentes pièces dans le *Logographe* en entier. L'Assemblée a écouté la lecture de la réponse de Sa Majesté avec silence et a passé à l'ordre du jour. Le lendemain, M. Rouyer voulait qu'on demandât au Roi des explications sur le sens de quelques phrases de sa réponse, mais on a renvoyé à un autre moment.

On a vu paraître à l'Assemblée M. de Rochambeau, nouveau maréchal de la Constitution; il a conseillé à nos législateurs d'entrer les premiers en campagne, mais que pour cela il fallait payer les troupes en argent, ce qui est bien difficile à exécuter, pour ne pas dire impossible, puisque les assignats perdaient hier quarante-quatre pour cent francs. Il vaudrait mieux qu'il trouvât un moyen de faire rentrer en France nos louis et nos écus qui circulent dans les États de l'Empereur, et qu'il pût faire la même sommation aux Anglais, pour commencer avec eux l'alliance proposée par Brissot et Condorcet, et que l'évêque d'Autun est allé tâcher de faire adopter; mais on vient d'assurer qu'il a été froidement reçu par Pitt, et même le peuple s'est attroupé devant les portes. Au reste, on ne peut savoir encore des nouvelles sûres ni de cet évêque renégat, ni de son digne compagnon, le ministre Rabaut.

Fauchet est toujours un surveillant infernal; ce ne sont jamais que des dénonciations atroces, et, quand il n'a rien à dénoncer, il invente des délits. Il est venu avant-hier à l'Assemblée faire un rapport qui n'a pas dû égayer les propagandistes. Il a voulu prouver qu'à Madrid on pend leurs confrères par douzaines, au milieu de la nuit. Les triomphes au dehors ne sont pas aussi flatteurs qu'aux Jacobins.

M. de Ségur n'est pas heureux de sa mission à Berlin. A l'audience du Roi, Sa Majesté Prussienne ne lui a pas adressé la parole. Il s'est contenté de le regarder, mais il s'est avancé d'un air riant vers le ministre de Mayence, qui était à côté de M. de Ségur, et lui a demandé si M. le prince de Condé était toujours à Worms. Le ministre électoral lui a répondu : « Sire, « il est à Ettenheim. » — « A Ettenheim! a répliqué le Roi, il

« est bien près de la frontière, j'en suis bien aise. » Sa Majesté s'est tournée aussitôt vers M. Heymann, officier général qui servait en France. Elle lui a parlé tout bas assez longtemps et toujours d'une manière fort gaie, et toujours en présence de Ségur qui était fort embarrassé dans son rôle. On a su aussi que le roi de Prusse avait écrit un billet à la Reine pour lui dire : « M. de Ségur ira vous voir le soir; j'espère que vous ne « lui parlerez pas. » Et la Reine a répondu : « Je n'avais pas « besoin du conseil. » Je puis presque certifier cette anecdote à Votre Éminence; mais ce que je puis très certainement lui marquer, c'est que ce ministre français a écrit à sa femme, nièce du premier président du Parlement, où je passe ma vie, que, quoiqu'il n'eût pas à se plaindre du Roi, il était mal vu dans sa cour, et il a expédié un courrier pour demander son rappel.

Il est arrivé cette semaine au Château successivement plusieurs courriers; on ne sait pas précisément le contenu des dépêches. Je sais cependant qu'il y en a une de l'Empereur qui dit au Roi qu'ayant obtempéré aux intentions du Roi et ayant fait éloigner tout attroupement de Français, il a lieu d'être surpris de voir les frontières hérissées de soldats et faire des préparatifs de guerre très considérables; que si au 15 février tout n'était pas dissipé, Sa Majesté l'Empereur déclare regarder ces préparatifs et ces refus comme une hostilité. Il y a des politiques qui pensent que tous ces différents offices de l'Empereur au Roi et de Sa Majesté à l'Empereur sont des combinaisons concertées entre les deux monarques, et que même Brissot est payé pour pousser les choses à l'extrême et donner réelle occasion de guerre, mais d'une manière à sauver les jours du Roi et qu'il paraisse qu'il n'y a aucune part. Ceci n'est point sans vraisemblance.

Mais voici un événement bien extraordinaire et qui n'est guère propre à adoucir les puissances étrangères. Le roi de Prusse ayant expédié de Berlin un courrier extraordinaire à son ministre à Paris, le baron de Goltz, des personnes de la ville de Metz ayant pris quelques soupçons sur ce courrier,

pendant qu'il relayait à la poste, firent sans doute mine de le saisir. Aussitôt le courrier trouva le moyen de fuir; mais, voyant sans doute qu'il allait être saisi, il prit ses dépêches, les déchira, en mangea une partie et trouva l'occasion de jeter le reste dans le feu. On l'atteignit, on le ramena à Metz; après quelques mauvais traitements, on l'a renvoyé. Il est arrivé à Paris depuis samedi, tout désolé de son aventure, et de telle façon qu'il paraît en avoir l'esprit aliéné, et on craint pour ce courrier, qu'on dit être un des gardes du corps du roi de Prusse, une maladie grave. Le ministre de Prusse ignore absolument le contenu des dépêches brûlées, il est fort embarrassé de la conduite qu'il doit tenir. Il voulait s'abstenir, dès ce moment, d'aller à la cour; cependant on attendra la réponse de sa cour. Voilà tout ce que j'ai pu savoir de cet étrange événement; je tâcherai d'en savoir d'autres détails pour en instruire Votre Éminence, ainsi que de ce qui s'ensuivra.

La princesse de Tarente, amie et favorite de la Reine, est partie depuis six jours pour Bruxelles. Ce départ subit a attiré l'admiration et l'étonnement de la capitale. On n'a pas moins été surpris de la voir arriver dans les Pays-Bas, d'autant qu'on sait bien que cette dame d'atour de la Reine est actuellement de service près Sa Majesté. Cette circonstance a fait dire que la nouvelle d'une seconde évasion du Roi était fondée; on avait remarqué que, lors de la première fuite, cette même dame était partie quelques jours auparavant. Pour moi, je pense qu'elle est plutôt chargée de quelque commission secrète auprès de la gouvernante. Mme de Tarente a dit qu'elle allait à Bruxelles, pour y passer quelques jours avec ses parents; en effet, elle y en a beaucoup.

Condorcet est nommé vice-président de l'Assemblée; cela annonce qu'il en sera président à la première mutation. On assure que ce sera là l'époque de la suppression des congrégations ecclésiastiques. On ne doit regretter dans ce moment que la Mission de France, car l'Oratoire et la Doctrine chrétienne se sont bien mal conduits dans cette circonstance. Ils n'ont donné aucune improbation à ceux de leurs membres qui

ont juré ou qui sont intrus; bien plus, je sais que le général de la Doctrine a donné à dîner à l'intrus de Bourges, Torné.

On assure que le Roi a parlé fort sérieusement à Pétion au sujet des derniers troubles de Paris; il lui a ordonné de venir souvent lui rendre compte de l'état de la capitale. On débite dans Paris que Sa Sainteté, ayant vu le gouverneur de Rome après son indisposition, lui demanda quelle sensation avait faite sa maladie dans la ville. Le prélat lui a répondu : « On en « a été fort affligé et on y a pris beaucoup de part. » — « Mais « vous ne me dites pas, lui a répliqué aussitôt Sa Sainteté, « qu'on a tenu un conclave chez la princesse Altieri et qu'on « y a fait pape le cardinal Valenti. »

Il a paru, dans cette semaine, plusieurs caricatures et plusieurs ouvrages intéressants, soit en eux-mêmes, soit par la célébrité de l'auteur. Tel est celui de Mirabeau; quoique ce soient des lettres galantes, il y a certainement des choses très curieuses. Manuel, procureur de la commune de Paris, les a volées au dépôt de l'ancienne police, et ce qui en prouve l'authenticité, c'est que la famille du défunt a intenté un procès à cette occasion à Manuel. Il y en a un dans le genre plaisant, enrichi de planches, fort bon. Il est de l'auteur de la Constitution en vaudeville; Votre Éminence y aura sans doute remarqué la chanson : *Rendez-nous les chemises* (1) qu'on suppose que Mesdames ont enlevées; Elle retrouvera ces mêmes chemises dans la *Jacobinéide*, p. 141. Parmi les caricatures, Elle y remarquera l'*Épouvantail national;* le mot du discours du président à La Fayette y a donné lieu : « Nous présenterons « la *Constitution* et *La Fayette.* » Votre Éminence y verra le grand Montmorency faire donner des verges, par un caporal, à son neveu Mathieu, le compagnon de voyage du ministre Linotte. Son nom de baptême donne lieu à un calembour, *fesse-mathieu,* qui est un terme de très grand mépris dans la

(1) Chanson populaire, dont l'origine avait été un article, rédigé au moment de l'arrestation de Mesdames, par le journaliste Gorsas, dans son *Courrier des 83 départements :* « Tout ce que vous possédez, écrivait-il, depuis votre château de Bellevue jusqu'à vos dentelles, jusqu'à vos jupes, jusqu'à vos chemises (pardonnez-moi le mot), ne vous appartient en aucune façon. »

langue française. Dans une autre, on voit figurer la mule du Pape avec la botte de Bender, mais ce n'est pas en mauvais sens. J'oubliais d'attirer l'attention de Votre Éminence sur une petite brochure de Condorcet, où toutes les impiétés sont cumulées; c'est un homme vraiment en délire.

La belle frise de la superbe église de Sainte-Geneviève est entièrement détruite; on y a déjà effacé ces mots : *Sub invocatione,* pour y ajouter en lettres d'or ceux-ci : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.* On efface la croix du frontispice, mais on ne pourra effacer celle qui forme l'église elle-même, car elle est bâtie en forme de croix.

L'Assemblée nationale est dans ce moment sans boussole, en proie à l'influence jacobine; elle ne jouit d'aucune espèce de considération parmi les démocrates mêmes. En effet, elle est sans talent et sans moyens. Le premier coup de canon la dispersera, car on murmure déjà contre elle, et les assignats sont montés aujourd'hui à quarante-neuf pour cent de perte; un louis d'or vaut trente-six livres en assignats.

Le Roi se laisse toujours dominer par les constituants qui le conseillent; il ne faut donc pas être surpris s'il parle toujours constitutionnellement; sa nouvelle garde n'est point encore en exercice. Je dois avoir l'honneur aujourd'hui, à midi, de faire ma cour à Madame Élisabeth et lui remettre une lettre de sa sœur.

Du 31 *janvier.* — Une lettre de Coblentz, en date du 25, m'apprend que M. de Polignac est arrivé de Vienne avec des dépêches particulières pour les princes, et le soir est arrivé un courrier de l'Empereur, porteur d'une lettre officielle pour l'Électeur, par laquelle il lui fait part qu'il a déclaré que s'il paraissait un Français sur le territoire de l'Empire, il marcherait avec toutes ses troupes et celles du roi de Prusse. (C'est à M. de Noailles, ambassadeur constitutionnel, qu'il a fait cette déclaration.) Il a notifié qu'il était vraiment coalisé avec toutes les puissances de l'Europe, pour réprimer l'insolence de l'Assemblée nationale; il a ordonné à ses troupes de se mettre en marche et à tous les semestriers de partir sous trois

jours pour se rendre à leurs corps. A la fin de sa lettre, l'Empereur dit qu'il est persuadé que les Français émigrés ne donneront lieu à aucune hostilité ni plainte contre eux, et demande pour eux à l'Électeur bonté et protection.

Quoi qu'on ait pu écrire ou dire à l'Assemblée nationale, les compagnies rouges sont toujours où elles étaient; les autres cantonnements aux environs de Coblentz n'ont pas bougé; une seule compagnie de gardes du corps était partie; mais les individus reviennent successivement. Le triomphe de Sainte-Croix n'aura pas été long.

Votre Éminence avait bien voulu me marquer par quel canal je désirais toucher mes petites avances; je n'en étais pas pressé; mais M. le coadjuteur d'Albi est venu me proposer de contribuer à une bonne œuvre. Une dame a fait venir une dispense de Rome pour rendre service à de pauvres gens et leur épargner de faire une grande faute; elle fait les avances des frais, ils montent à quarante-cinq écus romains. M. le coadjuteur m'a dit de m'en charger, pour éviter les frais du change. Je lui ai donné un billet pour Votre Éminence, qui aura la bonté de faire compter cette somme à M. Digne (1), et je la mettrai en compte. Votre Éminence voudra bien me dire la véritable valeur de l'écu romain, savoir s'il est de cinq livres cinq deniers ou cinq livres huit deniers. Comme cela, il y aura très peu d'embarras pour Votre Éminence.

On me propose une collection très complète de procès-verbaux, rapports d'agences, manuscrits, imprimés du clergé, même le volume très rare de 1725; enfin on la dit très précieuse; on l'a vendue toujours et moins complète cent louis, nous pourrions avoir cela pour sept cents livres; il y a beaucoup de volumes en maroquin.

J'apprends que la réponse du Roi au dernier message de l'Assemblée, sur l'office de l'Empereur, a occupé la jacobinière toute la nuit du dimanche au lundi. A peine le jour commençait ce matin, que leurs boucs émissaires prêchaient

(1) Joseph Digne, consul de France à Rome.

dans tous les quartiers et dans les faubourgs qu'il était temps que le peuple se ralliât aux Jacobins pour donner au premier fonctionnaire une grande leçon. Un petit placard porte ces quelques paroles : « *Peuple libre et souverain*, jusqu'à quand « souffrirez-vous que votre premier commis abuse du pouvoir « que vous lui avez confié pour votre malheur? Ne voyez-vous « pas que M. *Veto* fait tout ce qu'il peut pour faire égorger « vous, vos femmes et vos enfants, par tous les monstres « d'outre-Rhin auxquels il fait passer l'argent et des armes? « Hâtez-vous donc, braves patriotes, de prouver à toutes les « nations de l'univers que la souveraineté du peuple est la « seule que des hommes libres doivent reconnaître. » Tous les cafés constitutionnels ont retenti d'injures et d'outrages contre les personnes sacrées de nos augustes maîtres. L'infâme Villette est à la tête.

Manuel, procureur de la Commune, est monté à la tribune jacobite pour y faire la lecture d'une diatribe qu'il a eu l'audace d'adresser au Roi. Elle commence par ces mots : « *Je n'aime point les rois, et vous donne des avis sur ce que vous* « *devez faire.* » Il y attaque le *veto*, établit le conseil et l'économie de la liste civile, lui retrace le cruel tableau de son arrestation à Varennes et lui commande impérieusement de donner un gouverneur à son fils. Voilà comme tout est préparé pour faire éclater dans cette journée tous les orages qu'on amoncelle depuis si longtemps sur la tête de l'infortuné monarque; mais il paraît que le peuple est plus difficile à émouvoir, car c'est neuf heures, et il n'y a encore aucun mouvement. On m'apprend en ce moment qu'il y a une contre-affiche pour mettre le peuple en garde contre celle des Jacobins. Voilà comme nous sommes toujours entre la vie et la mort.

Le bruit se répand que les Jacobins se disposent à attaquer la nomination, faite par le Roi, de M. de La Fayette au grade de lieutenant général. Ils prétendent qu'elle est nulle, et on assure que la dénonciation est sous presse. Décret aujourd'hui qui oblige de prendre des passeports, même pour voyager

dans le royaume. Votre Éminence trouvera les détails de cette séance dernière dans le numéro des *Débats* 122, qui m'arrive à ce moment. J'ai remis à l'abbé de Floirac les trois rescrits; il m'a remis encore la rétractation d'un de ses vicaires de Paris, que j'ai l'honneur de faire passer à Votre Éminence.

Mais je pense que ma dépêche est déjà bien longue, et je crains d'ennuyer Votre Éminence; il vaut donc mieux que je me borne à lui renouveler mon inviolable et tendre respect.

XLVII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 84.] 22 février 1792.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 83, et je ne saurais dire s'il est plus intéressant par la multiplicité et par l'importance des détails, ou par les pièces, les livres et les estampes que vous avez eu le soin d'y insérer. Le Pape, qui n'a pas manqué de le lire d'un bout à l'autre, en a été bien content, et je dois, par son ordre exprès, vous faire connaître sa satisfaction. Le temps me manque absolument pour vous suivre article par article; je me borne donc à vous marquer en général que les choses paraissent toujours plus disposées à un dénouement quelconque. Vous avez très bien fait de suivre l'insinuation de M. le coadjuteur d'Albi pour éviter les frais du change. M. Digne ne s'est pas encore présenté chez moi avec votre billet, auquel je ferai honneur sur-le-champ. J'ai déjà donné mes ordres pour qu'on aille le trouver. Je vous marquerai ensuite la véritable valeur de l'écu romain.

En attendant, pour ne point manquer l'occasion de l'excellente emplette que l'on vous propose, vous trouverez ci-jointe une lettre de change à vue pour sept cents livres. Vous aurez donc de quoi faire l'acquisition de la collection très complète des procès-verbaux, rapports d'agence, manu-

scrits et imprimés du clergé, qui sera bien agréable au Saint-Père. Vous aurez la bonté ensuite d'en faire l'expédition à M. Girard, avec un mot, pour qu'à la première bonne et sûre occasion il puisse me l'envoyer.

Pour vous faire connaître, en attendant, combien le Pape et moi nous avons été enchantés de votre soin, je vous préviens, une bonne fois pour toutes, que lorsque vous aurez des occasions pareilles et favorables, vous pourrez m'en donner connaissance; je m'empresserai à vous faire connaître tout de suite mes intentions, et je vous en serai infiniment redevable.

J'ai fait lire au très digne cardinal Antonelli les notions que vous m'avez envoyées sur l'objet qui a mené à Paris l'évêque du Maroc. S'il juge à propos de faire quelques remarques là-dessus, vous les recevrez ensuite.

Je suis bien content que le petit contretemps qui est arrivé à mon paquet du 4 janvier n'ait eu de suites. Je l'avais presque prévu, et vous devez vous en être déjà aperçu par le système que j'ai suivi la semaine dernière. Dorénavant je me servirai, pour les paquets un peu volumineux, de l'adresse que vous venez de me marquer. Je vous prie cependant de ne pas changer aussi souvent les adresses, car nous nous rencontrerons difficilement.

Dans l'instant on m'apporte votre N° 84. Voilà enfin notre correspondance en règle. Vous êtes toujours égal à vous-même, c'est-à-dire un correspondant infatigable et supérieur. La scène de Berlin doit être une très bonne leçon pour ce monsieur qui voulait nous régaler de sa présence et pour tous ses adhérents. Le travail dont le Pape s'occupe maintenant, c'est précisément le fruit de la Congrégation dont on a même parlé à Paris. Lorsqu'il sera question de le rendre public, je n'oublierai point vos sages remarques. Au reste, Monsieur, j'ai lu les articles qu'on se plaît à débiter contre notre gouvernement. Je n'en suis aucunement en peine, car les mensonges et les calomnies ne m'affectent aucunement; il faut laisser s'amuser à nos dépens ces atrabilaires faiseurs de contes

noirs. Leur répondre serait les servir, car on donnerait de la consistance à des chimères. Tout ce qui est arrivé à Fano, à Viterbe, etc., c'est précisément ce qui est arrivé depuis qu'existent les sociétés civilisées, puisque toujours et partout il a existé quelque mécontent. Il y a eu donc dans ces villes quelque bruit, apaisé avant d'être connu; et je puis vous assurer que chez nous tout est vraiment calme et tranquille, comme chez vous tout est convulsion et désordre.

Touchant les demandes que vous me faites, j'y entrerai dans la semaine prochaine et de manière à faire toujours connaître le poids que je donne à votre interposition. Ne doutez, en attendant, de mon véritable attachement.

XLVIII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 84.] Paris, 6 février 1792.

MONSEIGNEUR,

Le courrier de Rome est arrivé cette semaine, de sorte que je n'ai eu le paquet de Votre Éminence que hier dimanche. Je serai très exact à exécuter ses ordres quant aux comptes, et, au prochain ordinaire, Elle en recevra le détail. Je suis toujours plus ravi de voir la santé du Très Saint Père se raffermir de plus en plus; il est bien naturel que je sois rempli d'alarmes pour ses jours précieux et pour ceux de Votre Éminence. On se plaît d'écrire, tous les courriers de Rome, des choses tout à fait extraordinaires, quelquefois ridicules, qui se répètent dans les journaux et que le public accueille avec empressement; et voilà pourquoi je désirerais un bulletin, sinon toujours pour contredire, du moins pour dérouter les politiques; j'ai des journaux à mes ordres, même un démocrate, qui mettront gratuitement tout ce que nous voudrons, sans que nous soyons compromis en rien. Je joins ici deux

feuilles, où sont les nouvelles venues d'Italie dans ces dernières semaines. Votre Éminence verra combien elles sont malignes et peu vraisemblables; ils ne respectent rien, et on conclut de là combien il y a de personnes françaises, sans doute malintentionnées, qui écrivent. Mais venons à des objets plus sérieux et plus importants.

Chaque jour soulève un coin du voile qui a couvert jusqu'à présent la politique des cabinets de l'Europe. Il n'est plus douteux aujourd'hui que M. le prince de Kaunitz n'ait senti l'extrême nécessité de conseiller à l'Empereur d'employer toutes les forces dont il peut disposer pour conserver le repos de l'Europe et la couronne sur la tête de son beau-frère. Léopold a toujours eu un certain vernis de philosophie et d'économie qui semblerait éloigner de sa pensée toute idée de guerre; mais il est presque évident que ses troupes dans le Brabant et les Pays-Bas sont travaillées par les propagandistes français et fort disposées déjà à la défection. Le complot funeste, qui a été découvert heureusement à Bruxelles, a dû nécessairement épouvanter la Gouvernante et l'Empereur lui-même. On en a la preuve la plus convaincante; dans l'incertitude que Votre Éminence ne sache pas comment il a été découvert, j'ai l'honneur de lui donner les détails suivants très sûrs.

Des habitants de Tournay ont prévenu le gouvernement qu'un *quidam* passait toutes les semaines, allant et venant de Bruxelles à Douai et de Douai à Bruxelles. Au moment où il est arrivé dans cette ville, on l'a mené chez le comte de Metternich. Ce ministre lui a dit en le voyant : *Récompensé ou pendu*. Le marché ayant été conclu sur-le-champ pour la récompense, il a livré toutes ses lettres, qu'on lui a rendues cependant, pour les rendre à ses commettants, après en avoir pris copie. Il a fait la même manœuvre pendant plusieurs voyages, — on lui avait donné pour ange gardien un officier de la garde hongroise qui voyageait avec lui; — enfin, quand on a été assez instruit, on a gardé le dernier paquet en original, pour pièce de conviction et avoir des signatures, on a arrêté quarante et une personnes et ensuite treize, qu'on a mises en prison, et, pour qu'en réalité

ou en supposition on ne dise pas qu'on les a volées, on a mis garnison dans leurs maisons. Le criminel instruit la procédure; on assure que plusieurs des constituants sont du nombre des correspondants, ainsi que le fils du duc de Charost-Béthune, pair de France. On écrit de Bruxelles qu'un courrier est parti pour Vienne, pour que l'Empereur se plaigne au Roi de cette agression et demande justice.

Les troupes de Prusse font des mouvements très vifs qui annoncent un prompt rapprochement des frontières de France.

Il paraît, en Allemagne et en France, plusieurs ouvrages allemands autorisés, à l'appui des droits et répétitions de l'Empire sur la France. Le duc des Deux-Ponts en propage. L'Empereur a payé tel journaliste (Schaffouze) pour insinuer ses vues dans le public. Cela décèle une grande duplicité : l'objet est de justifier des répétitions de fait et de droit en Alsace; cette discussion publique semble reconnaître une autorité aux faits de l'Assemblée nationale. L'exécution des vues annoncées suppose ou le Roi compté pour rien, ou le Roi libre; s'il fut toujours comme captif, on ne peut lui imputer aucune infraction de traité; et cependant il est certain que jusqu'au 19 janvier, l'Empereur n'a pas dissimulé l'intention de s'emparer de l'Alsace et de la Lorraine, en cas d'hostilité de la part des Français. Tous ces écrits qui paraissent à l'appui de ces discours annoncent donc que ce n'est pas seulement pour secourir qu'il prend les armes; et encore ici aujourd'hui, on pousse secrètement les patriotes à une attaque imprévue sur le Rhin, ce qui donnerait ouverture à tout. Or, une fois en possession et sa puissance accrue, il serait exclusivement maître des affaires de France et avancerait infiniment dans la maturité de ses vues héréditaires, d'abord sur les princes d'Italie et ensuite sur ceux de l'Empire.

Cependant, depuis le 23, le cardinal de Rohan paraissait céder aux poursuites et aux instances de la grande D... et de l'Empereur contre le magnanime prince de Condé, ce qui le mettait dans une détresse extraordinaire; mais le 26, il arriva à Coblentz des dépêches de l'Empereur même, en conséquence

de celle du 1[er] janvier de la Czarine à lui parvenue, pour que les princes fussent les premiers à commander l'entreprise et que Sa Majesté Impériale ne fût que comme auxiliaire. Cette nouvelle, vraie ou hasardée, mais venue de gens très sensés, a donné secours et aisance au prince de Condé, même de se cantonner à Fribourg.

Le bruit était commun hier au Château que M. de Mercy-Argenteau était révoqué par son maître, et la Gouvernante rappelée.

Votre Éminence a vu, dans mon dernier numéro, que le comte de Ségur avait été froidement reçu par le roi de Prusse et par la Reine; un émissaire l'avait devancé, comme j'eus l'honneur de le marquer à Votre Éminence dans le temps, et, par les notions qu'il avait données à propos du cabinet de Berlin, il a déjoué tous les projets de Ségur et de ceux qui l'ont envoyé. Mais un événement plus sérieux et dont j'atteste l'authenticité — le tenant de la bouche même de M. de Moustier avec qui j'ai dîné, qui était ministre du Roi à Berlin et qui est à présent destiné à occuper l'ambassade de Constantinople — occupe dans ce moment la capitale, mais d'une manière diverse. Voici le fait : La reine de Prusse ayant reçu le soir à son jeu M. de Ségur, elle fit si peu de cas de lui qu'elle arrangea la partie sans rien proposer à M. de Ségur. Le ministre s'en crut offensé; il retourna chez lui et écrivit tout de suite au premier ministre pour lui demander une audience particulière du Roi, voulant savoir si c'était sa personne ou sa qualité de ministre d'une grande nation qui déplaisait à Sa Majesté Prussienne. Il l'obtint et fut admis dans la chambre du Roi, le premier ministre en tierce personne. Au premier aspect, Sa Majesté lui dit : « Vous êtes surpris du froid accueil « que vous avez reçu de moi. Sachez que je n'ignore point que « vous venez dans mes États d'une manière indigne d'une « personne de votre caractère; je sais que vous avez des « lettres de change pour deux millions sur Berlin, pour un « million sur la place d'Amsterdam, et une grande quantité de « diamants et de bijoux; votre but est de corrompre ceux qui

« m'entourent. » En effet, on voulait tenter de gagner le ministre Bischoffwerder, M. Ritz, mari d'une favorite, Vachon, violon et ami du prince, et Mme la comtesse de Doenhoff, épouse du Roi du côté gauche.

Votre Éminence sent bien qu'une pareille explication déconcerta notre ministre constitutionnel et même le mit à un tel désespoir que, revenu chez lui, appuyé sur le bureau, il se donna trois coups de couteau, dont aucun n'est mortel; c'est le 21, à onze heures et demie du matin, que son valet de chambre le trouva ainsi courbé sur ce même bureau, tout ensanglanté. Aussitôt, sans faire de bruit, on appela le secrétaire de M. de Moustier, qui est resté à Berlin pour vendre les meubles de ce ministre et qui, avec prudence, envoya chercher un chirurgien qui a pansé le malade.

Le roi de Prusse et un seul de ses ministres en furent aussitôt instruits, mais il fut décidé qu'on n'éventerait pas de sitôt une pareille aventure. Mais le secrétaire de M. de Moustier lui écrit de suite, en date du 21, pour lui annoncer cet événement, et l'avertissant qu'il était ignoré de tout le monde à Berlin. M. de Moustier, muni de cette lettre, crut devoir en faire part à M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, en convenant entre eux qu'on dirait, à cause de la famille, que c'était un violent crachement de sang; cependant on en instruisit le Roi. M. de Lessart, soit par oubli ou autre motif, fit part de l'aventure à quelques personnes qui l'ont bientôt répandue. M. de Moustier crut devoir en faire part au vicomte de Ségur qui devait avoir, ce soir-là, un grand souper avec concert; celui-ci contremanda à l'instant sa fête et alla même chercher le maréchal de Ségur, son père, qui jouait au biribi chez Mme de Lamballe. Dans cet intervalle, on se disait à l'oreille cet événement extraordinaire, dans toutes les sociétés. Alors la famille de Ségur, qui avait d'abord donné tous les signes de la douleur, se ravisa, et pensa que cet accident n'était pas un lustre pour elle. Elle se hâta de répandre que c'était une calomnie atroce et qui n'était inventée que pour perdre M. de Ségur, qui, à la vérité, n'avait choisi une arme

fort noble pour se défaire. D'un autre côté, les Jacobins affectèrent de dire que c'était un assassinat des aristocrates. Le vicomte répandit aussitôt la nouvelle que Mme de Ségur venait de recevoir une lettre de son mari, en date du 24, et qu'il se portait à merveille; en effet, dans cet intervalle, le ministre reçut, je ne sais comment, une lettre en chiffres de quatre pages et une en toutes lettres de six pages pour Mme de Ségur. Cette dame courut chez le ministre pour savoir ce que contenait sa dépêche. Lessart assura qu'elle n'était pas encore déchiffrée et que M. de Ségur se portait bien; cependant je sais positivement qu'ensuite de cette lettre en chiffres, un courrier a été dépêché à Berlin pour porter le rappel à M. de Ségur sans aucune clause; je dis aucune clause, parce que je suis instruit que, le lundi d'auparavant la réception de cette triste nouvelle, des lettres de rappel étaient parties, mais avec permission de rester, s'il le jugeait nécessaire.

Votre Éminence aura sans doute des relations différentes de cet étrange événement, mais qu'Elle s'en tienne uniquement à la mienne, parce que pour ce qui regarde l'affaire de Berlin, je la tiens de la bouche même de M. de Moustier, et pour ce qui regarde les opérations sur cet objet du ministre des affaires étrangères, je les tiens de l'oncle dont j'ai parlé à Votre Éminence dans ma dernière lettre (1).

Quoi qu'il en soit, voilà un homme perdu, et vous en voilà débarrassés pour toujours, car il n'avait pas perdu l'espoir d'aller encore à Rome. La famille Ségur veut à présent faire un crime à M. de Moustier d'avoir donné cette nouvelle; elle lui trouve un tort d'avoir laissé un secrétaire à Berlin, n'y ayant plus rien à faire; il l'a laissé pour vendre ses meubles. M. de Moustier aurait pu répondre : Que faisait celui de M. de Ségur à Rome pendant plus de six mois? Mais M. de Moustier m'a dit que, si on le presse, il se défendra en faisant

(1) L'abbé de Salamon nous rend ici sans doute l'écho des passions et des haines fort vives de l'époque. L'inexactitude de plusieurs de ces détails semble en effet démontrée. (Voir les *Études* de A. Sorel, publiées dans le *Temps*, 10, 12 et 18 octobre 1878.)

venir le procès-verbal du chirurgien qui a pansé le malade.

Quant à l'officier prussien qui a avalé ses dépêches, étant poursuivi à Metz, il n'y a rien de nouveau, sinon que tout le corps diplomatique s'est assemblé samedi chez M. Simolin qui n'est pas encore parti, mais tout est emballé chez lui.

Un gazetier dit au sujet de l'accident arrivé à M. de Ségur: « C'est une chose remarquable que le choix de l'arme employée « par le ministre. Le joueur Chapelier, dit-il, se fût tiré un « coup de pistolet, M. d'Orléans eût fait un voyage en Angle- « terre, un Anglais se fût pendu, une jolie femme eût avalé un « verre d'eau-forte; M. de Ségur... prend le couteau,... et se « frappe. »

Des lettres de Rome ont annoncé qu'il devait y avoir une congrégation le 19 janvier, et que la bulle, tant attendue par les uns, tant redoutée par les autres, devait en sortir. Cette nouvelle, vraie ou supposée, a fait quelque sensation, à tel point même qu'on a fait crier au Palais-Royal : « Bulle du Pape contre les intrus. » J'ai voulu voir : ce n'était qu'un titre sur une vieille brochure, mais cela me donne occasion d'en dire encore un mot à Votre Éminence, sans vouloir pénétrer dans ses décisions. L'attention étant réveillée sur cette bulle, pendant quelques courriers, les émissaires du comité de surveillance, notamment Fauchet et Chabot, épieront à la poste pour voir les paquets qui pourraient lui donner de la suspicion. Pour tromper ces gens-là, il faudrait peut-être adresser le paquet à M. Girard, à Lyon, qui me l'adresserait ensuite sous le couvert de M. Gauthier. Comme on ne verrait qu'un timbre de Lyon, on n'y ferait aucune attention ; si cependant Votre Éminence juge à propos de les envoyer à M. le cardinal de la Rochefoucauld, chef du comité, je suis autorisé à vous prier instamment de me faire parvenir les paquets pour les archevêques d'Embrun, de Lyon, de Vienne (1) et l'évêque de Soissons, parce que, si le comité s'avise de faire épiloguer la bulle du Pape, comme il avait fait du premier bref du Pape, ces pré-

(1) MM. de Leyssin, de Marbeuf et Lefranc de Pompignan.

lats recommandables, dont j'ai parlé plus haut, l'adresseront à l'instant dans leurs diocèses, car on ne saurait trop se méfier du scolastique et vétilleux archevêque d'Arles, qui mène à présent le comité en l'absence de celui d'Aix, dont j'étais plus content, parce qu'il était plus susceptible de raisonnements. Si la bulle une fois arrivée n'était pas publiée à l'instant, l'effet serait manqué. On peut en mettre aussi un ou deux exemplaires, suivant la grosseur, sous l'adresse de Mme Le Blanc et même sous celle des députés des Ardennes. Le chevalier de Blignières, fort galant homme, me les apporte à l'instant. Dans des circonstances difficiles, il faut tout prévoir.

J'avais déjà fait l'article précédent de ma lettre, lorsque j'en ai reçu une de l'abbé Bonnaud, homme de grand mérite, qui dirige entièrement toutes les démarches de M. l'archevêque de Lyon, et qui gouverne d'ici tout le diocèse d'une manière fort distinguée. Il s'empresse d'envoyer à Sa Sainteté un excellent ouvrage que j'ai vu en manuscrit et qui est encore sous presse, mais je lui avais fait entrevoir que les premières feuilles, en attendant les autres, feraient plaisir au Pape. C'est le premier ecclésiastique, après le Saint-Père qui l'a dit dans ses brefs, qui ait osé dire que nous enlever nos biens était un sacrilège, que les biens temporels appartiennent à l'Église, que dans tous les temps, dans toutes les religions possibles, le clergé a eu des biens et des immunités. Voilà du courage. Aussi, quand ce digne ecclésiastique me consulta, je lui dis : Hâtez-vous de faire imprimer. J'enverrai la suite par l'ordinaire prochain vraisemblablement, et un exemplaire pour Votre Éminence à laquelle j'envoie aussi la lettre de ce digne grand vicaire.

Enfin Cerutti (1) est mort, philosophiquement selon son exécuteur testamentaire, c'est-à-dire comme un chien. En mourant, il a publié un ouvrage en vers, intitulé *les Jardins*

(1) Cerutti (Joseph-Antoine-Joachim), né à Turin en 1738, entra chez les Jésuites, et publia en 1762 une *Apologie* en leur faveur. Mais, en 1789, il embrassa les idées de la Révolution, se lia avec Mirabeau, dont il prononça l'oraison funèbre, et se fit nommer à l'Assemblée législative.

de Betz, mais dont les remarques sont les plus impies et méchantes contre le clergé, contre Rome. A l'ordinaire prochain, nous les aurons.

M. Basire et le capucin Chabot, deux législateurs fameux, étant allés se délasser de leurs travaux nationaux chez une fille, sont devenus très malades, à un tel point que Chabot en a failli périr. Le cas était si grave qu'on a parlé d'amputation; il n'y aurait pas eu un grand mal pour un capucin sorti de l'enfer; cette anecdote est risible, mais elle est vraie.

Ce que j'avais dit de l'évêque d'Autun, au sujet de M. Pitt, ne s'est pas confirmé, comme je l'avais presque prévu; son audience n'a dû avoir lieu que le 29 janvier, mais il paraît que le véritable but de sa mission est de trouver des compagnies pour acheter nos forêts et nos bois nationaux. C'est le plus terrible coup qu'on pût nous porter, car si on vend nos biens à des Anglais, d'abord ils les dévasteront, et ensuite il faudrait une guerre pour les ravoir.

La ville d'Arles donne beaucoup de soucis à l'Assemblée. Les honnêtes gens y dominent et ils sont armés; on dit que le camp de Jallez (1) se rassemble de nouveau et que tout se trame à Arles.

Je ne parlerai pas trop longtemps à Votre Éminence des séances de cette semaine; toujours des invectives, des dénonciations contre les ministres, quelques diatribes contre les souverains. La loi des passeports n'est pas encore sanctionnée, cependant l'émigration continue et dans tous les états. Il y a eu une séance nocturne fort scandaleuse; je l'ai marquée dans le *Journal des Débats;* il y a eu une députation chez le Roi au sujet du ministre. On l'a fait attendre dans la salle des ambassadeurs, on n'a pas ouvert les deux battants de la porte: voilà matière à de grands débats dans la séance d'hier; enfin une foule d'absurdités, de petitesses qui font pitié.

Le baron de Choiseul est retourné à Turin.

Le Roi ayant aperçu M. de Bougainville, chef des armées

(1) On sait que Jallez, en Languedoc, avait été, en 1790, un des centres de la résistance aux décrets de l'Assemblée.

navales, sur le seuil de sa porte, lui dit : « Ah! vous voilà! N'est-ce pas là le corps diplomatique? il n'est pas nombreux! — Non, Sire; il le sera bien moins dans trois mois d'ici. » Le Roi alors, en lui tournant le dos et en riant : « *Oh! oh!* dit-il, *je le sais bien.* » J'ai eu l'honneur d'approcher, hier dimanche, Sa Majesté et de lui remettre une lettre qui était venue dans mon paquet de Turin. Le Roi m'a paru gai, mais la Reine fort rêveuse.

On assure qu'il y a eu un très grand différend à Coblentz entre M. de Calonne et Mme de Balbi qui y était retournée; elle voulait absolument faire entrer au conseil M. de Jaucourt, qu'on a eu lieu de suspecter. Cela a été si loin que M. de Calonne a voulu se retirer, mais tout est apaisé. M. de Jaucourt reste où il est, et on parle d'un voyage de Mme de Balbi à Paris. Mme la duchesse d'Orléans est revenue avant-hier, de Bruxelles, mais rien n'a percé de l'objet de son voyage; il n'a été que de quinze jours.

La duchesse de Bourbon continue d'être illuminée ; elle prétendait des relations avec la Sainte Vierge. Elle a voulu avoir une entrevue là-dessus avec la Reine ; je crois qu'elle ne l'a pas eue. Il y a toujours chez elle Mlle Labrousse et une autre illuminée.

Il me paraît que la municipalité d'Avignon a résisté aux commissaires du Roi au sujet de nos chapitres.

Voilà bien de petits ouvrages et caricatures assez piquantes. Voilà une lettre, pour le Très Saint Père, des religieuses de l'Annonciade ; elle me paraît un peu longue, mais je crois que tout se réduit à demander une indulgence le jour du Sacré-Cœur de Jésus ; il faut soutenir la ferveur de ces bonnes filles. Il y en a une de ma part, très courte, pour un objet très important. Votre Éminence prendra la peine de la lire. Un jeune diacre, d'après l'approbation de son archevêque, souhaite une dispense de cinq mois pour être ordonné prêtre ; c'est le grand vicaire lui-même qui est venu m'apporter le dimissoire, qu'on a antidaté à cause des événements. Votre Éminence, si Elle croit qu'on peut accorder cette grâce, voudra bien en charger

un des secrétaires, qui en poursuivra l'expédition par les voies ordinaires, en payant les droits de chancellerie, dont Votre Éminence voudra bien m'envoyer la note pour qu'on me paye à l'instant les frais et déboursés.

M. Bertrand continue à être l'objet de l'animadversion des Jacobins, par conséquent de l'Assemblée; il se prépare encore de nouvelles dénonciations contre lui. La première sera celle d'une affaire d'un chirurgien de la marine à Toulon, qui a été amnistié en octobre. M. Bertrand ne veut lui rendre sa place que lorsqu'il aura été jugé, et le chirurgien veut avancer en grade en raison de son patriotisme. On conçoit que le ministre de la marine doit succomber dans cette lutte.

La grande colère de l'Assemblée, surtout contre quelques ministres, c'est qu'on la rend tous les jours plus ridicule; — or l'on sait, en général, que le Français est plus sensible au ridicule qu'aux vices. — Elle pardonnera quand on la traitera d'incendiaire, de régicide et de sacrilège; mais elle ne pourra tolérer qu'on l'ait taxée de balourdise et d'inconséquence. Les projets des Jacobins contre le Roi et la famille royale sont toujours effrayants. Il s'est formé depuis peu un club particulier dans la maison du club Polonais, au Palais-Royal, n° 148 ; ce club est présidé par le duc d'Orléans; il n'est composé que de cinquante membres. L'abbé Sieyès n'a pu y tenir, il s'est retiré ; jugez donc de l'esprit de ce nouveau club ! L'extravagance de quelques-uns de ces gens-là est poussée au point de vouloir porter sur le trône cet aventurier qui s'est présenté déjà à la barre, suivi de soixante gardes à cheval et à pied, sous le nom de Bourbon-Créqui ; cependant il n'a pas été bien accueilli, car il a insulté l'Assemblée.

Les Jacobins ont fait, lundi soir, le serment de ne plus consommer ni sucre ni café ; au surplus, ce club est fort divisé dans ce moment. Robespierre est à la tête d'un côté et Brissot de l'autre. Il s'élève au milieu de ces partis une troisième secte, présidée par un fou anglais nommé le chevalier Pigott. Elle ne demande rien moins que la loi agraire. Le chef de cette secte avait précédemment vingt mille guinées de rente ; il est

presque ruiné aujourd'hui. Il affecte de ne porter qu'un bonnet, il a même prononcé un discours sur la suppression des chapeaux ; l'extravagance est à son comble.

Narbonne a été déjà dénoncé à l'Assemblée ; il y perd beaucoup de son crédit. Il a beau donner des places à tous les protégés de ces messieurs, son nom, son galon qu'il affecte de porter à son habit, ses dettes, Mlle Contat, célèbre actrice des Français, sa maîtresse, une élocution pâteuse et un accent sourd l'empêchent de prendre parmi les législateurs des galeries. Les cinquante et un mille hommes ne sont pas encore trouvés ; et cependant le ministre de la guerre ne répond pas du succès s'il ne les a pas.

Du 7. — Je ne parle pas de l'intérieur du royaume. Les nouvelles en sont des plus tristes ; les troubles renaissent sans cesse. Voilà le Roi en procès avec l'Assemblée ; une deuxième députation, ayant été envoyée au Roi, s'est retirée parce qu'on n'avait pas ouvert les deux battants. Le bon roi, effrayé, s'est empressé d'écrire à l'Assemblée ; il craint que ses rapports avec elle ne soient interrompus, il demande de se concerter promptement avec l'Assemblée. Il y a eu à ce sujet, dans la séance d'hier, de grands murmures et désordres. — Toujours de mauvaises nouvelles de Saint-Domingue. Votre Éminence lira le n° 130 des *Débats* qui m'arrive à ce moment. Je vais vite fermer mon paquet. La ville est assez tranquille.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

XLIX

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 85] Paris, 13 février 1792.

MONSEIGNEUR,

Le Roi a été encore obligé de céder à nos législateurs sur leurs prétentions. Les commissaires des décrets à sanctionner,

rendus à neuf heures du soir au Château, sans aucune indication préalable de l'heure, conduits par un huissier qui les précédait vers la salle du conseil, ont vu s'ouvrir devant eux les deux battants de la porte; et le Roi qui s'y trouvait, après avoir pris les décrets de la main de celui qui les portait, leur a dit : « Veuillez bien, messieurs, dire à l'Assemblée que des intérêts trop majeurs m'ont occupé pour pouvoir m'attacher dans ces derniers temps à régler le cérémonial des députations; je renvoie à un autre temps à déterminer, de concert avec elle, le cérémonial sur ce point. »

Cependant cet incident avait causé beaucoup de réclamations de la part des ministres dans le conseil. Le Roi y était venu, la larme à l'œil et l'impertinente lettre de Condorcet à la main. Le ministre de la marine s'était fort élevé contre cette insulte; il voulait un appel au peuple; d'autres voulaient renvoyer la lettre à l'Assemblée. Cahier, ministre de l'intérieur, a contrarié tout le monde; il a pris ouvertement le parti de la lettre et à un tel point même qu'il a présenté sa démission. Ce stratagème lui a réussi, car son avis a prévalu, et le pouvoir exécutif est condamné à dévorer encore cette nouvelle insulte.

Nous avons vu promener dans la rue les instruments futurs, sans doute, de la régénération du globe. Une députation en a porté un échantillon (une pique avec un ruban tricolore) à l'Assemblée; on lui a accordé les honneurs de la séance et on a vu briller dans l'auguste Sénat cette nouvelle oriflamme des sans-culottes. Les séances de cette semaine étaient destinées à voir des choses extraordinaires. Le trop fameux Linguet (1) a paru à la barre comme défenseur officieux de deux commis de Pondichéry contre le ministre de la marine. L'éloquence verbeuse de l'orateur civique a déplu généralement, et, après plusieurs interruptions désagréables, on a fini par lui couper la parole. Il s'en est allé, frémissant de rage, sans attendre de partager les

(1) Linguet (Simon-Nicolas-Henri), né en 1736, se distingua au barreau par son éloquence, mais s'en fit rayer pour les intempérances de son langage. Chassé de France à cause de ses idées politiques, il y revint en 1791 et se déclara alors contre la Révolution. Il fut guillotiné en 1794.

honneurs de la séance accordés à ses deux clients. Mais voici encore un autre [fait] bien plus extraordinaire. Un sieur Grof, originaire de Savoie et naturalisé Français depuis vingt-deux ans, s'est présenté à l'Assemblée pour lui apprendre ce qu'il en coûte quand on veut louer, dans l'étranger, la constitution française. Le sénat de Chambéry, peu conciliant, l'a condamné à être pendu, par contumace, et a confisqué les biens qu'il a en Savoie. Il a présenté son arrêt de mort au sénat français, qui trouve fort singulier qu'à Chambéry on pende un zélé propagandiste. Aussi, après la lecture de cet arrêt de mort, le président Condorcet lui a dit : « Martyr de la liberté et de la Constitution, venez prendre place dans son sanctuaire. »

Si l'on ne voyait que des choses aussi ridicules, on pourrait s'égayer ; mais il sort quelquefois des décrets vraiment importants et désastreux qui affligent les gens de bien. Celui rendu dans la séance du 9 février sera célèbre dans les annales de la France. Cette infernale Assemblée, après avoir tenté d'effacer jusqu'aux moindres traces de la noblesse et du clergé, après avoir proscrit leurs personnes, en les livrant par des infâmes décrets aux outrages du peuple et à la persécution qui les a forcés de se réfugier dans une terre étrangère, ne pouvant plus atteindre leurs personnes, vient de décréter le séquestre de leurs biens. D'accord sur le fond, ils en ont décrété l'urgence, ils ne diffèrent plus que dans la manière dont se fera la dilapidation. Cependant, comme si tant de fortunes envahies ne suffisaient pas à la cupidité, on a fait un rapport sur l'impôt de 1792, en prenant pour base les principes de 1791, où les impositions sont portées à un point effrayant. Un autre objet qui embarrasse fort nos législateurs, ce sont les obstacles continuels qu'on porte dans les départements à la libre circulation des grains. Les insurrections sont fréquentes pour cet objet, surtout en Normandie. Aussi, plein de crainte pour la famine dans cette ci-devant province, on a fait à l'Assemblée un rapport, mais qui sera fort inutile comme tant d'autres.

Puisque nous parlons de rapports, Votre Éminence trouvera, dans les feuilles, qu'on en a fait un sur Avignon, samedi soir.

Bréard était le rapporteur. Son rapport est effrayant ; il a pris pour base les mensonges atroces des Duprat et Fontvielle, il ne tend rien moins qu'à faire transférer les prisonniers, à organiser définitivement ce pays-là, à l'amalgamer avec les départements voisins, à en vendre les biens ecclésiastiques et dénaturer ainsi ces deux petits États ; on y veut répandre plusieurs bataillons de gardes nationales et en retirer les troupes de ligne ; on dit que le clergé est cause que ce pays est toujours en trouble, et on suppose une coalition entre Avignon, le Comtat et la ville d'Arles. J'ai été fort surpris d'apprendre que ce Deleutre, dont j'ai parlé quelquefois à Votre Éminence, s'est présenté à la barre environné de quelques Avignonnais, gens comme il faut : Javon, Devarennes, d'Avignon, et plusieurs autres dont je ne sais pas le nom ; ils ont protesté de leur patriotisme et de leur attachement à la Constitution ; je ne m'étends pas davantage sur cet objet. Le *Logographe* n'en parle pas encore ; mais Votre Éminence trouvera le projet de décret dans le n° 44 du *Moniteur*, et un fragment de l'infâme rapport de Bréard.

On a fait également un rapport sur les troubles et les malheurs de Saint-Domingue pressé par la famine et par la guerre. On leur accorde un secours de trois millions, et encore cinq, mais en forme de prêt pour trois ans. Brissot a eu l'audace d'attribuer tous les maux des colonies à l'infernale vanité des blancs. Ce sont toujours les mêmes discours : les nobles ont brûlé en France leurs châteaux, et les blancs, leurs possessions dans les îles ! Mais, pour effacer les impressions de douleur dont ce rapport a navré toute l'Assemblée, excepté les amis des noirs, le comité des domaines a fait celui qui tendait à supprimer toutes les congrégations séculières. Il n'y a rien encore de décidé ; mais elles seront supprimées.

Les officiers de Soissonnais et autres régiments abandonnent presque en totalité leurs drapeaux. Cet incident a donné lieu à une dénonciation légère contre le ministre de la guerre, qui n'a pas eu de suite, et, en effet, que peut un ministre contre des officiers qui suivent la voie de l'honneur ? Cela a fait pro-

poser d'ôter au Roi la faculté de nommer les capitaines et les lieutenants. L'Assemblée, qui ne laisse échapper aucune occasion de dépouiller Sa Majesté du peu de droits que la Constitution lui laisse, a ordonné qu'un rapport sur cet objet lui soit incessamment fait; cela nous mène à voir le comité militaire devenir chef de l'armée et en remplir les fonctions. Nos législateurs, toujours la peur dans leur ventre, ont chargé le comité diplomatique de vérifier si les troupes autrichiennes filaient réellement du côté des Pays-Bas. Le sieur Basire a bien une autre crainte; il tremble, dit-il, que dans la maison du Roi, dont on a cependant envoyé la liste à l'Assemblée, il ne se soit glissé des officiers de Coblentz; aussi la liste sera imprimée et distribuée.

Votre Éminence trouvera, dans le *Moniteur*, la lettre du ministre de l'intérieur, qui écrit à Pétion que le Roi désire que sa nouvelle garde prête le serment, le mardi 14, et demande humblement au maire si rien ne s'oppose à ce *que les intentions du Roi soient remplies*. A cela, M. Pétion court à l'Assemblée pour savoir s'il doit recevoir le serment de cette garde. Cette demande embarrasse un peu l'Assemblée. Elle n'est point troupe de ligne, ni garde nationale; elle n'est pas fonctionnaire public; cependant la demande a été renvoyée au comité de législation. MM. d'Averhoult et Basire ont fait tout ce qu'ils ont pu pour avilir le Roi en traitant cette question. Dans la séance de ce jour, il a été décidé qu'elle prêtera le serment ordinaire devant la municipalité et, de plus, qu'elle sera tenue d'abandonner le Roi, s'il va au delà de vingt lieues de sa capitale ou du Corps législatif.

Le ministre de la justice est venu apporter la sanction du Roi au décret qui ordonne la mise en liberté des quarante soldats du régiment suisse de Châteauvieux, détenus aux galères par suite de l'affaire de Nancy, contre le vœu et la volonté connue des cantons suisses. — Le Roi a ordonné même l'exécution de l'acte d'accusation contre ses frères et parents, et enfin il a sanctionné le décret qui met sous la main de la nation les biens des émigrés.

Toujours des troubles dans les départements et toujours des prêtres soi-disant séditieux, réfractaires, qui soufflent la discorde! Cependant on trouve de temps en temps quelques départements qui leur sont favorables, mais ils sont aussitôt dénoncés par les municipalités qui sont toutes, en général, jacobines.

On essaye de tourner l'aventure de Ségur de mille manières; on fait répandre le bruit qu'il avait reçu un coup d'épée du prince de Nassau, ensuite de M. d'Osmont; d'autres versions en accusaient le général Heyman et le baron de Roll, envoyés des princes de Coblentz à Berlin, où ils sont beaucoup distingués du Roi; mais toutes ces versions ridicules et contradictoires sont tombées dès leur naissance. M. de Ségur est resté malade; un des coups de couteau a trois pouces, on craint l'extravasion du sang, et il n'est pas hors de danger; qu'il y succombe ou qu'il en réchappe, il n'est pas moins mort dans l'opinion publique. On ne voit pas bien le vrai motif de cette ridicule ambassade, car comment peut-on imaginer dans ce moment une alliance avec la Prusse qui vient de se lier avec l'Autriche? Le choix du ministre n'était pas concevable, car personne n'ignore que ce philosophe masqué est un de ces hommes qui ne calculent leurs succès futurs que sur leurs chutes passées et leurs ridicules actuels. Lors de son ambassade en Russie, il avait fait un apologue sanglant où le roi de Prusse était figuré sous l'emblème d'un éléphant; ce prince, sa cour, ses favoris et ses goûts avaient fourni matière aux épigrammes de Ségur; et c'est là l'homme qu'on envoie! Le vieux maréchal de Ségur, le seul des maréchaux de France qui ait prêté le serment au nouveau régime, parut au Château dimanche. L'accident de son fils n'inspira pas le plus léger intérêt pour le père; le souvenir du mal qu'il a fait étant ministre, surtout par son ordonnance militaire, source de la révolution actuelle dans les troupes, était trop récent pour faire pardonner l'insatiable cupidité de cette maison. Personne ne lui adressa la parole; cependant le Roi, par politique ou autre motif, lui demanda des nouvelles de son fils. J'étais tout près; le maréchal répondit : « *Sire*, *il se porte bien.* »

On assure que M. de Custine, fils de l'ancien député, qui a joué un rôle si ambigu, si nul, dans la Révolution, envoyé auprès du duc de Brunswick avec quelques bijoux pour corrompre aussi des valets de chambre, remplace M. de Ségur à Berlin.

La cour de Coblentz, en nous présentant l'image de l'infortune et de la persécution, nous offre aussi une vaste scène de ridicules, d'intrigues et de déraison, ce qui est un malheur. La dame Balbi n'est pas encore partie. Lameth dit hautement qu'il est sûr de Monsieur pour le système des deux Chambres. Cependant des lettres arrivées hier nous rassurent un peu. La Balbi part décidément, ainsi que M. de Jaucourt et même un secrétaire de Calonne, sujet des différends. On nous marquait que, depuis l'arrivée d'un courrier de Vienne de la plus fraîche date, les princes paraissaient contents, malgré une nouvelle note officielle envoyée par Sainte-Croix et communiquée à l'Assemblée, qui portait qu'on avait donné de nouveaux ordres pour la dispersion des Français dans l'Électorat.

Le port de Rochefort n'a plus qu'un officier; celui de Brest n'en compte que trois. Le commandant Marigny est arrivé à Paris, avec sa famille. Un lieutenant du port de Brest le remplace, sous les auspices des Jacobins.

Le pain vaut à Bordeaux 5 sols la livre; les armements pour le commerce sont suspendus; le club lève toujours une tête altière. Les Guadet, les Vergniaud, les Ducos, les Grangeneuve en sont sortis. Beaucoup de négociants en sont émigrés; ils fuient cette terre de désolation. Ils sont partis pour Londres, avec le reste de leur portefeuille. Le comédien Talma, sa femme et Julie, danseuse de l'Opéra, successivement maîtresse du maréchal de Soubise, de lord Fitz-Herbert et de Ségur, le Prussien, ont acheté l'hôtel de Mirabeau-Roy. Ils en ont orné l'entrée de hiéroglyphes révolutionnaires en lettres d'or. — On plaisante sur Chabot, le capucin et du comité de surveillance; on dit qu'il aspire à être évêque *in partibus*. Le nouveau clergé constitutionnel a dit : *Dignus est intrare in nostro sancto corpore.*

Un courrier extraordinaire est arrivé hier au Château, de

Vienne. Rien n'a pu encore transpirer de l'objet des dépêches; ce qu'il y a de certain, c'est que les mines sont fort allongées au Château. Un peu après l'arrivée de ce courrier, trois membres du comité diplomatique l'apprirent chez un tiers où ils dînaient; ils sortirent aussitôt pour aller chez le ministre Lessart, qui fut tout déconcerté de les voir. Il dit qu'il n'avait pas la lettre, qu'il n'avait pas eu le temps de la lire; il fit semblant de faire chercher le premier commis du bureau qui ne s'y trouva pas. Les trois diplomates, ne pouvant rien tirer de Lessart, allèrent au Château avec une personne qui est venue me dire le fait. On était au jeu. La Reine jouait au tré-sept; on remarqua qu'elle avait l'air fort soucieux, et si remplie de distractions qu'elle fit plusieurs fautes à son jeu, qui annonçaient une personne fort préoccupée. De là on infère que les dépêches sont tristes; nous le saurons sans doute demain; il faudra bien que l'Assemblée en soit instruite.

L'Assemblée a été fortement insultée par les tribunes, samedi au soir. Cette séance a offert une scène que ces messieurs ne doivent pas désirer voir arriver souvent, elle pourrait leur devenir funeste. Une foule de peuple était venue enfoncer la garde placée aux entrées de la salle, et s'était introduite tumultueusement dans la tribune vis-à-vis le président, qui ne leur était pas destinée. M. Cambon, président du comité d'inspection de la salle, a dénoncé ce fait. Les tribunes, surtout celles qui sont aux extrémités de la salle, ont complètement hué, et ces huées indécentes ont été répétées à plusieurs reprises. Ils ont crié qu'ils ne voulaient plus de billet pour entrer; ils ont presque imposé silence au président. Enfin, on les a un peu caressés, et l'ordre s'est rétabli. Aussitôt est accourue une députation des sans-culottes de Saint-Antoine, qui sont venus, avec leurs piques, offrir de garder l'Assemblée nationale. On les a remerciés et admis aux honneurs de la séance. Néanmoins, malgré cette belle offre, nos législateurs ne sont pas rassurés, car ils ont demandé une garde d'honneur, et dès aujourd'hui la garde est doublée au manège et hérissée de canons.

Cette fabrication de piques occupe tous les esprits; chacun en raisonne à sa manière et tremble, le conseil du Roi le premier. Le ministre de l'intérieur a écrit de la part de Sa Majesté au Directoire du département, pour réveiller son attention sur cet objet important. Cela a produit une affiche de la municipalité, qui ne défend pas ces piques, mais qui dit que ceux qui en ont, ou en auront, viendront se faire inscrire. Ce stratagème atroce des Jacobins pour se rallier davantage les sans-culottes annonce un complot qui peut devenir funeste. De nouveaux clubs secrets s'établissaient depuis quelques jours dans plusieurs sections. Le but de ces nouvelles institutions était la distribution des piques. Les finances vont toujours à vau-l'eau, le président de la Trésorerie écrit à l'Assemblée que les relevés des rentrées du mois de janvier n'ont monté qu'à 22,000,000; il fait observer que la dépense du même mois monte à 48,000,000, c'est à peu près tous les mois les mêmes doléances.

L'espace de temps qui s'est écoulé depuis l'arrivée de la lettre de Votre Éminence a été trop court pour que je puisse la satisfaire complètement sur ce qu'Elle me fait l'honneur de me demander, touchant les évêques d'Orléans, Viviers et Sens. Quant aux deux limitrophes, Orléans et Sens, je puis assurer hardiment que les deux prélats exercent sur les portions de leurs territoires respectifs qui ont été circonscrites dans leur diocèse constitutionnel, la juridiction épiscopale. Je sais aussi que, dans le commencement, ces deux prélats, pour conserver les apparences, s'étaient donné mutuellement des lettres de grands vicaires; il n'est pas moins vrai que l'évêque d'Orléans exerce dans les parties des autres diocèses, de Meaux et autres, qui lui ont été attribuées. Il y a certainement envoyé le mandement que j'ai envoyé à Votre Éminence par le dernier courrier. Mais voici un fait constant : l'évêque d'Orléans donne de prétendues institutions canoniques aux ecclésiastiques élus par les électeurs constitutionnels, pour des cures du diocèse de Sens, attribuées à son département. On peut citer l'exemple de la cure de Presnay, dans le Gâtinais,

du diocèse de Sens. Il est vrai que celui qui a été nommé à cette cure, se faisant une conscience semblable à celle de ses supérieurs, a cru effacer la tache de son intrusion en demandant à Mgr l'archevêque de Sens son agrément pour exercer les fonctions curiales dans cette cure, dont il avait déjà pris possession; il a cru qu'en cumulant la mission de l'évêque d'Orléans avec l'agrément de celui de Sens, il serait incontestablement revêtu d'une mission canonique. L'évêque d'Orléans n'envoie pas avec moins d'assurance, dans la même partie de Sens qui lui est attribuée, des prêtres de son diocèse d'Orléans assermentés, pour y faire les fonctions de vicaires ou de desservants.

Je puis certifier aussi que M. de Loménie exerce la même juridiction dans la partie d'Auxerre; on a même vu ce prélat y faire des fonctions épiscopales; c'est à Auxerre qu'on a remarqué, il y a plus de six mois, que, malgré sa démission, il portait toujours des boutons et boutonnières rouges à sa soutane noire. Ces avis sont de toute certitude, et Votre Éminence peut en faire usage. Ces faits m'ont été dénoncés, même par des vicaires généraux à qui le gouvernement de ces parties abandonnées a été attribué.

Mgr l'évêque de Viviers étant à cent cinquante lieues d'ici, je ne puis pas donner à Votre Éminence des renseignements si sûrs, mais je puis l'assurer que la conduite de ce prélat, qui est regardé comme fou, ne fait pas grande sensation. Il a voulu donner la démission de son évêché constitutionnel, et il ne réside presque jamais; mais il est plus que probable qu'il a consenti à accepter les parties des différents diocèses qui lui ont été attribuées par la constitution du clergé, et que certainement ses vicaires épiscopaux y exercent une juridiction pleine et entière; cela ne peut pas même être autrement, car l'évêque et les vicaires seraient à l'instant dénoncés par la municipalité, le district ou le département de l'Ardèche. Je ne perdrai point cet objet de vue pour avoir encore d'autres renseignements, comme mon activité ne se ralentit point pour me procurer le relevé du registre de la poste de Sens. L'administration de la

poste étant toute nouvelle, il y a une immensité d'affaires, et elles se terminent lentement; mais je n'abandonne pas si aisément la partie.

M. de Cazalès est revenu à Paris; on ignore le vrai motif d'un si prompt retour; on le croit porteur d'un accommodement. J'ai toujours redouté cet homme, je ne l'ai jamais regardé comme un homme franc.

L'évêque d'Autun revient; on ignore la véritable raison. Plusieurs disent que c'est pour prendre des lettres de créance qu'on n'avait pas voulu lui donner avant son départ; mais tout cela est dénué de fondement. M. de Biron, son ami, avait d'abord été arrêté pour dettes, pour 100,000 livres. L'évêque d'Autun se présenta aussitôt et paya pour lui; mais, ayant été saisi de nouveau pour une somme plus forte, on le dit écroué dans les prisons de Londres.

Mme de Tarente est de retour de Bruxelles; j'ai su par une personne de son intérieur qu'elle avait été, malgré elle, porter une lettre à Breteuil, et non pour y voir sa sœur. En le voyant même, elle lui dit en lui jetant la lettre : « *Voilà pourquoi on m'a fait venir.* » Elle a rapporté une réponse dont on ne sait pas le contenu.

Votre Éminence permettra que je la prie de faire payer à Rome quelques petites sommes dont je puis y avoir besoin, n'ayant pas même de voie plus commode pour toucher les petites avances que Votre Éminence veut absolument me rembourser.

Voilà la suite de l'ouvrage de l'abbé Bonnaud. Après une conférence que nous avons eue ensemble, j'ai pensé, à cause du corps épiscopal, qu'il fallait en changer le titre, et qu'au lieu de mettre : *Réclamation du second ordre*, il fallait y substituer : *Réclamation pour le clergé de France.* Je pense que Votre Éminence approuvera ma réflexion. Raison de plus pour ne parler à Rome de l'ouvrage que lorsque j'en enverrai des exemplaires complets.

Mille tendres et inviolables respects pour Votre Éminence.

L

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 85.] 29 février 1792.

Je suis à même de pouvoir vous marquer la réception de votre N° 85, et de vous remercier par conséquence de toutes les nouvelles que vous me mandez. Vous concevez vous-même, sans doute, l'inutilité qu'il y aurait de ma part à m'arrêter sur la quantité prodigieuse des détails que vous savez réunir, et qui dans votre position vous fait bien de l'honneur.

J'ai bien agréé ce que vous m'avez mandé touchant les trois évêques, et les renseignements ultérieurs que vous me promettez là-dessus ne me seront pas moins agréables, et bien utiles.

Agréez mes remerciements aussi pour le compte de vos avances, et dorénavant vous serez le maître de me les envoyer toutes les fois que vous voudrez, soit de six en six mois, soit chaque trimestre, soit même au moment que vous aurez dépensé pour moi une somme suffisamment considérable. Pour en être remboursé, vous pouvez de même suivre le plan que vous jugerez le plus commode et le plus avantageux. Là-dessus je dois vous marquer qu'il est impossible de fixer la valeur exacte de l'écu romain sur vos livres ; car cela suit le change du jour, qui, dans le bouleversement de vos affaires, n'est presque jamais le même. Par exemple, les quarante-cinq écus que je dois compter à M. Digne pour votre compte, lui-même les a évalués selon le change de la semaine, qui est 197, à 443.5 livres. Prenez donc bien vos mesures, informez-vous du change courant avec votre ville, et ensuite réglez-vous pour les sommes que je dois payer à Rome, comme si vous n'aviez pas affaire avec moi, mais bien avec un autre quelconque. Tous les billets que l'on me présentera de votre main, je les acquitterai sur-le-champ.

Voilà tout ce que je puis vous dire sur un tel article ; mais je ne cesserais jamais, si je voulais vous parler de mon attachement pour vous.

LI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 86.] Paris, 20 février 1792.

MONSEIGNEUR,

Nous pensions que les orages redoublés que nous venons d'essuyer nous laisseraient enfin jouir de quelques éclairs de tranquillité ; mais nos espérances ont été vaines, et le bonheur dont nous nous bercions n'a duré que l'espace d'un songe. Une nouvelle tempête, et plus violente, est venue nous agiter. Tant que le trésor philippien a pu fournir, les corsaires jacobites se contentaient de voler à tous les forfaits ; mais aujourd'hui que les canaux de la faction sont desséchés, aujourd'hui où, malgré les contributions que les Jacobins imposent à leurs frères de la province, la caisse patriotique ne fournit plus aucun fonds, il a fallu changer le plan d'attaque. L'espoir du pillage est le seul qui leur reste ; c'est ce que demandaient les brigands dont ils ont infesté la capitale. Aussi a-t-on vu avec quel empressement ils se sont portés, dans la journée de mercredi et de jeudi, sur les propriétés des citoyens. La maison du sieur Moineri, marchand de sucre, a fixé leurs regards. Trois tonneaux de cette denrée leur ont d'abord servi de pâture ; ils se les sont appropriés et vendus, comme ils avaient fait la veille d'un plus grand nombre. Au même instant l'alarme et la consternation ont été générales. La troupe à cheval, accompagnée par un parti de volontaires de toutes les sections, a pris les armes pour opposer une digue au débordement de ce nouveau torrent ; mais, au lieu de le contenir, il s'en est irrité davantage. Les brigands se sont aussitôt formé des retranche-

ments ; des charrettes leur ont servi à faire des barricades, et une grêle de pierres a été lancée sur les agents de la force publique. Deux gendarmes ont été blessés, et le commissaire de la police de la section dans laquelle se passait cette effrayante scène a été cruellement maltraité, sans vouloir jamais quitter son poste.

Ce sanglant prélude annonçait les plus grands malheurs. Déjà tout Paris était en alarme ; on sonnait le tocsin ; les étincelles de cette sédition commençaient à se communiquer dans l'intérieur de la capitale. Les groupes devenaient nombreux dans les rues Saint-Denis, Saint-Martin. Les marchands, effrayés pour les propriétés, ont fermé promptement leurs boutiques. Enfin on a vu arriver le maire Pétion, suivi de mille deux cents hommes, sur le lieu du délit ; on l'avait déjà menacé, la veille, de la fatale lanterne. A l'aspect de cette force imposante, les brigands ont fait les derniers efforts pour se rendre plus importants, ils ont sonné le tocsin ; mais l'activité et la bonne contenance de la garde nationale commandée ont déconcerté leurs complots. Plusieurs ont été arrêtés et constitués prisonniers, les autres se sont cachés, et le calme s'est rétabli ; cependant aucun coupable n'est puni, et les honnêtes gens ne sont pas rassurés. Cependant l'Assemblée nationale, qui dès le dimanche d'auparavant avait senti par sa propre expérience l'empire des sans-culottes des tribunes — qui l'avaient grièvement insultée, à un tel point qu'elle a voulu une garde d'honneur et beaucoup de canons, — s'est interrompue de ses grands travaux pour s'occuper du désastre de Saint-Marceau. Elle manda aussitôt le département, la municipalité et même le ministre Cahier. Celui-ci dit qu'il n'était pas en son pouvoir de se rendre compte de ce qui se passait alors dans Paris, qu'il avait chargé le département de veiller à la sûreté de la ville. La Rochefoucauld, chef du département, raconta succinctement, mais en adoucissant les faits, et dit que tout était pacifié. La municipalité en fit autant ; cependant on a transporté le magasin de sucre ailleurs dans la ville.

Tout est calme dans ce moment, en apparence ; néanmoins

le Roi a cru devoir écrire à la municipalité une lettre vraiment originale sur les bruits qui courent continuellement sur son prochain départ de cette capitale. Des gens instruits ont voulu m'assurer que cette lettre cachait un mystère, et que le Roi l'a faite de lui-même dans un moment d'humeur. En effet, on y voit des termes, des brusqueries qui sont à lui et dans son caractère. Le parti constituant et conseiller du Roi voit qu'on ne peut éviter la guerre ; ils craignent que la personne du Roi ne soit ici en danger, et d'ailleurs ils pensent que Sa Majesté hors de Paris pourrait parvenir à éviter la guerre qu'ils redoutent. Ils font partager leurs sentiments à la Reine. D'un autre côté, on fait voir au Roi des monstres s'il part. Ce dernier avis lui plaît davantage parce que réellement il n'a pas envie de s'en aller, et c'est dans un moment où la Reine le pressait trop fort que, pour déconcerter le parti, Sa Majesté à écrit la lettre que Votre Éminence trouvera dans tous les journaux, notamment dans la *Gazette de France*, n° 14.

Les mouvements au sujet de la circulation des grains se multiplient et vont en croissant. A Montchéri, deux cents personnes sont venues dans le marché faire baisser le prix du blé. En vain la municipalité a voulu se montrer ; on est toujours plus convaincu que la force des émeutes populaires a plus de puissance que celle des autorités constituées. Le peuple a pillé les magasins et assassiné les propriétaires. Tous ces crimes ont faiblement excité l'attention de l'Assemblée nationale ; on a simplement renvoyé au pouvoir exécutif qui n'a plus lui-même aucune force, c'est démontré par l'expérience de tous les jours. Mais un événement d'une plus haute importance a fixé l'attention de l'Assemblée : quinze mille sacs de farine ont été arrêtés à Noyon, éloigné seulement de vingt-huit petites lieues de Paris. De trente à trente-deux mille hommes, sans exagération, de tous les pays circonvoisins, sont venus pour protéger l'arrestation de cette cargaison importante destinée pour ailleurs. En vain la municipalité en écharpe est venue ; en vain le département s'est montré ; en vain le ministre de la guerre, par ordre du Roi, y avait envoyé le fameux Gouy d'Arcy pour y

commander les troupes : rien n'a pu amener le calme, encore moins faire partir la farine arrêtée.

L'Assemblée a longtemps discuté sur ce qu'il y avait à faire; on craint toujours de maltraiter le peuple, on veut toujours que la raison agisse sur des êtres qui n'en ont pas, qui n'en peuvent plus avoir. On a mandé le ministre, on a dénoncé Gouy d'Arcy sur ce qu'il allait faire exécuter des ordres du pouvoir exécutif trop sévères, on a agité d'y envoyer des commissaires pris dans l'Assemblée ; cette motion a souffert un grand débat ; c'est contre la Constitution. Laissons agir le pouvoir exécutif, disait l'autre ; envoyons des commissaires, disaient ceux-ci, mais seulement pour parler raison à ce peuple, sans gêner la réquisition du corps administratif pour les troupes, s'il est nécessaire. Ce dernier avis a prévalu. Quatre commissaires pris dans l'Assemblée ont été nommés. Ils sont partis sur-le-champ ; ils ont vu qu'on ne leur avait pas augmenté le danger de ce rassemblement d'hommes immense. Ils ont trouvé un camp tout formé pour soutenir le plus saint des devoirs, celui de l'insurrection. Il y en avait deux, l'un pour piller les grains, l'autre pour repousser M. Gouy d'Arcy envoyé pour rétablir l'ordre. Le tocsin avait sonné sur lui et son armée, et deux cent quarante paroisses sont encore assemblées ; toute l'éloquence de M. Vaublanc n'a fait aucune impression sur ce peuple souverain qui ne connaît d'autres lois que sa propre volonté. M. Pomme (?) a eu beau les assurer que ces farines n'étaient pas pour l'étranger, rien n'a pu les obliger à se retirer. Au contraire, on assure qu'ils ont menacé les commissaires même de la lanterne ; aussi nos législateurs, ne voulant pas compromettre leur inviolabilité, se sont empressés de revenir rendre compte de leur peu de succès. Le ministre de la guerre a proposé d'envoyer des troupes soldées, de Paris. Beaucoup ont vu dans cette demande du ministre un projet secret de dégarnir Paris de troupes et s'y sont opposés ; d'autres, au contraire, ont appuyé la demande de M. de Narbonne, et elle a été décrétée. Cependant, pour commencer d'adoucir ce peuple, l'Assemblée a décrété que le trésor public payerait à

cette bande révoltée une somme, pour la peine qu'elle avait eue de débarquer la farine qu'elle a arrêtée ; nous attendons dans ce moment l'effet de cette nouvelle disposition.

Le comité de surveillance embrasse tout le royaume par ses espions et ses affiliés jacobites. Chaque municipalité le prend pour modèle, et depuis le dernier citoyen jusqu'au Roi, il n'est pas individu qui ne soit exposé à passer par cette filière. Le ministre des affaires étrangères vient d'en faire l'expérience. Deux courriers de cabinet avaient été dépêchés par lui en Allemagne. La municipalité de Stenay les a fait arrêter, quoiqu'ayant des passeports du Roi et du ministre ; un courrier extraordinaire en a porté la nouvelle à l'Assemblée nationale. Le président a lu la lettre ; il paraît que le marquis de Pelleport et M. d'Ambly, porteur des dépêches ministérielles, ont été emprisonnés. D'après un rapport sur cet événement, formé d'un ramassis de faits hasardeux ou controuvés, on a mandé le ministre à la barre. Il y a subi un interrogatoire inique ; déjà on croyait tenir le fil qui devait conduire à la découverte de la trahison ministérielle. Votre Éminence verra cet absurde interrogatoire dans les journaux. Le ministre n'a pu se faire entendre. Les tribunes et les honorables membres couvraient sa voix. Le président, un peu honteux sans doute d'exposer ainsi la dignité d'un ministre et le secret des affaires à l'indiscrétion publique, charge de son autorité le ministre, comme s'il en avait le droit, de s'expliquer, le soir même, au comité diplomatique. Cette affaire n'est point encore finie ; il est très vraisemblable qu'on la renverra au pouvoir exécutif, mais point de punition pour l'insolente audace de la municipalité de Stenay.

Le président Condorcet monte à la tribune pour lire une adresse aux départements. Applaudi et imprimé. Il y a eu plusieurs rapports importants sur Arles et autres. Votre Éminence les aura successivement, ainsi que le compte que le ministre de l'intérieur a rendu de la situation du royaume ; elle est déplorable. Le ministre l'attribue à quatre causes principales : la rareté du numéraire, celle des subsistances,

la différence des opinions politiques, celle des opinions religieuses. Je ne le suivrai pas dans les détails; je ne dis qu'un mot à Votre Éminence de ce qui se passe à l'Assemblée dans la semaine, afin que d'un coup d'œil Sa Sainteté et Votre Éminence puissent avoir une idée exacte de ce qui s'y passe, en attendant qu'Elle ait le loisir de lire les gazettes. J'ajouterai encore qu'on a fait une motion indécente et contre les bonnes mœurs : c'est contre l'autorité paternelle et l'autorité maritale; cela nous annonce encore de sinistres décrets sur ces matières délicates. Il paraît constant que l'Assemblée roule encore des projets terribles contre la religion et contre tout ce qui y tient : mariage des prêtres, divorce, anéantissement de l'extérieur du culte romain ; enfin, ils...

On vient de lancer dans le public un écrit impie, dont j'envoie deux exemplaires à Votre Éminence avec une faible réfutation. L'auteur de cet écrit abominable est un curé jureur d'une des plus imporantes paroisses de Paris, c'est celle de Saint-Laurent. Il a l'impudence de le vendre dans son presbytère.

Nous apprenons tous les jours des mariages de quelques prêtres. Le curé du Havre est un des derniers. J'ai été toujours bien surpris du silence qu'ont gardé nos évêques sur cette matière; j'en ai parlé depuis quelques jours à plusieurs, et notamment au grand vicaire de confiance de M. l'archevêque de Lyon. Mes instances n'ont point été inutiles, et on travaille dans ce moment, pour ce prélat, une ordonnance contre ces mariages qui se propagent. Je l'enverrai à Votre Éminence dès qu'elle sera achevée. Elle a dû recevoir de Liège deux mandements, toujours de ce même archevêque, qu'on n'a pas osé imprimer ici. Dès qu'ils seront à Paris, j'aurai l'honneur de lui en envoyer encore un exemplaire.

Je confirme à Votre Éminence que les évêques d'Orléans, de Sens et de Viviers ont exercé la juridiction épiscopale dans les parties des diocèses qui leur sont attribuées par la Constitution. Ils ont tous envoyé des mandements et même donné des dispenses. Quand il n'y aurait que le titre de leurs mande-

ments, il serait prouvé qu'ils ont consenti à l'incorporation des parties des diocèses étrangers au leur et à l'excorporation de celles qu'on leur a prises. Ils s'intitulent tous : évêque du département. Des parties des [diocèses] d'Auxerre, de Blois, de Sens, sont dans celui d'Orléans. Je me suis trompé quand j'ai nommé *Meaux*, c'était la ville de *Gien* que je voulais dire et qui était d'Auxerre; ainsi point de doute : ces prélats sont intrus et doivent être dans la même classe que les autres. L'évêque de Viviers a envoyé son mandement dans le diocèse d'Uzès. Aucun évêque n'a pu me donner aucun fait particulier; mais tout ce que j'ai marqué est constant.

Au reste, on s'occupe beaucoup ici, dans les conversations, de la bulle à venir. On a beaucoup raisonné sur la congrégation qu'on dit avoir eu lieu; on va jusqu'à dire que le Pape y a fait lire un mémoire de l'abbé Maury, et que c'était même cet abbé qui devait être le rédacteur de cette bulle. Ce qui a donné quelque fondement à ce bruit, ce sont des lettres que cet abbé a écrites à son frère et à l'abbé Godard, vicaire général de Toulouse, dans lesquelles il marque qu'il est *si extraordinairement occupé à Rome, que tous les travaux qu'il a faits, soit ici, soit à l'Assemblée nationale, ne sont rien en comparaison*. Ce sont les expressions de la lettre, ou au moins de l'abbé Godard qui l'a divulguée. A cette occasion, j'avoue à Votre Éminence que je trouve ma position d'autant plus délicate qu'il faut, ou que je lui déguise la vérité, ou que je lui dise, contre mon caractère, des choses qui peuvent jeter quelque légère défaveur sur une personne qui a montré infiniment de courage et un grand talent dans des circonstances infiniment critiques. Mais la confiance dont Votre Éminence a daigné m'honorer l'emporte sur toute considération, et je lui dirai avec franchise que j'ai aperçu dans toutes ces conversations que l'on voyait avec grand'peine que ce fût M. l'abbé Maury qui travaillait à la bulle, que cette idée-là jetterait une grande défaveur sur cet oracle sacré du Souverain Pontife. Des gens de la plus haute importance, des prélats, des dévotes du haut rang, m'ont marqué leurs craintes là-

dessus. Ils rendent tous justice à ses talents oratoires, ils ont les mêmes principes que lui quant à la Constitution, mais [disent] qu'on n'a pas la même confiance en ses connaissances religieuses, et que certainement les méchants ne manqueraient pas de jeter de la défaveur sur la bulle, en plaisantant sur celui qu'on croirait en être l'auteur.

J'avoue à Votre Éminence que j'ai été fort embarrassé de répondre catégoriquement ; cependant j'ai commencé par jeter du doute sur la tenue d'une congrégation, puisque je n'en avais eu aucune nouvelle ; que, de plus, je connaissais trop la marche de la cour de Rome pour penser que M. l'abbé Maury, quelque considéré qu'il pût être à Rome, pût être chargé de travailler à la bulle, d'autant plus qu'y étant très nouveau, il ne connaissait point encore le style et la marche de ces sortes d'ouvrages ; qu'au reste, je pouvais affirmer que Sa Sainteté, après avoir consulté les théologiens, les canonistes les plus expérimentés de Rome, ainsi que quelques cardinaux, travaillait seule ses ouvrages — et surtout ceux aussi importants, aussi majeurs que ceux dont on se plaisait mal à propos à s'entretenir à Paris — et qu'on pouvait regarder comme apocryphe tout ce qu'on verrait dans les gazettes ou les lettres particulières. Voilà, Monseigneur, tout ce que j'ai pu dire dans une matière dont je n'avais nulle notion.

La tranquillité avec laquelle Léopold voit entrer dans la maison de Prusse deux nouvelles principautés, sans avoir fait aucune opposition apparente, fait penser que les deux souverains sont parfaitement d'accord, et qu'il y a quelque convention secrète entre eux. On se rappelle que le feu roi de Prusse mit les plus grands obstacles pour l'échange de l'électorat de Bavière à la mort de l'Électeur, ce qui fit que l'échange n'eut pas lieu sous Joseph II.

On regarde toujours la guerre comme inévitable. Je joins ici copie d'une lettre de Bruxelles, venant de bonne part. Nos Jacobins sont toujours infiniment puissants et dominent l'Assemblée nationale; on a voulu faire président la fameuse Thé-

roigne. L'évêque d'Autun n'est point encore retourné à Paris, mais il n'est point à Londres depuis quelques jours. Le duc de Biron est certainement en prison pour dettes, dans cette capitale de la Grande-Bretagne. Ségur sera incessamment de retour à Paris. L'évêque intrus de Nancy a repris ses fonctions. On doit procéder à l'élection du successeur de Charrier le 28 de ce mois, on craint que ce ne soit l'infâme Chabot. Depuis cinq jours nous sommes environnés de neige, et il fait un froid excessif; il a été jusqu'à dix degrés au-dessous de la glace, ce qui a fait dire que l'hiver avait posé son *veto* sur les assises des sans-culottes sur la terrasse des Feuillants et du jardin du Luxembourg. Ceux-ci ont été se réfugier au café Procope; c'est là que l'*honnête homme* Carra enthousiasme tous ses auditeurs par les atroces blasphèmes qu'il vomit contre la famille royale et les ministres. Les jacobites, les cordelistes, les fraternellistes applaudissent à la scélératesse de leur confrère.

Je me suis présenté moi-même au directoire de la poste, composé de trois administrateurs généraux. Je leur ai demandé le certificat que je demandais touchant M. l'archevêque de Sens. Ils m'ont répondu que les reçus de cette sorte ne se faisaient point *per extensum*, et que la personne qui recevait la lettre se contentait d'apposer sa signature sur le registre où la mention de la lettre en question était faite, que l'extrait qu'ils pourraient me donner n'équivaudrait certainement pas à la lettre qu'on m'a déjà écrite. J'ai insisté pour avoir une pièce plus authentique, et on m'a accordé un certificat en forme de lettre, signé de toute l'administration générale, qui annonce de la manière la plus positive que M. de Loménie lui-même est venu prendre sa lettre. Cette administration, composée toute d'anciens administrateurs, pensant tous bien, est infiniment considérée à Paris, et tout ce qui en émane mérite la plus grande croyance. Ainsi cette pièce est suffisante pour constater légalement la réception de ladite lettre.

Voilà, Monseigneur, encore un manuscrit de la personne que j'avais envoyée chez la demoiselle Labrousse, qui vient de retourner chez elle à Périgueux, mais avec le dessein d'aller

à Rome. Votre Éminence pourra y trouver des détails qui peuvent être de quelque utilité.

21 *février*. — Rien de nouveau dans la séance d'hier; il n'y a eu d'autre décret important que celui proposé sur la manière de constater les mariages et les décès; on en fera la première lecture. Il y a cet article que les personnes qui voudront contracter des mariages le déclareront devant la municipalité, *ces mariages ne pouvant être dissous que dans les formes déterminées par la loi*. Ce projet engage nécessairement l'Assemblée dans la discussion du divorce.

Il fait un froid si cuisant que plusieurs numéros des feuilles ne sont parvenues hier ni aujourd'hui; cependant le *Logographe* de ce jour m'arrive, et je finis, ne pouvant plus tenir la plume des mains.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

LII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 86.] 7 mars 1792.

J'avais déjà pris la plume, Monsieur, pour vous marquer la non-arrivée du courrier de France, lorsqu'on m'apporte votre N° 86. Le temps me manque absolument pour vous répondre en détail. Je me bornerai donc à l'article qui m'a frappé le plus, et qui est en soi-même infiniment essentiel. Je vous ai déjà marqué qu'il y avait eu dernièrement une congrégation de cardinaux qui s'étaient occupés de vos affaires ecclésiastiques. Il est bon de remarquer ici qu'une telle congrégation était composée seulement de cardinaux, et qu'aucune autre personne ne pouvait y avoir aucune part; que les cardinaux qui ont entouré le Pape de leurs lumières étaient précisément les mêmes qui, au commencement des troubles de France, avaient été choisis pour s'occuper des objets qui pourraient y avoir

rapport, et que le Pape, comme il a fait depuis le commencement, n'a écouté, n'a consulté aucune autre personne. La congrégation donc a présenté au Saint-Père ses idées, et là-dessus le Pape a travaillé de sa propre main, et tout seul, aux pièces qui pourront être publiées. Je vous dirai que, hier au soir seulement, le Saint-Père a achevé son travail, qui jusqu'à ce moment n'est connu de personne, et qu'il publiera lorsqu'il le jugera convenable. Cela est d'autant plus sûr que tous les bons serviteurs du Pontife, et moi surtout, ont été dans des transes mortelles par la crainte qu'une application aussi longue, aussi réfléchie, aussi constamment soutenue, ne fût capable de déranger la santé précieuse du Saint-Père ; mais il a été impossible de le détourner de son propos, et de lui persuader de se faire aider, au moins matériellement, par quelqu'un bien affidé. Toutes les insinuations là-dessus ont été absolument perdues, et le Pape a commencé, a continué, a achevé ses travaux tout seul, de sorte que l'on peut dire à la rigueur du terme qu'il n'y a pas un seul mot qui n'ait été imaginé et couché par sa propre main sacrée. Voilà, Monsieur, un exposé de la vérité la plus exacte.

Je ne vous cacherai point, Monsieur, les vues secrètes du Pape. Il a imaginé, lorsqu'il se verra sur le point de rendre public son travail et qu'il sera connu à Rome dans son original, de le faire voir à la personne dont vous me parlez, pour l'engager à le traduire exactement en français; mais soyez persuadé que, cela à part, on ne s'est jamais, au grand jamais, servi pour la moindre chose de ladite personne. Vous pouvez donc librement, quoique avec votre prudence ordinaire, faire usage de ce que j'ai l'honneur de vous marquer, pour faire tomber les faux bruits, bien sûr de ne pouvoir être démenti. Au reste, Monsieur, dans tout ce que vous dites que l'on s'efforce de débiter ici, je reconnais le langage et les efforts de nos détracteurs. Je me flatte cependant que lorsque les nouvelles pièces seront publiées, le moindre acte, la plus mince connaissance, suffira pour convaincre même les plus opiniâtres qu'elles ont été jetées dans le même moule que les ouvrages précédents. Le

style du Saint-Père est trop généralement connu pour que l'on puisse s'y méprendre, et pour qu'un autre puisse l'approcher.

A l'ordinaire prochain, pour le reste de votre numéro. En attendant vous trouverez ici deux des facultés que vous avez demandées dans vos lettres précédentes. J'y ajoute seulement les assurances de mon véritable attachement.

LIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 87.] 14 mars 1892.

Le courrier de France qui doit m'apporter votre N° 87 n'étant point encore arrivé à Rome, je reviens pour un instant à votre numéro dont je vous ai déjà marqué la réception.

Je me trouve avoir déjà suffisamment satisfait à l'article qui demandait des éclaircissements non moins prompts que décisifs, et vous en savez assez maintenant pour détruire les assertions absurdes et chimériques par lesquelles on s'efforce d'affaiblir d'avance les effets salutaires des décisions du Saint-Siège. Je me bornerai donc à vous remercier et à applaudir à votre activité, tant pour les renseignements sur les trois évêques, que pour le certificat en forme de lettre qui annonce d'une manière positive que de Loménie lui-même a retiré la lettre que je lui avais adressée.

Quant aux nouvelles, vous voyez combien tout est changé par la perte inattendue du chef auguste de l'Empire. Dieu seul sait maintenant les suites d'un tel contretemps !

Vous trouverez ci-jointes les quittances des billets que vous m'avez adressés, et vous pouvez être bien convaincu que je me ferai toujours un plaisir de faire à l'instant honneur aux autres. En attendant, agréez les assurances de l'attachement véritable que j'ai pour vous.

P. S. — Dans le moment, je reçois de la Secrétairerie des

Brefs celui que vous avez demandé pour le diacre Monceau. De tels brefs coûtent indispensablement neuf écus et cinq baïoques romains. Mais comme moi-même je me suis chargé de le faire expédier, il m'a été possible, avec un petit mot du Saint-Père, de l'avoir sans aucune dépense. Je vous le remets donc, avec le dimissoire de l'archevêque. — Je vous préviens, en attendant, que le Saint-Père a achevé la revision de son travail. Je ne désespère donc d'être en état de vous l'envoyer par l'ordinaire prochain. Encore une fois, agréez mille amitiés de ma part.

LIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 87.] Paris, 27 février 1792.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu très exactement le N° 81 de Votre Éminence; j'ose me flatter que Sa Sainteté sera satisfaite de la dernière pièce que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Éminence au sujet de l'archevêque de Sens. Je ne suis plus surpris que nous ayons essuyé tant d'entraves ; j'ai appris que le directeur de la poste de Sens était intimement lié avec ce prélat, qui le détournait de me satisfaire, ainsi que l'administration de la poste, et il n'a fallu rien moins que des ordres bien prononcés pour avoir sa déclaration qui a servi de base à la pièce du directoire. Voilà donc une affaire faite. J'ai pris de nouveaux renseignements sur la manière dont il exerce son ministère sur son nouveau diocèse. J'en ai fait la matière d'une note séparée, que Votre Éminence trouvera ci-jointe : j'en aurai de même des deux autres prélats délinquants. J'ai déjà pris des mesures pour savoir d'une manière précise les abdications des intrus qui pourront survenir. Je suis affligé de voir que jusqu'à ce moment elles ont été très rares.

Votre Éminence n'a pas besoin de me recommander de ne rien hasarder. Je suis peu facile à croire, et je sais toute l'importance qu'il y a à ne lui donner que des notions très sûres. Aussi je ne crois pas, jusqu'à ce moment, m'être égaré, surtout pour les affaires de quelque conséquence, et si quelques événements ne se sont pas trouvés parfaitement vrais, ç'a été l'effet de quelques circonstances survenues; mais dans le moment que je les écrivais, elles étaient véritables. Par exemple : si Rabaut n'est pas allé à Londres, c'est qu'il a vu que ses projets étaient connus et que toutes les gazettes en parlaient. Si l'évêque d'Autun n'est pas revenu de Londres, c'est la détention de son ami, M. de Biron, qui l'a retenu; mais il en était réellement parti. Quant à M. de Ségur, je confirme tout ce que j'ai dit sur son compte, et, quoi qu'on puisse dire, Votre Éminence voudra bien n'en rien croire. Au reste, je sais que vous avez à Rome des gens de toute religion, des révolutionnaires, des monarchiens, et même à la suite de Mesdames; tous ces gens-là débitent des nouvelles, suivant leur opinion. D'un autre côté, il y en a aussi d'extrêmes dans le sens contraire et qui croient tout ce que l'on leur dit sur la prochaine contre-révolution. Ils ignorent les intrigues de toute espèce que nous aurons à surmonter; ils ne sauraient concevoir les trames ourdies par les constituants et les monarchiens, depuis huit mois surtout, pour élever le crédit autrichien, pour exécuter leur plan de lâcheté sur les ruines de la constitution nouvelle, sur l'anéantissement des princes et émigrés, sur l'asservissement même de l'Europe à l'Autriche.

Votre Éminence peut se rappeler que lorsque le système des deux Chambres parut, tous les courtisans, les intrigants, les faux braves, les gens à petits moyens, les fripons ambitieux, s'y rallièrent aux dépens de la liberté constituée. Ce fut le plan favori et hypocrite du despotisme de cour, qui, se voyant par trop anéanti, cherchait à renaître de ses cendres, et ce plan a été depuis fomenté sans relâche. On compte parmi ses premiers fauteurs Necker, son intime ami La Fayette, Montmorin et Lessart; on connaît les fameux consti-

tuants qui s'y sont ralliés. Tout se combine de Paris à Vienne. Necker tient l'un des fils de sa retraite; sa créature, Lessart, a été placé, malgré tous, au ministère des affaires étrangères; Mme de Staël a fait mettre à la guerre son *sigisbée* et gouverne sous lui; on a fait nommer La Fayette au commandement d'une des armées; M. de Montmorin, que la peur avait fait fuir, s'est représenté et a mis tout en œuvre pour être chef de la maison civile du Roi. On a besoin de forces puissantes pour annuler les princes, pour en imposer aux puissances qui paraissent vouloir les favoriser. Léopold est leur ressource, mais il lui faut des dédommagements qu'il aime : on assure qu'on a sacrifié *in petto* la Lorraine et l'Alsace. La Fayette, que nous avons ici dans ce moment, sous prétexte de se concerter avec le ministre de la guerre, est l'intermédiaire entre Paris et Vienne; dans son poste, tout exprès choisi, il entretient la correspondance la plus directe et la plus intime des deux côtés. On assure qu'on a voulu envoyer à Vienne le fameux La Tour Maubourg, mais il a été refusé. Il ne s'agit presque plus que de l'exécution. Déjà l'on voit qu'à l'aide de l'Assemblée nationale [et de] ses décrets, sans qu'elle s'en doute, on a à peu près enchaîné les émigrés. La manière dont Vienne a amusé et fatigué l'Europe, pendant quinze mois, l'épuise et la dégoûte graduellement; il ne reste que nos armées patriotes, dont le zèle gêne sur les frontières qu'on voudrait faire aborder sans péril. Mais que fait le zèle sans ordre et sans chef?

Il a été question de remplacer le général de Rochambeau qui se disait malade, et de lui substituer en Flandre M. de La Fayette, qui éviterait jusqu'au danger de la trahison; dès lors, la Lorraine demeurerait ouverte aux Autrichiens, mais les monarchiens n'ont pu encore réussir à ce déplacement. Il est question aussi à présent, disent des gens initiés dans les mystères, de renvoyer La Fayette dans le Midi. La difficulté est de l'y faire consentir, parce qu'il courrait des risques si, les Autrichiens entrant par le côté qu'il quitterait exprès, les Espagnols le trouvaient mauvais et voulaient venir à la

traverse. Voilà le mot de l'énigme, voilà la clef de toutes les tergiversations diplomatiques autrichiennes, monarchiennes, l'explication de toutes les lenteurs qui désespèrent nos émigrés qu'on paraît jouer partout; et ce qui vient à l'appui de tout cela, c'est la note de Léopold, nouvellement arrivée, dans laquelle Sa Majesté Impériale insiste pour que la nation retire ses troupes qui assurent cette frontière importante, afin de n'avoir nul obstacle et d'être sûr du succès.

Cazalès est reparti vendredi pour Londres. Ce gentilhomme, qui a montré le plus grand talent à la tribune, n'a fait aucune sensation pendant les dix jours qu'il a passés à Paris.

L'imposante insurrection de Noyon est calmée, au moins pour le moment. Gouy d'Arcy n'a pas eu l'honneur d'y retourner pour commander; c'est M. de Wittinghof qui a eu cet avantage et qui a réussi; cependant il a resté deux mille sacs de blé à la bataille. Presque la même chose est arrivée à Dunkerque; l'insurrection a été moins grande, et cependant il y a eu plus de victimes et plusieurs maisons pillées et dévastées.

L'histoire des piques a un peu passé, mais on distribue à présent des petits poignards aux femmes, ce qui annonce toujours de sinistres projets contre le trône et les soi-disant aristocrates. Ainsi marchent constamment les Jacobins, sans que rien puisse les déconcerter. Quand un complot manque, on en invente un autre encore plus atroce; leur seul et unique but, c'est l'anarchie et la guerre civile. Ils redoutent fort la guerre extérieure; aussi les chefs de la faction ont délibéré, dans un de leurs conciliabules nocturnes, que d'ici au 1er mars il fallait sonner le tocsin du massacre des amis du trône et de l'autel.

Les protestants qui, depuis quelques jours, s'étaient cachés derrière la toile des Jacobins, reparaissent sur la scène et se montrent plus ardents que jamais pour renouveler le feu de la révolte. C'est dans l'église de Saint-Thomas du Louvre, qui leur est louée, que s'est tenu le conciliabule secret dans lequel les atroces enfants de Calvin ont décidé la guerre civile

comme le seul moyen efficace pour conserver la prépondérance sacrilège que leur donne la Constitution. L'avenir, a dit un des pontifes de cette secte régicide, ne nous présente que des tableaux affreux; « la réunion de toutes les puissances « de l'Europe est la preuve infaillible de notre chute; nous « pouvons la retarder ou même la prévenir. Empressons-nous « d'écrire à nos frères des provinces. Le peuple est las de sa « misère, ouvrons-lui nos trésors et commençons à l'instant « le massacre de nos ennemis. » D'un autre côté, les émissaires des Jacobins courent, jour et nuit, les cabarets dans les faubourgs.

Une députation armée de piques est venue aux Jacobins. M. Manuel a trouvé cette députation inconstitutionnelle, et contre la loi qui dit qu'on ne peut être assemblés en armes, et il a fait la motion pour que les piques fussent déposées à côté du président, ce qui a été aussitôt exécuté au milieu des applaudissements. M. Danton a voulu qu'on suspendît trois piques à la voûte, à côté des drapeaux tricolores; mais cette joie a été troublée par l'arrivée d'une députation de Marseille qui a apporté des nouvelles fort tristes. La contre-révolution commence dans cette illustre colonie des Phocéens, les royalistes triomphent, les Jacobins y sont désarmés, les prêtres constitutionnels chassés, et les *réfractaires* y tiennent école de fanatisme. Le maire d'Arles est à la tête de cette coalition, et c'est pour prouver son attachement à la Constitution jacobite que son frère est venu le dénoncer : « *Mon frère est coupable*, a-t-il dit, *il faut le punir.* » Fatale Constitution, qui arme le frère contre le frère, le fils contre le père!

Les cafés démagogues, et qui sont très nombreux, retentissent tous des invectives les plus atroces contre la famille royale. La Reine est surtout l'objet de leurs déclamations scélérates. Sa Majesté avait été le lundi au théâtre; à son arrivée, tous les applaudissements sont partis de tous les points de la salle. Vainement les Jacobins ont voulu arrêter cet enthousiasme; les cris : « Vive la Reine! » à certains passages de la pièce, ont été prolongés à satiété près de trois

quarts d'heure. Deux Jacobins ont voulu crier : « Vive la nation! » ils ont été chassés. Cependant les gens sensés ont été fort affligés de ce coup d'essai de la Reine; il paraît presque prouvé qu'on avait soudoyé un grand nombre de la nouvelle garde, et que les loges avaient été distribuées gratuitement à plusieurs personnes. Cette petite victoire a rendu furieux tous nos républicains; ils s'étaient préparés en conséquence. On avait annoncé que cette princesse honorerait les comédiens français de sa présence le 24; en conséquence, ils y étaient allés en force, ils avaient manifesté hautement leur complot dans le café Mézeray, près le spectacle; mais leur espérance fut vaine. La Reine heureusement ne vint pas. Ils voulurent se venger du contretemps; comme des furibonds, ils ordonnèrent aux comédiens d'annoncer *Brutus* et la *Liberté conquise*, mais on ne s'est pas tenu là. Il y a eu une scène sanglante au petit théâtre du Vaudeville, il y a eu des blessés et même un mort des suites des blessures. Voilà un nouveau genre d'insurrection. On remarque en général que tous les spectacles, qui se sont multipliés à l'infini à Paris, sont fort orageux.

Mais un fait plus important, c'est l'arrivée soudaine des généraux Luckner et La Fayette. On a beau répandre dans le public que cet abandon momentané de leur poste doit être profitable à la Révolution, par les lumières qu'ils viennent puiser ici dans un conseil secret, personne ne veut croire à cet augure; déjà les patriotes prétendent que tout est perdu, puisque, dans la crise où se trouvent les frontières, on voit ici dans ce moment les trois généraux nommés pour la défendre. J'avoue que cet événement a quelque chose de surprenant.

Quant à l'Assemblée nationale, il ne vaut presque pas la peine d'en parler; ils perdent le temps à des riens. Ils ont passé quatre ou cinq heures, dans une des séances de cette semaine, pour savoir si trois cents députés qui ne sont d'aucun comité pourraient s'assembler en clubs, le soir, dans la salle même de l'Assemblée; on n'a rien statué sur cet objet. Ce ne sont ensuite que dénonciations contre les ministres, dont ils se

retirent toujours blancs comme neige, surtout l'élégant ministre *Linotte* (1), qui est venu faire une épigramme à l'Assemblée en présentant Luckner qui disait qu'il avait le cœur français, mais qu'il n'avait pu encore en prendre l'accent. Le ministre ajouta : « Il lui serait plus aisé d'arranger une bataille que de « faire un discours », et comme il disait cette platitude assis, plusieurs députés lui crient : « Debout, ministre de la guerre, debout! » On fait de temps en temps paraître quelqu'un pour demander tantôt le divorce, tantôt le mariage des prêtres. Pour peu que cette anarchie dure, Votre Éminence verra décréter l'un et l'autre. On a fait un rapport sur la suppression de l'Université; cette fille aînée de nos rois mourra comme les autres.

Voilà, Monseigneur, une seconde lettre pour Sa Sainteté, des prêtres qui ont fait dernièrement une quatrième retraite au collège des Irlandais. Le Pape est trop occupé pour qu'il réponde à toutes les lettres; Votre Éminence peut seulement en faire mention dans sa lettre. Le clergé du second ordre se comporte vraiment d'une manière héroïque au milieu des dangers qui nous environnent. On fait pendant ce carême une adoration perpétuelle de six prêtres, qui se relèvent de temps en temps; il y en a déjà assez pour les deux premières semaines. M. l'abbé Walsh est l'âme de ces bonnes œuvres. Au reste, ce supérieur méritant me charge de recommander à Votre Éminence un jeune abbé Walsh, qui est allé à Rome pour éviter les poursuites de ses parents qui voudraient l'empêcher d'entrer dans l'état ecclésiastique. J'apprends avec peine que l'évêque de Comminges (2) a été chassé de Toulouse; je ne sais encore quel sort aura l'absolution pour l'abbé Noguez que je lui ai envoyée dans cette ville.

La persécution est forte contre les prêtres dans les pays méridionaux, et du côté de Brest, ceux qui étaient détenus en prison dans cette dernière ville sont en liberté. A Rouen, tous les couvents sont fermés de nouveau, pour obliger les

(1) Surnom donné à M. de Narbonne. (Cf. Annexe de la lettre LXXI.)
(2) Ant.-Eustache d'Osmond, dernier évêque de Comminges.

prêtres fidèles d'aller dire la messe aux paroisses, et encore on leur retient quatre sols sur leur rétribution.

On parle encore d'un changement dans le ministère; mais je crois cette rumeur sans trop de fondement : Manuel à la place de Cahier, et Dietrich, maire de Strasbourg, homme féroce, à celle de M. de Narbonne.

On est venu une seconde fois m'inquiéter pour ma garde; je leur ai dit avec beaucoup de modération, mais de fermeté : « Je ne veux pas la monter ni la faire monter. Je suis étranger, « j'ai payé l'imposition mobilière de 1791, j'ai payé ma contri- « bution patriotique, je ne suis ni fonctionnaire public, ni pen- « sionné de la nation; dès lors je ne dois aucun service à la « nation, et aucun décret ne m'y oblige. » — « Mais », m'ont-ils dit, « s'il y avait un mouvement, on pourrait vous « inquiéter. » — « Je ne crains rien », leur ai-je répondu, « je « vis paisiblement à l'ombre de la loi existante, et si on « m'attaque, je me défendrai. » Depuis, on me laisse tranquille.

Du 28. — Rien de nouveau ce matin. Votre Éminence trouvera ci-jointe une instruction de M. l'archevêque d'Aix qu'il a ordonné de me faire passer du lieu où il se trouve. Je suis affligé de voir que cet ouvrage est dans la forme d'un ouvrage apocryphe. Ce prélat, que son éloignement de la capitale et de la France devrait rendre plus hardi, envoie son ouvrage avec son nom à la tête, mais sans aucun titre épiscopal, sans signature à la fin et sans envoi dans son diocèse; toujours cette maudite dissimulation ou faiblesse nous a perdus. A peine ai-je eu le temps de le lire; il n'y a que les deux dernières pages de vraiment pastorales. — Voilà plusieurs ouvrages, dont plusieurs sont fort bons, à ce qu'on m'assure, car je n'ai pu les lire, étant fort nouveaux. L'ouvrage de l'abbé de Moÿ, que j'ai envoyé à Votre Éminence, fait vraiment une grande sensation à Paris; on en est à la seconde édition. Voilà aussi une lettre à Gobel, qui la laisse circuler; ce maudit curé a l'air d'un imbécile; il avait toujours passé pour un homme au moins pieux.

Les commissaires inquiètent toujours la nouvelle municipalité d'Avignon. Un courrier extraordinaire, parti le 20 et qui est arrivé ici le 24 au soir, m'a apporté une lettre pour me faire part qu'elle envoyait une adresse au Roi, à l'Assemblée, fort vigoureuse. Je n'ai point voulu m'en charger et ai renvoyé à une autre personne qui avait déjà paru pour eux. Cependant je ne vois pas qu'on se soit occupé de cet incident à l'Assemblée. Je dois rendre justice à cette municipalité illégale que, dans ses lettres, elle montre infiniment d'attachement au Souverain Pontife, et qu'elle espère rentrer incessamment sous la domination de son seul et légitime souverain. L'affaire d'Avignon viendra jeudi au soir. Voilà la feuille des *Débats* de ce jour, n° 151.

Il paraît que M. de Lamotte commence à pressentir les dangers que ses conseillers intimes lui ont fait courir en le décidant à venir placer sa tête sous le glaive de la justice. Il vient de subir un nouvel interrogatoire, et, si l'on juge par ses réponses, l'homme qui disait d'abord ne se constituer prisonnier que pour honorer les mânes malheureux d'une épouse injustement flétrie, semble au contraire n'avoir aujourd'hui d'autre ressource, pour sortir du piège qu'on lui a tendu, que les moyens dont la justice s'est servie pour condamner Jeanne de Lamotte, sa femme. Tout le monde se rappelle avec quelle impudence ce vendeur du fameux collier se vantait d'avoir les plus grands secrets à révéler. Aujourd'hui, écoutez cet intrigant; ce n'est plus la mémoire de sa femme qu'il veut réhabiliter, c'est la sienne. Selon lui, il n'a eu jamais aucune part aux intrigues de sa moitié. Il est vrai, dit-il, qu'il savait que sa femme recevait beaucoup de monde qu'elle protégeait auprès de la Reine, avec laquelle elle était en liaison; mais, pour lui, il était étranger à toutes ses opérations; en conséquence, il demande à être blanchi.

Votre Éminence voudra bien me mettre aux pieds de Sa Sainteté et recevoir, avec sa bonté ordinaire pour moi, l'assurance de mon inaltérable et tendre respect.

LV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 88.] Paris, 5 mars 1792.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre en date du 15 février de Votre Éminence; j'ai exécuté aussitôt ses ordres, et M. l'abbé Maury, frère, a reçu à l'instant ce qu'Elle m'a envoyé pour lui, sous l'enveloppe de M. Gauthier.

Notre situation est toujours la même, c'est-à-dire que les factieux dominent toujours avec une impudence effrayante, aux spectacles, dans les groupes, dans tous les écrits démagogues. Le cri : *Des piques!* le signal des crimes, se répète partout. Le *Père Duchesne* (être imaginaire) a fait retentir, ces jours-ci, la ville et les faubourgs de sa grande joie. Voici comme il l'annonce dans des écrits à deux liards, qu'on crie partout : « Braves gens du faubourg, armez-vous de piques, « forgez, aiguisez vos dards, et *M. Veto* et ses partisans sont « *foutus* » (terme fort gaillard du peuple, qui répond au mot *perdus*). « Courons donc aux armes, et avec du courage, nous « marcherons sur les crânes de toute la valetaille du despo« tisme et nous serons des *hommes libres*. » Telle est la morale atroce et sanguinaire qui se propage dans le peuple ignorant, sans aucun obstacle des magistrats de ce peuple. Il semble, au contraire, qu'ils se font un triomphe du brigandage qui règne au milieu de Paris, où, depuis trois jours, on a vu trois assassinats en plein jour, dont deux au Palais-Royal, et aucune justice n'est faite. Toutes les fois que l'on sort de sa maison, on n'est pas sûr d'y rentrer; le danger est vraiment imminent.

Pendant que tout se fomente dans les rues pour une éruption prochaine, les Jacobins se délectent dans leur antre infernal, recoivent les adorations des sociétés des provinces,

et apprennent avec enthousiasme leurs succès. Le club de Besançon est venu faire part à ses frères d'armes de l'inauguration, dans leur district, de quatre nouveaux établissements. La municipalité de Versailles fait fabriquer des milliers de piques et se charge de leur distribution. Il est vrai que, d'un autre côté, ils ont quelques afflictions. Le club de Bordeaux mande au club parisien, le père de tous, qu'il est désespéré de voir ses victimes qui lui échappent. Les prêtres fidèles quittent cette ville pour se retirer en Irlande, et le peuple ne les voit pas partir sans regret. La motion du *Père Duchesne* a fait fortune, car non seulement on fait la motion, dans les groupes, de s'emparer des biens des émigrés, mais même de prendre en otages les femmes et les enfants. Votre Éminence aura peine à croire tant d'horreurs, mais ce n'est cependant que la plus exacte vérité; ajoutez à tout cela les propos les plus atroces contre le Roi, la Reine et la famille royale. On en veut à sa liste civile, on en veut à sa garde, qui vraisemblablement n'entrera pas en fonction, quoiqu'on se soit déjà tant avancé; et puis, après cela, le Roi dit qu'il est libre, le manifeste à toute l'Europe, et l'Empereur fait semblant de le croire! Et comment peut-on croire à la bonne foi de ce dernier?

Le 1er mars approchait, terme fixé pour la réponse de l'Empereur au décret sénatorial du 25 janvier, pour une déclaration de guerre s'il ne répondait pas. Il a répondu, ou plutôt on a lu, dans la séance du premier de ce mois, l'office que le prince de Kaunitz a fait passer au chargé d'affaires impérial à Paris. Cette réponse tant attendue, mais prévue par ceux qui ont quelque connaissance du caractère de Léopold et des intrigues de ceux qui mènent et dirigent le Château des Tuileries; se réduit aux deux chefs contenus dans la réquisition faite à l'Empereur. Le premier porte sur l'ordre donné au général Bender de couvrir de ses troupes l'Électorat de Trèves, le second sur la fédération de l'Empereur avec le roi de Prusse et les autres puissances. Cette réponse est accompagnée de quelques autres pièces officielles que Votre Éminence trouvera

ci-jointes dans leur entier et bien authentiques. Elle les commentera avec sa sagacité ordinaire.

Cette réponse a affecté d'une manière diverse nos politiques. Les uns y voient des raisons dilatoires qui prouvent que l'Empereur ne veut pas la guerre; d'autres regardent cette réponse comme une suite des impulsions que la Grande Dame et le comité secret qui dirigent le cabinet des Tuileries ont mises en action auprès de l'Empereur depuis le commencement. Ce prince, dont la politique ne paraît pas toujours droite, pacifique d'ailleurs et surtout économe à l'excès, n'a pas eu de peine à les suivre, et il les a si bien suivis, qu'il a adopté le projet de réponse qu'on lui a envoyé d'ici et que j'ai de grandes raisons de croire avoir été conçu par Beaumetz, ex-constituant fameux. Si Votre Éminence daigne y faire attention et la lire attentivement, Elle y reconnaîtra le style des constituants. L'Empereur parle à peu près dans les mêmes formes dont le Roi s'est servi à l'Assemblée, et que les ministres emploient souvent dans leurs discours ou leurs lettres à l'Assemblée. Léopold y parle de la Constitution comme s'il avait été constituant lui-même; il reconnaît l'Assemblée constituante qui n'a jamais été nommée de ce nom que le jour de ses funérailles; il parle de la grande liberté du Roi, de la volonté de la grande majeure partie de la nation qui veut la Constitution, et il n'a plus que la crainte de voir la secte dénommée des Jacobins renouveler les scènes d'horreur qui se sont passées. Et c'est alors que, de concert avec le roi de Prusse, il viendrait au secours du Roi ! Il s'appesantit surtout contre cette secte d'une manière peu convenable à sa dignité impériale; enfin, tout dénonce qu'il n'est pas l'auteur de cette réponse qui ne tend, tout au moins, qu'à temporiser et à laisser le mal devenir incurable, car il faudrait vivre parmi nous pour être parfaitement convaincu que tout tempérament est devenu impossible.

La force des sociétés populaires augmente chaque jour; aucune autorité n'est capable de les réprimer; tout tremble, au contraire, devant elles, et l'opinion a beau revenir, elle ne

sera jamais assez transcendante pour dominer et abattre la force des factieux; et c'est en quoi les monarchiens sont infiniment coupables, de faire croire, à la Reine surtout, que le retour de l'opinion ramènera l'ordre. Il n'y a qu'une force infiniment majeure qui peut nous le ramener, sinon cette génération ne verra pas la fin de l'anarchie ni du désordre; mais ces messieurs ne peuvent pas même donner un autre conseil au Roi et à la Reine, car les ministres n'ignorent point qu'ils seront chassés à l'instant où les princes entreront. Les constituants savent que plusieurs d'entre eux porteraient leur tête sur l'échafaud; les monarchiens seraient livrés au mépris et à l'ignominie. Si l'Empereur, par une fausse politique qui lui sera fatale, reçoit les impulsions de pareils conseillers, nous n'avons plus qu'à nous courber sous la main qui nous frappe et attendre la mort.

Cette réponse a causé cependant de grands débats dans l'Assemblée. Le ministre de Lessart y a été gravement insulté, on l'a appelé traître. L'Empereur n'a pas été plus ménagé; l'un s'est écrié : « *Voilà un joli garçon que Léopold!* » l'autre l'a appelé *insolent* de vouloir s'immiscer dans notre Constitution. On voulait tout d'un coup anéantir le traité de 1756; la question a été ajournée à trois jours. Le résultat de tout cela a été que le Roi demanderait encore de nouvelles explications. Le tartufe Lessart a dit que Sa Majesté n'avait pas été contente de celles dont il faisait part à l'auguste Assemblée; on n'a pas été surpris de voir une adhésion de M. de Goltz à cette réponse, en date du 28 février. Comment est-il possible de croire que cet envoyé extraordinaire, et dont on a quelque raison de soupçonner la loyauté, ait eu le temps d'avoir l'ordre de sa cour d'adhérer, le 28, à une réponse du 18 février? Certainement, il n'y avait pas le temps physique pour avoir cet ordre. Votre Éminence fera là-dessus les réflexions qu'Elle jugera à propos.

Il paraît notoire que les ministres sont dans ce moment divisés entre eux. Narbonne, qui n'a de son bord que Cahier, veut les faire tous chasser; il veut la guerre, et les autres ne la

veulent point ; aussi, comme l'Assemblée est une véritable machine qu'on fait mouvoir pour le mal comme on veut, il ne cesse de dénoncer Bertrand, le garde des sceaux, et surtout dans ce moment le petit de Lessart. Les moindres qualités qu'on leur donne, c'est d'être des traîtres. On a été fort peu content de cette lettre confidentielle dont il a cru devoir faire part à l'Assemblée. On fait regarder M. Bertrand comme celui qui jette la pomme de discorde pour troubler les différents départements des ministres. C'est toujours l'intrigante de Staël qui mène avec empire ce ministre *Linotte;* comment peut-on présumer que de pareilles têtes sortira un plan raisonnable et juste ? En attendant, le comité diplomatique, qui vient d'être renouvelé, ainsi que tous les autres, sur la réquisition impérative des Jacobins, s'occupe de poursuivre la dénonciation relative à la correspondance de M. de Lessart. Au milieu de toutes ces oscillations politiques, les maîtres atroces de nos destinées ne négligent aucun moyen qui peut les rapprocher de leur but infernal.

Le dernier office de l'Empereur vient encore de leur en fournir du moins l'espérance. Grangeneuve, Sillery, Robespierre ont été les premiers qui ont senti ce petit avantage. Ils ont voté successivement une adresse aux sociétés affiliées, pour ranimer leur audace. Selon Robespierre, l'Empereur, en dénonçant les Jacobins, les a présentés à toute l'Europe comme le peuple délibérant dans tout l'empire sur ses propres intérêts, sur le maintien de la liberté et de la Constitution que les despotes voudraient anéantir. « Instruisons », a dit cet orateur fougueux, « instruisons tous nos frères, par une circulaire, de ne « pas se livrer, dans les circonstances présentes, à des « démarches imprudentes ou prématurées, que nos ennemis « ne manqueront pas de nous suggérer. J'ai déjà tous les maté- « riaux prêts pour dévoiler à nos frères timides la frêle poli- « tique des cabinets du Nord et les moyens de soutenir la « guerre contre tous les brigands couronnés. Vous l'avez lu, « cet office de l'Empereur ; c'est une mauvaise comédie dont les « premières scènes n'ont pas même réussi ; je demande donc »,

a-t-il ajouté, « que, séance tenante, on rédige une courte « adresse à tous nos frères de province. » Le sieur Bréard, le fameux rapporteur de l'affaire d'Avignon dont je parlerai plus bas, s'est aussitôt emparé d'un gradin de la tribune jacobite pour dire qu'il se sentait déjà grandi d'un pied depuis que l'Empereur n'avait pas craint de déclarer la guerre aux Jacobins. Pendant toutes ces belles rodomontades, dans les groupes du jardin des Tuileries, sous les fenêtres du Roi, les piques et les blasphèmes étaient à l'ordre du jour comme de coutume, et leur refrain est toujours d'égorger, d'assassiner tous les prêtres et tous les nobles. C'est sous les yeux du Roi et de la Reine, c'est sous les portiques de l'Assemblée, que des hommes, le plus souvent masqués de l'habit national, font l'apologie de tous ces crimes avec certitude de l'impunité. Et puis la Grande Dame, son conseil, l'Empereur, peuvent-ils hésiter un instant à exterminer ces ennemis infernaux du trône et de l'autel !

En vérité, on se confond en réflexions ; toutes les têtes sont tournées dans tous les partis, et tout paraît concourir toujours plus à l'affermissement de cette étonnante révolution, dont les étrangers ne peuvent avoir une juste idée. Il faut être en France, aller partout, dans les groupes, aux Jacobins, aux Feuillants, au Château même, pour être persuadé de tout ce que nous voyons. La guerre civile est déjà allumée ; les troubles de Noyon ne sont qu'assoupis. A Étampes, en Normandie, le maire de la ville a été massacré ; un courrier extraordinaire est venu porter la nouvelle qu'une forte insurrection était dans le régiment à Monaco. Un second, arrivé le même jour, a appris que les forts de Marseille, au nombre de cinq ou six mille, étaient devant la ville d'Aix pour l'assiéger ; il est vrai qu'on croit que c'est contre les Jacobins, qui avaient menacé eux-mêmes d'aller à Marseille. L'insubordination dans les troupes continue, l'émigration de tout état est toujours considérable, malgré le peu d'apparence que nous avons encore d'avoir la guerre ; on se flatte que l'arrivée du prince de Nassau, de Pétersbourg, pourra changer le système temporatif (*sic*) de l'Empereur.

Le prince de Condé est allé dans les États de Mayence, avec

sa troupe fidèle. Il est allé faire un voyage à Coblentz avec son fils, le duc de Bourbon, pour conférer avec M. le comte d'Artois, avec lequel il est parfaitement d'accord. Monsieur est toujours un prince vacillant et sans énergie, et mené par l'intrigante Balbi, qu'on n'a pas pu faire partir encore.

On vient de nommer le jury pour le criminel. M. Rœderer, le républicain constituant et procureur syndic du département, a fait l'assemblage le plus bizarre qu'on puisse imaginer, et qui décèle toujours plus le projet de confondre en France tous les états, tous les rangs, toutes les religions ; en voici les noms de quelques-uns (1).

Du 6. — Le bruit court dans ce moment que Landau a été impunément attaquée, on n'a encore aucun détail ; ce sera vraisemblablement une action semblable à celle qui a eu lieu dernièrement, au pied des Pyrénées, entre des Espagnols et quelques pâtres français.

On a fini enfin le rapport sur Avignon et le Comtat. L'envoyé extraordinaire Deleutre s'est encore présenté à la barre de l'Assemblée, pour demander avec force l'incorporation d'Avignon, sous le nom de Vaucluse, au département des Bouches-du-Rhône, et Carpentras sous la dénomination du district de l'Ouvèse, ce qui a été décrété presque aussitôt. Je n'ai pas été peu surpris de voir Deleutre suivi à la barre par des personnes qui avaient refusé de venir avec nous chez les ministres, avant la réunion; je dois nécessairement les nommer, car cette révolution servira au moins à faire connaître les fidèles sujets : les messieurs d'Aubignan, marquis et chevalier, le marquis de Javon Baroncelli, Vernety, Giraud et Pomme, mais surtout M. Michel, riche propriétaire d'Avignon, qui avait toujours et dans tous les temps été fort protégé des vice-légats, que la cour de Rome a comblé puisqu'elle a donné le meilleur bénéfice à son frère, la prévôté de Lille et même une chapelle de mille cinq cents livres de rente, dont le titre est à Monteux, — et il a obtenu ces faveurs à peine ordonné prêtre !

(1) V. *Pièces annexes*, p. 498.

Je dois dire aussi que tous ces messieurs, Pomme excepté, n'ont jamais voulu contribuer d'un seul sou pour nos mémoires avant la réunion ; ils sont cependant tous propriétaires et très riches. Ce n'est certainement pas le moment de s'en apercevoir ; mais ce sera un acte de justice de la part de Rome de s'en ressouvenir en temps et lieu. Cambis, de Fortia, Capellis, n'ont jamais quitté mon bord, et les grands noms de ceux-là nous dédommagent bien des autres. Je me suis procuré des mémoires de ce Deleutre ; j'en envoie à Votre Éminence deux exemplaires, afin qu'Elle puisse juger le langage ; il y a cependant de fortes pièces contre les commissaires. Je dois bien dire à Votre Éminence que ce Deleutre est venu chez moi m'expliquer son langage ; il a voulu me faire entendre qu'on devait paraître vouloir soutenir la réunion dans ce moment ; je lui ai dit que je n'étais pas de cet avis et me suis tenu dans la plus grande réserve. Comme on avait renvoyé la discussion pour le reste du décret sur Avignon à hier au soir, je n'en sais pas encore le résultat.

Dans plusieurs départements, on a déjà donné des ordres pour obliger les prêtres fidèles à quitter leurs domiciles pour se rendre dans le chef-lieu du département ou même à s'expatrier. L'évêque de Condom en a porté ses plaintes au Roi pour son diocèse ; on en a même parlé à l'Assemblée, mais l'ordre du jour a été réclamé.

J'ai dîné, hier, avec le duc de Gontaut ; il arrive de Londres, où il avait été pour faire sortir son frère, le duc de Biron, de prison ; il en est venu à bout, et il m'a assuré que cet ex-duc prisonnier était en France depuis trois jours. Il m'a assuré que l'évêque d'Autun y était généralement méprisé. — Rien d'important à la séance d'hier.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

P. S. — On a lu ici le mémoire que M. l'abbé Maury a envoyé à son frère, et qu'on dit avoir été lu dans la congrégation du 19. On en parle d'une manière diverse. Moi qui ne l'ai point vu, je ne puis rien en dire.

LVI

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 88.] 21 mars 1792.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 87 et ensuite votre N° 88, qui met parfaitement en règle notre correspondance. Je répondrai donc en peu de mots à l'un et à l'autre.

La manière dont vous développez, je ne dirai point le système, mais les intrigues du dedans et du dehors pour affermir ou combattre votre régime actuel, fait honneur à votre activité et à vos lumières. Je vous en fais mes remerciements et mes compliments. J'en conclus cependant que rien n'est fait pour nous flatter du plus mince espoir, et que malheureusement tout fait présager, au contraire, la perpétuité des désastres.

La note sur M. de Brienne a été bien agréée et pourra bien nous être utile, conjointement aux deux autres que vous me faites espérer sur ceux qui se comportent aussi sinistrement. Une fois pour toutes, je vous prie de ne jamais les perdre de vue autant que vous le pourrez, et de me tenir au courant de leur conduite, s'il y a un changement quelconque.

Le Saint-Père a lu avec une tendresse infinie la nouvelle lettre des dignes ecclésiastiques qui ont fait une quatrième retraite au collège des Irlandais. Je vous prie donc de vouloir bien être l'interprète des sentiments vraiment paternels du Pape à leur égard. Dites surtout à l'excellent abbé Walsh que l'on est pénétré de son zèle et de sa piété édifiante, et que moi, je me ferai un vrai plaisir d'obliger ici le jeune abbé Walsh, pour convaincre celui qui est à Paris du cas que je fais de son mérite.

Votre réponse ferme aux sollicitations qu'on vous faisait pour monter la garde, et la tranquillité dont on vous a laissé

jouir ensuite, fait connaître qu'une conduite irréprochable et sur les traces de l'honneur en impose à qui que ce soit, et arrache l'estime et les égards de tout le monde.

Je n'ai pas encore trouvé un moment de loisir pour lire la nouvelle instruction de l'archevêque d'Aix. Votre zèle éclate dans les observations que vous y faites; cependant, si elle est écrite (comme j'en suis très persuadé) dans l'esprit de notre sainte religion, le bien qu'elle doit produire doit faire disparaître petit à petit le manque de courage que vous relevez.

Sur l'article Avignon je ne m'arrêterai point, car je suis persuadé depuis la réunion qu'il n'y a rien à espérer, tant que les provinces seront à la merci de l'Assemblée. Je vous marquerai cependant qu'il est bon de connaître les sujets qui ont, de gaieté de cœur, courbé la tête sous un joug illégitime, oubliant les soins et la tendresse de leur père et souverain.

Je vous ai déjà mis en état de combattre et de pulvériser les faux bruits qu'on s'efforce de répandre touchant l'influence de votre compatriote dans les nouvelles démarches du Saint-Père. Le mémoire dont vous parlez n'a jamais, au grand jamais, été lu dans la Congrégation, et il faut bien peu connaître la marche de notre Cour, dont on ne s'éloigne jamais dans de pareilles affaires, pour débiter de semblables rêveries. Le nouveau bref est absolument et tout entier, jusqu'à la moindre virgule, du Pape lui-même, et sa simple lecture suffira pour convaincre tout homme qui n'a point renoncé au sens commun.

Voilà, Monsieur, la grâce pour le prêtre de Saint-Germain, que vous avez sollicitée en sa faveur.

Par les brefs que vous trouverez ci-joints, vous verrez que je tiens la parole que je vous ai donnée, la semaine passée. Il y a d'abord : le bref exhortatoire et comminatoire contre les sacrateurs (*sic*), les sacrés, les curés intrus et les jureurs du royaume. Ce bref a été traduit ici en français, sous les yeux du Saint-Père, afin qu'il puisse être généralement connu sans rien perdre à la traduction. De ce bref, il y a deux exemplaires et un de sa traduction. Il y a en outre l'autre bref des facultés que le Pape accorde aux évêques en France, pour pourvoir aux

besoins spirituels de leurs diocèses (1). Tout cela est un échantillon, pour vous en prévenir directement, car, me rappelant ce que vous m'avez mandé dans votre N° 84, j'en adresse par ce même courrier un plus grand nombre à M. Girard, à Lyon, avec ordre d'envoyer le paquet à Paris, à l'adresse des députés des Ardennes; et cela affranchi et arrangé comme s'il y avait dedans des marchandises. Ne manquez donc pas, je vous en prie, d'aller chez le chevalier de Blignières pour les retirer. Dans ce paquet, vous trouverez six brefs en parchemin pour MM. les archevêques de Bourges, de Toulouse, d'Arles, de Cambray, d'Albi et de Rouen. A chacun de ces brefs, vous devez réunir six exemplaires de chaque estampe (2) et remettre le tout auxdits archevêques. Les autres sont pour vous.

Selon le calcul que je fais, jeudi de la semaine sainte, tout cela devrait être à Paris. Je souhaiterais cependant qu'ils fussent distribués et publiés seulement le lundi de Pâques, car, selon les mesures que je viens de prendre, les impressions dans tout le royaume devraient être achevées pour ce jour. Pour Leurs Majestés et la famille royale, j'ai déjà pris mes mesures, de sorte qu'ils les recevront par une voie bien sûre. Ayant suivi vos insinuations, je ne doute nullement que la publication ne soit faite avec la plus grande promptitude.

Je vous préviens aussi que, pour ne point trop grossir cette lettre, je vous remets directement, à l'adresse des députés des Ardennes, les lettres qu'on m'a prié de vous faire tenir, de sorte que, sous cette adresse, vous recevrez deux paquets : l'un gros qui est celui que j'envoie à Lyon, l'autre plus petit qui est celui dont je vous parle.

Agréez, en attendant, les assurances de mon véritable attachement.

(1) Ces brefs sont reproduits en entier par Theiner (*Documents relatifs aux affaires religieuses de la France*, t. I[er], ch. XXXIX, XL, XLI).

(2) De chaque imprimé.

LVII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 89.] Paris, 12 mars 1792.

MONSEIGNEUR,

Cette semaine sera vraiment mémorable par les événements extraordinaires qu'elle a fait éclore; elle est tout intéressante, la scène est toute nouvelle. Votre Éminence pourra s'en convaincre par la lecture des feuilles périodiques de chaque jour de cette semaine; je me contenterai donc, pour ne pas abuser de ses moments, de lui en tracer rapidement le tableau historique.

On ne peut pas disconvenir qu'il ne se prépare ici de grands mouvements. Tous les partis s'agitent, mais celui de la faction, si l'on n'y prend garde, dominera par les crimes. La nouvelle inattendue de la mort de l'Empereur, arrivée au Château samedi, sur les trois heures après midi, paraît avoir été reçue par les Jacobins avec une joie féroce. Dans leurs clubs, dans leurs groupes, on eût dit qu'ils venaient de remporter le triomphe le plus éclatant. Ils se croyaient déjà les maîtres du monde entier; on ne saurait imaginer les atrocités qu'ils ont proférées contre toutes les têtes couronnées; selon eux, le peuple devrait se hâter de purger la terre de pareils tyrans. En attendant, ils continuent ici leurs excès avec l'impudence la plus audacieuse. Votre Éminence se rappelle que cinquante soldats suisses, du régiment de Châteauvieux, étaient en galère à vie, pour la fameuse affaire de Nancy. L'Assemblée les en a fait sortir par un décret, malgré l'opposition de leur canton. Ils sont à Paris à présent et se présentent en triomphe dans tous les lieux publics; ils doivent, aujourd'hui, se présenter au Roi et à la famille royale. Heureusement le corps municipal en a été instruit, et a pris des mesures contraires à

une irruption de piques dans le château des Tuileries. En effet, on vient de m'apprendre que ces galériens ont changé d'avis. On voit ordinairement qu'il suffit de dévoiler leurs crimes pour les déconcerter.

La guerre atroce que les Jacobins ont déclarée aux ministres leur offre déjà quelques succès. Le ministre Linotte, qui voulait culbuter tous les autres, a été la première victime immolée. Le Roi, sans doute indigné de ce que ce ministre, voulant forcer Sa Majesté à le garder, par l'opinion publique, s'était fait écrire une belle lettre par les trois généraux pour l'engager à rester, lui a envoyé demander son portefeuille par un huissier, et, de suite, il a assemblé son conseil, auquel il a appelé La Fayette, Luckner et Rochambeau qui avaient écrit les lettres, et leur a notifié qu'il venait de renvoyer M. de Narbonne, et qu'il espérait qu'ils étaient assez amis de la chose publique pour ne pas quitter leur poste. Ils l'ont promis, mais fort attristés de cet événement. Dans ce temps-là l'Assemblée, toujours acharnée contre le ministre de la marine, envoyait à Sa Majesté les observations décrétées contre lui. Le Roi a répondu, tout de suite, que les observations qu'on lui présentait n'ayant d'autres bases que celles sur lesquelles l'Assemblée avait dit qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, il ne pouvait retirer sa confiance à M. Bertrand, qui, de son côté, écrivait au Roi dans le même moment pour lui envoyer sa démission. Le monarque, malgré son envie de le garder, mais toujours faible et irrésolu, l'a acceptée, en le priant seulement de rester jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Dans l'instant que le Roi écrivait à l'Assemblée pour lui apprendre qu'il avait nommé M. de Grave, maréchal de camp, au ministère de la guerre, M. de Narbonne pensait que tout bon citoyen devait être à la frontière et qu'il y allait, et que de là, il enverrait ses comptes. Cette pasquinade ne lui a pas servi, car, à ce moment même, il s'est élevé une vive discussion sur cet article, et on a décrété que M. de Narbonne, ni aucun ministre disgracié depuis le mois de juin, ne pourrait quitter la capitale qu'après avoir rendu leurs comptes. Cet

incident inattendu a un peu déconcerté notre jeune ambitieux ex-ministre; mais ne voilà encore que le plus riant de cette scène vraiment nouvelle.

On se rappelle que M. Manuel avait demandé, il y a huit jours au moins, la tête d'un ministre pour accommodement. M. Brissot, son digne ami, n'a pas tardé à tenter de remplir ses intentions; il a obtenu la parole dans la séance de samedi, à trois heures. Toujours perfide, toujours astucieux, il a commencé son discours par un examen de l'office de l'Empereur; mais cet examen a été si peu digne de ses connaissances diplomatiques, si rapide, qu'on s'est bien aperçu que ce n'était pas le principal but qu'il s'était proposé. Aussi, ce gazetier député, après avoir pris courage avec un bon verre de sirop de vinaigre qu'un voisin bénévole lui a remis, a passé au second point de son discours, dans lequel il avait concentré tous ses moyens d'attaque contre le ministre Lessart; toutes les injures vomies par le charitable soi-disant évêque du Calvados ont été rappelées, avec une élégance vraiment civique, par Brissot. Je n'entrerai point dans le détail de ce discours, que Votre Éminence aura sous les yeux; mais la suite de cette éloquente opinion a été de présenter deux projets de décrets : le premier tendant à rendre responsables tous les ministres des maux qui menacent la France; le second, à mettre le ministre des affaires étrangères en état d'accusation. M. Mailhe a proposé, sans désemparer la séance, la seconde proposition de Brissot. Très peu d'opposants ont combattu cette inconcevable précipitation, et ceux qui ont eu le courage de le faire ont été interrompus par les huées et par des murmures les plus bruyants. Il y a eu tumulte le plus effrayant dans l'Assemblée; des gestes forcenés, des vociférations horribles ont tenu lieu de moyen à ceux qui demandaient le décret. Isnard était un de ceux-là : que le ministre soit saisi sur-le-champ, que les scellés soient apposés sur ses papiers, et que la discussion soit fermée! Le dernier cri a prévalu, le décret d'accusation a été rendu. Quoique le ministre Lessart ne pourra jamais se laver, aux yeux des honnêtes gens, de la manière basse et servile avec

laquelle il a rempli son ministère, on ne peut disconvenir qu'il est traité indignement, puisqu'il est accusé et jugé sans avoir pu se faire entendre. Aussitôt, une garde intérieure fut mise à l'hôtel du ministre qui avait disparu; un juge de paix fut mettre les scellés sur les papiers, et on remarqua plusieurs fonctionnaires publics, enveloppés d'un manteau, se promener autour de l'hôtel et dans les rues adjacentes. On ne tardera pas, sans doute, à être instruit de la cause secrète de ces événements imprévus.

Jusqu'à présent on ne voit d'évident que les dénonciations des Jacobins qui triomphent. Leurs émissaires courent les faubourgs, criant victoire, et il ne serait pas surprenant que quelque nouveau crime naquît de cette réjouissance. Les piquiers de tout sexe sont prêts, au premier signal que la faction leur donnera. Quoi qu'il en soit, M. de Lessart, qui avait fait connaître le lieu de sa retraite, a été saisi et conduit hier, à six heures du soir, sous bonne escorte, aux prisons de la Haute Cour d'Orléans. Il faut attendre à présent l'issue de ce grand procès.

M. Cahier a, dit-on, donné sa démission; du moins, il a annoncé à l'Assemblée, dans la séance du 11, que dans les derniers moments de son administration, il croyait devoir avertir l'Assemblée des calamités intérieures du royaume, et que la patrie était en danger, le découragement gagnant toutes les administrations.

Le Roi n'a pas encore nommé à toutes ces places ministérielles; on désigne Dietrich, Jacobin, maire de Strasbourg, pour le département de l'intérieur; Chambonas, l'ami de l'archevêque de Sens, pour la marine. M. de Grave, nommé ministre de la guerre, est Jacobin de profession; c'est le beau-frère de M. de Cambis d'Orsan, commandant de l'infanterie avignonnaise. Tous ces changements ne peuvent être que dangereux dans ce moment d'effervescence. La mort de l'Empereur apportera nécessairement du retard au retour de l'ordre dans ce royaume; malgré les lenteurs marquées de ce monarque, on ne peut que le regretter dans ce moment.

M. de Breteuil, ayant voulu faire imprimer et répandre à Bruxelles les dépêches du prince de Kaunitz du 17, la gouvernante des Pays-Bas s'y est opposée, sous le prétexte que la dépêche aurait dû être du 11 et non du 17; cela prouverait clairement que cette seconde dépêche a été fabriquée à Paris, comme nous l'avons déjà dit. Cependant, après quelques instances, la publication en a été permise, mais en y ajoutant ces mots : *Extrait de papiers français*. M. le marquis de Laqueuille l'a écrit d'une manière positive.

Un autre événement qui a fait bruit à Paris, c'est la disgrâce de M. de Florida Blanca, qui est survenue, dit-on, ensuite d'une petite émeute populaire arrivée à Madrid. Je pense que c'est plutôt par un changement d'opinion de ce ministre, qui, assure-t-on, favorisait secrètement la cause des monarchiens. Il est certain qu'ils ont un parti considérable en Espagne, pour éviter que cette cour prenne part à la guerre, si elle a lieu. Nous saurons bientôt quelque chose de plus positif.

M. Barthélemy, ministre constitutionnel de France, n'a pu encore avoir son audience des Suisses à Soleure, et passe son temps à voyager ; on l'avait renvoyé à six semaines.

M. Bigot de Sainte-Croix, ministre de France auprès de l'Électeur de Trèves, vient de déloger brusquement de Coblentz et est arrivé à Paris. On ignore le vrai motif de son départ; il est certain qu'il y a mis du mystère. Le 28 février, il fit bonne contenance et induisit en erreur même ses prosélytes, jusqu'au moment de son évasion qu'il effectua sur les huit heures du soir. Pour en dérober la connaissance, il mit deux grands jours à employer tous les petits moyens de la peur pour démentir le bruit de sa prochaine fuite qui commençait à se répandre. Cette singulière retraite a été effectuée à la jacobinière : le grand ministre de la nation partit à pied de sa maison et alla, déguisé sous un large manteau, au delà du pont de la Moselle, se jeter tout tremblant dans une modeste berline de louage. Le lendemain, d'après ses ordres sans doute, son secrétaire eut soin d'exposer derrière une de ses

fenêtres qu'il n'ouvrait jamais et où il se plaçait ordinairement pour voir les passants, un mannequin pour faire croire que c'était lui, et empêcher tout soupçon de sa fuite. On attribue cette terreur panique à une lettre anonyme qu'un de ses affiliés lui avait adressée, quelques jours auparavant. On lui écrivait qu'il courait les plus grands risques, si le Roi essuyait de nouvelles horreurs à Paris; mais il est à présumer que des raisons plus pressantes encore ont chassé ce Jacobin.

La Reine a été profondément affligée de la mort de son auguste frère. Le Roi, qui avait appris cette fâcheuse nouvelle à la messe, en fit part à la Reine le soir seulement. Elle se mit tout de suite au lit, ayant quelque convulsion. Elle ne reçut alors que la princesse de Lamballe qui y a passé la nuit. Hier, dimanche, elle n'a vu personne. Le Roi a paru en public à l'ordinaire, mais vêtu de noir, ainsi que le Dauphin et Madame Royale; demain, Sa Majesté prendra le violet et continuera son deuil, ainsi que la Cour, pour deux mois. On a remarqué que le Roi avait un extérieur fort affligé et même qu'il avait peu mangé à dîner. Dans le *Journal de Paris*, on n'a pas prononcé le deuil comme autrefois, où on déterminait le mode et les différentes époques de deuil pour les gens de la Cour et autres. On s'est contenté de dire que la Cour prendrait le deuil pour deux mois.

La municipalité et le corps administratif s'emparent des biens des émigrés. Les fermiers sont obligés de porter les revenus chez les receveurs des districts, et on appose les scellés sur le mobilier. Quelle dilapidation ne va-t-il pas y avoir! On leur fera payer une triple imposition, c'est-à-dire à peu près tout le revenu.

Le département de Maine-et-Loire ayant arrêté très inconstitutionnellement que les prêtres non sermentés se rendraient dans le chef-lieu du département, sous peine d'y être en prison, on vient de voir arriver à Angers huit ou neuf cents curés ou vicaires, chanoines, religieux ou chapelains. Plusieurs y sont sans argent, et beaucoup avec si peu de relations dans cette ville qu'ils doivent naturellement être dans l'inquiétude

pour leur vie et pour le logement. Ils se sont présentés à la municipalité, en signe d'obéissance. On aurait cru qu'on leur aurait désigné le séminaire pour retraite; point du tout; on les a abandonnés à eux-mêmes et à la Providence. Heureusement une foule d'habitants de tout état sont venus à leur secours, et il y en a qui en ont pris plusieurs chez eux, et chacun suivant ses facultés. Si ces administrateurs ont encore quelque reste d'humanité, ils ne peuvent se dissimuler que cette vénération générale atteste l'innocence et la vertu de ces prêtres.

Voici un fait certain : Gobel convoqua, il y a quelques jours, ses vicaires épiscopaux et quelques-uns de ses curés pour délibérer avec eux sur les moyens d'empêcher que les églises catholiques de la capitale ne fussent ouvertes pendant tout le carême, et particulièrement dans la quinzaine de Pâques. Les opinions recueillies, il a été décidé à l'unanimité que l'on nommerait des commissaires chargés de rédiger une adresse au directoire du département de Paris et de la présenter. Les commissaires se présentèrent en effet au directoire et lui exposèrent leur mission et leur désir. Le président leur fit cette réponse singulière et qui fut sans réplique : « Messieurs, avez-vous reçu votre dernier quartier? — Oui, « monsieur. — Que vous reste-t-il donc à désirer? Croyez-« nous, jouissez de votre argent tant que l'on pourra vous en « donner, et laissez les autres jouir au moins de leurs libertés. » Ils se sont retirés confus, et n'ont rien plus demandé.

La lettre de Votre Éminence reçue, je me suis transporté à l'instant chez l'abbé Saint-Léger, pour faire emballer notre acquisition. Je ne l'ai pas trouvé, et voici la réponse qu'il m'a faite et que j'envoie en original à Votre Éminence : il me marque que si j'eusse paru plus décidé il y a cinq semaines, il n'aurait pas rompu la négociation; mais c'est une excuse frivole. Je lui parlai d'une manière si précise que je lui dis que je pourrais la prendre pour moi si Rome ne la voulait pas. D'ailleurs, il savait bien que je ne pouvais pas donner ma parole positive sans avoir reçu les ordres de Votre Éminence,

et même, s'il fût venu m'avertir il y a douze jours qu'il allait la vendre, je l'aurais achetée pour mon compte, attendu que c'était un marché d'or; mais il faut croire plutôt qu'ayant trouvé un prix plus fort que celui qu'il m'avait proposé, il a vendu sans me le dire parce que, ne m'en ayant demandé qu'un inférieur, il ne pouvait plus me l'augmenter. Quoi qu'il en soit, notre acquisition est manquée. Cet abbé me dit à présent, pour me consoler, qu'il en manquait deux ou trois volumes des plus rares, mais je ne le crois pas. Il me fait espérer d'en avoir bientôt un autre, et cela est possible, car dans ce moment il y a beaucoup de ventes, et comme je connais à présent les intentions de Sa Sainteté et de Votre Éminence, je ne me fierai plus qu'à moi-même, connaissant un peu les bons livres. D'après cela, je ne vous renvoie pas sur-le-champ la lettre de change de 700 livres que Votre Éminence s'est empressée de m'envoyer; il peut se présenter à présent tous les jours des livres rares, et certainement je ne les laisserai plus échapper. Je suis vraiment affligé du vilain tour que m'a joué cet abbé Saint-Léger qui trafique un peu en livres et qui cherche à y avoir quelque intérêt.

Du 13. — Dans la séance d'hier, un sieur Guadet a ajouté aux dénonciations qu'on avait déjà faites contre le garde des sceaux Duport et qui n'avaient point eu de suites, trois nouveaux griefs qui, dans la nouvelle Constitution, me paraissent graves. On l'accuse : 1° d'avoir laissé évader Thirion, condamné aux galères, pour avoir suspendu son exécution; 2° d'avoir commué la peine d'Oger, condamné à mort, en vingt années de gêne, et enfin d'avoir accordé les lettres de grâce dans le cours du mois de janvier dernier. On a voulu demander que le ministre de la justice ne fût point condamné sans être entendu; cela a causé un grand tumulte; le sieur Larivière surtout a pris la parole et a dit : « Les empires « ont, dans le cours de leur vie politique, des instants décisifs « d'un bonheur qui, s'il échappe, ne revient jamais. La plus « haute sagesse est de saisir et de tenir d'une main ferme le « gouvernail du vaisseau de l'État quand, au milieu de la tem-

« pête furieuse, un coup de vent le pousse loin des écueils « et le lance dans la route de la gloire et de la fortune. Il est « venu pour nous, ce moment décisif; voyez la liberté de la « France qui s'assoit, majestueuse, sur un trône inébran- « lable, et l'Europe qui nous tend les bras! Les destins de « l'univers et de la justice nous débarrassent de nos plus « mortels ennemis; je n'insulte pas aux morts, je n'entends « pas non plus insulter à ceux qui sont sous le coup de la « justice; mais je pense regarder comme un coup de fortune « de nous voir délivrés de Léopold et du ministre de Lessart. « M. de Lessart préparait, dirigeait ici les coups que Léopold « devait frapper. De Lessart tenait l'extrémité du conducteur « électrique de la foudre autrichienne. Le fil est rompu, et « quoique nous ne puissions pas nous flatter d'être délivrés de « tous nos ennemis, au moins sommes-nous débarrassés des « principaux. Je ne vois plus maintenant les émigrés que comme « des factieux errants, sans appui, chargés d'orgueil, de crimes, « et poursuivis du remords. » Voilà sur quel fatras de paroles on a décrété que le comité diplomatique serait de dix-huit membres, et que le rapport contre le garde des sceaux serait fait ce soir, mais en lui communiquant les charges contre lui.

On craint beaucoup pour la tête de Lessart, on veut une tête de ministre, les Jacobins l'ont juré.

M. Condorcet a fait ensuite part à l'Assemblée d'un travail à l'effet de redonner de la confiance aux assignats qui perdent quatre-vingts pour cent livres; mais comme c'est une chose impossible, je n'en parlerai pas plus au long à Votre Éminence.

Les brigands de Marseille qui venaient sur Arles et Avignon se sont retirés chez eux. Un courrier extraordinaire, envoyé par la municipalité de cette ville menacée d'être assiégée, pour être secourue, m'avait apporté une lettre pour que je m'employasse pour mes concitoyens, si ma patrie m'était chère; je n'ai pas répondu à cette lettre ni n'ai fait aucune démarche. Leur député extraordinaire a obtenu le rapprochement de quelques troupes, et comme M. le comte du Muy, Provençal, qui va commander dans les environs, est fort de

mes amis, je lui ai fait dire seulement de faire son devoir et, en cas de malheur, tout son possible pour empêcher l'enlèvement de l'arsenal du Pape. J'ai pu lui faire dire cela, parce que c'est un général fort modéré; cependant je répète à Votre Éminence que nous avons appris que les Marseillais étaient retournés chez eux.

Elle verra dans les papiers le procès-verbal de ce qui s'est passé à Aix, à l'égard du beau régiment suisse d'Ernest que les brigands ont désarmé. Cela pourrait avoir des suites.

On a vu venir à la barre de l'Assemblée le corps municipal, Pétion à la tête, la féliciter de son décret contre Lessart. Votre Éminence verra aussi avec scandale qu'un décret oblige le Roi à payer sa contribution et imposition comme les autres Français.

Tous les ministres qu'on nous désigne sont Jacobins ou dignes de l'être; qu'on juge d'après cela des nouveaux malheurs qui nous menacent! On crie dans toutes les rues : « Citoyens, réjouissez-vous; l'Empereur est mort et le ministre « Lessart en prison. » L'infâme Carra ne cesse de dire dans ses écrits que la Providence seconde les desseins jacobites.

L'affaire de l'évêque du Maroc est finie, à sa satisfaction; je n'ai rien oublié pour le servir et lui rendre le séjour de Paris agréable. Ayant renversé ma marmite à cause de la Révolution, je l'ai mené dîner chez mes amis.

Je suis toujours aux ordres de Votre Éminence, et Elle n'aura jamais de serviteur plus zélé ni plus respectueux que moi.

LVIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 89.] 28 mars 1792.

Je reçois, Monsieur, votre N° 89 qui fait connaître à l'ordinaire votre activité infatigable et l'étendue de vos relations et de vos lumières.

J'étais déjà bien persuadé que la nouvelle de la mort de l'Empereur causerait les plus violentes secousses et ranimerait les fureurs du parti républicain. D'après ces premiers essais, l'on ne peut prévoir la digue capable de circonscrire le débordement actuel. En vérité, c'est un astre bien cruel, celui qui domine les ministres de nos jours ! De toutes parts des déplacements, des démissions, des retraites, et dans le siège de la prétendue liberté, par-dessus le marché, des traductions à la Haute Cour nationale ! Pour moi, je connais quelqu'un de ces ministres qui, dévoué à son adorable Souverain et à la cause publique, ne regretterait cependant pas son poste et serait, au contraire, flatté de pouvoir achever le reste de sa carrière dans la paisible retraite de sa maison, loin des bruits des affaires. Mais je sais bien sûrement qu'il ne s'en accommoderait nullement s'il devait se trouver à Orléans ; heureusement il ne voit pas trop possible ce cas-là, et il s'en félicite.

Comme le Saint-Père a déjà dans sa bibliothèque (et moi dans la mienne) la collection du clergé, il n'a été aucunement fâché d'avoir manqué l'acquisition que vous aviez proposée. Vous avez très bien fait, en attendant, de garder les sept cents livres, pour les employer à la première occasion favorable qui pourra se présenter.

Bien des remerciements pour les peines que vous vous êtes données en faveur de l'évêque du Maroc et aussi pour la note sur le coadjuteur de Sens.

C'est précisément parce que je me représente la difficulté de votre position que je vous ai fait quelque remarque sur les adresses des lettres. Vous avez très bien fait de vous ménager plusieurs canaux, et vous verrez par les gros paquets que je vous ai remis la semaine passée, si vos précautions étaient essentielles. Je brûle de savoir qu'ils sont parvenus à leur destination, n'ayant point manqué de prendre à cet effet les mesures que vous-même m'avez marquées. En attendant, je vous réitère avec un remarquable plaisir les assurances de mon attachement.

P. S. — Je souhaiterais infiniment avoir les détails les plus

sûrs et les plus minutieux, tant sur les ministres déplacés que sur les ministres futurs. Vous m'obligerez si vous tâchez de les avoir et m'envoyer en même temps tout ce qui pourra paraître sur leur compte, imprimé ou non. — A l'adresse des députés des Ardennes, vous trouverez encore un paquet que je n'ai pu me refuser à vous remettre.

LIX

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 90.] Paris, 19 mars 1792.

MONSEIGNEUR,

Le paquet de Votre Éminence du 29 février m'est parvenu le 16 mars, ainsi que ceux qui y étaient inclus ; j'ai fait parvenir à l'instant celui pour M. l'abbé de Rastignac, qui portait l'empreinte de vos armes. J'ai reçu également l'annonce de l'arrivée du paquet de Votre Éminence, que j'avais envoyé aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Beaune. La supérieure m'a fait part que sa communauté avait été consolée et affermie par sa lettre et m'a même chargé de marquer à Votre Éminence l'expression de sa reconnaissance.

La discussion d'Avignon, commencée, a occupé l'Assemblée le jeudi et le vendredi. Déjà le renouvellement des municipalités est décrété, ce qui va donner lieu à de nouvelles brigues. Deux commissaires des Bouches-du-Rhône et de la Drôme doivent s'y rendre incessamment, pour organiser définitivement ce pays-là, y faire promulguer toutes les lois françaises et surtout l'organisation constitutionnelle du clergé, pour y faire l'inventaire de ses biens et les vendre. Mulot a fait décréter que les prêtres qui y avaient prêté serment, lors de l'assemblée électorale, seraient maintenus dans leurs places. Voilà donc Mallière et ses adhérents qui triomphent. L'infâme Mulot a eu l'impudence de demander que le ministre des affaires étran-

gères rendit compte sous trois jours des négociations qui ont dû être entamées avec le Saint-Siège, et a eu l'impudeur de proposer une déchéance pour le Pape, pour les indemnités, après un court délai. Cette dernière proposition a été ajournée, mais la première décrétée.

Le changement de la garnison d'Avignon, dont on était parfaitement content, est décrété ; elle sera remplacée par des gardes nationaux qui ont toujours été un fléau pour ce pays. Mais un objet encore plus important et qui a excité beaucoup de fermentation dans l'Assemblée, c'est la motion fortement appuyée d'accorder une amnistie aux brigands prisonniers. J'ai vu le moment où elle allait être décrétée, lorsqu'un membre a levé un doute bien fondé, savoir si l'Assemblée avait droit de faire grâce. Le tumulte étant devenu considérable, on leva la séance et on ajourna à aujourd'hui, lundi. Je crains bien que cette amnistie ne soit accordée, du moins on le peut présumer par le peu d'opposants qui ont parlé ; mais ce qu'on peut assurer hardiment, c'est qu'ils seront transférés à Beaucaire. De tout cela on peut inférer qu'Avignon est encore bien loin de jouir de quelque tranquillité, et peut-être sera-t-elle encore en proie à beaucoup de malheurs.

La mort de Léopold continue de faire le sujet de tous les entretiens. Est-elle avantageuse? Sera-t-elle nuisible aux bons Français? Telle est la question que l'on se fait mutuellement. S'il faut en juger par l'extérieur des démocrates, elle doit leur être infiniment favorable ; ils en ont fait éclater leur joie jusque dans le sein de l'Assemblée nationale ; ils publient hautement qu'aujourd'hui la France est invincible, l'Allemagne n'étant plus dans la ligue des souverains contre eux. Les Jacobins sont encore plus effrayants ; les écrivains de la faction, surtout l'infâme Martel, l'orateur du peuple, publient hautement et font colporter dans les faubourgs tout ce que l'enfer peut vomir de plus abominable contre l'infortuné Louis XVI et son auguste famille. *L'Empereur n'est plus*, criait dans la rue un de ces Caraïbes à la mode, *et bientôt Monsieur et Madame Veto subiront le même sort; c'est alors que nous verrons*... Il est certain qu'on

ne peut plus se le dissimuler, et que la Cour est menacée des plus grands dangers; déjà les scélérats renouent leurs premières trames avec les protestants qui, dans ce moment, font les frais de l'armée tyrannicide. Il ne se passe pas de jour que Rabaut ne tienne des conférences secrètes avec les curés intrus de la capitale. Les conciliabules de la rue Saint-Thomas du Louvre recommencent avec plus d'activité; on donne pour certain que Philippe fréquente la nuit la maison du fameux Santerre, du faubourg Saint-Antoine, et le roi de Paris, Pétion, alterne ses petits soupers clandestins avec tous ces grands héros de la révolte.

Nous avons été, pendant trois jours, dans les transes les plus cruelles. Condorcet mourait d'impatience de procurer de nouveaux lauriers à son parti; il voulait absolument dénoncer à l'Assemblée nationale la souveraine. Vingt-deux chefs d'accusation étaient préparés; on m'assure que sa femme l'avait détourné d'un si noir projet; mais on n'a pas abandonné pour cela cette infortunée princesse. Ils ont fait courir dans toutes les rues qu'elle était tombée en démence, et, pour appuyer cette atrocité, leurs aboyeurs criaient un écrit scélérat portant pour titre : *Grand désespoir de Marie-Antoinette sur la mort de Léopold et sur la maladie désespérée de Monsieur, frère du Roi.*

Rien n'est oublié pour enivrer le peuple de la haine des souverains, et, pour y parvenir, ils ont cru qu'il était nécessaire de représenter dans ce moment tous les rois expirant sous les couteaux des assassins qu'ils nomment les *apôtres de la liberté.* Les féroces hurleurs propagandistes criaient hier, dans les rues, le prétendu emprisonnement du roi de Suède, l'exil prétendu du roi d'Espagne. Aujourd'hui, c'est le roi d'Angleterre menacé sur son trône; son ministre Pitt est proscrit; le roi de Prusse a été insulté sur la place d'Armes de Berlin, et ses soldats brûlent déjà d'amour pour *le plus saint des devoirs;* l'illustre Catherine est menacée par tous ses esclaves de tomber sous les poignards de la liberté; le Grand Seigneur n'est déjà plus, et la Sardaigne touche au moment de s'affranchir

des lois de Victor-Amédée ; ajoutez à cela que le successeur de Léopold porte déjà dans son sein le germe d'une mort prochaine, et que le poison qu'on lui a fait avaler agit déjà avec la plus grande activité. Votre Éminence va croire que ce sont là des chimères, enfantées par une seule tête et dans le secret d'une société. Point du tout : c'est la trop véritable énumération des crimes que les Jacobins ont mis aujourd'hui en circulation pour enchaîner la multitude à leurs projets sinistres et destructeurs ; et malheureusement on s'aperçoit que ces iniquités prennent racine dans l'esprit de la populace qu'ils dirigent.

Mais ce n'est pas tout de faire parade des forfaits de leurs agents dans les cours étrangères pour inoculer la révolte française, c'est dans le palais du Roi qu'ils veulent triompher. Pour y parvenir, il fallait inspirer au peuple le mépris de son propre souverain. D'abord ils ont débité partout que le ministre Lessart était mort, empoisonné dans sa prison, et Votre Éminence se doute bien qu'on ne manquait pas d'attribuer cette horreur aux intrigues du cabinet des Tuileries ; mais le bruit qui avait le plus de crédit et qu'ils avaient presque généralement persuadé à la populace, c'est que le Roi était déterminé à faire une proclamation dans laquelle il déclarerait qu'il abdiquait la couronne. Croirait-on que cette calomnie eût pu trouver des croyants dans le sein du Corps législatif ? « Un bruit se répand, a dit l'orateur, que le Roi songe à « abdiquer la couronne afin de vivre tranquille avec une « pension. Je crois que ce bruit n'est pas fondé, ou bien il « faudrait croire que la Cour a perdu toute espérance de faire « le mal... mais la Cour n'a pas perdu courage. Les tyrans « espèrent jusqu'à ce qu'ils descendent dans le tombeau, « semblables à l'assassin qui, égorgeant ses frères sur les « grands chemins et dans les forêts, croit toujours échapper « à la justice..... » Ce discours sacrilège prouve bien que l'Assemblée recèle de grands coupables, et, on le sait à n'en pas douter, elle cherche partout les moyens de s'ériger en Convention nationale et peut-être de prononcer enfin qu'on

ne veut plus de Roi ; on sait que Condorcet fait courir un mémoire atroce dans tous les départements.

En attendant, les Jacobins viennent de s'emparer des places du ministère : Grave à la guerre, Dumouriez, celui qui avait quitté le ruban rouge pour mettre le tricolore à la croix de Saint-Louis, aux affaires étrangères, et Lacoste (ancien commis de la marine, ci-devant commissaire civil à Saint-Domingue, qui s'était brouillé avec tous les gens de bien de cette île et fut obligé de retourner en France), au département de la marine. Les deux commis Hennin et Rayneval ont donné leur démission, et le fameux Bonnecarrère, que l'évêque de Liège avait refusé, qu'il a ensuite reçu, est chef principal des bureaux des affaires étrangères, sous la surveillance de Dumouriez. Ce Dumouriez, je l'ai un peu connu ; c'est un fou, très exalté — il a été ci-devant à la Bastille. On annonce la retraite très certaine de Duport et de Tarbé, ministre des impositions ; le terrible républicain Clavière est sur les rangs pour le remplacer. Que va devenir la France avec de pareils instruments? Mais les puissances étrangères doivent bien juger par là que le Roi n'est pas plus libre que lorsqu'il était gardé à vue, et cependant l'Empereur dont il ne faut plus parler, dans sa soi-disant dépêche du 14 février, le reconnaissait parfaitement libre, ainsi que son auguste famille, et sans dangers ! Si cette réponse était vraiment de lui, n'aurait-il pas été le prince de la plus mauvaise foi? Aussi ce monarque, à ce qu'on me mande de Bruxelles en date du 11, est très peu regretté. Les militaires en sont tous consolés, ayant vu le fils faire la guerre avec plaisir contre le Turc, avec son oncle Joseph ; mais sa santé est bien faible et sa poitrine fort délicate. A Bruxelles et à Aix-la-Chapelle, on dit que l'Empereur est mort empoisonné ; on assure que quatre personnes sont déjà arrêtées à Vienne. Votre Éminence doit le savoir déjà mieux que moi. Tous les Français ont ordre de s'enfoncer dans l'Allemagne pour laisser de la place aux troupes qui arrivent sur les frontières.

Le deuil qu'on est en usage de prendre pour la mort des souverains est un nouveau motif pour les républicains, qui

viennent d'étaler le bonnet rouge sur leurs têtes, d'insulter aux honnêtes gens qui veulent donner cette marque de respect aux mânes de Léopold. Plusieurs citoyens ont été attaqués hier dans les rues, parce qu'ils étaient vêtus de noir; trois officiers de la garde nationale de service au château des Tuileries se sont vus forcés d'arracher leur crêpe pour n'être pas égorgés par les patriotes qui règnent sur la terrasse des Feuillants. C'est là qu'ils rassemblent leurs atroces satellites pour abreuver d'insultes et d'ignominies la Reine qui lutte depuis si longtemps contre tous les malheurs; il n'est pas d'horreur qu'on ne colporte sous ses yeux et qu'on ne vienne hurler sous ses oreilles. Le district ou section des Quatre-Nations vient d'y mettre le complément. Il vient de rédiger un arrêté qu'il a envoyé aux autres quarante-sept districts de la capitale, portant défense à tous les militaires de porter le deuil de l'Empereur qu'on qualifie dans l'arrêté de *Chef des conspirateurs*. « Pourquoi, s'est écrié l'orateur à la tribune, « porterions-nous le deuil de l'Empereur? Les Français ne « doivent pas même porter le deuil de leur Roi. Nous nous le « sommes donné pour l'utilité publique, mais nous ne devons « pas l'aimer; ceux qui l'aiment sont des idolâtres ou plutôt « de vils esclaves. » Ils viennent d'envoyer à tous les directeurs des spectacles de Paris une pièce intitulée : *Mucius Scævola au camp de Porsenna*, ouvrage qui ne respire que l'assassinat des rois.

J'apprends que Brissot, dont le parti triomphe dans ce moment, démentait hier le projet de dénoncer la Reine; mais on peut assurer qu'il a existé et qu'il n'a échoué que par la lâcheté de deux chefs de la faction. Toutes ces machinations se tramaient sous les auspices de la dame de Staël, furieuse de la disgrâce de son ami Narbonne, qu'elle a précipitée elle-même en faisant imprimer les trois lettres des trois généraux. Il est démontré que le plan de cette républicaine, qui veut absolument trouver le moyen de faire revenir ministre son père, était d'établir un comité dirigeant pris dans l'Assemblée. Ce comité aurait eu pour chef le ministre Narbonne, et il

aurait prêté serment comme ministre national. Le Roi eût été conservé comme président, mais on aurait eu le soin de le représenter ensuite comme un être fort onéreux et très dangereux dans le nouvel ordre politique de choses, et on l'aurait éconduit avec une modique pension avant la fin de l'année, pour proclamer la république fédérative et un congrès à l'instar des trois États-Unis d'Amérique. Pour parvenir à ce but, on aurait demandé l'adjonction de sept cent quarante-cinq nouveaux députés, comme l'ordonne la Constitution pour les conventions nationales; mais vraisemblablement le peu d'ensemble qui règne parmi eux a suspendu, peut-être momentanément, ce funeste projet.

La véritable cause de la disgrâce de Narbonne, indépendamment de l'indiscrétion de la dame de Staël qui envoya les trois lettres au *Journal de Paris* et aux autres journaux, est qu'il fut proposé au conseil du Roi un plan qui tendait à prouver qu'il fallait, dans les conseils de Sa Majesté, un ministre principal qui fût le maître de toute la commensalité du Roi et qui, par sa popularité, fût assuré de la majorité du Corps législatif. On y désignait Narbonne pour être ce ministre principal. Les autres ministres en furent indignés et le firent chasser. Alors la Genevoise, furibonde, ne connut plus de bornes à son ressentiment, se livra à Brissot, et la perte du ministre Lessart fut jurée. Voilà le véritable nœud de cette intrigue et la seule cause de la disgrâce de l'un et du désastre de l'autre. Brissot avait à se plaindre de Lessart; celui-ci était le protecteur du *Journal de Paris*, qui, plus d'une fois, avait attaqué les principes de Brissot. Mais peut-être l'Assemblée n'aurait pas suivi les impulsions de ce député républicain si le Roi n'eût eu la maladresse d'envoyer dans ce même moment à l'Assemblée l'apologie du ministre Bertrand, qui lui était odieux, et regardé comme un aristocrate, car cet éloge du Roi échauffa même les constitutionnels. M. Ramond, ci-devant secrétaire du cardinal de Rohan et un de nos législateurs, essaya de sauver le ministre en inculpant tout le ministère, mais on s'aperçut du piège et on l'évita.

Les Jacobins profitent de leur triomphe pour se livrer à mille extravagances. Leur projet est de faire porter à tout le monde le bonnet rouge. A la séance du 14 au soir, Grangeneuve monta à la tribune ainsi coiffé; on remarqua que, dans toutes les sociétés fraternelles ou jacobites, les présidents et les secrétaires ont tous un bonnet rouge. Déjà beaucoup de monde le porte, et dans le jardin même des Tuileries il y en avait au moins cinquante. On craint bien qu'on ne nous oblige de porter ce bonnet, comme on nous a obligés à porter la cocarde. Il devait y avoir, hier au soir, une troupe de mille cinq cents bonnets à la place Royale; je n'ai pu savoir encore si ce rassemblement a eu lieu.

La maison militaire du Roi a enfin prêté le serment, jeudi, entre les mains de la municipalité. Elle a commencé aussitôt son service, concurremment avec la garde nationale, au milieu du son des instruments qui jouaient *Ça ira*. Le Roi a fait un discours constitutionnel de remerciements à la garde nationale, qui a plu, et la cérémonie s'est passée sans bruit et avec beaucoup de décence; mais le lendemain, la garde nationale fit un tel mouvement qu'on craignit que cela ne devînt sérieux. Ayant trouvé une cloison dans la salle qui la séparait de celle du Roi, cette cloison fut enfoncée et détruite. M. le duc de Brissac, chef (1), fut rudement froissé contre un mur par un garde national. Tous les jours arrivent de nouvelles rixes; trois aides de camp de M. de Brissac, se promenant dans le jardin du Château, hier à deux heures après midi, ayant un crêpe au bras, furent insultés par vingt-cinq bonnets rouges; ils firent bonne contenance en prenant le chemin du Château; ils furent tout à coup entourés de tous les sans-culottes de la terrasse. Un de ces officiers sortit aussitôt son épée et la tint courbée à la main pour empêcher qu'on ne l'approchât. Ils parvinrent au Château sans être touchés, et aussitôt les sentinelles fermèrent les portes. Cette ferme contenance, cette épée tirée, causa le plus grand tumulte dans le jardin, et, sur

(1) Le duc de Brissac était commandant général de la garde constitutionnelle du Roi.

les quatre heures, un autre officier eut son habit déchiré, parce qu'il portait un crêpe au bras. Cette affaire de la garde du Roi servira encore de prétexte aux plus grands désordres. Quel perfide conseil a-t-on donné au Roi en lui disant de la prendre!

Voilà, Monseigneur, au milieu de quel trouble et de quels dangers nous vivons. Mes dépêches sont toujours de plus en plus déchirantes et broyées avec les couleurs les plus noires; elles ne sont malheureusement que l'expression de la plus exacte vérité, et encore il est impossible que je puisse marquer à Votre Éminence tout ce que je lis et tout ce que j'entends d'affreux.

La Reine a reçu, jeudi, au sujet de la mort de son auguste frère. Le Roi s'y trouvait. Il y a eu un concours de monde étonnant; j'ai entendu quand le Roi a dit : « *Il y a cent huit* « *dames, je les ai comptées moi-même.* » La Cour a été aussi nombreuse dimanche; cependant, quoique tout le monde fût en grand deuil, les voitures sont parvenues au Château sans insulte, ni en descendant dans les cours du palais. La Reine avait l'extérieur assez tranquille, le rouge considérable qu'elle avait à la figure empêchait cependant d'entrevoir l'état de son visage. Elle a été se promener dans cette semaine au château de Bagatelle, du comte d'Artois, avec trois voitures à six chevaux et une à deux; c'est à une demi-lieue de Paris, dans le bois de Boulogne.

Toutes les lettres d'Allemagne portent qu'on a de violents indices pour croire que l'Empereur est mort empoisonné; un seul rapprochement, qui a frappé les observateurs tranquilles, jettera sans doute dans la suite une grande lumière sur les causes de cette mort inopinée; elle convaincra des liaisons intimes des propagandistes de tous les royaumes et de la vérité de la correspondance universelle des jacobites. Trois heures avant l'arrivée du courrier au Château, le peuple de Paris savait la mort de l'Empereur, et le même jour que Léopold expirait à Vienne, le 1er mars après midi, une horde de brigands promenait sa tête sur une pique dans le

jardin des Tuileries, sous les fenêtres de son auguste sœur.

Toujours de la faiblesse de la part du Roi : il a fait part à l'Assemblée du différend survenu entre sa garde et la garde nationale au sujet de la cloison, mais il a assuré l'Assemblée qu'il avait donné des ordres pour que cette garde nationale fût le plus près de sa personne. Comment ce prince peut-il, après cela, compter sur l'attachement d'une nouvelle troupe à laquelle il commence par donner un désagrément? Quel bonheur peut espérer la France sous un monarque si pusillanime?

La situation et la disposition des pays méridionaux effrayent l'Assemblée. Arles surtout fixe toute son attention, elle a occupé plusieurs séances, et la discussion n'a été interrompue que par un député extraordinaire des protestants des Cévennes. Il présente un mémoire qui contient les réclamations de ses frères et les vexations qu'ils éprouvent de la part des catholiques. Les plaintes venaient à propos sur les affaires d'Arles qui étaient à l'ordre du jour; aussi, d'après cette plainte, qui a excité les esprits, un sieur Archier a proposé de mettre en état d'accusation le maire d'Arles, de faire désarmer la ville et d'y mettre une garnison suffisante. Le sieur Rouyer va plus loin; il veut mettre tout le directoire du district en état d'arrestation. L'infâme Mulot, qui, s'il était honnête homme, devrait craindre pour sa tête, prend la parole et dit qu'il y a longtemps que dans sa correspondance avec les ministres il a dépeint cette ville comme le foyer d'une conspiration dont les rameaux s'étendent dans tout le midi de la France. Un simple mandat à la barre de l'Assemblée contre tous ces magistrats du peuple a été le résultat de cette bruyante et méchante discussion.

Votre Éminence verra dans les journaux de quelle manière le ministre de la justice s'est défendu. La lenteur à condamner celui-ci et la précipitation qu'on a mise à perdre de Lessart prouvent bien que c'est le fruit de l'intrigue dont j'ai fait mention plus haut; et certainement le ministre de la justice, dans le nouvel ordre des choses, est vraiment

coupable, surtout pour les lettres de répit ou de surséance qu'il a accordées. Le ministre de l'intérieur Cahier, pour faire sa cour à l'Assemblée et entretenir la haine contre les nobles, a dit, dans le compte qu'il a rendu des troubles des départements, que parmi les sans-culottes, on remarquait beaucoup d'individus qui avaient du linge fin, des bas de soie, un beau parler et un air de distinction. Quelle idée, après tant de noirceur, peut-on avoir d'un pareil ministre, ci-devant petit avocat, qui à peine osait se présenter dans mon antichambre?

Comme je ne pense pas profiter du change des monnaies, et que d'ailleurs c'était pour contribuer à une bonne œuvre, j'ai reçu en raison de ce que valait l'écu romain il y a quelques années et au plus fort, c'est-à-dire à cinq livres huit sols l'écu, ce qui m'a fait toucher une somme de deux cent quarante-cinq livres de France pour quarante-cinq écus romains; si cela se rapporte aux vues de Votre Éminence, Elle les compensera et diminuera d'autant sur les quatre cent cinquante et une livres dix-huit deniers que monte mon dernier compte. Votre Éminence voudra bien aussi prendre la peine de mettre au bas du même compte les sommes qu'Elle a la bonté de payer pour moi, et ce sera toujours par le rapprochement des sommes payées à Paris de celles payées à Rome qu'on saura sûrement quel est le plus en arrière à la fin de l'année.

Du 20. — L'amnistie en faveur des brigands et des prisonniers d'Avignon a été décrétée hier, comme je l'avais prévu. Deleutre a eu beau faire parade de son patriotisme et de celui des Avignonnais, il n'a point été écouté. M. Basire n'a pas même voulu le laisser asseoir à son côté; il a fallu passer du côté gauche.

Je puis assurer à Votre Éminence comme une chose certaine que tout s'est passé à Gefle au gré de Sa Majesté Suédoise. Elle a écrit de sa propre main à son chargé d'affaires à Paris que la Diète lui avait accordé plus qu'Elle n'avait demandé, et qu'elle allait se séparer. Le canton de Berne a écrit au Roi au sujet du désarmement du régiment d'Ernest, effectué à Aix en Provence

par les brigands de Marseille. Il rappelle ce brave régiment suisse et prie le Roi de faire en sorte qu'il sorte du royaume sans insulte; autrement les Cantons, auxquels on avait fait part de cet événement, regarderaient ces insultes comme une déclaration de guerre. Cette lettre n'est pas encore publique.

La Fayette est reparti pour Metz. Montesquiou, Crillon le jeune, Tracy et Wimpfen, tous quatre démocrates, sont aussi partis pour servir sous lui en qualité de maréchaux de camp.

On a voulu forcer hier, au Palais-Royal, un abbé à prendre un bonnet rouge; je crains bien qu'on ne nous oblige tous à le porter. Cette idée me fait rire et gémir en même temps; il faudra bien se soumettre sous peine de la lanterne. Des Jacobins ont dit qu'avant quinze jours le Roi le porterait.

M. de Ségur est arrivé à Paris; il était dimanche à souper chez l'oncle de l'évêque d'Orléans. On dit qu'il est désigné pour être ambassadeur à Londres; je ne sais pas si la disgrâce de Narbonne n'aura pas changé cette disposition.

L'Électeur de Cologne a fait entendre clairement à Bruxelles que la mort de son frère n'était pas naturelle. — On annonce des Pays-Bas une insurrection; il y a eu des affiches véhémentes, où il y avait : *Vive Van der Noot* (1)! mais on croit qu'on est assez fort pour l'étouffer tout de suite.

Je viens d'obtenir, par l'entremise d'une dame puissante dans le département d'Orléans, du procureur général Pellicot, qu'on ne nommerait pas aux cures dont les titulaires avaient refusé le serment. Ce Pellicot jouit de la plus grande considération dans son département, et a menacé de donner sa démission si on le forçait d'assembler les électeurs. L'évêque d'Orléans s'y est prêté; c'est autant de gagné, et en attendant le temps court. Me voilà assommant par ma longueur, mais tout est intéressant dans ce moment.

(1) Van der Noot était le chef du parti aristocratique clérical en Belgique, tandis que Vonck conduisait la faction démocratique; le premier cherchait à rétablir l'ancienne constitution datant du moyen âge, alors que les Vonckistes, partisans d'une politique libérale, subissaient l'influence de la Révolution française et allaient bientôt, après la bataille de Jemmapes, frayer la voie à l'envahisseur. Ces deux partis étaient également hostiles au gouvernement autrichien.

Voilà une lettre pour Sa Sainteté, du monastère de la Croix, ainsi qu'une lettre de l'abbé de Rastignac pour Votre Éminence, avec trois exemplaires de sa lettre.

Votre Éminence connaît l'inviolable et tendre respect que j'ai pour Elle.

P. S. — L'évêque d'Autun est à Paris.

Une lettre de l'abbé Barruel, qu'il dit très importante; il ne m'en a point fait part, mais, quoique un excellent homme, on lui trouve la tête un peu exaltée et facile à tromper. Votre Éminence ne saurait donc être trop en garde avec ce prêtre, d'ailleurs fort estimable.

LX

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 90.] 4 avril 1792.

Votre N° 90, que j'ai sous les yeux, m'étonne par la quantité prodigieuse des détails, des nouvelles, des réflexions. Je puis vous dire qu'il vient de produire une pareille sensation dans l'esprit du Saint-Père, et que, par conséquent, il a été bien capable d'augmenter la considération que le Pape a depuis longtemps pour vous. Je vous en fais mes compliments, d'autant plus qu'il faut bien s'arrêter sur tout ce que vous mettez dans la correspondance, pour pouvoir faire une agréable diversion aux sentiments déchirants qui naissent d'abord du fond qui exerce malheureusement votre plume.

Je ne vous dirai rien sur vos affaires, et rien encore sur ce qui nous touche de plus près, c'est-à-dire sur Avignon, car, pour moi, depuis longtemps Assemblée et Avignon sont synonymes. Il faut se résigner aux vues de la Providence, que les mortels ne seront jamais en état de sonder.

Vos insinuations touchant vos remboursements seront

exécutées à la lettre. Je suis dans une véritable impatience d'apprendre l'arrivée des derniers brefs du Saint-Père (1). Par le courrier d'aujourd'hui, je fais remettre entre les mains du très digne cardinal de la Rochefoucauld les autographes des brefs du 13 avril 1791 et du 19 mars passé, pour qu'il puisse en faire l'usage convenable avec la commission, et les consigner ensuite aux Archives, comme l'on a pratiqué pour celui du 10 mars 1792. Je vous en préviens pour votre règle.

Je vous remercie pour le peu de mots que vous me dites sur l'abbé Barruel. Il est toujours bon, il est essentiel même, de connaître les personnes avec qui l'on peut avoir affaire. Le 27 mars 1792, l'on a reçu, à la Daterie, les quatre dates marquées dans le morceau de papier qui était inséré dans votre avant-dernière lettre. Pour les recevoir, l'on n'a dépensé absolument rien. Vous pouvez en avertir la personne qui vous a chargé d'une telle affaire et lui marquer en même temps que lorsqu'on voudra venir à l'expédition (toujours dans le courant de l'année, car après ce terme, comme il a été toujours, la réception n'est plus valable), il suffira d'en avoir la commission.

Rempli toujours d'un attachement particulier pour vous, je me félicite de vous en réitérer les assurances.

LXI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 91.] Paris, 26 mars 1792.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu, par cet ordinaire, les différents paquets que Votre Éminence m'a fait passer. Ils ont été rendus à leurs adresses.

J'avais bien prévu sa réponse sur l'article du travail de Sa Sainteté, et je n'avais pas laissé échapper l'occasion de dire

(1) Le bref menaçant les intrus de l'excommunication et celui qui accordait des facultés extraordinaires aux évêques de France. (V. lettre LVI.)

ma façon de penser là-dessus, dans les sociétés où on en parle ; je serai bien plus ferme dans ma défense, étayé de l'assertion de Votre Éminence ; mais je le ferai toujours d'une manière à ne compromettre personne. Quant à l'article de la traduction (1), je dirai à Votre Éminence une chose bien inconcevable, mais puisqu'Elle me fait l'honneur de me marquer que c'est le secret de Sa Sainteté, je savais depuis huit jours que la personne en question devait être chargée au moins de la traduction, et je dirai à Votre Éminence le nom des personnes qui me l'ont appris : c'est l'abbé de Montmignon, mon ami, et l'abbé Godard, un des correspondants de cette même personne.

J'ai l'espoir d'avoir la collection des procès-verbaux et rapports d'agence encore plus complète que celle qui nous a échappé ; mais comme je ne sais pas encore le moment précis, ma délicatesse ne me permet pas de garder plus longtemps en mes mains la lettre de change de sept cents livres sur Busoni, et j'ai l'honneur de la lui renvoyer sous ce pli. Quand il me faudra faire un achat, je trouverai toujours, dans ma bourse ou dans celle de mes amis, de quoi faire des avances momentanées ; ainsi Votre Éminence peut être parfaitement tranquille sur cet objet. Connaît-elle le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, par l'abbé Barthélemy, de la bibliothèque du Roi ? C'est un ouvrage infiniment couru et qui devient rare ; il y a quatre volumes in-4° et planches. On va vendre la bibliothèque de feu de Lamoignon ; il y a des manuscrits rares ; si je puis avoir le catalogue, je l'enverrai à Votre Éminence.

Le ministère est tout renouvelé. Roland de la Platière, ci-devant chef d'une manufacture, ensuite banqueroutier, à présent couvert de dettes, est ministre de l'intérieur à la place de Cahier ; il s'est présenté devant le Roi en habit de Jacobin, c'est-à-dire avec des souliers sans boucles, un habit brun, petite veste rouge et cheveux plats noirs, sans poudre. Clavière, chassé de Genève, ennemi de Necker, Jacobin déclaré, homme à système, remplace M. Tarbé dans le département des impo-

(1) Du bref du 19 mars 1792, par l'abbé Maury.

sitions. Garnier, homme de loi, a refusé le ministère de la justice; il a suivi en cela la conduite noble de Garnier, son parent, procureur au parlement de Paris, qui a refusé, il y a quatre mois, le ministère de l'intérieur. Le Roi, par une lettre motivée, a fait part de cette promotion. Votre Éminence la trouvera dans le n° 178 du *Journal des Débats*, page 319. Il est bon de la lire pour être parfaitement convaincu que nous sommes gouvernés par des Jacobins, et que le royaume et son monarque sont à présent en proie aux menées de cette race maudite. Le ministre Dumouriez a été se présenter aux Jacobins, il a fait un discours très patriotique et a fini par dire à cette assemblée qu'il ne se conduirait que d'après leurs principes et leurs conseils. Voilà les affaires étrangères en bonnes mains.

On ne voit plus de bonnets rouges. Pétion a senti qu'ils pouvaient devenir funestes à la secte; en conséquence il a écrit une lettre aux Jacobins pour les engager à les proscrire. Cette lettre inattendue a été fortement appuyée par Robespierre, et ce prétendu emblème de la liberté a disparu aussitôt de la tête du président Thuriot, dont l'exemple a été soudainement suivi par toute l'Assemblée, et on a décrété que la lettre serait envoyée à toutes les Jacobinières du royaume.

Les comédiens français ont enfin cédé à la souveraineté des sans-culottes qui asservissent tout Paris à leur atroce domination; ils ont donné la représentation de la *Mort de César*. Le parterre y a montré une joie féroce; ils se sont fait apporter le buste de Voltaire qu'ils ont couronné d'un bonnet rouge. Ils ont porté l'audace du crime jusqu'à demander les assassins de César pour les couronner aussi; mais le comédien La Rive, un des électeurs de M. Gobel, un des hauts jurés, qui jouait le rôle de Brutus, s'étant déjà en allé, a manqué cette nouvelle couronne.

Les Feuillants viennent de louer l'église de Saint-Honoré pour y tenir leurs nouvelles séances; on prétend que, d'après la nouvelle élection des ministres, ils vont se déclarer *anti-ministériels*.

On voit arriver de Bruxelles, depuis la mort de l'Empereur, beaucoup de monarchiens, ce qui fait dire que le crédit du parti de Breteuil baisse.

Dans le Languedoc, dans le Maine, la persécution contre les prêtres fidèles redouble ; on les oblige tous à quitter leurs domiciles et à venir dans le chef-lieu du département, où ils sont fort maltraités et accablés de misères. La municipalité de Toulouse dit, dans une adresse à l'Assemblée nationale : « Représentants des Français, frappez avec la masse d'Hercule « tous les traîtres, tous les conspirateurs, et portez le dernier « coup au fantôme, en décrétant que la religion des non- « conformistes, celle des ennemis de l'État, ne peut jouir du « bienfait de la tolérance. »

Enfin le décret contre la ville d'Arles est porté. Elle est déclarée en état de guerre et de rébellion. Votre Éminence verra cet inique décret dans les feuilles. Des gardes nationales vont l'environner et la désarmer.

L'audace est toujours portée à son comble, et les autorités constituées sont muettes. L'orateur du peuple, l'infâme Martel, faisait crier par ses aboyeurs mille blasphèmes contre le château des Tuileries. Voici un échantillon : « M. Capet, échappé à la « corde, grâce à l'Assemblée qui l'a pardonné ; les ministres « et les autres conspirateurs sauvés comme M. *Veto*, prêts à « recommencer leurs brigandages. — Triomphe complet de la « garde nationale de service chez Louis *Sanguinola* qui a mis « à la raison les assassins du peuple. — Opium préparé par le « ministre de la guerre, pour endormir la nation et l'égorger « pendant son sommeil. » Voilà comme on laisse traiter le Roi ; chaque jour lui présente une nouvelle coupe d'infamie.

Le Roi a fait part à l'Assemblée de la lettre du canton de Berne au sujet du régiment d'Ernest, elle a été très mal reçue par les Jacobins de l'Assemblée ; il n'y a rien de statué. Votre Éminence la trouvera dans tous les journaux de samedi. On assure que M. de Calonne est parti pour Vienne. Les lettres de Coblentz sont aussi satisfaisantes qu'elles peuvent l'être dans la circonstance ; on raisonne beaucoup sur le physique comme

sur le moral du nouveau roi de Hongrie. Le résultat en définitive est qu'il ressemble beaucoup plus à Joseph II qu'à son père; Votre Éminence doit le savoir mieux que nous.

Il paraît dans le public, depuis quelques jours, un bref de Sa Sainteté à l'empereur des Romains, en date du 3 mars. Je ne sais s'il est authentique, et j'ignore par quelle voie il est parvenu; j'en envoie un exemplaire à Votre Éminence. Cet empressement à imprimer tout ce qui vient de Rome doit lui prouver l'intérêt qu'on y met. Il est donc à désirer que tout soit bien pesé, afin de ne pas donner prise aux malins, et avoir l'œil sur les subalternes des bureaux, pour qu'ils ne mettent pas tant de promptitude à donner des copies des pièces qui quelquefois doivent être secrètes pour un certain temps. Il aurait été presque possible que l'Empereur, s'il eût vécu, eût reçu un bref imprimé de Paris presque en même temps que l'original du Pape, en supposant qu'il soit vrai; je dois cependant dire à Votre Éminence que, vrai ou faux, il est approuvé.

Votre Éminence trouvera dans le *Logographe*, la *Feuille du jour* et encore le *Spectateur*, de quelle manière j'ai tiré parti de sa lettre (1); mais comme ce sont des journalistes démocrates, il a fallu leur laisser la liberté du style et le mode de l'insérer. Cela fera plus de fruit dans ces papiers démocrates; mais aucun d'eux ne sait le canal par lequel cela est venu.

M. Gobel vient d'être élu vice-président des Jacobins; il a accepté et remercié. Cela vient précisément dans la quinzaine de Pâques, où il devrait être dans son église. Je sais, en outre, que son neveu s'était présenté chez le chargé d'affaires de l'Empereur, dès les premiers jours du mois, pour le prier d'envoyer à Léopold un mémoire justificatif de sa conduite. Le chargé d'affaires lui dit : « Mais votre oncle « est impliqué dans un procès commencé à Bâle. » — « *Oh!* »

(1) La lettre LII, dans laquelle le cardinal démentait le bruit répandu en France de la part prise par l'abbé Maury à la rédaction du bref menaçant les intrus de l'excommunication. L'abbé de Salamon, qui craignait de voir l'autorité du bref compromise par cette prétendue collaboration, se hâta de faire rétablir la vérité par divers journaux. (Voir, aux Pièces annexes, la note insérée dans le *Spectateur*.)

dit ce jeune homme, « *tout est fini; mon oncle est disculpé auprès* « *du prince.* » — « En ce cas, lui dit l'envoyé, portez ce « mémoire à M. l'abbé de Râze, ministre du prince-évêque « à Paris, qui me le remettra. » Sur cela, le jeune homme se retira, et on ne l'a plus vu. Le fait est certain, M. l'abbé de Râze me l'a dit.

Il paraît qu'on a un peu abandonné la garde du Roi et qu'elle est tranquille et d'accord avec la garde nationale; aussi la famille royale semble jouir d'un peu de calme. Il paraît qu'on n'obligera pas le Roi d'aller à la paroisse pour les jours saints; en attendant, on dit un très grand nombre de messes dans la chapelle du Château, et il y a un très grand concours de monde. Les églises des religieux et religieuses sont également bien fréquentées, et nous passerons la quinzaine de Pâques sans événements contre nous. Quand je veux m'édifier, je vais au collège des Irlandais; j'y distribuai des charités dont on m'avait chargé, je donnai ma soutane à un pauvre vicaire et je payai le mois de nourriture de deux autres, en les assurant que je reviendrais; c'est une consolation pour moi de venir au secours de ces dignes prêtres, et je fais la quête volontiers pour eux.

Il court ici un bruit assez accrédité, mais que je n'ose garantir; Votre Éminence, par sa correspondance, doit être instruite de la vérité. On dit que M. de Noailles a eu ordre de ne pas s'écarter de Vienne, et que M. de Marbois, ministre à Ratisbonne, qui était arrivé subitement à Vienne avec une mission secrète et en était parti de même, a été poursuivi et ramené à Vienne, où il est comme dans un état d'arrestation. Le rappel subit du comte de Colloredo et du vieux général Lascy donne de la confiance ici aux honnêtes gens. Il paraît constant que le nouveau roi a écrit aux princes de Coblentz une lettre infiniment consolante. Cependant on me mande qu'on est peu content dans ce moment du comte d'Artois, qu'il est gâté par son frère, mené par la Balbi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a couvert ses domestiques de galons d'or, et que les gardes du corps ne sont pas payés depuis

deux mois. Il donne de petits soupers avec des femmes, et les jeunes Français meurent de faim. Aussi le prince de Condé en est parti comme brusquement, après un séjour de douze jours, et est revenu dans l'électorat de Mayence.

Les lettres d'Espagne portent que le comte d'Aranda met beaucoup d'activité dans des préparatifs de guerre.

Mme de Noailles, femme de l'ambassadeur à Vienne, ayant prié la maréchale de Mouchy de l'accompagner chez la Reine, celle-ci lui répondit : « Il n'est pas encore temps, madame; il « convient dans ce moment que vous ne vous montriez pas « encore. »

Le décret en faveur des gens de couleur est rendu. Voilà la fin de nos colonies. Le parti Brissot domine. Roland est son beau-frère. Le véritable motif qui a fait retirer tous les ministres, c'est l'abandon qu'a fait le Roi de Lessart avant que son procès fût fini. Sa Majesté avait promis d'attendre le jugement, et cependant, le surlendemain, malgré sa promesse, il abandonne son ministre et nomme Dumouriez. Nous allons voir paraître incessamment une déclaration que ce ministre des affaires étrangères fait faire au Roi à tous les souverains de l'Europe; on dit que c'est une production de folie et de délire comme on ne peut en avoir d'idée.

Voilà, Monseigneur, l'ordonnance authentique de l'évêque d'Orléans, que je n'avais envoyée à Votre Éminence qu'informe et qui est une pièce très probante contre lui (1). Il s'y trouve même par hasard la signature d'un municipal qui avertit qu'il n'y aura pas de fonds pour payer les prêtres.

J'ai marqué à Votre Éminence que Suzette La Brousse était partie et qu'elle comptait aller à Rome. Le dimanche avant son départ, il y eut un conciliabule en présence de la duchesse de Bourbon, de sept évêques constitutionnels et huit témoins; l'évêque de Babylone (2) en était un, Fauchet y figurait aussi

(1) Cette ordonnance justifiait un décret de l'Assemblée supprimant toute distinction honorifique dans les églises, et réglait en conséquence diverses cérémonies du culte.

(2) M. du Bourg-Miroudot, évêque *in partibus* de Babylone, qui, avec Talleyrand et Gobel, sacra les premiers évêques constitutionnels dans l'église de l'Oratoire.

et Pontard, l'intrus de Périgueux, le précepteur de Labrousse. Il s'agissait de délibérer sur le voyage à Rome de cette fille qui, dit-on, est inspirée. L'évêque intrus d'Amiens, ci-devant curé de Saint-André des Arcs de Paris, la traita de folle, Fauchet de visionnaire. Les cinq autres décidèrent qu'elle était divine et qu'elle devait être suivie; sur quoi la prophétesse, ayant dit qu'elle voyait cinq opinions contre deux, en concluait qu'elle devait suivre son inspiration et aller à Rome. Les témoins principaux étaient la duchesse de Bourbon, Dom Gerle, le fameux Chartreux de l'Assemblée, Saint-Martin, auteur de la secte des Martinistes (1), Pechausse, commandant d'une division de la garde nationale, et sa femme. Dans la même séance, la prophétesse annonça qu'il y aurait deux résurrections : celle de Monsieur le Dauphin, premier fils du Roi, et celle de Mirabeau; et, sur la demande qui lui fut faite du temps de ces résurrections, elle répondit qu'elles seraient prochaines; sur une deuxième demande quel serait le temps précis, la réponse fut d'abord le silence, mais, sur la nouvelle interrogation si ce serait dans trois ou quatre mois, un grand signe de tête de la part de la prophétesse annonça que oui. Le fait a été publié ensuite dans Paris par Pontard, en disant seulement que Saint-Denis et Sainte-Geneviève rendraient incessamment les dépôts qu'on leur avait confiés. Le dimanche gras, Labrousse fut faire la communion avec la duchesse de Bourbon, à l'église des Filles Saint-Thomas de la rue Vivienne. Au reste, je ne parle de cette folle à Votre Éminence que parce que, dans ce moment, il ne faut rien négliger de ce qui peut toucher la religion et enfanter des préjugés funestes.

L'évêque de Viviers, dont je n'ai pu avoir encore aucun renseignement authentique, à cause de l'éloignement et qu'il a chassé les Sulpiciens du séminaire, vient de présenter un livre détestable à l'Assemblée nationale, où les prêtres fidèles sont maltraités. Quand il sera public, je l'enverrai à Votre

(1) Les Martinistes, secte d'illuminés théosophistes qui prêchaient le *spiritualisme pur*.

Éminence, avec d'autres de ce prélat qui donneront une idée de sa folie et de ses erreurs.

On doit donner une fête civique aux soldats de Châteauvieux qu'on a fait sortir des galères. Notre ville de Paris se porte à tous les excès, les municipaux à la tête.

27 *mars*. — On a rendu hier un décret sur Avignon qui, j'ose dire, m'a fait plaisir. On avait proposé d'exempter ce pays-là des contributions et impositions foncières et mobilières; il vient d'être décrété tout le contraire. Avignon et le Comtat seront soumis, sans exceptions quelconques, à tous les impôts. Les voilà punis de leur rébellion. Il paraît qu'on laisse au tribunal d'Avignon le pouvoir de déterminer si les crimes commis les 16 et 17 ont rapport à la Révolution et s'ils doivent participer à l'amnistie; ce décret diminue un peu l'atrocité du premier. Il n'y a pas apparence que les principaux chefs sortent si tôt de prison.

Je ne sais si Votre Éminence me taxera d'indiscrétion; dans ce cas, elle refusera ma demande : L'abbé Verdollin, grand vicaire de Paris, ancien secrétaire de la *Feuille des bénéfices*, désirerait avoir une copie du bref adressé à M. l'archevêque de Bordeaux, dont le Pape fait mention dans celui du 10 mars 1791. — Un vieillard fort pieux demande dispense de dire le bréviaire; voilà la lettre qu'il m'écrit. — Encore une absolution pour un curé de la Ferté. — Les membres du clergé du second ordre, députés à l'Assemblée nationale de 1790, ont eu l'honneur d'écrire dans le courant de l'année passée à Sa Sainteté. Ils ignorent si Elle a reçu la lettre et si le Pape en a été content. Un comité, qui a ici la correspondance, me charge d'en demander des nouvelles à Votre Éminence. — Voilà une ordonnance de l'archevêque de Bordeaux qui, à propos du carême, tâche de faire son apologie; il n'y réussit pas trop bien. Il l'a senti, car il n'a plus voulu la rendre publique, et c'est avec peine que j'ai eu cet exemplaire chez son imprimeur.

Nous sommes assez tranquilles pour le moment; il faut attendre l'effet du gouvernement des ministres jacobins. On

dit que M. de Grave a déjà des mécontentements, et on parle de lui substituer Moreton de Chabrillant, mauvais sujet dont Votre Éminence a vu plusieurs fois le nom dans les papiers publics.

Je me réjouis bien que la santé de Notre Très Saint Père se soutienne malgré son grand travail; il faut espérer que la bonté divine, qui connaît nos besoins, lui donnera des forces, ainsi qu'à Votre Éminence, qui partage ses soins et ses angoisses; pour moi, je serais bien heureux si je pouvais être dans le cas de pouvoir les soulager.

Votre Éminence trouvera ci-jointes quelques caricatures et brochures. Elle voudra bien recevoir le constant hommage de mon inviolable respect.

P. S. — La bibliothèque de feu M. de Lamoignon est si belle que je crois que Votre Éminence sera bien aise d'en avoir le catalogue. Il y a des livres des plus rares et de la plus grande magnificence; il y a la superbe Bible de Mayence en vélin, en deux volumes in-folio; mais le prix en est bien exorbitant : six mille livres.

Le Père général des Mathurins, homme fort respectable, m'a chargé de mettre dans mon paquet ces lettres pour l'Espagne. La municipalité de Paris avait enlevé à ce digne religieux la somme de cinquante et une mille livres, produit de ses quêtes pour la rédemption des captifs.

LXII (1)

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 91.] 11 avril 1792.

J'ai reçu, Monsieur, par cet ordinaire, votre N° 91 des 26 et 27 mars ; et j'ai le plaisir en même temps de vous assurer que

(1) Cette lettre, sans doute interceptée, ne parvint pas au destinataire.

sa lecture a été accompagnée des éloges que le Saint-Père est accoutumé à prodiguer à votre activité infatigable et que vous méritez parfaitement bien. Les changements de vos ministres, et la mort encore bien plus intéressante du chef auguste de l'Empire, obligent tout homme raisonnable à suspendre son jugement sur la tournure possible des affaires. Il vaut donc mieux se taire là-dessus.

La lettre de change m'est parvenue en bon ordre, comme vous avez bien jugé. Je ne puis m'empêcher, cependant, de vous observer que votre délicatesse, dans une telle occasion, a bien passé les bornes ordinaires, car, étant toujours dans le cas de faire des avances pour mon compte, il était tout simple et bien plus expéditif de garder la somme pour en avoir raison ensuite. Mais enfin cela est fait, et ma remarque pourra vous servir de règle pour les cas à venir.

Le bref au défunt Empereur dont vous parlez (1) et dont vous envoyez la traduction est bien authentique. Ne doutez pas, Monsieur, qu'on soit si nonchalant sur la publication des pièces qu'il faut tenir en réserve. Lorsqu'on en livre au public des copies, c'est que l'on juge à propos de les faire connaître, comme il a été précisément du bref en question, qui est approuvé même ici.

Je partage la satisfaction que vous devez ressentir toutes les fois que vous vous livrez au soulagement des dignes ecclésiastiques qui sont la victime de leurs vertus. Le rémunérateur suprême vous en tiendra compte, et en attendant l'estime et l'admiration des bons catholiques en sont la récompense.

Tout ce que vous me mandez touchant Suzette la Brousse est d'autant plus intéressant pour moi que vous-même, dans vos précédents numéros, m'avez marqué que l'on avait abandonné l'idée de la faire venir à Rome. Je vous en remercie donc, et je vous prie, en même temps, de ne la perdre point de vue et de me marquer surtout si elle vient nous voir. Mille

(1) Voir, p. 361.

remerciements aussi pour les caricatures, pour les estampes (imprimés) et pour les livres.

Dans l'ordinaire prochain, je vous enverrai toutes les grâces que vous avez demandées. Pour la lettre que les membres du clergé du second ordre écrivirent au Pape dans le courant de l'année passée, vous verrez que le Saint-Père en a fait mention honorable et solennelle dans le dernier bref. Ils ont donc reçu bien plus qu'une réponse particulière.

Vous voudrez bien recevoir en attendant les assurances de mon attachement.

LXIII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 92.] Paris, 2 avril 1792.

MONSEIGNEUR,

La lettre du 14 mars de Votre Éminence, qui me marque que le courrier de France n'est pas arrivé, m'est parvenue avec les incluses, le jeudi à l'ordinaire. J'y ai trouvé les deux acquits des deux mandats que j'avais pris la liberté de lui adresser; j'enverrai moi-même sous peu un acquit général pour la décharge de Votre Éminence, pour être parfaitement en règle.

Le sieur de Lestache, avocat de la nation française à Rome, lui présentera un petit mandat de onze écus romains, pour rendre service à des dames de la maison de Modène, de Carpentras, et qui ne sont pas trop fortunées. L'abbé Bacqué en présentera un autre, mais plus fort, pour une dispense qui est déjà arrivée, et dans quelques jours une autre encore plus forte, car à force de chercher j'ai réparé la perte que nous avions faite de la collection des procès-verbaux, rapports d'agence, manuscrits, etc. Je viens d'en trouver une en cent trente volumes, dont beaucoup en maroquin, la plus complète après celle de la bibliothèque du Roi ; je l'ai achetée huit cents

vingt livres, c'est-à-dire plus de cent vingt en sus de l'autre; mais celle-ci a cent trente volumes, et l'autre n'en avait que cent dix. Nous avons ensuite le célèbre et très rare volume de 1626; mais comme il est à Grenoble, ce volume, je n'ai payé, en prenant la collection, que quatre cents livres, et je donnerai le reste quand mon volume viendra, ce qui sera dans huit ou dix jours, et de suite je l'expédierai bien conditionné à M. Girard.

Je suis en observation pour quelques manuscrits qui peuvent faire suite aux matières ecclésiastiques; il y en a surtout un, en trois gros volumes in-folio, dont les pièces y insérées remontent à 1200, intitulé : *Des contributions ecclésiastiques dans toute l'Europe*. On le dit si rare que Fevret, dans son *Traité de l'abus*, le croit perdu : il est certain qu'il n'est dans aucune bibliothèque de Paris. M. de Paulmy (1), grand amateur de livres, et ministre de France, avait fait l'impossible pour l'avoir; mais celui qui veut le vendre aujourd'hui par le malheur de la Révolution le lui avait toujours refusé; celui-là est un peu cher. Je le ferai encore examiner par des savants et connaisseurs, et j'en rendrai compte à Votre Éminence. Il y en a un autre également curieux et rare, intitulé : *De l'autorité de l'Église sur les libertés de l'Église gallicane*.

Votre Éminence aura reçu, à la réception de cette lettre, le catalogue de la bibliothèque de Lamoignon, extrêmement recherché pour les impressions, les reliures, etc. J'ai renvoyé la lettre de change de sept cents livres à Votre Éminence, et je n'ai pas besoin qu'Elle me la renvoie, car je trouverai des fonds ici.

(1) Ant.-René d'Argenson, marquis de Paulmy, diplomate, académicien et bibliophile distingué. Sa bibliothèque, achetée par le comte d'Artois, est aujourd'hui la Bibliothèque de l'Arsenal.

LXIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 93.] Paris, 3 avril 1792.

MONSEIGNEUR,

Votre Éminence a dû voir, par ma lettre du 26 mars, l'usage que j'ai fait de l'article important qui faisait le principal objet de la sienne du 7, et dont elle me rafraîchit la mémoire dans le numéro en date du 14 du même mois. Cela a fait un merveilleux effet, car on a lu avec plaisir le détail intéressant que j'ai fait mettre dans plusieurs journaux fort répandus, et que plusieurs autres feuilles ont copié, sans aucune instigation de ma part, telles que la *Gazette universelle*, toujours méchante, et le *Journal général du commerce;* de sorte qu'on peut dire que cet article, dont les journalistes garantissent l'authenticité, est déjà répandu dans tout le royaume et même dans toute l'Europe, et je dois dire à Votre Éminence que j'ai vu avec complaisance qu'il avait fait impression dans le monde; et tout cela s'est fait sans qu'on ait pu soupçonner que j'y eusse part.

Il court un bruit à Paris qui fait quelque sensation parmi les philosophes, et qui certainement est faux ou peu conforme à la vérité. Le Saint-Père, dit-on, vient de permettre l'impression d'un ouvrage d'un religieux, que les censeurs avaient proscrit comme contenant des maximes très dangereuses; je sais que plusieurs personnes ont écrit à Rome pour en avoir un exemplaire. Votre Éminence voudra bien m'en dire son avis, pour que je sois plus fort dans ma défense. On a mis également dans les papiers publics qu'il y avait eu une insurrection à Rome, que plusieurs potences avaient été plantées devant la porte de quelques personnes en place. J'ignore le fait et jusqu'à quel point de croyance on peut avoir à cette nouvelle dont Votre Éminence ne me dit mot; mais Elle doit

voir avec quelle rapidité les gens malintentionnés de Rome s'empressent de donner les mauvaises nouvelles.

L'anarchie la plus complète est toujours le fruit de la Constitution; il n'y a plus d'ordre, plus de subordination, depuis la belle souveraineté du peuple; on l'éprouve surtout de la manière la plus sensible dans toute la partie méridionale. Le département de la Lozère, c'est-à-dire les Cévennes, est violemment agité. Un sieur Couthon, dont l'existence physique est tout aussi malade que la Constitution, et qui aurait mieux fait de rester dans son infirmerie, est venu, dans une des dernières séances, en faire le rapport. Il a, à cause de sa maladie, demandé la permission de rester assis. Il a commencé en énergumène par dire que la plus grande partie des lois nouvelles n'étaient pas promulguées dans ce département, et qu'elles y sont au contraire attaquées ; et c'est un ancien évêque, un ci-devant, un M. de Castellane, qui s'est déclaré chef de parti et fait une guerre cruelle aux patriotes, de son château de Chénac, dont il a fait un arsenal et même une forteresse. Il y a mis garnison formidable ; il est devenu le *chef des brigands*, et, pour comble de malheur, dit M. Couthon, le perfide Borel, commandant de la garde nationale, est son complice et rend sa troupe nulle. Cette diatribe de M. Couthon, et contre l'évêque, et contre le commandant, et contre le département entier de la Lozère, a donné lieu à une discussion terrible contre tous ces messieurs qui n'ont d'autre tort que de bien penser ; et c'en est un grand à présent. Un décret inique est sorti de cette discussion : l'évêque de Mende, le commandant, le président et six membres sont décrétés d'accusation et d'arrestation. On a mis tant d'acharnement à l'exécution de ce décret qu'on a été éveiller le Roi, sur le minuit, pour le lui faire sanctionner, et expédier à l'instant le courrier extraordinaire pour faire saisir tous ces honnêtes gens-là et les traduire à la haute cour nationale à Orléans, après leur avoir fait traverser le royaume comme des voleurs et des assassins. Je crains bien qu'on en vienne à bout; cependant on vient de m'assurer que le prévôt de son chapitre, homme de cheval, est parti à la

minute, à bidet, et le plus vite possible, pour aller avertir l'évêque. Je connais l'homme et je me flatte qu'il arrivera avant le courrier de l'Assemblée. Ce serait d'autant plus fâcheux que M. de Castellane est malade.

Les affaires d'Europe paraissent un peu s'éclaircir ; d'une part, il passe pour constant que l'armée des émigrés, forte d'environ quatorze mille hommes, est rassemblée en divers lieux, et, de l'autre, les intentions du nouveau roi n'ont rien de mystérieux. Elles ont été révélées à l'Assemblée, dans la séance du 29, après qu'elle a eu fait la revue de tous les articles décrétés contre les émigrés, et on y a ajouté que ceux qui ne rentreront pas dans le mois seront incapables, pendant dix ans, de tout emploi civil et militaire. Le second article est que ceux mêmes qui rentrent à présent en seront privés pour deux ans. On ne peut rien de plus atroce. C'est après avoir lancé ce nouveau trait aux braves émigrés, que M. Dumouriez, qu'on surnomme à présent *l'Étranger*, est entré en habit de guerre, ce qui a été d'un mauvais augure pour nos poltrons législateurs. Il était porteur de deux pièces officielles : l'une de l'ambassadeur de Noailles, dont je ne parlerai pas, l'autre du prince de Kaunitz à ce ministre. Cette dernière pièce est du 19 mars. M. Dumouriez a fait remarquer que c'était la même date que la première dépêche qu'il avait expédiée à Vienne, sans savoir que le sort de la négociation était déjà décidé. « Aucun « membre de l'Assemblée, a ajouté le ministre des affaires étran- « gères, ne se méprendra sur le sens de la note de M. Kaunitz, « qui se termine par un appel à la partie saine de la popu- « lation, c'est-à-dire à l'aristocratie, pour se rallier au concert « des puissances de l'Europe. » M. Dumouriez a voulu donner du courage à l'Assemblée, suffoquée par une nouvelle si inattendue ; il a dit qu'il augurait que ce concert serait sans harmonie, et qu'aucun citoyen ne voudra concourir au triomphe du despotisme. Il a prié l'Assemblée de retenir *sa juste indignation* à la lecture de cette note, et de l'entendre avec le calme majestueux qui convient aux représentants d'une grande nation.

Le discours préparatoire du ministre, tout en excitant la curiosité de ces rois modernes, a paru répandre une sorte d'effroi, surtout dans la partie qui a tant de fois provoqué la juste colère des souverains. On a obéi, au reste, à l'invitation de Dumouriez ; un silence profond a régné pendant cette terrible lecture. On a d'abord lu la note de M. de Noailles du 11, c'est-à-dire postérieure à la mort de l'Empereur ; son importance n'a pas permis à cet ambassadeur de la nation d'attendre pour la présenter de nouvelles lettres de créance auprès du roi de Hongrie. Votre Éminence trouvera cette pièce dans le *Journal des Débats* de jeudi. Celle du prince de Kaunitz est laconique et mérite d'être méditée par les Jacobins.

Le gouvernement français ayant demandé des explications catégoriques sur les dispositions de Sa Majesté, le roi de Hongrie consent à faire une réponse, *mais par acte de complaisance et de déférence amicale*. François adopte complètement les sentiments de son auguste père. Il annonce que personne n'a le droit de fixer des bornes aux mesures qu'il peut prendre contre les coupables menées des Jacobins dans ses États. Il avoue parfaitement la coalition des puissances, qui ne peut cesser avant que la France fasse cesser les causes qui l'ont provoquée. On voit que ce nouveau roi n'est pas si crédule que Léopold ; il ne croit pas à la liberté de Louis XVI, ni aux belles paroles de ceux qui prétendent avoir conservé la monarchie française. Il regarde la foi des traités comme violée, et Sa Majesté Catholique se flatte que la partie saine de la nation agréera la manifestation de ces sentiments. Cette pièce n'a pas besoin d'un grand commentaire ; puisse-t-elle inspirer de sages réflexions aux Jacobins! Aussi on dit déjà que Dumouriez, qui ne s'attendait pas à tant d'énergie de la part de ce jeune monarque, est fâché d'avoir envoyé son insolente dépêche du 19, où il marque qu'on lui réponde par un oui ou par un non. L'Assemblée épouvantée ne s'est permis la plus petite réflexion et est passée à l'ordre du jour.

Le Roi a sanctionné le décret des passeports.

Il serait difficile d'assigner à quel terme s'arrêteront les inconcevables folies des Jacobins et les impiétés de nos prêtres constitutionnels; ce n'était pas assez de la mode des bonnets rouges et d'un repas donné aux forts de la Halle et aux vainqueurs de la Bastille, il fallait encore, le jour de ce banquet, porter dans le sacrement de baptême l'impiété et le sacrilège, et en rendre témoin le plus grand des faubourgs de la ville. La femme d'un tambour de la garde nationale du bataillon de Saint-Antoine étant accouchée, Thuriot, le fameux Santerre, Fauchet et autres font de cet événement une occasion de donner des principes au peuple. Fauchet veut baptiser la petite fille, M. Thuriot veut en être le parrain et Mlle Calon la marraine (cette Calon est la fille de la dame Calon unie au prélat schismatique par *les liens de la plus pure amitié*). La cérémonie s'est faite sans obstacles et avec tout l'éclat possible. Les noms ont été bien choisis. L'impie Fauchet a dit à Thuriot : « Quels noms lui donnez-vous? » Ce président des Jacobins a dit : « *Pétion, Nationale-pique.* » — « Pétion, « Nationale-pique, a dit le prélat civique, je te baptise. » La cérémonie s'est faite sous un drapeau de la Bastille; il y avait un peuple innombrable, on a prêté le serment civique pour l'enfant. Le fameux Santerre a donné ensuite un grand repas à ses frères du peuple.

Pendant que les Marseillais s'occupaient à guerroyer à Aix et à menacer Avignon et Arles de la furie des Jacobins, la ville de Gênes arrêtait dans son port tous les vaisseaux marseillais, pour lui tenir lieu de deux cent soixante mille livres pour le trimestre d'une rente due par les habitants de Marseille à ceux de Gênes. L'origine de cette dette est un emprunt fait par le gouvernement, sous la solidarité des Marseillais. Cet embargo, qui n'aurait certainement pas eu lieu sous le gouvernement des rois de France, prouve bien que les Génois n'ont pas une grande confiance en notre gouvernement anarchique; aussi Marseille, effrayée, a vite député extraordinairement un sieur Barbaroux pour demander du secours à l'Assemblée.

M. de Narbonne a rendu ses comptes, mais inutilement. Le

célèbre Dubois de Crancé est venu le dénoncer à la barre; il a été appuyé par le prince de Hesse, commandant à Perpignan. Plusieurs chefs de l'accusation étaient énoncés : il a négligé, dit-on, les forteresses du Midi; il a acheté des fusils à grand prix, tandis qu'on pouvait en avoir à un prix très modique. Les uns voulaient le mander sur-le-champ à la barre, d'autres à Orléans. Le premier [avis] a prévalu, et il a paru hier à la barre; il a parlé et il a été applaudi. Fauchet a pris sa défense, les tribunes ont hué, il y a eu un grand tumulte. Un membre a été menacé d'aller à l'Abbaye, et tout s'est terminé par un décret qui a dit n'y avoir lieu à accusation.

L'évêque Gobel a présidé, lundi au soir, aux Jacobins. M. Robespierre a voulu parler de la Providence dans un discours, on l'a tourné en dérision. Le prélat président a voulu appuyer ce discours, on l'a hué; il s'est élevé un tumulte effroyable. Notre prélat, pour marque de sa colère, s'est couvert deux fois et a voulu prêcher la paix : « Monsieur « l'abbé, lui a-t-on crié, point de capucinades! » M. l'abbé... M. l'évêque... M. le président, ne sachant quel parti prendre, a sagement levé la séance. Mais après avoir un peu plaisanté sur M. Gobel, ne doit-on pas être indigné de la conduite que tient cet homme schismatique? Aurait-il jamais, au grand jamais, une excuse valable? Je ne le crois pas possible.

Le même prélat, alliant tous les rôles, est allé chez le président du département et lui a représenté que le canon *omnis utriusque sexus* obligeait un chacun de venir faire ses Pâques à la paroisse, et qu'il conviendrait de fermer les couvents pendant cette quinzaine. M. de la Rochefoucauld lui a répondu brusquement : « *Ah! vous me parlez du canon, vous* « *n'êtes pas à votre place.* » M. Cahier, en quittant le ministère, a voulu engager le Roi et la Reine à prendre des prêtres assermentés. Le Roi a répondu : « J'ai juré la Constitution et « j'ai la liberté des opinions religieuses. » La Reine a dit : « Je suis née catholique et je veux vivre catholique. »

Les nouvelles étrangères sont fort consolantes; des lettres d'hier d'Allemagne portent que la Diète, par un *conclusum*

passé à l'unanimité, a remis au nouveau roi de Hongrie la direction et l'emploi des forces de l'Empire.

On a lu hier, aux Jacobins, un mémoire atroce contre le Roi et la Reine. Il se trame certainement quelque chose de sinistre. Tous les départements sont en mouvement, tous demandent des secours à l'Assemblée nationale, qui se contente d'envoyer tout à ses comités. On craint bien que le projet de faire déclarer la France république fédérative ne soit prêt à s'effectuer; on forcera l'Assemblée à le prononcer. La Fayette, Pétion, Luckner et Manuel sont à la tête; les ministres sont dans le complot, à l'exception de Grave qui, dit-on, est près de donner sa démission.

Avignon, dans ce moment, et toute la contrée sont dans la plus grande consternation. Le 26, il y avait déjà dans la ville douze mille hommes de troupes nationales; plus de trente mille vont être dispersés dans le Comtat. Un général qui commande tout le Midi est parti mardi pour Avignon, c'est le comte de Wittgenstein, frère d'un prince souverain d'Allemagne. C'est un homme fort modéré, il était auparavant de ma société. On ignore le vrai but d'un si grand rassemblement. Un gros rhume m'empêcha de voir ce général dans son dernier passage à Paris.

Il vient d'arriver un malheur devant Avignon : un bateau chargé de cent quatre-vingts gardes nationaux a chaviré dans le Rhône, cent trente sont noyés. Le tribunal est en fuite, les municipaux effrayés, un d'eux a donné sa démission : c'est M. Sollier. Je ne pense pas cependant qu'on lâche les prisonniers.

Je ne sais pas pourquoi on se plaît à écrire des [nouvelles] ridicules et qui font plutôt tort à mon compatriote. M. le marquis de Laqueuille a écrit, des Pays-Bas, que Madame Adélaïde et Mme de Chastellux avaient écrit que le Pape ne pouvait se passer de l'abbé Maury, et qu'il avait fait la bulle. La personne qui a reçu cette lettre est venue m'en faire part hier matin. Le coadjuteur d'Albi se trouvait chez moi; il était affligé tout comme moi de cette nouvelle. J'ai toujours remis à cette

personne deux gazettes, où j'avais fait insérer le contrepoison de cette nouvelle, afin qu'elle l'envoie à M. de Laqueuille. Votre Éminence doit se méfier infiniment de l'ecclésiastique qui sert de secrétaire à l'abbé; c'est un curé du diocèse de Lyon, c'est un intrigant de la première classe. Il a joué toute sorte de rôles; c'est un de ceux qui furent des premiers au tiers état; ce n'est que tard qu'il alla du côté droit. L'archevêque de Lyon pourrait vous en donner de bons renseignements. Il avait fait imprimer ici une brochure qu'il avait voulu soumettre par politique à son archevêque. Celui-ci, ayant trouvé des propositions très répréhensibles, pleines de l'esprit de nouveauté, lui défendit de l'imprimer; il passa par-dessus la défense, et l'ouvrage parut. Tous les gens sensés ont été fort surpris d'apprendre que cet abbé était avec le fameux (1); il écrit ici sans cesse, et [des lettres] qui souvent n'ont pas l'ombre de raison.

Au reste, j'oubliais de dire à Votre Éminence que M. l'abbé Maury frère depuis cinq semaines vient me demander un paquet de portraits qui a dû, dit-il, m'être adressé par Turin. Je n'ai rien reçu, et à ce propos, dans une compagnie assez nombreuse, l'abbé Royou m'apostropha avant-hier et me dit : « Quand me donnez-vous un portrait du Pape qui vous est « parvenu de Rome pour moi? » J'avoue à Votre Éminence que cette apostrophe déplacée me déplut; je me contins néanmoins et lui tournai le dos, sans rien lui répondre. M. l'abbé Maury frère m'a demandé deux fois dans cette semaine un second paquet qui a dû aussi venir de Turin; je n'ai rien reçu, et Votre Éminence ne m'a pas dit un mot ni du premier ni du second paquet. Toutes les semaines, je suis très exact à lui remettre le gros paquet qui vient exactement et directement; j'ai l'honneur de prévenir Votre Éminence là-dessus, afin que si l'abbé Maury lui en parlait, Elle pût lui répondre avec connaissance de cause.

Le Roi a dénoncé lui-même, hier, à l'Assemblée, un traité

(1) Avec l'abbé Maury.

que ses illustres frères ont fait avec le prince Hohenlohe. On a renvoyé à Orléans et [donné] ordre de rendre compte incessamment où en est le procès contre Monsieur et M. le comte d'Artois.

Voilà l'ouvrage complet de l'abbé Bonnaud, intitulé : *Réclamation du clergé de France*. J'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Éminence, pour compléter celui que je lui ai envoyé par feuilles séparées. L'abbé Lemoyne, curé du Port de Marly, m'a apporté son ouvrage sur les censures; il m'a chargé de présenter de sa part deux exemplaires à Sa Sainteté et à Votre Éminence; c'est un excellent prêtre. — Voilà plusieurs caricatures assez piquantes.

Il est arrivé, il y a deux jours, au Château un courrier de Vienne. Le plus grand secret est gardé sur l'objet de son arrivée inattendue; on croit que ce pourrait être la nouvelle du renvoi de l'ambassadeur de Noailles, et que la guerre est plus prochaine qu'on ne pense; des gens ordinairement bien instruits m'ont certifié que le manifeste est tout prêt. Je le désire, je ne le crois cependant pas.

Voilà encore quelques pièces sur l'évêque d'Orléans et quelques rétractations de serment. Je remercie infiniment Votre Éminence de la très grande bonté qu'Elle a eue de faire expédier Elle-même la dispense d'âge et sans frais, mais ce n'était pas mon intention; cependant cela vient très à propos, car l'archevêque de Besançon (1), qui m'avait écrit pour cela et qui sans doute devait payer, est mort, et le jeune homme me paraît peu fortuné.

Le ministre de l'intérieur, à l'exemple de celui des affaires étrangères, est allé aux Jacobins; il leur dit qu'il ne se conduira que par leurs lumières et d'après leurs avis. Votre Éminence trouvera, dans la séance du 27, le rapport de M. Ramond sur nos relations avec l'Espagne. Il a divisé son travail en six parties : d'abord les faits qui se sont passés sur la frontière d'Espagne, les rixes qui ont eu lieu entre des

(1) Raimond de Durfort, émigré à Soleure, où il mourut.

Espagnols et des Français, quelles peuvent être nos relations avec l'Espagne? quels sont ses intérêts? quelle est la conduite que la France doit tenir avec l'Espagne? On a ordonné l'impression du rapport et ajourné la discussion.

Il y a dans ce moment un très grand conflit de juridiction entre le département et la municipalité. Celle-ci, Pétion à la tête, est venue déposer ses plaintes. On a renvoyé au comité.

Il paraît que la fête triomphale pour les soldats de Châteauvieux est renvoyée et peut-être n'aura pas lieu. On avait eu l'indécence de venir chez tous les habitants pour contribuer pour la dépense de cette fête. Chénier, auteur de *Charles IX*, avec l'impudique héroïne que Léopold n'aurait jamais dû relâcher (1), sont venus inviter le corps municipal, qui a consenti d'y envoyer une députation de six membres, M. Pétion en tête.

Le canton de Zurich a écrit une lettre au Roi, encore plus ferme que celle de Berne, au sujet du désarmement du régiment d'Ernest et d'une insulte faite à un bataillon de sa nation à Lyon. On redoute sans doute la rupture avec les Suisses, car le Roi a ordonné tout de suite à Barthélemy, à Soleure, de se transporter à Berne pour offrir toute sorte de réparations au régiment et à la nation suisse; mais les Suisses qui sont à Paris se sont empressés d'écrire à leurs cantons que le monarque était sans pouvoir pour tenir ce qu'il promettait.

Dans le département de l'Ain, du côté de Lyon, il y a eu sept cents rétractations, c'est certain.

La Reine, étant avec Madame Élisabeth à la fenêtre de Monsieur le Dauphin, ont été fortement insultées : on les a appelées *gourgandines* et *p*... Mais pourquoi cette Reine a-t-elle la manie de se montrer au peuple?

Un Italien, se disant Capucin, m'a remis cette lettre pour Sa Sainteté; il est connu, dit-il, du Pape et de M. le cardinal Flangini.

(1) Théroigne de Méricourt, qui, arrêtée à Liège, où elle faisait de la propagande révolutionnaire, avait été conduite à Vienne et retenue prisonnière pendant quelques mois. L'Empereur, après un entretien avec elle, la fit mettre en liberté, mais à la condition de sortir de ses États.

Je renouvelle bien volontiers ma reconnaissance et mon tendre respect à Votre Éminence.

LXV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 92.] 18 avril 1792.

Le dernier courrier de France vient de m'apporter, Monsieur, vos deux lettres cotées 92 et 93.

Je réponds d'abord à la première. Je ferai bien honneur, et aussitôt, à vos billets qui pourront m'être présentés, et j'attendrai ensuite l'acquit général que vous voulez bien vous donner la peine de m'envoyer pour être parfaitement en règle. Je vous préviens seulement que lorsque vos mandats ont été de livres, on les a évalués ici au change courant de la semaine, du consentement des personnes qui me les ont présentés. Je continuerai à faire de même. Lorsque vos mandats seront d'écus romains, je les acquitterai également; mais je ne sais comment il vous sera possible d'évaluer le change. Vous pouvez cependant faire comme il vous sera plus commode.

Le Pape a été content de l'acquisition faite d'une collection plus complète des procès-verbaux, etc. Pour les manuscrits *Des contributions ecclésiastiques dans toute l'Europe* et *De l'autorité de l'Église sur les libertés de l'Église gallicane*, je ne puis vous rien dire de la part du Saint-Père. Tâchez de m'en donner une idée la plus exacte possible, et calculez en même temps si la rareté des ouvrages est en proportion de leur prix, car lorsqu'on est farci de livres et de manuscrits, comme nous, une occasion vraiment favorable peut seule faire naître l'idée d'une nouvelle acquisition, que les frais de transport doivent rendre toujours moins avantageuse.

Je suis maintenant à votre numéro 93. Et d'abord mille

remerciements, et nombre d'éloges à votre activité extraordinaire, pour les nouvelles du dedans et du dehors.

A Rome, il n'y a eu aucune insurrection, et les potences, qu'on s'est plu à augmenter à l'infini, se réduisent à une espèce de potence dressée à la porte d'un particulier par un de ses ennemis. Comme la cause et les personnes sont connues, personne ne s'est douté ici que cela eût pour objet le gouvernement.

Tout ce que l'on débite jusqu'à présent sur le compte du célèbre abbé Maury est bien controuvé. Je m'en vais vous dire maintenant quelque chose de bien positif et de bien honorable pour lui. Hier, au matin, le Saint-Père, de son propre mouvement, le créa protonotaire apostolique surnuméraire, c'est-à-dire le fit prélat et le destina nonce extraordinaire à la diète de l'Empire. Voilà tout ce qu'il y a sur son compte, et certainement ses amis et ses ennemis auront bien de quoi s'entretenir à présent. Je ne puis vous rien dire touchant les portraits. Je vous dirai seulement qu'un gros paquet, de la part de l'abbé Maury, dans lequel peut-être ont été les portraits dont vous me parlez, vous a été adressé par la voie de Turin.

Le Pape a agréé l'ouvrage sur les Censures, de l'abbé Lemoyne, comme les autres livres, estampes, caricatures que vous vous êtes donné la peine d'insérer dans vos feuilles. Je vous remets un rescrit de la Pénitencerie, comme je ferai ensuite pour les autres instances arrivées par le dernier courrier.

Je vous renouvelle, en attendant, les assurances de mon attachement.

P. S. — Dans un paquet, sous l'adresse des députés des Ardennes, vous trouverez plusieurs lettres que l'abbé Maury m'a prié de faire parvenir avec sûreté. Obligez-moi de vous en charger. J'ai oublié de vous dire que ledit abbé a été nommé à l'archevêché *in partibus* de Nicée, pour pouvoir remplir sa lumineuse destination. Encore une fois, mille amitiés pour vous.

LXVI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 94.] Paris, 9 avril 1792.

Monseigneur,

Mon premier soin en ce jour sera de rendre compte à Votre Éminence de l'exécution de ses ordres, infiniment importants, contenus dans sa dépêche du 21 mars. Elle m'est parvenue le vendredi, par le retard de l'arrivée du courrier, ainsi que les deux paquets pour M. Maury, curé de Saint-Brice, que j'ai remis à l'instant en mains propres, pour qu'il pût faire imprimer à l'instant les pièces qui y étaient renfermées; du moins M. l'abbé Maury me l'apprenait par un petit billet écrit d'une main étrangère. Mais mon compatriote, qui devait présumer que Votre Éminence m'enverrait par le même courrier un ou plusieurs exemplaires, devait assez augurer de mon zèle pour croire qu'il ne serait pas possible ni à son frère, ni à aucune autre personne dans le monde, de me gagner de vitesse pour l'impression de cet important ouvrage. En effet, malgré le danger qu'il y a à courir, malgré le décret de l'Assemblée nationale qui condamne au carcan tout imprimeur, colporteur ou distributeur des brefs de Rome, j'ai eu la douce satisfaction d'en voir faire deux impressions dans l'espace de vingt-quatre heures, et déjà plus de vingt mille sont répandus dans la capitale, car chacun en veut un exemplaire. L'abbé Royou, à qui M. le curé de Saint-Brice avait donné le bref encore vendredi dans l'après-dîner, n'a pas été si diligent. Son édition paraîtra ce soir ou demain matin. Ce qui m'a fait de la peine, c'est que M. Royou, voulant jeter une défaveur sur l'édition des deux estimables libraires qui ont été plus diligents que lui, a mis dans sa feuille une phrase pour faire soupçonner que le sien est le seul authentique; les deux autres libraires ne man-

queront pas de le relever. Ainsi voilà, quant à la publication, les intentions de Sa Sainteté et de Votre Éminence bien remplies.

Nous n'avons pas été moins heureux pour le gros paquet qui, ne venant que par la diligence de Lyon, n'est arrivé à Paris que dimanche à six heures du soir, jour de Pâques. Muni de la lettre d'avis de M. Girard, j'ai été moi-même à l'hôtel des diligences. J'ai trouvé qu'elle était déjà arrivée et que tous les paquets étaient déballés. A cette occasion, j'ai vu l'ascendant que l'Assemblée nationale a sur tous ceux qui tiennent à l'administration. Il y avait un grand nombre de personnes et encore plus de paquets; je craignais ne pouvoir venir à bout d'avoir mon paquet, parce que j'arrivais des derniers et, de plus, j'étais ecclésiastique. Je fis bonne contenance; je m'avançai et je me mis à dire à haute voix : « Je viens prendre un paquet à l'adresse des députés des Ardennes. » A ces mots, on m'ouvre le passage, le directeur vient, le chapeau à la main, demander mes ordres, on écarte tout le monde, on bouleverse tous les paquets pour avoir le mien, on le trouve à l'instant. Je mis un nom sur le registre et m'en allai bien vite monter en voiture avec mon paquet sous le bras, riant en moi-même de la manière dont j'avais joué mon rôle. Arrivé chez moi, je fis les paquets avec une lettre d'envoi à chaque archevêque, et à huit heures et demie, jour de Pâques, tout était remis. Ce second objet de la dépêche de Votre Éminence a été rempli, je pense, à sa satisfaction; mais il faut que je fasse part à Votre Éminence d'une circonstance qui m'a tenu en suspens un moment sur ce que je devais faire.

J'ai su d'une manière positive que les évêques, dans leur comité séant à Paris, avaient fort trouvé à redire sur ce que le Pape faisait traduire le bref en français, et que ce n'était point là l'usage. Un ou deux parlèrent fort haut sur cet article. Quand j'ai vu, en ouvrant le paquet de Votre Éminence, qu'il y avait six exemplaires français pour chaque métropolitain, j'ai été tenté de ne leur envoyer que les six exemplaires latins pour ne leur laisser aucun prétexte, car

j'ai souvent dit à Votre Éminence que ces messieurs étaient un peu difficiles; cependant, comme je ne connaissais pas le contenu du bref en parchemin, j'ai envoyé le français. Je n'ai pu encore savoir l'opinion de ce comité sur le nouveau bref; il m'est revenu, mais sans aucune preuve certaine, que beaucoup d'évêques qui sont à Paris n'étaient pas encore déterminés à le publier; d'autres, au contraire, vont s'empresser de le faire.

Quoi qu'il en soit, on est généralement content du bref, et, en effet, il est supérieurement conçu. On y reconnaît l'érudition profonde du Souverain Pontife; rien n'y est oublié; il renferme de grandes beautés, des morceaux fort touchants; nos ennemis surtout ne pourront qu'admirer la grande douceur et la grande modération qui y règnent. J'ai également remis le bref des facultés extraordinaires. M. l'archevêque d'Arles et M. le cardinal de La Rochefoucauld m'ont déjà répondu; c'est l'évêque de Couserans, son neveu, qui me l'a apportée. J'ai cru devoir un peu m'étendre sur un objet si important, pour que Sa Sainteté et Votre Éminence soient parfaitement tranquilles sur l'émission de ces brefs.

Sa Sainteté, au sujet de *L'accord des vrais principes*, annonce un ouvrage de sa part qui pulvérisera ce livre hérétique; j'ai l'honneur de lui envoyer un ouvrage excellent sur cette matière, de M. Dieche, que j'ai reçu et beaucoup encouragé, et qui épargnera beaucoup de recherches à Sa Sainteté. Il est intitulé : *L'incompétence du pouvoir civil dans les choses spirituelles*. En voilà deux exemplaires. — Ci-joint les Mémqires de deux ministres célèbres, plus un ouvrage de d'Antraigues, contre Montlosier.

On rirait bien dans l'Europe, si on savait que les brefs du Pape sont venus en France et même à Paris, par le canal de l'Assemblée nationale et sous l'adresse de ses membres!

SALAMON.

Dans la séance où Narbonne est venu à la barre de l'Assemblée, on a bien senti l'influence des tribunes sur nos législa-

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

(9 avril 1792.)

on riroit bien dans l'europe si on sçavoit que les
brefs du pape sont venus en france et meme a paris
par le canal de l'assemblée nationale et sous l'addresse
de ses membres Salamon

teurs. Elles ont paru scandalisées des applaudissements donnés à l'ex-ministre de la guerre. Peu s'en est fallu que l'Assemblée ne touchât au moment de se voir dissipée par ceux qui ont été ses soutiens. Le désordre a été à son comble quand un membre a proposé une loi pour évacuer les tribunes. Il s'est fait alors une commotion effrayante dans l'esprit des sans-culottes; ils ont crié au blasphème et à la trahison, et ce cri s'est répété jusque sur la terrasse des Feuillants. Jamais on n'avait entendu cette populace effrénée s'abandonner à tant de propos séditieux. Les femmes disaient hautement qu'il fallait chasser l'auguste Sénat. Cent aboyeurs étaient là, apostés pour attiser l'incendie politique; on aurait cru qu'on préparait un coup éclatant; ils criaient de toutes leurs forces dans le jardin, sous les fenêtres même du monarque. Pendant que cela se passait aux Tuileries, des ouvriers s'attroupaient dans les faubourgs pour demander une augmentation de leurs journées. Cependant l'incendie n'a pas éclaté; apparemment que quelque ressort secret a manqué.

Mais un événement bien plus désastreux a jeté dans la consternation les bons Français. Plusieurs courriers étrangers donnaient lieu à mille conjectures, la propagande surtout paraissait triomphante; en effet, le coup est digne d'elle. Le magnanime roi de Suède a été assassiné, le 16 mars, en entrant au bal. Votre Éminence en sait sans doute les détails; au reste, ils sont authentiques dans les feuilles de cette semaine. Les dernières nouvelles qu'on en a eues sont du 20; on avait extrait une tête de clou, on n'est pas sans inquiétude sur la vie de ce prince; on assure que l'assassin a avoué tout de suite son crime, en disant qu'il croyait servir la liberté et son pays.

Plus nous allons, plus nous voyons qu'il y a certainement une conjuration contre tous les rois de l'Europe, et si on ne se hâte de couper la trame de tant de crimes, tous les royaumes seront livrés à toutes les horreurs de l'anarchie. Les Jacobins profitent de la consternation où sont plongés tous les citoyens honnêtes relativement à l'assassinat de Gustave, pour enivrer encore la populace de la nouvelle de la mort du roi d'Espagne.

En effet, on assure qu'elle était fixée au 13 ou 19 avril; une lettre anonyme a été trouvée sur les frontières d'Espagne annonçant ce forfait pour ce temps. Un courrier a été dépêché à Madrid pour en donner avis; mais voici un propos très certain, entendu par la personne qui me l'a rapporté. Dans un endroit du Palais-Royal un peu écarté, trois hommes, dont un militaire décoré, s'entretenaient sur la nécessité d'envoyer des émissaires de la propagande à la cour de Turin. L'un d'eux semblait douter du succès : « Si je vous proposais », dit le plus enragé des trois, « de prendre Madrid, vous auriez raison « d'avoir des doutes; mais je vous parle d'un peuple facile à « séduire, qui se livrera sans résistance à nous; nos batteries « sont prêtes. La cour de Savoie ne doit pas être épargnée; ce « sera un moyen d'empêcher que le Pape reçoive des secours « pour rentrer dans le Comtat; nous allons, et il le faut, nous « occuper de soulever la Savoie. » Voilà ce qui se disait dans ce conciliabule jacobite.

Mais ce ne sont pas les seuls Jacobins à craindre, ce sont les chefs constituants; ceux-ci, quoiqu'ils n'aillent point aux Jacobins, les dirigent; ils font faire les motions qui sont convenables à leurs projets. Les constituants n'aiment pas plus les rois que les Jacobites. Il se tient régulièrement des assemblées secrètes sur le chemin de Versailles, chez Mme Helvétius, et à Paris, chez une dame Dodun. Beaumetz, Duport, mon ci-devant confrère, Sieyès, Brissot, Condorcet, Clavière, ministre à présent, voilà des gens profonds en scélératesse, qui se conduisent avec des principes dont ils ne s'écartent point, au lieu que les Jacobins agissent sans aucune base : ils ne sont que des scélérats. Il ne faut se laisser éblouir par la tolérance dont le département de Paris nous fait jouir; c'est qu'ils sont athées et qu'ils veulent terrasser la municipalité qui est anti-prêtre et qui a déjà dénoncé ce département. Les constituants sont donc plus à craindre que les Jacobins. On a entendu hautement que dans deux mois il n'y aurait plus de rois en Europe. On a remarqué que le 16 mars, jour de l'assassinat du roi de Suède, on prenait à Paris, ce jour-là même, le

bonnet rouge. J'ai déjà fait remarquer à Votre Éminence que le 1er mars, jour de la mort de Léopold, on promenait ici sa tête au haut d'une pique : on voit clairement qu'ils sont sûrs de leurs faits et qu'ils ont de bons émissaires. Après cela, que les souverains s'endorment ou tardent trop, ils en seront les dupes.

Votre police à Rome, Monseigneur, ne saurait être trop active ni trop vigilante. Point de considérations! Il faut donner la chasse aux gens suspects, de quelque rang qu'ils soient. Il n'est pas douteux que Rome leur fait ombrage. Ils voient bien que la France devra son salut à la religion, si on ne tarde trop, car elle se perd de plus en plus. Tous les spectacles, à l'exception des trois grands, ont été ouverts la semaine sainte, même le vendredi saint, ce qu'on n'avait peut-être jamais vu depuis le commencement de la monarchie. On travaillait à bâtir, dans l'hôtel où je loge, le jour de Pâques. On veut d'abord détruire tout l'extérieur de la religion.

La séance du vendredi saint a été une séance de scandale, de profanation et d'impiété. On a entendu d'abord le rapporteur sur les congrégations séculières. Il a conclu à leur destruction et mettait dans son décret un préambule insultant; mais l'iniquité n'était pas consommée, on conservait quelques congrégations de filles dans les hôpitaux. Aussitôt on a vu les évêques constitutionnels venir à la tribune, y ajouter la raillerie et se masquer du voile de l'hypocrisie. Lecoz, évêque de Rennes, est monté à la tribune pour faire semblant de vouloir défendre les congrégations; mais comme il ne savait ce qu'il disait, on a beaucoup ri, et il a été obligé de quitter la tribune. L'athée Torné, intrus de Bourges, est venu le remplacer. Votre Éminence verra en entier son discours dans le *Logographe;* il a renchéri sur le projet de décret du rapporteur, car il a proposé la suppression du costume ecclésiastique et monacal. Son discours est une pasquinade et une véritable dérision; aussi on a beaucoup ri. « Toutes ces corporations sont mortes, a-t-il dit, grâce à la Constitution, et, si l'on voit errer encore dans les campagnes des capuchons, des frocs, ne

croirait-on pas que ce sont des ombres? Je vous propose, messieurs, la suppression de toutes ces errantes caricatures, et ne croyez pas que ce soit une question de toilette que celle qui m'occupe : je ne cherche pas à exciter les regrets de personne, mais je pense fermement que tout citoyen doit se couper la barbe, si cette barbe est un signe de ralliement. Supprimez donc toutes ces corporations sacerdotales et leurs signes extérieurs; c'était à un évêque à parler la raison contre les abus religieux de toutes les sectes. » Il a été couvert d'applaudissements.

Merlin, Lagrevol, Laffon, se sont surpassés en impiété, Becquey en hypocrisie, mais Aubert a eu une espèce de pudeur. L'infâme Mulot a outré l'impudence. J'allongerais trop ma lettre si je voulais y mettre des détails; cependant, pour mettre d'un seul coup Votre Éminence à portée d'être instruite sans attendre la lecture des journaux, je dirai un mot sur chacun. « L'Assemblée nationale, a dit Merlin, ne peut différer un instant à prononcer l'abolition des costumes sans rappeler aux Français, dans l'an IV de la liberté, le siècle de la Saint-Barthélemy. » Becquey a dit : « Je pense, messieurs, que cette prohibition soudaine aura de grands abus. Les prêtres, nous a-t-on dit, sont *fanatiques* et *frénétiques;* eh bien! messieurs, craignons que s'il leur faut quitter leur froc, ils secouent toute leur rage sur nous. » Lagrevol a reparti tout de suite : « Ils l'ont toute exhalée, leur rage, nous en avons soutenu l'impuissant effort; que peuvent-ils maintenant faire de plus? Nous qui avons bravé toutes les puissances de l'Europe, mollirons-nous devant quelques *frocards?* » M. Aubert a dit : « Vous trouverez peut-être étrange qu'un soldat s'intéresse à cette discussion; mais, par sensibilité, je m'intéresse aux religieuses. Messieurs, laissons-les libres sur le fait de la toilette. » Mulot a paru et a dit : « Je réponds à M. Becquey que les moines qui sont maintenant si attachés à leurs frocs sont précisément ceux qui s'en dépouillaient le plus souvent qu'ils pouvaient; ils ne le gardent que comme signe de ralliement; en l'ôtant, vous les dépouillez de bien des vices. Je dirai franchement à M. Aubert que je suis sensible

comme lui, mais sa sensibilité se fonde sur le faible des religieuses ; il faut les inviter à déchirer et guimpes et bandeaux. » Enfin Laffon s'est écrié : « Que la suppression soit de tout habit ou signes distinctifs ecclésiastiques, hors des exercices de piété ! » L'Assemblée a aussitôt prononcé cette suppression, et l'indigne motion de Torné a passé.

Jusque-là Fauchet n'avait point participé au scandale, mais il fallait mériter des applaudissements sacrilèges, par quelque mot ou geste qui pût plaire : « Puisque vous l'ordonnez, messieurs, a dit l'évêque surnommé l'*impudique*, je me décalotte. » « Et moi, a dit l'évêque de Limoges, quoique attaché aux marques extérieures de mon état, je dépose ma croix d'or en don patriotique ; j'en prendrai une d'ébène. » Mais ce n'est là qu'un échantillon de leur projet ; car on parle d'anéantir entièrement le culte extérieur de la religion hors de l'église. C'est précisément la théorie du livre du curé de Saint-Laurent qu'on veut mettre en pratique. Aussi ce curé est bien puni, car ses paroissiens, ni même ses vicaires, ne le veulent plus ; on sort quand il entre dans l'église. On a remarqué que le jeudi il n'y avait pas six personnes dans son église ; aussi on assure qu'il va cacher sa honte et se retirer. C'était cependant, dans l'ancien régime, une des plus belles cures de Paris ; elle valait vingt-cinq mille livres de rente.

10 *avril.* — Dans la séance d'hier, il y a eu un grand débat pour la réception des soldats de Châteauvieux à l'Assemblée nationale ; ils ont été cependant admis à la pluralité de vingt-cinq voix et ont eu les honneurs de la séance. Nous nous flattions un instant que la fête triomphale qu'on prépare à ces galériens n'aurait pas lieu ; cependant M. Robespierre a donné ses ordres, et il sera obéi. On assure qu'elle aura irrévocablement lieu le 15 de ce mois. Il est vrai que l'incorruptible Robespierre a témoigné son indignation du peu d'activité des artistes patriotes. « Hâtons-nous, a-t-il dit, ne laissons pas à l'intrigue « le temps de contredire la volonté du peuple ; que les déco- « rations soient faites ou non, j'entends que la fête de la « *Majesté du Peuple* soit fixée à lundi. » Et ensuite il a fait une

sortie contre La Fayette, qu'on dénonce comme un perfide. On travaille dans ce moment à le faire rappeler de son commandement, et on croit qu'ils réussiront. C'est Biron qui est déjà désigné pour le remplacer à Metz. C'est une satisfaction de voir comme ces coquins, ces scélérats dans leur genre, s'entre-choquent mutuellement. Pétion a assisté hier au dîner qu'on a donné aux soldats de Châteauvieux. Le jour auparavant, on leur en avait donné un dans le fameux Jeu de paume à Versailles. Je ne sais pas trop comment les Suisses prendront cela ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils sont fort mécontents.

On attend la réponse de François II aux dépêches insolentes de Dumouriez.

On a fait un rapport sur le ci-devant garde du sceau Duport ; on craint pour lui qu'il ne soit envoyé à Orléans ; il n'y a pas grand mal.

Voilà encore M. de Ségur frustré de l'ambassade d'Angleterre. M. de Chauvelin, jeune homme de vingt-quatre ans, jacobite enragé, est nommé pour cette importante place. Les Anglais doivent se trouver méprisés d'un pareil choix, mais M. le ci-devant évêque Périgord le suit en qualité de Mentor. Mais pourquoi ne se fait-il pas nommer lui-même à cette ambassade? dit-on dans le monde ; c'est ce qu'on ne conçoit pas. Ce même homme, l'évêque d'Autun, a dit en apprenant l'assassinat du roi de Suède : *Voilà un ennemi de moins, nous n'en avons plus que six*. On parle plus que jamais d'une flotte russe de trente-trois vaisseaux ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y a quelque mouvement dans les chantiers anglais, et qu'on croit qu'il en pourrait aussi sortir une petite escadre, sous le prétexte d'une neutralité armée, mais dans le fond pour soutenir ou ravitailler la flotte russe et les troupes suédoises. On n'en sait pas le dernier mot, mais les travaux dans les ports d'Angleterre sont sûrs.

Nous avons été parfaitement tranquilles cette semaine sainte pour la religion ; nos petites églises ont été extrêmement fréquentées. On n'a pas davantage inquiété le Roi ; il n'y a pas

eu la Cène le jeudi saint, mais il y a eu l'adoration de la croix au Château le vendredi saint. L'évêque de Montpellier a fait les saintes huiles, avec toute la pompe ordinaire, au couvent de l'Assomption, sans aucun trouble.

Les nouvelles des départements sont toujours très alarmantes, surtout du Midi. Les gardes nationales de Marseille sont entrées à Arles et ont déjà démoli plusieurs bâtiments. Il se forme dans ces cantons une armée de brigands qui grossit à tous les villages ; ils remontent vers Lyon, et on assure que leur projet est de venir à Paris, pour un pillage. Cette perspective n'est pas riante.

Je n'ai aucune nouvelle fraîche d'Avignon ni du Comtat ; il paraît que les prisonniers ne sont pas sortis. Les villes commerçantes du royaume s'aperçoivent, mais trop tard, que nos îles sont perdues. Nantes prie l'Assemblée d'y envoyer de prompts secours. La Rochelle offre un bataillon de volontaires.

J'apprends que l'évêque de Mende (1) a pris la fuite, mais le calme est un peu rétabli dans cette ville.

M. de Narbonne aurait presque été justifié sans M. Lecointre, qui se plaint de ce que cet ex-ministre n'a pas voulu prendre ses toiles pour le service de l'armée.

L'Assemblée a préféré une séance impie, le jour de Pâques, à l'interruption de ses travaux. — Les administrateurs du Bas-Rhin se plaignent de l'affaiblissement de l'armée de Luckner qui radote le matin et est ivre le soir. — On annonce que la frégate *la Résolution* a été attaquée et criblée par un vaisseau anglais, et conduite à Madras. — Plaintes contre l'administration des Quinze-Vingts, d'où on conclut qu'il faut la détruire, s'emparer de l'hôtel, et envoyer les aveugles au diable ; c'est cependant le jour de Pâques !

Mille tendres respects à Votre Éminence.

(1) Jean-Arn. de Castellane, massacré à Versailles, le 9 septembre 1792.

LXVII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 93.] 25 avril 1792.

Il me serait bien impossible de vous exprimer, Monsieur, le ravissement du Saint-Père à la lecture de la première feuille de votre N° 94. Le Pape était dans une sollicitude vraiment grande, et pour l'importance de la commission que l'on vous avait confiée le 21 mars, et pour les suites et les dangers qu'elle pouvait vous préparer. Sa satisfaction a été proportionnée aux divers sentiments qui affectaient sa grande âme. Vous vous êtes fait un nouveau mérite bien positif et éclatant. C'est par son ordre exprès et en son propre nom que je vous remercie, que je vous donne les plus grands éloges et que je puis vous assurer qu'il en conservera le souvenir.

Quant à moi, je serais bien long si je voulais vous exprimer tout ce que je sens pour vous ; votre activité, votre courage, votre zèle m'étonnent, et je vois qu'il est plus aisé de vous admirer que de vous imiter. Soyez bien persuadé que l'expression de mes sentiments à votre égard ne diminuera jamais ma sensibilité.

Après cela, je serai court sur le reste de votre lettre. On est enchanté de la quantité prodigieuse des détails, mais il serait bien difficile et parfaitement inutile de s'y arrêter. Vous concevez bien quelle doit être ma façon de penser, et cela suffit.

Avant-hier au soir, j'ai reçu la funeste nouvelle de la mort du roi de Suède. Tout le monde est intéressé à son sort. Le procès qu'on fait à son barbare et lâche assassin va déceler si l'attentat est un fruit planté et mûri dans la Suède, ou s'il avait ses racines au dehors.

Mes remerciements bien vifs pour les pièces, pour les livres

et pour les observations très sages que vous faites dans ledit N° 94. Voilà, en revanche, les grâces que vous avez demandées. Celle pour le prêtre Jean-Baptiste Bardez, vous devez la faire tenir sous une enveloppe à M. l'abbé Verdollin, aux Missions étrangères, rue du Bac, à Paris, pour la remettre audit abbé.

Plein d'estime, d'attachement et de reconnaissance, je suis tout à vous.

LXVIII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 95.] Paris, 16 avril 1792.

MONSEIGNEUR,

Sa Sainteté doit bien s'applaudir des lettres monitoriales qu'elle nous a envoyées; elles ont été reçues partout avec le plus grand empressement; elles ont été généralement bien approuvées partout, et même nos ennemis n'ont pas osé critiquer, mais personne surtout n'a osé proposer de les traiter comme le bref du 13 mars 1791. Les imprimeurs pensent déjà en faire la seconde édition. Celui (le bref) des pouvoirs extraordinaires paraît seulement aujourd'hui. C'est moi qui me suis avisé de le traduire en français, dans quelques moments perdus. Je désire que Votre Éminence en trouve la traduction bonne; il ne serait pas surprenant que je tombasse dans le même défaut qu'on a reproché ici à la traduction de M. l'abbé Maury. On y a trouvé deux ou trois mots qui n'étaient pas exacts dans la langue française; par exemple, *harmonie* au lieu de *concert*. Sans doute, les censeurs ont tort, car un des quarante de l'Académie française ne se serait pas trompé sur la langue.

Une très grande partie des évêques ne pensent pas publier les lettres monitoriales par des mandements ou ordonnances.

Ils veulent se contenter d'y apposer, au bas, leurs signatures. Ce *mezzo-termine* est ridicule, car c'est à peu près la même chose à l'égard des corps administratifs, mais bien différent et moins fructueux à l'égard des peuples. Nous sommes toujours environnés de faiblesses et pleins de considérations déplacées; l'évêque de Clermont lui-même, car il a été presque fâché de la très grande distinction que lui a faite Sa Sainteté de le nommer dans le bref : il craint, dit-il, que cela le mette en évidence. Ainsi, vous voyez, Monseigneur, qu'on ne suit Jésus-Christ que de loin et prêt peut-être à le renier, si l'occasion se présente. Du courage! ça a été et ce sera toujours ma devise; on en impose toujours par une noble contenance et l'observance de ses devoirs.

Les séances de cette semaine n'ont été vraiment importantes que sur la fin. Les prisonniers d'Avignon, que la force a mis en liberté, se sont remis sous la loi ainsi que ceux qui les ont délivrés. Ce décret est bon, mais le Jacobin ministre Roland ne le fera pas exécuter. Il a cependant été mandé aujourd'hui pour savoir les mesures qu'il avait prises à ce sujet. Il a dit : aucune; mais il a demandé le signalement. Il y a eu un rapport très curieux de M. de Grave sur les troupes de ligne rassemblées auprès d'Arles. Elles excitent la jalousie et la méfiance des Marseillais. La prudence de ce ministre est piquante. Il veut qu'on ne charge point les troupes de ligne du soin de réprimer les désordres, il veut que ce soin soit confié aux volontaires patriotes. Son discours a été applaudi par les Jacobins qui ne veulent point de troupes de ligne dans le Midi, car les bruits se renouvellent plus que jamais de se déclarer République dans ces pays-là; ils ne veulent pas d'obstacle.

M. Garran de Coulon, grand procurateur, trouve des entraves qui retardent les jugements de la haute cour nationale. La taxe des témoins a été mal fixée, et le droit de récusation lui paraît trop étendu.

Au milieu de la séance du 14, les six ministres arrivent à l'Assemblée. M. Dumouriez rappelle la lettre (elle est dans le

Logographe du lundi 16) adressée, le 19 mars, à M. de Noailles, le prévenant que tout le ministère est changé, qu'il ne doit plus s'attendre aux lenteurs de M. de Lessart, que désormais la marche du gouvernement sera ferme et franche. Cette lettre fera pitié à Votre Éminence, à la lecture. Il veut prouver au successeur de Léopold que son intérêt est de rester l'allié de la France et de rejeter l'alliance perfide de la Prusse. Après cette lettre extrêmement longue, Dumouriez en lit une autre de M. de Noailles, du 1er avril, et une autre du 2. Dans la première, l'ambassadeur annonce que toute négociation est inutile; dans la seconde, il réitère la demande de sa démission. Il annonce qu'on a mis en lambeaux la dépêche, que le roi François est un être inflexible; il envoie trois exemplaires d'un imprimé répandu avec profusion qui contient des explications très injurieuses à la nation, et finit par dire qu'il n'a pas cru convenable de présenter la dépêche du 19. Tous ces détails ont attiré à M. Dumouriez de grands applaudissements qui ont été interrompus par M. Briche, pour demander que M. de Noailles fût accusé de haute trahison. La désobéissance de l'ambassadeur était la base de cette accusation. Après quelques débats, on a rendu un décret qui porte que M. de Noailles sera mis en état d'accusation et d'arrestation. M. de Noailles est Feuillant. On admire avec quelle fureur les Jacobins poursuivent les Feuillants. Le crime de M. l'ambassadeur est, dit-on, d'avoir laissé l'Assemblée dans une cruelle indécision pendant qu'on enveloppait la France de troupes ennemies.

M. de Maulde vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire auprès du roi de Hongrie. Il porte une lettre écrite toute de la main du Roi, la plus plate possible, et qui contriste tous les honnêtes gens de bien. Quoiqu'elle se trouve dans les journaux, il se peut qu'elle ne soit pas exacte. La voici littéralement, et n'est-il pas bien ridicule qu'on la rende publique avant même qu'on l'ait fait partir pour sa destination?

La nouvelle venue de Vienne qui avait un peu déconcerté M. Dumouriez, était la connaissance officielle du traité du

18 février entre l'Autriche et la Prusse. Votre Éminence la trouvera dans le *Logographe*. C'est une chose remarquable que la première connaissance en soit venue en France par une gazette anglaise. Les préparatifs de guerre, la crainte des hostilités, la continuation de l'anarchie, le défaut de tout, désolent nos nouveaux ministres. Ils sont divisés en deux partis très prononcés : Clavière et Lacoste sont beaucoup plus royalistes que Dumouriez et Roland.

S'il y a eu quelque lueur d'espérance, c'est certainement dans ce moment. Cependant nous n'avons pas à nous réjouir encore. Nous trouverons toujours un obstacle invincible dans les personnages qui occupent le Château. Ils ne veulent point la guerre, ils ne veulent point de contre-révolution qu'ils n'auront pas faite. La grande Dame est toujours imbue des idées monarchiennes. Joignez à cela la peur dont les monarchiens les épouvantent sans cesse pour les tenir dans leur parti. Ils vivent pleins d'horreur pour la noblesse, pour les parlements et pour le clergé tel qu'il était. Le système des deux Chambres, enfanté au commencement par l'évêque de Langres, fortifié par Breteuil, était signé par le Château lorsque l'Empereur est mort. Il est vrai que le nouveau roi pense différemment; mais ne parviendra-t-on pas à le gagner, ou son ministère? Ne lui fera-t-on pas entendre qu'il ne peut s'obstiner à vouloir remettre sur un trône un roi qui, fermement, n'y veut pas remonter; et tout se finira-t-il en négociations pour l'affaire des princes possessionnés en Alsace et pour la modification de la Constitution actuelle? Voilà l'objet de mes craintes, et je ne les crois que trop fondées. Il est bien vraisemblable que les évêques reprendront leurs sièges, mais vous en verrez diminuer le nombre, légalement peut-être, mais la presque totalité des moines et des bénéfices simples seront anéantis, et les biens resteront vendus. Que Votre Éminence se rappelle ce que j'ai l'honneur de lui marquer, si l'ancien régime dépouillé de ses abus ne revient pas.

Les légions des gardes nationales n'empêchent point l'incendie des châteaux dans les départements du Gard et de

l'Ardèche. Ils n'ont pas même fait lire et afficher une proclamation du département qui les en avait chargés. A vingt lieues à la ronde, tout est brûlé, pillé, saccagé. La voix publique accuse le ministre Rabaut de tous les maux de cette province. C'est lui qui empêche que Nîmes reçoive des troupes de ligne.

Le canton de Berne a prié Barthélemy, chargé d'affaires de France, qui s'était rendu par ordre du Roi dans son territoire pour excuser, par les sophismes de nos révolutionnaires, la conduite tenue par les Provençaux envers le régiment d'Ernest, de vouloir bien quitter promptement leur canton. De retour à Soleure, lieu de sa résidence, on assure qu'il a reçu la même invitation, mais sans injures, sans outrages, quoiqu'on ait imprimé le contraire. Les Suisses doivent penser, avec leur gros bon sens, qu'on ne peut compter sur une nation qui couronne les Jourdan. L'état des choses en France, dans ce moment, fait perdre heureusement à la nation tous les partisans qu'elle avait dans l'étranger.

Nous sommes ici dans une cruelle incertitude sur le roi de Suède. On le dit mort; le chargé d'affaires n'en a reçu aucune nouvelle officielle; cependant, il ne doute pas du malheur. Le ministre du Danemark lui a dit que dans sa dernière dépêche on lui marque que le duc de Sudermanie avait envoyé un courrier à Copenhague pour en porter la nouvelle au Roi. Voilà où nous en sommes.

Votre Éminence trouvera ci-jointe une lettre manuscrite fort curieuse et encore inconnue à Paris (1). Elle est de M. de Condorcet, au comte d'Aranda; je l'ai eue de très bonne part. Si Votre Éminence le trouve à propos, Elle peut en envoyer une copie au ministre d'Espagne; certainement il n'en a point encore connaissance. Il se peut qu'il en ait à l'ordinaire prochain, car on doit la donner à l'impression après le départ du courrier. Je l'ai exigée d'amitié de celui qui me l'a donnée, pour que Sa Sainteté l'eût une semaine d'avance sur personne. Cette lettre est vraiment frappante et donne des craintes sur le

(1) V. *Pièces annexes*, p. 504.

système de M. d'Aranda qui pourrait influer sur les affaires de France et même de l'Europe. Voilà une pièce originale qui vient à l'appui des autres que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Éminence; mais je me suis engagé d'honneur que Votre Éminence me la renverrait; ainsi Elle peut en faire prendre une copie, la plus légale possible, et garder copie de la lettre.

L'évêque d'Orléans, apprenant que le bruit se répandait qu'il avait envie de rétracter son serment, a écrit au département *que non seulement il n'en avait aucun regret, mais même qu'il le renouvelait*. J'ai vu la lettre originale; on m'en a promis une copie. — Voici une lettre de l'estimable M. Lemoyne, curé du Port de Marly, auteur des observations sur les censures; je prie Votre Éminence de la prendre en considération le plus tôt qu'il lui sera possible.

La caisse de cent trente volumes du clergé est faite et part demain pour Lyon. Elle contient le superbe et très rare volume de 1625, moitié imprimé, moitié manuscrit; le tout monte à 817 livres 10 sols. J'ai joint à la collection *Dom Beaunier*, deux volumes in-4°, et le beau *Pouillé de France*, en neuf volumes in-4°, avec celui de *Chartres* in-8°. Les douze volumes bien conditionnés n'ont coûté que 48 livres. Pour rendre service à un Français émigré à Chambéry et ami de M. Pieracchi, je lui ai donné hier un mandat sur Votre Éminence de mille livres, que j'ai reçu en argent et qui m'a été bien utile, car je m'étais obligé de payer les livres en argent, mais Votre Éminence pourra être certaine qu'Elle a une collection précieuse, dont seize ou dix-huit superbes gros volumes de cent louis à mille écus, même de rencontre. Voilà encore quelques articles précieux en feuilles, mais dont je n'ai pas clos le marché : 1° *Saint Grégoire de Nazianze*, lat. grand papier, dont il n'y a eu que cinquante exemplaires, 78 livres; 2° *Monnaye des barons*, trois grands volumes in-4° avec cent cinquante et une planches de gravures de monnaies, 72 livres; 3° *Astronomie*, de Lalande, 3° édition qui vient de paraître en trois volumes in-4°, papier fin, 72 livres; 4° *Mascurat* de Naudé, bonne édition en grand papier, auquel on a ajouté le portrait de

l'auteur par Mellac, et une table dont on n'a imprimé que cinq exemplaires, 50 livres; 5° *Nouvelle Table des Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, in-4°, 12 livres; le *Strabon* de Brequigny, in-4° lat., 15 livres. — Tous ces ouvrages sont très beaux et feront sans doute plaisir à Sa Sainteté. Ils sont en feuilles, on pourra les relier quand on voudra et comme on voudra.

Du 17. — Voilà l'ouvrage fort bon de l'abbé Guillon; j'en ai pris deux exemplaires pour Votre Éminence, mais je lui ai observé qu'il était un peu cher, d'autant qu'il me disait que c'était au profit des pauvres prêtres; car à cent sols le volume, il y aura peu de personnes qui voudront en acheter, et alors le profit sera mince. Il a envie d'en envoyer un ballot à Rome, je ne sais s'il y aura du débit.

Jugez, Monseigneur, le ministre de la justice, au discours qu'il a fait hier à l'Assemblée nationale; il est dans le n° 202 du *Journal des Débats* qu'on m'apporte à l'instant et où toute la séance d'hier est en entier. Duranton a commencé son ministère par dire qu'il avait déjà donné des ordres pour faire arrêter les prisonniers d'Avignon.

Je ne dois pas passer sous silence à Votre Éminence que, dans la séance du 15, le ministre des affaires étrangères est venu communiquer à l'Assemblée une lettre de M. de Noailles qu'un courrier lui avait apportée à minuit, et sans lire la lettre, il a demandé qu'on rapportât le procès-verbal où est le décret d'accusation contre cet ambassadeur. On n'a pas voulu le rapporter, mais, après quelque discussion, on l'a ajourné jusqu'après le moment où la nouvelle dépêche serait notifiée officiellement. Nous ne la connaissons pas encore; tout ce qu'on sait, c'est que M. de Noailles, je ne sais sous quel motif, a remis au prince de Kaunitz les dépêches qu'il n'avait pas voulu remettre quelques jours auparavant; c'est à cause de cette obéissance raisonnée qu'on demandait à rapporter le décret d'accusation.

Je ne parle pas des nouvelles désastreuses qui viennent journellement à l'Assemblée. Le commandant de Toulon a été

mis en prison par le caprice d'un juge de paix, et il y reste. Gouvion, ci-devant major général de l'armée parisienne, vient de donner sa démission de législateur.

Je prie Votre Éminence de me mettre aux pieds de Sa Sainteté et de ne jamais douter un instant de mon inaltérable et tendre respect.

LXIX

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 94.] 2 mai 1792.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 95, vraiment digne des plus grands éloges.

Le Saint-Père ayant quitté Rome pour passer quelques jours, comme d'ordinaire, à la bonification des marais Pontins, je n'ai pas manqué de lui en faire tenir à l'instant un abrégé. Je suis persuadé cependant qu'à son retour il se fera un plaisir de se faire apporter votre lettre pour la lire de Lui-même, d'un bout à l'autre. Vous pouvez être bien assuré cependant que son grand cœur tressaillira d'une joie vraiment paternelle, à l'assurance de l'empressement universel avec lequel on a reçu ses dernières lettres monitoriales. Il aimera aussi de voir la traduction des pouvoirs extraordinaires, et il en fera un mérite distingué à son traducteur. Je dois vous faire connaître, en attendant, combien je me félicite d'avoir un correspondant aussi exact, aussi infatigable que vous l'êtes, Monsieur. Les nouvelles que vous mandez m'ont été bien utiles, mais les portraits que vous me faites des personnes qu'il est essentiel de connaître m'ont vraiment enchanté, et je ne puis vous en remercier assez.

La lettre manuscrite est vraiment extraordinaire, intéressante, précieuse. Que ne vous dois-je pour me l'avoir envoyée? Par l'ordinaire prochain, je vous renverrai la pièce originale

que vous vous êtes engagé à rendre, n'en doutez pas, car il y irait de votre honneur. Lorsque le Pape sera de retour, je me chargerai de même de lui faire prendre en considération les autres papiers et vous ferai connaître ses oracles.

Votre activité se décèle bien dans l'envoi que vous êtes sur le point de faire de la caisse des procès-verbaux. Je me flatte de la recevoir incessamment. Lorsque M. Pieracchi me fera présenter le mandat de mille livres, je l'acquitterai et je vous en donnerai avis, comme je fais par le reçu ci-joint de M. Bacqué des quarante-six écus que je me trouve avoir déjà payés. Là-dessus je dois vous marquer que j'avais acquitté aussi le nombre de livres que vous souhaitez retirer par le canal de M. l'abbé de Lestache; ensuite il m'a fallu lui payer encore une somme à cause qu'il a jugé de les évaluer en écus romains. Il me semble que nous nous trouverons toujours l'un et l'autre dans le même cas, tant que vous ne prendrez pas le parti le plus simple et le plus expéditif, c'est-à-dire celui de me marquer le nombre des livres que vous avez dépensées, et de me laisser, à moi, le soin de vous faire rendre à Paris la même quantité de livres. Rien de plus commode à faire pour nous ôter tout embarras et pour avoir nos comptes en règle.

Obligez-moi de faire parvenir à sa destination la lettre ci-incluse du Saint-Père pour l'abbesse du monastère de Kerlot (1), à Quimper en Bretagne. Les pauvres religieuses, chassées violemment du cloître, se sont réfugiées dans le monastère du Calvaire, Ordre de Saint-Benoît, à Quimper, où elles attendent la réponse du Saint-Père. J'ai jugé convenable de vous remettre cette réponse, car autrement elles ne l'auraient jamais reçue. Vous verrez que je réponds à l'évêque du Maroc; faites-lui avoir ma réponse. S'il y a quelques autres lettres à remettre également, vous les trouverez jointes, et, en cas d'un trop gros paquet, sous l'adresse ordinaire. Ne manquez donc pas de faire les pas nécessaires pour les retirer.

(1) Le texte porte Clotz, nom défiguré par une lecture inexacte du K breton.

On ne peut rien, absolument rien ajouter aux sentiments que je vous ai voués.

LXX

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 96.] Paris, 23 avril 1792.

MONSEIGNEUR,

Au moment où j'ai l'honneur de vous écrire, Votre Éminence doit être bien tranquille sur le sort du bref du 19, et plût à Dieu qu'elle me les eût tous envoyés! ils seraient parvenus plus tôt à leur destination. Il est possible que quelques paquets soient égarés, car les archevêques de Reims, d'Aix, de Bordeaux, m'ont écrit, ou m'ont envoyé leurs grands vicaires, encore hier, pour me demander leurs paquets. Je leur ai répondu que je n'en avais été chargé que de six, et que j'avais distribué les exemplaires qui restaient à ma disposition à plusieurs évêques qui m'en avaient demandé. Au reste, M. le coadjuteur de Sens est très mortifié et se plaint amèrement de ce que le Pape l'a mis dans le bref, attendu qu'il n'a prêté le serment civique, et j'apprends que l'évêque de Rodez s'est permis d'écrire à Rome pour corroborer cette assertion, et faire croire à Sa Sainteté qu'on l'avait induite en erreur. Puisque M. l'évêque de Rodez veut faire parler de lui, je vais le faire connaître à Votre Éminence.

Ce prélat est un de ces êtres infiniment vacillants et qui veulent plaire à tous les partis, ambitieux, se croyant un mérite transcendant, et étant fort médiocre, fort attaché aux Loménie, même après leur chute, car il a été passer deux mois avec le feu évêque d'Oléron, à Brienne et à Sens. Il a tenu depuis la révolution une conduite fort équivoque, et il aurait certainement prêté le serment s'il n'avait été arrêté par ses confrères de l'Assemblée constituante dont il était membre.

Ce fait m'a été confirmé encore hier, chez M. le cardinal de la Rochefoucauld, par plusieurs évêques et notamment par celui de Couserans, neveu du cardinal. Ils le blâmèrent tous de ce qu'il avait écrit à Rome en faveur du coadjuteur, car il est de notoriété publique qu'il a prêté son serment comme électeur et secrétaire de l'Assemblée. Il ne pouvait le prêter comme archevêque, puisqu'il n'est pas encore titulaire; mais depuis le mois de décembre 1790 il n'y a plus aucune distinction entre le serment civique et le serment ecclésiastique. D'ailleurs, un prêtre, un grand vicaire, un archevêque coadjuteur qui vient dans une assemblée où l'on va mettre en exécution la constitution civile du clergé, — puisqu'il s'agissait de nommer des curés intrus, — peut-il dire de bonne foi qu'il ne prête qu'un serment civique, puisqu'il faut prêter le serment ecclésiastique pour nommer à des cures? Rien de plus absurde qu'une pareille explication; elle est digne de son oncle. Il est donc constant, par le procès-verbal que j'ai envoyé à Votre Éminence, que le coadjuteur a prêté serment. Tous les évêques à qui j'en ai parlé l'ont décidé ainsi. D'après cela, Votre Éminence peut calquer sa réponse à M. l'évêque de Rodez sans crainte de se tromper. Au reste, l'élégant coadjuteur de Loménie dit hautement qu'il ne se sent point de vocation pour l'épiscopat, qu'il est décidé à abdiquer, soit qu'il y ait une contre-révolution ou non. C'est un adorateur de Mme de Staël. J'ai répondu à sa belle-sœur, qui pense très bien et qui me disait cela, que ce prélat, étant dans ces dispositions, ne devait pas avoir grand'peine à rétracter le serment, et que je ferais mettre sa rétractation dans tous les journaux s'il n'avait pas le courage de se rétracter en chaire. En voilà assez, Monseigneur, sur cet objet.

J'ai remis la lettre de Votre Éminence à l'abbé Barruel; j'ai su, depuis, le sujet de la lettre que cet abbé lui a écrite, et je me suis félicité du peu de paroles que j'avais marquées à Votre Éminence. Point d'entrevue, point de condescendance pour ce Gobel, dont la duplicité et la fourberie est le principal caractère! Jamais il ne pourra se laver d'avoir présidé les Jacobins,

le jour de la Vierge ; il n'a d'autre ressource que de s'ensevelir dans un cloître, réduit à la communion laïque.

Mais ces abbés Barruel, ces abbés Guillon, sont des gens qui travaillent pour la bonne cause ; c'est fort bien, mais ils font un trafic de leurs ouvrages : ils les vendent au poids de l'or. Barruel vend vingt-quatre sols un numéro de son journal (1) qui n'a que quelques feuilles. Guillon vend cent sols le *Parallèle des révolutions* qui vaudrait un écu. Comment un pauvre ecclésiastique qui n'aura pas de pain pourra-t-il donner vingt-quatre sols d'une vingtaine de pages ou cent sols d'un ouvrage, quelque bon qu'il soit ? C'est impossible, et voilà comment les bons livres ne sont pas assez répandus. Cet abbé Guillon est venu me consulter pour envoyer un ballot de son livre à Rome pour le vendre ; je lui ai dit que je ne pouvais me mêler d'aucune vente, mais qu'il pouvait l'envoyer par mer ou par terre ; il n'a pas daigné m'offrir un exemplaire pour Sa Sainteté, quoique je sache qu'il en a fait imprimer sur beau papier, mais très chers.

M. le cardinal de la Rochefoucauld a reçu les autographes, il remplira les intentions de Votre Éminence.

Le département de Mayenne a fait un arrêté rigoureux contre les prêtres fidèles ; on les a obligés de venir tous dans le chef-lieu. On les a vus arriver dans la ville de Laval au nombre de huit cents, l'évêque de Dol (2), son grand vicaire et l'abbé des Vauxponts (3) à leur tête. On leur a fait en arrivant l'accueil le plus favorable ; on s'est empressé de les loger et de les nourrir ; on se dispute cet acte de charité comme une grande prérogative. Cependant le département agit contre eux, et on fait l'appel, comme aux soldats, tous les jours. Du côté d'Aix et de Marseille, on les chasse de partout comme des chiens.

Je remercie Votre Éminence de la bonté qu'Elle a eue de faire prendre les quatre dates ; il y en a une pour un grand

(1) Le *Journal ecclésiastique*.

(2) Urbain-René de Hercé, dernier évêque de Dol, mis à mort le 3 juillet 1793.

(3) Michel Thoumin des Vauxponts, archidiacre du diocèse de Dol, prêtre d'une vertu et d'une science éminentes. Il refusa l'évêché de la Mayenne auquel il avait été élu à une grande majorité.

vicaire de M. le cardinal de la Rochefoucauld et de feu le cardinal de Gêvres.

C'est toujours la même chanson; le ministre Roland s'est présenté à l'Assemblée le 18, et a dit : Avignon est inondé d'écrits séditieux et fanatiques. Le peuple demande la déportation des prêtres insermentés (grande fausseté), la municipalité et le district ont jugé indispensable de les expulser (insigne fausseté, il n'y a pas encore de district organisé, et la municipalité tremblante n'a rien dit). Quels sentiments d'horreur ne doit pas exciter un ministre qui s'étaye d'un pareil excès d'impostures! A Nîmes, ajoute-t-il, c'est une dévastation. Le département de l'Yonne est travaillé par les prêtres hypocrites. Les administrateurs et les tribunaux ont fait leur devoir; les agitateurs sont arrêtés. Ainsi ce barbare Roland autorise la persécution; on pourrait l'appeler *le furieux*. A Montbrison, continue-t-il, mêmes troubles, même causes. L'auteur d'un écrit incendiaire (c'est-à-dire qui s'élève contre la persécution et l'incendie) est jeté en prison. Ailleurs, ce sont des gardes nationaux qui mettent tout à contribution; mais ils étaient égarés, ils sont excusables. Quel égarement pour le ministre lui-même de tenir un pareil langage! A Tulle, c'est de même. On demande au ministre quelle mesure il a prise pour remettre les prisonniers d'Avignon en prison. Il répond que l'Assemblée elle-même ne lui a pas envoyé le décret; d'ailleurs, les juges sont en fuite, il n'y a plus de correspondant, et il demande le signalement des prisonniers. On aurait pu lui dire : Vous êtes un Jacobin; demandez plutôt à votre confrère Pétion leurs demeures, car plusieurs sont à Paris.

Lescène des Maisons, qui a joué un si grand rôle parmi les brigands qui ont désolé notre malheureux pays, cherche à justifier sa mission, marchant sur les traces du ministre de la guerre qui veut livrer notre pays aux gardes nationales du Gard ou des Bouches-du-Rhône : « Pères de la patrie », s'écrie notre commissaire, ami de Jourdan, « citoyens législateurs, « vous seuls pouvez dissiper les brigands armés qui conduisent « au meurtre les patriotes égarés! faites parler l'opinion qui

« vous soutient, ordonnez à l'armée de se dissiper. En parlant, « vous dissiperez l'erreur, chacun des fidèles retournera chez « soi. Les brigands seuls et les hypocrites resteront consternés, « livrés à toute leur lâcheté, à toute leur faiblesse. » Votre Éminence sent bien qu'un tel discours a plu et que Lescène a été accueilli. L'impression de son rapport a été ordonnée, Lescène a été blanchi, mais l'Assemblée s'est noircie davantage.

Un sieur Dubayet, qui sent toute la faiblesse de la France, a montré le désir, dans la séance du 19, que le pouvoir exécutif procurât à la nation l'alliance utile des Anglais, nation noble et généreuse. Un autre membre a répliqué : Mais les Suisses sont une autre nation noble et généreuse, et il a demandé que M. Dumouriez se chargeât de ces deux objets. M. d'Averhoult n'y a trouvé qu'un inconvénient, c'est que la motion tendait à détruire la responsabilité du ministre. Un autre fou de l'Assemblée, M. Cambon, a avancé qu'il reste à la nation d'immenses ressources : savoir la vente des forêts, la vente des biens de l'ordre de Malte, de ceux des émigrés, et des contributions extraordinaires, que les Français payeront sans doute avec empressement si on est obligé à plusieurs campagnes. Suivant le compte extravagant de M. Cambon, non seulement il n'y aura pas de *déficit*, mais un excédent de trois cents millions. Nos législateurs ont applaudi à cette extravagance; c'est ainsi qu'ils bercent les peuples par des chimères.

Les Jacobins intriguent sourdement pour faire nommer par la nation Condorcet gouverneur de M. le Dauphin. Le Roi s'est empressé de faire choix de l'ex-ministre Fleurieu, homme assez raisonnable. Les six ministres sont venus annoncer cette nouvelle à l'Assemblée, par l'organe de Duranton qui a remis au président une lettre du Roi que Votre Éminence trouvera dans tous les journaux. Sa Majesté dit dans sa lettre, en finissant, que l'Assemblée trouvera dans cette annonce de sa part une preuve nouvelle du désir qu'Elle a de voir régner la plus complète harmonie entre tous les représentants de la nation. Désir impuissant de cet infortuné Roi ! M. Lasource l'a présenté, au contraire, comme une pomme de discorde. Un décret de

l'Assemblée dite Constituante ôte au Roi le pouvoir de choisir un gouverneur au prince royal; il demande que les comités de législation et d'instruction s'assemblent incessamment pour faire choix des candidats, et une loi sur l'éducation du jeune prince. M. Rouyer blâme le nouveau ministre de la justice d'avoir contresigné la lettre du Roi. La motion est adoptée, et les comités vont s'occuper de donner un gouverneur et une loi pour l'éducation du Dauphin.

Mais voici des séances subséquentes bien autrement importantes. J'avais annoncé à Votre Éminence que Dumouriez était venu parler à l'Assemblée de nouvelles dépêches de Vienne, mais dont il n'avait pas fait part; elles sont enfin connues. M. Dumouriez avait chargé M. de Noailles de demander au roi de Hongrie une réponse décisive, relative aux affaires de France. Votre Éminence le sait, la lettre insolente de M. le ministre des affaires étrangères ne fut communiquée que par extraits, et encore M. de Noailles craignait de révolter le roi de Hongrie. La réponse qu'il reçut à cette occasion était désespérante; il considérait toute négociation ultérieure comme impossible et réitérait la demande que le Roi acceptât sa démission; une partie de sa maison était partie ou prête à partir. Son projet, disait-on, était de se retirer en Suisse, quand d'un autre côté l'Assemblée nationale le décrétait de haute trahison. A peine le décret lancé, que M. de Noailles expédie un courrier. M. Dumouriez paraissait n'oser en lire le contenu à nos législateurs, c'est la réponse directe à sa lettre du 19 mars. Votre Éminence trouvera toute cette correspondance dans les journaux; si je puis l'avoir séparée, je la joindrai ici. M. de Noailles a enfin répondu, le 5 avril, à la catégorie de M. Dumouriez du 28 au 29 mars; cette lettre en entier a été communiquée diplomatiquement à l'Assemblée le 19 de ce mois. Elle est si peu satisfaisante que M. Dumouriez aurait désiré qu'elle ne lui fût point parvenue. D'après cette lettre, il est évident que la France doit se regarder comme en état de guerre, car le roi de Hongrie met trois conditions majeures à son désarmement : 1° satisfaction aux princes

possessionnés en Alsace ; 2° restitution d'Avignon au Pape ; 3° un gouvernement intérieur en France tel que les puissances ne craignent pas d'en être troublées. Aussi fit-on courir le bruit tout de suite que nous allions faire une attaque dans les Pays-Bas pour nous emparer du port d'Ostende et ôter à la flottille russe les moyens d'y débarquer ses troupes. Mais une circonstance a déconcerté tous ces projets, car milord Elgin, envoyé extraordinaire de la cour de Londres, a signifié à celle de France qu'elle était disposée à garder la neutralité dans la coalition des puissances, mais que l'Angleterre était garante, par les traités, contre toute invasion des Pays-Bas appartenant à l'Autriche.

Nos papiers démagogues font courir le bruit que l'impératrice de Russie est enfermée depuis huit jours, et, pour préparer les esprits à la révolution de Pétersbourg, après l'assassinat du magnanime Gustave, ils ont publié que les courriers de Pétersbourg n'avaient paru depuis plusieurs jours ni sur mer, ni sur terre. Cette dernière nouvelle est vraie, mais cette absence des courriers n'a rien d'extraordinaire dans cette saison, à cause du dégel rapide des rivières. M. de Noailles, dans sa dépêche, avance une chose que les démagogues préparent également depuis plusieurs semaines, c'est la défiance qui règne entre la cour de Berlin et celle de Vienne ; mais M. de Noailles n'est pas de bonne foi, car jamais intelligence ne fut plus parfaite entre les deux souverains que dans ce moment. Bischoffwerder est retourné à Berlin, parce que sa mission était remplie.

On écrit de Bruxelles qu'on a dépêché deux courriers à Berlin et en Russie pour prévenir Catherine et Frédéric qu'il est sorti des Pays-Bas deux hommes dont il faut se défier.

Les propagandistes et la Constitution inspirent tant d'horreur partout que, d'une part, on annonce de Londres que le docteur Willis, après avoir prouvé ses grands talents pour les maladies du cerveau, viendra de Portugal à Paris, où il aura des occupations sérieuses pour dix ans ; d'autre part, que le

vicariat de l'Empire a défendu à tous les écrivains de parler pour la révolution de France.

Ces différentes dépêches de M. de Noailles, qui contenaient les intentions et les résolutions suprêmes du roi de Hongrie, ont fait la matière d'une grande discussion dans le conseil du Roi, le mercredi au soir. Tous les ministres furent pour la guerre. Le Roi seul voulait la paix. Ses ministres ayant persisté, Sa Majesté leur dit fort adroitement : « Donnez-moi « votre opinion motivée, signée par chacun de vous. » Ils furent surpris d'une pareille demande, et, sur le frivole prétexte que ce n'était pas l'usage, les ministres refusèrent la signature. Le conseil se dissipa sans rien conclure. Le lendemain jeudi, Sa Majesté les manda tous pour midi et demi; ils s'y rendirent. On ignore encore s'ils ont signé, on le croit; mais le résultat fut que le Roi viendrait, le lendemain vendredi, à l'Assemblée, ce qui fut annoncé par une lettre du Roi. Ce fut M. Dumouriez qui porta cette lettre et qui saisit ce moment pour notifier à l'Assemblée la lettre de M. de Noailles du 5 avril qui constatait son obéissance, et à l'instant l'Assemblée décréta la révocation du projet d'accusation contre cet ambassadeur. M. de Maulde, extraordinaire qu'on avait nommé, n'est pas parti; on ne conçoit rien à toute cette conduite de ce Noailles.

Sa Majesté se rendit le vendredi, à l'heure fixée, à l'Assemblée. Son cortège était composé de trois voitures: dans la première étaient les ministres; le Roi était dans la seconde, accompagné du duc de Brissac et du prince de Poix; dans la troisième était M. de Coigny. Arrivé à la porte de la salle, une grande députation vint prendre Sa Majesté, qui se mit à gauche du président, sur un des deux fauteuils violets qu'on y avait mis. La salle était remplie dès les neuf heures du matin de monde, ainsi que les tribunes. Sa Majesté s'assit, et tous les députés aussi. Le Roi dit : « Je viens, messieurs, au milieu de vous pour un des « objets les plus importants qui puissent fixer l'attention des « représentants du peuple. Mon ministre des affaires étran- « gères va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon Conseil. »

Dumouriez a pris la parole; il a exposé les infractions multipliées que la maison d'Autriche a faites aux traités qui la lient avec la France; enfin, après avoir insulté Léopold, François Ier et le prince de Kaunitz, il a conclu par la nécessité de déclarer la guerre au roi de Hongrie.

Le Roi a continué : « Vous venez d'entendre la délibération « et la décision de mon Conseil; j'en adopte la détermination, « elle est conforme au vœu plusieurs fois exprimé de l'Assem- « blée nationale et à celui qui m'a été adressé par les citoyens « de plusieurs contrées de la France. Elle a paru être le vœu « de tout le peuple français. Les Français préfèrent la guerre « à une anxiété ruineuse et à un état humiliant qui compromet « notre constitution, notre dignité. J'ai tout fait pour éviter la « guerre, mais je la juge indispensable. Je viens, aux termes « de la Constitution, vous proposer formellement la guerre « contre le roi de Bohême et de Hongrie. »

L'Assemblée a reçu cette proposition dans le plus grand silence. Le Roi s'en est allé dans le même ordre, et on a levé la séance, après avoir indiqué une séance pour le soir, qui a eu effectivement lieu. Quelques députés demandaient que l'examen de la proposition du Roi fût renvoyé aux comités; il était même prudent, disait M. Humbert, de connaître avant tout la situation de la France à l'égard de la Prusse. A cette proposition sage, M. Mailhe dit : « Que la délibération soit « prompte, comme les coups que vont porter nos guerriers. » M. Hua, à cette grande impétuosité, a soupçonné que dans un temps qui suit de si près le dîner, il se pourrait fort bien que le vin de Champagne entrât pour quelque chose dans la discussion; il voulait qu'elle fût renvoyée au lendemain matin. M. Hua a été chassé de la tribune pour avoir si mal parlé, et M. Pastoret lui a succédé. Il n'a vu dans le passé que des outrages faits par la maison d'Autriche et dans l'avenir les brillantes destinées de l'Empire; aussi a-t-il insisté pour la guerre. M. Becquey demandait en grâce, pour la conservation de la Constitution, qu'elle n'eût pas lieu; il y voyait la Prusse, l'Allemagne, les puissances du Nord, celles du Midi, même

l'Angleterre, armées contre la France. M. Guadet, au contraire, se rend garant du succès. M. Basire voyait déjà des flots de sang couler; il voulait trois jours pour discuter, posant pour principe que l'Europe entière ne peut étonner la nation française. M. Mailhe ne veut point de délai, parce que la souveraineté du peuple n'en veut point. M. Mailhe a été fort applaudi par ce peuple souverain et absolu. — « *La guerre* « *aux rois!* s'est écrié M. l'enchanteur Merlin, *et la paix aux* « *nations!* » Cette motion a été adoptée, et la proposition du Roi a été décrétée à la presque unanimité et au bruit de tous les applaudissements de tous les spectateurs. Vingt-quatre commissaires ont été nommés pour porter le décret à la sanction, et le Roi l'a sanctionné avant de se coucher. Aussitôt plus de trente courriers sont partis pour les différents pays de l'Europe et de la France.

M. Condorcet, qui savait bien que le décret passerait, avait préparé un manifeste national dont il a fait lecture. Il a été ajourné à trois jours. On y appelle à tous les soldats étrangers avec promesse de récompense; c'est fort généreux. Les troupes seront payées en argent, de là quelle dépense énorme! Dans les séances subséquentes, on a vu porter beaucoup d'aumônes sur l'autel de la patrie, on a même reçu douze livres d'une pauvre femme qui a sept enfants. Cela nous mène bientôt à une contribution nouvelle, volontaire, mais qui sera forcée. M. de Narbonne, un peu rétabli, obtient la permission de faire éclater sa valeur et de voler aux frontières. Plusieurs généraux, entre autres le comte de Crillon, donnent leur démission parce qu'ils ont juré la Constitution et qu'elle défend de faire une guerre offensive. Votre Éminence trouvera dans les feuilles l'instruction publique inventée par Condorcet.

Les groupes ont été nombreux et bruyants dans cette journée et les suivantes. Le Palais-Royal, les Tuileries, les cafés, retentissaient de la guerre. Tous les partis paraissent contents de la voir faire. Cependant les républicains, qui aiment mieux la guerre civile, propagent par leurs émissaires que cette guerre que la France va entreprendre est le piège

le plus sûr pour anéantir la Constitution; ils crient partout que la France va tomber entre les mains des traîtres qui ont combiné depuis longtemps le coup qu'ils doivent porter avec succès aux partisans du nouveau régime, car, s'il n'y avait pas eu un complot combiné, n'y aurait-il pas eu depuis longtemps la même déclaration de guerre qu'à présent? Aussi faut-il que le Roi, la Reine, la famille royale, tous les prêtres, tous les nobles, enfin tous les amis du trône et de l'autel, soient pris pour otages de la guerre.

Merlin dit que la guerre dépend de Louis XVI : il en est la seule cause, quoiqu'il ne paraisse pas la vouloir. Robespierre a secondé Merlin, mais sans outrager le Roi. Selon lui, le Brabant, le pays de Liège, les Pays-Bas vont devenir la conquête du peuple français, mais pour cela les Jacobins veulent absolument la destitution de La Fayette qui fait, dans ce moment, l'objet d'une grande division dans la municipalité. Une partie d'entre elle veut ôter le buste de ce révolutionnaire de la salle du Conseil, ainsi que celui de M. Bailly. M. Pétion et Manuel ont eu, il y a deux jours, à ce sujet, les plus fortes insultes dans l'hôtel de la Commune. Comme ils ont vu qu'ils ne seraient pas les plus forts, ils ont souffert patiemment les injures. Il y a une grande rumeur contre ces deux messieurs, ils pourraient bien finir par être à la lanterne.

24 *avril.* — Le fou Clootz, *orateur du genre humain,* est venu faire une offrande de douze mille livres et d'un livre qu'il appelle sa *République pour la destruction des rois et des trônes.* Son discours peut servir de modèle aux fanatiques et aux forcenés de toute espèce. Je ne crois pas devoir, dans ma même lettre, attirer l'attention de Votre Éminence sur un second rapport du ministre de l'intérieur qui attribue tous les troubles du royaume aux prêtres fidèles; il n'y a pas de moyen extrême qu'on n'ait proposé. Votre Éminence en trouvera le détail dans le nº 209 des *Débats* qui me vient à ce moment.

Il paraît que l'évêque Gobel a jeté un dévolu sacrilège sur la châsse qui renferme les reliques de la patronne de Paris. Depuis quelques jours, il fait poursuivre avec activité sa

pétition, mais l'évêque Gobel trouve une très grande masse de citoyens opposants, et je crois qu'il ne gagnera pas. Il est certain que ce prélat peut se dire évêque de Paris par les crimes de la Révolution, par la grâce des Jacobins. C'est là qu'il puise toute la belle morale qui règne dans ses instructions ; il est toujours très assidu. — On va ôter entièrement tous les actes de baptême, de mariage aux curés ; ils ne seront plus fonctionnaires publics, et d'après cela on parle d'anéantir le serment.

On trouve toujours quelques fautes françaises dans la traduction du bref ; il y en a une majeure : *absque electione, ordinatione et missione;* on a traduit : sans élection, ordination ou mission. *Et* ne veut pas dire *ou ;* c'est tomber dans le sens des constitutionnels qui disent que l'ordination donne la mission, car de dire : ordination *ou* mission, c'est presque synonymer ces deux mots.

Voilà enfin deux ouvrages de l'évêque de Viviers. Voilà la réponse aux *Crimes des reines ;* l'auteur a voulu en écrire à Sa Sainteté et à Votre Éminence. — On demande une absolution pour un cas particulier.

Mille tendres respects à Votre Éminence.

P. S. — La caisse des livres est partie pour Lyon.

LXXI

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 95.] 9 mai 1792.

J'étais sur le point, Monsieur, de vous marquer le retard du courrier de France, lorsqu'on m'a apporté votre N° 96. Le temps me manque pour vous répondre en détail, ayant à peine celui de le lire. La nouvelle de la guerre était déjà arrivée à Rome, il me restait cependant l'espoir qu'elle fût

controuvée ou pour le moins exagérée. Malheureusement, ce n'est que trop vrai. Le sang me fait frémir, et je prie le Dieu des miséricordes de ne point se souvenir de nos fautes. Agréez mes plus vifs remerciements pour les détails innombrables que vous m'écrivez.

Lorsque le Pape sera de retour à Rome, je lui ferai lire votre lettre et je me mettrai à même de vous répondre sur tout ce qu'il y a d'essentiel. Le bon Pontife n'a pas été heureux dans sa petite course, car il a été surpris d'un accès de fièvre. Tous mes renseignements (et j'en reçois à chaque instant de bien sûrs et bien détaillés) ne me donnent point d'alarme. Hier il était sans fièvre, et il n'y avait apparence de la voir reparaître. Le jour fixé pour son retour était demain, et on se flatte qu'il n'y aura pas de changement. L'ordinaire prochain, je voudrais vous marquer son entier rétablissement, et je l'espère.

Soyez bien sûr, en attendant, de mon véritable attachement et de toute mon estime pour vous.

P. S. — Une personne dont le zèle, la prudence et les connaissances me sont bien connus, vient de m'avertir qu'on a déjà envoyé à Rome un ouvrage pour le soumettre à l'approbation du Pape avant de le publier. L'ouvrage a pour titre : *Réclamation de l'Église gallicane contre l'invasion des biens ecclésiastiques et l'abolition de la dîme, décrétées par l'Assemblée prétendue nationale.* L'on m'observe en même temps que l'ouvrage peut avoir du mérite, mais qu'il y aurait le plus grand danger en le publiant dans les circonstances actuelles. Il compromettrait absolument la sûreté et la vie des membres les plus respectables du clergé de France, et il éveillerait très certainement une persécution, dont l'effet inévitable serait de chasser du royaume tous les ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment. Cela étant ainsi, il serait à souhaiter que l'impression en fût arrêtée. Tâchez de vous informer et de découvrir si cela est bien vrai. Dans ce cas-là, ne manquez point de faire sentir à qui vous jugerez le plus convenable, que dans ce

moment il faut bien être sur ses gardes pour ne point empirer le mal et le rendre de plus en plus incurable. Encore une fois mille choses de ma part.

J'ai oublié de vous dire que le Pape ne m'a rien dit touchant l'ouvrage dont je viens de vous parler. Agissez donc avec réserve, d'autant plus qu'il pourrait bien arriver que la personne qui m'a donné un tel avis fût une de celles qui se laissent effrayer trop facilement.

LXXII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 97.] Paris, 30 avril 1792.

MONSEIGNEUR,

Le courrier de Rome est arrivé, et cependant je n'ai reçu aucun paquet de Votre Éminence. Il aura été vraisemblablement intercepté. Comme la reddition des États du Pape est une des causes des réclamations du roi de Hongrie, on aura voulu voir s'il y avait quelque chose dans les dépêches qui annonçât une connivence; quoi qu'il en soit, je n'ai rien reçu. J'ai cependant fait quelques démarches auprès des administrateurs généraux des postes, ils m'ont répondu qu'ils n'en avaient aucune connaissance, que d'ailleurs ils n'étaient point et ne voulaient point être dans ce secret, qu'il était possible que mon paquet eût été intercepté à la frontière, qu'ils avaient des preuves certaines que cela était déjà arrivé. Ils m'ont ajouté qu'il serait possible qu'il me parvînt cette semaine, s'il n'y a rien de conséquent. En attendant, je prie Votre Éminence de ne point mettre le cachet de ses armes aux paquets, mais un simple chiffre ou une tête; au reste, je ne suis point inquiet de cet événement, et Votre Éminence ne doit pas en être surprise. M. le coadjuteur d'Albi a reçu ses lettres, mais elles viennent sous le couvert des affaires étrangères.

Nous touchons sans doute à l'instant des grandes choses; cependant les faubourgs sont tranquilles dans leur arrondissement, mais les brigands sans-culottes qu'on y a casernés agissent toujours avec la même audace. La terrasse des Feuillants est depuis quelque temps le champ de bataille privilégié des licteurs des révoltés; ils y font trembler tous les honnêtes gens. Cependant tous les jours ne leur donnent pas le même succès, mais cela ne les décourage pas; on y voit quelquefois des gens en place qui sont leurs chefs les réconforter d'un geste, d'un coup d'œil; et c'est toujours contre les prêtres ou la famille royale qu'il se trame, dans les conciliabules des factieux, quelque nouveau coup. On y a vu paraître le jeune comte de Béthune-Charost qui a la folie de devenir roi de Brabant. On ignore encore le résultat de son voyage ici et de ses conférences avec les chefs des factieux. Votre Éminence a su qu'on avait fait courir le bruit de l'assassinat du duc de Brunswick régnant. Hier, au Palais-Royal, on a entendu très distinctement deux hommes qui disaient ensemble : « *Eh* « *bien! voilà donc un autre à bas?* » — « *Oui* », répliqua le confrère, « *mais cela ne suffit pas; nous sommes perdus sans* « *ressource si le grand coup de Berlin nous manque.* » Et cela n'est pas sans fondement, car des lettres de Mons viennent à l'appui de ce terrible projet. Elles assurent que le roi de Prusse a été sur le point d'être empoisonné; on ne peut donner une certitude, mais ce bruit venant de plusieurs côtés, joint aux propos de ces deux scélérats, on ne doit plus douter de la vérité du complot d'assassiner tous les souverains. Cette morale est la vertu favorite des apôtres de la liberté française.

L'arrestation de trois motionnaires jacobites, faite au jardin des Tuileries par une patrouille de cinquante hommes composée de gardes nationales, de la garde suisse et des gardes du Roi, mais qui ont été relâchés tout de suite par le juge de paix, a donné lieu à des blasphèmes aux Jacobins et à une dénonciation à l'Assemblée nationale par le terrible Kersaint contre la police vigilante des trois corps de troupes qui sont au Château. Il a dénoncé l'arrestation momentanée de ces trois

motionnaires comme un attentat à la liberté. Il a fait entendre que ce jardin étant public n'appartenait point au Roi, et qu'il devait être permis à un chacun d'y vivre et de s'y comporter comme bon lui semblera. Il a pris l'occasion de faire une sortie contre la garde suisse qui ne doit plus être au Château depuis que celle du Roi s'y trouve. Kersaint a été fort appuyé, et cette motion, qui aurait dû être huée, a été renvoyée au comité des domaines : savoir si le jardin appartient au Roi.

La déclaration de guerre n'a fait aucune sensation à Paris; on ne s'en occupe presque pas, et personne n'a l'air d'y croire. Rochambeau et La Fayette, aussitôt après cette déclaration de guerre, n'ont pas cru devoir attaquer; au contraire, M. de Rochambeau avait écrit au général Beaulieu qu'il ne comptait pas attaquer, et qu'il espérait que les Autrichiens en useraient de même. D'un autre côté, le général La Fayette a expédié sur-le-champ un courrier au ministère pour prévenir le conseil, car on ne parle plus du Roi en rien, qu'il n'était pas prudent d'attaquer tout de suite, car l'armée manquait de tout; et cela est vrai : il n'y a ni tentes ni provisions, et il doit y avoir trois camps du côté de Mons, de Metz et de Montmédy. Les observations du général patriote ont déplu aux conseillers de la guerre, et on assure, avec assez de fondement, que le courrier est reparti avant hier au soir, portant des ordres itératifs d'obéir sans s'embarrasser des résultats. Ceux qui veulent la guerre sont pleinement convaincus qu'ils trouveront les esprits bien préparés en entrant dans le pays du roi de Bohême, et cela ne doit pas surprendre, car il est très positif qu'on recrute à Paris, avec permission, une armée pour les patriotes brabançons que les factieux français invitent à la révolte. L'officier chargé de cette opération patriotique ne s'en cache pas; il donne même son adresse à qui veut la recevoir.

Il arrive aux Jacobins un événement assez important, et qui peut leur faire grand tort, d'autant qu'ils ont beaucoup diminué de force depuis les Châteauvieux. Les fripons se brouillent ordinairement au partage. Désespérés de leur nullité politique, les Collot d'Herbois, les Robespierre cherchent à intéresser à

quelque prix que ce soit. Leur but secret, en se dévouant publiquement à la cause atroce qu'ils défendent avec tant d'acharnement, était d'obtenir une place dans le ministère, ou tout au moins une ambassade. Malheureusement pour eux, ils ont été oubliés, et voilà ce qui les jette dans des convulsions horribles. Selon eux, Brissot, Condorcet, Fauchet sont les favoris du nouveau ministère et par conséquent traîtres envers la société jacobite, qu'ils ont compromise par leur plan de *République fédérative;* ils ont dénoncé formellement, dans une des dernières séances, à leurs frères de la capitale et à toutes les sociétés de province, ce triumvirat comme funeste aux projets des amis de la Constitution, et ils votent l'arrêt de leur condamnation. Brissot, Condorcet et Fauchet leur ont aussitôt rendu la pareille en les déchirant à belles dents, et se consolent en se partageant le gâteau qu'on les accuse d'avoir reçu de l'ex-ministre Narbonne. Jusque-là ce n'est qu'un badinage de fripons. Ce qu'il y a de plus important dans cette affaire, c'est qu'ils vont réciproquement s'accuser et dévoiler réciproquement la turpitude de leur conduite et la noirceur de leur âme, et alors toute leur influence se dissipera, et peut-être le peuple, éclairé sur le compte de ces vils intrigants, les abandonnera sans retour.

Le fameux Van der Mersch (1) est venu à Paris et a négocié secrètement pendant quatre jours avec les ministériels jacobites, et le résultat de ces négociations a été de l'emploi en qualité de maréchal de camp dans l'armée de Rochambeau.

C'est le bruit public que le ministre Dumouriez a été le seul déclarateur de la guerre. Le Roi, timide et toujours soutenu par la Reine dans l'idée qu'ils pouvaient faire seuls, par le retour de l'opinion, une contre-révolution pacifique, avait montré dans son conseil une répugnance motivée par l'affreuse image du sang que cette guerre allait coûter à la France; mais, soit que le ministre des affaires étrangères ait cru l'occa-

(1) Van der Mersch, commandant des forces du parti démocratique dans les Pays-Bas. Il avait autrefois servi avec distinction dans l'armée française, pendant la guerre de Sept ans.

sion favorable pour ses opérations secrètes, soit qu'il ait voulu enchaîner la volonté souveraine de son maître, son avis a prévalu sur celui du Roi.

Il paraît constant que les Feuillants vont enfin reprendre leurs assises dans l'église Saint-Honoré, qu'ils ont achetée et qu'ils ont changée en salle d'assemblée. Ils ne se sont pas endormis pendant que les Jacobins agissaient; leur directoire secret allait toujours son train. Ils viennent de remporter une victoire sur les Jacobins. Robespierre avait été obligé de quitter la place d'accusateur public dans le tribunal criminel. Les électeurs se sont assemblés pour lui donner un successeur; l'ex-ministre Cahier a été nommé président de l'assemblée électorale, et, à la pluralité des voix, l'ex-ministre de la justice Duport-Dutertre a été élu accusateur public. Mais ce n'est pas le seul chagrin qu'aient les Jacobins. Le prélude de la dernière séance n'a pas été consolant pour les honorables habitués de cet antre infernal : l'église et le terrain des Jacobins, dans la belle rue Saint-Honoré, où ils tiennent leurs assises, sont en vente. Il est question que la société prenne un parti pour prolonger ailleurs leur existence. « Le cas est « urgent, a dit l'orateur; de toutes parts on nous attaque, et « la victoire ne se déclare pas toujours pour la société. Nous « venons de recevoir un échec qui, si nous n'y prenons garde, « nous mènera loin : Duport a triomphé et est accusateur « public. » Le grand Robespierre a encore dit quelques mots contre Brissot et Rœderer; ils n'ont rien déterminé sur ce qu'ils feraient pour conserver le terrain des Jacobins. Les fonds sans doute leur manquent; l'adjudication prochaine de cet emplacement est encore un effet des menées des Feuillants contre les Jacobins.

Dumouriez, charmé de ses premiers succès auprès de François II, se propose aussi vraisemblablement de faire trembler le roi de Sardaigne; il est venu dans la séance de jeudi le dénoncer à l'Assemblée, parce qu'il ne veut pas recevoir auprès de lui Sémonville, déjà ministre à Gênes. Les raisons de Sa Majesté Sarde sont sans réplique. Elle ne veut pas d'un

homme qui s'est vanté de passer de Gênes à Turin en qualité d'ambassadeur, pour y propager comme dans le Brabant et à Gênes même les saintes maximes françaises, et y prêcher la souveraineté des peuples. Il a été arrêté dans sa course légère à Alexandrie. Il n'avait point de passeport, et dans le Piémont la constitution française ne tient pas lieu de passeport. Ce nouvel ambassadeur constitutionnel s'est plaint au résident de France du manque de considération et de respect à l'égard de sa personne; mais ces plaintes sont sans fondement, car la cour de Turin n'était point instruite de l'arrivée de ce nouvel ambassadeur, comme elle devait l'être, suivant les usages consacrés diplomatiquement. M. Dumouriez, qui a cru pouvoir passer par-dessus des usages immémoriaux, a surtout fait remarquer à l'Assemblée que dans la note officielle du résident de France à Turin il y avait une circonstance qui paraissait grave, c'est que la conduite du ministre des affaires étrangères de la cour sarde paraît concertée avec l'ambassadeur d'Espagne. M. de Sémonville s'est plaint avec beaucoup de hauteur qu'on violait en sa personne le droit des gens, mais ce ne sont que des paroles; puisqu'il y avait une règle impérieuse d'avoir un passeport, il fallait s'y conformer, et il n'y a là aucune violation du droit des gens.

M. Dumouriez a annoncé à l'Assemblée qu'il avait écrit pour que dans vingt-quatre heures M. de Sémonville fût reçu à Turin; sinon, ordre au résident de se rendre à Gênes avec le ministre constitutionnel, sans prendre congé. Voilà donc encore M. Dumouriez en état de guerre avec la cour de Turin qui ne fléchira pas, à ce que portent des lettres de cette ville. M. le ministre du Pape en aura sans doute déjà instruit Votre Éminence mieux que moi; Elle en sera parfaitement instruite en lisant au long les différentes dépêches qui sont dans les journaux.

Toujours de nouveaux troubles dans les départements du Haut-Rhin et du Lot. On pille, on brûle les châteaux. Le ministre de l'intérieur ne voit le crime que dans les persécutés et la vertu que dans les persécuteurs patriotiques. Dans

la séance du 26, M. Emmery avait demandé qu'on statuât s'il y aurait des corsaires. « Puisqu'il s'agit de corsaires, a dit un de ces législateurs, occupons-nous des prêtres insermentés. » Quel affreux rapprochement! Et sur-le-champ, M. François, ex-poète national, a commencé un long rapport plein de cette iniquité philosophique, de ce fiel caché sous le masque de la tolérance. On remarque dans ce rapport un aveu singulier : c'est que le mal n'est pas aussi grand qu'on le fait; cependant, sans aucune preuve, il est entièrement attribué aux prêtres. Ce rapport, sans conclusion, sans projet de décret, prépare incessamment à la déportation ou à de nouveaux genres de persécutions. L'impression et l'envoi de cette belle pièce dans les quatre-vingt-trois départements sont ordonnés. Elle est entier dans le *Logographe* et le *Moniteur*. Je crois qu'on s'occupera encore de cet objet demain et après-demain.

On est revenu encore sur l'affaire de la suppression des congrégations séculières et du costume. On en a fait une seconde lecture, selon les lois constitutionnelles. L'intrus Torné a voulu y ajouter, et, après un discours toujours plus irréligieux, il a voulu faire décréter la suppression du clergé. On l'a écartée par la question préalable, la suppression ayant été tacitement prononcée par l'Assemblée constituante.

M. le Dauphin n'aura aucun ecclésiastique auprès de lui, car celui qui était depuis quatre ans dans son service et que ce jeune prince aimait beaucoup se retire, ou plutôt on lui dit de se retirer. Votre Éminence trouvera ci-jointe une gravure bien ressemblante de ce royal enfant, par M. le comte de Paroy; il l'a mis en guerrier parce que M. le Dauphin a l'humeur guerrière. Il veut avoir toujours une épée à la main et fait sans cesse l'exercice. Sa Majesté n'a pas osé mettre cette gravure, qui lui a beaucoup plu, sur sa cheminée (1).

(1) J'ai retrouvé, aux Archives du Vatican, dans une autre série de documents, la gravure dont il est ici question. C'est un médaillon qui représente le Dauphin en chevalier, portant une épée sur laquelle on lit : *Tu Marcellus eris*. M. de Paroy raconte, dans ses *Mémoires*, comment il fut amené à faire ce portrait : « Un soir, dit-il, M. le duc de Choiseul de Stainville fit hommage à M. le Dauphin d'une jolie armure complète de chevalier, casque, cuirasse, bras-

Je dois nécessairement dire encore un mot à Votre Éminence de nos affaires ecclésiastiques. Je reçois des nouvelles de différentes provinces que le bref y a été répandu avec profusion, mais ce n'est pas par l'ordre des évêques, et on ne peut qu'en être affligé. Le comité d'ici non seulement n'est point disposé à le faire publier légalement, mais il est fâché qu'on l'ait répandu et surtout si promptement. Il y en a un qui m'a dit tout bonnement : « *Nous ne demandions pas ce bref,* « *nous ne voulions que celui des facultés extraordinaires.* » Votre Éminence conçoit bien que j'ai vigoureusement relevé cette indifférence; je lui ai dit qu'il était possible que le comité ne fût pas de cet avis, mais que je savais que la pluralité des prélats le désirait; cependant M. l'archevêque d'Embrun l'a déjà signifié à l'intrus Cazeneuve. L'archevêque de Lyon n'avait pas encore reçu son paquet le 20 avril, cependant son ordonnance est prête. L'abbé de Floirac est venu me consulter pour savoir si l'archevêque de Paris devait le publier; je lui ai dit que je le croyais d'autant plus nécessaire que, ce prélat étant absent, il ne courrait aucun risque, et que son exemple en entraînerait beaucoup d'autres; qu'il était surtout nécessaire qu'il fût publié aussi légalement qu'il serait possible dans cette grande capitale où les intrus paraissent plus soutenus et plus opiniâtres. Il ne faut pas que Gobel puisse dire qu'il l'a ignoré.

Mais ce n'est pas tout : je sais que le comité des évêques affecte de ne pas comprendre ce que Sa Sainteté entend par ce mot *refractariis*, et ils ont écrit à Rome pour en demander

sard, lance, sabre et bouclier, le tout en carton verni acier à clous dorés. M. le Dauphin, qui avait une très jolie figure, était charmant avec son casque; c'était l'Amour armé en Mars. Chacun admirait son air fier et noble. Le jeune prince, la lance à la main, allait de l'un à l'autre, faisant semblant d'attaquer. Mlle de Tourzel me dit : « Monsieur de Paroy, vous devriez faire son portrait comme il « est, avec son casque. » La Reine, qui jouissait en même temps du succès de son fils, ajouta : « Convenez, monsieur de Paroy, que mon fils serait charmant peint « avec son armure... » Le lendemain matin, à dix heures, tout était fini... J'avais peint sur le carton M. le Dauphin en action, regardant fièrement la lame de son épée, sur laquelle j'avais écrit le *Tu Marcellus eris* de Virgile. » (*Mémoires du comte de Paroy*, publiés par Charavay, 1895, p. 286.)

l'explication. J'ai eu beau dire que ce mot ne signifiait autre chose que *jureurs*, quels qu'ils soient, curés ou autres prêtres jureurs. Et, en effet, il y a deux sortes de jureurs : les anciens curés qui ont juré et les simples prêtres qui ont aussi juré; les autres sont appelés *intrus*, *intrusis ;* il est donc bien évident que Sa Sainteté par le mot *réfractaires* entend tous les *jureurs*, qu'elle ne confond pas avec les intrus, ordonnant de ne communiquer ni avec les uns ni avec les autres. Ceux qui soutiennent le système singulier que les curés assermentés ont une juridiction parce qu'ils avaient été ci-devant légitimement et canoniquement institués, pensent que la qualité de réfractaires, dont se sert le Pape, ne les regarde pas, surtout ceux qui, persévérant dans leur serment, prétendent n'avoir pas reconnu l'évêque intrus, soit en ne communiquant pas avec lui, soit en ne lisant pas ses mandements, expédient imaginé pour profiter du fruit de leur serment, sans avoir l'air d'être schismatiques.

On m'assure qu'on avait écrit au Pape pour lui demander l'explication de son expression, question qui étonnera sûrement Sa Sainteté, puisque le serment en lui-même est schismatique de sa nature, puisqu'il a pour objet de *maintenir la constitution civile du clergé* qui a destitué les évêques et leur a substitué des intrus. Chaque assermenté jure de ne pas reconnaître son évêque légitime, et dès lors il jure de maintenir le schisme. Ainsi, c'est une perfidie insigne de la part des assermentés de dire que, malgré leur serment, ils ne reconnaissent point l'intrus; leur serment dément leur imposture. Or, dès qu'ils sont schismatiques par le fait de leur serment, indépendamment de leur procédé, il est certain, d'après les principes sur les schismatiques et d'après la décision du Souverain Pontife, qu'on ne peut communiquer avec les assermentés même de la classe des mitigés, c'est-à-dire qui prétendent que malgré leur serment, ils n'ont aucun rapport avec l'évêque *intrus*.

Voilà des réflexions que je crois devoir faire à Votre Éminence et que je crois sans réplique. Si on veut faire des

distinctions métaphysiques, on va tout brouiller. On doit s'en tenir à la décision du Pape et à la généralité des lettres pastorales de nos meilleurs évêques sur le schisme, qui ont décidé qu'il ne fallait pas communiquer avec les jureurs *quocumque nomine appellentur*. Le premier jugement est toujours le cri de la foi dans les grandes crises de l'Église; ce n'est qu'après coup que des écrivains dont l'homme ennemi se sert pour semer la zizanie, ont imaginé de distinguer deux sortes de jureurs. Du temps de l'arianisme, on se mit ainsi à inventer des distinctions. Du temps des Jansénistes, on imagina la distinction du *droit* et du *fait* et du *silence respectueux*. Il faut donc que le Saint-Siège, inébranlable dans ses décisions suprêmes, éloigne toutes ces chicanes qui n'ont d'autre objet que d'amortir l'effet des jugements apostoliques et justifier la multitude des jureurs. L'Église gallicane se trouverait en proie à un schisme nouveau, qui serait d'autant plus déplorable qu'il diviserait les gens de bien eux-mêmes. Je me flatte que Votre Éminence ne désapprouvera pas mes observations, et je désire fort qu'elles arrivent avant que le Pape ait répondu, si on lui a écrit. Mgr l'archevêque de Lyon avait écrit à Sa Sainteté pour lui proposer quelques doutes; ce prélat désirerait bien un mot de réponse.

M. Dumouriez n'a point encore produit la réponse de la cour d'Espagne à sa dépêche du 19 mars. On la dit si laconique, si singulière, qu'on a peine à la croire telle qu'on la donne : « J'ai remis au Roi, mon maître, la note signée Dumouriez, à laquelle Sa Majesté n'a rien compris, ni moi non plus; sachez que le roi d'Espagne n'entend pas que les étrangers se mêlent de ses affaires; il ne le souffrira pas. » On a décrété six millions pour les dépenses secrètes de M. le ministre des affaires étrangères.

Mgr l'évêque d'Autun est certainement parti pour Londres avec le nouvel ambassadeur Chauvelin; on assure que leur mission secrète est pour engager M. Pitt à faire en sorte que sa Cour devienne médiatrice, conjointement avec celle d'Espagne qu'on travaille aussi à neutraliser. En effet, cette puissance paraît bien lente à prendre un parti décisif et à décou-

vert. En attendant, on fait des armements en Angleterre. Beaucoup de corsaires sortiront de ses ports et, sous le pavillon d'Ostende, inquiéteront beaucoup les Français.

L'ordre est certainement parti pour M. de La Fayette de faire une tentative sur Namur, par Givet. Il n'est point vrai qu'on ait pris Porrentruy; mais on est dans le cas de demander au prince-évêque de Bâle l'exécution des traités qui permettent aux troupes françaises d'entrer en temps de guerre et de chasser les Autrichiens qui sont dans les défilés. On assure que ceux-ci ont déjà intercepté un convoi considérable de bœufs, pour le général Luckner.

L'ardeur du ministre des affaires étrangères à poursuivre la guerre cache certainement quelque projet secret qui n'est peut-être connu que d'une ou deux personnes; c'est bien dans le caractère du Dumouriez que j'ai déjà dépeint à Votre Éminence. C'est lui qui prime le conseil, c'est lui qui a fait partir les ordres pour entrer le plus promptement en campagne, quoique rien ne soit presque prêt, parce que le bruit courait déjà que ses confrères, les Jacobins, épouvantés de cet expédient, pensaient à faire rapporter le décret de déclaration de guerre. Voilà ce que Votre Éminence peut tenir pour certain. Ce ministre vise plus loin, car, non content des lenteurs de M. de Grave, il veut réunir le ministère de la guerre au sien, en mettant seulement aux affaires étrangères un directeur sous ses ordres. On désigne le fameux Sainte-Croix. On chasserait alors Bonnecarrère, premier commis de ce département, franc Jacobin qui ne veut pas la guerre.

1er *mai.* — Je crois savoir d'une manière assez sûre que Sémonville, détenu à Alexandrie, a pris le titre d'ambassadeur à Turin, Milan, Parme et Florence. On connaissait le talent de ce missionnaire pour prêcher *le plus saint des devoirs.*

Le vicaire de Sainte-Marguerite s'est marié hier publiquement. Son curé intrus avait défendu à tous ses prêtres de le marier. Le curé de Saint-Laurent est venu à son secours et l'a marié. On assure qu'il en fera bientôt autant lui-même. Par la démission de Gouvion, cet impie curé est devenu législateur.

La mission de Cayenne est dans le plus pitoyable état. De vingt-trois missionnaires, onze ont juré, huit sont morts. Les supérieurs du Saint-Esprit, chargés de cette mission, sont venus déposer leurs alarmes chez moi. Je les ai encouragés à en donner connaissance à M. le cardinal préfet de la Propagande, [ainsi que] des démarches qu'ils ont faites auprès du ministère. Il s'agit de nommer les deux premiers supérieurs. En envoyant toutes ces pièces à M. le cardinal Antonelli, j'ai l'honneur de lui en écrire.

Par une manœuvre assez habile de M. Acloque, brasseur de bière, très honnête homme, chef de division et commandant général de la garde nationale parisienne pour deux mois, suivant les règlements nouveaux de cette troupe, les piques viennent d'être incorporées, dimanche, dans la garde nationale. Ce général patriote les a assemblés au faubourg Saint-Antoine pour les passer en revue; il leur a fait sentir l'inconvénient d'être seuls, il leur a proposé de se faire inscrire dans un registre, et que ceux qui seraient inscrits seraient à l'instant incorporés avec leurs piques dans les compagnies de la garde de Paris, qu'il n'y aurait de piques reconnues et tolérées que celles qui seraient inscrites, et qu'on désarmerait et chasserait toute personne isolée marchant avec une pique. Cinq mille ont souscrit à la proposition; les autres seront désarmés à la première rencontre. Acloque, après cette bonne opération, les a menés à l'Assemblée nationale. J'ai eu l'occasion de voir ce général; je lui ai entendu dire qu'il répondait à présent de la tranquillité de Paris, et que personne n'avait rien à craindre.

Dans la séance d'hier, le maire Pétion est venu à l'Assemblée; il y a fait deux discours, l'un en faveur des ci-devant gardes françaises et le second pour implorer le secours de l'Assemblée nationale pour payer les dettes de la commune de Paris, qui montent à près de 44 millions de livres. M. Dumouriez a fait part à l'Assemblée d'une requête remise au Roi par M. de Blumendorf, chargé d'affaires de la cour de Vienne, de la part des princes de Lorraine : ayant quitté leurs places en France, ils demandent à être regardés comme étrangers et

point sujets aux séquestres. Renvoyé au comité diplomatique, après quelques plaisanteries. — La dernière lettre que le Roi a écrite à l'Assemblée était datée : *l'an IV de la liberté*.

Le curé de Saint-Brice sort à l'instant de chez moi pour me demander encore son paquet. Je ne l'ai pas reçu, ainsi que le mien. Je ne puis répondre des paquets qui viennent sous mon couvert. Il faut bien qu'il y ait eu quelque chose d'essentiel dans le paquet de Votre Éminence, ou dans celui de l'abbé Maury, puisque nous sommes les seuls à ne les avoir pas reçus. J'ai mis du monde en campagne dans les bureaux de la poste, pour avoir au moins le mien; et, s'il est à Paris, je l'aurai.

Je suis, avec un profond respect, le très dévoué serviteur de Votre Éminence.

P. S. — Voilà encore le *Père Duchesne*. — Un paquet qu'on m'a recommandé pour M. le cardinal de Bernis. — Le conseil souverain de Berne persiste dans le rappel du régiment d'Ernest. Votre Éminence trouvera ci-jointe, dans le *Journal de Paris*, la lettre au ministre des affaires étrangères. Elle est fort noble.

LXXIII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 96] 16 mai 1792.

J'ai reçu, Monsieur, votre N° 97. Il faut bien dire que ma lettre du 11 avril a été interceptée, car je n'ai pas manqué absolument de vous écrire. Il est bien certain d'ailleurs que cela ne me fait pas beaucoup de peine, car je sais que dans tout ce que je vous mandais, il n'y avait rien qui pût donner de l'ombrage aux curieux. Pour les lettres des autres, que je suis obligé souvent de mettre sous mon enveloppe, je ne sais ce qu'elles contenaient. Je me flatte cependant que l'obser-

vation de ne point compromettre les correspondants ne sera nullement échappée à personne. Dorénavant je me propose de n'employer plus le cachet de mes armes et, au surplus, de ne mettre aucune autre lettre avec la mienne. Les lettres des autres, vous les trouverez toujours sous l'autre adresse que vous savez, et cela jusqu'à ce que vous me marquiez de varier.

Le Saint-Père, Dieu merci, se porte très bien. Son indisposition a causé seulement un retard de trois jours à son arrivée, pour ne point l'exposer au voyage après un accès de fièvre. Dimanche soir seulement il est donc venu à Rome, et il me serait impossible de vous exprimer les transports de joie avec lesquels il a été reçu de tout le monde. L'on peut dire qu'il a été amené en triomphe au Vatican, et quel touchant triomphe que celui causé par le plus tendre et sincère amour d'un peuple, ivre de revoir son souverain ! Le temps matériel lui a manqué pour s'occuper sérieusement de vos dernières dépêches. Il a donné un coup d'œil rapide à votre dernier numéro du 30 avril, et il m'a chargé de vous remercier pour tout ce que vous y dites en général, et en particulier il a vraiment applaudi aux remarques que vous faites sur nos affaires ecclésiastiques. Vos observations sont victorieuses, et on n'y peut rien opposer de raisonnable. Tâchez de continuer à éclairer ceux qui, sans le vouloir peut-être, font le plus grand mal à la religion en mettant des entraves à la propagation de la parole de son chef.

J'ai vu le Précis de cet ancien grand vicaire de Dijon. Les malheurs des temps font que l'on est embarrassé de trouver le moyen de lui faire du bien. Notre intervention pourrait bien, au contraire, lui être nuisible. J'aviserai cependant, s'il y a moyen de faire quelque chose pour lui.

Agréez en attendant, Monsieur, les assurances des tendres sentiments que je me plais à nourrir en votre faveur, sentiments que vos efforts rendent toujours plus vifs.

P. S. — Je me suis fait un devoir de payer à M. Bacqué, sur un billet de votre part, quarante-six écus romains. Un autre m'a fait savoir qu'il avait également un ordre de vous pour mille

livres, mais il m'a averti en même temps qu'il jugeait les évaluer à cent quatre-vingt-un écus et... baj., évaluation dans laquelle il y a certainement une perte vraiment considérable, car, au change courant, on devrait payer beaucoup moins. Il y a déjà ici un autre de vos ordres pour cinquante-quatre écus romains. Je suis disposé à payer tout cela, n'en doutez pas, car je ne voudrais pour tout au monde ne point faire honneur à votre firme (1); mais comme je vois que de cette manière nos comptes ne pourront jamais être en bon ordre, et que d'ailleurs on perd toujours, au lieu de profiter de l'avantage positif qu'il doit y avoir dans les circonstances actuelles à faire des achats à Paris, je trouve à propos que vous me marquiez la quantité de livres qu'il pourrait vous être utile d'avoir à votre disposition pour faire face aux emplettes. Je vous ferai payer ladite somme à Paris. Vous n'aurez qu'à me marquer alors le nombre des livres que vous dépenserez, pour nous tenir en règle, sans perdre notre temps à suivre les spéculations de ceux qui se tuent pour tirer profit du change du moment.

Je me flatte que vous suivrez cet avis, et, en attendant, je vous réitère encore une fois mes sentiments.

LXXIV

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 98.] Paris, 7 mai 1792.

Monseigneur,

La lettre de Votre Éminence du 18 avril m'est parvenue intacte et exactement. Il n'a pas été de même du paquet sous l'adresse des députés des Ardennes. Il a apparemment donné quelque soupçon ; on l'a ouvert, et comme on a vu qu'il contenait trois paquets qui n'étaient point pour les députés, mais

(1) Signature.

à mon adresse, on les a taxés et on me les a envoyés, sans ouvrir ces paquets. Je les ai payés ; ils pesaient quinze onces, et je les ai fait passer à l'instant à M. le curé de Saint-Brice ; je joins ici le reçu que j'en ai demandé.

J'ai appris avec grand plaisir l'élévation de notre illustre compatriote (1). Cette récompense distinguée est bien digne de la magnificence de notre auguste souverain. Je joins ici ma lettre de félicitation pour M. l'archevêque de Nicée ; s'il était parti, Votre Éminence voudra bien la lui faire passer sans délai, pour que je ne sois pas soupçonné d'indifférence pour un si grand bienfait.

La guerre avait été regardée comme inévitable et jugée telle dans le conseil du Roi, contre le vœu du monarque qui désirait la paix. C'était le vœu du parti qui harcelait la France en la dominant, et c'était aussi le désir de tous ceux qui, ne voulant point plier sous le joug du parti puissant, croyaient que la guerre les affranchirait de tout autre parti que celui de la Constitution ; mais on ne peut se dissimuler que cette guerre était surtout le vœu des Français qui, au dehors et au dedans de la France, regardaient la Constitution comme la cause ou l'effet de l'insupportable anarchie où nous sommes plongés. D'après ces dispositions, il n'est pas étonnant que chaque parti ait vu, dans la déclaration du 20, le terme de ses maux et le commencement de ses espérances.

M. de Rochambeau, dès le 15, avait déjà reçu l'ordre de former trois camps, l'un sous Valenciennes, l'autre sous Maubeuge, et l'autre sous Dunkerque. Dès que la déclaration fut faite, les ordres furent expédiés, malgré les observations des généraux, aux trois chefs de division. M. d'Albecy commandait la première des trois divisions Rochambeau : il devait marcher sur Ostende. La seconde, commandée par Théobald Dillon, neveu de l'archevêque de Narbonne, devait se porter sur Tournay, et la troisième, aux ordres du fameux Biron, sur Mons. D'un autre côté, M. de La Fayette, comme je l'ai déjà

(1) L'abbé Maury venait d'être sacré archevêque de Nicée et envoyé nonce extraordinaire à la diète de l'Empire. (Voir p. 381.)

marqué à Votre Éminence, avait eu ordre de se porter de Metz, par Givet, jusqu'à Namur, afin d'y attaquer les Pays-Bas qu'on croyait pouvoir subjuguer aussitôt, n'y ayant que 65,000 hommes dans une surface de plus de soixante lieues. A ce plan, qui était vaste, qui paraissait bien conçu et d'autant plus praticable qu'il était combiné d'après la faiblesse des Autrichiens, la disposition des peuples et l'impétuosité française, les ministres avaient ajouté des ordres pour l'armée de Luckner. On ne connaît pas encore à ce moment quels événements ont eu lieu dans celle de ce général. On sait cependant que M. Luckner avait donné des ordres à M. de Custine, ancien constituant, de percer dans les gorges de Porrentruy; celui-ci avait refusé, sous différents prétextes, d'obéir. Luckner, furieux, voulait le livrer à une cour martiale; cependant on vient d'apprendre que Custine avait obéi et qu'il s'était emparé, sans aucune espèce de résistance, de cette petite ville, ainsi que de ces gorges, le bourgmestre étant venu au-devant des Français, les huit cents Autrichiens s'étant retirés avec assez de précipitation, et le prince-évêque ayant pris la route de Vienne. On ne sait d'autres détails de l'armée de Luckner, mais on sait déjà ce que sont devenues deux divisions de l'armée de Rochambeau.

Un courrier extraordinaire du 1er mai a apporté la nouvelle désastreuse de la défaite entière de la petite armée de Dillon, qui s'était portée sur Tournay. Elle était sortie de Lille, le 28 avril au soir; on croit qu'elle était de six mille hommes; elle rencontra les ennemis, environ à trois lieues de la ville, qui étaient cachés en embuscade. A peine dans ce lieu, l'armée ennemie, dont on ne sait pas encore le nombre, s'est développée; elle a fait un feu si prompt et si terrible que la cavalerie a été presque anéantie en un instant; dix cavaliers du régiment de Chartres ont à peine échappé. Le superbe régiment des cuirassiers est détruit, partie de l'infanterie a été massacrée par l'ennemi qui les poursuivait avec ardeur; la cavalerie française même, échappée, en revenant écrasait l'infanterie; l'artillerie a été prise. C'est un désastre dont on a caché les

détails à la séance publique de l'Assemblée nationale et au peuple de Paris, mais qui est des plus affreux. On était saisi d'horreur à Lille en voyant arriver les tristes restes de l'armée. Les soldats, harassés de fatigue et de frayeur, avaient à peine figure humaine, sans chapeaux, échevelés, couverts de poussière et de sang. Tout ce qui pouvait échapper au fer de l'ennemi s'était sauvé dans les campagnes ou à la ville. Lille aurait été prise, si l'ennemi avait voulu profiter de sa victoire.

Les soldats se sont crus trahis par leurs chefs, ou officiers. Théobald Dillon, commandant, qui s'était réfugié dans une campagne où il donnait encore quelques ordres, a été haché par les siens, et ses membres jetés au feu. M. Chaumont (1), adjudant de l'armée, a été couvert de blessures par ses propres soldats ; il n'est pas encore mort. M. Berthon, officier supérieur du génie, et un curé ont été pendus à Lille, ainsi que six soldats tyroliens prisonniers de guerre, ce qui a révolté tous les esprits. Une grande fermentation est dans la ville de Lille, et on ignore encore quelle en sera l'issue. Quand on est venu porter la nouvelle de cette première défaite au Roi, il a gardé un morne silence. Plusieurs officiers ont été tués, et plusieurs autres, craignant le triste sort qui pouvait les attendre, ont passé à l'ennemi. Mais ce n'est là que le prélude des malheurs qui doivent nous arriver.

Des lettres de Valenciennes et de Maubeuge renferment des détails encore plus funestes de l'armée aux ordres de M. de Biron. M. de Beaulieu, Français de naissance, chargé de la défense de Mons et général autrichien expérimenté, a joint la vivacité française au flegme de l'âge, de l'expérience et des Allemands. Il a fait ouvrir les portes de Mons, s'est placé sur les hauteurs et a si bien profité de la connaissance du local, de

(1) Antoine Dupont de Chaumont, adjudant général, et son frère, Pierre Dupont de l'Étang, aide de camp, qui devaient dans la suite devenir tous deux lieutenants généraux, furent l'un et l'autre grièvement blessés aux côtés de Dillon, à la journée du 29 avril. Leur conduite avait été si brilllante que l'Assemblée rendit un décret leur accordant dispense d'âge et de temps de service pour l'obtention de la décoration militaire. Les deux frères reçurent la croix de Saint-Louis des mains de Louis XVI ; ce furent les dernières que décerna le Roi.

l'indiscipline de l'armée française, que l'armée de Biron a été entièrement défaite. Il paraît qu'il est sorti de Valenciennes le 28 au matin ; il marchait sur trois colonnes, il n'a rencontré que quelques voyageurs jusqu'à un petit pays appelé Boussu, à une lieue et demie de Mons ; c'est là qu'on s'est d'abord battu. L'avant-garde était souvent fusillée par les uhlans, auxquels on a répondu par quelques coups de canon. En continuant à marcher, M. de Biron a découvert que l'ennemi, bien fortifié, occupait les hauteurs de Mons, défendues par des batteries. La position des Autrichiens était fort avantageuse ; le commandant français a fait arrêter ses troupes. C'est alors que les ennemis vinrent attaquer la droite de M. de Biron, à ce même endroit nommé Boussu, par le château du prince de Chimay, sur la route de Maubeuge à Mons. L'action a été meurtrière, poursuivie jusqu'à Quiévrain dont M. de Biron s'était emparé en passant, le matin ; l'armée française s'y retrancha et y passa la nuit.

Le matin du 29, le combat recommença. Un détachement des 5e et 6e régiments de dragons montait à cheval sans ordres et s'en allait en criant : « Nous sommes trahis ! » M. de Biron avance que c'est avec grand'peine qu'il ramena ces soldats égarés ; vivement pressé par l'ennemi, il quitta Quiévrain et fit une retraite heureuse selon lui, et dont il doit le succès à la conduite ferme de M. de Rochambeau, fils du maréchal de camp. Quoi qu'il en soit de ce beau rapport de M. de Biron envoyé à l'Assemblée, la déroute des Français à Mons a été totale. On estime que beaucoup de soldats y ont perdu la vie. Les ennemis ont tout pris, munitions, armes, chevaux et hommes. Ils ont gardé les premières, mais ont renvoyé les prisonniers nationaux en sarrau, tous déshabillés, comme gens inutiles. Ce dernier trait ajoute l'outrage à la défaite. Pendant que les soldats français pendaient leurs prisonniers sous les murs de Lille, le général Beaulieu faisait renvoyer les Français. C'est une politique infiniment mieux combinée qu'une représaille, car elle impose aux Autrichiens la nécessité de se faire tuer plutôt que de tomber entre les mains des Français

qui les pendent, et, d'autre part, ceux-ci, n'ayant pas la mort à craindre de la part des Autrichiens, se défendront moins vigoureusement. Une caisse de dix-huit mille louis d'or pour gagner les soldats autrichiens est tombée au pouvoir du général Beaulieu.

Le ministre de la guerre a donné une nouvelle peu agréable à l'Assemblée : M. de Biron lui a écrit qu'il ne faut point compter sur les prétendues bonnes dispositions des Belges en faveur des Français. Pas un seul Belge ne s'est montré notre ami, dit-il, pas un seul Autrichien n'a passé sous nos drapeaux. Il aurait pu ajouter qu'ils sont tous restés fidèles à leur souverain.

M. Cail, commandant un détachement de mille deux cents hommes, s'est porté sur Furnes ; n'ayant trouvé aucune résistance, il s'en est emparé, mais, ayant appris la catastrophe de Dillon et de Biron, il a aussitôt abandonné la place.

Quand le général Beaulieu s'est retiré à Mons, il a fait jouer à la musique militaire un ancien air fort connu : *Quand Biron voulut danser*... Ce général autrichien n'a pas voulu se souiller des drapeaux tricolores ; il les a fait déchirer par morceaux et jeter dans un bourbier.

L'Assemblée nationale a entendu la lecture de ces désastres dans un morne silence. Cette défaite a déconcerté tout le monde, car le conseil du Roi lui-même a fait partir sur-le-champ un courrier extraordinaire, pour empêcher M. de La Fayette d'attaquer Namur : on craignait qu'il n'y arrivât pas à temps. Aucune nouvelle du général La Fayette n'arrivait, et tous nos patriotes étaient dans la crainte qu'il n'eût subi le même sort que Biron et Dillon. Trois jours se sont écoulés dans ces incertitudes ; cependant, avant-hier, il arriva un courrier. On tint cachées les dépêches qu'il apportait ; cependant, samedi, le ministre est venu apporter à l'Assemblée une lettre de La Fayette. Ce général rend compte des démarches qu'il a faites pour obéir aux ordres du conseil. M. de Narbonne est parti de Metz avec l'artillerie pour Givet. Malgré les mauvais chemins, malgré la pénurie des choses les plus nécessaires, il a fait

cinquante-six lieues en cinq jours. M. de Gouvion, qui vient de quitter l'Assemblée nationale, à la tête de l'avant-garde s'est porté à Bouvines. Toutes les troupes, au nombre de douze mille hommes, étaient au rendez-vous. L'armée allait avancer, lorsqu'on a reçu la nouvelle des désastres de MM. de Biron et Dillon ; elle les a intimidés, et ils se sont arrêtés à Givet. On ne sait pas encore s'il y a eu quelque choc. Ces tristes nouvelles ont mis Paris dans une morne agitation. Ils commencent à sentir que cette guerre pourrait être nuisible à la Constitution.

Avant-hier, tous les bataillons se sont assemblés pour lire les différentes lettres que les volontaires des frontières leur adressaient ; on peut dire que l'abattement et la consternation ont régné dans ces assemblées ; mais il en était bien autrement dans les groupes du Palais-Royal. Les motionneurs étaient innombrables, on s'y livrait à tous les mouvements de la rage et du désespoir. On vomissait des blasphèmes contre le Roi et la Reine qu'on accusait de perfidie et de trahison, on ne parlait rien moins que d'aller mettre le feu au Château et d'immoler les augustes habitants de ce lieu. C'était devenu si alarmant, sur les huit heures du soir, qu'on imagina une mystification à Pétion, pour faire diversion aux fureurs de ces énergumènes. Un homme, vêtu en uniforme bleu, qui ressemble à celui de la gendarmerie nationale, arrive à toute bride à l'Hôtel de ville ; il apporte une lettre en style très laconique qui ne porte que ces mots : *Mons est pris*, et a pour signature : *Le ministre de la guerre*. Cette missive a été remise à Pétion, qui en a communiqué sur-le-champ le contenu au conseil général de la commune, en l'accompagnant des plus belles phrases qu'il pût trouver. Aussitôt cette belle nouvelle se répand dans tous les cafés du Palais-Royal, de telle façon que la fureur se changeant en joie, on ne pensa plus au Château, et il fut sauvé. On ignore l'auteur de cette mystification ; elle a bien réussi, et il a peut-être évité un grand malheur.

Cet abattement presque général dans tous les quartiers de Paris n'est pas à l'avantage de la faction ; on entend toujours quelques murmures contre elle. Cependant les Jacobins

bataillent dans leur repaire sur tous ces événements. Sillery y disait qu'il fallait se défier de toutes les lettres qu'on adressait à la société, comme étant presque toutes remplies d'exagérations. « Robespierre, a-t-il dit, demandait hier, dans cette « tribune, que ceux qui avaient voulu la guerre s'y montrassent ; « me voici, moi, Sillery, et je dis encore que la guerre est « nécessaire ! » Le grand Robespierre voulut répondre à cette attaque, il s'élança à la tribune ; mais son ardeur fut étouffée par les murmures ; on lui entendit murmurer les mots de *factieux*, d'*intrigants*. On lut une lettre d'un soldat de Valenciennes qui donne le détail des combats et de la déroute des patriotes. Dix minutes plus tard, disait-elle, toute l'armée était sabrée. Les uhlans, au nombre de quatre mille, s'étaient emparés de tous les chariots. A peine finissait-on ces détails, qu'un membre a dit venir de l'Assemblée et avoir vu un courrier qui porte des dépêches du général La Fayette, qui n'a guère été plus heureux que les autres, et obligé de se replier sur Givet. L'honnête Carra a fini la séance en disant qu'il prouverait *mathématiquement, géographiquement et militairement* que les patriotes avaient été trahis. Selon lui, le coupable Rochambeau a instruit les généraux autrichiens du plan de la campagne. M. de Rochambeau, effrayé de l'indiscipline des troupes, du peu de confiance des ministres en lui, puisqu'ils avaient envoyé leurs ordres à ses inférieurs, a écrit deux lettres au Roi (dans le *Logographe*), où il inculpe fort les ministres et M. Dumouriez surtout, et demande sa démission. Le Roi l'a accordée, Luckner le remplace, et on nomme déjà M. d'Estaing pour commander l'armée de Luckner.

Mais voici une anecdote qui donnera une idée de l'insubordination des troupes. Dans la malheureuse affaire de Boussu, M. de Biron s'arrêta dans la plaine et ordonna d'attaquer, la baïonnette au bout du fusil. Deux grenadiers, qui savaient apparemment ce que c'est que de vivre dans les clubs, se retournant vers leurs camarades, dirent froidement : « *Mettons aux voix la motion du général* », et, la motion étant écartée par la question préalable, M. de Biron fut obligé de changer son

plan d'attaque. Voilà le produit naturel de la doctrine jacobite ! Les ennemis sont sûrs de vaincre, tant qu'il y aura des clubs en France.

On regarde comme certain que M. d'Aranda a rompu, ou tout au moins interrompu les négociations commencées sous Florida Blanca pour prendre à la solde de l'Espagne de nouveaux régiments suisses. On en ignore le véritable motif ; cette puissance est bien lente dans ses déterminations. Il est bien difficile de prévoir quelle sera sa conduite à l'égard de la France ; celle-ci lui demandera-t-elle des secours en armes et en vaisseaux, en vertu du *pacte de famille?* L'Espagne, dans le même traité, ne peut-elle pas trouver des motifs de refus ? Peut-elle être neutre dans le plan des puissances coalisées ? Voilà des questions difficiles à résoudre, vu le caractère moral de cette nation.

Ceux qui suivent le cours des événements politiques depuis quelques jours ne sont point étonnés qu'on parle de la démission de M. Dumouriez ; il paraît même que ce ministre ne ferait que prévenir, par cet acte, le vœu le plus général, car ce ministre a voulu la guerre, et nos derniers désastres en dégoûtent bien des gens. Mais ce qui cause une surprise qui tient de la stupeur, c'est le nom qu'on désigne pour son successeur. On dit que ce sera M. Achille du Châtelet, qui commande actuellement à Avignon, le signataire d'un fameux placard où il demandait que le Roi fût jugé comme un simple citoyen et déposé. Ce placard fut dénoncé à l'Assemblée constituante, et, sur la motion de Chabroud et Le Chapelier, on passa à l'ordre du jour ainsi motivé : *Vu le profond mépris que doit inspirer l'auteur et sa production.*

On avait fait courir le bruit que MM. de Chartres et de Montpensier, fils de Philippe, avaient été tués ou faits prisonniers à l'affaire de M. de Biron ; mais on les a vus enfin revenir à Valenciennes ; on croit qu'il y en a un blessé.

Le plan des différentes puissances de l'Europe se développe peu à peu, et il paraît que, liées par un principe commun et tendant toutes au même but, elles auront chacune une marche

particulière, et que chacune, se prononçant plus tôt ou plus tard, veut avoir l'air d'être amenée par les circonstances au rôle qu'elle se propose de jouer. Cette réflexion, qui a son importance, offre une idée nouvelle et mérite quelque attention. On s'attendait bien que la Prusse ne resterait pas neutre si l'Autriche agissait; mais l'espoir d'empêcher que ces deux puissances, nouvellement amies, ne fissent cause commune, restait encore au parti dominant en France et à nos calculateurs politiques; il n'avait pas même abandonné notre ministère. La preuve en est qu'on s'est bien gardé de comprendre le roi de Prusse, dont les dispositions hostiles étaient connues, dans la déclaration de guerre. Sa conduite aujourd'hui n'est plus équivoque. On n'ignore plus la marche et le nombre des troupes qu'il envoie contre la France; il reste maintenant à savoir comment il motivera sa conduite. Cela n'est peut-être pas difficile à deviner; mais dans son manifeste particulier ou dans la part qu'il prendra au manifeste de son allié que nous attendons ce soir ou demain, il peut y avoir des motifs et des principes politiques que tout le monde ne prévoit pas.

La Sardaigne et l'Espagne seront peut-être bientôt forcées à se montrer. La Hollande le fait à demi, mais c'est l'Angleterre qui attire tous les regards et qui intéresse particulièrement la France. Acceptera-t-elle une alliance impolitique et inutile? Ce n'est pas croyable. Acceptera-t-elle la médiation que l'évêque d'Autun est chargé de négocier? Beaucoup de gens l'imaginent; mais si sa médiation réussit, à quel prix réussira-t-elle? Si elle est sans succès, elle prendra certainement un parti; mais de quel côté se rangera-t-elle? C'est ce qu'on peut imaginer, mais qu'on ne pourrait assurer. On va armer pour protéger le commerce contre les invasions des corsaires. Six millions huit cent mille livres sont mis à la disposition du ministre de la marine, d'autant qu'on est certain que dans les îles de Jersey et Guernesey on fait des armements considérables, avec le projet d'arborer le pavillon autrichien.

Dans la séance du 4, le ministre des affaires étrangères a demandé la parole, quoiqu'il semble que c'eût été celui de la guerre qui aurait dû entretenir l'Assemblée. Pour expliquer cette singularité, j'aurai l'honneur de dire à Votre Éminence qu'on a publié et cru assez généralement que le plan d'attaque qui a manqué était l'ouvrage de M. Dumouriez. N'ayant pas voulu porter sur un autre la responsabilité de son opinion, il a fait entendre même que c'était lui qui l'avait présenté et conseillé, et qu'il avait été suivi. Il a présenté d'abord le tableau des mesures prises par le conseil du Roi, depuis le jour auquel la guerre a été déclarée. M. Dumouriez engage l'Assemblée à fixer ses regards sur la conduite de M. de Rochambeau, qu'il a assuré ne plus communiquer avec le ministre de la guerre, mais seulement avec le Roi; il est convenu néanmoins du zèle qu'avait mis ce général à assurer le succès du plan d'attaque arrêté dans le conseil du Roi, quoiqu'il l'improuvât. Il a ensuite parcouru les deux lettres de M. de Rochambeau au Roi, où il se plaint des ministres et surtout de M. Dumouriez, et demande sa démission au Roi. Ce général a été fort affecté, et avec raison, qu'on ait envoyé directement les ordres d'attaquer aux chefs des trois divisions de son armée, quoiqu'il eût dans la poche un plan contraire. Il s'est plaint amèrement de l'indiscipline des troupes.

Le ministre, après avoir annoncé que la démission était accordée au général et qu'il était remplacé par Luckner, s'est retiré, au bruit des huées de la ci-devant droite et de quelques applaudissements des législateurs jacobites. A peine était-il sorti, qu'on a demandé qu'il fût mandé pour déposer sur le bureau le mémoire justificatif qu'il venait de prononcer. Le mot *justificatif* a choqué les amis de M. Dumouriez; mais ses adversaires ont répondu que l'expression n'était pas trop forte, et qu'on avait droit de suspecter la conduite du ministre. Après beaucoup de tumulte et de fracas, il a été décrété que le mémoire et les pièces officielles seraient portés au sous-comité diplomatique de législation et militaire. L'Assemblée a paru sentir vivement la très grande perte de Rochambeau et

a manifesté presque unanimement le désir d'éclairer cette affaire.

M. Gobel et son vicariat ont offert deux mille livres pour les frais de la guerre; on aura peine à croire que cette nation si grande, si généreuse autrefois, ait à présent les idées les plus mesquines; non seulement elle accepte les misérables dons qu'on lui fait, mais même elle fait faire la quête, ou plutôt demander l'aumône chez tous les particuliers sans distinction. On reçoit jusqu'à la modique somme de cinq sols. On est venu chez moi, je n'ai pas cru prudent de refuser, mais mon domestique, intelligent, et que j'avais prévenu, ne les a pas laissés percer jusqu'à mon appartement, mais il leur a donné un billet de quinze sols, en leur disant : « Mon maître ne reçoit aucun revenu depuis deux ans. » Ils se sont retirés contents, du moins en apparence.

L'*Ami du Roi* et l'*Ami du peuple* sont décrétés d'arrestation par l'Assemblée; celui-ci prêchait le régicide et la révolte, l'autre l'amour et la fidélité à son roi. Voilà donc Royou en fuite et son journal interrompu! Ce journaliste estimable et courageux était attaqué d'une maladie très grave, ayant les vésicatoires aux deux jambes.

Au milieu des grands intérêts qui occupaient nos législateurs cette semaine, on a été indigné de voir un sieur Lejosne venir proposer et faire décréter que les religieuses, gâtant l'esprit des jeunes filles, ne prendront plus de pensionnaires. Ce décret, infiniment funeste à la jeunesse et même à la religion, réduit la plupart des couvents à la plus affreuse misère, car, n'étant pas payés par la nation, ils ne s'entretenaient que du profit qu'ils faisaient sur leurs pensionnaires.

La gouvernante des Pays-Bas a publié, le 1er mai (*Logographe*, n° 219), une proclamation très ferme et bien analogue aux circonstances présentes. Elle a été suivie de deux autres : par l'une, elle déclare que, vu l'état de guerre, tous les Français non avoués et non reconnus aient à déloger des Pays-Bas, sous deux fois vingt-quatre heures; l'autre porte expressément que les militaires sont en droit d'arrêter sur-le-champ, de

fusiller même, en cas de résistance, tout perturbateur du repos public, qui, autrement, sera pendu comme en temps de guerre.

Un projet des créanciers de l'État a inquiété M. le maire et le comité. Ils devaient se réunir, hier, dans une salle des religieux Feuillants, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. On a doublé la garde, et l'assemblée n'a pas eu lieu. On ignore encore quel était leur vrai motif; il est vrai qu'on craint la banqueroute, et je la crois inévitable.

L'Assemblée coloniale a déclaré son indépendance envers l'Assemblée nationale de France; elle a annulé tous les décrets du Corps législatif, a renvoyé les commissaires civils et a déclaré qu'elle ne recevrait jamais d'autres troupes que celles qui lui seraient envoyées par un ordre direct du roi de France et de Navarre.

Cependant la guerre civile continue ses ravages. Dans la séance de samedi, François a continué son rapport contre les prêtres fidèles; à cette occasion, il a vomi contre la religion, contre le Pape, contre les prêtres, tout ce que l'enfer peut suggérer de plus impie et de plus atroce. Cependant son projet de décret ne répond pas à la perversité de son discours. On a ajourné la question. Par un décret du Corps législatif, on va décerner avec grande pompe des honneurs funèbres à Simoneau, maire jacobin d'Étampes. La fête aura lieu au Champ de Mars et aux frais de la nation; cependant, suivant l'usage, on a déjà commencé une quête chez les particuliers.

Du 8. — Dans la séance d'hier, une députation d'Avignonnais, ayant à leur tête Deleutre, s'est présentée à la barre pour déclamer contre Jourdan et sa troupe qui sont de nouveau maîtres d'Avignon. Il y a eu quelque tumulte à ce sujet. M. Vaublanc voulait qu'on finît quelque chose sur cet article; on s'y est opposé, et nos pétitionnaires ont été obligés de se retirer sans rien obtenir. Mais une pétition qui a fait plus d'impression est celle de la municipalité de Valenciennes, qui demande avec instance la conservation de M. de Rochambeau. Cette pétition a occasionné le plus grand tumulte;

plusieurs voulaient envoyer un message au Roi pour conserver ce général. Un si grand fracas finit par un décret de passer à l'ordre du jour. Cependant des lettres particulières de Valenciennes disent qu'il y a la plus grande insurrection dans les troupes; on veut absolument M. de Rochambeau. M. de Biron est entouré dans son hôtel. Un courrier de Maubeuge porte que Rochambeau fils, ayant voulu s'approcher avec trois mille hommes d'un poste autrichien, a été repoussé avec perte par l'ennemi qui n'était qu'au nombre de mille hommes; au reste, on ne sait aucun détail de ces deux objets, et les nouvelles ne sont pas encore connues. Le silence qu'on affecte de garder sur La Fayette annonce quelque chose de sinistre pour lui.

Trois courriers sont arrivés hier au soir, précédés par deux postillons; je les ai vus, mais je n'ai pu rien découvrir de l'objet de leur venue. M. de Grave ayant persisté pour avoir sa démission, le Roi l'a refusée obstinément en lui disant : « Vous avez voulu la guerre malgré moi, je n'accorderai la « démission à aucun de vous; et si vous persistez, je vous « dénoncerai moi-même à la nation. Vous ne l'aurez pas tant « que la guerre durera. » Du reste, rien de nouveau au Château. Le Roi se promène le matin et la Reine le soir, ainsi que Madame Élisabeth. Les lettres de Coblentz portent que les émigrés sont très contents du roi de Hongrie.

Des esprits vétilleux et contentieux s'épuisent en chicanes sur les dispositions des brefs. D'abord, première question : Ceux qui ont fait le serment après les quarante jours sont-ils sujets aux peines portées par le bref? On assure que la Sorbonne a décidé que non. En second lieu, on demande si la suspense de l'ordre renferme la suspense de la juridiction. Nous en trouvons la décision dans le savant cardinal Tolet, qui s'exprime ainsi : « *Suspensio est duplex, a jure et ab ordine ; — suspensio ab ordine simpliciter, est ab omni ordine, suspensio atque adeo a jurisdictione spirituali in eo fundata — et suspensus simpliciter ab officio suspenditur et ab ordine et a jurisdictione.* » (*Ex compendio Summæ cardinalis Tolet, de suspensione*, page 61.) J'ignore si les évêques ont présenté cette question à Sa

Sainteté; mais pour épargner la peine à Votre Éminence, voilà la réponse.

Voilà un paquet du digne évêque du Maroc, qu'il m'a envoyé de Saint-Omer, où il est déjà pour se rendre à Londres; il y a dedans des lettres pour le cardinal Antonelli.

On vient de m'assurer que l'intrus de Dol vient d'abdiquer l'épiscopat et rétracter son serment. Mais je n'ai encore aucune certitude; il faut attendre à mardi. M. Gobel a ordonné les prières des quarante heures pour le succès des armes françaises. On remarque que, malgré nos désastres, le change avec l'étranger a baissé, et que l'argent se soutient au même prix depuis plus de dix jours; c'est sans doute un jeu de nos banquiers. L'emplacement des Jacobins vient d'être vendu quatre millions cinq cent mille livres; c'est inconcevable.

Votre Éminence voudra bien recevoir avec bonté l'assurance de mon invariable et profond respect pour Elle.

LXXV

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon.

[N° 97.] 23 mai 1792.

C'est une nouvelle preuve de votre activité infatigable, Monsieur, votre lettre que je viens de recevoir du 7 mai courant, marquée N° 98, et je suis pénétré des empressements sans bornes que vous vous donnez pour me rendre des détails aussi exacts qu'affligeants des événements qui se succèdent tous les jours dans ce royaume, et particulièrement dans Paris. Je suis bien aise d'apprendre que vous avez reçu le paquet sous l'adresse des députés des Ardennes, quoiqu'il ait été ouvert. Vous m'envoyez la quittance du payement que vous avez fait de ce qu'il avait été taxé. Là-dessus, je dois vous faire observer qu'à l'égard des remboursements que je dois

vous faire, il ne m'est pas possible de suivre le projet que vous me proposez; mais ayant bien considéré la chose, je trouve que le meilleur parti à prendre pour moi, c'est celui que dans les payements que je vous ferai vous me marquiez ensuite combien vous y perdez, et je vous rembourserai jusqu'à un liard, ne voulant pas ni n'étant pas juste que vous essuyiez la moindre perte.

Je ne doutais point que vous n'eussiez éprouvé une grande satisfaction pour l'élection de votre digne compatriote, Mgr Maury. Si une récompense était due et proportionnée à son zèle et à son courage, comme il vous est connu, la haute estime qu'il a su inspirer au Saint-Père lui a mérité que Sa Sainteté confiât à ses lumières et à ses talents une mission si importante, dont à son égard on peut se promettre le plus heureux succès. Il est parti depuis samedi passé, 19 de ce mois, comptant aller directement, et par Munich, à Francfort. Ce choix de Mgr Maury a été généralement applaudi et fait le plus grand éloge de la sagesse de Sa Sainteté.

J'ai reçu le paquet de M. l'évêque du Maroc, où j'ai trouvé des lettres pour Son Éminence le cardinal Antonelli, à qui je n'ai pas hésité de les envoyer. La poste étant arrivée trop tard, je n'ai pas aujourd'hui le temps nécessaire pour vous écrire en détail sur les autres pièces que j'ai trouvées incluses dans votre lettre; mais je vous en parlerai dans l'ordinaire prochain.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez avec une exactitude à toute épreuve; mais je suis fâché d'apprendre que le fléau de la guerre commence à faire couler le sang, j'en ai l'âme navrée d'amertume, sensible que je suis aux malheurs de l'humanité. Cependant les circonstances actuelles me font à présent attendre avec plus d'impatience que jamais l'arrivée de vos lettres; je ne les lis pas, mais je les dévore; et le Saint-Père se fait une vraie satisfaction de lire d'un bout à l'autre vos feuilles et les pièces y jointes, qui vous méritent les plus grands éloges.

Soyez donc persuadé qu'on ne peut pas être avec plus de considération et de sentiments de reconnaissance que je le suis...

LXXVI

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 99.] Paris, le 14 mai 1792.

MONSEIGNEUR,

Je suis bien dédommagé des petits risques que j'ai pu courir à l'occasion des dernières lettres monitoriales, par la satisfaction que Sa Sainteté et Votre Éminence ont eue de les voir publiées et répandues suivant leur gré. Ce que Votre Éminence daigne me dire d'honnête et d'obligeant à cette occasion est bien fait pour me soutenir dans les circonstances pénibles et toujours plus dangereuses où nous nous trouvons.

La capitale offre toujours les mêmes symptômes des crimes que la faction médite contre la famille royale et contre les prêtres. Les brigands dominent dans les groupes, et l'endurcissement des demi-bourgeois à n'y pas vouloir s'éclairer est au dernier période. La Constitution est toujours ce qu'on peut voir de plus merveilleux. Depuis qu'on leur a transfusé dans l'âme que le château des Tuileries était de moitié dans le succès des armes autrichiennes, ils vomissent des blasphèmes horribles contre la Cour et qui remplissent d'alarmes tous les bons citoyens, de quelque opinion qu'ils soient. Ils se plaignent hautement de la force armée dans Paris, qui veut les réprimer, et que les chefs des conspirateurs appellent l'*esclave du cabinet des Tuileries*. C'est surtout à la division de cette même garde nationale qu'ils tendent, fondant sur cette division l'accomplissement de leurs sinistres projets, c'est-à-dire le pillage et le massacre.

Les séances des Jacobins sont infiniment plus courues que celles de l'Assemblée nationale. Elles sont curieuses surtout par les sujets qu'on y traite, par l'extrême audace des orateurs, par les combats sanglants en paroles qu'ils se livrent entre

eux et par les acteurs qu'on y voit paraître à leur tribune. Dans les dernières séances, tous les bataillons de Paris y ont été dénoncés, comme tenant des assemblées secrètes tendant à dresser une pétition pour demander la destruction des clubs populaires. L'Assemblée jacobite en a frémi; aussi, pour faire une diversion à cette crainte, on a fait paraître à la tribune une femme de la halle, nommée la *Reine Audu*, une des héroïnes des journées des 5 et 6 octobre 1789. Elle a montré l'épée que la municipalité lui avait donnée à la prise du château de Versailles, et a juré de s'en servir contre les ennemis de la liberté. Cette pasquinade vraiment ridicule a un peu rassuré ces sans-culottes. On était encore dans le silence qu'avait causé la nouvelle de la dénonciation qu'on avait faite à la section des Gravilliers d'un placard intitulé : *Dix millions de Français à l'Assemblée nationale*, lorsqu'on a vu un membre jacobite et de l'Assemblée nationale s'élancer à la tribune, pour donner la lecture à ses frères d'une lettre insolente qu'il avait eu l'audace criminelle d'écrire à son Roi : Votre Éminence la trouvera ci-jointe, avec la réponse du ministre de l'intérieur.

M. Robespierre a eu un grand choc à soutenir dans cette semaine. On avait fait la motion aux Jacobins, d'après l'impulsion du ministre, qu'on ne pût être reçu à la société jacobite sans avoir la quittance de ses impositions et contributions patriotiques. L'incorruptible Robespierre s'est élevé avec la plus grande force contre une pareille motion tendant à dissoudre ou affaiblir la société. Il a prévalu, et la motion a été rejetée. On y a entendu Camille Desmoulins parler à son ordinaire contre le Roi et la famille royale; des blasphèmes contre tous les souverains de l'Europe sont toujours à l'ordre du jour. Victor-Amédée, qu'on a surnommé le *Roi des Marmottes*, irrite surtout leur bile venimeuse; on lui prédit hautement le sort de l'Empereur et de Gustave. Aussi le roi de Sardaigne, qui connaît toute l'atrocité de nos propagandistes, est, dit-on, déterminé à commander son armée; on lui prête le propos d'avoir dit qu'il valait mieux pour un roi mourir à la tête de ses troupes, qu'être assassiné dans son palais. Deux compagnies

de ses gardes du corps ont déjà pris la route de Chambéry.

Malgré la réponse du Roi à M. de Grave, Sa Majesté a reçu sa démission. M. Servan, ancien gouverneur des pages du Roi, frère de l'ancien avocat général du parlement de Grenoble, et par-dessus tout forcené démagogue, qu'on soupçonne avoir joué un rôle dans les journées des 5 et 6 octobre, est ministre de la guerre.

M. de Pastoret, membre du comité d'instruction publique, a fait lecture d'une adresse à faire à l'armée. Un honorable membre a cru qu'il y aurait beaucoup d'adresse à s'en passer. Chacun voulait lire la sienne. On a trouvé dans celle de M. de Pastoret quelque peu de ressemblance avec le Confucius chinois, et sous ce rapport le Confucius français a eu la préférence. Le début en est magnifique : « Soldats français, enfants de la patrie, la liberté du monde entier est peut-être dans vos mains. » Des patriotes condamnaient le mot *peut-être* comme tendant à jeter du doute sur une vérité incontestable ; d'autres ont blâmé la fin de ce discours sublime : « *Notre vœu est la mort!* » On a vu dans ce mot *mort* un mauvais présage. M. Vaublanc, honnête député, s'il peut y en avoir avec les maux qu'ils permettent, a dénoncé M. de Montesquiou, surnommé le *compte*, d'avoir retiré les troupes d'Avignon pour y laisser entrer Jourdan et sa horde criminelle, couvert d'une couronne de laurier. M. Lasource a pris la défense de Jourdan, et la déonciation n'a eu aucun effet.

Dans la séance du 9, on lut une lettre de M. de Rochambeau qui renferme en même temps sa démission, sa justification et les inculpations qu'il fait contre M. Dumouriez. Votre Éminence la trouvera en entier dans le n° 153 du *Moniteur*. Elle trouvera de même le rapport de M. Chassaignac, sur les derniers troubles d'Avignon. Le décret renferme plusieurs articles, dont les principaux sont le mandat des commissaires des Bouches-du-Rhône à la barre, la translation du tribunal à Montélimart, et une force suffisante pour dissiper les brigands; mais en viendront-ils à bout? C'est ce qu'ils ne veulent pas, car ce décret ne parle nullement des Jourdan; au contraire, ils ont

trouvé des défenseurs. Chabot surtout a parlé en leur faveur. On craignait qu'il n'y eût déjà des élections de faites dans le Comtat, et que plusieurs des brigands ne fussent élus; on demandait de déclarer nulles les élections faites. M. Grangeneuve s'y est opposé; il a nommé cet article un attentat contre la souveraineté du peuple. « Ah! Grangeneuve, s'est écrié un honorable membre, vous me pénétrez d'une douloureuse horreur, et vous ne frémissez pas de songer que ces monstres qui ont outragé la nature sont de votre espèce!... » — « Et de la vôtre et de la mienne, s'est écrié brusquement le capucin Chabot, puisqu'ils sont de l'espèce humaine. » — « Mes amis, a dit Merlin, vous voguez sur les flots de l'intrigue : ceux qui ont paru à la barre, au nombre de soixante, ne sont pas Avignonnais; ce sont des recruteurs sur le pont Neuf; qu'ils présentent leurs passeports! » Les Avignonnais de toute espèce qui étaient à la barre ont demandé à signer qu'ils étaient Avignonnais. Après cette farce ridicule, le décret a été rendu. Je me suis appesanti sur cette séance qui nous intéresse pour faire apercevoir à Votre Éminence de quelle manière ignoble on traite les affaires les plus importantes.

Dans la séance du 11, une lettre de M. de Biron a jeté la consternation dans l'Assemblée. Le général battu annonce que tout est perdu si M. de Rochambeau se retire; il conjure l'Assemblée de chercher les moyens de conserver ce maréchal, sans quoi les liens de la subordination seraient très relâchés. A la suite de cette lettre, M. Dumouriez est venu présenter M. le nouveau ministre de la guerre; il servira tant que ses forces lui permettront. S'il suit l'exemple de ses prédécesseurs, il sera bientôt invalide. Après son compliment, M. Servan annonce que le maréchal Luckner est à Paris, et qu'il vient offrir de servir en qualité d'aide de camp à M. de Rochambeau, pour conserver ce maréchal à l'armée. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme, et l'Assemblée l'a acceptée. Le ministre a assuré que le maréchal Luckner a dit au Roi que, de retour près des siens, ils le suivront comme des moutons. Dans cette séance, on a rendu un décret important qui peut avoir des

suites; il porte que les soldats des 5e et 6e régiments qui ont crié à l'affaire de Tournay : *Nous sommes trahis!* déclareront les coupables, qui seront livrés à une cour martiale; en cas de refus, les deux régiments seront cassés, supprimés et jamais remplacés.

Les fonds de l'Assemblée baissent en proportion de l'intérêt que prennent les affaires au dehors. La caisse de l'extraordinaire est presque vide, et les assignats perdent soixante et un pour cent. On s'est occupé, dans la séance du 12, de l'exécution du décret sur les biens à rendre aux religionnaires (1); de là on passe aux moyens d'exécuter avec pompe la fête qu'on prépare pour le maire d'Étampes, après quoi on a vu paraître à la barre l'abbé Aubert, vicaire de Sainte-Marguerite, avec sa concubine et ses enfants. On lui a accordé les honneurs de la séance. Il continue ses fonctions de vicaire.

Un décret désastreux a été rendu dans cette même séance : c'est la brûlure de tous les titres de noblesse et de généalogie déposés aux Grands-Augustins, dans les archives des Cordons bleus.

Le ministre de l'intérieur est toujours ardent à nous poursuivre. Il est venu exciter la sévérité de l'Assemblée contre le clergé fidèle, l'accusant d'être le fauteur de tous les troubles du royaume, car ce sont eux sans doute qui ont brûlé les châteaux, pillé les églises. Mais que fera-t-on de ces prêtres? Les déportera-t-on? Les enfermera-t-on? Leur fera-t-on prêter indistinctement le serment d'être soumis à la Constitution? C'est entre ces extrêmes que s'est renfermée la question. On l'a ajournée à aujourd'hui; cependant les grands intérêts de l'armée, qui les ont occupés [les membres de l'Assemblée], ont fait encore renvoyer cette affaire.

En vérité, notre position devient infiniment pénible, et il faudra bien de l'habileté pour s'en tirer, car le moindre parti qu'on va nous proposer, c'est un serment. N'ayant aucune pension ni bénéfice en France, n'ayant pas même rien retiré de

(1) Le décret du 16 décembre 1790, restituant leurs biens aux protestants connus sous le nom de religionnaires fugitifs.

celui que j'ai à Avignon depuis deux ans, voudra-t-on me regarder comme étranger? C'est ce que je désire, mais j'appréhende que non. Quoi qu'il en soit, quand j'aurai bien combattu, je ferai comme tous les évêques qui seront à Paris. Si ces prélats se décidaient à un serment quelconque, il me répugnerait fort d'y adhérer, car je n'aime pas les palliatifs. Si le Roi sanctionne le décret sur le costume, je crois qu'il sera prudent de quitter l'habit ecclésiastique. J'avoue que mon rôle est fort embarrassant ; je ne puis me dissimuler que je suis fort épié et que je ne dois qu'à ma conduite infiniment mesurée et discrète le peu de tranquillité dont je jouis. Votre Éminence voudra bien me dire un mot sur ma conduite à tenir, s'il était possible qu'en cas de malheur M. l'ambassadeur de Venise ou de Gênes, les seuls catholiques qui sont à Paris, fissent entendre raison à M. Dumouriez de me laisser tranquille, n'ayant jamais fait parler de moi et étant sujet du Pape. Quoique je rencontre dans les sociétés de Paris ces deux ambassadeurs, je n'ai jamais cru devoir leur parler de ma mission secrète, quoiqu'ils le sussent d'ailleurs. Cela ne pourrait donc venir que du côté de Votre Éminence, ou du côté des ambassadeurs de ces deux Républiques à Rome. C'est une idée qui me vient, car il faut penser à tout pour parvenir au but désiré.

Les nouvelles de nos armées sont des plus pitoyables. Nous avons eu un autre échec à Condé, vers le 6 de ce mois ; des postes avancés ont été repoussés avec perte par des uhlans et des Tyroliens. Malgré la belle lettre que M. de La Fayette a écrite pour vanter la subordination et le patriotisme de son armée, on a une nouvelle certaine qu'il y a une véritable insurrection dans une partie de ses troupes. Il a envoyé ici subitement M. de Sainte-Colombe, son premier aide de camp, pour solliciter l'Assemblée de fournir son armée de munitions en tout genre. En effet, ce M. de Sainte-Colombe, dont le patriotisme n'est pas suspect, a dit ici que cette armée manquait généralement de tout, même des choses de première nécessité ; il a avancé qu'il n'osera point retourner à son poste, si on ne lui accorde tout ce qu'il demande. Un général, M. de Riccé,

et un lieutenant-colonel des dragons ont failli être massacrés par leurs propres soldats ; ils n'ont dû leur salut qu'à la vitesse de leur cheval. Cela est arrivé, le 4 mai, au camp de Tiercelet, près de Longwy. A Lille, en date du 7, on a forcé, pillé l'arsenal. Il y avait cinq cents milliers de poudre ; c'est un bonheur que le feu n'y ait pas pris ; cependant Charles de Lameth commande cette place. Voilà ces soldats que le général Luckner appelle ses *moutons !*

Le général Luckner est arrivé subitement, du 10 au 11, à Paris. Dumouriez l'a conduit aussitôt chez le Roi. On ignore le sujet pressant de son voyage ; on pense que c'était pour aller prendre le commandement de l'armée Rochambeau; mais comme les officiers quitteront tous leur poste si ce maréchal quitte, cela a un peu changé le plan des ministres. Voilà pourquoi Luckner s'est offert d'être simplement aide de camp de Rochambeau ; mais comment peut-on imaginer que celui-ci veuille commander à son égal et qui a manifesté une opinion diamétralement opposée à la sienne, puisque Luckner veut la guerre offensive et Rochambeau la défensive ? Cela ne peut guère aller ensemble ; aussi on est persuadé que ce général persistera dans sa démission. Cependant Luckner est entré au conseil du Roi ; on croit que c'était pour proposer un autre plan d'attaque. On ignore encore le résultat de ce conseil ; ce qu'il y a de sûr, c'est que Luckner, au lieu de prendre la route de Lille où est l'armée Rochambeau, est parti ce matin, au grand étonnement de tous, pour Strasbourg. Il est vrai qu'on assure que le fameux maire Dietrich a envoyé un courrier pour dire que l'insurrection commençait dans l'armée des moutons de Luckner. Des nouvelles officiellement arrivées de Berlin apprennent que Sa Majesté le roi de Prusse et le prince royal feront en personne la campagne. Le prince Frédéric de Brunswick commandera, sous les ordres de Frédéric-Guillaume ; quarante-deux mille Prussiens sont en état de mobilité, et la majeure partie marche de nos côtés.

Les Jacobins de France sont réellement parvenus à se faire quelques partisans en Angleterre, mais qui sont généralement

reconnus pour les plus mauvais sujets des trois royaumes. Ils viennent de former une espèce de jacobinière, à la tête de laquelle M. Sheridan a eu la faiblesse de se laisser placer; MM. Fox, Cavendish, Fitz-Williams, Randon, et une foule d'autres membres distingués du parlement d'Angleterre, n'ont pas voulu se faire inscrire, quoiqu'on leur proposât de ne suivre aucunement les Français, qu'elle ne voulait que corriger et non détruire. D'après le plan de cette société, qu'il n'a cependant point nommée, M. Gray avertit, à la séance de la Chambre des communes du 30 avril, qu'à la session suivante il ferait une motion tendant à obtenir une réforme dans la représentation du peuple, et il dit que la Constitution était malade et qu'il fallait la guérir. « J'ai pensé autrefois comme vous, a dit M. Pitt; mais les temps sont bien changés, et les circonstances maitrisent les hommes. N'avons-nous pas, presque sous nos yeux, un exemple terrible, une leçon effrayante de révolution? Je n'ignore point quels sont les alliés du préopinant; je sais où se tiennent ses auxiliaires. Ceux dont je parle et dont l'espoir coupable est frustré ne veulent pas réparer, ils visent à tout détruire; ils se sont trahis en protégeant les libellistes qui calomnient la Constitution, source de notre félicité, qui condamnent la monarchie héréditaire, qui se moquent de la subordination et des rangs, et qui font tout ce que la scélératesse peut leur suggérer pour égarer le peuple, pour lui persuader de troquer la Constitution contre le système absurde, mal nommé, *droits de l'homme*, système qui n'a jamais habité dans aucune partie de la terre habitable et qui, s'il naissait avec l'aurore, périrait avant le coucher du soleil. » Voilà un grand ministre, ami de son pays et de la gloire de son pays; voilà comment un grand administrateur doit traiter les factieux.

La première entrevue de M. Servan avec le Roi, accompagné du ministre des affaires étrangères, a duré près d'une heure; elle a été fort bruyante. On a plusieurs fois entendu la voix de Sa Majesté qui s'élevait avec éclat, on en ignore le sujet. On a su un entretien assez singulier du Roi avec M. Dumouriez. Celui-ci voulait l'engager à réunir le ministère de la guerre au

sien. Le Roi, d'un ton plaisant, lui répondit avec sa grosse voix : « Eh ! vous ne savez pas la Constitution ? » Dumouriez, un peu interdit, gardait le silence. « Eh ! oui, lui dit Sa Majesté, « elle veut que j'aie six ministres, je n'en aurais que cinq alors ; « oh ! je ne veux pas me faire des affaires pour vous. » C'est le ton du Roi qui est le plus drôle en cela ; il faut l'avoir entendu et connu pour comprendre que cette conversation est dans son genre, et alors on en sent plus le piquant.

Au reste, Gobel, criblé de dettes — on ne sait comment, car il avait soixante mille livres de rente — part cette nuit pour l'Angleterre ; il a un passeport pour aller aux eaux. Je sais qu'il a laissé sa rétractation entre les mains de l'abbé Barruel ; mais est-ce ainsi qu'on répare un scandale en tout genre, qu'il n'a cessé de donner depuis deux ans ? Je souhaite de me tromper, mais c'est l'homme le plus faux qui existe dans ce monde, et je le tiens d'une personne bien respectable qui le connaît depuis trente ans. Il ne serait pas surprenant que plusieurs intrus suivissent son exemple. Ils sont si méprisés par les corps et autorités constitués, qu'ils ne peuvent plus y tenir. Les municipalités, les districts, les mènent avec un sceptre de fer.

Depuis trois jours, le bruit s'accrédite que le roi de Bohême a couru le risque d'être assassiné. Votre Éminence doit en être instruite mieux que moi, par M. le nonce de Vienne ; je ne serai plus long sur cet article.

M. de Chauvelin a eu son audience du roi d'Angleterre, le 3 mai. On assure que Sa Majesté Britannique lui aurait demandé si le roi de France était libre et s'il allait à Saint-Cloud.

Les Indiens deviennent de plus en plus redoutables aux États-Unis d'Amérique ; ils se sont rendus maîtres des forts Jefferson et Franklin.

L'archevêque de Bordeaux, n'ayant trouvé aucun répondant comme bon Français à Bruxelles, a été obligé de sortir de la ville, d'après la dernière proclamation ; quoique ce prélat mérite peu, les Français l'ont traité un peu rigoureusement.

15 *mai*. — On a tracé un camp près Sarreguemines. Les troupes destinées pour le remplir y étaient arrivées le 6, au

nombre de huit mille quatre cents hommes, dont deux mille de cavalerie. Ce camp est assis entre Neuenkirchen et Framberg (?). Malgré la confusion qui régnait d'abord dans les préparatifs, on est parvenu à l'approvisionnement des choses nécessaires, au moins pour quelques semaines. M. de Pestalozzi et plusieurs officiers de ce camp ont quitté leur poste et ont pris la route de Sarrebruck. Le vicomte d'Allemand, commandant cette troupe, a donné sa démission, et est arrivé avant-hier à Paris. Je l'ai vu ; c'est un frère de l'évêque de Grenoble. L'émigration des officiers continue d'une manière effrayante, et des régiments entiers suivent leur exemple. Royal-Allemand a tout passé, armes et bagages, à l'exception de quelques soldats; les hussards de Chamborant, le régiment de Persigny en très grande partie, et tous les officiers. Des lettres assez authentiques assurent que le roi de Prusse sera à Coblentz le 25 mai. On n'a pas de nouvelles sûres de la flotte russe ; on la dit partie, d'autres parient qu'elle ne partira pas. Il y a un décret qui ordonne l'armement de six vaisseaux français à Toulon ; on croit que le but secret de cet armement est de favoriser une négociation, ou plutôt une insurrection, que le patriote Sémonville négocie à Gênes, où il y a quelques mécontents contre les grandes familles qui la gouvernent. Cette notion n'est connue que de très peu de monde; il ne serait pas inutile d'en donner connaissance à l'ambassadeur de Gênes.

Les religieuses carmélites de la ville d'Aix, en Provence, se trouvant sans supérieur local et sans supérieure canoniquement élue, M. Rigaud, l'ancien des visiteurs de cet Ordre, me charge de solliciter auprès de Sa Sainteté pour qu'Elle veuille bien nommer, pour cette fois-ci, à cause de l'impossibilité où sont ces religieuses d'en nommer un suivant leurs usages et leurs statuts. On désire M. l'abbé Mazenod, chanoine sacristain de l'église du Saint-Sauveur et vicaire général de Mgr l'archevêque (1); je pense que, vu les circonstances, il n'y a nul inconvénient. Les religieuses le désirent.

(1) Charles-Fortuné de Mazenod, vicaire général de l'archevêque d'Aix et, plus tard, évêque de Marseille.

On se flatte que dans quinze jours les Jacobins seront dissous; il y a, dit-on, une pétition à cet effet déjà signée de soixante-cinq mille personnes.

Dans la séance d'hier, le ministre de la guerre est venu à l'Assemblée confirmer la désertion du régiment de Saxe et de Berchiny; il a annoncé ensuite l'insurrection du camp de Tiercelet, dont j'ai parlé plus haut. Le ministre annonce de nouveaux malheurs : le régiment Royal-Allemand a déserté, armes et bagages; aussi le ministre voulait qu'on donnât une loi sévère contre les officiers déserteurs et même contre ceux qui donneraient leur démission. On a rejeté hautement cette proposition. Il est triste que M. Servan commence son ministère par réclamer des lois absurdes et iniques. — Le ministre de l'intérieur annonce à l'Assemblée des conciliabules nocturnes et dangereux, et il reste tranquille, sans prendre aucune mesure.

M. Duport, conseiller au Parlement, et Beaumetz, fameux constituant, sont aides de camp de M. de La Fayette et sont à Givet; on n'a qu'un très faible espoir de rétablir parmi les soldats la subordination et la discipline. On emploie toutes sortes de moyens; aucun ne réussira, car il est constant qu'il se glisse dans les cantonnements des hommes qui abusent du nom de *Liberté*, soufflent le désordre, la licence et l'anarchie. On élève perpétuellement des nuages contre les *ci-devant nobles* qui servent dans les armées françaises en qualité d'officiers; on n'épargne pas même les nouveaux chefs, qui, ne pouvant pas mériter le reproche d'une noble origine, restent fidèles à la Constitution telle qu'elle a été décrétée, et se montrent partisans du système monarchique. Que l'on s'étonne après cela si les démissions des officiers sont nombreuses! On craint bien que les factieux, pour dernière ressource, n'aient essayé de républicaniser les armées. M. de Rochambeau a parlé, dans une de ses lettres, d'un projet qu'il a appelé *projet infernal;* ne serait-il pas possible que ce fût de ce plan républicain qu'il aurait voulu parler?

M. Blumendorf et l'ambassadeur de Prusse sont encore à

Paris. — Crillon, le jeune, est au camp de Tiercelet et n'a point donné sa démission, ou tout au moins on l'a engagé à la reprendre.

Le duc d'Orléans a son passeport dans sa poche, c'est sûr; on ne sait pour quel pays. On lui a fait, dit-on, essuyer au district une scène assez comique pour faire son signalement et celui de son fameux nègre.

Votre Éminence ne m'a jamais parlé de l'ouvrage de l'abbé Bonnaud intitulé : *Réclamations du clergé de second ordre* (1). C'est le langage pur des conciles généraux et des savants; cependant le comité des évêques s'oppose vigoureusement à sa publication. Ils se sont même permis de défendre à l'imprimeur de le vendre. Cependant ils approuvent l'ouvrage, mais ce n'est pas le temps de le publier. Voilà toujours ces temporisations, ces palliatifs, ces faiblesses, qui ont tout perdu; et peut-être cet excellent ouvrage empêcherait bien des gens d'acheter des biens du clergé. Cependant l'abbé Bonnaud a fait 3,000 livres de dépenses. Il faudrait donc, selon les règles de la justice, que ces prélats commençassent par acheter tout l'ouvrage et indemnisassent l'abbé Bonnaud. Au reste, son archevêque de Lyon et beaucoup d'autres approuvent fort cet ouvrage vraiment savant. Je prie Votre Éminence de me marquer si je me trompe.

Il se fait tard, et je crains le départ du courrier; je finis donc en renouvelant à Votre Éminence le constant hommage de mon tendre et inaltérable respect pour Elle.

P. S. — Les prélats d'ici ont écrit à l'archevêque de Paris (2) pour l'empêcher de publier le bref du 19. L'abbé de Floirac me l'a confié. Ainsi, ils ne veulent faire ni laisser faire : voilà ce qui me fâche et que je ne cesse de leur dire.

Ci-joint le dernier ouvrage de l'évêque de Viviers. Il me parvient de Lyon. On ne l'a pas imprimé à Paris.

(1) *Réclamation pour l'Église gallicane contre l'invasion des biens ecclésiastiques et l'abolition de la dîme.* (Paris, 1792, in-8°.)

(2) A. E. L. Leclerc de Juigné, alors réfugié à Constance.

LXXVII

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon (1).

[N° 98.] 30 mai 1792.

Votre N° 99, Monsieur, que je viens de recevoir, du 14 mai, est marqué d'une exactitude sans bornes, et dont je suis si pénétré que je ne saurais assez vous en témoigner ma reconnaissance. Je voudrais que vous puissiez lire dans l'épanchement de mon cœur combien j'ai l'âme navrée d'amertume au triste souvenir des circonstances pénibles et toujours plus dangereuses où vous vous trouvez dans cette capitale, qui offre sans cesse des tableaux pitoyables des malheurs et des menaces contre les prêtres. Au milieu de ces revers auxquels vous êtes en butte, il n'est pas moins disgracieux, l'achoppement que plusieurs fois ont trouvé les paquets que je vous ai envoyés sous l'enveloppe des députés des Ardennes, qui ont été déchirés. Mais puisque vous me marquez, dans votre lettre, que les administrateurs généraux des postes ont été congédiés et remplacés par quatre premiers commis, je suivrai la méthode que vous m'indiquez de vous envoyer en droiture mes paquets, sous enveloppe de M. Girard, à Lyon, qui sera la voie la plus courte et peut-être la moins suspecte. D'ailleurs, pour l'attention, l'exactitude et le soin du commis qui reçoit au bureau vos paquets, non seulement j'approuve l'étrenne que vous lui avez fait remettre de 12 francs, mais je vous autorise même à payer les 18 francs que Mgr le nonce lui donnait tous les ans. Cette étrenne mettra encore nos paquets à l'abri des inconvénients qu'ils pourraient souffrir. Cependant je dois vous observer que j'ai reçu exactement tous vos paquets et sans désordre. C'en est assez sur ce

(1) Cette lettre porte comme suscription : A Monsieur Salamon, cour du Palais, maison du juge de paix.

point, et je viens vous répondre en détail sur les articles de votre lettre qui exigent une réponse catégorique.

L'observation que vous me faites sur le nuage qui semble obscurcir l'horizon de Gênes est bien remarquable; j'en avais reçu déjà d'ailleurs des renseignements; cependant, quoique il n'y ait pas en cour de Rome d'ambassadeur de cette République, je ne perdrai pas de vue l'objet dont vous me parlez et qui excite toute mon attention.

Elle n'est pas moins digne d'attention, la demande des religieuses carmélites. Vous trouverez dans une lettre à part ce que je dois vous dire sur leur pétition, afin que vous puissiez en faire l'usage nécessaire. Vous avez bien raison, je ne vous ai jamais parlé de l'ouvrage de l'abbé Bonnaud, intitulé : *Réclamations du clergé;* étant volumineux, je n'ai pas eu le temps de le lire, comme je me suis proposé de faire; mais je ne doute pas que cet ouvrage ne soit bien savant, puisqu'il a mérité les suffrages de Mgr l'archevêque de Lyon et d'autres, et je ne saurais pas juger si l'opposition du comité des évêques sur sa publication est fondée sur une crainte mal raisonnée, ou sur une faiblesse mal à propos. Il est cependant plus surprenant qu'ils cherchent d'empêcher la publication du bref du 19, et je trouve cette démarche bien inconséquente, d'après les exemplaires sans nombre qu'on en a répandus et qu'on peut dire qui sont dans les mains de tout le monde. Quoi qu'il en soit de leur façon de penser, j'aime à me persuader qu'ils ne feront jamais aucune espèce de serment qui renferme des palliatifs qui ne sont pas d'accord avec la morale catholique, et qui répugne à leur état, si l'on voulait les obliger à le prêter.

Au milieu de ces extrêmes et de cette situation vraiment épineuse, j'admire votre courage et le zèle qui vous anime. Si vous voyez néanmoins que dans cet orage vous ne soyez pas en sûreté, vous n'avez qu'à prendre la fuite et vous soustraire aux mains de vos persécuteurs. Dans ce cas, je vous prie de trouver une personne à qui on pourrait entièrement se fier, de la charger de notre correspondance, et de m'en donner d'abord avis. Cependant, pour éloigner tant qu'il est possible cet incon-

vénient, je n'ai pas manqué d'employer le moyen que vous m'avez indiqué pour vous procurer un protecteur. J'ai remis un Mémoire et j'ai parlé même de la part du Saint-Père à l'ambassadeur de Venise, qui est en Cour de Rome, pour l'engager, comme il a promis de faire, d'écrire à l'ambassadeur de la République à Paris et au Sénat vénitien, afin de vous faire jouir de sa protection. Comme je ne doute pas que par ce même courrier il écrive à Paris, vous pouvez faire connaître à l'ambassadeur de la République résidant dans cette capitale les démarches qu'on a faites, afin que par son crédit on vous laisse tranquille. Sur le point cependant de quitter l'habit ecclésiastique, dans le cas où le Roi sanctionne le décret sur le costume, vous devez vous conformer à ce que feront les évêques et, sur le parti qu'ils prendront, mesurer votre conduite.

C'est bien remarquable, ce que vous m'annoncez sur l'intrus Gobel : qu'il a laissé sa rétractation entre les mains de l'abbé Barruel, en prenant la fuite pour l'Angleterre. Je suis de votre avis qu'il ne faut pas se fier à cet homme captieux et faux, mais je me réserve de juger sa rétractation lorsque j'aurai pu la lire; cependant, de quelque nature qu'elle soit, il serait toujours consolant si plusieurs intrus suivaient son exemple.

Les autres détails que vous me faites sur la guerre, sur le mouvement des troupes étrangères, sur les bruits tantôt constatés, tantôt contradictoires, et particulièrement sur la consternation qu'a causée la défaite de M. de Biron, réclament les éloges que votre attention vous fait mériter.

Je peux aujourd'hui vous donner les nouvelles les plus consolantes de la santé du Saint-Père, malgré qu'ayant voulu abandonner l'usage du quinquina, il ait essuyé quelque retour de la fièvre tierce, qui l'a obligé de garder la chambre et de suspendre les audiences ; mais, quoiqu'on lui ait conseillé de s'abstenir de toute occupation, il a voulu néanmoins lire entièrement votre numéro, avec le plaisir qu'il trouve toujours dans la lecture de vos feuilles, et il m'a ordonné de vous en témoigner toute sa satisfaction.

Je forme des vœux afin que la Providence conserve vos jours et le ciel vous comble de bénédictions; en attendant, je vous prie d'être persuadé qu'on ne peut pas être avec plus d'estime et de considération que je suis.....

LXXVIII

L'abbé de Salamon au cardinal de Zelada.

[N° 100.] Paris, 21 mai 1792.

MONSEIGNEUR,

Les deux paquets de Votre Éminence me sont parvenus exactement; ils n'ont pas été ouverts ni l'un ni l'autre, et par conséquent n'ont pas été taxés. J'ai remis en mains propres le paquet pour M. le curé de Saint-Brice.

Dumouriez, ministre des affaires étrangères, attire toujours l'attention de tous les partis par sa conduite extraordinaire, mais qu'on peut concevoir par l'idée que Votre Éminence a déjà de son caractère. Je le crois fort embarrassé dans ce moment-ci; il est menacé d'être dénoncé à l'Assemblée. D'abord il est accusé d'avoir fait un rapport faux sur les dispositions hostiles de plusieurs puissances de l'Europe contre la France; 2° d'avoir voulu fonder le succès de nos armes sur un plan d'insurrection chez l'étranger; 3° d'avoir fait le plan de campagne sans le communiquer au maréchal de Rochambeau; 4° d'avoir apporté du retard et mis des obstacles aux opérations militaires; 5° d'avoir occasionné un discrédit dans le ministère; 6° d'avoir obligé M. de Grave à donner sa démission; 7° de nommer pour ses agents des gens perdus de réputation et sans talent; 8° de laisser les armées sans approvisionnements; 9° d'avoir fait un mauvais emploi des six millions qui lui ont été donnés par l'Assemblée; 10° de vouloir forcer Rochambeau à donner sa démission; 11° d'avoir une correspondance publique et secrète avec les factieux

qui veulent bouleverser l'État et détruire la Constitution.

L'intention des factieux est toujours de changer la monarchie en république et d'anéantir la famille royale. Ce projet existe, et on croit en avoir une preuve aussi certaine qu'on peut en avoir d'une chose secrète, mais confiée à plusieurs personnes. Une lettre écrite, à ce qu'on assure avec quelque fondement, par M. Ducos, député, à M. Boyer Fonfrède, son beau-frère, à Bordeaux, vient à l'appui de cette assertion. Voici à peu près ce qu'elle contient : « Nous avons déjà manqué « notre coup deux fois; mais enfin notre plan est mieux « combiné. Si cependant il échouait contre toute attente, et « que la République ne fût pas établie avant la fin de mai, je « quitterai l'Assemblée et je passerai en Hollande. » Il faut espérer qu'il partira; mais toujours de nouveaux moyens imaginés de la part de la faction pour parvenir à leur but!.

Voici ceux qui transpirent dans ce jour : Dumouriez a deux projets différents. Le premier est de se faire nommer commandant de l'armée d'Alsace, sauf ensuite à prendre le parti qu'il jugerait convenable quand il serait sur les frontières; et voilà pourquoi il insistait tant pour que Luckner allât remplacer M. de Rochambeau. Pour parvenir d'autant plus sûrement à ce but, il avait fait signer au Roi une lettre à ce maréchal de Rochambeau, si remplie d'amertumes et de reproches qu'il est impossible qu'il ne revienne pas à Paris avec les officiers qui lui sont attachés et qui gênent Dumouriez dans ses opérations. Ainsi il ne faut pas croire que Luckner a été si rapidement à Strasbourg et de là à Valenciennes pour engager Rochambeau à rester. Si cependant, contre leur attente, Rochambeau, cédant aux instances de son armée et de la municipalité de Valenciennes, conserve son commandement, alors Dumouriez, de concert avec Ducos, Vergniaud, Condorcet, en félicitera l'Assemblée qui par un décret avait voulu conserver ce maréchal, et sollicitera une loi pour détruire, ou au moins pour modifier les sociétés délibérantes, de sorte qu'elles n'aient plus d'influence. Enfin, profitant de celle que lui donnera cette apparence momentanée d'une probité inattendue, il

demandera et obtiendra pour le Roi, pendant le cours de la guerre, une plus grande latitude de pouvoirs, une sorte de dictature, sans pourtant prononcer ce nom-là. Alors, comme le Roi n'est qu'un mot, il se trouvera que M. Dumouriez sera véritablement le seul dictateur; alors les plans de campagne les plus extraordinaires se succéderont, et la *grande affaire* sera finie avant le 15 juillet.

En attendant, voici le grand œuvre qui l'occupe dans ce moment. Comme il sent que la révolution n'a pu s'implanter dans le Brabant, il dirige ses mouvements contre l'Angleterre, dont il se méfie furieusement, et l'ambassade de Chauvelin est combinée dans cet esprit. Les philosophes qu'on a accolés à cette ambassade sont destinés à la propagation des idées réformatrices, à la formation des clubs, etc., et l'on sait, en effet, qu'il y en a déjà plusieurs de formés en Angleterre, à l'instar de ceux de France. Le comité secret (milord Cholmondeley et un sieur Keppel en sont les agents) de cette correspondance *philosophico-club* et qu'on pourrait dire *jourdanique* est, dit-on, établi à Paris, rue du Sentier, chez une ancienne et belle courtisane, Saint-Aubin, maîtresse autrefois du fameux Sainte-Foix. Mais M. Pitt, ce célèbre ministre, en est prévenu, et, en homme expérimenté et de grand talent, il s'est coalisé avec Burke et Fox pour prévenir toute insurrection et s'opposer aux intrigues d'ici. Les agitateurs français sont surveillés de près à Londres, et on écrit qu'à la moindre démarche suspecte rien ne sera épargné, pas même l'évêque d'Autun; et tous seront livrés à la justice. Ainsi cette belle tentative, qui a déjà emporté une grande partie des six millions, aura été en pure perte. Cependant ce Dumouriez paraît fort inquiet; on le voit sortir du conseil, ces jours-ci, de fort mauvaise humeur et fort rouge. La tête lui tourne. Servan, ministre de la guerre, craint pour la sienne; il est désolé que, depuis qu'il est au ministère, il ait déjà reçu plus de deux cent quatre-vingt-onze démissions d'officiers de tous grades; on assure même qu'il y a celle de Rochambeau fils, maréchal de camp.

Chaque jour voit éclore de nouveaux événements qui tendent

tous à perpétuer le trouble et à semer la défiance. Depuis quelques jours, les Carra, les Gorsas, les Brissot et Condorcet ont mis beaucoup d'ardeur à dénoncer, dans leurs feuilles empoisonnées, les manœuvres d'un prétendu comité autrichien. Ils inculpaient fort M. Bertrand, ex-ministre de la marine. Celui-ci a porté une plainte criminelle contre Carra, un des auteurs de ces feuilles, par-devant le juge de paix de la section Henri IV. J'ai vu tout cela de mes yeux, car ce juge loge dans le même hôtel que moi, et j'ai vu le républicain Carra se promenant en long et en large dans la salle d'audience. M. Bertrand a montré beaucoup de fermeté. Votre Éminence trouvera ci-jointe sa plainte en entier. J'apprends que Montmorin, aussi inculpé, a aussi porté sa plainte. On nous flatte que la correspondance de ces deux ex-ministres va être publique; déjà Mme la princesse de Lamballe a été entendue par le juge de paix. Regnault de Saint-Jean d'Angely, ex-constituant connu, furieux de ce qu'on a voulu faire servir son amour-propre à une mystification dont l'objet, bien visible aujourd'hui, était d'attirer une insurrection sur le Château, a tout avoué. Il faut voir à présent à quels personnages remontera un sieur de Serizy dans ses interrogatoires; on le dit lié depuis de longues années avec Bonnecarrère, le fameux envoyé à Liège, et actuellement premier commis des affaires étrangères; mais on le dit en même temps royaliste. Sa déposition fixera l'idée qu'on doit en avoir, elle peut conduire à des résultats fort curieux.

Je m'appesantis sur ces détails, parce que le dernier discours de M. Isnard ne permet plus de douter qu'il n'y ait eu tout récemment un grand projet, un *ultimatum*, une résolution de jouer la République à quitte ou double. Ces paroles exécrables de l'orateur provençal : *Quelques gouttes de sang de plus ou de moins dans les veines du corps politique ne sont pas si nécessaires,* ces paroles, dignes de Barnave, qui ont été applaudies des tribunes soldées, à la séance de mardi 15, et qui firent chasser l'orateur de la tribune, déchirent le voile sur les projets qu'on a soupçonnés avec raison; et tout ceci se

rapporte parfaitement à ce que j'ai dit ci-dessus de Ducos, dans sa lettre à son beau-frère à Bordeaux. Après son discours, on vit Isnard venir s'asseoir, *iratus buccas inflans*, près de Condorcet et de Guadet.

Chaque jour ajoute à la misère du peuple. Toutes les denrées de première nécessité sont à un prix exorbitant. Les marchés sont déserts. Les boulangers ont augmenté le pain hier, et ils menacent de l'augmenter encore et même de n'en plus fournir, vu qu'ils manquent d'ouvriers que l'administration a embauchés pour les frontières. D'un autre côté, les bouchers se plaignent de la disette des bœufs et vendent la viande quinze sols la livre. Le peuple en murmure.

Le fameux Manuel, ennemi des rois et procureur de la Commune, est décrété d'ajournement personnel, pour avoir enlevé le manuscrit des lettres de Mirabeau. Il disait ces jours-ci : « Si le Roi m'avait fait ministre, il ne me renverrait pas « comme la Reine voudrait. Dans les moments de crise où « nous sommes, le portefeuille ne doit se rendre qu'à la « nation. Tout est perdu si l'année 1789 ne revient pas; une « conspiration générale s'est formée contre les amis du peuple « et de la Constitution. » Ce magistrat du peuple a raison, et le crédit des Jacobins tombe sensiblement; déjà dans plusieurs villes le peuple les a chassés : au Mans et à Soissons.

Il paraît que les princes émigrés voudraient rassembler la Cour des pairs à Coblentz; trente-cinq lettres ont été expédiées par M. de Laqueuille à mes confrères qui sont en Allemagne; plusieurs de ceux qui sont à Paris, et moi notamment, avons reçu un simple avis de nous y rendre. Le projet est, dit-on, de nommer Monsieur régent du royaume, M. le comte d'Artois lieutenant général, et le prince de Condé généralissime. Indépendamment que j'ai promis à Votre Éminence que je ne sortirais pas de Paris, quoi qu'il arrive, je ne suis point d'avis que le Parlement rende aucun arrêt hors du royaume. Je pense que tout ce qu'il ferait serait illégal, à moins que cette démarche ne soit dictée par les puissances coalisées. Quoi qu'il en soit, je ne crains point de m'égarer,

puisque les dix présidents à mortier sont ici et ne pensent pas à partir. Les dernières lettres de Coblentz annoncent l'arrivée des deux rois de Hongrie et de Prusse, le 25, dans cette ville, ce que j'ai bien de la peine à croire.

Il est toujours question que l'armée de M. de La Fayette soit destinée tôt ou tard à se replier dans l'intérieur du royaume, entre la frontière et Paris, sous prétexte de maintenir la tranquillité de cette ville que l'on dit devoir être fort agitée et fort insurgente (*sic*) lorsque les armées étrangères ceindront la France de toute part. Les Duport, les Lameth, Beaumetz, Narbonne, Tracy, Latour-Maubourg, Crillon, Wimpfen, Noailles, et tout l'état-major feuillantin, se trouveront la présider, cette armée constitutionnelle. Le projet est de faire l'impossible pour y attirer le Roi constitutionnel et terminer ainsi, par une mauvaise transaction, le procès des couronnes; il suffit de consulter les lois de l'équilibre pour se convaincre de cette équation politique. Si l'armée de Biron eût été victorieuse, si les projets orléaniques eussent réussi, la force des choses nous donnait nécessairement un ministère cordelier ou sans-culotte, mais ils ont été et seront vaincus. La querelle du vieux Rochambeau, Feuillant de profession, a fait pencher la balance en faveur des Feuillants. Dupont, le constitutionnel, a déjà écrasé par ses écrits Manuel et Pétion; nous voilà remontés dans la boutique feuillantine de d'André et compagnie; aussi on peut dire que la faction des Feuillants prend quelque consistance. Ainsi nous voilà toujours en butte à des factions qui ne feraient rien qui vaille, ce qui prouve toujours plus la nécessité de remettre en entier les choses comme elles étaient avant 1789, sauf à corriger les abus.

Je ne sais si Votre Éminence a fait attention à un plaidoyer prononcé au tribunal d'Arles par M. Durand le jeune; j'en envoie un second exemplaire. Je ne parle pas du courage de l'orateur, c'est une gloire qui lui est absolument personnelle; mais il est curieux pour tout le monde de voir développer, en 1792, les principes renfermés dans ce plaidoyer sur le sort des biens ecclésiastiques.

Dupont accuse Dumouriez d'agir comme si la maison d'Autriche lui traçait ses plans. Tous les vertueux amis de M. de La Fayette sont au désespoir; ils se disent sacrifiés.

Il est aussi impossible de suivre l'Assemblée dans ses séances, qu'elle tient matin et soir, fêtes et dimanches, que de rendre compte de divers plans qui se succèdent tour à tour dans les bureaux du ministère. Nos ministres affectent de faire bonne contenance et de dissimuler leur embarras; cependant il nous vient toujours quelque fâcheuse nouvelle. Un corps de trois mille hommes, parti de Condé, après s'être défait de ses officiers, s'est porté avec un sergent-major à la tête à l'abbaye de Saint-Ghislain. Beaulieu y a envoyé quelques escadrons, nos patriotes ont été mis en déroute. Dans la séance de samedi, le ministre de la guerre a apporté à l'Assemblée la relation des maréchaux Luckner et Rochambeau d'une affaire qui a eu lieu le 17 de ce mois. L'ennemi s'est avancé, a chassé le poste français, s'est emparé de la petite ville de Bavay et s'est ensuite retiré, après avoir tué du monde et emporté un butin assez considérable aux Français. On voit dans cette relation qu'un M. de Montpensier (c'est le fils du duc d'Orléans) a été avertir M. de Rochambeau, de la part de Luckner, que l'avant-garde était entrée dans la ville, à onze heures. Cette relation est dans le *Moniteur*, n° 141. M. Dumouriez est venu rassurer l'Assemblée et lui dire qu'il n'y avait rien à craindre de la part de la Savoie; cependant on ne peut disconvenir que la Sardaigne ne fasse des préparatifs immenses.

On peut remarquer que le roi d'Angleterre, qui depuis vingt-six ans n'avait envoyé aucun ambassadeur en Suisse, vient d'y envoyer en cette qualité un lord anglais. Il n'est pas moins certain que le roi de Prusse a fait notifier officiellement aux Cantons qu'il faisait marcher cinquante-deux mille hommes pour le soutien de l'Empire, et qu'il désirait bien que les Cantons voulussent bien comprendre dans la neutralité qu'ils ont adoptée l'évêché de Bâle.

M. Merlin, Basire et Chabot, fâchés d'avoir été assignés par-devant le juge de paix au sujet de la plainte de M. Bertrand

contre Carra, ont élevé des blâmes sur la conduite du juge de paix. Ils ont prétendu que, législateurs, ils ne pouvaient être traduits devant les tribunaux par un mandat. Guadet a ouvert la discussion sur cet objet, je ne le suivrai point dans ses vains et futiles raisonnements ; il a soutenu que le comité autrichien existait, mais sans en rapporter aucune preuve ; il a conclu à un décret d'accusation contre le juge Larivière. Celui-ci a paru à la barre ; il a prouvé qu'il avait agi d'après les lois nouvelles et qu'il avait pu assigner les trois députés. M. Vaublanc a soutenu le juge de paix. Un grand tumulte s'est manifesté dans l'assemblée. Le désordre a été extrême, et on a fini par décréter d'accusation et d'arrestation le juge Larivière. Ce juge loge dans le même hôtel que moi. On l'a saisi cette nuit et on l'a conduit à Orléans. Tout en remplissant son devoir, Larivière a fait une chose bien hardie de faire amener par des gendarmes nationaux trois des plus puissants députés de l'Assemblée. Votre Éminence trouvera ce détail dans le *Journal des Débats*, n° 237.

Les séances des Jacobins sont toujours fort abominables. Manuel est monté avant-hier à la tribune jacobite pour répandre ses poisons. Il a dénoncé la Reine comme l'auteur de tous les maux de la France et la corruptrice de *son époux*. Cet imposteur a soutenu qu'elle était l'âme et la directrice du prétendu comité autrichien, qui entretient des correspondances et des relations secrètes avec les ennemis de l'État pour hâter la ruine de la patrie et le massacre des citoyens. Il a excité le peuple à renouveler les horreurs qui ont souillé les premiers jours de la Révolution ; il a proposé d'adresser une pétition à la municipalité pour représenter aux ministres qu'il importe au salut de l'État que la Reine soit séparée de Louis XVI et qu'elle soit enfermée au couvent du Val-de-Grâce. Cette motion insensée a été adoptée, et Manuel a été chargé, de concert avec Collot d'Herbois, l'orateur du Châteauvieux, de rédiger cette infâme pétition.

Le dernier décret, avant-hier rendu, sur l'emploi des trois cents millions d'assignats nouvellement décrétés, a été diver-

sement accueilli. Les uns désiraient cette mesure, les autres n'y voient qu'une banqueroute ; mais tous s'accordent à voir avec indignation les dépenses extraordinaires que, dans ces temps de détresse et de calamité, on ne cesse de faire dans la salle de l'Assemblée. Depuis six mois, on ne voit que maçons, serruriers, charpentiers, détruire, démolir et reconstruire. Le changement seul du fauteuil du président a coûté des sommes énormes, par les diverses combinaisons qu'il a fallu faire pour ménager sur la tête du président une tribune particulière.

J'ai eu occasion de dîner hier avec le comte de Wittgenstein, général ci-devant de l'armée du Midi, et que M. de Grave a rappelé brusquement pour y envoyer Montesquiou, quand il a vu que Wittgenstein se conduirait d'une manière digne d'un honnête militaire. Il revient de sa division du Nord. Il m'a remis un mémoire, ou compte rendu, qu'il vient de faire pour justifier sa conduite dans le peu de temps qu'il est resté dans le Midi ; je l'envoie à Votre Éminence. Ce général, quoiqu'au service de la nation, est bien éloigné d'être Jacobin, même Feuillant ; il est question de le renvoyer commander de nouveau l'armée du Midi. En effet, Montesquiou vient, dit-on, commander une armée au nord. Tant mieux ! car il y avait tout à craindre que ce Montesquiou ne se joignît à la tête des protestants et des Jacobins du Languedoc, Provence, etc. Le comte de Wittgenstein m'a dit, en me quittant, que s'il part pour Avignon, il viendra lui-même demander *mes ordres*. Je lui ai dit, après l'avoir remercié, que dans la position de mon pays et dans les circonstances présentes, je n'avais d'autre chose à lui demander que la conservation des édifices publics, des églises, des propriétés, pour que quand Sa Sainteté rentrerait dans son pays Elle ne trouvât pas tout anéanti ou dévasté. Ce général m'a dit que la municipalité actuelle était d'une pusillanimité puérile, et que certainement avant de partir il viendrait se concerter avec moi. Il a vu Deleutre, soi-disant député extraordinaire d'Avignon, qui est venu lui rendre ses devoirs, mais il l'a évalué tout ce qu'il vaut et rien que ce qu'il vaut.

. . . .

J'avais bien prévu que l'abbé Barruel serait amusé par Gobel pour avoir son argent. Il devait être parti dans la nuit du 14 au 15, et il n'est pas parti encore à ce moment ; bien plus, on vient de m'assurer qu'il a donné hier la confirmation dans une nouvelle paroisse constitutionnelle, l'abbaye Saint-Germain des Prés, et quelques jours auparavant il a fait une ordination.

Depuis que le département de Paris a fait connaître son opinion sur l'exportation des prêtres, l'Assemblée paraît ne plus s'en occuper ; on dit même que le comité de législation, à qui on avait envoyé la rédaction d'un décret contre eux, s'est écrié : *Cela nous ennuie; qu'ils aillent au diable ! nous ne les y enverrons pas.*

On est informé que toutes les forces françaises se réunissent entre Mons, Valenciennes et Givet, pour être dirigées contre l'armée du roi de Hongrie, placée de ce côté-là. On se prépare à un stratagème singulier qui pourra bien être découvert à temps ; on a fait à Condé, à Landrecies et au Quesnoy des uniformes exactement semblables à celui des dragons de La Tour ; il doit être porté avec cocarde noire par des rebelles brabançons qui parlent flamand, et qui doivent passer en Flandre, ou dans une place dégarnie. Ces faux frères jetteront la cocarde noire, arboreront celle tricolore et crieront : *Vive la nation française!* pour persuader que les dragons de La Tour ont mis bas les armes. Une autre partie de ces faux frères tâchera de surprendre des avant-postes, à la faveur du même déguisement. Il paraît que le nouveau plan était d'attaquer Mons le 19 ; cependant un courrier est arrivé hier, qui, dit-on, annonce qu'on n'attaquera pas ; à midi, un autre est venu pour dire qu'on avait été battu ; on ne sait rien de positif. Ce sont les Jacobins qui disent qu'on a attaqué. Les constitutionnels font courir le bruit qu'on n'attaquera pas. Enfin les royalistes veulent que les Français soient battus ; mais le plus vrai, c'est que deux de nos armées se réuniront pour attaquer Mons. Quand? L'instant est incertain.

Le comité des évêques s'oppose fermement à ce que l'excellent ouvrage de l'abbé Bonnaud paraisse. Les évêques,

à la tête desquels est l'archevêque d'Aix, ont acheté l'édition entière de telle manière que je n'en ai pas pu avoir encore un exemplaire pour Votre Éminence. Ces évêques trouvent d'abord à redire au titre, ensuite ils avancent que cet ouvrage donne les immunités pour être de droit divin; mais ce n'est pas l'abbé Bonnaud qui le dit lui-même, c'est le langage de plusieurs conciles généraux, notamment de celui de Trente. Ils disent ensuite qu'il donnera une grande défaveur aux assignats, et que cela soulèvera contre le clergé, parce qu'on n'osera plus acheter des biens ecclésiastiques; mais est-ce bien là le langage que doivent tenir des évêques?

Dans la séance de dimanche, Votre Éminence verra que le Roi a écrit à l'Assemblée une lettre, pour demander qu'on fît justice des journalistes qui avaient parlé de l'existence du comité autrichien. M. Brissot a fait décréter le renvoi de cette affaire à mercredi prochain; il prétend avoir des preuves irrésistibles. On craint que la Reine ne soit dénoncée dans cette séance, du moins on l'en menace, surtout après la motion de Manuel, aux Jacobins.

Du 22. — M. Lecointe ayant fait arrêter à Belfort, sur une de ses lettres, dix-sept des Cent-Suisses du Roi qui retournaient dans leur pays, l'Assemblée, le dépouillant de son inviolabilité, l'a envoyé, par un décret, passer trois jours à l'Abbaye.

Puisque je cause de l'embarras à Votre Éminence, je ne compterai plus qu'en livres de France. La grande caisse arrivera peut-être à Rome aussitôt que cette lettre, car elle était à Marseille le 19 de ce mois. Votre Éminence peut m'envoyer en toute sûreté toutes ses lettres pour la France; j'ai des voies sûres pour tous les pays. Le paquet pour Quimper est parti aujourd'hui; celui pour l'évêque du Maroc ira le joindre à Londres, où il est déjà. M. Lestache devait recevoir soixante livres de France; s'il en a reçu davantage, je désirerais le savoir pour me faire compter ici le surplus. J'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Éminence, le 1er juillet, un compte bien en règle et un acquit général pour sa décharge.

Les commissaires civils qui avaient été à Saint-Domingue

sont déjà de retour. L'Assemblée coloniale ne voulant plus connaître l'autorité de l'Assemblée française, ils se sont approprié les troupes de France et vont lever une armée de vingt-quatre mille hommes.

M. l'abbé de Rastignac me charge de faire passer à Votre Éminence cette brochure verte ; il me l'envoie à ce moment ; il demande à Votre Éminence de lui envoyer *sans perdre temps* un exemplaire de la censure par le Pape du livre de *L'accord des principes*. — Le Jacobin Verninac, ci-devant commissaire à Avignon, est ambassadeur à Stockholm ; il est déjà parti.

Mille tendres et profonds respects à Votre Éminence.

LXXIX

Le cardinal de Zelada à l'abbé de Salamon (1).

[N° 99.] 6 juin 1792.

Je ne saurais, Monsieur, mieux caractériser votre N° 100, que je viens de recevoir sous la date 21 du mois passé, que d'une marque bien constatée d'une activité infatigable, qui ferait pour vous de l'inaction un supplice. Les détails, aussi circonstanciés qu'abondants, que vous me donnez des événements qui se succèdent tous les jours, particulièrement dans cette capitale, en sont la preuve la plus convaincante. Le premier article de votre lettre est bien remarquable, et le projet dont vous me parlez, auquel semblent aboutir toutes les opérations des chefs du parti et pour lequel on fait tous les plus grands efforts, est de la plus grande conséquence. Il faut se flatter [de l'espoir] qu'il n'aura pas de succès, mais ce n'est que dans la Providence que nous pouvons l'espérer ; je ne m'appesantirai pas davantage sur ce point dont les fâcheuses conséquences seraient incalculables. Vous avez bien pesé, dans

(1) Cette lettre porte comme suscription : A Monsieur Salamon, cour du Palais, maison du juge de paix, à Paris.

votre prudence, l'avis que vous aviez reçu de vous rendre à l'endroit en question, et la détermination que vous avez prise de ne pas sortir de Paris doit être une assurance que votre conduite est à l'abri de tout reproche.

Je n'ai pas eu le temps de lire le plaidoyer prononcé au tribunal d'Arles par M. Durand le jeune, dont vous m'envoyez un second exemplaire; mais le témoignage que vous m'en rendez m'assure non seulement du courage de l'orateur, mais aussi de la manière victorieuse avec laquelle il a développé les principes renfermés dans ce plaidoyer sur le sort des biens ecclésiastiques. Je trouve bien conforme à votre zèle et à votre attachement au Saint-Siège la communication que vous avez faite à M. le comte de Wittgenstein, ci-devant général de l'armée du Midi, qui doit passer à Avignon. Vous ne pouviez mieux faire que de lui recommander tout ce qui tient à la conservation de ce pays; mais votre empressement et ses promesses pourront-ils mettre ce même pays à l'abri de la fureur des rebelles et empêcher qu'ils ne portent la main destructive sur ce qui a échappé jusqu'à présent à leur rage? Je n'en ai aucune espérance; cependant je ne saurais assez vous exprimer combien j'ai été sensible à l'intérêt que vous avez pris à ce sujet, qui vous a mérité tous les éloges, même du Saint-Père, à qui j'ai fait lire votre lettre.

Vous aurez remarqué, dans mon numéro précédent, à l'égard de l'intrus Gobel, que je ne me fiais non plus à cet homme captieux et faux, et vous m'en donnez une nouvelle preuve en m'annonçant les dernières schismatiques démarches qu'il a faites de donner la confirmation dans une nouvelle paroisse constitutionnelle et d'avoir fait une ordination. Je suis fâché que le digne abbé Barruel ait été la dupe de son hypocrite commission, qui ne tendait qu'à le tromper pour lui voler son argent.

Je n'ai reçu encore aucun avis que la grande caisse dont vous me parlez soit arrivée; je ne manquerai pas de vous en avertir lorsqu'elle parviendra à sa destination et que je l'aurai reçue. En payant les soixante livres à M. Lestache, tout ce

que je peux lui avoir donné davantage ne serait que le change, mais comme ce n'est pas grand'chose, il est inutile d'y faire attention.

J'ai reçu dans votre paquet la brochure verte que vous m'avez envoyée de la part de M. l'abbé de Rastignac, et je la lirai au premier moment de loisir; en attendant, je vous prie de le remercier et de lui dire que la censure, dont il me demande un exemplaire, du livre de l'*Accord des principes*, n'existe pas encore, mais qu'il en a été seulement fait mention dans le bref de Sa Sainteté, et que s'il en est fait une en particulier, j'aurai soin de la lui envoyer.

Il y a deux articles de votre N° 98 auxquels j'avais différé de répondre. Le premier est la lettre des prêtres qui ont fait une retraite au collège des Lombards, qui contient encore l'autre que M. Walsh vous a écrite. J'ai passé l'une et l'autre au cardinal préfet de la Congrégation de la Propagation de la Foi, afin qu'il examine leur contenu et particulièrement la coupable conduite de M. O'Brien. Le second est la lettre sans date et sans signature, pour Sa Sainteté, que M. Verdollin, grand vicaire de Paris, vous a remise sur la demande des religieuses de quelques couvents de la Bretagne, touchant l'élection simulée de leur supérieure, pour s'accommoder au décret de l'Assemblée nationale. Je ferai examiner cette affaire, et au premier jour je vous en donnerai une réponse catégorique.

En attendant, soyez persuadé que je prends part à la situation effrayante dans laquelle vous vous trouvez, et soyez sûr que mon estime doit vous être garante de mes sentiments de reconnaissance.

. . . .
. . . .
. . . .

Ici s'arrête la série des lettres de l'abbé de Salamon et des réponses du cardinal de Zelada récemment retrouvées. Le manuscrit (*Francia,* 583) renferme encore plusieurs minutes du secrétaire d'État;

mais ces pièces n'offrent qu'un intérêt secondaire à qui n'en possède pas la contre-partie. L'abbé de Salamon avait continué fidèlement sa correspondance, et, le 27 août 1792, il venait encore d'expédier son courrier de Rome, quand il fut brusquement arrêté dans son lit par les commissaires de sa section, et réuni aux prisonniers qui devaient bientôt être les victimes des massacres de Septembre.

Les archives de la nonciature avaient été saisies; pour qu'il n'en fût pas de même des dépêches attendues du cardinal de Zelada, l'abbé de Salamon donna aussitôt, ainsi qu'il le raconte dans ses *Mémoires* (1), des instructions à sa fidèle servante, accourue auprès de lui.

« Je dis aussi à Mme Blanchet : « Rappelez-vous que c'est demain « jeudi, et qu'il doit m'arriver un panier. Vous le porterez à mon « ami, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, en lui disant de l'ouvrir, « de manger ce qu'il y aura dedans, et d'écrire sans faute, à ma place, « une lettre de remerciement, à moins qu'il ne trouve un autre moyen « commode. »

« La Blanchet était d'une rare pénétration, bien qu'elle ne sût ni lire ni écrire. Elle était habituée à m'entendre à demi-mot. Aussi me comprit-elle parfaitement. Cela voulait dire : « Demain, jeudi, est le « jour du courrier de Rome. Vous porterez mes dépêches à mon ami, « rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Vous lui direz de les lire, et « d'envoyer le courrier de cabinet, Guillaume — que la cour de « Rome entretenait près de moi — pour informer le Pape et le secré- « taire d'État de ma triste position. » Tout ceci fut ponctuellement exécuté comme je l'avais ordonné. »

A peine averti, le cardinal de Zelada répondit au prisonnier, en langue italienne et à mots couverts, le billet suivant, qui forme le dernier feuillet du manuscrit et clôt cette première période de la correspondance :

28 septembre 1792.

La nouvelle dont il est parlé au commencement de la feuille du 10 septembre n'était déjà que trop connue ici, et l'attente de cette feuille même pouvait seule causer — bien que ce fût en sens contraire — une impression aussi vive, aussi profonde que celle qui avait été produite par une pareille nouvelle.

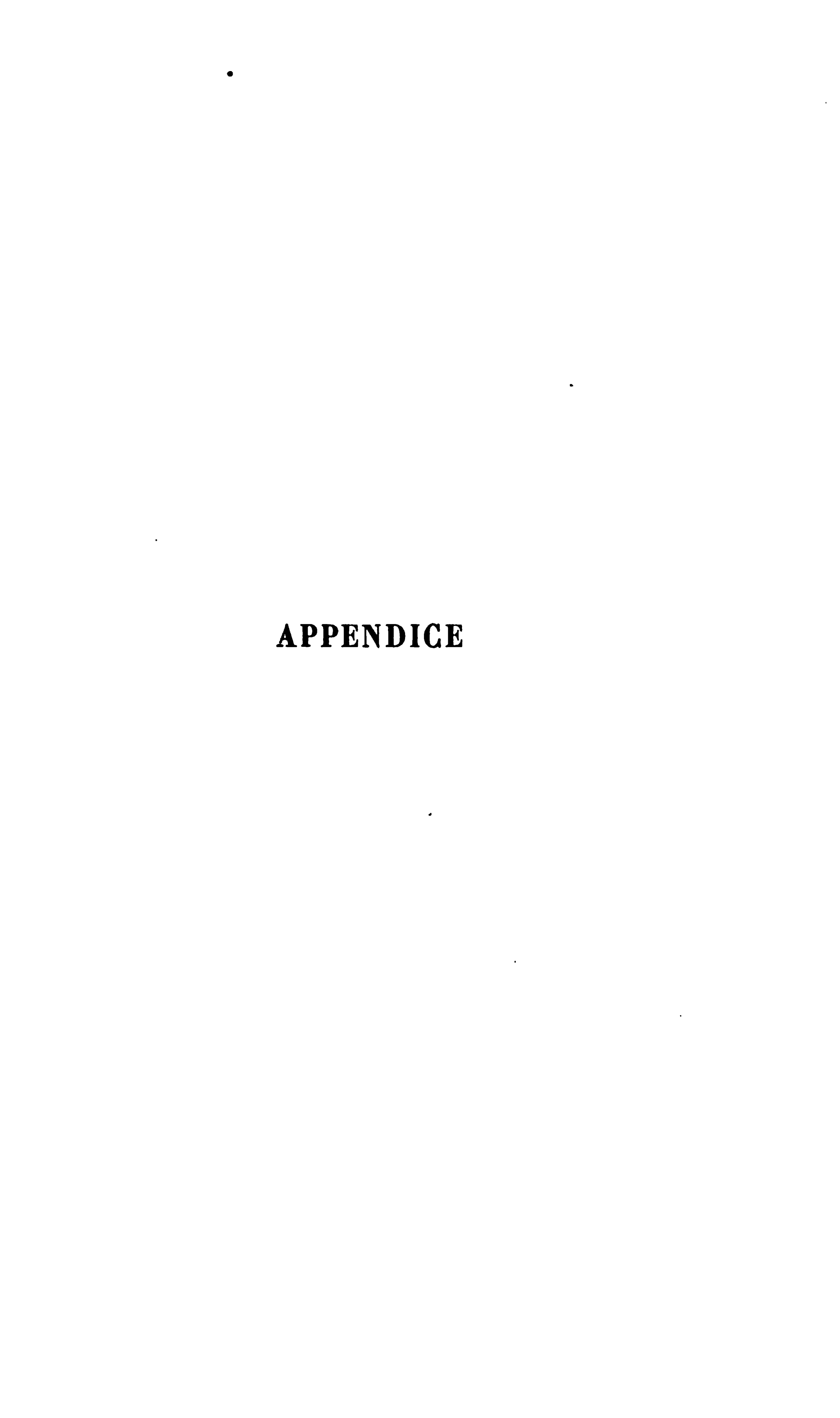
(1) *Mémoires*, p. 19 et suiv.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la nécessité de ne pas perdre le bénéfice de ce qui est arrivé. Tout ce qui concerne les affaires ordinaires doit être remis à plus tard. Aujourd'hui il n'y a d'intéressant que les nouvelles, et particulièrement celles de votre personne. Ici, tous vont bien et sont toujours animés des sentiments d'une reconnaissance et d'une admiration croissantes. Les précautions mêmes prouvent combien on s'intéresse à la personne qui se trouve au milieu de si extraordinaires vicissitudes.

Je veux espérer que la femme qui a réussi à sauver la plus grande partie a mis aussi en sûreté ce qu'elle croit perdu. En tout cas, je fais connaître par ailleurs mes intentions à la personne qui vous fera parvenir cette lettre, espérant qu'elle trouvera le meilleur moyen de les réaliser. Il est certain, du reste, qu'on n'oubliera jamais le service rendu par cette femme (1).

Mettez tous vos soins à vous conserver, et pour vous-même et pour nous, et croyez-moi, avec les sentiments de la plus vive affection, votre, etc.

(1) « Un mois après le massacre, Mme Blanchet reçut, elle aussi, sa lettre de Rome. Elle contenait une lettre de change de trois mille francs sur les frères Rassuret, banquiers, rue Neuve-Saint-Augustin, payable à son nom. » (*Mémoires*, p. 124.)



APPENDICE

PIÈCES ANNEXÉES

AUX

LETTRES DE L'ABBÉ DE SALAMON (1)

---

* NOTE SECRÈTE POUR LE ROI ET LA REINE

[N° 62]

Un sieur Bernard, que la cour de Rome n'a jamais reconnu pour chargé d'affaires et qui cependant s'efforce de le paraître, a fait passer à M. le cardinal de Zelada, secrétaire d'État, l'extrait d'une dépêche de M. le comte de Montmorin, dans laquelle ce ministre se plaint de l'ordre qu'il suppose avoir été donné à l'abbé Quarantotti de suivre le nonce. Il appelle cette démarche une rupture ouverte de la part de Sa Sainteté, et il voudrait la rendre garante des suites qui pourraient s'ensuivre, d'autant plus, dit M. le comte de Montmorin, que la déclaration de l'Assemblée après le départ du Roi était bien faite pour rassurer tout le monde. Le ministre en conclut que c'est par dépit, après la mauvaise issue du départ du Roi, que l'on [ne] veut retenir aucun ministre en France, ou tout au plus par des vues cachées.

S'il avait été permis à M. le cardinal secrétaire d'État de reconnaître le sieur Bernard et d'avouer la réception d'une telle déclaration, il lui aurait été bien aisé de répondre; un seul mot aurait résolu la difficulté : la permission accordée au nonce d'aller aux eaux est bien antérieure au départ du Roi. Cela posé, tout le reste croule.

L'abbé Quarantotti, sous le titre d'auditeur, est un particulier à la suite du nonce, dépendant de lui, payé par lui; il n'est pas présenté à la Cour, au ministère ni au corps diplomatique. Le nonce parti, il n'avait absolument plus rien à faire à Paris. Comment donc cet abbé aurait-il pu sans un ordre exprès de sa Cour devenir quelque chose? Or, on ne lui en a donné aucun; il serait impossible à qui que ce soit

(1) Le lecteur trouvera ici dans leur entier les pièces qui ont paru offrir le plus d'intérêt, et plus loin la liste générale de tous les documents annexés aux lettres. L'astérisque désigne les pièces rédigées par l'abbé de Salamon.

de le montrer. D'ailleurs, le nonce, quoique absent, garde son titre, son rang et ses émoluments.

Sans doute, en d'autres circonstances, une telle interruption eût été infiniment pénible au cœur de Sa Sainteté, qui a pour Sa Majesté et son auguste compagne un attachement vraiment paternel; mais dans les circonstances actuelles, avec le système qu'on a suivi depuis quelque temps envers la cour de Rome, le Souverain Pontife peut-il la regretter? D'abord à qui pourrait maintenant s'adresser un ministre quelconque du Saint-Siège? Le Pape comme prince temporel devrait-il reconnaître une Assemblée non encore reconnue d'aucune puissance? En supposant même qu'elle le fût, le Souverain Pontife n'aurait-il pas longtemps à réfléchir sur la détermination qu'il aurait à prendre pour le bien de l'Église? Tout le monde sait les insultes graves qu'on s'est permises contre la personne sacrée du Saint-Père. A quoi ont abouti les justes réclamations de son ministre? Les imprimés les plus outrageants contre la religion, l'Église et le Pape ne cessent de paraître et d'être permis; enfin, on a envahi les biens de l'Église, dépouillé le Saint-Siège; voudrait-on encore le forcer à tenir à Paris un témoin oculaire de tant d'outrages?

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE D'AIX A L'ABBÉ DE SALAMON

[Nº 67]

Ce 4 octobre 1791.

Je dois vous prévenir, Monsieur l'abbé, qu'on a fait une réflexion dans le côté droit qui a fait refuser les signatures à la déclaration sur Avignon. On a dit : Comment réclamer en particulier contre un décret quand on a déclaré la nullité de tous les décrets? Il y en avait sans doute qui avaient des motifs secrets; mais voilà la raison qui a fait la plus grande impression. Tous les évêques avaient signé; leur signature ne peut pas subsister. Cela fait un changement sur lequel j'aurais besoin de causer avec vous, et je vous dirai ce que j'ai cru devoir faire.

Je serais charmé de pouvoir en conférer avec vous, et je suis bien fâché de n'avoir pas profité hier des moments que vous vouliez bien me donner. On m'a dit que vous aviez pris la peine de venir me chercher; j'ai eu de la fièvre de rhume qui m'avait retenu dans mon lit. Je serai à vos ordres aujourd'hui, au moment qui peut vous convenir.

Recevez les assurances du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† L'ARCHEVÊQUE D'AIX.

J'aurais besoin aussi de conférer avec vous sur quelques objets importants.

---

* LETTRE DE L'ABBÉ DE SALAMON A L'ARCHEVÊQUE DE SENS [N° 69]

Je suis chargé, Monseigneur, de la part de Son Éminence M. le cardinal secrétaire d'État de Sa Sainteté, de vous faire passer la lettre ci-jointe. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'en accuser la réception pour que je ne sois pas taxé de négligence. Comme l'objet pourrait être essentiel, j'ai pris la précaution de faire charger le paquet au bureau de la poste de la ville de Mantes.

Je suis respectueusement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé DE SALAMON,
Doyen de Saint-Pierre d'Avignon.

LETTRE DE L'ABBÉ BONNAUD, VICAIRE GÉNÉRAL DE LYON, A L'ABBÉ DE SALAMON [N° 69]

MONSIEUR L'ABBÉ,

La confiance que vous voulez bien me témoigner me détermine à vous faire part de quelques observations dont vous sentirez l'importance, et qui concernent les affaires de l'Église : 1° vous savez que le Souverain Pontife a accordé des pouvoirs particuliers aux évêques dans ces temps désastreux pour ordonner *extra tempora*, et pour la bénédiction des *pierres sacrées*, *saintes huiles*, et autres permissions de ce genre. Ces brefs sont datés du mois de *mai*, si je ne me trompe (1).

J'ignore quel est le prélat de l'Assemblée nationale précédente à qui ils ont été adressés; mais ce que je sais, c'est que cet évêque n'a pas

(1) 4 mai 1791.

rempli les vues de Sa Sainteté sur l'usage à faire de ces brefs, car ils sont adressés *archiepiscopis et episcopis Galliæ*, à ce qu'il m'a paru par une copie que j'ai vue par hasard; et depuis le mois de mai, époque de leur date, la majorité de nos évêques n'en a reçu aucune communication de la part de celui qui était chargé de les envoyer aux *archevêques et évêques*. Vous concevrez combien dans ce moment ici cette négligence est funeste. Comment pouvons-nous, nous grands vicaires chargés de l'administration de vastes diocèses, tels que Lyon par exemple, subvenir aux besoins urgents de ces églises dans ces jours calamiteux, si dans l'exécution des ordres de Sa Sainteté il y a une négligence aussi étonnante? Quelques évêques et grands vicaires qui ont été eux-mêmes demander copie de ces brefs, parce qu'on s'ennuyait d'attendre des mois entiers qu'on les leur envoyât, ont été surpris qu'on leur donnât des excuses aussi peu plausibles sur le retard de la notification de ces pièces, expédiées depuis le mois de mai.

On m'a dit que le Pape venait d'envoyer aussi ici une instruction aux évêques de France concernant la manière de se comporter par rapport aux *baptêmes*, *mariages et sépultures* pendant le temps du schisme. Voilà près de dix jours que cette instruction est arrivée, et aucun évêque ne l'a reçue officiellement du prélat chargé de la remettre. Quelqu'un du corps épiscopal, qui en a pris lecture non sans difficulté, m'a dit que cette pièce était à peu de chose près semblable au projet qu'avaient fait dresser, d'après l'instruction pastorale de M. l'évêque de Langres, quelques évêques de l'Assemblée dernière nationale.

Comme je sais — et vous ne l'ignorez pas aussi — que la majeure partie du clergé du second ordre, et plusieurs de nos bons évêques qui n'étaient pas membres de l'Assemblée et qui étaient en province, ou émigrés du royaume, ont été révoltés du système de l'évêque de Langres, qui avait pour base de faire invoquer par les catholiques, pour leur état civil auprès des municipalités, le bénéfice de l'édit *des non-catholiques*, je crains que l'on n'ait fait croire à Sa Sainteté que le vœu commun des évêques de France approuvait le plan de M. l'évêque de Langres. Rien n'est plus faux. Je sais que nombre d'évêques n'ont pas voulu adopter le projet de M. l'évêque de Langres, comme ayant pour objet de conseiller aux catholiques une démarche par laquelle ils consentiraient à n'être que *tolérés* en France, idée qui indigne les vrais Français qui soutiennent que la religion catholique est la religion de l'État, depuis Clovis.

Sur cela, je crois devoir vous observer, Monsieur l'abbé, que l'on a lieu de s'étonner ici que des 30 évêques de l'Assemblée nationale il y en ait 5 à 6 entre autres qui se soient constitués les représentants de tout le corps épiscopal de France, sans qu'ils y aient été autorisés.

Parmi les 130 évêques du royaume, il n'y en avait que 30 qui formaient la députation à l'Assemblée. Or, les 100 autres non-députés n'ont donné à ceux de l'Assemblée aucune procuration, aucune commission, même verbale, pour représenter l'Église gallicane. Comment se fait-il donc que parmi les évêques députés il y en ait un qui se soit installé comme l'interprète des sentiments de tout le corps épiscopal de France? comment se fait-il que, même depuis la clôture de l'Assemblée, quelques uns de ces évêques ci-devant députés se soient formés en commission particulière pour toutes les affaires de l'Église qui pourraient arriver?

L'objet sans doute est très bon; mais cette commission n'est point avouée par le corps épiscopal, qui ne peut être représenté que de son consentement.

Vous connaissez, Monsieur l'abbé, les 6 à 8 prélats qui constituent cette commission. Vous n'ignorez pas que celui qui s'est ingéré de son autorité privée dans les fonctions de chef de cette commission passe avec raison pour être imbu de tous les *miasmes* de la philosophie nouvelle. Cet archevêque ne pouvant plus se mêler, comme ci-devant, de toutes les affaires et rubriques de l'administration temporelle, a voulu toujours être en activité. Il s'est fait l'*arc-boutant* d'un comité où il domine tout ce qui le compose. Chaque ouvrage émané de ce prélat, philosophe *intus et in ente*, a fait gémir en secret tous les vrais catholiques qui composent le clergé de France. Le ton, le style, les assertions de la lettre écrite par cet archevêque, au nom des prélats de l'Assemblée, en réponse au bref du Pape du 10 mars, ont fait jeter les hauts cris. Tout le clergé du second ordre, avec plusieurs évêques très attachés au Saint-Siège, furent également fort mécontents des délais que ce prélat fit naître pour suspendre la publication des brefs des 10 mars et 13 avril. C'est lui qui imagina la clause ridicule insérée dans l'acceptation du bref du 13 avril, que les 30 prélats subjugués par celui dont je vous parle eurent la faiblesse d'adopter, quoique le cri général du clergé orthodoxe fût d'accepter purement et simplement le bref, sans aller s'embarquer dans la métaphysique du système des avocats, toujours ombrageux sur nos *libertés*, comme si, dans ce moment où l'Église de France est dans l'abîme, il était question d'aller pointiller sur nos *libertés*, que le prélat en question n'a point étudiées et qu'il n'entend point.

J'ose vous annoncer, Monsieur l'abbé, que, si l'on n'y prend garde, l'homme dont je vous parle jouera le même rôle que l'archevêque de Sens, qui s'est servi des affaires ecclésiastiques pour parvenir à son but, et qui a fini par trahir et perdre l'Église et l'État. Sa Sainteté ne peut trop se tenir en garde contre tout ce qui émane de cet homme

qui se plie et se replie comme un serpent. Elle ne doit pas regarder comme le sentiment de tous les évêques de France ce que ce prélat donne pour tel, *à moins qu'il ne soit revêtu de la signature de chaque évêque en particulier*. Le Souverain Pontife doit aussi se prémunir contre tous les émissaires ecclésiastiques envoyés à Rome de la part soit directe ou indirecte de ce prélat : *latet anguis in herba*. J'ai de fortes raisons de soupçonner que cette mission a pour objet d'empêcher le Pape de se servir du glaive de l'excommunication que redoute l'archevêque de Sens, qui adroitement se sert de l'influence de l'archevêque d'Aix avec lequel il a toujours eu des relations sinon franches, du moins politiques et toujours analogues aux événements. Ce dernier, pour mieux en imposer, a envoyé à Rome un ecclésiastique de nom et très respectable par ses vertus et son mérite. Cet abbé reçoit une impulsion qu'il ne soupçonne pas de la part de gens qui, sous un extérieur de catholicité, sont butés contre toutes les censures qui viennent de Rome, et qui ont sur cette matière des principes schismatiques qu'ils affectent de ne pas avouer.

Je pense, Monsieur l'abbé, qu'il y a deux moyens pour déjouer tous ces manéges ourdis par le philosophisme, qui malheureusement s'est insinué dans tous les ordres de la hiérarchie plus ou moins : le premier serait que Sa Sainteté, sans recourir à la commission formée par l'archevêque d'Aix et qui n'est pas avouée du corps épiscopal, voulût bien vous adresser tous les brefs et toutes les pièces qu'Elle destinerait pour l'Église de France, en vous chargeant de les envoyer directement aux dix-huit métropolitains du royaume. Cette marche est plus simple, et sujette à moins d'inconvénients, comme le prouve ce qui est arrivé déjà pour les deux brefs des 10 mars et 13 avril, qui ont essuyé des accrocs, et pour les derniers pouvoirs envoyés aux évêques au sujet du schisme. Par là on évitera d'exposer les brefs du Pape à passer par la *coupelle* de l'archevêque d'Aix, l'âme de la commission, lequel ne pourra plus tergiverser par les délais qu'il a suscités sous prétexte du temps nécessaire pour la traduction et l'impression de ces brefs.

Le second moyen serait que Sa Sainteté exécutât le projet, ou la menace, qu'Elle avait annoncé d'excommunier les évêques *intrus*, sans avoir égard à tout ce que la malveillance ou la politique pourrait lui faire de représentations pour détourner Sa Sainteté. Aux grands maux, il faut des remèdes extrêmes. D'ailleurs, quelle règle plus sûre que la conduite de l'Église? Il n'y a pas une hérésie, un schisme, dont les auteurs n'aient été frappés du glaive spirituel.

Au moins les évêques d'*Autun*, de *Lydda et de Babylone* doivent être excommuniés, comme les causes qui ont ouvert la porte au schisme affreux qui nous désole.

Le retard du Saint-Père à prendre la voie de l'excommunication embarrasse plusieurs évêques qui, avant l'arrivée du bref du 13 avril, avaient menacé dans leurs instructions pastorales les usurpateurs respectifs de leurs sièges d'exécuter contre eux les peines comminatoires, ou *a jure* prononées contre les schismatiques et les intrus. Les évêques dépossédés se compromettraient vis-à-vis des *constitutionnels*, si ces menaces s'exhalaient en fumée. Cette considération mérite une attention profonde, pour l'honneur de la Sainte Église.

Sur tous les articles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, Monsieur l'abbé, je me réfère à nos conférences particulières, où je vous ai ouvert mon cœur avec franchise, sachant combien vous êtes zélé pour la foi catholique, et la confiance dont Sa Sainteté et son digne ministre, Son Éminence Monseigneur le cardinal Zelada, vous honorent, confiance justifiée par votre activité et vos excellents principes. Les observations que je vous fais ici sont à peu près les mêmes que celles dont j'ai entretenu Monseigneur le nonce, pour lui donner les renseignements dont il avait besoin dans les circonstances. Il était important qu'il connût le caractère des personnages et les différents mobiles qui les poussaient. En général, le clergé de France est très attaché à la foi et au Saint-Siège, mais malheureusement l'esprit du siècle, les systèmes des novateurs, ont mis dans quelques têtes un petit vernis philosophique. Dans tous les temps, presque tous les hommes se sont mis à l'unisson des opinions de leur siècle, souvent sans s'en apercevoir. En outre, ici, l'engouement pour nos *libertés* que les jurisconsultes ont exagérées, et qui nous ont conduits insensiblement au point où nous sommes, ont barbouillé les idées de plusieurs de nos prélats les plus respectables, tels que l'archevêque d'Arles qui a des lumières, et l'évêque de Clermont qui est pieux, mais dont l'archevêque d'Aix s'est servi adroitement dans plusieurs occasions. Vous savez combien le bon évêque de Clermont a fait de mal parmi les curés de provinces, avec la formule de serment qu'il avait imaginée et dont heureusement nous vînmes à bout d'arrêter les effets dangereux. Il avait de bonnes intentions, mais sa piété peu éclairée d'après le système moderne ne voyait partout que le concours de la puissance civile, ce talisman qui depuis cinquante ans a causé tant de prestiges et tant de maux à la religion en France.

Je confie, Monsieur l'abbé, à votre souveraine discrétion tout ce que je vous mande ici; vous en ferez l'usage que vous inspirera votre sagesse. Je vous assure que toutes les réflexions que je vous fais ici ne me sont dictées que par le plus pur attachement au vrai bien de l'Église, aux intérêts de laquelle je sacrifie depuis de longues années tout mon temps et toute mon existence, sans avoir égard à aucune

considération humaine. Aussi mes sentiments font, dans nos malheurs, toute ma consolation devant Dieu.

Quant à l'ouvrage que les évêques *constitutionnels* viennent de faire paraître, pour faire le pendant de l'*Exposition des principes* publiée par les évêques légitimes, je suis persuadé que le Saint-Père ne balancera pas de foudroyer ce corps de doctrine des intrus qui ont eu l'audace de joindre à leur production hétérodoxe intitulée : *Accord des vrais principes* une *Lettre au Pape*, pleine d'hypocrisie et d'audacieuses imputations contre les vrais évêques. Cette lettre mérite également une vigoureuse condamnation. Sa Sainteté ne daignera sûrement pas répondre directement aux schismatiques qui lui ont adressé l'ouvrage et la lettre par le canal, dit-on, de M. de Montmorin. Il sera digne du chef de l'Église de ne répondre à ces intrus, qui font enfin personnellement leur profession de foi, que par un bref adressé aux archevêques et évêques de France. Lamourette, intrus de Lyon (ex-Lazariste congédié de sa congrégation), a eu l'insolence de dire dans la prétendue *Instruction pastorale* du 16 juillet de cette année *que le Pape est hérétique, et que son jugement contre la constitution du clergé favorise toutes les entreprises de l'impiété*. (P. 69 de l'*Instruction* de Lamourette.) Ce blasphème contre le vicaire de Jésus-Christ fait horreur. Comment différer de retrancher du corps de l'Église ces scélérats d'intrus?

Agréez les assurances du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Bonnaud,
Vicaire général de Lyon,
prévôt de l'Église métropolitaine d'Embrun.

Paris, ce 24 octobre 1791.

P. S. — Je vous confie, Monsieur, les réflexions contenues dans cette lettre sous le sceau du secret et de l'amitié.

---

* EXPLICATION DE DEUX CARICATURES [N° 69]

Le sans-tort

La Fayette, monté sur son cheval blanc, surmonté d'un noir chagrin, couvert d'une haire, tenant son chapeau à la main, comme c'était sa coutume, et la clef de geôlier de l'autre.

A la queue de son cheval, traîne dans la boue le bonnet de la liberté ; à côté une pique sur laquelle est inscrit le jugement de l'infortuné Favras. Tout le monde sait que c'est lui qui l'a fait condamner. On voit, au haut de trois piques, les trois têtes des gardes du corps massacrés à Versailles, dans la fameuse nuit du 5 au 6 octobre où La Fayette dit au Roi : « Dormez tranquille; je réponds de tout » ; et ensuite, quand le Roi vint à Paris, il fit crier : *Point vive le Roi, vive la nation!*

Dans le cercle : *L'insurrection est le plus saint des devoirs.*

Vient ensuite, en bas : *La journée du* 28 *février* 1791.

Eh! donc coqco!

Représente M. Bailly transformé en coq, vis-à-vis de sa femme qui l'appelle toujours « mon petit *coco* ». Elle a été lingère et foule tous ses instrumens de cet état, et Bailly foule aux pieds ses instrumens de géométrie et ses livres.

La ressemblance des trois figures est parfaite.

---

* ANECDOTE AU SUJET D'UN PRISONNIER DE BICÊTRE [N° 70]

Un jeune homme placé par sa famille dans un bureau, n'étant encore âgé que de seize à dix-sept ans, s'avisa de s'émanciper au point de fabriquer de faux actes, de fausses lettres de change. Il fut arrêté, et le procès se poursuivait vivement, lorsque son oncle obtint de le faire enfermer à Bicêtre pour lui sauver la potence. Il y est resté dix-huit ans environ. Ces jours derniers, son oncle est tout surpris de voir arriver chez lui un homme de 35 ans qui se dit son neveu et se fait reconnaître pour celui qu'il avait fait enfermer. Après lui avoir témoigné un vif repentir de sa conduite passée, expiée par plus de seize années de prison, il demande d'être envoyé aux Iles, où avec de l'intelligence et des connaissances acquises par des lectures il pourra se faire un sort. Il lui explique ce qui lui a procuré son élargissement : « Tous les soirs, dit-il, on fait sortir une certaine quantité de jeunes gens et on les envoie renforcer l'armée du général Jourdan Coupe-tête à Avignon. J'étais du nombre et dans la route j'ai déserté. »

✱ QUELQUES DÉTAILS SUR UN MANDEMENT DES VICAIRES ÉPISCOPAUX [INTRUS] DE LYON

[N° 72]

Le 29 octobre, les vicaires épiscopaux de Lamourette, de Lyon, ont publié un petit mandement où, annonçant que le Pape est retombé malade, ce qu'ils ont appris avec douleur, ils ordonnent de faire des prières publiques pour sa santé.

Ils profitent de ce mensonge pour se dire en communion avec le Pape, ce qui a séduit beaucoup le peuple; ce trait est unique.

Il a paru à Lyon une brochure très piquante et très plaisante qui tourne en ridicule ce mandement impertinent. Elle débute par cette plaisanterie :

J'ai lu, messieurs, votre Mandement qui commence par Lamourette et finit par Bouteille (nom du secrétaire). *Vive le vin, vive l'amour!*

Ce sarcasme est très gai; je vais écrire à Lyon pour avoir les deux ouvrages.

✱ LA NOUVELLE ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE TRANSFORMÉE EN PANTHÉON

[N° 80]

On trouve dans le *Dictionnaire des hommes célèbres* (édition d'Anvers, 1783), au mot *Soufflot,* architecte de l'église Sainte-Geneviève, la prédiction suivante; celui qui la fit ne croyait peut-être pas que ce superbe édifice consacré à la patronne de Paris fût destiné à recevoir les cendres des monstres qui ont renversé le trône et l'autel.

Templum augustum, ingens, regina assurgit in urbe,
Urbe et patrona virgine digna domus.
Tarda nimis pietas vanos moliris honores :
Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis.
Ante Deo in summa quam templum erexeris urbe,
Impietas templis tollet et urbe Deum.

Traduction. — La capitale de la France élève à Geneviève un édifice immense, piété trop tardive, inutiles honneurs! Avant qu'il soit

fini, dans ce siècle d'horreurs, l'athéisme, ennemi de tout pouvoir suprême, du temple et de la ville, aura chassé Dieu même.

---

* NOTE CONCERNANT LE PRÊTRE GASSNER (1)

[N° 80]

Un homme a paru, qui pendant plusieurs années a tenu dans l'admiration et la stupeur diverses provinces de l'Allemagne qu'il a parcourues en thaumaturge; sa réputation, son mérite, le véritable agent de ses opérations, sont encore un problème presqu'insoluble : je veux parler du prêtre Gassner. Les maladies les plus désespérées cédaient le plus promptement à l'empire de sa volonté. La manière dont il guérissait ajoute encore au merveilleux et épaissit le voile qui nous dérobe les lumières nécessaires pour asseoir un jugement certain, non sur l'existence des faits — elle est constatée — mais sur les principes et la cause des prodiges. Gassner, avant de guérir son malade, le faisait quelquefois passer par un grand nombre de maladies qu'il donnait et qu'il ôtait comme par enchantement. Les sujets soumis à sa puissance étaient tour à tour muets et insupportables par leur loquacité, d'une mélancolie profonde et concentrée et dans l'instant suivant d'une gaieté turbulente. Le rire et les pleurs, l'aménité et la brusquerie, la douceur et la colère agitaient alternativement leur âme. Gassner paraissait maître du moral comme du physique. Il excitait, il apaisait toutes les passions. L'âme de ses malades était purement passive sous l'impression de son pouvoir. Ce pouvoir était aussi actif, aussi prompt, aussi étendu sur leurs facultés physiques, sur toute leur économie animale, la fièvre et ses diverses périodes, ses caractères combinés ou séparés. Les convulsions tantôt partielles, tantôt agitant tous les membres, les douleurs de la goutte, les douleurs aigües de la colique, le sommeil et les symptômes de la catalepsie, ces maux semblaient n'attendre que le commandement de sa voix pour assaillir ou quitter les malades sur lesquels il opérait.

Ce n'était point en présence de témoins choisis dans le secret et à l'ombre du mystère que Gassner faisait ses opérations. Jamais il ne marquait plus de confiance dans l'infaillibilité de ses procédés que quand il opérait en public. Des hommes éminents par leur dignité,

(1) Je l'ai rédigée sur les originaux qui sont en mes mains.

imposants par leur réputation de science et de génie, considérables par leur naissance, se rassemblaient pour s'éclairer mutuellement et se mettre plus sûrement en garde contre le prestige ou l'illusion. Ils se faisaient accompagner des gens de l'art, qui n'avaient d'autre intérêt que celui de trouver le thaumaturge en défaut, et c'est alors que Gassner, sans mettre plus d'apprêt à sa manière, environné de malades de toute espèce et de toutes les provinces, accourus vers lui sans en être connus, indifférent sur le choix, opérant sur ceux qui avaient été d'abord examinés par les médecins eux-mêmes, déconcertait toutes les précautions employées contre lui et subjuguait l'admiration. Pendant ses opérations, les malades, souvent assez éloignés de lui et entre les mains des médecins, subissaient toutes les révolutions qu'il commandait. Une des expériences les plus familières à Gassner était de retarder, d'accélérer à volonté le mouvement du pouls de ses malades, de l'arrêter à un nombre de pulsations qu'il déterminait lui-même ou que les médecins eux-mêmes lui indiquaient. Chacune de ses séances mémorables ont été suivies de procès-verbaux rédigés sur le lieu même de l'expérience, signés des témoins et scellés des sceaux des spectateurs, dont le nom, la qualité et le nombre devaient porter à l'évidence morale la certitude des faits ; les procès-verbaux existent et sont consultés par les voyageurs curieux de vérifier ces témoignages. Plus de quatre-vingts ouvrages publiés à l'époque même des faits ont établi des systèmes pour en expliquer la cause, et tous rendent hommage à l'authenticité de ceux qui sont les plus extraordinaires. Gassner était aussi empressé à découvrir sa doctrine et son art qu'à rendre publics ses procédés et ses moyens ; il croyait que l'homme est soumis à des puissances intermédiaires entre Dieu et lui, que le pécheur tombe sous la puissance du démon, que cet être mauvais et envieux l'afflige souvent de maladies dont il est l'auteur ; il croyait que le moyen le plus efficace de guérir les maladies se trouvait dans les exorcismes et dans l'invocation de Dieu rédempteur, et Gassner, revêtu des habits ecclésiastiques propres aux fonctions d'exorciste, ne faisait autre chose que de prononcer le nom adoré et d'exciter à la foi le malade ; c'était tout l'art de Gassner.

Il ne lui est jamais venu dans la pensée de faire une secte, il est mort sans avoir rassemblé aucun disciple, mais il a encore en Allemagne plusieurs émules qui continuent à publier ses merveilles et attestent qu'eux-mêmes éprouvent le pouvoir dont tout chrétien plein de foi peut être dépositaire. Un médecin allemand s'est donné à l'Allemagne pour possesseur du secret de Gassner, ou d'un secret qui pouvait lui obtenir des résultats aussi prodigieux ; obligé de fuir sa patrie, il a trouvé la France ou plus crédule ou plus docile. Il attri-

bua à la connaissance et au pouvoir de la nature les effets que Gassner attribuait à une cause surnaturelle; il fallait au médecin des années pour obtenir une guérison, et un court espace de temps suffisait à l'exorciste pour produire un grand nombre d'opérations merveilleuses; des relations (au lieu de procès-verbaux) de la nature de leurs produits, en faveur de Gassner, établissent encore des différences remarquables. Si l'on voulait chercher en France des pièces de comparaison, on les trouverait plutôt dans celles qui nous ont transmis les opérations du tombeau de saint Médard et celles qui en perpétuent les exemples et la tradition, que dans les guérisons de Gassner, lesquelles cependant offrent des traits de ressemblance. L'histoire du magnétisme de France est, comme celle du somnambulisme, faite pour occuper les esprits d'une sorte de merveilleux qui s'accroît de plus en plus. Les disciples du docteur allemand se sont divisés en un grand nombre d'écoles, dont la doctrine est opposée par les bases les plus essentielles. Ce qu'il importe d'observer, c'est qu'il est des écoles qui sont à proprement parler des sectes religieuses, qui ont leurs systèmes, leur corps de doctrine, leurs prophètes et leurs inspirés; elles rentrent dans la classe générale des illuminés.

ADRESSE AU ROI, DES JACOBINS DE LA VILLE DE CAEN, LUE AUX JACOBINS DE PARIS

[N° 82]

ROI DES FRANÇAIS,

L'Assemblée Nationale prend donc en vain contre les émigrés et contre les prêtres séditieux des mesures répressives : tu frappes de nullité l'effet de ses mesures, au moment même où tu dénonces tes frères, où tu demandes 150,000 hommes pour les combattre... Il est temps de t'arracher aux séductions du despotisme : *c'est à la Cour que sont les factieux*. Tes amis, tes seuls amis, si tu fais régner la liberté, sont les Français libres qui ont confié à toi, à tes descendants, les immortelles destinées de la Constitution. La vérité, nous osons te la dire, entends-la, médite-la : *La tête de tes frères conjurés et de tes ministres perfides doit tomber sous le glaive de la loi; ils ont mérité le supplice des conspirateurs; crains de devenir leur complice*. Représentant héréditaire du Peuple, ton souverain, sois digne de lui, seconde l'Assemblée Nationale et ne tente pas de l'avilir. Le *veto* te fut délégué pour donner à la force législative un mouvement moins rapide, mais non pour l'arrêter. Les décrets contre les émigrés et

contre les prêtres séditieux sont nécessités par les circonstances, leur existence est momentanée et la durée du *veto* est de trois législatures.

Le *veto* appuyé sur ces décrets est donc un *veto* absolu. Hâte-toi donc de le retirer.

Deux chemins : choisis! l'un conduit à la reconnaissance d'un peuple libre et souverain, l'autre... à la perte du trône.

(Voilà le langage des calvinistes de Caen. Cette secte, jointe aux jacobinières du royaume, veut encore faire tomber la tête de Louis XVI, comme celle de Charles I[er]. De son côté, la bande feuillantine continue ses intrigues, tant au dedans qu'au dehors, pour écarter les Jacobins des places lucratives et pour faire avorter les héroïques desseins des princes émigrés. Les principes de ces hommes, faux et perfides autant qu'ambitieux, ont plusieurs points de contact avec le système jacobinique. Comme les Jacobins, ils sont les ennemis implacables de la religion et des prêtres; ils ne demandent qu'à s'engraisser de la fortune publique. Le gaspillage, les vols les plus honteux, les proscriptions, les sacrilèges sont leurs moyens favoris. Ils ne diffèrent entre eux qu'en un seul point, et ce point, le voici : les Feuillants veulent une république avec un simulacre de roi, au lieu que les Jacobins ne sauraient même souffrir le fantôme de la royauté dans leur système républicain.) (*Note de l'abbé de S.*)

✱ LETTRE D'ENVOI ET COMPTE DES AVANCES FAITES PAR L'ABBÉ DE SALAMON POUR ACHAT DE BROCHURES, JOURNAUX, CARICATURES ET DIVERS.

[N° 85]

Paris, 13 février 1792.

Votre Éminence trouvera ci-joint le compte, que je n'ai tenu que pour lui obéir et que je n'ai commencé que le 1[er] septembre dernier, que j'ai transcrit jusqu'au 1[er] janvier 1792 exclusivement, suivant les ordres de Votre Éminence.

Quant aux simples lettres, je n'ai jamais payé aucun port, parce que Mme Leblanc, comme directrice des postes, a la franchise des lettres simples et petits paquets; quant à ceux qui me sont venus de Votre Éminence un peu plus gros, j'en ai remboursé la taxe à cette dame et, comme ils n'ont pas été nombreux, je n'en ai tenu aucun compte par écrit; je ne puis donc les mettre sous les yeux de Votre Éminence. Je ne lui parlerai que de trois paquets fort gros qui sont

venus dans celui des dépêches de Votre Éminence arrivées ici le 30 janvier et le 10 février 1792, le premier a été taxé 16" 10 s. et les deux derniers venus ensemble ont été taxés 45" 15 s. Ils étaient en effet fort gros. Je dois observer, pour la sûreté du service de Votre Éminence et pour que les paquets un peu gros adressés à une directrice de postes n'excitent pas l'attention des grands bureaux de postes, qu'Elle doit donner des ordres à ses secrétaires de ne mettre dans mon paquet que les dépêches de Votre Éminence et de très simples lettres étrangères, d'autant que les ports des lettres sont considérablement augmentés. Si cependant Votre Éminence trouve mon observation hors de place, j'exécuterai toujours en tout et à la lettre ses ordres.

M. le cardinal de Bernis a un avantage que nous n'avons pas, que nous ne devons pas même vouloir avoir : c'est qu'il envoie ses paquets sous le couvert des Affaires étrangères; alors les paquets, quelque gros qu'ils soient, ne paient rien. Je crois que le Saint-Siège avait la franchise de ses paquets jusqu'à Lyon; cela diminuerait beaucoup les frais de la poste quand ses paquets seraient un peu gros. Tout ce que je marque à Votre Éminence n'est que pour les intérêts de la Chambre Apostolique. . . .

. . . . .

Avances faites pour achat de brochures, journaux, caricatures et autres choses pour Rome, à commencer le 1er septembre.

1er *septembre* 1791. — Abonnement du Moniteur, pour six mois.	36"	0 s.	0 d.
Abonnement de l'Ami du Roy, pour six mois. . .	18	0	0
— de la Gazette de France, pour un an.	15	0	0
— de la Feuille du jour, pour six mois.	18	0	0
— du Journal des Débats, pour sept mois	31	10	0
— de la Gazette écclésiastique, pour un an. . . .	15	0	0
Ports de lettres.	0	0	0
Grands papiers, enveloppes, cire.	30	0	0
Les gros volumes des procès-verbaux.	0	0	0
Emballage, caisse	5	0	0
Du 5 *septembre*. — Épître à Camus (2 exemp.) . .	1	4	0
Examen de la lettre pastorale de l'évêque constit. d'Amiens.	0	12	0
Considération sur la paix publique (2 exemp.). . . .	2	0	0
Observations d'un catholique sur l'instruction pastorale de Lamourette	0	6	0
Rapports de M. d'Angiviller au Roi.	0	0	0
Point d'accommodement (2 exemp.).	2	0	0

Adresse au Roi	0″	6 s.	0 d.
Le petit catéchisme national (2 exemp.)	0	12	0
Lettre d'un curé au Père Villard, intrus	0	6	0
Maximes de l'Église catholique	0	0	0
Lettre circulaire de Fauchet	0	0	0
Déclaration contre l'acte constitutionnel	0	0	0
12 *septembre*. — Le voile levé (2 exemp.)	3	0	0
Les alarmes des constitutionnels	0	6	0
Constitution (2 exemp.)	0	16	0
Comptes en finances (2 exemp.)	0	16	0
Déclaration de l'archevêque d'Embrun	0	0	0
Véritable idée du schisme (2 exemp.)	1	16	0
19 *septembre*. — Le témoignage de la raison (2 vol.).	6	0	0
Instruction de l'évêque de Boulogne (2 exemp.)	1	10	0
La religion vengée	1	4	0
Le préservatif contre le schisme	1	16	0
Question, par l'abbé Barruel	1	4	0
Lettre du Roi à l'Assemblée (2 ex.) et Consultation sur la liberté religieuse	0	14	0
L'abbé Fauchet, peint par lui-même	1	4	0
La Constitution, jugée par la religion	0	8	0
26 *septembre*. — Mémoire sur les finances, de Montesquiou	2	8	0
Mandement de Gobel	0	12	0
Arrêt définitif	0	0	0
Protestation de la noblesse émigrée	0	0	0
Comptes-rendus des députés du clergé (2 exemp.).	1	16	0
Lettres des princes (2 exemp.)	0	18	0
Cause et agents de la Révolution (2 exemp.)	0	18	0
Appel de l'acte de la dégradation (2 exemp.)	0	20	0
A votre tour, donnez votre livre rouge	0	0	0
3 *octobre*. — De la nécessité d'une contre-révolution.	1	10	0
Déclaration sur l'acceptation du Roi (2 exemp.)	0	16	0
Réclamation sur les comptes à rendre (2 exemp.)	0	16	0
Lettre à l'évêque	0	12	0
10 *octobre*. — Tableau de commande, par les dép. (2 exemp.)	0	16	0
Lettre à Burke	2	0	0
Pétition sur les comptes	0	0	0
Nouvelle adresse aux princes (2 exemp.)	1	16	0
Adresse à Grégoire	0	10	0
Discours d'Hervier	0	6	0

Poudevous démasqué convaincu (2 exemp.)	1ˡᵗ	4 s.	0 d.
Discours de Roux au Roi, et autres.	0	12	0
Accord des vrais principes, de Gobel.	2	8	0
17 *octobre*. — Lettre de Dillon	0	10	0
Lettre d'un publiciste (2 exemp.)	0	12	0
Saint Briene (2 exemp.)	0	16	0
La puce à l'oreille (2 exemp.)	0	24	0
Mandement de l'évêque du Finistère	0	10	0
Adresse des catholiques de Paris.	0	0	0
25 *octobre*. — Affiches, Actes des Ap. Nouveau complot	1	4	0
Principes, par Mallet Dupan.	2	0	0
Adresse à l'empereur François.	0	12	0
Point d'accommodement, suivi du Plan, de l'abbé Louis	0	20	0
Réponse de Bergasse à Montesquiou (2 exemp.) . .	3	0	0
1ᵉʳ *novembre*. — Analyse raisonnée de la Constitution	5	0	0
Les ruines, de Volney	5	0	0
Histoire apologétique, de Durand	5	0	0
De l'état des finances.	1	0	0
Réflexions sur la propagande (2 exemp.)	1	0	0
La vie de Fauchet et actes des Ap	1	4	0
Lettre à Burke (2 exemp.).	1	0	0
Discours de Desmoulins	1	10	0
Exposé de ce qui s'est passé aux *Irlandais*	0	0	0
Dénonciation à toute l'Europe pour Avignon . . .	0	0	0
8 *novembre*. — Les loisirs.	0	0	0
Prière à Jésus-Christ ou le catéchisme d'un intrus.	0	18	0
Affiches, opinions de Fauchet, rapport de Montmorin (2 exemp.)	1	14	0
Adresse au Roi, par les colons (2 exemp.)	0	0	0
Lettres pastorales de Blois (2 exemp.)	0	0	0
Réponse au *Post-scriptum* de Tollendal (2 exemp.)	1	10	0
15 *novembre*. — La puce à l'oreille (2ᵉ partie). . .	2	8	0
Rapprochement (2 exemp.)	0	12	0
Raynal démasqué (2 exemp.)	1	10	0
Proclamation du Roi, lettres aux princes.	0	12	0
Affiche royale	0	0	0
Principes de Fénelon (2 exemp.).	8	0	0
Le martyrologe de la Révolution (2 exemp.). . . .	10	0	0
Constitution, petit format, de l'imp. de Didot. . .	0	36	0

22 *novembre.* — Réponse de Berg. à Montesq. . . (2 exemp.)	1 l	10 s.	0 d.
Question de l'évêque de Clermont	0	12	0
Règlement pour les cantonnements	0	12	0
Adresse au Roi (2 exemp.)	0	0	0
Réponse aux proclam. (2 exemp.)	0	0	0
Avis aux Suisses	0	15	0
Gravure de Rabaut	1	4	0
Gravure de Camus	1	16	0
Gravure de Montesquiou	0	15	0
Le piège découvert (2 exemp.)	0	12	0
Pétition (2 exemp.)	0	0	0
29 *novembre.* — Lettre à Royou (2 exemp.)	0	12	0
Lettre de Laclos	0	6	0
Déclaration de la Lorraine	0	6	0
Règlement pour les troupes des princes	0	15	0
Observation philosophique	1	10	0
Conseil d'un philosophe	0	12	0
Aux souverains de l'Europe (2 exemp.)	1	10	0
Lettre de Sorbonne (2 exemp.)	0	10	0
Gravure de Fauchet	0	18	0
Trio d'Orléans, La Fayette et Bailly	0	12	0
6 *décembre.* — A frère Hugues, invaseur d'Angers.	1	10	0
Compte-rendu au Roi	0	12	0
Épître catholique	0	12	0
Discours d'Isnard, Lamourette et autres	1	4	0
Conversation de Fauchet et Chabot	0	12	0
Le dîner d'un grenadier	0	12	0
Développement du 2me serment	0	6	0
Examen impartial du serment	0	9	0
Gravures. Avis aux honnêtes gens	1	0	0
Les couches de Target	0	18	0
Les Jacobins	0	9	0
J'use tout mon savon	1	0	0
13 *décembre.* — Envoyés des Jacobins	1	0	0
Observations sur le serment de l'archevêque d'Aix et de l'archevêque d'Arles	0	0	0
N° 126 du Prudhomme	0	12	0
Discours de Sedillez (2 exemp.)	0	8	0
20 *décembre.* — Caricatures des brigands de Monteux, et de Pétion sur la corde	4	10	0
Constitution en vaudeville	1	10	0

Les vrais principes de l'Église	2″	10 s.	0 d.
Remontrances des ecclésiastiques	0	12	0
Lettre au Roi (2 exemp.)	0	12	0
Appel au Roi	0	12	0
Questions	0	12	0
Lettre pastorale de l'évêque de Léon (2 exemp.)	0	18	0
Discours du Roi (2 exemp.)	0	6	0
Discours contre Brissot	0	18	0
Adresse de la Noblesse, par d'Entraigues (2 exemp.)	3	0	0
Lettre	1	0	0
27 *décembre*. — Lettre d'un négociant anglais	1	10	0
Second exemplaire	1	10	0
Almanach historique des députés (2 exemp.)	3	0	0
Les crimes des Reines	4	0	0
La suite du Préservatif, de Larrière	4	0	0
Protestation (2 exemp.)	0	0	0
4 caricatures de Narbonne et de l'assem.	4	0	0
2 almanachs reliés	0	0	0
Abonnement pour M. le cardinal Antonelli pour l'Ami du Roy, pour six mois	18	0	0
TOTAL.	359″	13 s.	0 d.

J'ai touché ici pour Rome la somme de 44 écus romains, qu'il faut défalquer sur celle de 359″ 13 s.

SALAMON.

Paquet arrivé le 30 janvier dernier, à l'adresse de M. l'abbé Royer, taxé sur Mme Leblanc et que j'ai remboursé	16″	10 s.	
Deux paquets dont un, fort gros, adressé à M. l'abbé Maury, frère de celui qui est à Rome, et l'autre à M. de Cambis, taxé sur Mme Leblanc et que j'ai remboursés le 10 février du mois présent.	45	15	0
	62″	5 s.	0 d.
	359	13	0
TOTAL.	421″	18 s.	0 d.

EXTRAIT D'UNE LISTE DE JURÉS, FORMÉE PAR LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE PARIS

[N° 88]

Durand, cordonnier; Louis François, prince français, jadis prince de Conti; La Rive, comédien français; Saron, académicien (premier président du parlement de Paris); Cerfbeer, juif; Vidal Aaron, juif; Marcon, ministre protestant; Rabaut, ministre protestant; un nègre; Trial, de la comédie italienne; Laïs, de l'Opéra; Talma, comédien des Variétés; Charost (le duc de Charost, Pair de France).

Il est fâcheux qu'on n'ait pas trouvé un musulman. (*Note de l'abbé de S.*)

---

* LETTRE A DROUET

[N° 89]

On écrit de Sainte-Menehould que le nommé Drouet, si connu par l'exécrable journée de Varennes, dînant un des jours de la semaine dernière chez un des suppôts de la caverne jacobite de la dite ville, tint hautement les propos les plus effroyables contre la personne du Roi et son auguste épouse. Cet énergumène, dans un transport de rage, tira de sa poche une lettre qu'il venait de recevoir de Paris conçue en ces termes :

« Tout va à merveille : nos piques se fabriquent à force, il y en a déjà une grande quantité de distribuées à nos amis, la manufacture va son train, et sous peu de jours nos cohortes seront armées et en état de frapper le grand coup qui seul peut assurer la victoire aux amis de la république. Il y a tout espoir que M. et Mme *Veto* ne jouiront pas du plaisir de voir renaître la verdure des arbres de leur jardin. Il se prépare une catastrophe qui sera mémorable et glacera d'effroi les tyrans couronnés qui s'apprêtent à combattre contre notre révolution. Les despotes apprendront bientôt que la hache de la liberté n'épargne pas les rois. Je vous en dirai davantage en peu de temps. »

Tout ce que contient cette lettre infernale est malheureusement trop analogue à tout ce que nous voyons et entendons à Paris, et c'est ce qui doit faire trembler tous les gens de bien.

✶ EXTRAIT D'UNE LETTRE DE ROME, DU 7 MARS 1792, TIRÉE DU JOURNAL « LE SPECTATEUR ET MODÉRATEUR »

[N° 89]

Tout ce qu'on a dit, dans les papiers nouvelles et autres journaux, sur les travaux actuels de M. l'abbé Maury est absolument controuvé. On dit qu'il a été consulté sur les affaires de l'Église de France, et il n'en est rien. On dit qu'il travaille à une déclaration qui doit être publiée par la cour de Rome, et il n'en est rien. Le fait est qu'il y a eu dernièrement une congrégation de cardinaux, relative aux affaires ecclésiastiques de France. Mais cette congrégation, composée des mêmes cardinaux qui s'en sont occupés dès le commencement, n'a admis aucun étranger dans son sein. Elle a présenté ses vues au Saint-Père, et, d'après cette consultation, Sa Sainteté a rédigé de sa propre main toutes les pièces qui pourront être publiées dans cette affaire. Le Pape s'est livré lui seul à ce travail important et n'a pas voulu se faire aider même matériellement par des secrétaires, malgré les sollicitations de ceux qui lui sont le plus attachés et qui craignaient pour sa santé. Ce travail a été achevé hier, 6 mars, et il n'est encore connu de personne, même des ministres de Sa Sainteté qui ne le publiera qu'au moment où Elle le jugera convenable. Elle le fera d'abord paraître en original, et, quand il sera bien connu, il serait possible qu'Elle le fît traduire en français sous ses yeux, et, dans ce cas, M. l'abbé Maury aurait peut-être la préférence sur d'autres traducteurs. On ne connaît point assez en France l'étendue des lumières, du zèle, de la sagesse et de la tolérance du Pontife.

Note du Rédacteur. — On peut compter sur l'exactitude de ces détails, et notre correspondant est plus à même que personne de savoir tout ce qui se passe à la Cour de Rome.

✶ LA CHUTE DU MINISTRE LINOTTE

(Extrait de la *Correspondance politique* du jeudi 22 mars 1792)

[N° 91]

Il paraît aujourd'hui une caricature nouvelle représentant la chute du ministre Linotte. Il est perché sur un arbre; M. Delessart lui tire un coup de fusil et le renverse dans le puits de l'oubli, auprès duquel

des singes, des ânes et des dindons font sentinelle. Derrière la Linotte est un nid, d'où l'on voit sortir les têtes et les bâtons de trois fameux généraux; une grosse dame essaye de mettre ces trois têtes dans un bonnet sur lequel on lit : *la sotte couvée*. Pendant que M. Delessart ajuste la Linotte, il montre l'endroit sensible, et Brissot, sous le costume d'un garçon apothicaire, lui seringue en tapinois un décret qui l'envoie à Orléans, pour lui apprendre désormais à ne pas tirer ainsi sa poudre aux moineaux.

---

* FETE DONNÉE, CE JOURD'HUI DIMANCHE, AUX SOLDATS GALÉRIENS DU RÉGIMENT SUISSE DE CHATEAUVIEUX

[N° 95]

Paris, 15 avril 1792.

Toute cette semaine s'est passée en conférences politiques sur la fête qu'on devait donner d'une manière triomphale aux soldats de Châteauvieux. Toutes les sections de la capitale se sont assemblées à ce sujet, et, grâce aux Jacobins qui ne dorment jamais lorsqu'il est question de hâter l'exécution de quelque nouveau forfait, les délibérations ont été très orageuses. On y a discuté une proclamation de la municipalité, que Votre Éminence verra dans le *Moniteur*, par laquelle le maire Pétion défend à tous les gardes nationaux qui ne seraient pas de service de sortir avec des armes et de se rassembler en aucun endroit, même pour faire le service, tandis que les brigands escorteront le char de la Révolte, armés comme ils l'ont dit *jusqu'aux dents*. Cette *fête civique* s'annonçait avec les signes les plus effrayants. Partout les groupes offraient l'image de deux partis bien prononcés l'un contre l'autre. D'un côté les brigands, et jamais on n'en a tant vu à Paris, cherchaient à inoculer leurs convulsions patriotiques aux pauvres imbéciles qui les écoutent et menaçaient d'égorger quiconque s'opposerait à leurs desseins relativement aux honneurs publics qu'on voulait rendre aux galériens de Châteauvieux; d'un autre côté, les honnêtes gens, joints à la garde nationale parisienne, juraient à leur tour que cette infamie civique n'aurait pas lieu, et qu'ils périraient plutôt que de permettre le triomphe des assassins de leurs braves frères d'armes de Metz, Toul et Nancy.

Les trois quarts des sections et des bataillons avaient émis leur vœu contre l'exécution de cette fête; on se flattait que la fermeté du département, après s'être investie de toute la force de la loi, se serait opposée

vigoureusement à la consommation du forfait jacobite. Point du tout! Le département, courbé comme les autres sous le jong de cette secte infernale, nous apprend par une affiche dans tous les coins et places de Paris qu'il a eu une conférence avec la municipalité, que celle-ci l'a rassuré sur cette fête. Ce n'est point une fête publique, c'est une fête civique, celle de la liberté, que des citoyens donnent à des citoyens. Cependant une autre proclamation de la municipalité, quoique ce ne doive pas être une fête publique, défend la circulation des voitures dans la ville depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Voilà donc toute la ville en pénitence pour la fête que quelques citoyens donnent à d'autres citoyens. Les voitures bourgeoises ont bien exécuté cet ordre, mais les carrosses de places, conduits ordinairement par des sans-culottes, se sont moqués d'une pareille proclamation et ont fait rouler sans obstacle leurs voitures. Le département, sur la parole de M. Pétion qui lui a écrit une lettre, a fermé les yeux sur cette fête, qui pouvait embraser toute la ville, et elle a eu lieu aujourd'hui sans aucun incident.

La consternation et la frayeur étaient si grandes, la veille, que tous les gens honnêtes s'étaient bien promis de ne pas sortir de leurs hôtels. La garde nationale avait renforcé tous les corps de garde, et les Tuileries avaient été entièrement fermées. Cependant moi, qui ne suis pas poltron ordinairement et qui ne vois jamais les choses comme on me les présente, quoique redoutant toujours de me trouver dans des endroits publics, j'avais une démangeaison de voir cette fameuse fête, et ce n'était pas facile, car c'était dimanche, et il me fallait combattre contre mes deux domestiques qui me sont fort attachés, et qui m'avaient signifié qu'ils ne me laisseraient pas sortir, pas même pour la messe. Je trouvais cela un peu sévère ; je gagnai d'abord une victoire, car de bon matin je trouvai le moyen d'aller à la messe ; je revins aussitôt pour déjeuner et penser au moyen d'exécuter mon projet. J'en vins à bout. Affublé d'une mauvaise redingote bleue, mes cheveux roulés sous un grand et mauvais chapeau, je fus prendre le chemin du boulevard du Temple pour ne pas les manquer, car ils devaient nécessairement passer par là. J'y trouvais, en effet, un monde étonnant de peuple, mais sans aucune apparence de voir arriver le cortège. C'était dix heures du matin; incertain du moment de leur arrivée, ma vivacité ne me permettant pas d'attendre à la même place, où j'aurais pu même trouver plusieurs fenêtres de mes amis pour me mettre, je pris le parti de suivre le boulevard et d'aller ensuite au devant de la fête.

Arrivé devant la ci-devant porte de la Bastille, je vis un méchant tapis sur lequel il y avait un tableau qui représentait un globe aux

armes de France, surmonté d'une couronne royale, et au-dessous les trois ordres réunis, représentés par la crosse, l'épée et la faux. Pendant que je réfléchissais sur un pareil assemblage à propos d'une fête pour des galériens, quelqu'un me frappe sur l'épaule; fort surpris, je me retourne, et aperçois un de mes amis, le marquis de Fénelon; c'est la seule figure humaine que j'aperçus au milieu peut-être de deux cent mille âmes qui étaient dans l'espace de trois quarts de lieue. Fort de mon compagnon, je lui proposai d'aller même sur le lieu de la scène, pour ne pas tant attendre. Il y consentit, et nous dirigeâmes nos pas vers la barrière du Trône par où commencait la fête.

La rue du faubourg Saint-Antoine est immense par sa grandeur et par sa longueur; elle est, de plus, peuplée de gens faciles à remplir *le plus saint des devoirs* à cette occasion. Je fis remarquer au marquis que ce n'était pas sans dessein qu'on avait choisi ce faubourg, de préférence à d'autres plus près du champ de la patrie. Nous faisions ces réflexions tout près de la barrière, lorsque j'aperçus deux petites inscriptions sur un carton environné de lauriers, au haut d'une pique. L'une portait *Musique nationale*, et, en effet, une foule de musiciens sans-culottes, c'est-à-dire très mal vêtus, suivaient cet étendard, et l'autre indiquait *soldats nationaux;* il y avait réellement à la suite grand nombre de gardes nationales avec des habits vieux, empruntés ou achetés à la friperie. Le buste de Voltaire, couronné de lauriers, suivait porté par quatre citoyens. Ce buste avait un air tout drôle, il avait l'air de sourire malignement. Quelqu'un qui était près de moi s'écria : « Ah! voilà M. de Voltaire qui rit! » — « Oui, lui dis-je, il rit de notre folie. » Sidney, philosophe anglais, suivait le philosophe français, et M. Jean-Jacques était le dernier, et une foule de gens inconnus ou mal vêtus entourait ou suivait ces bustes. Une troisième pique portant en haut ces mots : *Victimes de la Bastille*, c'est-à-dire tous les mauvais sujets, tous les déserteurs, tous les soldats chassés des régiments.

On voyait ensuite flotter les drapeaux des trois peuples libres : les États-Unis, la Hollande et la France. Ensuite venaient les veuves des gens tués à la prise de la Bastille; suivait immédiatement le sarcophage des gardes nationaux de Nancy; on y lisait en lettres d'or : « *Aux mânes des gardes nationaux morts à Nancy pour l'exécution de la loi* », et au bas : « *Bouillé seul est coupable de cet attentat et de cette trahison* », comme si les Châteauvieux n'étaient pas les assassins et les seuls bourreaux des braves soldats qui sont morts! Ce n'était pas assez de cette dérision : il fallait compléter l'infamie, et, pour cela, le sarcophage des soldats de Châteauvieux condamnés par le conseil de guerre à être rompus et pendus, figurait à côté du premier. Des ban-

nières sur lesquelles étaient gravés les noms des quarante galériens, enlacés d'une couronne de cyprès, et surmontés d'un hibou et d'une chauve-souris, étaient portées par quarante femmes, consolatrices des galériens pendant leur galère. Suivait une galère portée par quatre soldats, avec ce vers de Voltaire :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

C'est au milieu de cet appareil que paraissaient les soldats de Châteauvieux, en habit de gardes nationales, dont la contenance était assez triste. Un superbe char, traîné par vingt beaux chevaux caparaçonnés d'écarlate, conduits par des gens en bonnets rouges, finissait la marche; il était vraiment beau. Sur ce char, était la statue de la Liberté tenant le bonnet [rouge] à la main et devant laquelle fumait un encens peu odoriférant. En dessous étaient, en forme d'amphithéâtre, plusieurs rangs de gradins avec dossiers, sans doute pour nos galériens, mais ils n'ont pas osé s'y mettre. A une heure, ils sont arrivés dans la grande rue Saint-Antoine, où le républicain Santerre les attendait avec son bataillon, en partie pour les conduire sur les ruines de la Bastille. A l'aspect de cette armée de sans-culottes, tous les gagistes de la faction crient : « Vive la nation, au diable les Feuillans! » Je n'ai pas entendu crier : « Au diable les aristocrates », et cela m'a frappé. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Éminence que Manuel, Danton, Collot d'Herbois et compagnie étaient à la tête de cette infâme cérémonie; ils conduisaient les révoltés (qu'on n'avait pas osé faire asseoir sur le char triomphal).

Quant à Pétion, il n'a pas osé se confondre dans la foule, il a attendu que le cortège vînt lui rendre ses hommages sur son trône. Ce coup avait été combiné la veille, et il a été exécuté d'après ses ordres. Il a donc paru au champ de la patrie à la tête de *son peuple*. Là, il s'est confondu avec la populace pour mieux l'endormir; cependant il faut convenir que la multitude du peuple curieux ne paraissait pas trop dupe de toutes les momeries dont ses agioteurs faisaient les frais. Il faut rendre justice à la garde nationale parisienne : elle a montré la plus ferme et la plus vigoureuse contenance; c'en était de même des gardes du Roi et des gardes Suisses; chacun est resté à son poste sans prendre aucune part à une pareille infamie. Cette fête, l'opprobre des Jacobins, a duré tout le jour et toute la nuit; ils étaient tous sans arme quelconque.

Il ne fallait rien moins que la réunion des honnêtes gens pour éviter les malheurs dont nous étions menacés et les ravages de ces féroces républicains, car il est certain qu'il y avait un complot réel contre la cour et la garde nationale. Seize mille brigands étaient

commandés dans le faubourg Saint-Antoine, et rien ne le prouve plus que les propos entendus de la bouche même des agents jacobites. Un spectateur invité de se mettre dans le cortège : « Non, a-t-il répondu, nous sommes seize mille de ma force et mon costume, et qui au moindre signal tomberont sur les gardes nationales et leur feront manger l'amorce de leurs canons. » Une armée de femmes avait aussi été préparée ; elles s'étaient présentées, le matin, au château des Tuileries, mais les portes ont été fermées tout le jour, tellement que le Roi n'a pas même reçu le corps diplomatique. Il n'en a pas fallu davantage pour ameuter ces femmes ; elles sont revenues, ce soir, autour du château, et voulaient enfoncer les portes ; mais ce coup encore a manqué ; tout s'est réduit à quelques blasphèmes contre la famille royale.

Voilà le détail exact de cette affreuse journée, que j'ai voulu voir moi-même pour n'être pas trompé dans la relation qu'on aurait pu me faire ; quand tout a été passé, j'ai pris une voiture de fiacre et, par des routes détournées, je suis parvenu chez moi sain et sauf. Au reste, je n'ai point encore entendu dire qu'il y ait eu aucun malheur.

LETTRE DE M. DE CONDORCET A M. D'ARANDA

[N° 95]

De Paris, 17 mars 1792.

MONSIEUR LE COMTE,

C'est au moment où les amis de la Constitution menaçaient l'Espagne de leur courage et de leurs armes, c'est au moment où le flambeau de la guerre s'allumait sur les frontières des deux empires que Sa Majesté Catholique, en vous élevant au ministère, nous a présenté l'olivier de paix.

La philosophie va régner sur l'Europe. Ses ministres deviennent ceux des Rois, et la liberté française, après avoir trouvé en vous son admirateur pendant vos disgrâces, va reconnaître un de ses défenseurs contre la superstition et le despotisme.

Le destructeur des Jésuites sera l'ennemi de tous les genres de tyrannie. Le voilà armé de la massue d'Hercule dans le pays le plus infecté des préjugés les plus honteux. Il me semble voir Hercule lui-même nettoyant l'étable d'Augias, en vous voyant écraser cette vile canaille qui sous le nom de prêtres et de nobles est l'ulcère des États.

J'envie votre sort et je l'envierais davantage si je n'étais occupé dans ma patrie au même ouvrage, si, comme représentant de la pre-

mière des nations, je n'étais occupé à l'élever à la hauteur qui lui est due et à faire ployer le sceptre des Rois devant les organes des lois.

Vous êtes maintenant l'exécuteur testamentaire des philosophes avec lesquels vous avez vécu, et l'ombre de d'Alembert plane sur les lieux que vous habitez.

Premier ministre d'une Cour où l'abandon à un ministre est une habitude, et où il devient maintenant un devoir, vous allez apprendre à l'Europe que le plus grand service que l'on pourra rendre aux Rois, c'est de briser le sceptre du despotisme et de les laisser armés de celui d'une sage constitution qui, les rendant les premiers serviteurs du peuple, les remette à la place qu'ils doivent toujours occuper pour leur bonheur et pour le nôtre.

Je suis, avec tous les sentiments de la plus parfaite estime...

LETTRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU LOIRET AUX CURÉS DU DIOCÈSE D'ORLÉANS

[N° 97]

MONSIEUR,

M. l'évêque d'Orléans, voulant faire tomber les bruits qui se sont répandus, que, tourmenté par ses remords, il va à Paris rétracter le serment qu'il a prêté, vient de faire au département une nouvelle déclaration de ses sentiments et demande que tout le monde sache « que depuis qu'il existe il n'a jamais joui d'un calme, « d'une tranquillité aussi parfaite que depuis le mois de janvier « (époque de la prestation de son serment). C'est le repos de la « bonne conscience, c'est le sentiment profond qu'éprouve un honnête « homme, convaincu intimement qu'il a suivi le meilleur parti. »

Le département, en me faisant part de cette déclaration que j'ai l'honneur de vous transmettre, me charge de vous prier d'en faire part à vos paroissiens, afin de les maintenir en la confiance qu'ils doivent avoir dans le civisme de leur pasteur.

Je suis, avec une respectueuse considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le procureur syndic du district de Neuville.

Signé : PICOT.

LETTRE ÉCRITE AU ROI PAR BRIVAL, DÉPUTÉ
[N° 99]

Du 11 mai 1792.

SIRE,

J'entrais dans le jardin des Tuileries, par la porte du côté du pont Royal ; un de vos gardes m'a refusé l'entrée parce que, m'a-t-il dit, je portais un bâton indécent... je l'ai remis à ses pieds... Je ne discuterai pas ici *si ce jardin vous appartient;* je vous prie donc de me faire rendre ma canne. J'en ai besoin lorsque je rentre le soir chez moi, en venant de l'Assemblée nationale défendre *les droits de votre souverain, le peuple;* comme vous je suis inviolable ; vous êtes sacré, moi je ne le suis pas.

Je suis votre serviteur.

BRIVAL.

*On a trouvé mauvais à la tribune des Jacobins qu'un législateur dît au pouvoir exécutif : *Je suis votre serviteur.*

Voici la réponse honnête que le ministre de l'intérieur a écrite à cette lettre impertinente :

Il est possible, Monsieur, que les sentinelles aient confondu les consignes du jardin avec celles des appartements. J'en ferai faire des nouvelles qui seront imprimées, affichées et signées du Roi et du commandant des gardes... M. de Brissac a fait faire les plus scrupuleuses recherches de votre canne, il n'a pas été possible de la trouver. Il vous prie d'en choisir une dont on vous fera remettre le prix.

Cette correspondance doit faire juger à Votre Éminence et à l'Europe entière la véritable situation du malheureux roi de France. (*Note de l'abbé de S.*)

LISTE GÉNÉRALE

DES PIÈCES ANNEXÉES

AUX LETTRES DE L'ABBÉ DE SALAMON

[N° 61] Supplique de Jean-François Aleaume, clerc tonsuré du diocèse de Paris, qui sollicite la conservation de ses bénéfices et d'une pension — et réponse favorable.

*Lettre de l'abbé de Salamon à M. Fréteau, au sujet des affaires d'Avignon (23 août 1791).

Louis XVI dans son cabinet, ou mémoire pour servir à l'histoire de la révolution de France pendant les années 1789, 1790 *et* 1791. (*Imprimé.*)

[N° 62] *Note secrète pour le Roi et la Reine. (V. p. 479.)

Genealogia toccante l'eredita di Castro, etc.

Supplica à S. E. il card. Seg. di Stato (au sujet de la succession de Castro).

[N° 63] Extrait de la *Gazette de France* du 9 septembre 1791.

Billet de la princesse de Berghes à la marquise de Moulin. (*Autogr.*)

[N° 65] Lettre de l'évêque de Vaison à M. Lescène des Maisons. (Valréas, 31 août 1791.)

Mémoire sur le sacre des évêques de France, avec une lettre d'envoi de l'abbé de Salamon (26 septembre 1791).

Extrait d'une lettre sur la propagande révolutionnaire à l'étranger (19 septembre 1791), sans signature.

Récit de ce qui a précédé et suivi la fuite du Roi, dicté par le chevalier de Valory, en prison. (Cette pièce semble être la première rédaction, moins complète, du récit publié dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, par Berville et Barrière, 1823.)

[N° 66] *Billet de l'abbé de Salamon à M. Guerbart, libraire, rue Dauphine, hôtel Genlis, n° 92, avec la réponse de celui-ci.

[N° 67] Lettre de l'archevêque d'Aix à l'abbé de Salamon, 4 octobre 1791. (*Autogr.*) (V. p. 480.)

Extrait d'un article de M. du Rosoy dans la *Gazette de Paris :* Vision fantastique du séjour des morts.

Texte italien de la réponse faite par Pie VI à la demande d'excommunication des intrus. (V. note, p. 92.)

[N° 68] Adresse des catholiques de Paris au Roi, 6 octobre 1791 (publiée par Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France,* t. I, CXIV).

La Feuille du jour du 15 et du 16 octobre 1791.

[N° 69] *Lettre de l'abbé de Salamon à l'archevêque de Sens. (V. p.481.)

Lettre de l'abbé Bonnaud, vicaire général de Lyon, à l'abbé de Salamon, 24 octobre 1791. (*Autogr.*) (V. p. 481.)

Supplique au Pape de Jean-Pierre-Marie Dufort, clerc du diocèse de Paris, demandant à être délié des vœux du sous-diaconat.

*Le *Sans Tort* et *Eh! donc Coqco!* caricatures avec leur explication. (V. p. 486.)

[N° 70] Billet de l'abbé Bonnaud à l'abbé de Salamon, demandant le moyen de faire parvenir au Pape une lettre de l'archevêque de Lyon.

Extrait des registres du Directoire du département de Paris, du 19 octobre 1791, autorisant l'ouverture des églises. (*Imp.*)

Note au sujet de l'élection de l'évêque de Kerry.

[N° 71] Arrêté de la section des Quinze-Vingts, sur le refus que la municipalité a fait de lui rendre compte de l'état des subsistances (28 octobre).

*Anecdote au sujet d'un prisonnier de Bicêtre. (V. p. 487.)

Note sur Charrier de la Roche, évêque constitutionnel de Rouen.

Projet, fait par le ministre de Russie, de la déclaration devant être remise à la Cour de Paris, par les ministres de toutes les puissances (13 septembre 1791).

Dispense de mariage, accordée par l'archevêque de Sens (2 mars 1791).

[N° 72] Lettre du Roi aux princes français, ses frères, 16 octobre 1791. (*Imp.*)

Lettre du Roi à Louis-Stanislas-Xavier, prince français, frère du Roi, 11 novembre 1791. (*Imp.*)

Lettre du Roi à Charles-Philippe, prince français, frère du Roi, même date. (*Imp.*)

Proclamation du Roi, 12 novembre 1791. (*Imp.*)

**Quelques détails sur un mandement des vicaires épiscopaux* [*intrus*] *de Lyon*. (V. p. 488.)

[N° 73] Lettre de M. Charrier, évêque de Rouen, à M. le Clerc, libraire à Paris.

Lettre de Monsieur au Roi. (Réponse à la lettre du Roi du 11 novembre 1791.)

Lettre de Mgr le comte d'Artois au Roi. (Réponse à la lettre du Roi du 11 novembre 1791.)

Discours prononcé à l'Assemblée nationale, le 5 décembre 1791, par M. E. Sédillez, député du département de Seine-et-Marne, sur les moyens d'accélérer les travaux de l'Assemblée. (*Imp.*)

Lettre d'un grenadier de la garde nationale à ses frères d'armes, 7 décembre 1791. (*Imp.*)

Diverses pétitions à l'Assemblée nationale, 1er décembre 1791. (*Imp.*)

Complot des Jacobins découvert, etc. (*Imp.*)

[N° 79] **Note exacte sur le personnel et la conduite du sieur abbé Noguez,* par l'abbé de Salamon.

Note sur les dates à prendre pour divers canonicats vacants, avec réponse.

[N° 80] *La nouvelle église de Sainte-Geneviève, transformée en Panthéon (extrait du *Dictionnaire des hommes célèbres*). (V. p. 488.)

*Note concernant le prêtre Gassner. (V. p. 489.)

*Notice sur Swedenborg.

[N° 81] Projet chimérique de remaniement de la carte de l'Europe, communiqué au cardinal de Zelada (15 janvier 1792).

[N° 82] Lettre adressée au Pape par des prêtres ayant fait une retraite au collège des Lombards (22 janvier 1792).

Adresse au Roi, des Jacobins de la ville de Caen, lue aux Jacobins de Paris. (V. p. 491.)

*Note de l'abbé de Salamon relative à un paquet ouvert à la poste (30 janvier 1792).

*Résumé des démarches faites par l'abbé de Salamon pour appuyer l'évêque du Maroc dans ses réclamations au sujet des biens du Collège écossais (20 janvier 1792).

[N° 83] *Journal des Débats et des Décrets* du 30 janvier 1792.

[N° 84] Lettre de l'abbé Bonnaud, vicaire général de Lyon, à l'abbé de Salamon, conseiller au parlement de Paris, annonçant l'envoi d'un ouvrage. Paris, le 6 février 1792. (*Autogr.*)

Mandement de l'évêque constitutionnel d'Orléans, 1er janvier 1792. (*Imp.*)

[N° 85] *Lettre d'envoi et compte des avances faites par l'abbé de Salamon, pour achat de brochures, journaux, caricatures et dessins, 13 février 1792. (V. p. 492.)

[N° 86] Lettre sans signature, datée de Bruxelles, 11 février 1792, sur les préparatifs de la guerre.

Gazette universelle du 8 février 1792.

Gazette de France du 17 février 1792.

[N° 87] Note sur la nouvelle circonscription de l'archevêché de Sens.

Ordo du diocèse de Sens pour 1792.

Journal des Débats et Décrets du 27 février 1792.

Instruction sur les devoirs du ministère ecclésiastique dans l'état actuel de l'Église de France, par M. l'archevêque d'Aix, seconde édition, augmentée de l'avertissement pour le saint temps de Carême. Paris, de l'imprimerie de Guerbart, rue Dauphine, hôtel de Genlis, n° 92. MDCCXCII.

[N° 88] Extrait d'une liste de jurés formée par le procureur général du département de Paris. (V. p. 498.)

**Note exacte et certaine sur le coadjuteur de Sens* (à propos du serment qu'il a prêté).

*Explication au sujet des adresses différentes indiquées pour l'envoi des dépêches de Rome.

[N° 89] *Lettre à Drouet (*s. d. n. s.*). (V. p. 498.)

Lettre de l'abbé de Saint-Léger à l'abbé de Salamon, au sujet d'un achat de livres.

*Extrait d'une lettre de Rome du 7 mars 1792, tirée du journal *le Spectateur et Modérateur*. (V. p. 499.)

[N° 91] *La Chute du ministre Linotte,* caricature avec son explication. (V. p. 500.)

Discours prononcé par M. Dumouriez, ministre des affaires étrangères, aux Jacobins (30 mars 1792).

Éclaircissements sur la bibliothèque de M. de Lamoignon. (*Imp.*)

Idée générale de la fête civique proposée pour la réception des soldats de Châteauvieux (feuille détachée d'un journal dont le titre manque). L'abbé de Salamon a écrit en marge : *Lisez cette folie.*

Ordonnance de l'évêque du Loiret, du 29 décembre 1791, sur les cérémonies du culte. (*Imp.*)

Journal des Débats et des Décrets du 26 mars 1792.

Le Spectateur et Modérateur du 25 mars 1792.

Lettre circulaire aux curés du diocèse constitutionnel d'Orléans, 20 janvier 1792. (Dispenses de carême accordées par l'évêque du Loiret.)

Mandement de l'évêque d'Orléans à l'occasion du Carême, 28 février 1791. (*Imp.*)

[N° 94] Note sans signature sur l'intrus de Tours.

Billet, daté de Copenhague le 3 avril, sans signature, annonçant la mort du roi de Suède.

Lettre du premier vicaire épiscopal du département du Loiret, 1er mars 1792, indiquant l'ordre des paroisses où la confirmation sera donnée (*Imp.*), avec un billet d'envoi de l'abbé de Salamon.

[N° 95] **Fête donnée ce jourd'hui, dimanche, aux soldats galériens du régiment suisse de Châteauvieux*. Paris, 15 avril 1792 (récit de l'abbé de Salamon). (V. p. 500.)

**Notes sûres*. (Paris, 16 avril 1792.) Détails sur le caractère et les antécédents des ministres de Lessart, Bertrand, Duport, etc.

Lettre du Roi des Français au Roi de Hongrie, l'invitant à ne pas se jeter dans une guerre injuste (sans date).

Lettre de M. de Condorcet à M. d'Aranda. Paris, le 17 mars 1792. (V. p. 504.)

Fragment d'une lettre, d'écriture inconnue, relative à une dispense de mariage.

Lettre de l'abbé Le Moyne, curé du Port de Marly, au cardinal de Zelada, demandant si les fidèles peuvent entendre la messe des prêtres jureurs, et si le change des assignats contre l'argent doit être considéré comme commerce usurier. (*Lat.*)

Lettre de l'évêque du Maroc, vicaire apostolique d'Écosse, au cardinal de Zelada, pour le remercier, au nom de toutes les missions d'Écosse, de l'appui que lui a prêté l'abbé de S. (Paris, 16 avril 1792.)

Dispense de consanguinité donnée par l'évêque du département

du Loiret (3 novembre 1791). En tête, de la main de l'abbé de S. : *Il faut renvoyer cette pièce.*

[N° 96] **Pour servir de suite à mes Notes sûres...* (Paris, 23 avril 1792.)

Deux lettres de Jourdain de Rocheplate (24 avril 1792) au Pape et au cardinal de Zelada, accompagnant l'envoi d'une réponse aux dénonciations faites contre la Reine.

Lettre de l'abbé Walsh à l'abbé de Salamon (Paris, 20 avril 1792), annonçant le commencement d'une sixième retraite pour les prêtres, et l'entretenant de difficultés relatives à sa maison.

Observations sur une réponse du cardinal Antonelli au sujet de l'Église d'Irlande.

Copie d'un certificat en faveur de M. Cook, signé Walsh.

Lettre de rétractation de Simon Natalis Le Chesne, prêtre constitutionnel.

[N° 97] *Précis pour M. l'abbé Geoffroy, ancien grand vicaire de Dijon*, par un prêtre habitant la rue Saint-Jean Saint-Denis, dénoncé par les habitants de Montmartre et condamné à mort pour avoir fait usage de faux assignats, avec en marge, de la main de l'abbé de S. : *Voilà une affaire très affligeante, on ne le croit pas coupable.*

Journal de Paris du 25 avril 1792.

La grande colère du Père Duchesne, n° 128 du journal *le Père Duchesne.*

[N° 98] * Explications données par l'abbé de Salamon au cardinal de Zelada, à propos du change des monnaies (6 mai).

Lettre du procureur général du département du Loiret aux curés du diocèse d'Orléans. (V. p. 505.)

Lettre de l'abbé Walsh à l'abbé de Salamon (5 mai 1792), avec une adresse signée de prêtres retraitants appartenant à 17 diocèses. (*Autogr.*)

Autre adresse de prêtres retraitants (23 mars 1792).

Lettre (sans signature) du P. de Combe, confesseur des dames de la Trinité, à Rennes, au pape Pie VI pour le consulter au nom du couvent. (*Lat.*)

Réponse justificative faite par Pierre Pontard, évêque intrus de Périgueux, à une dame catholique qui l'avait interrogé sur sa conduite. (Copiée conformément à l'original, du 2 mai 1792, sous les yeux de l'abbé de S., par M. le Moyne, curé du Port de Marly.)

[N° 99] Lettre écrite au Roi par Brival, député (11 mai 1792), — et réponse du ministre de l'intérieur. (V. p. 506.)

Note de l'abbé de Salamon, intitulée : *Poste* (13 mai), avec un *post-scriptum* du 14 mai : « *Il ne faut plus penser à mettre les paquets sous l'enveloppe des députés des Ardennes... les administrateurs généraux des postes viennent d'être congédiés... Il faudra donc que Votre Éminence m'envoie en droiture ses paquets ou les fasse passer par M. Girard, à Lyon.* »

ORDONNANCE

QUI ACQUITTE LOUIS-JOSEPH SALAMON

Extrait des minutes du greffe du tribunal criminel du département de la Seine, séant au Palais de justice à Paris.

Du six pluviôse, l'an cinquième de la République française une et indivisible, Nous, Louis Jérôme Gohier, président du tribunal criminel du département de la Seine, séant au Palais de justice à Paris, vu la déclaration du jury spécial de jugement sur l'accusation portée contre Louis-Joseph Salamon, portant : 1re série : « qu'il n'est pas constant « qu'il ait été pratiqué des machinations avec une puissance étran- « gère ; 2e série : qu'il n'est pas constant qu'il ait été pratiqué des « machinations avec les agents d'une puissance étrangère ; 3e série : « qu'il n'est pas constant qu'il ait été entretenu des intelligences avec « une puissance étrangère ; 4e série : qu'il est constant qu'il a été entre- « tenu des intelligences avec les agents d'une puissance étrangère ; que « Louis-Joseph Salamon, dit Ayssery, est convaincu d'avoir entretenu « ces intelligences, qu'il n'est pas constant qu'il les ait entretenues « pour engager cette puissance à commettre des hostilités contre la « France ; qu'il n'est pas constant qu'il les ait entretenues pour lui « indiquer les moyens d'entreprendre la guerre contre la France ; « qu'il les a entretenues sciemment ; qu'il n'est pas constant qu'il les « ait entretenues dans l'intention du crime ; 5e série : qu'il n'est pas « constant qu'il ait été pratiqué des manœuvres avec un ennemi de la « France ; 6e série : qu'il n'est pas constant qu'il ait été entretenu des « intelligences avec les ennemis de la France », prononçons que ledit Louis-Joseph Salamon, âgé de quarante-trois à quarante-quatre ans, natif de Carpentras, département de Vaucluse, cy-devant conseiller au cy-devant parlement de Paris, faisant actuellement la commission

pour la partie des livres, gravures (1) et chocolat (2), demeurant à Passy, département de la Seine, rue de la Raison, est acquitté de l'accusation. En conséquence, ordonnons qu'il sera mis en liberté sur-le-champ, si toutefois il n'est détenu pour autres causes, et qu'il sera sursis à l'exécution de la présente ordonnance pendant vingt-quatre heures, aux termes de l'article 424 et 442 de la loi du 3 brumaire dernier.

Fait et prononcé à l'audience publique du tribunal, le six pluviôse de l'an cinquième de la République française, une et indivisible. — *Signé :* Gohier, président. — Par le tribunal, Laurens. — Collationné, Saussay.

(Arch. du S. S. — *Francia,* 582.)

MÉMOIRE DE L'ABBÉ DE SALAMON RELATIF AUX FRAIS DE SON PROCÈS.

Obligé de poursuivre une procédure criminelle comme correspondant de la Cour de Rome, jeté dedans un cachot et d'ailleurs ignorant les formes nouvelles de la justice, je fus d'abord obligé de prendre un avoué aux tribunaux pour faire marcher la procédure, présenter les requêtes et enfin suivre l'instruction, et d'abord : 1° par devant le tribunal du jury d'accusation, 2° par devant le tribunal du jugement. Deux tribunaux à instruire, deux procédures successives à faire marcher. Arrivé au tribunal criminel, il a fallu choisir un avocat; mon affaire était très grave, quoique je travaillasse beaucoup moi-même, je ne devais laisser à moi seul le hazard de ma défense dans une affaire où il y allait de ma tête. Je choisis un des plus habiles du barreau, mais j'étais sans argent. Le barreau est à présent à Paris, comme le commerce d'aujourd'hui, un brigandage; il faut payer d'avance. Dans l'impossibilité de payer, en faveur de mon ancien état on consentit d'attendre, mais il fallut faire des billets à ordre. Ils me faisaient la loi, et j'étais en prison. Il faut observer que la première procédure fut cassée par soi-disant un défaut de forme; cela me fit essuyer les rigueurs d'une nouvelle procédure et un mois de plus en prison. — Mon avocat plaida quatre fois :

1° Pour empêcher de casser la première procédure,

(1) En marge, de la main de l'abbé de Salamon : *J'avais annoncé cet état pour atténuer l'accusation.*

(2) Ce mot a été sur l'original raturé de grosses barres par l'abbé de Salamon.

2° Pour empêcher de renvoyer la cause au 9 du mois que j'avais obtenu pour le 3,

3° Pour faire rejeter un réquisitoire du commissaire qui voulait me renvoyer par devant une commission militaire comme espion du Pape,

4° Le plaidoyer du fond de la cause qui dura onze heures.

J'ai parcouru deux cachots et une prison :

1° Celui de la police,

2° Celui de la Grande Force,

3° La prison de la Conciergerie du palais. Partout il fallait payer le droit de geôle tous les jours ; je ne parle pas de beaucoup d'autres frais qu'il me fallut faire pour avoir quelques petits adoucissements dans les cachots, pour avoir quelque communication au dehors, pour faire porter une lettre cachetée, et ces petits moyens m'ont été fort utiles pour le gain de ma cause.

Résumé :

Pour les plaidoiries de mon avocat.	2400″	
Pour le procureur, frais des procédures.	852	10
Droit de geôle à la police, onze jours.	66	
Droit de geôle à la Grande Force, vingt-cinq jours. . .	150	10
A la Conciergerie double, cinquante-huit jours. . . .	696	
Lettre de change interceptée payée à Girard.	1000	
	5164″20	

(Arch. du S. S. — *Francia,* 582.)

LETTRE

DE

L'ABBÉ MAURY AU CARDINAL DE ZELADA

Coblentz, 7 novembre 1791.

MONSEIGNEUR,

Les deux lettres que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Éminence, de Bruxelles et de Liège, doivent lui être à présent parvenues. J'éprouve l'un des plus doux tressaillements de cœur que j'aie jamais ressentis, en lui annonçant définitivement aujourd'hui que je pars demain pour Rome. Je suis obligé de m'arrêter un jour chez M. l'Électeur de Mayence qui m'a envoyé son ministre pour m'y inviter, un jour à Worms avec le prince de Condé qui m'attend, un jour à Manheim ou à Augsbourg, et je ne compte me reposer ensuite qu'à Bologne. Les chemins sont si mauvais, les jours sont si courts et si froids et les postes si mal servies que je ne me flatte guère d'arriver à Rome avant la fin de ce mois. On me persécute de tous les côtés pour m'arrêter sur ma route, et je ne puis pas me défendre contre de si obligeantes importunités; mais j'approche peu à peu d'un pays où je ne trouverai plus de Français et où le peuple est assez heureux pour ne pas savoir mon nom. Cet état d'*incognito*, si nouveau pour moi, me consolera de l'ennui et des fatigues du voyage.

En passant à Cologne, je soupai chez M. le nonce qui avait eu la bonté d'inviter toute la colonie française qui habite cette ville. Le prélat, d'un esprit sage et mûr, me combla d'honnêtetés, et j'en rends les plus vives actions de grâce à Votre Éminence. Il m'ouvrit sa bourse et me pressa d'y puiser tout l'argent qui me serait nécessaire. Je le remerciai avec toute la sensibilité que m'inspirait un procédé si noble, et je lui dis avec vérité que j'avais sauvé des débris de mon ancienne fortune des fonds suffisants pour continuer ma route et pour n'être à charge à personne dans ces premiers moments. Les princes m'ont fait ici les mêmes instances, et je leur ai fait la même réponse.

Mais ce qui me combla de joie chez M. le nonce de Cologne, ce fut surtout la lettre de Votre Éminence, qu'il eut la bonté de me remettre.

Je n'ai point d'expression pour Lui retracer l'agitation de ma reconnaissance. Vous allez me connaître, Monseigneur, vous saurez alors combien vos bontés paternelles me pénètrent de la plus vive et de la plus respectueuse tendresse. Dès que j'ai un moment de liberté, mon cœur ne s'occupe que du Pape et de son ministre : c'est bien là sa pensée la plus habituelle, et, quand je trouve l'occasion de la manifester, le sentiment coule de source. Je ne me piquerai donc point de discrétion avec Sa Sainteté ou avec Votre Éminence. J'accepte avec transports le logement qui m'est destiné à Rome; mais il m'est bien impossible de le désigner, et je vous prie de fixer vous-même ce choix, en sollicitant simplement la préférence pour l'appartement qui me mettra le plus à portée de vous faire ma cour. Il ne me faut pas un grand espace. Je n'amène avec moi que mon fidèle valet de chambre, et je n'ajouterai tout au plus à cette simple et convenable représentation qu'un laquais italien et un carrosse de remise. Les Romains ne doivent exiger d'un ci-devant bénéficier français que la plus stricte décence. Je ne connais rien de si ignoble que de faire des dettes, quand on a perdu sa fortune. D'après ce plan d'économie, que Votre Éminence approuvera sans doute, je la prie de m'écrire ses ordres à Bologne, en poste restante, ou aux Célestins chez lesquels on m'invite à descendre. En arrivant dans cette ville, je me conformerai littéralement à l'itinéraire que vous aurez la bonté de me tracer.

J'ai été reçu ici par les princes, par l'Électeur et par tous les Français avec une bonté qui a bouleversé mon cœur, quoiqu'il dût être préparé à tous ces honneurs et à tous ces témoignages de bienveillance. Si une juste modestie me permet de raconter de vive voix ces détails à Votre Éminence, Elle en sera sûrement touchée. On me reçoit partout comme un souverain, pardon de ce mot qui échappe beaucoup plus à ma reconnaissance qu'à ma vanité. Je sais tout, je rendrai compte de tout. Les princes écrivent au Pape, je leur annonçai en arrivant que j'allais à Rome. Ils ont approuvé ce voyage, mais ils m'ont déclaré qu'ils demanderaient incessamment à Sa Sainteté de me renvoyer auprès d'eux. Je ne puis entrer ici dans aucun détail; je dois dire pourtant qu'ils ont beaucoup de répugnance pour un Congrès; mais j'ignore s'ils parviendront à l'empêcher. J'ai dit avec courage et respect des vérités sévères qui ont été fort bien accueillies, j'en dirai encore aujourd'hui et je souhaite qu'on ne se contente pas de m'approuver. J'ai fait tous les derniers efforts pour réunir Coblentz et les Tuileries; il faut espérer que ce rapprochement si nécessaire aura lieu. J'ai pris toutes les mesures que mon zèle m'a suggérées auprès de toutes les parties, je dis les parties, car il serait affreux de dire les partis.

A travers toutes les cajoleries dont les conseillers les plus intimes des princes m'ont accablé dans le premier moment, apparemment pour éprouver ma tête, j'ai parfaitement remarqué leur réserve, et leurs réticences. Je ne me suis pas pressé de me jeter à leur tête et durant trois jours je n'ai point cherché l'abordage. Après m'avoir laissé auprès des princes tant que je voulais, ils sont venus à moi, et tous les cœurs se sont ouverts, ou du moins ont eu l'air de s'ouvrir. La certitude de mon départ n'a peut-être pas peu contribué à me les rendre favorables; à présent ils sont fâchés que je les quitte; ils me pressent de revenir le plus tôt possible, et on me dit de tous les côtés que j'ai eu le bonheur de leur plaire à tous par ma bonhomie et par ma franchise.

J'ai profité des extrêmes bontés de M. l'Électeur de Trèves pour couler à fond le congrès d'Emps; je vais essayer avec M. l'Électeur de Mayence mon zèle pour la gloire du Pape et les droits du Saint-Siège, et il ne tiendra certainement pas à moi qu'il ne me paye en passant le désir extraordinaire qu'il a de me voir. Je connais l'affaire, j'ai l'excellente réponse du Pape, je servirai à M. l'archevêque de Mayence un plat de ma façon, en lui montrant un échantillon de mes faits et gestes à la tribune; comme il ne s'y attend pas, je pourrai peut-être l'électriser du même feu qui m'anime. Que je serais heureux si je pouvais porter au Pape ce bouquet de voyage! j'ai bien peu de temps pour opérer cette conversion; mais la reconnaissance ne calcule pas ses moyens, et elle a le droit de tenter des prodiges. Il ne faut point parler au Pape de ce projet qui me tient tant à cœur, de peur de lui donner une fausse joie.

Je suis, avec le plus tendre et le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Éminence,

Le très humble, très obéissant et très zélé serviteur,

L'abbé Maury.

P.-S. — Mr. le duc d'Orléans vient de faire une banqueroute de 150 millions.

Je vais passer par Manheim, Augsbourg, Inspruck, Trente, Bologne, pour éviter le Mont-Cenis.

(Arch. du S. S. — *Pièces relatives à la Révolution française.*)

INDEX

DES NOMS CONTENUS DANS LA CORRESPONDANCE

L'orthographe des noms, souvent défectueuse dans le texte, a dû être corrigée. — Les titres des divers personnages ou les fonctions remplies par eux à l'époque de la correspondance n'ont été mentionnés que dans la mesure où cela a semblé utile pour leur identification.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

TABLE DES MATIÈRES

XXIX

XXX

XXXI

XXXII

XXXIII

XXXIV

LIII

LIV

LV

LVI

LVII

LVIII